LES FÊTES ET LES JEÛNES D'ISRAËL

Leur importance historique et prophétique

Arnold G. Fruchtenbaum TH.M., PH.D.

Les fêtes et les jeûnes d'Israël

Leur importance historique et prophétique

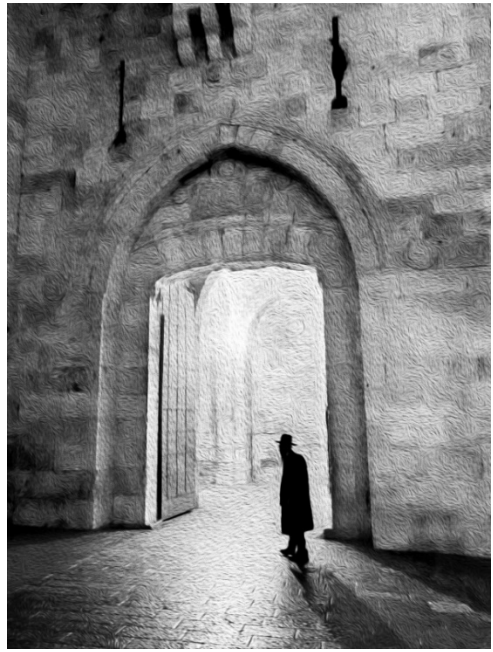

Les fêtes et les jeûnes d'Israël

Leur importance historique et prophétique

Par Arnold G. Fruchtenbaum, Th.M., Ph. D.

Traduit par Philippe Mayu

אריאל ARIEL MINISTRIES

Les fêtes et les jeûnes d'Israël : Leur importance historique et prophétique

(Auteur : Arnold G. Fruchtenbaum)

© 2020 par Ariel Ministries

Traduit par Philippe Mayu

ISBN de la traduction française : 978-1-951059-67-5
ISBN de l'original anglais : 978-1-935174-80-6, © 2019 par Ariel Ministries

Compilé, édité et mise en forme par Christiane K. Jurik, M.A.
Réviseurs : Pauline Ilsen, Joni Bohannon
Relecture : Udaya Thangasamy, Nigel Bates, Nigel Christensen
Conception de la couverture par Jesse et Josh Gonzales
Peintures : Shirley Znaty, Debra Riley

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de distribuer ou de transmettre une partie ou la totalité de cette publication, y compris sous forme de photocopie ou d'enregistrement, par d'autres moyens de type électroniques ou mécaniques sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'éditeur. Exception est faite pour de brèves citations introduites dans des revues d'ouvrages et dans des utilisations non commerciales autorisées par la loi sur le copyright. Pour une demande de permission, écrire à l'éditeur en utilisant l'adresse indiquée ci-dessous.

Sauf indication contraire, toutes les citations bibliques sont tirées de la version Darby. Le mot « Christ » a été remplacé par celui de « Messie » et celui de « Jésus » par celui de « Yéchoua ».

Publié par Ariel Ministries
P.O. Box 792507
San Antonio, TX 78279-2507
www.ariel.org

Ce livre est dédié à deux hommes que j'ai eu l'occasion de côtoyer depuis de nombreuses années. Tous deux sont devenus de proches amis, et j'espère être devenu moi-même un de leurs amis, éloigné. Ils ont le mérite d'apporter un solide enseignement biblique messianique, enseignement dont a tellement besoin la communauté juive messianique, et pour lequel je les remercie très sincèrement.

Michael Rydelnik

Qui dirige le Jewish Studies Department à l'Institut Moody,
ce qui lui permet de former des étudiants juifs et non-juifs
à de futurs ministères messianiques.

Larry Feldman

Qui a établi plusieurs congrégations messianiques
et est actuellement le rabbin de *Shuvah Yisrael* à Irvine, Californie,
dans laquelle j'ai été membre pendant neuf ans,
jusqu'à ce que mon ministère me ramène au Texas.

J'ai beaucoup appris de ces deux hommes, et j'espère qu'ils ont un peu appris de moi.

Table des Matières

Diagrammes, listes, graphiques et tableaux xvii
Préface xix
Introduction : Le calendrier juif 1

Le calendrier luni-solaire 2
L'année embolismique juive 3
Cycle des 19 années sous forme graphique 4
Histoire du calendrier juif 5
Les mois du calendrier juif 7
Séquence des mois du calendrier juif 7
La séquence des célébrations juives 8
Ordre selon lequel se déroulent les célébrations juives 9

Partie 1 :
Les sept saisons saintes de la Torah

Le livre du Lévitique et les saisons saintes d'Israël 13

I. Le livre du Lévitique 14

A. Le sacrifice par le feu : Lévitique 1:3-17 19
B. L'offrande de gâteau : Lévitique 2:1-16 21
C. Le sacrifice de prospérité : Lévitique 3:1-17 22
D. Le sacrifice pour le péché : Lévitique 4:4-5:13 23
E. Le sacrifice pour le délit : Lévitique 5:14-6:7 24
F. Conclusion 27

II. Les sept saisons saintes de Lévitique 23 28

A. Introduction à Lévitique 23 28
B. L'ordre des saisons saintes de Lévitique 23 30
C. L'accomplissement des sept saisons saintes de Lévitique 23 31
D. Calendrier des sept saisons saintes et leur accomplissement 33
E. Fêtes et intervalles de temps les séparant 34

La première des saisons saintes : *Pessah—La fête de la Pâque* 35

I. Introduction.....36

A. Les noms 36
B. La célébration selon la Bible 37
C. La célébration rabbinique.....38

1. Le temps de Pessah.....39
2. L'agneau pascal.....39
3. Le levain 42

a. Les lois.....42
b. Les cérémonies.....44

4. Le pain sans levain 45
5. Le seder.....47

a. Les lois rabbiniques 48
b. L'ordre selon lequel se déroule le seder de la Pâque.....49
c. Les trois Matzot.....56
d. Les quatre coupes 57
e. La coutume de se pencher 58
f. L'eau salée.....58
g. Le plateau du seder 59
h. La coupe d'Élie.....61

6. *La Haggadah* 62

a. *Kiddouch* : La sanctification 63
b. L'invitation.....63
c. Les quatre questions 64
d. La réponse.....64
e. Les quatre fils 65
f. *Maggid* : le récit de l'Exode.....66
g. *L'afikomane*.....66
h. Hymnes de louange.....67
i. *Nirtzah* : L'acceptation 67

7. Autres pratiques.....68
8. Célébration du seder et Haggadah comparées 69

II. Pessah dans les Écritures hébraïques.....70
III. Pessah dans le *Brit Hadashah* (Nouveau Testament) 72

A. De simples mentions.....72
B. La célébration de Pessah par le Messie 73

IV. Les implications messianiques de Pessah 75

A. Les prophéties d'Ésaïe 53:1-9 76
B. L'accomplissement d'Ésaïe 53:1-9 dans le Nouveau Testament ..78

C. Yéchoua—L'agneau de Pessah....80
D. La responsabilité du croyant....81
V. Le dernier Pessah et le premier repas du Seigneur....82
A. Le pain sans levain....83
1. Les trois exigences de Pessah....83
2. Le *Matzah Tash*....84
B. Le vin....85
C. En mémoire....85

La deuxième saison sainte :
***Hag Hamatzot — La fête des pains sans levain*....87**
I. Introduction....88
A. Le nom....88
B. La célébration biblique....88
C. La célébration juive actuelle....89
1. La date....89
2. Les habitudes culinaires pendant Hag Hamatzot....90
3. La liturgie du service à la synagogue....91
4. Liturgie du service à la synagogue (Hag Hamatzot – La fête des pains sans levain)....93
II. Hag Hamatzot dans les Écritures hébraïques....94
A. Exode 12:15-20....94
B. Exode 23:14-15....95
C. Lévitique 23:6-8....96
D. Nombres 28:17-25....97
E. Deutéronome 16:3-4, 8, et 16....98
F. II Chroniques 30:23-27....100
G. Esdras 6:21-22....101
III. Hag Hamatzot dans le Nouveau Testament....101
IV. Les implications messianiques....102
A. I Corinthiens 5:8....102
B. Hébreux 9:11-10:18....103

La troisième saison sainte : *Hag Habikkurim—La fête des prémices*....105
I. Introduction....106
A. Les noms....106
B. La date....107
C. La célébration biblique....107

D. La célébration rabbinique 108
1. La période du second Temple 108
2. Après l'an 70 apr. J.-C. 109
3. Les temps modernes 110
II. Hag Habikkurim dans les Écritures hébraïques 110
A. Lévitique 23:9-14 110
B. Nombres 28:26-31 111
III. Hag Habikkurim dans le Nouveau Testament 112
IV. Les implications messianiques 112
A. L'accomplissement 112
B. La date de la résurrection 115

La quatrième saison sainte :
***Shavouot—La fête des semaines (Pentecôte)* 117**
I. Introduction 118
A. Les noms 118
B. La célébration biblique 119
C. La célébration rabbinique 120
1. La date 120
2. La fête de la récolte 120
3. Les deux pains 120
4. Les lois 121
5. Les trois jours des limites. 122
6. Les lectures des Écritures 122
7. Les liturgies 123
8. La nourriture spéciale 124
9. Autres coutumes 125
II. Shavouot dans la loi de Moïse 126
A. Exode 23:16 126
B. Exode 34:22 126
C. Lévitique 23:15-21 127
D. Nombres 28:26-31 128
E. Deutéronome 16:9-12 129
III. Shavouot dans le Nouveau Testament 130
IV. Les implications messianiques 131
A. La naissance de l'Église : Actes 2:1-4 131
B. Le concept des deux pains 133
C. Le concept des prémices 135

V. L'intervalle de quatre mois : Lévitique 23:22 136
VI. Conclusion 137

La cinquième saison sainte : *Yom T'ruah—La fête des trompettes* 139

I. Introduction 140

A. Les noms 140
B. La célébration biblique 142
C. La célébration rabbinique 143

1. Le mois d'*Elul* 143
2. La signification de *Rosh Hashanah* 144
3. Les règles rabbiniques concernant la sonnerie du shofar 146

a. Le *Chiuv* : L'obligation 146
b. Le *Kavanah* : L'intention 146
c. Le *Shmiah* : L'écoute 147
d. Le *Ishim* : La personne 147
e. Le *Tekoa* : La sonnerie de la trompette 148
f. Le *seder* : L'ordre 148
g. Le *Chomer* : Le matériel 149
h. Le *Tzurah* : La forme 150
i. Le *Zman* : Le temps 152
j. Le *Brachot* : Les bénédictions 152

4. Le but de la sonnerie du shofar 152
5. La signification de sonner de la trompette 154
6. Les types de sonneries de la trompette 154
7. La lecture des Écritures 155
8. Le service de *Tashlich* 156
9. Autres règles, pratiques et coutumes 158
10. Les légendes sur Yom T'ruah 159
11. Les dix jours de pénitence 160

II. Yom T'ruah dans les Écritures 162

A. Lévitique 23:23-25 162
B. Nombres 29:1-6 163
C. Psaume 81:3-4 164
D. Esdras 3:1-6 164
E. Néhémie 8:1-12 165

III. La trompette dans les Écritures hébraïques 166
IV. La trompette dans le Nouveau Testament 167
V. Les portées prophétique et messianique 168

A. Les Écritures hébraïques 168
B. Le Nouveau Testament 168

VI. L'accomplissement de Yom T'ruah 169
A. I Thessaloniciens 4:13-18 170
B. I Corinthiens 15:50-58 173
C. Le corps de résurrection 176
VII. Résumé 179

La sixième saison sainte : *Yom Kippour-Le jour des expiations*..... 181
I. Introduction 182
A. Les noms 182
B. La célébration biblique 182
C. La célébration rabbinique 182
1. Les coutumes d'ensemble 183
2. Le jeûne du dixième jour 183
3. Un jour de repos 184
4. Le concept 185
5. Le principe de base 185
6. Substitutions 185
7. L'affliction du corps 186
8. Les sacrifices de substitution 187
9. Un jour de préparation 187
10. L'expiation des péchés 188
11. Repentance et Expiation 188
12. Les services 189
14. La confession 190
15. Le *Kol Nidrei* 191
16. Le *Yizkor* 192
II. Yom Kippour dans la loi de Moïse 193
A. Lévitique 16:1-34 193
1. Le saint des saints : Lévitique 16:1-2 194
2. La préparation : Lévitique 16:3-5 195
3. La présentation : Lévitique 16:6-10 196
4. L'expiation pour le sacrificateur : Lévitique 16:11-14 197
5. L'expiation pour le peuple : Lévitique 16:15-22 198
a. Le bouc pour l'Éternel : Lévitique 16:15-19 198
b. Le bouc d'Azazel : Lévitique 16:20-22 199
6. La purification des participants : Lévitique 16:23-28 201
7. Restrictions et spécifications : Lévitique 16:29-34 203
8. Conclusions 204
B. Lévitique 23:26-32 205
C. Nombres 29:7-11 206

III. Les implications messianiques 207
A. Dans les Prophètes 208
1. Ésaïe 49:5-8 208
2. Ésaïe 52:13 -53:12 210
a. Le concept de substitution : Ésaïe 53:4-6 et 8 210
b. Le concept d'expiation : Ésaïe 53:10-12 211
c. Le concept de confession : Ésaïe 53:1-9 212
d. Le sacrifice du Messie 212
e. L'interprétation rabbinique d'Ésaïe 53 213
3. Conclusions 215
B. Dans les Écrits 215
1. Psaume 22 216
2. Psaume 110:1-4 218
3. Conclusions 220
C. Dans le Nouveau Testament 220
1. Une meilleure position : Hébreux 4:14-16 221
2. Un meilleur sacrificateur : Hébreux 5:1-7:28 221
a. Les conditions préalables pour la prêtrise : Hébreux 5:1-4 221
b. L'authenticité du Messie : Hébreux 5:5-10 222
c. Le sacerdoce de Melchisédec : Hébreux 7:1-10 222
d. Une Comparaison entre les sacerdoces : Hébreux 7:11-25 224
e. Conclusions : Hébreux 7:26-28 225
3. Une meilleure alliance : Hébreux 8:1-13 226
4. Un meilleur sanctuaire : Hébreux 9:1-10 228
5. Un meilleur sacrifice : Hébreux 9:11-10:28 230
a. La supériorité du sacrifice du Messie : Hébreux 9:11-12 230
b. Les conséquences du sacrifice du Messie : Hébreux 9:13-28 231
c. L'efficacité du sacrifice du Messie : Hébreux 10:1-18 233
6. Un meilleur autel : Hébreux 13:10-16 235
7. Conclusions 237
IV. Les légendes juives concernant les deux boucs 237
V. L'accomplissement de Yom Kippour 240
A. Osée 5:15-6:3 241
B. Zacharie 12:10-13:1 242
C. Conclusion 243

La septième saison sainte : *Souccot—La fête des tabernacles* 245

I. Introduction et noms 246
II. La célébration biblique 247

III. La célébration rabbinique 248
A. Considérations rabbiniques générales 248
B. Règles rabbiniques particulières 253
C. Autres règles et coutumes concernant la soukkah 256
D. Les quatre variétés selon la tradition rabbinique 257
1. Introduction 257
2. Les lois générales 258
3. Les lois partagées 258
4. Les lois spécifiques 262
5. Le symbolisme 263
6. L'unité 264
E. *Hoshanah Rabbah* 264
F. Les deux cérémonies 268
G. Les lectures des Écritures 273
H. La liturgie 274
I. Hachel 274
J. Les principes spirituels 275
K. Similitudes entre Souccot et Hanouccah 276
L. *Shemini Atzeret* 276
M. *Simchat Torah* 278
IV. Souccot dans les Écritures hébraïques 278
A. Dans la Torah 279
1. Lévitique 23:33-36 279
2. Lévitique 23:39-43 280
3. Exode 23:14-17 282
4. Nombres 29:12-38 282
5. Deutéronome 16:13-16 284
6. Deutéronome 31:9-13 285
B. Souccot dans les Prophètes 286
1. I Rois 8:1-66 286
2. I Rois 12:25-33 287
C. Souccot dans les Écrits 288
1. II Chroniques 7:8-10 288
2. Esdras 3:4 288
3. Néhémie 8:13-18 289
V. Souccot dans le Nouveau Testament 290
A. Jean 7:1-10: Le défi de ses frères 291
B. Jean 7:11-52: Le conflit à la fête 291
C. Jean 7:53-8:11: Le conflit sur la loi de Moïse 293
D. Jean 8:12-20: Le conflit sur la lumière 293

E. Jean 8:21-59: Le conflit sur sa personne....294
F. Jean 9:1-41: Le conflit sur son miracle de guérison....294
G. Jean 10:1-21: Le conflit sur le berger....295
VI. Les implications messianiques de Souccot....296
A. Les deux mauvaises applications....296
B. Deux applications....297
1. La réaction de Yéchoua à la cérémonie du puisement de l'eau....297
2. La réaction de Yéchoua à l'allumage des chandeliers....298
C. Zacharie 14:16-19: L'accomplissement de Souccot....298
VII. Conclusion....300

Part 2 :
Les deux fêtes post-mosaïques

La première fête post-mosaïque : *Pourim-La fête des sorts*.... 303
I. Introduction et noms....304
II. Pourim dans les Écritures : Esther 9:17-32....305
A. L'explication....305
1. L'origine de la fête : Esther 9:15-19....305
2. Les lettres de Mardochée : Esther 9:20-22....306
3. La célébration par les Juifs : Esther 9:23-25....307
4. L'attribution d'un nom à la fête : Esther 9:26 a....307
5. La célébration de la fête : Esther 9:26b-28....308
6. Les lettres de Mardochée et d'Esther : Esther 9:29-32....309
B. Conclusions....310
III. Les implications messianiques....311
IV. La fête de Pourim dans le judaïsme....312
A. Les lois et les traditions rabbiniques....312
1. Le jeûne d'Esther....312
2. Les sept obligations de Pourim....314
3. Pourim de Suse....318
4. La nourriture de Pourim....319
5. Les jeux, farces et parodies de Pourim....320
B. Autres lois, coutumes et curiosités de Pourim....324
C. Un dernier mot sur le livre d'Esther....324

La deuxième fête post-mosaïque : *Hanouccah—La fête de la Dédicace*.... 327
I. Les noms hébreux pour la fête....328
II. L'arrière-plan historique de Hanouccah....329

A. Israël entre deux nations en guerre 329
B. La révolte des Maccabées 331
III. L'arrière-plan prophétique dans le livre de Daniel 334
A. La petite corne – Antiochos Épiphane : Daniel 8:9-14 334
1. Les activités d'Antiochos : Daniel 8:9-12 334
a. Sa montée au pouvoir : Daniel 8:9 334
b. Sa guerre contre les Juifs : Daniel 8:10 335
c. La prophétie de l'abomination de la désolation : Daniel 8:11-12 . 336
2. L'étendue des activités d'Antiochos : Daniel 8:13-14 339
a. La question : Daniel 8:13 339
b. La réponse : Daniel 8:14 339
c. L'accomplissement historique : II Maccabées 4:7-50 341
B. Antiochos IV Épiphane : Daniel 11:21-35 342
1. La montée au pouvoir d'Antiochos : Daniel 11:21-24 343
a. L'usurpation du trône : Daniel 11:21 343
b. Consolidation du pouvoir : Daniel 11:22 344
c. Montée en puissance : Daniel 11:23 345
d. Croissance des richesses : Daniel 11:24 345
2. La première campagne égyptienne : Daniel 11:25-28 347
3. La troisième campagne égyptienne : Daniel 11:29-30 a 349
4. La persécution des Juifs : Daniel 11:30b-35 350
a. Le programme de vengeance d'Antiochos : Daniel 11:30b-31 350
b. La révolte : Daniel 11:32-35 352
IV. Les pratiques juives 353
A. Les lois rabbiniques concernant Hanouccah 354
B. Le déroulement de Hanouccah à la maison 359
C. Différentes coutumes juives 360
V. Les implications messianiques de Hanouccah 362
A. Jean 10:22-39 362
1. Les évènements 363
2. La relation entre Jean 10:22-39 et Hanouccah 365
B. I Jean 1:5-9 365

Part 3 :
Les fêtes juives secondaires

Rosh Chodesh — La fête de la Nouvelle Lune 369
I. Le nom 370

II. Rosh Chodesh dans les Écritures 370
A. Lévitique 23:23-25 370
B. Nombres 10:10 371
C. Nombres 28:11-15 371
D. I Samuel 20:5, 18, 24, et 27 372
E. II Rois 4:23 373
F. I Chroniques 23:31 374
G. II Chroniques 2:4 374
H. II Chroniques 8:13 374
I. II Chroniques 31:3 375
J. Psaume 81:3 375
K. Ésaïe 1:13-14 375
L. Ésaïe 66:23 375
M. Ézéchiel 45:17 376
N. Ézéchiel 46:1 et Ézéchiel 46:3 376
O. Ézéchiel 46:6-8 377
P. Amos 8:4-5 378
III. Conclusions et implications messianiques 378
IV. Rosh Chodesh dans le judaïsme 380
A. Les lois rabbiniques 381
B. Le service à la synagogue 382
C. Le sabbat de bénédiction 383
D. La consécration de la lune 385
1. Les lois rabbiniques 386
2. Les coutumes 387

***Le jeûne de Tisha B'Av— Le neuvième jour d'Av* 389**
I. Introduction 390
II. Tisha B'Av dans les Écritures 391
A. Zacharie 7:3 392
B. Zacharie 7:5 392
C. Zacharie 8:19 393
III. Les évènements de Tisha B'Av 393
A. Le péché de Kadès-Barnéa 394
B. La destruction du Premier Temple 396
C. La destruction du Second Temple 398
D. La chute de Betar 400
E. Le labour du mont du Temple 401
F. La première croisade 402
G. L'expulsion anglaise de 1290 402
H. L'expulsion française de 1306 404

I. L'expulsion espagnole de 1492 404
J. Les massacres de Chmielnicki en Pologne 406
K. Première guerre mondiale 407
L. La conférence de Wannsee 407
IV. Les traditions rabbiniques 408
A. Lois pour *Rosh Chodesh Av* et *Shavua SheChal Bo* 408
B. Le jour précédent Tisha B'Av 410
C. Le jour de Tisha B'Av 411
D. L'ordre du jour 414
E. La lecture du livre des Lamentations 416
F. Le Messie naitra à Tisha B'Av 419
G. Lorsque Tisha B'Av tombe un jour de sabbat 420
H. Le dixième jour d'Av 421
V. Les implications messianiques de Tisha B'Av 422

Epilogue 425
Indexes 429
Index des images et des illustrations 431
Bibliographie 435
Index des Écritures 443

Diagrammes, listes, graphiques et tableaux

Page 4 : Cycle des 19 années sous forme graphique

Page 7 : Séquence des mois du calendrier juif

Page 9 : Ordre selon lequel se déroulent les célébrations juives

Page 33 : Calendrier juif sous forme graphique

Page 34 : Fêtes et intervalles de temps les séparant

Page 69 : Célébrations du seder et Haggadah comparées

Page 93 : Liturgie du service à la synagogue (*Hag Hamatzot* – la fête des Pains sans Levain) sous forme graphique

Page 136 : Tableau indiquant l'accomplissement du cycle des fêtes du printemps

Page 138 : Détail de l'intervalle des quatre mois

Page 377 : Comparaison des sacrifices (loi du Royaume et loi de Moïse)

Préface

Cet ouvrage est consacré aux fêtes et jeûnes juifs qui sont observés chaque année. Le sabbat étant une fête hebdomadaire, il ne sera pas abordé dans cette étude, à moins qu'il coïncide avec une des célébrations annuelles.[1] Sont aussi mentionnées en passant les fêtes plus récentes, tel que *Yom HaShoah* (le jour du Souvenir de l'Holocauste), *Yom Hazikaron* (jour à la mémoire de ceux qui sont morts pour la défense et la sécurité d'Israël lors de guerres ou d'attentats), et *Yom Ha'atzmaut* (jour de l'indépendance).

Le présent commentaire sur les fêtes et les jeûnes d'Israël comprend trois parties. Une introduction explorant l'arrière-plan historique, la fonction et l'organisation du calendrier juif précède ces trois sections majeures.

Elle est suivie par la première partie du livre, qui passe en revue les sept fêtes saintes d'Israël. Pour ouvrir la voie, les sacrifices décrits dans le livre du Lévitique sont présentés, puis suivis par une introduction de Lévitique 23, le chapitre qui contient la description la plus fondamentale des saisons saintes d'Israël. Ensuite, les fêtes sont étudiées une à une, en expliquant comment elles doivent être célébrées conformément à la loi de Moïse, comment le judaïsme rabbinique les observe, quelles sont les implications messianiques de chacune des saisons saintes, et comment elles ont été accomplies ou comment elles seront accomplies dans le programme messianique.

La deuxième partie de ce commentaire couvre les fêtes d'Israël qui sont venues après les fêtes d'Israël du temps de Moïse, à savoir, *Pourim* et *Hanouccah*.

La troisième partie termine l'étude ; elle traite des fêtes mineures et des jeûnes juifs que sont *Rosh Chodesh* et *Tisha B'Av*.

[1] Pour une étude en profondeur du sabbat, consulter l'étude de l'auteur *The Sabbath*, publié par Ariel Ministries.

Introduction :
Le calendrier juif

Afin d'ouvrir la voie à cette étude sur les fêtes et les jeûnes d'Israël, il faut comprendre le calendrier juif, étant donné que « bien entendu, les Juifs ont leur temps à eux. ».[1] Pendant des millénaires, le peuple juif a suivi un temps qui était observé plutôt que calculé, c'est-à-dire un temps basé sur des calculs mathématiques et donc qui est « le produit du cerveau seulement ».[2] Le temps qui est observé suit la croissance et la décroissance de la lune. Cela influence les unités de temps que sont les années, les mois, les semaines, et les jours. Cela influence aussi la manière dont on distingue le rythme des saisons.

La base servant à l'établissement des saisons et des unités de temps est trouvée dans Genèse 1:14-18:

> *14 Et Dieu dit, Qu'il y ait des luminaires dans l'étendue des cieux pour séparer*
> *le jour d'avec la nuit, et qu'ils soient pour signes et pour saisons déterminées*
> *et pour jours et pour années ; 15 et qu'ils soient pour luminaires dans l'éten-*
> *due des cieux pour donner de la lumière sur la terre. Et il fut ainsi. 16 Et Dieu*
> *fit les deux grands luminaires, le grand luminaire pour dominer sur le jour,*
> *et le petit luminaire pour dominer sur la nuit ; et les étoiles. 17 Et Dieu les*
> *plaça dans l'étendue des cieux pour donner de la lumière sur la terre, 18 et*
> *pour dominer de jour et de nuit, et pour séparer la lumière d'avec les té-*
> *nèbres. Et Dieu vit que cela était bon.*

Le quatrième jour, Dieu dit : *Qu'il y ait des luminaires dans l'étendue des cieux.* Leur but est de *séparer le jour d'avec la nuit*. Les luminaires qui séparent le jour de la nuit ont plusieurs fonctions. La première est de servir de signe. D'autres passages le soulignent aussi. Par exemple, Job 38:31-33 parle des constellations comme étant des signes. Dans le Psaume 19:1, ces signes racontent la gloire de

---

[1] Richard Siegel, Michael Strassfeld, Sharon Strassfeld, eds., *The Jewish Catalog: A Do-It-Yourself Kit* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society of America, 1947), p. 96.

[2] Ibid., p. 97.

Dieu. Selon Jérémie 31:35-36, ils sont les signes de la pérennité d'Israël. Donc, les *luminaires dans l'étendue des cieux* ne sont pas seulement des signes destinés à la navigation, mais les signes de la gloire de Dieu et de la pérennité d'Israël. La deuxième fonction est que les luminaires servent aux saisons. Le mot hébreu utilisé ici est *moadim*, qui normalement fait référence aux fêtes religieuses, mais qui fait aussi allusion à la régulation de la température. Les fêtes religieuses sont fondamentalement associées aux températures qui prévalent au printemps et en automne. La troisième fonction des luminaires concerne les jours. Cela fait référence à l'axe de rotation de la Terre, le cycle de 24 heures, et la permutation entre le jour et la nuit. La quatrième fonction est de servir aux années. Il s'agit ici de la trajectoire de la terre autour du soleil. Maintenant que le soleil a été créé, non seulement la terre peut tourner autour de son axe, permettant ainsi la permutation entre les jours et les nuits selon la face exposée au soleil, mais sa rotation autour du soleil assure la continuité des années. Donc, les luminaires dans l'étendue des cieux marquent les changements de temps de manière très ordonnée. La cinquième fonction des luminaires est d'éclairer la terre : *Qu'ils soient pour luminaires dans l'étendue des cieux pour donner de la lumière sur la terre. Et il fut ainsi.*

Genèse 1 :16-18a détaille ensuite les conséquences. Le verset 16 se concentre sur les corps célestes : *Et Dieu fit les deux grands luminaires, le grand luminaire pour dominer sur le jour* [il s'agit du soleil]*, et le petit luminaire pour dominer sur la nuit* [il s'agit de la lune]. Puis l'auteur ajoute : *et les étoiles.* C'est ce qui apporte la lumière selon Genèse 1:17-18a : *Et Dieu les plaça dans l'étendue des cieux pour donner de la lumière sur la terre, et pour dominer de jour et de nuit, et pour séparer la lumière d'avec les ténèbres.* C'est ce qui permet de séparer la lumière des ténèbres.

Le calendrier luni-solaire

Les dates des saisons saintes juives demeurent les mêmes chaque année. La Pâque, par exemple, tombe toujours le 14e jour du mois juif de *Nisan*. Le jour des Expiations est toujours observé le 10e jour de *Tishri*. En d'autres termes, d'année en année, les fêtes sont célébrées le même jour sur le calendrier juif. Cependant, les dates fluctuent sur le calendrier grégorien, ou calendrier civil, qui est utilisé par la plupart des sociétés du monde occidental. La raison en est que l'année juive n'a pas la même durée que l'année solaire du calendrier civil.

Comme l'indique le texte de Genèse 1:14-18 examiné auparavant, le calendrier juif est établi d'après les évènements astronomiques répétitifs suivants : la rotation de la terre autour de son axe propre, la trajectoire de la lune autour de la terre, la rotation de la terre autour du soleil. Le calendrier juif tient compte de ces trois phénomènes. Quant aux mois du calendrier juif, ils correspondent au cycle de la lune et ils sont déterminés par la lune. C'est conforme à ce qui est dit dans Exode 12:2: *Ce mois-ci sera pour vous le commencement des mois ; il sera pour vous le premier des mois de l'année*. Les mois ont une durée de 29 ou 30 jours, parce que la trajectoire de la lune autour de la terre est d'une durée de 29 $^{1/2}$ jours.

Quant aux années juives, elles correspondent au cycle solaire et elles ont 12 ou 13 mois. De plus, les saisons, aussi, sont fixées par le soleil. Ceci est conforme à Nombres 28:17 et à Deutéronome 16:1.

Ainsi, le calendrier juif est un mélange des deux calendriers lunaire et solaire dans le sens que les mois sont fixés par la lune, alors que les saisons le sont par le soleil. Pour que les fêtes tombent à la bonne saison, un mois supplémentaire a été ajouté à sept des années que constitue un cycle de 19 ans. Ces sept années sont les années embolismiques juives.

L'année embolismique juive

Tout comme le calendrier civil contient des années bissextiles, le calendrier juif contient des années embolismiques. Le traité *Sanhédrin* du Talmud babylonien explique les circonstances qui conduisent les rabbins à ajouter un treizième mois à l'année :

> Nos maîtres ont enseigné cette autre baraita : La décision d'intercaler un treizième mois procède de trois motifs : le retard de la récolte printanière ; celui des fruits des arbres qui manifestement n'auront pas muri d'ici Chavouot, quand il faudra apporter les prémices au Temple, et la date de l'équinoxe : celui d'automne qui doit survenir avant la fin de la fête de Soucot, et celui du printemps avant Pessah. Deux raisons sur trois suffisent au Sanhédrin, mais aucune d'elles isolément.[3]

[3] Le Talmud, Sanhédrin 1, *Sanhedrin* 11b, 1995, pp. 93-94, Édition Steinsaltz.

L'important dans le débat sur l'année embolismique juive, c'est le terme « pour s'assurer que l'équinoxe d'automne précédera *Souccot* [la fête des Tabernacles]. » Si le début des *tekufot*, ou saisons était programmé au mauvais moment, les rabbins devaient intervenir afin de rectifier l'année.

Comme cela a été mentionné, les mois du calendrier juif ont une durée de 29 ou 30 jours. Par conséquent, l'année juive a une durée de 353 ou 354 jours, soit 11 jours de moins que l'année calendaire. Sans ajustement, comme les auteurs de *The Jewish Catalog* le font remarquer, les fêtes juives de printemps finiraient par tomber en automne et, inversement, les fêtes d'automne finiraient par tomber au printemps :

> S'il nous fallait utiliser entièrement le calendrier lunaire pour chaque année solaire, les jours fériés juifs seraient avancés de onze jours chaque année. En fin de compte, la Pâque se retrouverait au milieu de l'hiver et Souccot en juillet, et cela, bien que la Pâque soit appelée la fête du printemps.[4]

Pour cette raison, un treizième mois est ajouté à certaines années embolismiques, et le calcul se fait de la manière suivante : dix-neuf années solaires de 365 jours totalisent exactement 209 jours de plus que le nombre de jours de dix-neuf années lunaires. Ces 209 jours représentent sept mois lunaires, qui sont distribués à l'intérieur des 19 années, ce qui fait que sept années d'un cycle de 19 années sont embolismiques. Ce sont le troisième, sixième, huitième, onzième, quatorzième, dix-septième et dix-neuvième année du cycle de 19 années (voir le tableau ci-dessous). Ces années ont 13 mois. Le mois intercalaire est nommé *Adar Sheni*.

Cycle des 19 années sous forme graphique

Année	Mois dans le cycle de 19 années (235 mois)	Nombre de mois dans l'année calendaire
1	1-12	12
2	13-24	12
3	25-36 + 37	13
4	38-49	12
5	50-61	12

[4] Siegel, *The Jewish Catalog*, p. 100.

6	62-73 + 74	13
7	75-86	12
8	87-98 + 99	13
9	100-111	12
10	112-123	12
11	124-135 + 136	13
12	137-148	12
13	149-160	12
14	161-172 + 173	13
15	174-185	12
16	186-197	12
17	198-209 + 210	13
18	211-222	12
19	223-234 + 235	13

Histoire du calendrier juif

Dans l'antiquité, le calendrier juif était établi à partir de l'observation directe de la nouvelle lune. Chaque trentième jour du mois, le Sanhédrin[5] se rassemblait dans une cour à Jérusalem et attendait que deux témoins indépendants et fiables confirment la présence du croissant de la nouvelle lune. Les deux témoins étaient ensuite questionnés pour savoir si la nouvelle lune avait été aperçue le vingt-neuvième jour du mois, jour qui précédait la réunion du Sanhédrin, ou bien le trentième jour du mois. La longueur du mois était établie d'après la réponse fournie.

Une fois satisfait du témoignage apporté par les deux témoins, le chef du Sanhédrin disait, « C'est sanctifié ! » et tout le peuple répétait après lui, « C'est sanctifié ! C'est sanctifié ! ».[6] Des feux étaient allumés sur le mont des Oliviers, puis d'une colline à une autre afin que la nouvelle atteigne toutes les communautés juives, y compris celles situées dans la diaspora, en dehors du pays, dans lesquelles la nouvelle lune était observée pendant deux jours.

Plus tard, les calculs astronomiques ont été utilisés pour déterminer la date de la nouvelle lune. Cependant, le témoignage de deux témoins demeurait la base pour annoncer la nouvelle lune. Au milieu du 4e siècle apr. J.-C., l'utilisation

[5] La Cour Suprême à Jérusalem.

[6] Susan Berrin, ed., *Celebrating the New Moon: A Rosh Chodesh Anthology* (Lanham, MD: Rowman & Littlefield, 1996), p. 132.

du témoignage oculaire a été abandonnée lorsque les rabbins ont établi un calendrier fixe. Le calendrier lunaire a été adapté à l'année solaire en ajoutant des années embolismiques au cycle de 19 années de manière à ce que les fêtes tombent à la bonne saison.

Dans son *Comprehensive Hebrew Calendar* qui a été bien accueilli et publié pour la première fois en 1952, Arthur Spier raconte l'histoire de cette période :

> Un comité spécial du Sanhédrin, avec son président à la tête, avait le mandat de régler et d'équilibrer les années solaires et lunaires. Ce conseil, appelé Conseil du Calendrier (*Sod Haibbur* calculait le début des saisons (*Tekufoth*) sur la base de signes astronomiques qui avaient été transmis selon une tradition de longue date. Cependant, le calcul astronomique ne constituait pas la seule base pour l'intercalation . . . Le Conseil prenait en compte dans le calcul astronomique les exigences religieuses de la Pâque et les conditions naturelles du pays.
>
> Cette méthode d'observation et d'intercalation a été pratiquée pendant toute la période du deuxième Temple... et jusqu'à près de trois siècles après sa destruction, aussi longtemps qu'un Sanhédrin indépendant a existé. Cependant, au quatrième siècle, alors que l'oppression et la persécution menaçaient la survie du Sanhédrin, le patriarche Hillel II prit une décision étonnante pour préserver l'unité d'Israël. Pour éviter que les Juifs dispersés partout à la surface de la Terre ne puissent pas célébrer les nouvelles lunes, les fêtes et les vacances aux différentes périodes de l'année, il rendit publique la méthode de calcul du calendrier gardée jalousement secrète jusqu'à cette date. Par le passé, elle n'avait été utilisée que pour vérifier les observations et les témoignages des témoins, et pour déterminer le début de la saison du printemps.
>
> Selon ce système, Hillel II sanctifia à l'avance de manière formelle tous les mois, et intercalations de toutes les années embolismiques jusqu'à ce qu'un nouveau Sanhédrin reconnu soit établi en Israël. C'est le calendrier permanent selon lequel les nouvelles lunes et les fêtes sont calculées aujourd'hui par les Juifs du monde entier.[7]

[7] Arthur Spier, *The Comprehensive Hebrew Calendar, Twentieth to Twenty-Second Century* (Jerusalem/New York: Feldheim Publishers, 1986), pp. 1-2.

Les mois du calendrier juif

Les mois du calendrier juif ne sont pas les mêmes que ceux du calendrier civil dans le sens qu'à la nouvelle lune, un mois du calendrier juif tombe au milieu d'un mois du calendrier des non-juifs. La séquence des mois du calendrier juif est indiquée dans le tableau qui suit.

Séquence des mois du calendrier juif

Nom du mois (dans l'ordre chronologique)	Nombre de jours	Équivalent dans le calendrier grégorien
Nisan[8]	30	Mars-Avril
Iyar	29	Avril-Mai
Sivan	30	Mai-Juin
Tammuz	29	Juin-Juillet
Av	30	Juillet-Août
Elul	29	Août-Septembre
Tishri	30	Septembre-Octobre
Heshvan	29 or 30	Octobre-Novembre
Kislev	30 or 29	Novembre-Décembre
Tébeth	29	Décembre-Janvier
Shebath	30	Janvier-Février
Adar	30	Février-Mars
Années embolismiques : *Adar Sheni* (« Deuxième Adar »)	29	Février-Mars

[8] Le nom original du mois de Nisan est *Aviv*. Après la captivité babylonienne, le nom araméen a été adopté.

La séquence des célébrations juives

Le cycle des fêtes et des jeûnes juifs commence avec le mois de Nisan au printemps. L'ordre des célébrations est le suivant :

1. *Pessah* (La Pâque, 14e jour de Nisan)
2. *Hag Hamatzot* (Fête des Pains sans Levain, 15-22 Nisan)
3. *Hag Habikkurim* (Fête des Prémices, le dimanche qui suit Pessah)
4. *Sefirat HaOmer* (Comptage de l'*Omer*, 16e de Nisan jusqu'au 5e de Sivan) : 49 jours entre la Fête des Prémices et la Fête des Semaines. Pendant la période du décompte de l'*omer*, il y a cinq autres jours saints :
   - ✡ *Yom HaShoah* (jour du Souvenir de l'Holocauste, le 27e de Nisan)
   - ✡ *Yom Hazikaron* (jour en mémoire de ceux qui sont tombés pour la défense et la sécurité d'Israël, 4e d'Iyar)
   - ✡ *Yom Ha'atzmaut* (jour de l'Indépendance, 5e d'Iyar)
   - ✡ *Pessah Sheni* (Deuxième Pâque, 14e d'Iyar)
   - ✡ *Lag b'Omer* (le 33e jour du décompte de l'*omer* ; 18e d'Iyar)
5. *Shavouot* (fête des Semaines ou Pentecôte, 6e de Sivan)
6. Les Trois Semaines, période qui commence et se termine par un jeûne :
   - ✡ *Shivah Asar B'Tammuz* (jeûne du 17e de Tammuz)
   - ✡ *Tisha B'Av* (jeûne du 9e d'Av)
7. *Tu B'Av* (15e d'Av)
8. *Yom T'ruah* (ou *Rosh Hashanah*, Fête des Trompettes, 1er de Tishri)
9. Jeûne de Guedalia (3e de Tishri)
10. *Yom Kippour* (Jour des Expiations, 10e de Tishri)
11. *Souccot* (Fête des Tabernacles, 15-22 de Tishri)
12. *Hanoucca* (fête de la Dédicace ou Fête des Lumières, 25 Kislev-4 Tébeth)
13. *Asarah B'Tevet* (Jeûne du 10e de Tébeth)
14. *Taanit Esther* (Jeûne d'Esther, 13e d'Adar)
15. *Tu Bi'Shvat* (Le 15e de Shebath)
16. *Pourim* (Fête des Sorts ou Fête d'Esther, 14e d'Adar)

Ordre selon lequel se déroulent les célébrations juives

Tekufat Nisan (Saison de printemps)		
Nisan (mars/avril)	*Iyar* (avril/mai)	*Sivan* (mai/juin)
Pessah (14) *Hag Hamatzot* (15-22) *Hag Habikkurim* (1er dimanche après Pessah) *Yom HaShoah* (27)	*Yom Hazikaron* (4) *Yom Ha'atsmaut* (5) *Pessah Sheni* (14) *Lag b'Omer* (18)	*Shavouot* (6)
Sefirat HaOmer (16 Nisan - 5 Sivan)		

Tekufat Tammuz (Saison d'été)		
Tammuz (juin/juillet)	*Av* (juillet/août)	*Elul* (août/septembre)
Shivah Asar B'Tammuz (17)	*Tisha B'Av* (9) *Tu B'Av* (15)	
Les Trois Semaines (17 Tammuz - 9 Av)		

Tekufat Tishri (Saison d'automne)		
Tishri (Sep/Oct)	*Cheshvan* (Oct/Nov)	*Kislev* (Nov/Déc)
Yom T'ruah (1) *Fast Guedalia* (3) *Yom Kippour* (10) *Souccot* (15-22) *Simchat Torah* (22)		*Hanoucca* (25 de Kislev au 4 de Tébeth)

Tekufat Tébeth (Saison d'hiver)		
Tébeth (Déc/Jan)	*Shebath* (Jan/Fév)	*Adar* (Fév/Mar)
Asarah B'Tébeth (10)	*Tu B'Shebath* (15)	*Taanit Esther* (13) *Pourim* (14)

Partie 1 :
Les sept saisons saintes de la Torah

Le livre du Lévitique et les saisons saintes d'Israël

[1] L'Éternel parla à Moïse, et dit : [2] Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Les fêtes de l'Éternel, que vous publierez, seront de saintes convocations. Voici quelles sont mes fêtes. (Lévitique 23:1-2)

La première partie de cette étude concerne les sept fêtes d'Israël, ou plus exactement, la portée prophétique des sept fêtes d'Israël, telles qu'elles sont présentées dans la loi de Moïse dans Lévitique 23. Dans les Écritures, les fêtes sont aussi considérées comme des saisons saintes. Elles retracent le plan de rédemption de Dieu, depuis la mort de Yéchoua jusqu'à l'établissement du royaume messianique.

La nécessité de ce plan devient évidente dès le début des Écritures. La chute d'Adam et d'Ève et leur séparation d'avec Dieu ont lieu à partir de Genèse 3. Le premier évangile, le *proto evangelium*, se trouve dans Genèse 3:15: *Et je mettrai inimitié entre toi et la femme, et entre ta semence et sa semence. Elle te brisera la tête, et toi tu lui briseras le talon*. La source du plan de rédemption de Dieu est dévoilée dès que l'homme commence à pécher. Au temps choisi par Dieu, le Messie viendra pour traiter la question du péché de l'homme. Jusqu'à l'arrivée de ce temps, il faut un moyen de traiter le péché, un moyen de s'approcher de Dieu, un moyen de restaurer la communion avec lui. Dieu pourvoit à la situation d'Adam et Ève ; plus tard, il va pourvoir par le système des sacrifices contenu dans la loi de Moïse, lors des différentes fêtes, les sept saisons saintes instituées dans cette loi. Cependant, les saisons saintes ne sont pas seulement une partie du plan de rédemption de Dieu. Elles sont aussi prophétiques, car elles esquissent tout le plan de rédemption de Dieu.

Avant de passer en revue les sept saisons saintes contenues dans Lévitique 23, quelques mots d'introduction permettront d'établir le contexte du livre du Lévitique.

I. Le livre du Lévitique

Le livre du Lévitique est donné aux enfants d'Israël alors qu'ils campent au pied du mont Sinaï :

> *L'Éternel appela Moïse, et lui parla, de la tente d'assignation, disant,* (Lévitique 1:1 a)

> *Ce sont là les statuts, et les ordonnances, et les lois que l'Éternel établit entre lui et les fils d'Israël, sur la montagne de Sinaï, par Moïse.* (Lévitique 26:46).

> *Ce sont là les commandements que l'Éternel commanda à Moïse pour les fils d'Israël, sur la montagne de Sinaï.* (Lévitique 27:34).

Dans Exode 40:17, il est dit que le tabernacle était dressé *le premier mois de la seconde année* après l'Exode, *le premier jour du mois*. À ce stade, la question « Que devons-nous faire avec cette tente ? » a dû se poser. Le livre du Lévitique est la réponse à cette question. Il a pour but de servir de manuel d'instruction pour les prêtres, en détaillant la loi de Moïse. De plus, il sert de guide pour l'établissement d'un culte qui soit juste et acceptable et il indique à Israël comment vivre dans un royaume sacerdotal en tant que nation sainte en communion avec Dieu. Le but est de préparer la nation à sa vocation céleste d'être un royaume de sacrificateurs (Exode 19:6).

En tant que manuel d'instruction pour les sacrificateurs et d'élaboration de la loi de Moïse, le livre du Lévitique traite de manière exhaustive du système sacrificiel lévitique. Les croyants d'aujourd'hui, qui sont séparés de près de deux mille ans du dernier sacrifice offert dans le Temple, vont peut-être poser la question, « Quel était le sens des sacrifices dans la loi de Moïse ? » Une réponse élémentaire serait de dire que les sacrifices étaient la manière de s'approcher de Dieu. La chute d'Adam et d'Ève dans Genèse 3 a entraîné la mort spirituelle, qui est définie comme étant « la séparation d'avec Dieu. » Adam et Ève ont cherché à se cacher de la présence de Dieu. Ils ont reconnu que leur relation avec lui avait changé pour toujours et que leur communion n'était plus possible. La culpabilité et la crainte du châtiment étaient apparues. Adam avoue sa peur lorsqu'il dit, *J'ai entendu ta voix dans le jardin, et j'ai eu peur, car je suis nu, et je me suis caché* (Genèse 3:10). Cependant, Dieu allait donner à Adam et Ève un moyen leur permettant de s'approcher de lui : *Et l'Éternel Dieu fit à Adam et à sa femme des vêtements de peau, et les revêtit* (Genèse 3:21). En hébreu, le terme « vêtement de peau » se rapporte à des peaux d'animaux comme ceux qu'utilisa Rebecca pour dissimuler Jacob dans Genèse 27:16. Les vêtements de peau vont remplacer les vêtements de feuilles de figuier qu'Adam et Ève ont confectionnés pour cacher leur nudité (Genèse 3:7). L'utilisation de peaux d'animaux nécessite que du sang soit répandu, et c'est la première fois qu'Adam et Ève peuvent observer la mort physique. C'est aussi le premier sacrifice sanglant, montrant la grâce dans le contexte du jugement. Dieu revêt physiquement Adam et Ève, en couvrant leur nudité avec des peaux d'animaux ; il les habille aussi spirituellement, en couvrant leur péché avec le sang d'animaux, ce qui constitue leur expiation.

La leçon qu'on en tire ici est la nécessité d'être revêtu de la bonne manière pour s'approcher de Dieu. Le vêtement de feuilles de figuier fait par l'homme

n'est pas acceptable. Dieu doit fournir lui-même le vêtement, et le vêtement convenable demande que du sang soit versé. Lévitique 1:1-2 indique :

> *[1] l'Éternel appela Moïse, et lui parla, de la tente d'assignation, disant, [2] Parle aux fils d'Israël, et dis-leur, Quand un homme d'entre vous présentera une offrande à l'Éternel, vous présenterez votre offrande de bétail, du gros ou du menu bétail.*

Le terme hébreu traduit par « offrande » est *korban*, qui signifie « s'approcher, » ou plus précisément, « s'approcher de Dieu au moyen d'un sacrifice. » C'est la raison pour laquelle le système sacrificiel a été instauré par Dieu. Le sacrifice était le moyen par lequel on pouvait s'approcher de Dieu.

Le Nouveau Testament enseigne clairement que la loi de Moïse a été rendue inopérante avec la mort du Messie (Hébreux 8:6-13). Donc, pourquoi se soucier d'étudier le livre du Lévitique ? En tant que croyant du Nouveau Testament, il ne nous est pas demandé de pratiquer le système sacrificiel ou les offrandes, ni les détails du régime alimentaire ou les lois sur la pureté ou l'impureté. La véritable valeur du Lévitique se trouve ailleurs : il nous permet de comprendre les principes éternels qu'il nous révèle. De plus, la description des saisons saintes du chapitre 23 contient des symboles et des images qui préfigurent l'œuvre rédemptrice du Messie. Certains d'entre eux ont été accomplis par le programme de la première venue du Messie ; d'autres seront accomplis par celui de sa deuxième venue.

Le Nouveau Testament enseigne aussi que le pardon, dans une perspective divine, a toujours été fondé sur la mort du Messie. Par exemple, dans Hébreux 7:27, il est dit :

> *Qui n'est pas journellement dans la nécessité, comme les souverains sacrificateurs, d'offrir des sacrifices, d'abord pour ses propres péchés, ensuite pour ceux du peuple ; car cela, il l'a fait une fois pour toutes, s'étant offert lui-même.*

Les saints dans les Écritures hébraïques, jusqu'aux écrits d'Ésaïe, ignorent tout de la rédemption qui sera apportée un jour par la mort du Messie. Donc, il ne leur est pas possible de placer leur foi dans la mort du Messie à venir. Cependant, du point de vue de Dieu, le pardon a toujours été fondé sur la mort de Yéchoua. Les sacrifices décrits dans le Lévitique sont valables du point de vue de Dieu, mais le pardon est accordé sur la base de la mort du Messie à venir. Les sacrifices

permettent la restauration des relations de l'alliance, et ils ont le pouvoir de pardonner les péchés spécifiques commis à ce moment, cependant, ils ne suppriment pas le péché. L'auteur de l'épître aux Hébreux, au chapitre 10:1-4, montre très clairement qu'il est impossible que le sang des taureaux et des chèvres ôte le péché :

> *1, Car la loi, ayant l'ombre des biens à venir, non l'image même des choses, ne peut jamais, par les mêmes sacrifices que l'on offre continuellement chaque année, rendre parfaits ceux qui s'approchent. 2 Autrement n'eussent-ils pas cessé d'être offerts, puisque ceux qui rendent le culte, étant une fois purifiés, n'auraient plus eu aucune conscience de péchés ? 3, Mais il y a dans ces sacrifices, chaque année, un acte remémoratif de péchés. 4, Car il est impossible que le sang de taureaux et de boucs ôte les péchés.*

Il est important de comprendre que ces sacrifices sanglants n'ôtent pas le péché. Le sang par lui-même n'est pas efficace. Si Dieu n'avait pas choisi le sang comme moyen de couvrir le péché, alors, il n'aurait été d'aucune utilité. La raison pour laquelle Dieu choisit le sang est expliquée dans Lévitique 17:11:

> *Car l'âme de la chair est dans le sang. Je vous l'ai donné sur l'autel, afin qu'il servît d'expiation pour vos âmes, car c'est par l'âme que le sang fait l'expiation.* (Version Louis Segond 1910.)

Les créatures dépendent de leur sang pour vivre. Leurs vies sont « dans leur sang. » Le mot hébreu pour « expiation » est *kaphar*, et il signifie « recouvrir ». Il ne veut pas dire « ôter ». Dieu a choisi le sang comme le moyen de faire l'expiation, et le sang effectue l'expiation en raison de la vie. En hébreu, le terme *nephesh* se rapporte aussi bien à « la vie » qu'à « l'âme. » Donc, le sang est le véhicule de l'âme et il a la capacité d'expier ; il peut faire l'expiation pour la vie de l'homme alors que la vie de l'animal est substituée à la vie humaine. À l'époque des Écritures hébraïques, les péchés des saints étaient couverts par le sang des animaux. Cependant, ils n'étaient pas ôtés, car, comme il est dit dans Hébreux 10:4, *il est impossible que le sang de taureaux et de boucs ôte les péchés.*

Lorsque le Messie meurt, il meurt pour les péchés qui sont commis avant sa mort tout comme pour ceux qui sont commis après sa mort. Dans le passé, lorsque Dieu pardonnait, il ne le faisait pas à cause de l'efficacité du sang des animaux, mais sur la base du sang qui coulerait lors de la mort du Messie à venir. Par conséquent, l'efficacité ne vient pas du sang des animaux sacrifiés ni d'au-

cune portion du rituel pratiqué. Le pardon a été et est fondé sur la mort du Messie. Dieu regarde les sacrifices lévitiques comme des arrhes jusqu'à ce que le Messie meure, et les sacrifices d'animaux sont approuvés dans l'esprit de Dieu uniquement en référence à la mort du Messie. Ils sont efficaces pour rétablir une relation liée à l'alliance, et pour le pardon de certains péchés spécifiques commis à ce moment ; mais, s'ils étaient offerts uniquement comme un rituel, alors ils ne seraient pas agréés par Dieu. Ils ne sont agréés que dans la mesure où ils sont accompagnés d'une obéissance à sa volonté révélée. Cependant, même là, l'efficacité est basée sur le fait que Dieu sait que le Messie va mourir pour les péchés des saints des Écritures hébraïques, et non pas sur l'efficacité du sang des animaux ou sur le rituel lui-même. Les sacrifices sont aussi limités à certains types de péchés individuels. Ils ne traitent, ni de la nature pécheresse, ni du péché délibéré, mais ils se limitent aux péchés commis par ignorance. Ainsi, les sacrifices lévitiques ne peuvent, ni constituer un système complet et final par lequel le péché de l'homme sera ôté, ni le dernier message de Dieu quant au traitement du péché. Seul le sang du Messie apportera la réponse finale et complète.

Les chapitres d'introduction du livre du Lévitique détaillent cinq types spécifiques d'offrandes qui sont présentées au Tabernacle. Toutes ont une portée messianique ; quatre d'entre elles sont pertinentes à l'étude des périodes telles que définies dans Lévitique 23. Cependant, une mise en garde est nécessaire. Il existe une forme extrême de typologie qui voit dans chaque petit détail du système Lévitique dans son ensemble, un type de quelque chose. Souvent, les conclusions apportées sont basées sur des hypothèses plutôt que sur une véritable connaissance ou une confirmation biblique. L'approche suivie par cette étude consiste à limiter la typologie à deux domaines fondamentaux : premièrement, ce que le Nouveau Testament déclare clairement être un type, de telle sorte qu'il n'y a pas de place à la contestation ; deuxièmement, ce qui est de toute évidence un type, même si ce n'est pas mentionné dans le Nouveau Testament. Il n'y a aucune raison de croire que Dieu avait l'intention que chaque petit détail du système lévitique soit le type de quelque chose.

Lévitique 23 résume les fêtes, mais Nombres 28 et 29 apportent les détails concernant les offrandes publiques requises qui doivent être présentées pendant ces saisons saintes. Ces offrandes sont maintes fois supérieures à toutes les autres offrandes et constituent un symbole très visible, imagé et onéreux de ce qu'il faut pour que les péchés soient pardonnés. Il faut apporter des animaux coûteux et les égorger ; en fait, beaucoup de sang doit être versé jour après jour, année après

année. Pour la totalité des sept saisons saintes, sans compter les offrandes volontaires ou les nombreux agneaux pour les seders de la Pâque, le nombre total des animaux sacrifiés chaque année était de :

- ✡ 116 taureaux
- ✡ 40 béliers
- ✡ 1 260 agneaux
- ✡ 33 boucs

A. Le sacrifice par le feu : Lévitique 1:3-17

La première offrande lévitique est le sacrifice par le feu. En hébreu, elle est appelée *l'olah*, ce qui veut dire « monter ; » étant donné que la totalité de l'offrande est consumée par le feu, elle « monte en fumée. » C'est la plus ancienne des offrandes, que l'on trouve déjà dans Genèse 8:20, qui rapporte les sacrifices que Noé offrit après sa sortie de l'arche. C'est une offrande volontaire, l'adorateur consacrant à Dieu, par le feu, la totalité de son offrande. Il faut que l'animal soit parfait : sans souillure ; sans défaut ; sans maladie ; sans malformation ; quant au genre, l'animal doit être un mâle. Le but sous-jacent du sacrifice est de garantir l'expiation des péchés (Genèse. 8:20-21; Job 1:5, Job 42:7-9). Le but immédiat est d'exprimer à Dieu une consécration totale (Exode18:11-12; Nombres 15:3).

Le livre des Nombres donne plusieurs commandements en rapport au sacrifice par le feu et aux sept saisons saintes. Pour Hag Hamatzot, la fête des Pains sans Levain, il déclare :

> *17 Et le quinzième jour de ce mois, est la fête, on mangera pendant sept jours des pains sans levain. 18 Le premier jour, il y aura une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service. 19 Et vous présenterez un sacrifice fait par feu, en holocauste à l'Éternel, deux jeunes taureaux, et un bélier, et sept agneaux âgés d'un an ; vous les prendrez sans défaut ; ... 24 Vous offrirez ces choses-là chaque jour, pendant sept jours, le pain du sacrifice par feu, d'odeur agréable à l'Éternel ; on les offrira, outre l'holocauste continuel et sa libation.* (Nombres 28:17-24)

Ainsi, pendant les sept jours de Hag Hamatzot, au total, 14 taureaux, sept béliers, 63 agneaux, et sept boucs sont sacrifiés comme sacrifices par le feu.

À Shavouot (la Fête des Semaines), il est commandé dans le livre des Nombres :

[26] Et le jour des premiers fruits, quand vous présenterez une offrande nouvelle de gâteau à l'Éternel, en votre fête des semaines, vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service. [27] Et vous présenterez un holocauste, en odeur agréable à l'Éternel, deux jeunes taureaux, un bélier, sept agneaux âgés d'un an ; ... [31] Vous les offrirez outre l'holocauste continuel et son gâteau (vous les prendrez sans défaut), et leurs libations. (Nombres 28:26-31)

À Yom T'ruah (la fête des Trompettes), le livre des Nombres apporte les lois suivantes :

[1] Et au septième mois, le premier jour du mois, vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service ; ce sera pour vous le jour du son éclatant des trompettes. [2] Et vous offrirez un holocauste en odeur agréable à l'Éternel, un jeune taureau, un bélier, sept agneaux âgés d'un an, sans défaut ; ... [6] outre l'holocauste du mois, et son gâteau, et l'holocauste continuel et son gâteau, et leurs libations, selon leur ordonnance, en odeur agréable, un sacrifice par feu à l'Éternel. (Nombres 29:1-2, 6)

Comme Yom T'ruah tombe le premier jour du mois, les sacrifices de la nouvelle lune décrits dans Nombres 28:11 doivent être offerts en plus. Ainsi, les prêtres sont chargés des sacrifices journaliers habituels, des sacrifices pour la fête de la nouvelle lune et des sacrifices pour Yom T'ruah. Les sacrifices par le feu comprennent :

- ✡ Un taureau pour Yom T'ruah en plus de deux taureaux pour la fête de la nouvelle lune, soit un total de trois taureaux
- ✡ Un bélier pour Yom T'ruah en plus d'un bélier pour la fête de la nouvelle lune, soit un total de deux béliers
- ✡ Sept agneaux pour Yom T'ruah plus sept agneaux pour la fête de la nouvelle lune en plus de deux agneaux pour les sacrifices journaliers habituels, soit un total de 16 agneaux.

Pour les sacrifices par le feu à Yom Kippour, le jour des Expiations, le livre des Nombres donne les lois suivantes :

[7] Et le dixième jour de ce septième mois, vous aurez une sainte convocation, et vous affligerez vos âmes ; vous ne ferez aucune œuvre. [8] Et vous présenterez à l'Éternel un holocauste d'odeur agréable, un jeune taureau, un bélier, sept agneaux âgés d'un an (vous les prendrez sans défaut). (Nombres 29:7-8)

Les sacrifices par le feu indiqués dans Nombres 29 viennent s'additionner à ceux qui sont demandés dans Lévitique aux chapitres 16 et 23. Le nombre total de sacrifices par le feu le jour des Expiations est de deux taureaux, trois béliers, neuf agneaux et trois boucs.

La fête de Souccot, ou fête des Tabernacles dure sept jours, mais un huitième jour est ajouté à la fin de la fête. Le huitième jour ne fait pas partie de la fête, mais une assemblée solennelle est constituée à cette occasion (Nombres 29:35). Selon le livre des Nombres, les sacrifices par le feu demandés à Souccot sont :

> *12 Et le quinzième jour du septième mois, vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service, et vous célébrerez une fête à l'Éternel pendant sept jours. 13 Et vous présenterez un holocauste, un sacrifice par feu d'odeur agréable à l'Éternel, treize jeunes taureaux, deux béliers, quatorze agneaux âgés d'un an (ils seront sans défaut).* (Nombres 29:12-13)

La liste des sacrifices pour les sept jours de la fête de Souccot se poursuit jusqu'au verset 34. Les sacrifices indiqués au verset 13 sont offerts chacun des jours de la fête, la seule différence d'un jour à l'autre étant que le nombre des taureaux offerts diminue chaque jour d'un taureau.

Le sacrifice par le feu est important dans le Nouveau Testament. Il est mentionné de manière explicite dans Marc 12 :33 et dans Hébreux 10:6-8. Il est mentionné de manière implicite dans Luc 2:23-24, où l'offrande qui suit la grossesse inclut le sacrifice par le feu. On le trouve aussi dans Luc 17:14 après la guérison du lépreux, qui demande aussi un sacrifice par le feu.

En ce qui concerne la typologie, la signification essentielle du sacrifice par le feu est que le Messie s'est offert lui-même à Dieu, sans tache et sans défaut ; le Messie s'est offert lui-même comme son propre sacrifice de consécration au Seigneur.

B. L'offrande de gâteau : Lévitique 2:1-16

La deuxième offrande lévitique est l'offrande de gâteau. Il est confectionné à partir de blé ou d'orge. De toutes les offrandes lévitiques, seule l'offrande de gâteau n'est pas un sacrifice de sang. Cependant, cette offrande n'est jamais offerte séparément du sang (Lévitique 23:9-14; Nombres 15:1-16; Esdras 7:17). Le sacrifice par le feu est placé sur l'autel, et l'offrande de gâteau est placée par-dessus le sacrifice par le feu, de manière à ce qu'elle soit toujours au contact du sang.

Dans le texte hébreu, l'offrande de gâteau correspond au *korban mincha*, un terme qui veut dire littéralement « faire un présent ». Il est souvent utilisé dans le contexte d'un cadeau offert afin d'obtenir la faveur d'un supérieur. Par conséquent, le concept qui sous-tend l'offrande de gâteau est celui du tribut apporté par un adorateur fidèle à un suzerain divin (Genèse 32:13, 32:18).

Quant aux sept saisons saintes de Lévitique 23, les offrandes de gâteau doivent être présentées chaque jour et associées à chacun des sacrifices par le feu :

- ✡ À Hag Hamatzot, dans Nombres 28:19-24
- ✡ À Shavouot, dans Nombres 28:26-31
- ✡ À Yom T'ruah, dans Nombres 29:1-6
- ✡ À Yom Kippour, dans Nombres 29:7-11
- ✡ À chacun des jours de Souccot, dans Nombres 29:12ff.

L'offrande de gâteau typifie l'humanité parfaite du Messie, son service sans péché, son caractère viril parfait. Elle typifie aussi la valeur de sa mort du point de vue de sa perfection.

C. Le sacrifice de prospérité : Lévitique 3:1-17

La troisième offrande lévitique est le sacrifice de prospérité. Le terme hébreu pour cette offrande est *zebach shlamim*, qui littéralement veut dire « sacrifice de paix. » Le deuxième mot, *shlamim*, est la forme plurielle du terme hébreu très connu *shalom* qui veut dire « paix » ou « faire la paix. »

Le sacrifice de prospérité est une démarche volontaire d'Action de grâce. Il traduit une attitude de total bien-être et d'harmonie, et non pas de paix au sens d'absence de guerre. Une personne s'identifie à l'offrande en plaçant ses mains sur la tête de l'animal alors qu'il est égorgé.

Le côté unique de ce sacrifice tient dans le fait que certaines parties de l'animal sont brûlées sur l'autel, alors que le reste est donné à celui qui fait le sacrifice. Celui qui fait le sacrifice reçoit la plus grande partie en retour. C'est la manière pour le croyant de participer à la bénédiction de la communion avec Dieu.

Le sacrifice de prospérité est demandé dans Lévitique 23:19 pour Shavouot :

Et vous offrirez un bouc en sacrifice pour le péché, et deux agneaux âgés d'un an en sacrifice de prospérités.

Quant à la typologie, le sacrifice de prospérité symbolise la valeur de la mort du Messie du point de vue de notre communion avec Dieu. Il typifie le Messie qui procure au pécheur la paix avec Dieu (Romains 5:1), et il typifie la communion entre les croyants et Dieu, le concept de communion.

D. Le sacrifice pour le péché : Lévitique 4:4-5:13

La quatrième offrande lévitique est le sacrifice pour le péché. Contrairement aux trois autres offrandes, le sacrifice pour le péché n'apparait pas dans une révélation antérieure, mais il est révélé pour la première fois ici dans la loi de Moïse.

Ce qui caractérise le sacrifice pour le péché c'est l'expiation pour des péchés involontaires bien précis, des péchés non prémédités, pour lesquels aucune restitution n'est demandée (Nombres 15:22-29). En d'autres termes, ces péchés ne peuvent pas être commis dans un esprit de rébellion, ou par provocation, ou de manière désinvolte, cherchant à défier Dieu, péchés pour lesquels il n'y a pas de sacrifice. La sanction pour de tels péchés est simplement l'exclusion ou la peine de mort (Nombres 15:30-31). Concernant les péchés involontaires, Dieu accepte le sang de l'animal en rançon pour le péché en question, et par là, il détourne sa colère du pécheur et, en fin de compte, il la fait retomber sur le Messie à la croix.

Ce sacrifice a quatre caractéristiques qui lui sont propres :

1. La discussion sur le sacrifice pour le péché dans les Écritures est deux fois plus longue que celle qui concerne les offrandes précédentes.
2. C'est dans ce passage que le sacrifice pour le péché est mentionné pour la première fois.
3. À ce stade, elle devient l'offrande la plus importante des cinq. Elle n'est pas mentionnée jusqu'ici, et elle n'a pas été pratiquée jusqu'à présent, mais par ce commandement de Moïse, elle devient le sacrifice le plus important et doit être offerte même pendant les fêtes.
4. L'animal sacrifié est tué et offert au même emplacement que les sacrifices par le feu.

Le résultat-clé de cette offrande est le pardon ; la personne est pardonnée à cause de cette offrande.

Le mot hébreu pour le sacrifice pour le péché est *chataat*. Littéralement, un sacrifice pour le péché est une offrande de purification. Le sacrifice pour le délit traite aussi du péché, mais dans le cas du sacrifice pour le péché, l'accent est mis

sur la purification du péché. Il souligne le principe du péché et l'expiation de la culpabilité du péché.

Concernant les saisons saintes du Seigneur dans Lévitique 16, le sacrifice pour le péché est l'un des sacrifices qui est prescrit à Yom Kippour. Il est aussi prescrit à Shavouot (Lévitique 23:19) et tous les jours de Hag Hamatzot : *un bouc en sacrifice pour le péché, afin de faire propitiation pour vous* (Nombres 28:22). À Yom T'ruah, il faut l'offrir à l'Éternel (Nombres 29:5), tout comme à Yom Kippour (Nombres 29:11). Enfin, le sacrifice pour le péché doit être présenté chaque jour de Souccot, y compris le huitième jour lors de l'assemblée solennelle après la fête (Nombres 29:16, 19, 22, 25, 28, 31, 34, et 38).

La signification typologique principale du sacrifice pour le péché est la mort du Messie en tant que sacrifice de substitution, convenable pour offrir le pardon des péchés. Le sens typologique fondamental est que le Messie est celui qui porte nos péchés. Il typifie la rédemption du pécheur, le rôle du Messie pour notre expiation, et il typifie le pardon du péché par son sang.[1]

E. Le sacrifice pour le délit : Lévitique 5:14-6:7

La cinquième et dernière offrande lévitique est le sacrifice pour le délit. Deux termes hébreux sont utilisés pour cette offrande ; le premier est *asham*. Ce terme contient le sens de culpabilité, raison pour laquelle cette offrande fait référence en anglais (et en français) à une offrande pour la transgression, une offrande pour la réparation, ou une offrande de culpabilité. Le second terme hébreu est *maal*, qui veut dire en fait « une violation ». L'offrande concerne les actes de malversation ou de contestation de ce qui est dû légitimement à quelqu'un d'autre, ce « quelqu'un d'autre » pouvant être soit Dieu soit un homme.

Tandis que le sacrifice pour le péché se concentre sur le péché lui-même, le sacrifice pour le délit insiste sur la pratique du péché et en particulier les effets nuisibles qui résultent de la transgression de la loi de Moïse. Par conséquent, cette offrande nécessite la confession, la compensation et la restitution pour le méfait commis. Elle a pour but de restaurer les droits qui ont été violés et constitue une expiation des offenses faites à Dieu et à l'homme. Donc, lorsque le livre

[1] Pour une analyse de la manière dont les rabbins traitent du système lévitique des sacrifices après la destruction du Temple en 70 apr. J.-C., se reporter à l'ouvrage d'Arnold G. Fruchtenbaum, *Yeshua : The Life of Messiah from a Messianic Jewish Perspective* (San Antonio, TX : Ariel Ministries, 2017), Vol. 4, p. 276 ff.

du Lévitique parle de cette offrande, il aborde en premier les péchés commis contre Dieu (Lévitique 5:14-19) pour ensuite aborder ceux commis contre les hommes (Lévitique 6:1-7).

Quant à son sens typologique principal, le sacrifice pour le délit préfigure le prix payé par le Messie pour le péché. Il typifie la rédemption du péché. Il typifie l'expiation des effets destructeurs qui résultent du péché. Il typifie la mort du Messie en ce qui concerne sa victoire sur le péché. En fait, la célèbre prophétie messianique d'Ésaïe 53:10 déclare que Dieu fera du Messie *un sacrifice pour le péché*. Le terme utilisé ici est *asham*, terme identique à celui utilisé dans les Écritures pour le sacrifice pour le délit. Il signifie que Yéchoua a ôté les effets destructeurs du péché.

On peut tirer quatre leçons de l'étude du sacrifice pour le délit. La première est que dans le cas des péchés qui ont causé du tort aux autres, la réparation doit être apportée en premier ; la restitution doit être faite avant d'apporter le sacrifice. Ce principe est enseigné dans Matthieu 5:23-24 et dans Matthieu 6:12. La deuxième leçon est que le pécheur doit apporter complète satisfaction. La troisième leçon est que le péché souille, et que cette souillure a une dimension spirituelle et sociale. La quatrième leçon est que le concept de satisfaction et de compensation est inclus dans la démarche ; la satisfaction tout comme la compensation sont essentielles.

Concernant le rituel lui-même, plusieurs étapes doivent être suivies. Tout d'abord, le pécheur doit présenter le sacrifice, et dans cette présentation, il doit estimer la valeur juste du crime, tout en estimant aussi la valeur du bélier (Lévitique 5:15; 6:2-6). Lors de la deuxième étape, il doit faire la restitution, et cela avant l'expiation elle-même (Lévitique 5:16; Lévitique 6:5). Faisant partie de cette restitution, il doit payer le prix entier du forfait en plus de celui d'une amende de vingt pour cent. Si le péché est commis contre Dieu, l'amende doit être versée au sacrificateur. S'il est commis contre un autre homme, elle est payée à la victime.[2] En troisième étape, le pécheur fait l'expiation proprement dite, le bélier étant offert, et son sang répandu (Lévitique 5:15, 18). Lors de la quatrième étape, le sang est aspergé sur les côtés de l'autel des sacrifices (Lévitique 7:2). Lors

[2] Tandis que le passage du Lévitique demande la restitution de vingt pour cent, Exode 22:4-14 exige une restitution de cent pour cent. Le contexte indique qu'il n'y a pas de contradiction. Dans le livre de l'Exode, le coupable est identifié par des preuves. Dans le passage du Lévitique, le coupable se rend volontairement et confesse son péché, et donc la restitution est limitée dans ce cas à vingt pour cent.

de la cinquième étape, la graisse est brûlée (Lévitique 7:5). À la sixième étape, le reste du sacrifice est mangé par les sacrificateurs (Lévitique 7:6).

Cinq situations nécessitent un sacrifice pour le délit :

1. Tout péché de la liste donnée dans Lévitique 5:14-6:7 qui résulte d'offenses.
2. Le sacrifice fait partie de la purification d'un Juif lépreux alors qu'il est guéri de sa lèpre (Lévitique 14:10-14).
3. En cas de fornication avec une esclave qui a été promise à quelqu'un d'autre (Lévitique 19:20-22).
4. Au cas où un délit mentionné dans Nombres 5:5-10 a été commis.
5. Pour la purification d'un naziréen qui s'est rendu impur en touchant un mort pendant l'exercice de son vœu (Nombres 6:9-12).

Le sacrifice pour le délit n'est pas mentionné de manière explicite dans le Nouveau Testament. Cependant, il est implicite. À nouveau, dans Ésaïe 53:10, il est déclaré que le Messie doit être un sacrifice pour le délit ; le verset 1 du chapitre 53 est cité dans Jean 12:38 et dans Romains 10:16. De plus, Ésaïe 53:4 est cité dans Matthieu 8:17; Ésaïe 53:5-6 est cité dans I Pierre 2:24 et 25; Ésaïe 53:9 est cité dans I Pierre 2:22; et Ésaïe 53 :12 est cité dans Luc 22:37. On retrouve donc de manière implicite le sacrifice pour le délit dans la mort du Messie.

F. Conclusion

Le rappel des différents sacrifices décrits dans le livre du Lévitique n'a pas pour but d'apporter plus de détails, mais d'en revoir les implications symboliques essentielles. Pour résumer, le sacrifice par le feu symbolise la sanctification entière de l'homme, lorsqu'il s'abandonne au Seigneur. L'offrande de gâteau est le fruit de cette sanctification. Le sacrifice de prospérité est l'épanouissement et la joie de la grâce du salut acquise. Les deux sacrifices d'expiation, le sacrifice pour le péché et le sacrifice pour le délit sont le moyen d'ôter les barrières que les péchés et les offenses ont placées entre l'homme et Dieu, et ils apportent le pardon du péché et de la culpabilité, mais seulement en cas de péché commis de manière accidentelle.

À gauche : L'autel de bronze était constitué de pierres brutes et était situé sur le côté Est du Temple. Il avait 30 pieds (9m) de longueur et 30 pieds (9m) de largeur. Le fait qu'il ait une hauteur conséquente (15 pieds, 4,5m) laisse supposer qu'il y avait un escalier ou une rampe qui permettait aux sacrificateurs d'atteindre l'autel.

L'autel était fait de bronze poli. Cependant, il est peu probable que l'escalier ou la rampe aient aussi été couverts de ce métal. Les prêtres ne portaient pas de souliers lorsqu'ils effectuaient le service dans l'enceinte du Temple une rampe en bronze exposée en plein soleil leur aurait brûlé les pieds.

II. Les sept saisons saintes de Lévitique 23

A. Introduction à Lévitique 23

[1] L'Éternel parla à Moïse, et dit : [2] Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Les fêtes de l'Éternel, que vous publierez, seront de saintes convocations. Voici quelles sont mes fêtes. [3] On travaillera six jours ; mais le septième jour est le sabbat, le jour du repos : il y aura une sainte convocation. Vous ne ferez aucun ouvrage : c'est le sabbat de l'Éternel, dans toutes vos demeures. [4] Voici les fêtes de l'Éternel, les saintes convocations, que vous publierez à leurs temps fixés. (Lévitique 23:1-4)

Le chapitre23 introduit une section dans le livre du Lévitique relative aux lois sur les rituels et la liturgie. Lévitique 25:55 clôture la section.

Les versets 1-4 de Lévitique 23 font l'introduction du chapitre, soulignant clairement que les jours solennels décrits ici sont les fêtes de l'Éternel. Il est celui qui parle, et son but dans ce chapitre n'est pas d'apporter beaucoup de détails, mais de transmettre l'ordre selon lequel les saisons saintes vont se dérouler. De plus, il y a des sacrifices propres à chacun des jours solennels de l'Éternel, ceux-ci étant détaillés dans les chapitres 28 et 29 du livre des Nombres.

Le mot hébreu traduit par "jours solennels » aux versets 2, 4, 37, et 44 de Lévitique 23 est *moed*. Il signifie « convoquer » ou « fixer. » Parfois, le Tabernacle est appelé *ohel moed,* ce qui signifie « le lieu fixé pour la rencontre » ou « la tente de la rencontre. » Dans Lévitique 23, Moïse utilise la forme plurielle de *moed*, qui est *moadim,* et il veut dire « des temps fixés. » Ce ne sont pas des fêtes à proprement parler, mais des temps fixés. Ces temps doivent être observés de manière régulière pendant l'année à des moments fixés d'avance. Le terme de « saison sainte » s'applique aux sept évènements, alors que ce n'est pas le cas pour le terme « fête ».

La phrase dans Lévitique 23:2 qui suit est importante car il est dit *vous publierez*. Cela vient de la racine hébraïque qui veut dire « sommer » ou « appeler. » Il s'agit d'un appel solennel. De plus, cet appel concerne de saintes convocations. Le terme « convocation » vient de la même racine que « proclamer » et donc veut dire « appeler » ou « sommer. » En d'autres termes, ces sept saisons saintes sont des saintes convocations.

Certaines personnes ont compris de travers le terme « convocation », pensant qu'il s'agissait d'un « rassemblement collectif public. » Cependant, le terme veut

simplement dire "sainte convocation," et donc, il s'agit d'un appel pour faire des offrandes nationales. Les sacrifices doivent être présentés au Tabernacle, quel que soit son emplacement ; plus tard, c'est dans le Temple à Jérusalem qu'ils seront présentés. Mais il n'est pas dit que tout le monde doit être présent à chacune des convocations. La présence est obligatoire à trois de ces occasions solennelles. Il est souligné que ces occasions constituent des célébrations particulières pour les prêtres dans le Tabernacle. C'est un appel à un repos et à un rafraichissement spirituel. L'expression « sainte convocation » est très utilisée dans ce chapitre-là ; on la trouve aux versets 2, 3, 4, 7, 8, 21, 24, 27, 35, 36, et 37. Cela lui donne de l'importance. En dehors de Lévitique 23, l'expression n'est utilisée qu'une fois dans Exode 12:16 et six fois dans Nombres 28 et 29.

Une sainte convocation doit être traitée comme le sabbat. Ce doit être un jour de repos. Le verset 2 se termine par Dieu qui proclame, *Ce sont ici mes jours solennels*. La répétition a pour but de mettre l'accent sur ces périodes. Ce sont des saisons saintes.

Avant de passer à la description des sept saisons saintes, Dieu mentionne le sabbat, en disant, *six jours on travaillera ; et le septième jour est un sabbat de repos, une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre, c'est un sabbat consacré à l'Éternel dans toutes vos habitations* (Lévitique 23:3). Le sabbat est une célébration hebdomadaire, tandis que les saisons saintes ont lieu une fois par an. On peut se demander pourquoi Dieu mentionne-t-il le sabbat. Le point est que si une saison sainte tombe un jour de sabbat, les lois concernant le sabbat ne peuvent pas être mises de côté ; il faut qu'elles soient respectées. En d'autres termes, les sept saisons saintes n'ont pas la priorité sur le sabbat ; le sabbat doit toujours avoir la priorité sur elles. Si une saison sainte tombe un jour de sabbat, les règles concernant le sabbat doivent malgré tout être respectées.

Le verset 3 commence par, *six jours on travaillera ; et le septième jour est un sabbat de repos, une sainte convocation*. Dans le texte hébreu, le terme « sabbat » est utilisé deux fois : *Shabbat Shabbaton.* Le sabbat est une sainte convocation pour deux raisons : premièrement, le jour de sabbat, les sacrifices du matin et du soir sont doublés (Nombres 28:9, 10). Deuxièmement, c'est une sainte convocation pour les prêtres, car, en ce jour, les pains de proposition sont présentés (Lévitique 24:5-9). On en voit la mise en pratique dans I Chroniques 9:32.

Ainsi, le sabbat est une sainte convocation du point de vue du rituel, et non pas l'occasion d'un rassemblement pour un culte collectif. Le jour de sabbat, il

est interdit aux israélites de faire un quelconque travail. C'est aussi vrai à l'occasion de certaines des saisons saintes. Les versets 7, 8, 21, 25, 28, 30, 31, et 36 mentionnent que les israélites ne doivent faire aucun travail servile. S'abstenir de travailler est l'élément principal qui caractérise le sabbat. Le sabbat est un jour de repos et non un jour de rassemblement pour un culte collectif. Il doit être observé « dans toutes leurs habitations » (Lévitique 23:3). Sous la loi de Moïse, le sabbat n'est pas un jour de rassemblement pour un culte collectif, mais un jour de repos, et il est demandé aux israélites de se reposer dans leurs maisons (voir aussi Exode 16:5, 21-30 ; 20:8-11). Le rassemblement hebdomadaire pour un culte collectif n'est pas obligatoire pour Israël, parce que ce type de rassemblement a lieu au Tabernacle. À cette époque, avec les moyens de transport d'alors, il est tout simplement impossible que chacun vienne se présenter au Tabernacle une fois par semaine. Pour une personne vivant en Galilée, il lui faudrait trois jours pour se rendre à pied à Jérusalem et trois jours pour rentrer. Tout travail serait simplement impossible ! Le rassemblement pour un culte collectif est obligatoire trois fois par année, à Pessah en incluant Hag Hamatzot, à Shavouot, et à Souccot.

Le verset 4 termine l'introduction en traitant à nouveau des « jours solennels » ou, plus exactement, de la convocation aux saisons saintes : *Ce sont ici les jours solennels de l'Éternel, de saintes convocations, que vous publierez en leurs temps assignés*. Étant donné que le sabbat ne fait pas partie de ces saisons saintes, la déclaration du verset 2 est répétée dans le verset 4. Les jours solennels sont des saintes convocations. Chacune d'entre elles nécessite des tâches précises qui doivent être exécutées au Tabernacle, et les israélites doivent les annoncer au temps fixé. Cela veut dire que les fêtes solennelles ont lieu une fois par année. Il est clair que le verset 4 constitue l'introduction et le titre aux sept saisons saintes, l'analyse des saisons saintes commençant par le verset 5.

B. L'ordre des saisons saintes de Lévitique 23

Dans Lévitique 23, l'ordre de base des saisons saintes est présenté dans deux révélations. On trouve la première révélation aux versets 1-22, et la deuxième aux versets 23-43. Chaque révélation débute par « l'Éternel parla à Moïse » et se termine par « Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. ».

Il y a une raison à séparer les deux révélations de cette manière. À l'intérieur du calendrier annuel, les saisons saintes se déroulent selon deux cycles distincts. Les quatre premières saisons saintes qui sont comprises dans la première révélation constituent le premier cycle. Elles ont lieu au printemps, et ainsi, le premier cycle est le cycle du printemps. Les quatre saisons saintes qui constituent ce cycle sont contenues dans une période de cinquante jours. La deuxième série de saisons saintes constitue le deuxième cycle, le cycle d'automne. Les trois saisons saintes qui constituent le cycle sont contenues dans une période de deux semaines. Les deux cycles sont séparés par une période de quatre mois.

Trois des sept saisons saintes nécessitent un pèlerinage, c'est-à-dire qu'elles doivent être célébrées, à l'endroit où se trouve le Tabernacle ou le Temple. Lorsque le Tabernacle se trouvait à Silo, ces fêtes devaient être célébrées à cet endroit ; une fois le Temple construit à Jérusalem, il fallait que les fêtes soient célébrées à cet endroit.

Les trois fêtes de pèlerinage sont *Pessah* avec *Hag Hamatzot* (la fête des Pains sans Levain), *Shavouot* (la Fête des Semaines), et *Souccot* (la fête des cabanes ou des Tabernacles). Ces fêtes désignent les fêtes de pèlerinage dans Exode 23:14-17, 34:22-24; Deutéronome 16:16; et II Chroniques 8:13.

Le terme hébreu pour "fête," qui est transcrit par *hag, ḥag*, ou *chag,* souligne le côté joyeux de ces saisons saintes.

Les trois fêtes sont aussi associées au cycle de l'agriculture dans le pays. Shavouot, la Fête des Semaines, marque le début de la saison des récoltes, et Souccot en marque la fin. Ainsi, ces fêtes de pèlerinage sont aussi les fêtes des récoltes, celles-ci contribuant en grande partie à leur nature joyeuse.

C. L'accomplissement des sept saisons saintes de Lévitique 23

Quant à l'importance prophétique des sept saisons saintes et la façon dont le plan de rédemption de Dieu se dessine au travers d'elles, les fêtes ont été, sont et seront accomplies de la manière suivante :

Le cycle du printemps a été accompli par le programme de la première venue du Messie.

- ✡ *Pessah* a été accompli par la mort du Messie.
- ✡ *Hag Hamatzot* a été accompli par l'offrande de son sang sans péché.

- ✡ *Hag Habikkurim* a été accompli par la résurrection du Messie.
- ✡ *Shavouot* a été accompli par la naissance de la *kehillah* ou *ecclesia*, c'est-à-dire l'Église.[3]

Ensuite, un intervalle de quatre mois sépare le premier cycle du deuxième cycle des fêtes ; dans le programme de rédemption de Dieu, cet intervalle de quatre mois trouve son accomplissement actuellement avec le temps de l'Église. Le deuxième cycle des fêtes trouvera son accomplissement avec le programme de la deuxième venue du Messie :

- ✡ *Yom T'ruah* sera accompli lors de l'enlèvement de l'Église.
- ✡ *Yom Kippour* sera accompli lors de la grande tribulation, un temps pendant lequel Israël subira l'affliction dans son corps et son âme, ce qui le conduira au pardon et au salut national.
- ✡ *Souccot* trouvera son accomplissement par le royaume messianique.

Ci-dessus : Plat d'un service de seder du 20e siècle qui appartient au NC Museum of Art

[3] Le terme « église » ici ne fait pas référence à un bâtiment, mais au corps invisible du Messie. On entre dans ce corps par le baptême du Saint-Esprit (I Cor. 12 :13). Seuls ceux qui croient à la mort par substitution du Messie Yéchoua sur la croix, à son ensevelissement et à sa résurrection le troisième jour (I Corinthiens 15:3-4) sont baptisés dans le corps du Messie. L'Église n'existait pas du temps des Écritures hébraïques, ni du temps des Évangiles. Sa naissance est décrite dans Actes 2:1-4.

D. Calendrier des sept saisons saintes et leur accomplissement

Cycle du printemps		**Intervalle-4 mois**	**Cycle d'automne**	
Première venue		Ère de l'Église	Deuxième venue	
Nom	Date		Nom	Date
Pessah (la Pâque)	*Nisan* 14		***Yom T'ruah*** (fête des Trompettes ou Rosh Hashana)	*Tishri* 1
Accomplissement par la mort du Messie			Accomplissement lors de l'enlèvement	
Hag Hamatzot (Fête des Pains sans Levain)	*Nisan* 15-22		***Yom Kippour*** (Jour des Expiations)	*Tishri* 10
Accomplissement par l'offrande du sang sans péché du Messie			Accomplissement lors de la tribulation et de l'expiation nationale d'Israël lors de la tribulation	
Hag Habikkurim (Fête des Prémices)	1er dimanche après *Pessah*		***Hag Hasukkot*** (fête des Tabernacles)	*Tishri* 15-22
Accomplissement par la résurrection du Messie			Accomplissement lors de l'instauration du royaume messianique	
Shavouot (Fête des Semaines ou Pentecôte)	*Sivan* 6			
Accomplissement par la naissance de l'Église		En cours d'accomplissement		

E. Fêtes et intervalles de temps les séparant

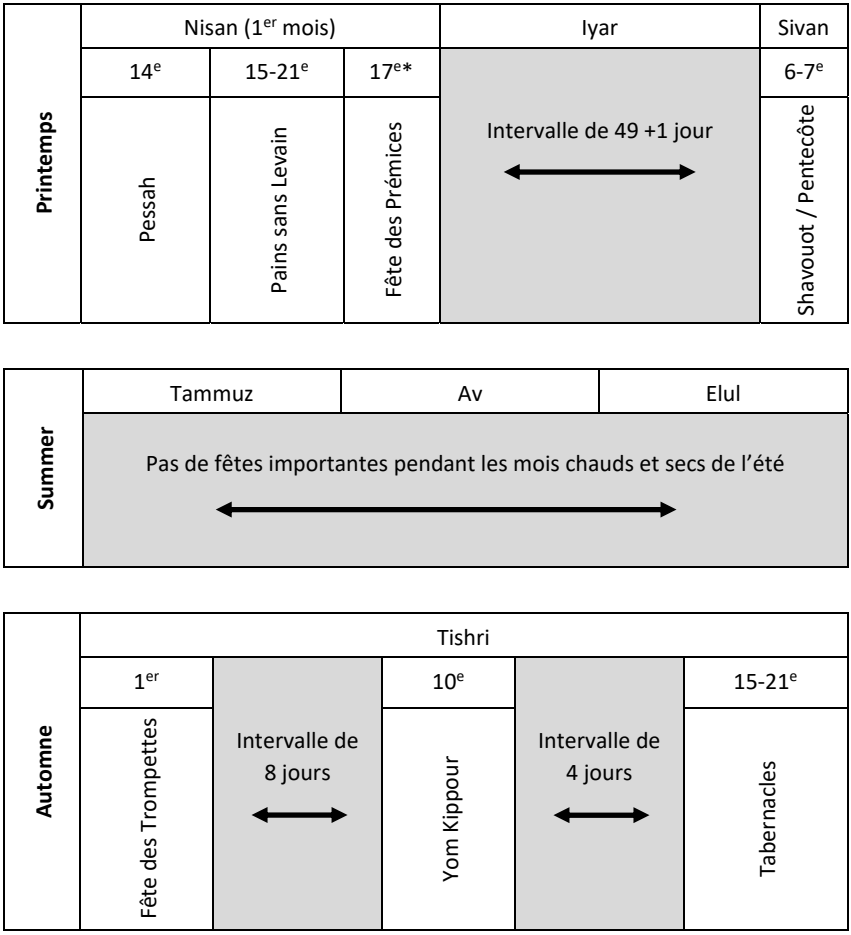

* La date est sujette à changer étant donné qu'il s'agit du jour après le sabbat qui suit la Pâque (Lévitique 23 :11). Le 17e était la date des Prémices l'année où mourut Yéchoua.

La première des saisons saintes : *Pessah—La fête de la Pâque*

Le premier mois, le quatorzième jour du mois, entre les deux soirs, est la Pâque à l'Éternel. (Lévitique 23:5)

I. Introduction

La première des sept saisons saintes de la Torah est *Pessah*, ou la fête de la Pâque. C'est la fête d'Israël qui est la plus souvent mentionnée dans l'Ancien Testament tout comme dans le Nouveau Testament. Elle est mentionnée plus de cinquante fois dans les Écritures hébraïques et 27 fois dans le Nouveau Testament. Dans le contexte du judaïsme, c'est la fête la plus importante de tout le calendrier religieux juif.

A. Les noms

La fête de la Pâque porte quatre noms. Le premier nom, *Hag HaPesach*, veut dire « fête de la Pâque » ; on le trouve dans Exode 34:25. Ce nom met l'accent sur l'agneau pascal qui est mangé à cette occasion particulière.

Le nom suivant est *Pessah*. L'origine du nom est en relation avec le personnage de l'ange de la mort que l'on trouve dans Exode 12. Les Juifs devaient prendre un agneau, l'égorger, récolter le sang, pour l'asperger sur le linteau et les montants de la porte de chaque maison. Cette nuit-là, l'ange de la mort traversa le pays d'Égypte. Lorsqu'il rencontrait une maison juive et qu'il voyait le sang sur le linteau et les montants de la porte, il passait par-dessus cette maison juive. Lorsqu'il arrivait à une maison égyptienne et qu'il ne voyait pas de sang aspergé sur le linteau et les montants de la porte, au lieu de « passer par-dessus » cette maison, il « passait au travers » et tuait le fils premier-né de cette famille égyptienne. On a ici l'origine du nom de cette fête : le passage de l'ange de la mort par-dessus les maisons juives.

Le troisième nom, *Hag He'aviv*, veut dire « fête du printemps. » Pessah est la première fête du cycle du printemps. Comme cela est mentionné dans la préface de cet ouvrage, les sept fêtes d'Israël telles qu'elles sont indiquées dans Lévitique 23 sont regroupées en deux séries : tout d'abord, un groupe de quatre fêtes se déroulent à la suite les unes des autres au printemps. Ensuite, a lieu une longue interruption pendant l'été, suivie par un groupe de trois fêtes qui se suivent de près en automne. Pessah est la première fête du premier cycle des fêtes qui se déroule au printemps. C'est pourquoi il est parfois nommé *Hag He'aviv*, la fête du printemps.

Le quatrième nom hébreu pour désigner cette fête est *Zman Cheruteinu*, qui veut dire « époque de notre émancipation. » Ce nom n'est pas biblique, mais il

vient des prières juives qui sont faites à cette occasion. Il souligne ce qui s'est passé lors de la première fête de Pessah : la libération de l'esclavage égyptien.

B. La célébration selon la Bible

Selon les Écritures hébraïques, deux éléments principaux sont à la base de la célébration de Pessah : le sacrifice de l'agneau et le repas de Pessah ou encore *seder*.

Concernant le sacrifice de l'agneau, deux points doivent être soulignés car ils donnent un éclairage sur la cérémonie. Tout d'abord, une distinction doit être faite entre l'agneau destiné au repas familial de Pessah et l'agneau destiné au sacrifice de Pessah qui se tient au Tabernacle. Ensuite, selon le mode de décompte du temps juif, un jour commence au coucher du soleil. Donc, le sabbat commence le vendredi au coucher du soleil et se termine le samedi au coucher du soleil. Une fois le soleil couché le samedi, la loi du sabbat ne s'applique plus. Le même décompte du temps s'applique pour tout autre évènement ou jour. La nuit précède toujours le jour (Genèse 1:5).

L'agneau destiné au repas pascal célébré en famille devait être mis de côté le dixième jour du premier mois, qui selon le calendrier juif est le mois d'*Aviv*, rebaptisé *Nisan* après la captivité babylonienne. Entre le dixième et le quatorzième jour, l'agneau était examiné afin de s'assurer qu'il était sans tâche ni défaut. Si l'examen montrait qu'il était parfait, l'agneau destiné au repas de Pessah était tué par chaque famille juive la première nuit de Pessah, le soir du quatorzième jour. Aucun os de l'agneau ne devait être brisé (Exode 12:46). Ensuite, le repas pascal était mangé. Le matin suivant, le premier jour de Pessah, un agneau était sacrifié à part sur l'autel par les prêtres.

Le deuxième élément qui caractérise la fête de Pessah est le repas. Comme cela est rapporté dans Exode 12:8, le repas de Pessah comprenait l'agneau pascal, du pain sans levain et des herbes amères.

C. La célébration rabbinique

Avec les millénaires de l'histoire juive, les rabbins ont ajouté de nombreux éléments à la célébration biblique de Pessah. Lawrence Schiffman, le cotraducteur et éditeur de *Pesachim* dans *Le Talmud de la Terre d'Israël*,[1] note :

> La Torah prescrit des rituels concernant la célébration de la fête de la Pâque dans Exode 12, Exode 13:3-8, 23:15, 34:18, Lévitique 23:5-8, Nombres 9:2-14, Nombres 28:16-25, Deutéronome 16:1-8. Inutile de dire que l'existence d'une telle pléthore de sources, qui apparaissent simultanément pour se compléter et se contredire, a ouvert la voie à une longue tradition d'interprétation et d'analyse. Il est donc attendu que le Traité de la Mishna Pesahim, bien que dépourvue d'exégèse exacte, « est une vigne qui dépend presque entièrement du treillis de la Parole. » En même temps, la participation de nombreux Juifs aux rites de la Pâque a conduit au développement de coutumes et de célébrations sans nombre, dont le repas du seder et ses rituels sont les plus connus.[2]

Il n'est donc pas surprenant que la traduction anglaise de ce traité contienne plus de 630 pages.[3] Dans l'introduction de la traduction anglaise, de *Pesachim* du Talmud Babylonien,[4] le rabbin Harry Freedman confirme que le contenu du traité correspond au nombre de rites, de coutumes et de célébrations rabbiniques :

> On peut dire que l'histoire du peuple juif en tant que peuple et nation a commencé avec l'Exode hors d'Égypte, épisode que commémore la fête de la Pâque. Pas étonnant alors que ses lois aient été si minutieusement débattues

[1] Le Talmud de la terre d'*Israël* (*Talmuda de-Eretz Yisrael*) est aussi connu comme *Le Talmud de Jérusalem* (en hébreu : תַּלְמוּד יְרוּשַׁלְמִי, *Talmud Yerushalmi*, souvent *Yerushalmi* sous sa forme courte) ou *Le Talmud palestinien*. Il s'agit d'une collection d'écrits rabbiniques sur la tradition orale des Juifs connue sous le nom de Mishna.

[2] Jacob Neusner, ed. *The Talmud of the Land of Israel* (Chicago, IL: The University of Chicago Press, 1994), p. xvii.

[3] Ce nombre inclut les notes des traducteurs ainsi que plusieurs index.

[4] Le Talmud babylonien, aussi appelé *Talmud Bavli*, a été composé en Babylonie (Irak moderne), tandis que le Talmud de Jérusalem, plus court, a été compilé dans ce qui est actuellement le nord d'Israël.

> et discutées au point de nécessiter la totalité d'un traité, long de cent vingt pages.[5]

Dans la présente étude, étant donné le grand nombre des détails de la pratique juive, tous ne seront pas abordés ; seul un certain nombre d'éléments seront mentionnés.

1. Le temps de Pessah

Pessah tombe au mois de Nisan, qui, selon Exode 12:2, est *le commencement des mois ; il sera le premier des mois de l'année* pour le peuple juif. Selon les rabbins, de nombreux évènements notables ont eu lieu ce mois :

> Au mois de Nisan, le monde a été créé ; le mois de Nisan est le mois de la naissance des patriarches ; c'est aussi le mois de la mort des patriarches ; à la Pâque, Isaac est né ; à Rosh Hashana, Dieu se souvint de Sarah, de Rachel et d'Anne et c'est à cette date qu'elles conçurent des fils ; à Rosh Hashana, Joseph est sorti de prison ; à Rosh Hashana, l'esclavage de nos ancêtres en Égypte cessa ; au mois de Nisan, le peuple juif a été libéré d'Égypte ; et à l'avenir, c'est au mois de Nisan que le peuple juif sera racheté lors de la rédemption finale.[6]

Exception faite du jour précédent Pessah, il n'est pas permis de jeûner pendant le mois de Nisan.[7] De plus, selon une légende juive, c'est au premier jour de ce mois que le Tabernacle a été érigé.[8]

2. L'agneau pascal

Pendant la période du Deuxième Temple, l'agneau est sacrifié de la manière suivante : un agneau ou un chevreau mâle est sélectionné et amené dans l'enceinte du temple, où il est égorgé dans la cour de devant. Les autres types de sacrifices

---

[5] Isidore Epstein, ed., *The Babylonian Talmud*, *Seder Mo'ed*, 4 Volumes (London, UK: The Soncino Press, 1938), Vol. II, part 2, p. v.

[6] *b. Rosh Hashanah* 11a (English from the William Davidson edition digitale du *Koren Noé Talmud*. Web. Sefaria.org., Juin 2018).

[7] Rabbi Shimon D. Eider, *Halachos of Pesach* (Jerusalem, Israel: Feldheim Publishers, 1998), p. 6.

[8] Shuel Safrai, ed., *The Literature of the Sages*, Part 2 (Assen, Netherlands: Royal Van Gorcum, 2006), p. 37.

sont amenés par des personnes seules, mais l'agneau pascal est accompagné d'un groupe de personnes parce qu'il doit être entièrement consommé afin que rien ne reste au matin (Exode 12:10). Le groupe comprend tous les membres d'une famille. Si une famille est trop petite, d'autres familles peuvent s'y joindre pour partager le même agneau. De cette manière, un seul agneau peut être partagé par plusieurs familles.

Le déroulement des opérations commence à midi, le 14e jour de Nisan. Les personnes qui arrivent avec leurs sacrifices sont divisées en trois grands groupes. Une fois que le premier groupe a pénétré dans la cour du Temple, les grilles sont fermées et on sonne du *shofar* (la corne du bélier). Habituellement, on sonne du shofar au moment de l'offrande du vin, mais, étant donné qu'il n'y a pas de vin à cette occasion, on en sonne lorsque les agneaux sont sacrifiés. À ce moment, les israélites sacrifient leurs agneaux, et les sacrificateurs, se tenant en de longues rangées, récoltent le sang dans des bols d'or et d'argent. L'animal sacrifié est suspendu à un crochet, écorché, incisé pour en vider les entrailles, dépecé, puis découpé. La graisse destinée à l'autel est ôtée de la chair de l'agneau, placée dans un récipient puis brûlée sur l'autel. Les bols contenant le sang sont passés d'un sacrificateur à l'autre jusqu'au sacrificateur qui se trouve le plus près de l'autel des sacrifices. Il prend le bol et d'un geste, il répand le sang à la base de l'autel. Ensuite, il rend le bol vide et prend le bol de sang suivant. Pendant la cérémonie, les lévites chantent ce qu'on appelle le *Hallel* (Psaumes 113-118) jusqu'à ce que tous les animaux soient égorgés. Les opérations effectuées pour le premier groupe sont répétées pour le deuxième et le troisième groupe jusqu'à ce que tous les agneaux de chaque groupe soient sacrifiés et que leur sang soit répandu à la base de l'autel.

Après cela, ce qui reste des animaux est emporté dans les maisons et rôti en entier en prenant soin de ne pas briser un seul os. Une fois la nuit tombée, chaque animal est mangé par le groupe de personnes qui l'a amené, et tous les restes qui n'ont pas été mangés sont brûlés le jour suivant. L'agneau est mangé avec du pain sans levain et des herbes amères. Aucun dessert n'est servi étant donné que la loi juive interdit de manger quoi que ce soit après l'agneau.

Cette façon de faire a été pratiquée jusqu'en 70 apr. J.-C., année de la destruction du Temple juif. Par la suite, on a continué à ôter le levain des maisons. On a continué à prendre le repas de Pessah avec du pain sans levain et des herbes amères, mais il n'y avait plus d'agneau. Comme il n'était plus possible d'offrir un sacrifice, les rabbins ont remplacé le sacrifice par la prière :

> Israël dit en l'honneur de celui qui est saint, béni soit-il : « Souverain de l'univers ! Lorsque le Temple était encore érigé, nous avions l'habitude d'offrir des sacrifices et obtenions ainsi l'expiation. Maintenant, cependant, nous ne pouvons rien offrir d'autre que des prières (*tefillah*). » . . .Israël soutient : lorsque le Temple existait, nous avions l'habitude de brûler de la graisse et certaines parties des sacrifices, obtenant ainsi l'expiation. Maintenant, nous ne pouvons qu'offrir notre propre graisse et notre sang ainsi que nos âmes ! Que ta volonté fasse que cela accomplisse notre expiation *: « Nous t'offrirons, au lieu de taureaux, l'hommage de nos lèvres*. » *(Version Louis Segond)* (Osée 14:3).[9]

Avec les siècles, le pain sans levain est devenu de plus en plus le symbole principal de Pessah. Finalement, un petit morceau de pain sans levain connu sous le nom d'*afikomane* devint le dernier aliment pris lors du seder, un rappel symbolique de l'agneau pascal. Certains Juifs récitent, "En mémoire de l'agneau pascal," alors qu'ils mangent l'afikomane.

Seize des 613 commandements de la loi de Moïse se rapportent au sacrifice de Pessah, quatre d'entre eux étant des commandements positifs, tels que Deutéronome 16:2: *Et sacrifie la pâque à l'Éternel, ton Dieu, du menu et du gros bétail, au lieu que l'Éternel aura choisi pour y faire habiter son nom.* Les quatorze autres sont des commandements contenant des interdictions, telles que Deutéronome 16:5 : *Tu ne pourras pas sacrifier la pâque dans l'une de tes portes que l'Éternel, ton Dieu, te donne.*

De plus, cinq des 16 commandements concernent le sacrifice de Pessah qui eut lieu le premier jour. Les 11 autres concernent l'agneau pascal proprement dit. Deux de ces commandements sont des commandements positifs alors que les neuf autres contiennent des interdictions.

Les rabbins ont développé leurs propres séries de règles, et le traité talmudique *Pesachim* contient des règles spécifiques pour saigner, rôtir et manger les animaux. Il y a aussi des règles spéciales relatives au manger, comme le lieu du repas, la quantité de nourriture qu'il faut prendre et la manière de manger. D'autres règles sont données pour le cas où Pessah tombe un jour de sabbat et pour d'autres questions de cet ordre.

[9] *Midrash Rabbah* : Nombres 18:21.

3. Le levain

L'utilisation de levain est interdite pendant Pessah, et il y a des règles et régulations spéciales à ce sujet. En fait, le levain est l'élément central de tous les commandements de Pessah qui contiennent des interdictions.

a. Les lois

Seuls les éléments qui fermentent lors de la décomposition sont considérés comme étant du levain : ce qui est tiré du blé, de l'orge, de l'épeautre, de l'avoine et du seigle. Ces cinq céréales sont spécifiquement interdites pendant Pessah. Toutes les autres céréales sont en principe autorisées : les céréales qui se décomposent sans fermenter (comme le riz, les pois, les haricots, les lentilles, et les cacahouètes) sont autorisées. Cependant, la règle actuelle veut que pendant la Pâque, il ne soit utilisé que de la farine de pomme de terre et de la farine de *matzah*[10], une farine faite à partir de pain azyme.

Les rabbins ajoutent leurs propres séries de règles concernant le levain. Certaines de ces règles concernent les ustensiles de cuisine qui sont achetés chez les non-juifs et qui doivent être nettoyés minutieusement avant de pouvoir être utilisés dans une cuisine juive :

> MISHNA : quelqu'un qui achète des ustensiles de cuisine à des non-juifs doit les traiter de la manière suivante afin qu'ils puissent être utilisés par des Juifs : pour les ustensiles qui nécessitent simplement un bain rituel, limiter leur traitement à ce bain. Pour les ustensiles qui nécessitent d'être nettoyés à l'eau bouillante, parce qu'utilisés avec de l'eau bouillante, tels les pots par exemple, il doit les nettoyer de cette manière. Quant aux ustensiles qui sont chauffés à blanc dans le feu, étant donné qu'ils sont utilisés pour griller, il doit les mettre dans le feu et les chauffer jusqu'à ce qu'ils soient blancs. Ainsi, pour la broche [*hashappud*] et le gril [*veha'askela*], il doit les chauffer au feu à blanc au feu. Concernant le couteau, il doit le brosser afin qu'il soit parfaitement net.[11]

[10] La matzah est un pain sans levain très fin, mange traditionnellement par les Juifs lors de la Pâque.

[11] *b. Avodah Zarah* 75b (de l'édition digitale en anglais du *Koren Noé Talmud*. Web. Sefaria.org. June 2018 de William Davidson).

Lors de la préparation de Pessah, tout ustensile ou équipement de cuisine utilisés pour cuire le repas de Pessah doit suivre un traitement particulier appelé *kachérisation*, que l'on obtient selon l'une des quatre méthodes suivantes : *libbun* (incinération), *hagola* (purification), *eruy roschim* (purification en versant de l'eau chaude), et *milui v'eruy* (trempage).[12]

Pour éviter une contamination accidentelle, beaucoup de maisons juives ont quatre services de table. Un des services est utilisé tous les jours pour les produits carnés, un deuxième est utilisé tous les jours pour les produits lactés. Les deux autres services de table sont utilisés seulement à Pessah : l'un est réservé aux produits carnés alors que le deuxième est utilisé pour les produits lactés.

Selon la loi juive, un Juif n'a même pas le droit de posséder du levain pendant le temps de Pessah. Cette loi pose des problèmes aux commerçants qui possèdent de nombreuses marchandises contenant du levain, car la destruction de ces marchandises leur causerait des pertes financières importantes. Afin de protéger les commerçants, les rabbins leur permettent de vendre leurs marchandises contenant du levain à des non-juifs et de les racheter après Pessah.[13] Cependant, cette transaction commerciale doit être une vente régulière ; la vente doit être sans condition, et elle doit permettre à l'acheteur d'utiliser les produits contenant du levain, de les vendre, de les donner, ou de les détruire. Normalement, l'acheteur est un non-juif qui a une attitude bien disposée à l'égard du vendeur juif ; quelqu'un qui va garder les marchandises jusqu'à ce que Pessah soit passé pour ensuite les revendre. Le prix de vente est normalement très faible. Par exemple, en Israël, certains Juifs orthodoxes vendent tout leur levain à un Arabe pour un dollar (un euro) et, après Pessah, il paie l'Arabe un dollar (un euro) pour racheter la totalité. Pendant huit jours, l'Arabe possède la totalité du levain de la boutique de ce Juif. Bien que la transaction soit vue au mieux comme de la « fiction légale », elle est tout de même considérée comme légitime selon la loi juive. Ce qui différencie cette vente de toute autre vente, c'est que le propriétaire du levain sait que le non-juif lui revendra son levain après Pessah. Selon la pensée juive, le fait de savoir cela ne gâte ou ne diminue en rien la validité légale de cette vente.

---

[12] Pour plus d'information, voir Rabbi Ze'ev Greenwald, *Shaarei Halachah : A Summary of Laws for Jewish Living* (Jérusalem, Israel : Feldheim Publishers, 2000), p. 294; The Central Conference of American Rabbis, ed., *The Union Haggadah—Home Service for the Passover* (NYC, NY: The Central Conference of American Rabbis, 1923), p. 142.

[13] Ibid., p. 292.

S'il y a trop de levain à déplacer entre les locaux du Juif à ceux du non-juif, la pièce contenant le levain doit être vendue. L'acte de vente doit inclure le levain et la pièce comme bien immobilier. Parfois, un rabbin local est à même de gérer toutes les tractations pour l'ensemble de la communauté ; en tant que représentant de la communauté toute entière, il vend la totalité du levain à un seul non-juif.

Une autre pratique juive concernant le levain est connue sous le nom de « nettoyage du levain », et son but est d'éliminer tout élément contenant du levain ou de la levure d'une habitation juive. Le nettoyage se fait la nuit qui précède la première nuit de Pessah, il est le point culminant de la période du « nettoyage de printemps ».

b. Les cérémonies

Il y a trois cérémonies de Pessah. La première porte le nom de *B'dikat Chametz,* ce qui veut dire « la recherche du levain ». Cette cérémonie a lieu la nuit qui précède la première nuit de Pessah, le 13e jour de Nisan :

> La Gémara revient sur la question de la recherche du levain. Maintenant que nous voilà arrivés à la certitude que de l'avis unanime le mot or [dans notre Michna] désigne la veille au soir, étant admis que selon Rabbi Yehouda comme selon Rabbi Meir [la consommation et la possession de] hemets (levain) ne deviennent interdites qu'à partir de la sixième heure. Et si tu dis : [Il est de règle que] les gens qui pratiquent la piété avec zèle doivent se hâter d'accomplir les commandements religieux, et bien nous aurions procédé à la recherche du hemets le matin [sans attendre la sixième heure]. Abbaïé a dit : C'est pourquoi un maître ne doit pas se mettre [à étudier] à son heure habituelle le soir qui suit le 13 qui est la veille du 14, de peur qu'il ne se laisse entraîner par son étude et qu'il en vienne à négliger une obligation religieuse [qui doit trouver place à ce moment-là].[14]

A cette occasion, les Juifs passent en revue les maisons, recherchant toute trace de levain qui aurait pu être oubliée lors du nettoyage traditionnel qui précède Pessah. Cependant, on a pris l'habitude de laisser intentionnellement un peu de levain qui est découvert lors du rituel de la recherche. Normalement, le père se

[14] *Le Talmud, Traité Pessahim, Tome 1, Pessahim 4a, Collection "les Dix paroles", Verdier 1984, p. 36.*

rend dans une dizaine d'endroits différents de la maison et il y saupoudre quelques miettes de pain au levain. Ensuite, suivi de ses enfants, il ramasse ces miettes avec une cuiller en bois et une plume, puis il verse le contenu de la cuiller dans une serviette de lin. Une fois que la totalité du levain a été ramassé, la cuiller et la plume sont placées dans la serviette avec le levain et la serviette est repliée avec son contenu. Le tout est brûlé par la suite.

La deuxième cérémonie est connue sous le nom de *Bitual Chametz*, ce qui veut dire « l'abandon du levain ». Après le nettoyage des lieux, les Juifs récitent les bénédictions suivantes au cas où il y aurait encore du levain dans la maison qui n'aurait pas été découvert : Tout *chametz* (levain) qui est en ma possession, que je l'aie vu ou pas, que je l'aie enlevé ou pas, sera abandonné et vu comme la poussière de la terre. »[15] Par cette bénédiction particulière, tout levain qui n'aurait pas été découvert est invalidé.[16]

La troisième cérémonie est la *Biur Chametz*, qui veut dire « la destruction par le feu du levain. » Tout le levain qui a été découvert la nuit précédente est brûlé dans un feu spécial, indiquant que cette maison juive est alors prête et digne de manger le seder de Pessah.[17]

4. Le pain sans levain

Par définition, *matzah*, ou pain sans levain, est du pain constitué des éléments qui auraient pu en faire un pain levé, mais dont la fermentation a été empêchée.

Il existe cinq règles concernant le pain sans levain. Premièrement, c'est le seul pain autorisé pendant Pessah.[18] Deuxièmement, tous les adultes doivent en manger au moins un morceau lors de la première nuit.[19] Troisièmement, toutes les céréales susceptibles de fermenter peuvent être utilisées pour faire le pain sans levain, mais, en pratique, seule la farine de blé est employée. La farine et l'eau sont les seuls ingrédients entrant dans la composition du pain ; même du sel n'est pas ajouté, *parce qu'ils avaient été chassés d'Égypte* (Exode 12:39). Il est appelé « le pain de l'affliction » (Deutéronome 16:3), « le pain de la misère »

[15] Sue Levi Elwell, ed., *The Open Door: A Passover Haggadah* (New York, NY: CCAR Press, 2003), p. xxi.

[16] *Pesachim* 7a.

[17] *Pesachim* 21a.

[18] *Mishnah Pesachim* 2:4.

[19] *Mishnah Pesachim* 2:5; *Pesachim* 120a.

(*leḥem ʿoni*), ou « le pain de la modestie » étant donné qu'il n'est fait que de farine et d'eau.[20] Quatrièmement, le pain sans levain ne doit pas être mangé le jour qui précède Pessah, mais il ne doit être consommé que lorsque Pessah commence.[21] Cinquièmement, des matzah qui ont été volées ne peuvent pas être utilisées pour accomplir le commandement de manger du pain sans levain.[22]

Il existe un certain type de matzah appelé *matzah ashirah*. Cette expression veut dire « matzah riche » et concerne du pain sans levain constitué de farine mélangée à du vin, de l'huile, du lait, du miel, ou des œufs. Seuls les malades et les personnes âgées qui ne peuvent pas digérer le pain de base ont le droit de consommer ce type de matzah pendant le seder. Tous les autres doivent s'en tenir à la consommation de matzah ordinaires. Par contre, il est permis à quiconque de manger de la matzah enrichie tous les autres jours de la semaine de Pessah.

Les Juifs particulièrement pieux utilisent la *matzah shmurah* pendant Pessah. Littéralement, le terme veut dire « pain sans levain contrôlé. »

> D'après le commandement, « Et vous garderez [observerez] la fête des *matzot* » (Exode 12:17), les sages ont pensé qu'observer *(shimurim)* nécessitait de surveiller le processus de fabrication des *matzah* depuis l'époque de la moisson afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'eau entrant en contact avec le grain, que celui-ci soit entier ou moulu, car l'eau amorce le processus de fermentation et elle ne doit pas entrer dans la constitution de la pâte au-delà de dix-huit minutes.[23]

C'est ce type de pain kasher que les Juifs orthodoxes préfèrent utiliser, car sa fabrication a été soigneusement contrôlée.

Les rabbins ont aussi établi des règles précises pour la cuisson des matzah. En aucun cas, la farine ne doit commencer à fermenter avant la cuisson. Pour cette

---

[20] *Shulchan Aruch, Orach Chaim* 455:5. The *Shulchan Aruch* est une codification de la loi juive établie par Rabbi Yosef Karo au 16e siècle. Toutes les citations de *Shulchan Aruch* dans ce livre sont tirées d'une traduction du Rabbi Schneur Zalman de Liadi (1745-1813) que l'on trouve dans www.chabad.org, une division du Chabad-Lubavitch Media Center.

[21] Joseph Jacobs, Judah David Eisenstein, « Mazzah (pluriel, Maẓẓot). » *The Jewish Encyclopedia*, Vol. 8 (New York and London : Funk and Wagnalls Company, 1904), p. 395.

[22] *Chametz u'Matzah*, Chapitre 6, paragraphe 7.

[23] Lesli Koppelman Ross, *Celebrate! The Complete Jewish Holidays Handbook* (Lanham, Maryland : Rowman & Littlefield Publishers, 2004), p. 18.

raison, un soin particulier est apporté lors du mélange des différents ingrédients, le pétrissage de la pâte et la cuisson devant être effectués très rapidement. Si cela prend plus de 18 minutes, les matzah produites ne peuvent pas être mangées à Pessah.[24]

Comme certains facteurs accélèrent le processus de fermentation, certaines règles permettent de ralentir cette fermentation. Étant donné que l'eau chaude stimule la fermentation, seule l'eau froide est utilisée. Une fois la farine et l'eau mélangées, la pâte est pétrie constamment ; il ne faut pas qu'elle repose. Ensuite, la pâte est passée au rouleau pour qu'elle soit aussi fine que possible. Ces mesures ralentissent la fermentation.

Juste avant la cuisson de la matzah, un outil spécial est roulé sur la pâte. L'outil fait des trous dans la pâte, la rainurant et la perçant en même temps. Ce procédé permet à l'air de s'échapper de la pâte alors qu'elle se trouve dans le four qui a été préchauffé, évitant ainsi toute fermentation qui pourrait se produire lors de la cuisson.

Ce procédé rend aussi le pain plus friable et plus savoureux.

Si l'une des étapes décrites ci-dessus a été omise, le pain ne peut être servi à Pessah.

5. Le seder

Le seder est le repas qui est mangé la première nuit de Pessah. Le mot lui-même signifie « ordre, » et la cérémonie qui accompagne le repas est parfaitement codifiée. Le but du repas est de « transmettre le récit, » afin de raconter les faits historiques qui accompagnent Pessah, et d'attester l'espérance dans une rédemption à venir.

Le seder débute peu de temps après la tombée de la nuit, en chantant les premières lignes d'un livre spécialement préparé pour l'occasion qui est connu sous le nom de *Haggadah*, ce qui veut dire « le récit. » Il existe toute une série de règles qui accompagnent le seder.

[24] Rabbi Aviel Orenstein, ed., *Mishnah Berurah*, Vol. 5, *Laws of Pesach* (Jerusalem, Israel: Feldheim Publishers, 1995), p. 79.

a. Les lois rabbiniques

Il existe cinq lois rabbiniques sur le seder. La première dit que le seder ne doit pas commencer trop tôt, mais que le chant des premiers paragraphes de la Haggadah doit avoir lieu juste après la tombée de la nuit, c'est-à-dire après que trois étoiles soient visibles dans le ciel de la nuit. [25] Selon la seconde loi, le seder ne doit pas commencer trop tard non plus parce que les enfants doivent demeurer éveillés pour l'évènement.[26]

La troisième loi dit que le dernier morceau de pain sans levain, l'afikomane doit être mangé avant minuit.[27] Selon la quatrième loi, le seder doit être dirigé par le chef ou le maître du groupe. S'il s'agit d'une cérémonie familiale, celui qui dirige est l'homme le plus âgé ; s'il s'agit du seder d'une communauté, il doit être conduit par un rabbin.

Celui qui dirige, que ce soit le membre d'une famille ou un rabbin, porte un habit spécial, un peignoir blanc connu sous le nom de *Kittel*,[28] qui symbolise la pureté, la joie, le bonheur, et la prêtrise. Sous la loi de Moïse, une des fonctions du prêtre était d'enseigner Israël. Avant l'invention de l'imprimerie, les Écritures étaient reproduites à la main. Il n'était pas possible que toutes les familles possèdent leur propre copie des textes. Donc, la tribu de Lévi avait la responsabilité non seulement de préserver les textes mais aussi, d'enseigner le contenu des Écritures. En faisant cela, les lévites devinrent les enseignants spirituels d'Israël.

À gauche : Cette vue rapprochée d'une carte postale allemande des années 1920 représente un père juif portant le Kittel (NDT le vêtement blanc et le manteau noir).

Pendant le seder, l'homme le plus âgé de la famille ou, dans le cas d'un seder pris en communauté, le rabbin faisait office de prêtre. Il avait la responsabilité de raconter à tous ceux qui étaient à table toute l'histoire

[25] *Mishnah Pesachim* 10:1; *Pesachim* 120b; *Terumat ha-Deshen* 137; *Shulchan Aruch, Orach Chaim* 472:1-2.

[26] *Pesachim* 109a.

[27] *Mishnah Pesachim* 10:9; *Pesachim* 120b; *Shulchan Aruch, Orach Chaim* 477:1.

[28] Eider, *Halachos of Pesach*, p. 254.

de l'Exode. Selon la cinquième loi, le seder ne doit jamais tomber un lundi, un mercredi, ou un vendredi.[29]

b. L'ordre selon lequel se déroule le seder de la Pâque

Ce repas est pris selon un ordre particulier qui comprend 15 étapes :

1. *Kaddish*—Sanctification de l'évènement
2. *Urchatz*—Le lavage des mains
3. *Karpas*—la consommation des légumes verts
4. *Yahats*—Le partage de la matzah du milieu
5. *Maggid*—Le récit de l'histoire
6. *Rachtzah*—Le lavage des mains
7. *Motsi*—La bénédiction sur le pain
8. *Matzah*—La bénédiction sur la matzah
9. *Maror*—La bénédiction sur les herbes amères
10. *Koreh*—La consommation de la matzah et des herbes amères
11. *Shulchan Oreich*—Le diner
12. *Tzafun*—La consommation de l'afikomane
13. *Barekh*—Rendre grâce
14. *Hallel*—La récitation des psaumes
15. *Nirtzah*—La clôture

La **première** étape du seder de Pessah est connue sous le nom de *kaddish*, qui veut dire « sanctification. » Pour sanctifier l'évènement, une prière spéciale, le *Kiddouch*, est récitée pour le jour de fête, et une bénédiction est prononcée sur la première des quatre coupes de vin qui sont bues lors du repas. Alors que le Kiddouch est récité, les participants s'accoudent sur la gauche. Ensuite, la première coupe de vin est bue et les coupes sont à nouveau remplies. Cependant, ce vin n'est pas consommé avant la cinquième étape de la cérémonie.

[29] *Torah Shebe-'al Peh* (London, UK: John Wertheimer and Co., 1842), p. 14. Il existe plusieurs raisons à cette règle, et elles sont basées sur la manière dont tombe le seder conjointement avec d'autres fêtes juives. La règle est que le premier jour de Rosh Hashanah ne peut pas tomber un dimanche, un mercredi ou un vendredi. Le calendrier juif impose de manière catégorique que le premier jour de Pessah ne tombe pas un lundi, un mercredi ou un vendredi.

La **seconde** étape dans le déroulement du seder porte le nom de *urchatz*, qui littéralement veut dire « et laver. » Cette étape demande qu'on se lave les mains en prévision de l'étape suivante, le *karpas*. Au départ, le lavage des mains avait pour but d'ôter toute impureté rituelle et était accompagné de bénédictions. Depuis la destruction du Temple en 70 apr. J.-C., les rabbins ont débattu pour savoir si cette partie de la cérémonie était toujours nécessaire. Ils ont trouvé un compromis en disant qu'elle doit être maintenue, mais sans la récitation de la bénédiction spéciale associée au lavage des mains.[30] Donc, aujourd'hui l'Urchatz rappelle aux invités du seder la procédure qui était suivie à l'époque du second Temple. Elle exprime aussi l'espérance que les Juifs seront bientôt obligés de la pratiquer à nouveau.

La **troisième** étape du seder est connue sous le nom de *karpas*. Le terme *karpas* fait référence à tout légume vert, tel que le céleri, la salade, les fanes des radis. Cependant, traditionnellement du persil est utilisé plutôt que les autres végétaux parce que le persil symbolise l'hysope utilisée en Égypte pour appliquer le sang sur le linteau et les montants des portes des maisons juives (Exode 12:22). Quel que soit le légume vert utilisé, à ce stade on le trempe dans de l'eau salée et on le mange. Le vert est le symbole du printemps, et le printemps symbolise la jeunesse. C'est un rappel que lorsqu'Israël était une jeune nation, au printemps de son statut de nation, Dieu l'a sauvée au travers des eaux salées de la mer Rouge. Alors que Moïse a conduit le peuple hors du pays d'Égypte, Pharaon a lancé son armée à leur suite. Puis Dieu a accompli un miracle en divisant les eaux de la mer Rouge de façon que son peuple puisse passer à pied sec de l'autre côté. Lorsque les Égyptiens ont essayé de suivre, les murailles d'eau accumulées se sont effondrées sur eux, et ils se noyèrent. Ainsi, par les eaux salées de la mer Rouge, Dieu a sauvé Israël, au printemps de son statut de nation. Une autre raison essentielle de cette cérémonie est que les enfants aient l'occasion de poser les bonnes questions, afin qu'il leur soit expliqué comment Dieu sauva Israël.

La **quatrième** étape du seder s'appelle le *yachatz*, qui littéralement veut dire « diviser. » Cette partie de la cérémonie précède immédiatement la lecture du livre de Pessah, la Haggadah. Sur la table du seder, il y a un sac en tissu appelé *matzah tash*, qui contient trois compartiments. Un morceau de matzah est placé dans chacun des trois compartiments. À ce stade de la soirée, le morceau de pain situé dans le compartiment central est sorti du sac et brisé en deux parties. Le

[30] *Shulchan Aruch, Orach Chaim*, 473:6.

plus gros morceau est caché et il fait partie de la cérémonie de l'afikomane qui a lieu à la fin du seder. Le plus petit morceau est replacé dans le compartiment central du matzah tash avec les paroles, « Lo, ceci est le pain de l'affliction. »

La **cinquième** étape de la cérémonie du seder est connue sous le nom de *maggid*, qui signifie « le récit de l'histoire. » Ce récit de l'histoire se fait par la lecture de la Haggadah, qui expose le déroulement du seder et inclut le scénario de l'Exode. Le livre contient aussi une collection liturgique de chants de louange (Psaume 113-118) appelée *Hallel*. Pendant le maggid, on lit la première partie du Hallel, c'est-à-dire les Psaumes 113 et 114 sont lus.

En tout, le maggid est divisé en 12 étapes ou sous divisions :

1. Il commence par le *Ha Lachma Anya*, ou « le pain de l'affliction, » qui se lit de la manière suivante :

   « C'est ici le pain de l'affliction que nos ancêtres ont mangé en Égypte. Que tous ceux qui ont faim viennent et mangent. Que tous ceux qui sont dans le besoin viennent et célèbrent la Pâque maintenant. Actuellement, nous sommes ici. L'année prochaine, ce sera en terre d'Israël. Actuellement, nous sommes esclaves. L'année prochaine, nous serons libres. »

2. Ensuite vient le *Ma-Nishtanah*, « les quatre questions. » Elles tournent autour de la question fondamentale, *Mah nishtanah halailah hazeh mikol haleilot ?* (« En quoi cette nuit est-elle différente de toutes les autres nuits ? »).

   Les autres nuits, les Juifs mangent soit du pain levé soit du pain sans levain. Pourquoi cette nuit-là, ne mangent-ils que de la matzah ? Les autres nuits, les Juifs mangent toutes sortes de légumes. Pourquoi cette nuit mangent-ils des herbes amères ? Les autres nuits, ils ne trempent pas même une seule fois les légumes. Pourquoi cette nuit-là, les trempent-ils deux fois ? Et les autres nuits, les Juifs mangent assis, étant en position droite ou accoudés. Pourquoi cette nuit-là, mangent-ils en étant accoudés ?

3. Les quatre questions trouvent leur réponse avec le *Avadim Hayinu*, « nous étions les esclaves de Pharaon en Égypte » (Deutéronome 6:21). Ce paragraphe du maggid fait un bref résumé des évènements de l'Exode hors d'Égypte.

4. La quatrième section déclare, « Les grands sages firent ainsi », et donne l'explication de ce qu'ils firent. Une des versions possibles du texte se lit de la manière suivante :

> Il se trouve que Rabbi Eliezer, Rabbi Yehoshua, Rabbi Elazar ben Azaryah, Rabbi Akiva et Rabbi Tarphon étaient accoudés [lors du seder] à B'nei Berak. Ils ont discuté de l'exode d'Égypte toute la nuit, jusqu'à ce que leurs étudiants arrivent et leur disent : « Maîtres, il est temps de réciter le Shema du matin ! ».
>
> Rabbi Eleazar ben Azaryah a dit: «Je suis comme un homme de soixante-dix ans et cependant, je n'ai pas réussi à prouver qu'il faut parler de l'exode d'Égypte la nuit jusqu'à ce que Ben Zoma en apporte l'explication : « Il est dit, "Que vous vous rappeliez tous les jours de votre vie le jour où vous avez quitté l'Égypte ;" maintenant, "les jours de votre vie" concernent les jours [et le mot ajouté] "tous" veut dire que les nuits sont incluses ! » Cependant, les sages dirent : « "les jours de votre vie" concernent le monde actuel ; et "tous" signifie que les jours du Messie sont inclus. »[31]

5. La cinquième section souligne que tous les Juifs ont le devoir non seulement de connaitre l'Exode, mais aussi d'en parler et d'en exposer le récit.
6. La section suivante montre comment chaque enfant doit être instruit lors du seder. L'enfant qui est sage doit être informé de toutes les lois de Pessah, y compris de celle qui dit que rien ne doit être consommé après l'afikomane. L'enfant mauvais doit entendre qu'il n'aurait pas été racheté s'il avait fait partie de l'Exode. L'enfant naïf a besoin d'explications complémentaires. Avec l'enfant qui ne sait pas comment poser les questions, les adultes doivent entamer la discussion.[32]
7. Suit l'explication de quand il faut faire un rappel explicite du récit de l'Exode :

> C'est possible depuis le premier jour du mois. Le texte biblique dit alors, *en ce jour*. Mais, *en ce jour* peut aussi vouloir dire pendant qu'il fait jour. Le texte biblique déclare alors, *C'est parce que*—Cette phrase n'est pas

[31] Joel B. Wolowelsky, *Women at the Seder: À Passover Haggadah* (Brooklyn, NY: KTAV Publishing, 2005), p. 21.

[32] Ibid. Plus d'information sera donnée dans « 6. La Haggadah.»

prononcée excepté lorsque la matzah et les herbes amères sont placées devant vous.[33]

8. La huitième section traite des racines plus profondes de l'Exode en tant que rédemption spirituelle. Il est dit :

   Au commencement, nos ancêtres étaient des adorateurs d'idoles, mais maintenant celui qui est l'Omniprésent nous a introduits à son adoration, comme le verset le déclare : « Et Josué dit à tout le peuple, ainsi dit l'Éternel, le Dieu d'Israël, vos pères, Térakh, père d'Abraham et père de Nakhor, ont habité anciennement au-delà du fleuve et ils ont servi d'autres dieux. » . . .[34]

9. Dans la neuvième section, un conte juif tiré du Midrash donne les détails du récit de Pessah.
10. Suit une explication de la signification de l'agneau pascal, du pain sans levain, et des herbes amères.
11. La onzième section traite de la célébration de Pessah et elle doit amener tous les Juifs à se voir comme ayant quitté le pays d'Égypte.[35]
12. La cérémonie se termine par des louanges à Dieu pour sa bonté et par une bénédiction sur le vin. Il s'agit de la deuxième coupe de la soirée, et elle est à nouveau bue alors que les participants sont accoudés sur la gauche. Cependant, avant qu'elle ne soit bue, dix gouttes qui symbolisent les dix plaies sont répandues sur la table. C'est la raison pour laquelle cette deuxième coupe est aussi appelée « la coupe des plaies. »

La **sixième** étape du seder de la Pâque est connue sous le nom de *rachtzah*, qui signifie « lavage. » C'est le deuxième lavage des mains en préparation du repas de Pessah, et il a lieu pendant qu'une bénédiction est prononcée.

La **septième** étape du seder est le *motsi*. Le terme hébreu veut dire « produire. » À ce stade, il y a une bénédiction spéciale pour le pain qui est produit de la terre, et le repas lui-même commence par ce plat particulier. La

---

[33] Martin Sicker, *A Passover Seder Companion and Analytic Introduction to the Haggadah* (Lincoln, NE : iUniverse, 2004), p. 65.

[34] Chaim Miller, *Haggadah: The Kol Menachem Haggadah* (Brooklyn, NY: Kol Menachem, 2008), pp. 57-59.

[35] *Mishnah Pesachim* 10:5 déclare : « Dans chaque génération chacun doit se voir comme s'il était lui-même sorti d'Égypte, comme il est dit : Et tu diras à ton fils en ce jour : "C'est à cause de ce que le Seigneur a fait pour moi lorsqu'il m'a fait sortir d'Égypte." »

bénédiction habituelle avant les repas est alors prononcée : « Béni sois-tu, Seigneur Dieu, Roi de l'univers, toi qui produis le pain de la terre. » Normalement, la bénédiction est récitée sur du pain ordinaire. Cependant, dans ce cas particulier, elle est prononcée sur le pain sans levain, la matzah.

La **huitième** étape du seder consiste à manger la *matzah* tout en s'inclinant vers la gauche. Une bénédiction supplémentaire est prononcée pour le pain sans levain : « Béni sois-tu, Seigneur notre Dieu, Roi de l'univers, qui nous a prescrit de manger la matzah. » Un petit morceau de la matzah du compartiment central qui a été brisée auparavant ainsi que la matzah du compartiment supérieur sont mangées après la bénédiction.

La **neuvième** étape du seder s'appelle le *maror*, terme qui veut dire « herbes amères. » À ce stade, des herbes amères telles que la racine de raifort sont trempées dans un mélange connu sous le nom *charoset* (une pâte douce, de couleur sombre faite de fruits et de noix) puis mangées.[36] Le but est de provoquer des larmes chez les invités au repas de Pessah, et c'est ce que fait le raifort. C'est un rappel des larmes amères qui ont été versées par les aïeux juifs en terre d'Égypte. Une bénédiction particulière est prononcée, et le maror est mangé en position droite.

La **dixième** étape du seder porte le nom de *korech*. Ce terme hébreu veut dire « association. » Deux petits morceaux de pain sans levain sont prélevés de la matzah inférieure dans le matzah tash. Un peu de maror et de charoset est placé entre les deux morceaux de matzah. Cela forme un « sandwich, » qui est mangé en se penchant vers la gauche. Les paroles suivantes sont prononcées : « En souvenir de la destruction du Temple selon Hillel ».[37]

---

[36] Au 12e siècle, le célèbre rabbi Rambam a écrit un commentaire sur la loi qui porte le titre de *Mishneh Torah*. Il a inclus la recette suivante pour le charoset : « Le charoset est une mitzvah selon les paroles des conteurs, et rappelle le mortier qu'ils utilisaient en Égypte. Comment devez-vous le confectionner ? Vous prenez des dates, des figues ou des raisins séchés ou quelque chose de similaire, vous les écrasez, ajoutez du vinaigre, et mélangez le tout avec des épices tout comme l'argile était mélangée à la paille. La préparation est placée sur la table les soirs du seder de la Pâque » ((*Mishneh Torah, Pain levé et pain sans levain*, 7 :10, traduit par Sefaria.org, Web : www.sefaria.org/pages/57492).

[37] Le korech a été instauré pour régler un conflit entre les sages relatif à la façon de manger la matzah et le maror. Hillel pensait qu'il fallait les manger ensemble, alors que d'autres sages n'étaient pas d'accord. C'est comme cela que la tradition du Korech est née. Tout d'abord, la matzah est mangée seule ; ensuite, la matzah et le maror sont mangés ensemble, sous forme d'un sandwich.

La **onzième** étape du service du seder s'appelle le *shulchan oreich*, qui littéralement veut dire « la table ordonnée, » une référence au repas de fête lui-même. Aucun menu spécial n'est recommandé. À l'origine, de l'agneau était servi, mais, parce que l'agneau était un animal offert en sacrifice et qu'il n'y a plus de sacrifices aujourd'hui, la plupart des Juifs ne mangent pas d'agneau à Pessah. Il est remplacé par du poulet grillé ou par une autre viande kasher. Dans certains cas, la viande n'est même pas rôtie pour éviter toute ressemblance avec de la viande sacrifiée. Comme on le détaillera plus loin, les Juifs croyants continuent à manger de l'agneau, parce qu'ils estiment qu'ils doivent rester fidèles au commandement initial de Dieu. Le repas est pris entre la deuxième et la troisième coupe de vin dans une atmosphère joyeuse accompagnée de chants. Il commence en trempant un œuf rôti dans de l'eau salée. L'œuf représente le sacrifice qui était offert dans le Temple le premier matin de Pessah. Il est aussi un symbole des lamentations à propos de la destruction du Temple, lorsque le sacrifice pascal cessa ; aussi, le fait que l'agneau soit remplacé par un œuf indique qu'il s'agit d'une lamentation. L'œuf a plusieurs autres significations. La forme arrondie de l'œuf symbolise le cycle de la vie. Dans le judaïsme, l'œuf est un symbole de la résurrection, et on a ici, peut-être l'origine des œufs de Pâque. L'œuf est aussi un symbole du peuple juif, parce que, plus l'œuf est cuit, plus il devient dur. De même, plus les Juifs sont persécutés, plus ils deviennent résistants. En trempant l'œuf, c'est la deuxième fois de la soirée qu'un tel acte est pratiqué. Auparavant, c'était le persil qui était trempé dans de l'eau salée. Dans l'ancien temps, plonger deux fois symbolisait la mise en terre et la croissance d'une jeune plante. Ainsi, le peuple juif pratique cet acte deux fois cette nuit pour symboliser comment Dieu les a plantés en tant que toute petite semence-en terre d'Égypte. C'est là qu'ils grandirent et se multiplièrent pour devenir une grande nation riche de deux millions d'âmes, une imposante plante en effet !

Une personne ne doit ni manger ni boire à l'excès pendant le repas, car il ne pourrait pas manger l'afikomane. On doit donc se réjouir, mais en même temps se discipliner et se retenir si nécessaire. On ne doit pas non plus s'enivrer au point de s'endormir.

La **douzième** étape du seder est connue sous le nom de *tzafun*, qui veut dire « ce qui est caché. » À ce stade, le morceau du pain dans le compartiment du milieu est sorti de sa cachette. C'est l'afikomane, ou le dessert, et chacun en mange un morceau environ de la taille d'une olive. Il est mangé en s'inclinant vers la gauche.

La **treizième** étape est connue sous le nom de *bareich,* et se rapporte à la bénédiction qui est prononcée sur la troisième coupe à la fin du repas. La troisième coupe de vin est un symbole de la rédemption et de la liberté et elle est appelée « la coupe de la rédemption. » Elle symbolise le sang de l'animal qui a sauvé les Juifs de la dernière plaie. La troisième coupe est aussi bue en s'inclinant vers la gauche. Il n'est pas permis de boire quoi que ce soit entre la troisième et la quatrième coupe afin d'éviter l'ébriété. La coupe est suivie d'une récitation particulière qui commence par les mots « Déverse ta colère ».

La **quatorzième** étape du seder s'appelle le *Hallel.* La première partie du Hallel a été chantée lors du maggid. Maintenant, la fin du Hallel est chantée (Psaumes 115-118), puis suivie du Psaume 136, connu sous le nom de « Grand Hallel. » Le chant de ce psaume est basé sur Ésaïe 30:29, qui prophétise : *Il y aura pour vous un chant comme dans la nuit où l'on sanctifie une fête.* Le chant a lieu sur la quatrième coupe de vin. La quatrième coupe de vin est bue à ce moment alors qu'on s'incline sur la gauche. Il n'est pas autorisé de boire du vin après la quatrième coupe et tout autre liquide que de l'eau n'est pas autorisé.

La **quinzième** étape s'appelle le *nirtzah*, qui signifie littéralement « l'approbation. » Un texte spécial est prononcé qui déclare que Dieu a approuvé les actions qui se sont déroulées. Des cantiques choisis sont récités, et par cela, le long seder arrive à son terme.

c. Les trois Matzot

Les trois matzot qui interviennent dans la célébration juive de Pessah occupent une place centrale à plusieurs occasions lors des quinze étapes du repas de seder. À nouveau, ce pain doit répondre à trois critères précis pour qu'il puisse être utilisé à Pessah. La farine utilisée doit être non levée selon la loi de Moïse ; la pâte doit être striée pour qu'elle soit plus friable ; et le pain doit être aussi percé pour bloquer le processus de fermentation.

À l'origine, les trois matzot étaient placées sur une assiette spéciale qui avait six compartiments. Cependant, de nos jours, elles sont placées dans un sac en tissu particulier qui n'est utilisé que pour le seder de Pessah, le *matzah tash*. Le sac peut être soit carré, soit rond, mais, quelle que soit sa forme, l'intérieur est constitué de trois compartiments. Une galette de pain sans levain est placée dans chacun des compartiments. Ainsi, alors que les trois matzot sont placés dans un seul sac, elles sont séparées à l'intérieur du sac.

Lors du yachatz, la matzah du milieu est sortie du sac et brisée en deux morceaux. Le plus grand morceau est enveloppé dans un tissu de lin et ensuite caché pour être utilisé plus tard. Lors de la cérémonie de la matzah, le petit morceau est utilisé pour la bénédiction spéciale sur la matzah, juste avant le début du repas. À la douzième étape, comme cela a été précisé, une fois le repas terminé, et conjointement avec la troisième coupe de vin, le morceau qui a été caché est rapporté, sorti de son tissu, et mangé en guise de dessert. Ainsi donc, lors de la cérémonie, les trois matzot deviennent quatre : deux galettes entières et une galette brisée en deux parties. Tout cela a une signification messianique particulière, qui sera examinée plus tard.

La matzah du milieu qui a été brisée, enveloppée d'un tissu, cachée, et plus tard sortie du tissu, est appelée *afikomane*. Le mot est un terme grec qui littéralement veut dire « place au divertissement. » Manger l'afikomane marque formellement la fin d'un repas grec. L'origine juive de cette cérémonie vient d'une loi rabbinique selon laquelle il est interdit de manger un dessert à la fin du repas pascal. L'agneau est le dernier aliment que l'on doit prendre, aussi l'agneau lui-même est l'afikomane. À partir de 70 apr. J.-C., il n'y a plus de Temple et donc plus de lieu où l'agneau pascal peut être sacrifié. Ainsi, la matzah qui est cachée devient le dernier élément qui est mangé ; la matzah devient le nouvel afikomane. Ce morceau de matzah est symbolique ; il rappelle l'agneau pascal, et pour cette raison, il doit être le dernier élément qui doit être consommé. Aucune nourriture ne doit suivre, car le gout du pain sans levain doit rester dans la bouche. Les règles du manger qui s'appliquent à l'agneau s'appliquent aussi à l'afikomane : il doit aussi être consommé avant minuit.

d. Les quatre coupes

La nuit de Pessah, chacun boit quatre coupes de vin, chacune portant un nom particulier. La première coupe est « la coupe de sanctification ; » c'est la coupe avec laquelle la cérémonie commence. La deuxième coupe est appelée « la coupe des plaies, », car elle symbolise les dix plaies qui sont tombées sur les Égyptiens. La troisième coupe est « la coupe de la rédemption, » qui symbolise le sang de l'agneau qui a sauvé les fils premiers-nés juifs de la dernière plaie. La quatrième coupe est « la coupe de louange, » et elle est associée aux psaumes de louange (Psaumes 115-118) qui sont chantés à la fin du repas.

Les rabbins considèrent que boire du vin lors du seder de Pessah est si important qu'il est du devoir d'un homme de vendre ses vêtements ou emprunter de

l'argent ou encore louer ses services afin d'avoir suffisamment d'argent pour l'achat du vin nécessaire aux quatre coupes.[38] Il est tenu de le faire, même si cela doit l'amener à faire du porte-à-porte. Boire les quatre coupes de vin est une obligation pour chacun. De plus, il n'est pas vrai, comme cela est parfois enseigné dans les églises, que le vin de la Pâque est du jus de raisin. Ce n'est pas du jus de raisin ; c'est et cela demeure du vin constitué de jus de raisin fermenté. Le fruit de la vigne doit être non seulement fermenté, mais il doit être rouge, car seul le vin rouge est autorisé. Le mot hébreu pour levain, *chametz*, ne s'applique qu'aux céréales et aux produits dérivés tels que la bière et le whisky, mais pas aux fruits. Ainsi, le vin est permis.

e. La coutume de se pencher

À certains moments pendant la Pâque, tout le monde se penche. Se pencher sur la gauche est une obligation à certaines étapes de la fête.[39] Sept occasions de se pencher sont prescrites : lorsque les quatre coupes de vin sont bues, lorsque le premier morceau de matzah est consommé, lorsque le Korech est mangé et lorsque l'afikomane est mangé.

On dit souvent que le fait de se pencher vient du Cantique des cantiques 1:12, mais c'est chercher un verset pour justifier d'une pratique. L'origine précise de cette coutume est inconnue, mais son sens est assez clair. Ceux qui étaient des esclaves dans l'antiquité devaient prendre leurs repas soit debout soit assis, mais ceux qui étaient libres pouvaient se pencher à la table de leurs banquets ou de leurs repas. Étant donné que Pessah fête la libération de l'esclavage en Égypte, tous se penchent cette nuit-là. La symbolique est que tout Juif est libre, même s'il est lié à un maître. La direction vers laquelle on se penche est toujours la gauche afin d'éviter d'être gêné ; la direction est la même pour les gauchers.

f. L'eau salée

Comme cela a été mentionné, deux éléments sont plongés dans de l'eau salée : les légumes verts, habituellement du persil, et l'œuf rôti. Alors que chaque acte de tremper a une signification, l'eau salée représente les larmes que les israélites ont versées en Égypte.

---

[38] *Mishnah Pesachim* 10:1.

[39] *Pesachim* 99b, 108a; *Shulchan Aruch, Orach Chaim* 472.

g. Le plateau du seder

Pendant le seder, un plateau spécial appelé le *kearah* ou plateau de seder est au centre du repas. Personne ne connait exactement l'origine du plateau de seder parce qu'il n'est pas mentionné dans le Talmud juif. La première mention de ce plateau du seder connue est postérieure à l'an 600 apr. J.-C. Le plateau peut suivre toutes les originalités de ceux que l'on trouve dans le commerce ou il peut être simplement un plateau en plastique, mais, quel que soit son type, il doit avoir six compartiments. Dans chacun des compartiments, un aliment particulier est placé : un œuf rôti, le maror (habituellement du raifort), le *chazerat* (qui est une autre herbe amère, habituellement de la laitue romaine), du persil, un peu de charoset, et l'os d'un agneau. La plupart de ces éléments ont déjà été détaillés dans les paragraphes précédents, aussi allons-nous nous concentrer uniquement sur le chazerat, le charoset, et l'os.[40]

Le *Chazerat* est une variété de légume vert amer. Certaines familles juives utilisent de la laitue romaine, d'autres du raifort, d'autres combinent ces deux éléments. Bien que celles-ci soient les « herbes amères » préférées, la laitue iceberg et les endives sont aussi autorisées. Si le choix est porté sur le raifort, la quantité consommée a la taille d'une olive, car il n'en faut pas plus pour faire couler les larmes. Le but des herbes amères est de rappeler l'âpreté de l'esclavage en Égypte. Selon la tradition juive, le chazerat commémore la condition des israélites en Égypte, parce que les Égyptiens ont rendu la vie des Juifs amère, comme il est écrit : *ils leur rendirent la vie amère par un dur service, en argile, et en briques* (Ex. 1:14). Comme dans le cas de la laitue romaine, les feuilles sont douces au début, mais elles deviennent amères par la suite. La symbolique est que les Juifs ont été des travailleurs rémunérés par les Égyptiens au début (douceur), mais ils sont devenus des esclaves opprimés par la suite (amertume).

Quant au *charoset*, il n'existe pas de traduction en anglais ou en français pour ce mot.[41] Le charoset est un mélange de pommes coupées en morceaux, de noix (des noix du noyer ou des amandes), du miel, de la cannelle, et du vin. Certains Juifs y ajoutent des piments, alors que d'autres incorporeront des figues, des dattes, des grenades, du gingembre, ou des raisins secs. L'ingrédient principal cependant est toujours la pomme, parce que la légende juive dit que durant cette

[40] Voir *Pesachim* 114.

[41] On pense que le mot « charoset » est dérivé du mot hébreu *cheres*, qui veut dire « argile ».

Gauche : Le plateau du seder fait partie de la collection permanente du musée d'art de Caroline du Nord. L'inscription en hébreu qui y figure est tirée de la Haggadah et veut dire : « C'est cette promesse qui a soutenu nos ancêtres ainsi que nous . . . Le Saint, que son nom soit béni, délivre-nous de la main [de nos ennemis]. » (Ca. 1952 par Ilya Schor)

Ci-dessous : Détail du plateau du seder du dessus illustrant une famille juive célébrant Pessah.

période de leur histoire, les Juifs ont mis au monde leurs enfants sous des pommiers. Le vin rouge qui est mélangé rappelle le sang des Juifs qui a été versé. Le fruit est un hommage au peuple juif, qui a « porté du fruit » en Égypte. Quelle que soit la recette utilisée, tous les éléments doivent être finement hachés, mélangés entre eux et laissés reposer environ vingt-quatre heures pour qu'ils acquièrent une couleur marron foncé, qui est la couleur des briques et du mortier.

La consistance comme la couleur du mélange représente l'argile et la paille que le peuple juif devait récolter pour fabriquer les briques pour Pharaon. Le charoset est mangé pour rappeler aux Juifs que lorsque leurs ancêtres étaient esclaves en Égypte, ils devaient faire des briques et du mortier pour construire les villes de Pharaon.

Le dernier élément important sur le plateau du seder est l'os d'un agneau (*zeroah*). Étant donné que l'agneau ne peut plus être sacrifié, l'agneau grillé ne peut plus être servi lors du repas du seder. En souvenir de l'agneau pascal, on place un os sur la table ; parfois, l'os lui-même est grillé, ou bouilli. L'os est celui de l'épaule de l'agneau, parce que c'est avec un bras étendu que Dieu a fait sortir les Juifs du pays d'Égypte (Deutéronome 26:8).

h. La coupe d'Élie

Un autre élément important de toute table de seder est la coupe réservée pour un invité très particulier. On l'appelle « la coupe d'Élie » parce qu'elle est réservée pour lui, Élie le prophète des Écritures.

La coutume d'ajouter cette coupe à la table du seder vient d'un différend entre rabbins pour savoir si l'on doit boire quatre ou cinq coupes de vin pendant le seder. Finalement, les sages sont arrivés à un compromis. Quatre coupes seulement sont bues ; mais une cinquième coupe qui n'est pas bue, est placée sur la table « jusqu'à ce qu'Élie vienne » pour régler la dispute entre les rabbins. Avec le temps, la cinquième coupe a porté le nom d'Élie et elle tient une place d'honneur sur la table. La coupe est placée devant une chaise vide réservée au prophète. Selon Malachie 4:5, le judaïsme enseigne qu'Élie le prophète doit revenir avant que le Messie ne vienne. On croit aussi que le retour d'Élie le prophète se produira lors de la première nuit de Pessah. Ainsi, au cas où ce serait le Pessah de la venue d'Élie, la chaise et la coupe lui sont réservées. Chaque année, bien sûr, il n'est pas revenu, et c'est pourquoi les Juifs terminent le service par les paroles « l'an prochain à Jérusalem. » Élie le prophète n'est pas venu cette année, et s'il n'est pas venu cette année, cela veut dire que le Messie ne viendra pas non plus cette année. Et si le Messie ne vient pas cette année, cela veut dire que les Juifs ne retourneront pas à Jérusalem cette année. Il faudra attendre une année supplémentaire, et c'est pourquoi il est dit « l'an prochain à Jérusalem. »

La coupe d'Élie est remplie de vin entre la troisième et la quatrième coupe de la cérémonie de Pessah. À la fin du service du seder, la coutume veut que le plus

jeune fils aille dehors pour voir si Élie est revenu. Alors que l'enfant revient à table et déclare qu'Élie n'est pas revenu, c'est le moment de mettre un terme au seder.

6. *La Haggadah*

Le mot *Haggadah* veut dire « la narration » ou simplement « le récit, », car il se rapporte au texte qui est récité lors du seder pendant la première nuit de Pessah. La Haggadah est un livre dans lequel est donné le déroulement du seder. À l'intérieur, il y a le récit, le cœur, la substance et l'essence de l'histoire de l'Exode, qui à son tour, devient le cœur, la substance et l'essence de la cérémonie du seder. À vrai dire, le seder est une « célébration autour d'un récit. »

Le pivot qui a servi au développement de la Haggadah est Exode 13: 8, qui déclare : *Et tu raconteras ces choses à ton fils, en ce jour-là, disant, C'est à cause de ce que l'Éternel m'a fait quand je sortis d'Égypte*. Le verbe hébreu traduit par « tu raconteras » a la même racine que le mot *Haggadah*. Par conséquent, la Haggadah est « le récit » de Pessah.

À quatre reprises dans la loi de Moïse, il est commandé aux Juifs de répéter l'histoire de Pessah : dans Exode 12:26-27,13:8, 14 ; et dans Deutéronome 6:20-21.

Le texte de la Haggadah a été élaboré sur près de mille ans. Certaines parties proviennent de la période des Maccabées, environ 170-150 ans av. J.-C. D'autres parties sont tirées de la Mishna, qui a été codifiée en 200 apr. J.-C. La Haggadah trouve sa forme compilée finale au septième ou huitième siècle apr. J.-C. Certaines sections du texte sont tirées de la Torah, les cinq livres de Moïse. D'autres parties proviennent de la Mishna, le recueil des lois rabbinique ainsi que la partie la plus ancienne du Talmud. De plus, d'autres parties sont issues du Midrash, qui contient des sermons rabbiniques ainsi que des commentaires sur la loi de Moïse.

Quant à son contenu, la Haggadah est un recueil à six facettes : des passages tirés des Écritures, des sections de la Mishna, des portions du Midrash, des légendes, des prières et des bénédictions.

Le but de la Haggadah est de raconter les faits historiques rapportés dans l'Exode. Dans chaque génération, le Juif a la responsabilité de se voir comme s'il était lui-même sorti d'Égypte. Chaque Juif doit se considérer comme un partici-

pant à l'Exode, et ce qui s'est passé durant l'Exode doit être appliqué à son expérience personnelle. Ainsi, la Haggadah apporte de l'espérance à ceux qui ne sont pas libres, en disant : « L'an prochain, nous espérons tous être des hommes libres dans la terre d'Israël. ».

La Haggadah contient plusieurs séries de quatre : quatre coupes de vin ; quatre questions posées par le plus jeune des fils ; quatre expressions de la rédemption (basées sur Exode 6:6-7) ; et quatre aliments particuliers : l'os, la matzah, les herbes amères, et le charoset.

Si le seder a lieu au sein d'une communauté, le rabbin a la charge de lire en détail la Haggadah afin de relater la totalité de l'histoire de l'Exode. S'il s'agit d'un seder en famille, cette responsabilité revient à l'homme le plus âgé de la famille.

La Haggadah est divisée en neuf sections.

a. *Kiddouch* : La sanctification

La première section est le *kiddouch*, qui est une prière de sanctification ; elle est récitée sur la première coupe de vin pendant la cérémonie du Kaddish. Deux bénédictions sont prononcées à ce stade, l'une sur le seder lui-même et l'autre sur le vin. Ensuite vient le premier des deux lavages, le persil trempé dans l'eau salée, puis le brisement de la matzah du milieu.

b. L'invitation

La deuxième section de la Haggadah est l'invitation, qui est écrite en araméen. Il s'agit de l'invitation à partager Pessah destinée à tous ceux qui ont faim. On lit :

> Lo! C'est ici le pain de l'affliction que nos aïeux ont mangé dans le pays d'Égypte. Que tous ceux qui ont faim viennent et mangent. Que tous ceux qui sont dans le besoin viennent et célèbrent la Pâque avec nous. Que Dieu veuille nous racheter de tout mal et de toute servitude. L'an prochain, à cette saison, que toute la maison d'Israël sera libre ![42]

Il est aussi de coutume à ce stade d'ouvrir la porte et de laisser entrer tout étranger. Après cette invitation, la deuxième coupe de vin est remplie, indiquant que l'invitation fait partie de la cérémonie du maggid décrite auparavant.

[42] *The Union Haggadah*, p. 18.

c. Les quatre questions

La troisième section de la Haggadah contient les quatre questions, faisant aussi partie du maggid. Celui qui pose les questions est toujours le plus jeune fils en âge de lire. Si aucun enfant n'est présent, c'est à la femme de poser les questions. Si elle ne peut les poser, alors il est demandé à un homme de les poser.

Les quatre questions sont introduites par les paroles : « En quoi cette nuit se distingue-t-elle de toutes les autres nuits ? »

La première question concerne le pain sans levain : « Toutes les autres nuits, nous pouvons manger du pain levé ou du pain sans levain, mais cette nuit-ci, seul le pain sans levain est permis. Pourquoi cela ? »

La deuxième question concerne les herbes amères : « Les autres nuits, nous pouvons manger toutes sortes de végétaux, mais cette nuit-ci, nous ne pouvons manger que des herbes amères. Pourquoi cela ? »

La troisième question concerne les deux fois où de la nourriture est trempée dans de l'eau salée pendant le repas : « Les autres nuits, nous ne trempons même pas une fois, mais cette nuit-ci, nous trempons deux fois. Pourquoi cela ? »

Avant l'an 70 apr. J.-C., la quatrième question concernait l'agneau : « Toutes les autres nuits, nous pouvons manger de l'agneau apprêté de différentes façons, et toutes sortes de viandes préparées de toutes sortes de manières ; mais cette nuit-ci, c'est l'agneau pascal qui est rôti. Pourquoi cela ? » Après l'an 70 apr. J.-C., l'agneau pascal n'a plus été mangé, aussi la quatrième question a été modifiée et elle concerne maintenant le fait d'être incliné : « Toutes les autres nuits, nous pouvons manger en étant soit assis, soit penchés ; mais cette nuit, tous sont inclinés. Pourquoi cela ? »

d. La réponse

Dans la quatrième section de la Haggadah, la réponse commence par ces paroles :

> Nous célébrons cette nuit parce que nous étions les esclaves de Pharaon en Égypte, et le Seigneur notre Dieu nous a délivré d'une main puissante. Si celui qui est saint, qu'il soit béni, n'avait pas libéré nos pères de l'Égypte, nous, nos enfants, et les enfants de nos enfants serions restés des esclaves. Par conséquent même si nous étions tous sages et versés dans l'étude de la Torah, nous

aurions quand même le devoir de raconter année après année le récit de la délivrance d'Égypte. En effet, insister sur ce récit est digne d'éloges.[43]

e. Les quatre fils

La cinquième section de la Haggadah concerne les quatre fils. La légende des quatre fils trouve son origine dans quatre commandements de la loi de Moïse qui demandent aux pères de raconter le récit de l'Exode à leurs fils. Le premier fils est celui qui est sage, et ce concept est basé sur Deutéronome 6:20. Le deuxième fils est dépravé (Exode 12:26). Le troisième fils est naïf. (Exode 13:14). Le quatrième fils ne sait pas même poser une question (Exode 13:8).

À ce stade, selon le texte de la Haggadah on lit :

Par une réponse appropriée aux questions posées par les quatre types de fils d'Israël, la Torah explique le sens de la célébration de cette nuit.

Le fils sage qui est impatient d'apprendre demande avec sérieux : « Que signifient les déclarations ainsi que les prescriptions et les ordonnances, que Dieu nous a imposées ? À lui, vous répondrez : « Cette célébration est tenue pour adorer le Seigneur notre Dieu, afin qu'il nous accompagne tous les jours de notre vie. ».

Le fils mauvais demande d'un air moqueur : « Qu'est-ce que VOUS voulez dire avec cette célébration ? » Quand il dit VOUS et non pas NOUS, il s'exclut lui-même de la maison d'Israël. Donc tu dois te retourner contre lui et dire : « C'est à cause de ce que le Seigneur a fait pour MOI lorsque je suis sorti d'Égypte. » Pour MOI et non pour LUI, parce que s'il avait été là, il n'aurait pas été trouvé digne d'être délivré.

Le fils naïf demande avec nonchalance : « De quoi s'agit-il ? » À lui vous direz : « Par son bras fort, le Seigneur nous a fait sortir d'Égypte, nous a délivrés de la maison de servitude. ».

Et au fils qui est incapable de poser une question, tu lui expliqueras tout le récit de la Pâque ; comme il est dit : « S'adressant à ton fils en ce jour, tu lui

[43] Ibid., p. 20.

> diras "c'est à cause de ce que le Seigneur a fait pour moi alors que je suis sorti d'Égypte" ».[44]

f. *Maggid* : le récit de l'Exode

La sixième section de la Haggadah se nomme le *maggid*. Alors que plusieurs éléments accompagnent la cérémonie du maggid, le récit des évènements de l'Exode est central. Il commence par Abraham et se poursuit par Jacob, puis par l'esclavage en Égypte et les souffrances qui y sont associées, puis par Moïse. En fait, il ne met pas en avant le rôle de Moïse, son nom n'étant mentionné qu'une seule fois. Il souligne l'œuvre de Dieu, rappelant les dix plaies, et pourquoi les dix gouttes de la deuxième coupe de vin, la coupe des plaies doivent être versées. Avec chacune des gouttes qui sont versées, les noms des dix plaies sont prononcés afin d'exprimer la tristesse face à la souffrance humaine. Cette coupe ne doit pas être remplie à nouveau, car le vin est synonyme de joie, et la loi juive interdit de se réjouir de la misère des autres. Même si leur pire ennemi passe par le malheur, les Juifs ne doivent pas s'en réjouir.

Après avoir versé les dix gouttes de vin, le reste de la coupe est bu. Plusieurs psaumes sont récités, et des hymnes sont aussi chantés dans cette section.

g. *L'afikomane*

La septième section de la Haggadah se nomme *l'afikomane*, nom qui vient du petit morceau de matzah qui est mangé tout à la fin du repas. À ce stade, l'afikomane est récupéré de l'endroit où il a été caché et il est mangé. Chaque personne doit en manger un morceau. Ensuite, une grâce spéciale est prononcée. C'est à ce moment que la troisième coupe, la coupe de la rédemption est bue. Puis, la porte est ouverte pour Élie, et la coupe d'Élie est remplie. Après l'avoir remplie, la quatrième coupe est remplie, et les paroles suivantes sont prononcées :

> Verse ta fureur sur les nations qui ne t'ont pas connu, et sur les royaumes qui n'invoquent pas ton nom ; car on a dévoré Jacob, et on a dévasté sa demeure.

[44] Ibid., p. 20-22. Pour des textes rabbiniques complémentaires, voir *Mekhilta de Rabbi Yishmael* 13:14:1 ; *y. Pesachim* 70b.

(Psaume. 79:6-7). Répands sur eux ton indignation, et que l'ardeur de ta colère les atteigne. (Psaume 69:24) (sic) ; Poursuis-les dans ta colère et détruis-les de dessous les cieux de l'Éternel. (Lamentations. 3:66).[45]

h. Hymnes de louange

La huitième section de la Haggadah contient des hymnes de louange ; elle porte le nom d'*Hallel*. Le reste des psaumes de Hallel sont chantés à ce moment (Psaumes 115-118), et ils sont suivis par le chant du grand Hallel (Psaume 136).

Ensuite vient un chant particulier connu sous le nom de *Nishmat*, qui est la bénédiction de l'âme. Il commence par les paroles : « que l'âme de toute créature vivante bénisse ton nom. » On pense que le Nishmat a été composé à l'époque de la période amoraïque ou avant. Rabbi Johanan bar Nafcha (180-279 apr. J.-C.) déclare dans *Bavli Pesahim 118a* que la bénédiction doit être récitée pendant le seder de Pessah. Une légende médiévale prétend que l'auteur en est Simon Pierre, qui a utilisé son nom hébreu, Simeon Kaipha. Selon cette légende, Pierre a été rempli d'inquiétude lorsqu'il a constaté le mal que le christianisme avait causé au judaïsme. Il fit semblant de se convertir à la nouvelle religion et utilisa de son influence pour engendrer une rupture complète avec le judaïsme. Il est connu comme étant Pierre, car il dispensait ses partisans d'obéir à la Torah. Le mot « Pierre » a la même consonance que le mot hébreu *patar*, qui veut dire « absoudre. » Plus tard, il établit le quartier général de cette nouvelle religion à Rome et il s'enferma dans une tour dans laquelle il composa ce chant pour les adeptes du judaïsme, auquel il était en fait resté fidèle dans son cœur. Ici, on a strictement une légende rabbinique qui cherche à discréditer la foi de Pierre en le présentant comme un imposteur.

i. *Nirtzah* : L'acceptation

La neuvième et dernière section de la Haggadah est la *nirtzah*, qui signifie, « l'acceptation. » Des bénédictions spéciales sont dictées pour cette partie de la cérémonie, et le dernier paragraphe de la Haggadah est lu :

[45] Joseph Tabory, *JPS Commentary on the Haggadah: Historical Introduction, Translation, and Commentary* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society, 2008), p. 53. Pour plus d'information sur l'arrière-plan historique de ce passage, voir Rabbi Lawrence A. Hoffman and David Arnow, eds., *My People's Passover Haggadah, Volume 2: Traditional Texts, Modern Commentaries* (Woodstock, VM: Jewish Lights Publishing, 2008), p. 148.

> Le déroulement de Pessah a été maintenant accompli tel qu'il est prescrit, selon toutes ses formalités et coutumes ; comme nous avons eu le privilège de l'organiser : que nous puissions être dignes de la célébration qui est associée. À celui qui est parfait et qui a sa demeure dans les cieux, fais lever ton peuple de qui il a été dit, qui peut le dénombrer ? Ô, hâte-toi de conduire les rameaux de ta plante (Israël) et d'amener les rachetés à Sion, avec des chants joyeux.[46]

Par la phrase « L'an prochain à Jérusalem, », le seder se termine.

7. Autres pratiques

Dans certaines célébrations juives, des hymnes supplémentaires sont chantés. Un de ceux couramment chantés est *Echad Mi Yodea*, « Qui sait ce qu'un veut dire ? » Ce chant comporte une série de treize questions et les treize réponses associées.[47] Un autre chant est « Un seul enfant. ».[48]

Lors du service de Pessah dans la synagogue, on lit des portions spécifiques des Écritures :

- ✡ Exode 12:21-51, qui donne les détails de la dernière plaie et le premier Pessah
- ✡ Nombres 28:16-25, qui décrit les offrandes pascales particulières qui sont apportées à cette occasion
- ✡ Josué 5:2-11, qui parle de Pessah à Guilgal, une fois que les Juifs sont entrés en Terre promise
- ✡ Le Cantique des Cantiques, parce que ce livre est étroitement lié au printemps, tout comme Pessah.

Quant à la liturgie dans la synagogue pour cette occasion, le Hallel (Psaumes 113-118) et le cantique des rachetés d'Exode 15 sont chantés.

---

[46] Arnold G. Fruchtenbaum, *A Passover Haggadah for Jewish Believers* (San Antonio, TX : Ariel Ministries, 1970), p. 48.

[47] Voir Hoffman, *My People's Passover Haggadah*, p. 222.

[48] Voir "*Service for the first nights of Passover according to the custom of the German and Polish Jews, avec notes et un nouveau Engl. tr.*, par A.P. Mendes. 2e édition révisée de 1917, p. 50.

À cette occasion, il est aussi de coutume de prier pour la rosée parce que Pessah marque la fin de la saison des pluies en Israël et le début de la saison qui bénéficie de la rosée, saison liée au printemps.

8. Célébration du seder et Haggadah comparées

	L'ordre du seder		L'ordre de la Haggadah
1	**Kaddish :** Récitation du Kiddouch La 1re coupe de vin est bue	**1**	**Kiddouch :** La prière de sanctification
2	**Urchatz :** Lavage des mains		Le lavage des mains
3	**Karpas :** Les légumes verts sont trempés et mangés		Les légumes verts sont trempés et mangés
4	**Yachatz :** La galette du milieu du matzah tash est brisée		La galette du milieu du matzah tash est brisée
		2	**L'Invitation :** La 2e coupe de vin est remplie
5 a b	**Maggid :** Répétition de l'histoire Le pain d'affliction Les quatre questions	**3**	**Les quatre questions**
c d e	La réponse Les grands sages Le devoir	**4**	**La réponse**
f/g h	Les quatre fils L'Exode et la rédemption spirituelle	**5**	**Les quatre fils**
i j k l	Le premier Pessah Signification de l'agneau, de la matzah, et des herbes amères ; Identification avec l'Exode Louange à Dieu La 2e coupe de vin est bue	**6**	**Maggid :** Le récit de l'Exode
6	**Rachtzah :** Lavage des mains avant le repas		
7	**Motzi :** La bénédiction habituelle avant le repas est récitée		
8	**Matzah:** La bénédiction pour la matzah		
9	**Maror :** Les herbes amères sont mangées avec le charoset		
10	**Korech :** Le «sandwich» est mange		

11	**Shulchan Oreich :** La cérémonie du repas à proprement parler		
12	**Tzafun :** L'afikomane est sorti et mangé	**7**	**Afikomane :** L'afikomane est sorti et mangé
13	**Bareich :** La 3e coupe est bue		La 3e coupe est bue
14	**Hallel :** Les Psaumes 115-118, 136 sont chantés La 4e coupe est bue	**8**	**Hymnes de louange :** Les Psaumes 115-118, 136 sont chantés Nishmat est chanté La 4e coupe est bue
15	**Nirtzah :** Le seder se termine	**9**	**Nirtzah :** Le seder se termine

II. Pessah dans les Écritures hébraïques

Pessah est la fête la plus souvent mentionnée dans toutes les Écritures hébraïques. Elle y est mentionnée plus de cinquante fois dans 15 passages.

Le premier passage est Exode 12, plus précisément les versets 1-14, 21-28, et 39-51. Ce chapitre apporte tous les détails sur l'origine de Pessah, de quelle manière il était célébré, et comment les Juifs ont été sauvés à cette occasion. Il inclut aussi le récit de l'Exode à la fin du chapitre.

Le deuxième passage, Exode 13:3-4 demande qu'on se souvienne de cette fête en mangeant du pain sans levain dans le mois d'*Aviv*, nom hébreu du mois qui était utilisé avant la captivité babylonienne. Il s'agit du mois du printemps qui correspond approximativement à la période qui s'étend du 15 mars au 15 avril dans le calendrier géorgien. Dans le calendrier juif, il s'agit du mois de *Nisan*, qui est le nom araméen ou babylonien.

Le troisième passage, Exode 13:14-15, enseigne que Pessah constitue le fondement de la loi pour les premiers-nés. Étant donné que Dieu a épargné tous les premiers-nés des israélites lors de la dixième plaie, par la suite, tout premier né, celui qui sort le premier du sein maternel, appartenait à Dieu, qu'il soit homme ou animal. Tandis que les premiers-nés de tous les animaux purs devaient être sacrifiés, le fils premier-né devait être racheté aux sacrificateurs au prix de cinq shekels (Nombres 18:16).

Le quatrième passage, Exode 23:14-15, souligne que Pessah fait partie des trois pèlerinages. À l'occasion de trois des sept fêtes, tout homme juif devait se rendre à Jérusalem pour célébrer la fête.

Le cinquième passage, Exode 34:25, traite des ordonnances qui régissent le sacrifice pascal. Il enseigne que le sang du sacrifice ne peut être offert avec le pain sans levain, et qu'aucune partie du sacrifice ne peut être conservée jusqu'au matin. Le sacrifice doit être, soit mangé, soit brûlé.

Le sixième passage, Lévitique 23:4-5, cite Pessah comme étant l'une des sept saisons saintes d'Israël.

Le septième passage, Nombres 9:1-14, traite des lois spécifiques qui régissent les sacrifices de Pessah.

Le huitième passage, Nombres 28:16, souligne la date ; la célébration doit avoir lieu le quatorzième jour du premier mois.

Le neuvième passage, Deutéronome 16:1-7, apporte davantage de détails concernant le maintien de la célébration annuelle de Pessah.

Le dixième passage, Josué 5:9-11, décrit comment la célébration de Pessah a été maintenue par les Juifs après avoir traversé le Jourdain. Il décrit le premier Pessah célébré à l'intérieur des frontières de la Terre promise. C'est à ce moment que l'approvisionnement en manne et en cailles cesse, et que le peuple juif doit se nourrir des produits de la terre.

Le onzième passage, II Rois 23:21-23, rapporte que la onzième année de son règne, le bon roi Josias ordonna au peuple de célébrer Pessah et que ce fut une célébration marquante.

Le douzième passage, II Chroniques 30:1-22, rapporte que le roi Ézéchias *fit passer une proclamation par tout Israël depuis Beer-Sheba jusqu'à Dan, pour qu'on vînt faire la Pâque à l'Éternel, le Dieu d'Israël, à Jérusalem*.

Le treizième passage, II Chroniques 35:1-19, rapporte aussi comment Pessah a été célébré la dix-huitième année du roi Josias. Le même passage souligne que cette fête de Pessah n'avait pas été célébrée depuis les jours du prophète Samuel.

Le quatorzième passage, Esdras 6:19-21, révèle comment Pessah a été célébré au temps d'Esdras par ceux qui sont revenus de la captivité babylonienne.

Le quinzième passage, Ézéchiel 45:21-24, prophétise que Pessah est une des fêtes obligatoires dans le royaume messianique.

III. Pessah dans le *Brit Hadashah* (Nouveau Testament)

Pessah est mentionné 27 fois dans le Nouveau Testament. Ces références peuvent être divisées en deux catégories : de simples mentions de la fête et la célébration par le Messie.

A. De simples mentions

La première catégorie contient des versets ou des passages dans lesquels Pessah est simplement mentionné. On a cinq références de ce type.

La première référence est Luc 2:41-50, qui rapporte que les parents de Yéchoua célèbrent Pessah et qu'ils le prennent avec eux à Jérusalem alors qu'il a 12 ans.

La deuxième référence est Jean 2:13-25, qui décrit les débuts du ministère public de Yéchoua. C'est à cette occasion que le Messie purifie le Temple pour la première des deux fois qui sont rapportées dans les évangiles. C'est la première fête de Pessah de son ministère public ; il utilise cette occasion pour proclamer sa messianité.

La troisième référence est Jean 5 :1, qui mentionne simplement Pessah comme fête des Juifs. Bien que le nom de la fête ne soit pas mentionné de manière explicite, il est fort probable que ce soit la Pâque. Il s'agit alors de la deuxième Pâque pendant le ministère public de Yéchoua.

La quatrième référence est Jean 6:4, qui mentionne que *la Pâque, la fête des Juifs, était proche*. C'est à cette occasion que Yéchoua nourrit les cinq mille. Il s'agit de la troisième célébration de Pessah de son ministère public.

La cinquième référence, Jean 11:55-57, mentionne Pessah conjointement avec la résurrection de Lazare. Il s'agit de la quatrième célébration de Pessah au cours du ministère public de Yéchoua.

Par les quatre passages tirés de l'évangile de Jean, il est possible de calculer la durée du ministère public de Yéchoua. Étant donné que le baptême de Yéchoua a lieu près de six mois avant la célébration de Pessah mentionnée dans Jean 2, son ministère dure approximativement de trois ans et demi.

B. La célébration de Pessah par le Messie

La deuxième catégorie concerne la célébration de Pessah par le Messie ; on la trouve dans les quatre évangiles : Matthieu 26:1-5, 17-30 ; Marc 14:1-2, 12-26 ; Luc 22:1-2, 7-20 ; et Jean 13:1-30.

D'après la discussion préliminaire sur les célébrations bibliques et juives, on peut dire que Yéchoua suivait la célébration juive de Pessah. Bien que tous les différents éléments ne soient pas mentionnés dans les évangiles, huit d'entre eux peuvent être néanmoins identifiés.

1. **La préparation :** Le premier élément est la préparation de Pessah ; elle est mentionnée dans Matthieu 26:1-5, 17-19 ; Marc 14:1-2, 12-16 ; et Luc 22:1-2, 7-13. Cette célébration de Pessah est particulière, car Yéchoua accomplit la fête à cette occasion. C'est lors de cette célébration de Pessah qu'il est appelé à mourir. Ce n'est donc pas par hasard que la conspiration contre lui prévoit de le faire mourir en dehors de la célébration de Pessah. Alors que Satan veut la mort de Yéchoua, il ne veut pas qu'il meure à Pessah. Aussi, le plan des dirigeants prévoit de ne pas le mettre à mort durant Pessah (Matthieu 26:2-5; Marc 14:1-2), mais Yéchoua fait en sorte qu'ils agissent la nuit même pendant laquelle ils ne voulaient pas agir. Il a déjà fait des arrangements spéciaux pour cette célébration de Pessah, et les passages mentionnés ci-dessus le révèlent clairement.
2. **Le kiddouch:** Le deuxième élément mentionné dans les évangiles en relation avec la célébration juive est le kiddouch qui est la sanctification de Pessah. Il est mentionné dans Luc 22:14-18. Il a lieu lorsque la bénédiction sur Pessah est prononcée, juste avant de boire la première coupe. Luc mentionne les deux ; la bénédiction sur Pessah et la première coupe. Alors que Yéchoua commence le seder par la sanctification, il souligne qu'il a désiré vivement manger cette Pâque avec eux avant qu'il ne souffre, ce qui indique que cette fête de Pessah est tout à fait particulière. Aux versets 14-16, Luc note la bénédiction : *Et quand l'heure fut venue, il se mit à table, et les douze apôtres avec lui. Et il leur dit, J'ai fort désiré de manger cette pâque avec vous, avant que je souffre ; car je vous dis que je n'en mangerai plus jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu.* Ensuite vient la première coupe aux versets 17-18 : *Et, ayant pris une coupe et rendu grâces, il dit : Prenez cette coupe, et distribuez-la entre vous ; car, je vous le dis, je ne boirai plus désormais du fruit de la vigne,*

jusqu'à ce que le royaume de Dieu soit venu. L'expression « le fruit de la vigne » est un terme technique pour identifier le vin de Pessah.

3. **L'Urchatz** : Le troisième élément en rapport avec la pratique juive qui est mentionné dans les évangiles est l'Urchatz, le lavage des mains. On le trouve dans Jean 13:1-11. Normalement, les mains sont lavées par un serviteur. À cette occasion, Yéchoua déroge à la pratique juive de deux manières : Il prend la place du serviteur en effectuant le lavage lui-même, et il lave les pieds de ses disciples plutôt que leurs mains. La leçon trouve son application aux versets 12-20 lorsqu'il est mentionné que le disciple doit avoir le rôle d'un serviteur tout comme lui l'a été.
4. **Le Karpas :** Le trempage du persil ou Karpas est aussi mentionné dans les évangiles. On trouve cette étape de la cérémonie dans Matthieu 26:20-25 et Marc 14:17-21. Alors qu'elle a lieu, Yéchoua annonce qu'un des douze va le trahir. Lorsqu'ils veulent savoir de qui il s'agit, Yéchoua ne donne aucun nom, mais il apporte une clé pour identifier l'auteur de la trahison. Selon Matthieu 26:23 il est dit, *Il répondit : Celui qui a mis avec moi la main dans le plat, c'est celui qui me livrera.*

   C'est à ce moment-là, semble-t-il que Yéchoua prend des légumes verts et les plonge dans l'eau salée. En même temps, Judas en trempe aussi dans le même plat d'eau salée. Ici a lieu la première des deux situations lors desquelles Judas est identifié comme étant le traître.
5. **Le Yachatz :** Le brisement de la matzah du milieu est rapporté dans Matthieu 26:26, Marc 14:22, et Luc 22:19. À ce stade, la galette de pain sans levain du milieu est brisée afin de préparer la cérémonie de l'afikomane, qui de nos jours rappelle l'agneau pascal aux invités du seder. Le thème du seder est de rappeler ce que Dieu a accompli en faisant sortir les israélites d'Égypte, c'est-à-dire leur rédemption physique. Dorénavant, ils doivent célébrer la fête en mémoire de Yéchoua, celui qui est le thème de Pessah, celui qui va apporter la rédemption spirituelle, l'agneau pascal final. Comme cela a été mentionné auparavant, l'expression « en souvenir » est centrale tout au long de Pessah.
6. **Le Korech :** La cérémonie qui suit et qui est mentionnée est le Korech, la confection d'un sandwich avec du raifort et de la mixture à base de pomme et de noix (Jean 13:21-30). Yéchoua utilise cette étape de la cérémonie pour identifier une deuxième fois celui qui va le trahir. Pour la deuxième fois, il annonce que quelqu'un va le trahir, et pour la deuxième

fois, ses disciples veulent savoir de qui il s'agit. Cette fois-ci encore, il ne nomme personne, mais il donne un indice au verset 26 : *C'est celui à qui moi je donnerai le morceau après l'avoir trempé*. « Tremper le morceau » consistait à prendre un petit morceau de pain sans levain et à le tremper dans du raifort et dans la préparation à base de pomme et de noix. Celui qui trempe est l'officiant, et il le fait pour chacun des participants et pour lui-même. Dans le cas présent, Yéchoua est celui qui dirige le seder. Il doit tremper le pain treize fois : une fois pour lui-même et une fois pour chacun des douze. La réponse à leur question est que le premier à recevoir le morceau qui a été trempé est le traître. Après avoir trempé le morceau pour la première fois, il le donne à Judas, le fils de Simon Iscariot. À ce moment, Judas quitte le seder. Tout comme le raifort est amer, ainsi en est-il de la trahison de Judas.

Comme cela a déjà été mentionné, à Pessah, tout le monde s'incline sur la gauche à certains moments. Jean mentionne aussi qu'ils se sont inclinés ; Jean est appuyé sur la poitrine de Yéchoua.

7. **La troisième coupe :** Le septième élément mentionné dans le récit des évangiles est la troisième coupe. On le trouve dans Matthieu 26:27-29, Marc 14:22-25, et Luc 22 :20. Luc est spécifique lorsqu'il précise qu'il s'agit de la coupe qui suit le souper. Il s'agit de la troisième coupe. C'est le symbole de la rédemption physique qui résulte du sang de l'agneau qui a été versé en Égypte. Ce qui a été le symbole de la rédemption physique devient maintenant un symbole de la rédemption spirituelle par le Messie. À nouveau, le thème central est le souvenir.
8. **Le Hallel :** Le chant d'hymnes est mentionné dans Matthieu 26 :30 et Marc 14:26. À ce stade, Yéchoua et les apôtres chantent les Psaumes 115-118. Le dernier psaume est messianique par sa nature. Selon les versets 22 et 23, il est dit : *La pierre que ceux qui bâtissaient avaient rejetée est devenue la tête de l'angle. Ceci a été de par l'Éternel, c'est une chose merveilleuse devant nos yeux.*

IV. Les implications messianiques de Pessah

Ésaïe 53:1-9 est l'une des prophéties messianiques les plus importantes et les plus célèbres que l'on trouve dans les Écritures hébraïques. Le sens de ce passage est

que le Messie, le Serviteur souffrant, est le sacrifice pascal final, le sacrifice final pour le péché. La promesse est qu'un jour, le système sacrificiel dans son ensemble et le sacrifice de Pessah en particulier cesseront parce que le Messie deviendra ce sacrifice pascal final.

A. Les prophéties d'Ésaïe 53:1-9

Dans Ésaïe 53 :1, le prophète parle du *bras de l'Éternel*, révélant que c'est le Serviteur souffrant, et non pas Dieu, qui par son humiliation et sa souffrance, apporte le salut sans argent et sans prix (Ésaïe 53:2).

Au verset 3, le Serviteur est *méprisé et délaissé des hommes, homme de douleurs, et sachant ce que c'est que la langueur*. Le mot hébreu utilisé ici pour *hommes* veut dire « hommes de haut rang », « dirigeants ». Une meilleure traduction du mot *douleurs* est « souffrances » et « peine » comme celles de « langueurs ». Ainsi, il est un homme habitué à la souffrance et accoutumé des langueurs. Non seulement il est délaissé des hommes, mais il est quelqu'un de qui on cache sa face ; il leur suscite de l'aversion.

Le thème d'Ésaïe 53:4-6 est résumé dans la première partie du verset 4 : *Certainement, lui a porté nos langueurs, et s'est chargé de nos douleurs*. On a ici la première mention de la souffrance substitutive du Messie, qui a lieu en *notre* faveur. Il prend sur lui *nos* langueurs et douleurs, *nos* maladies et peines. Le mot hébreu pour « a porté » est *nasa* ; dans le livre du Lévitique, le verbe est toujours utilisé dans le sens d'offrir un sacrifice. En d'autres termes, le Messie porte nos souffrances dans le sens qu'il offre un sacrifice. Cependant, dans un premier temps, il est considéré comme *battu, frappé de Dieu, et affligé*, ce qui laisse entendre que, lorsqu'il souffre, on considère qu'il le mérite, qu'il souffre pour ses propres péchés, et qu'il reçoit de Dieu lui-même un châtiment justifié. Le mot « battu » est utilisé dans d'autres passages pour désigner quelqu'un atteint de la plus répugnante des maladies (voir Genèse 12:17 ; I Samuel 6:9; II Rois 15:5).

Le verset 5 parle de la mort substitutive du Messie. Dans ce seul verset, quatre points sont exposés :

1. *Il a été blessé pour nos transgressions.* Le mot « blessé » signifie « être transpercé. » Il ne s'agit pas d'une blessure superficielle. Il fallait que ce soit une mort violente.
2. *Il a été meurtri pour nos iniquités.* Le mot hébreu traduit par « meurtri » signifie « broyé ». Il est complètement broyé.

3. *Le châtiment de notre paix a été sur lui.* Le point souligné ici est que le châtiment qui apporte la paix va tomber sur lui. La souffrance du Serviteur est nécessaire pour apporter la paix spirituelle à ceux qui croient en lui.
4. *Par ses meurtrissures nous sommes guéris.* Cela concerne la guérison spirituelle et non physique.

La souffrance et la mort silencieuses du Serviteur sont le thème d'Ésaïe 53:7-9. Au verset 7, le silence du Serviteur est souligné : *Il a été opprimé et affligé, et il n'a pas ouvert sa bouche*. Il a été opprimé et affligé et cependant, il demeure totalement silencieux ; tout comme un agneau qui ne bêle pas alors qu'il est conduit à l'abattoir. Au verset 8, Ésaïe prédit le procès et la mort du Serviteur :

> *Il est ôté de l'angoisse et du jugement ; et sa génération, qui la racontera ? Car il a été retranché de la terre des vivants ; à cause de la transgression de mon peuple, lui a été frappé ?*

Une meilleure interprétation du mot *angoisse* est « prison. » Par la prison et le jugement, il est emporté. *Il a été retranché de la terre des vivants* se réfère à sa mort. L'expression « être retranché » est souvent utilisée dans la loi mosaïque pour désigner la peine capitale (Exode 31:14). Le Messie doit mourir en tant que sacrifice pénal ; il doit subir le jugement pénal de la loi. Ce n'est pas qu'il soit responsable d'avoir enfreint la loi ; comme le verset le dit plus loin, c'est *à cause de la transgression de mon peuple* qu'il est retranché. Le mot *transgression* concerne toujours la violation d'une loi précise, ainsi le Serviteur souffrant sera retranché à cause de la violation d'une loi précise. Cependant, ce sont d'autres personnes qui méritent les coups, qui méritent le châtiment. Ici le concept de substitution est rappelé. Le Messie prend sur lui le jugement pénal de la loi mosaïque. Le verset 9 parle de l'ensevelissement du Serviteur.

> *Et on lui donna son sépulcre avec les méchants ; mais il a été avec le riche dans sa mort, parce qu'il n'avait fait aucune violence, et qu'il n'y avait pas de fraude dans sa bouche.*

Le sépulcre du Messie est avec les méchants, mais dans sa mort, il est avec le riche, ici les déclarations sont contradictoires si on ne comprend pas que, selon la loi juive, une personne qui meurt comme criminel ne peut pas être ensevelie dans un tombeau familial. Au lieu de cela, il doit être enseveli dans une tombe réservée aux criminels.

La déclaration suivante, *il n'avait fait aucune violence*, se rapporte à tout péché apparent. Et *il n'y avait pas de fraude dans sa bouche* concerne les péchés cachés.

B. L'accomplissement d'Ésaïe 53:1-9 dans le Nouveau Testament

Yéchoua dans le Nouveau Testament accomplit ce qui est prédit dans Ésaïe 53:1-9. Cela indique clairement que le Messie est le Serviteur souffrant et l'agneau de Dieu. Ésaïe 53:1 est cité dans Jean 12:37-38 et dans Romains 10:16.

Selon Ésaïe 53:3, le Messie sera méprisé par les dirigeants d'Israël, ce qui apparait clairement dans les évangiles. Les pharisiens conduisent la nation à rejeter sa messianité (Matthieu 12:22-45). Dans les évangiles, on peut constater aussi que les chefs religieux sont révoltés par ce qu'il dit et par les exigences strictes de sa morale ainsi que par toute sa personne. Lorsqu'on se réfère au Messie par son nom hébreu, on l'appelle « Yéchoua ». Mais les Juifs utilisent une forme abrégée pour parler de lui. Ils laissent tomber la dernière lettre et l'appellent « Yéchou », un acronyme pour une phrase qui en hébreu veut dire « que son nom et sa mémoire soient effacés ». Partout dans le Talmud, Yéchoua est appelé *ha-talui*, celui qui est pendu (Deutéronome 21:23). Dans le Talmud, il est aussi appelé *Ben Pandera*, le fils de Pandora, d'après le mythe grec dans lequel tout le mal du monde trouve son origine. Le Talmud le considère comme celui qui a libéré tous les démons sur le peuple juif. Le mot grec pour « évangile » est *euaggelion* (d'après *eu*, qui veut dire « bon » ; et *aggelo*, qui veut dire « message ») ; dans les écrits juifs, un jeu de mots est utilisé : les évangiles sont appelés *avon gillayon*, ce qui veut dire « les rouleaux (comme pour les manuscrits) de péché ». Cela prouve que l'attitude du peuple juif décrite dans Ésaïe 53:3 n'a pas changé.

Ésaïe 53:4 est cité dans Matthieu 8:17. Le Talmud présente Yéchoua comme étant *poshea*, ce qui signifie « le transgresseur » ; et c'est de cette manière qu'il est décrit dans Ésaïe. Selon le Talmud, Yéchoua est mort parce qu'il était un transgresseur. Le sage juif Moses Ben Maimon, connu habituellement sous le nom de Rambam ou Maimonides (environ 1135-1204), dit que lorsque les Juifs l'ont livré pour qu'il soit crucifié, ils « lui ont fait ce qu'il méritait ».[49] Cette attitude est

[49] Tel que cité par David Baron dans *The Ancient Scriptures and the Modern Jew* (London : Hodder and Stoughton, 1900), p. 205.

annoncée par le contenu du verset 4 : *nous, nous l'avons estimé battu, frappé de Dieu, et affligé*.

Ésaïe 53:5 prédit que le Serviteur souffrant sera percé par un pieu, une lance ou une épée. Selon Jean 19:34: *mais un des soldats lui perça le côté avec une lance, et aussitôt il sortit du sang et de l'eau*. Ésaïe prédit aussi que Yéchoua sera broyé, ce qui arrive lorsqu'il est fouetté (Matthieu 27:26; Marc 15:15; Jean 19:1). Tout comme sa mort est une substitution, il supporte les mauvais traitements à cause de nous. Ésaïe 53:6 constitue la toile de fond de ce que dit Pierre dans I Pierre 2:21-25:

> *21 Et c'est à cela que vous avez été appelés, parce que Christ aussi a souffert pour vous, vous laissant un exemple, afin que vous suiviez ses traces, 22 Lui qui n'a point commis de péché, Et dans la bouche duquel il ne s'est point trouvé de fraude ; 23 lui qui, injurié, ne rendait point d'injures, maltraité, ne faisait point de menaces, mais s'en remettait à celui qui juge justement ; 24 lui qui a porté lui-même nos péchés en son corps sur le bois, afin que morts aux péchés nous vivions pour la justice ; lui par les meurtrissures duquel vous avez été guéris. 25 Car vous étiez comme des brebis errantes. Mais maintenant vous êtes retournés vers le pasteur et le gardien de vos âmes.*

Ésaïe 53:7 est cité dans Actes 8:32, mais l'accomplissement figure dans les quatre évangiles, alors qu'il est souligné que Yéchoua souffre silencieusement l'injustice lors de son procès religieux et de son procès civil (Matthieu 26:62-63, 27:12-14; Marc 14:60-61, 15:3-5; Luc 23:8-9; Jean 19:9).

Ésaïe 53:8 est cité dans Actes 8:33, et il constitue le premier point du message de l'évangile tel que rapporté par Paul dans I Corinthiens 15. Yéchoua est mis en prison un certain temps par Pilate et c'est à ce moment qu'il est fouetté. Le mot « jugement » se rapporte à son procès judiciaire qui eut lieu après qu'il a été flagellé ; puis, il est emmené pour être mis à mort après avoir été mis en prison et jugé.

Finalement, l'accomplissement d'Ésaïe 53:9 a lieu dans Matthieu 27:57-60, Marc 15:42-46, Luc 23:50-54, et Jean 19:38-42. Ces passages rapportent qu'un homme riche du nom de Joseph d'Arimathée demande que le corps de Yéchoua soit descendu de la croix. Les Romains lui accordent la permission d'ensevelir Yéchoua avant le début du sabbat. Ainsi, le Messie est enseveli dans la tombe d'un homme riche et non pas dans la tombe réservée aux criminels que les ro-

mains et les dirigeants juifs lui avaient attribué. Dieu fait en sorte qu'il soit enseveli dans la tombe d'un homme riche *parce qu'il n'avait fait aucune violence*, ce qui veut dire qu'il n'avait commis aucun péché apparent ; et *qu'il n'y avait pas de fraude dans sa bouche*, ce qui veut dire qu'il n'y avait aucun péché caché en lui. Il subit une mort pénale, une mort substitutive.

Que le Messie soit mort et qu'il soit enseveli constituent le deuxième point de l'évangile dans I Corinthiens 15.

C. Yéchoua—L'agneau de Pessah

Les évangiles déclarent clairement que Yéchoua a accompli la prophétie d'Ésaïe 53:1-9 lors de sa première venue. De plus, Yéchoua est clairement décrit comme l'agneau de Pessah dans différents passages des quatre évangiles.

1. Le premier passage est Jean 1:29, dans lequel Jean le baptiste introduit Yéchoua comme étant l'agneau de Dieu *qui ôte le péché du monde*. En appelant Yéchoua l'agneau de Dieu, il l'identifie à l'agneau de Pessah d'Exode 12 et à l'agneau de Dieu d'Ésaïe 53.
2. Le second passage est Jean 1:35-36, où Yéchoua est à nouveau identifié à l'agneau de Dieu.
3. Le troisième passage est I Pierre 1:18-19, dans lequel Pierre compare Yéchoua à un agneau sans tache ni défaut.
4. Le quatrième passage se trouve dans Apocalypse 5:6, qui parle d'un agneau qui se tient là, comme immolé.

D'autres passages du Nouveau Testament, tels que I Corinthiens 5:6-7, ajoutent que le Messie est *notre* Pâque :

> *6 Votre vanterie n'est pas bonne ; ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever la pâte tout entière ? 7 Ôtez le vieux levain, afin que vous soyez une nouvelle pâte, comme vous êtes sans levain. Car aussi notre pâque, Christ, a été sacrifiée.*

La mise à part de l'agneau qui doit être sacrifié à Pessah le dixième jour du mois fait partie de la pratique biblique mentionnée auparavant. Avant de le sacrifier, il est testé entre ce jour et le quatorzième jour du mois afin de s'assurer qu'il est sans défaut (Exode 12:5; Lévitique 1:3, 23:12). Yéchoua, en tant qu'agneau de Pessah de Dieu est aussi mis de côté le dixième jour du mois, car c'est ce jour

qu'a lieu l'entrée triomphale dans Jérusalem. Nombreux sont ceux qui interprètent cet évènement comme la dernière tentative de Yéchoua de se présenter comme le Messie d'Israël, cependant ce n'est pas la signification de l'entrée triomphale. Sa réelle signification est qu'à cette occasion, le dixième jour du mois, le même jour que l'agneau littéral est mis de côté, Yéchoua se met lui-même de côté en tant qu'agneau parfait de Pessah. Entre le dixième jour et quatorzième jour du mois, Yéchoua est testé quatre fois : par les pharisiens, par les sadducéens, par les scribes et par les hérodiens. En quatre occasions, il répond à leurs accusations, et il réduit même au silence les pharisiens et les sadducéens par ses réponses. Leurs tentatives de trouver un motif de l'accuser devant les Romains et de le discréditer devant la population juive sont un échec. En répondant à toutes leurs objections et questions, il démontre qu'il est véritablement sans péchés. Le fait qu'il soit démontré qu'il est sans tache (I Pierre 1:19) indique qu'il peut maintenant avancer vers la croix et devenir le sacrifice final de Pessah (I Corinthiens 5:7).

À tout point de vue, Yéchoua est l'agneau de Pessah. Sa mort est décrite comme étant la mort de l'agneau de Dieu, le dernier agneau pascal ; il meurt comme un sacrifice de Pessah. Pendant sa crucifixion, son sang, le sang, de l'agneau de Dieu est répandu.

Yéchoua est mort le premier jour de Pessah, il est crucifié à neuf heures du matin, et c'est à neuf heures du matin que le sacrifice spécial de Pessah, le *chagigah*, est offert dans l'enceinte du Temple. Tout comme les Juifs font très attention qu'aucun os de l'agneau de Pessah ne soit brisé, il est souligné dans Jean 19:36 que de même, aucun des os de Yéchoua n'est rompu, que ce soit lorsqu'il est frappé ou lors de la crucifixion elle-même, lorsque tout à la fin, les Romains brisent les os des jambes des autres crucifiés.

D. La responsabilité du croyant

Le système sacrificiel souligne l'expiation au travers du sang du sacrifice. Cependant, dans les Écritures hébraïques, l'expiation ne peut que couvrir les péchés et non pas les ôter. Son effet n'est que temporaire. Ainsi, comme le souligne l'auteur de l'épître aux Hébreux, *tout sacrificateur se tient debout chaque jour, faisant le service et offrant souvent les mêmes sacrifices qui ne peuvent jamais ôter les péchés* (Hébreux 10:11). Par contraste, le sang versé par l'agneau de Dieu est le sacrifice de sang final pour le péché ; il apporte une expiation définitive, parce

que le Messie, *ayant offert un seul sacrifice pour les péchés, s'est assis à perpétuité à la droite de Dieu* (Hébreux 10:12). Par ce sacrifice unique, final et définitif, tous les péchés sont ôtés et non pas simplement couverts.

Pessah met l'accent sur le salut au travers du sang. Si le peuple juif avait simplement versé le sang de l'agneau et n'avait rien fait d'autre, les premiers-nés de chaque famille juive auraient péri en Égypte. Il fallait qu'ils appliquent le sang sur les linteaux et sur les deux montants des portes de chacune des maisons. L'application du sang versé assure leur salut physique face à la dernière plaie. Ainsi, quelle est la responsabilité du croyant à la lumière de tout ceci ? La réponse est que le sang doit être appliqué, tout comme le sang de l'animal a dû être appliqué sur les montants de la porte en Égypte ; de même, lorsque quelqu'un croit en Yéchoua, le sang du Messie, le sang de l'agneau de Dieu, est appliqué sur les « montants de la porte de son cœur ». Lors de la première célébration de Pessah, c'est par l'application du sang que l'on était délivré du jugement divin. De la même manière, l'application du sang de l'agneau de Dieu apporte la délivrance du jugement divin. On a ici le parallèle entre Pessah et la mort de Yéchoua ; dans les deux cas, le sang versé, s'il est appliqué de manière convenable permet d'obtenir ou de garantir le salut. Ici est la portée de la mort de Yéchoua en relation avec Pessah.

De plus, tout comme les Juifs doivent éliminer le levain de leurs maisons, le croyant doit débarrasser sa vie du levain qui est le symbole du péché. Dans ce contexte, la mise en pratique se fait spécifiquement au sein de l'assemblée de l'église locale. Le levain est ôté dans l'église locale par la discipline qui y est exercée (I Corinthiens 5:1-13). Chaque croyant peut débarrasser sa vie du levain par la confession, selon I Jean 1 :9 : *Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité.*

V. Le dernier Pessah et le premier repas du Seigneur

La cérémonie connue sous le nom de « repas du Seigneur » est une version abrégée de la Pâque juive. Certaines églises l'appellent « communion » ; d'autres parlent de « partager le pain. » Le passage principal qui traite du repas du Seigneur est Luc 22:14-20.

Comme cela a été mentionné, les deux éléments principaux du seder de Pessah juif sont le pain sans levain et le vin. Dans le Nouveau Testament, tout comme dans les Écritures hébraïques, le terme « en souvenir » est l'expression-clé de toute la cérémonie de Pessah (Luc 22:19; I Corinthiens 11:24).

A. Le pain sans levain

Le pain sans levain est mentionné dans Luc 22:19: *Et ayant pris un pain, et ayant rendu grâces, il le rompit, et le leur donna, en disant, Ceci est mon corps, qui est donné pour vous ; faites ceci en mémoire de moi.* Yéchoua déclare que le pain sans levain représente son corps. Le pain qu'il a rompu n'est pas constitué d'hosties ou d'une miche de pain blanc. Il a rompu le pain sans levain qui est utilisé lors du seder de la Pâque. L'application-clé est le souvenir de son corps.

1. Les trois exigences de Pessah

En rapport avec la pratique juive dont il a été question auparavant, le pain doit répondre à trois critères pour pouvoir être utilisé à Pessah. La première des exigences est que ce doit être du pain sans levain, étant donné que le levain symbolise le péché dans les Écritures. Yéchoua avait un corps « sans levain » dans le sens qu'il était sans péché (II Corinthiens 5:21). S'il avait commis un seul péché, il n'aurait pas pu être le sacrifice de Pessah. Yéchoua est le seul Juif n'ayant jamais vécu qui ait observé parfaitement la loi de Moïse, et en observant parfaitement la loi de Moïse, son corps est « sans levain ».

Deuxièmement, le pain doit être rainuré. Dans Ésaïe 53:5, il est prophétise : *par ses meurtrissures nous sommes guéris*.[50] Le corps de Yéchoua a été blessé en étant lacéré par les coups de fouet romain (Jean 19:1).

[50] Note du traducteur : en anglais, « meurtrissures » est le terme « stripes » qui veut dire les rainures ou sillons laissés sur le corps du Messie par les coups de fouet.

Troisièmement, pour s'assurer que la pâte reste non levée, il faut qu'elle soit percée de trous. Le corps de Yéchoua a été percé par les clous lors de la crucifixion (Jean 19:17-18) et par la lance du soldat romain (Jean 19:34, 37). Zacharie 12:10 prophétise que le jour vient où tous les Juifs se tourneront vers lui, *celui qu'ils auront percé*.

2. Le *Matzah Tash*

Le *matzah tash* utilisé lors du seder juif représente la trinité. Les trois galettes de pain sans levain représentent le Père, le Fils, et le Saint-Esprit. Dans la cérémonie de l'afikomane, la matzah du milieu (qui représente le Fils) est retirée et brisée en deux morceaux. Le morceau le plus petit est replacé dans le compartiment du milieu du matzah tash tandis que le morceau le plus grand est enveloppé dans un linge de lin, caché, et plus tard, avec la troisième coupe, il est récupéré et replacé sur la table. Ensuite, il est brisé en petits morceaux et distribué à chacun des participants autour de la table.

- ✡ Sortir du sac la matzah du milieu est une image de l'incarnation, alors que la deuxième personne de la Trinité devient homme dans une chair semblable à celle du péché. Briser la galette du milieu est une image de sa mort.
- ✡ Envelopper dans un tissu de lin le morceau de matzah est une image du corps de Yéchoua qui, lorsqu'il a été descendu de la croix, a été enveloppé d'un tel linge (Luc 23:52-53).
- ✡ Le cacher est une image de son ensevelissement.
- ✡ Le ramener sur la table, pour le sortir du linge en même temps que la troisième coupe de vin représente la résurrection le troisième jour.
- ✡ Le manger est une image de ce que Yéchoua dit dans Jean 6:22-59, à savoir qu'il faut manger son corps et boire son sang pour avoir la vie éternelle, c'est-à-dire croire en lui (Jean 6:35, 47).

B. Le vin

Le deuxième élément principal du seder de Pessah est le vin ; il symbolise le sang du Messie[51]. La première coupe, qui est appelée « la coupe de sanctification » et aussi « la coupe de reconnaissance » est mentionnée dans Luc 22:17-18. La troisième coupe, mentionnée dans Luc 22:20, est « la coupe de la rédemption ». Cette coupe, qui symbolise la rédemption physique apportée par le sang de l'agneau de Pessah en Égypte, devient un symbole de la rédemption spirituelle par le Messie.

C. En mémoire

La phrase *faites ceci en mémoire de moi* dans Luc 22:19 est fondamentale. Lorsque les croyants en Yéchoua partagent le pain et la coupe, ils doivent se souvenir de la mort du Messie, de sa résurrection, et attendre son retour glorieux dans le futur. Le pain que l'église partage est celui de la deuxième des trois galettes de matzah. La coupe que l'église partage est la troisième des quatre coupes du seder de Pessah. Par cette coupe est proclamée la mort de Yéchoua, parce que par cette mort vient la rémission des péchés. La cérémonie est simplement une commémoration, en restant conforme par là au sens de la fête juive de Pessah. Chacune des sections du seder de Pessah a pour but de rappeler aux participants quelque chose de précis. Dans le Nouveau Testament, le sens de la mémoire est associé aux éléments du repas du Seigneur, et ceux qui partagent le pain et la coupe doivent le faire en sa mémoire. C'est ici le sens de la communion dans son cadre de référence juif, et cela doit être fait jusqu'à ce qu'il revienne. Une fois le Messie revenu, la cérémonie sera remplacée par le système sacrificiel qui est décrit dans Ézéchiel 40-48.

[51] Note du traducteur : seules la première et la troisième coupe sont mentionnées dans les évangiles. Il n'est pas parlé ni de la deuxième, ni de la quatrième coupe, raison pour laquelle seules la première et la troisième coupe sont traitées dans cette section.

La deuxième saison sainte : *Hag Hamatzot* — *La fête des pains sans levain*

[6] Et le quinzième jour de ce mois est la fête des pains sans levain à l'Éternel, sept jours, vous mangerez des pains sans levain. [7] Le premier jour, vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service ; [8] et vous présenterez à l'Éternel, pendant sept jours, un sacrifice par feu, au septième jour il y aura une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service.
(Lévitique 23:6-8)

I. Introduction

Hag Hamatzot, ou la fête des pains sans levain est la deuxième saison sainte du calendrier juif.

A. Le nom

Le nom hébreu de cette fête, *Hag Hamatzot*, veut dire « fête des pains sans levain », nom donné habituellement en français à cette saison sainte. Cette appellation est aussi utilisée dans Exode 23:15 :

> [15] *Tu garderas la fête des pains sans levain ; pendant sept jours, aux temps fixés du mois d'Abib, tu mangeras des pains sans levain, comme je t'ai commandé, car en ce mois tu es sorti d'Égypte ; et on ne paraîtra pas à vide devant ma face ;*

B. La célébration biblique

La pratique biblique est plutôt simple. Hag Hamatzot dure sept jours et suit immédiatement Pessah, ce qui fait que les deux saisons saintes combinées durent ensemble huit jours. C'est la raison pour laquelle les Juifs mentionnent souvent les « huit jours de la Pâque », bien que techniquement, seul le premier jour soit celui de Pessah. Les sept jours qui suivent constituent Hag Hamatzot. De plus, tout comme pour Pessah, la pratique biblique de Hag Hamatzot exige qu'aucun levain ne soit mangé pendant cette période. En dehors de cela, il n'y a pas d'exigence particulière concernant la nourriture.

Ci-dessus : Ôter le levain. Illustration d'une Haggadah de la Pâque allemande publié à Berlin en 1914.

Jadis, le levain n'était pas de la levure à laquelle nous pensons aujourd'hui. Lors de la fabrication du pain, les israélites n'utilisaient que de la farine et de l'eau. La pâte à pain était levée selon une des deux techniques suivantes : soit avec un « ferment pour démarrer » soit en laissant la pâte lever à l'air tout comme cela se passe naturellement avec la levure qui lève la pâte.

Un ferment est habituellement un mélange de farine et d'eau avec en plus un agent levant. On laisse le mélange fermenter pendant un certain temps puis on

le mélange à la pâte à pain comme substitut ou complément à la levure. Chaque fois qu'un lot de pâte est préparé, une petite portion de la pâte est prélevée avant la cuisson et gardée afin d'être ajoutée au lot de pâte suivant. Le morceau de la pâte la plus ancienne, l'amorce, va lever le nouveau lot de pâte. Paul fait référence à ce processus dans I Corinthiens 5:6-7 :

> *6 Votre vanterie n'est pas bonne ; ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever la pâte tout entière ? 7 Ôtez le vieux levain, afin que vous soyez une nouvelle pâte, comme vous êtes sans levain.*

Ce passage sera examiné plus en détail à la fin du chapitre.

À l'époque de l'Exode, la fabrication du pain est une tâche quotidienne et laborieuse, car il faut moudre à la main le grain pour le transformer en farine. Une fois que la pâte faite, il faut du temps pour qu'elle lève. Cela donne un éclairage sur le contexte pour comprendre ce qui est dit dans Exode 12:33-34 et 39 :

> *33 Et les Égyptiens pressaient le peuple, pour le renvoyer du pays en hâte ; car ils disaient, Nous sommes tous morts. 34 Et le peuple prit sa pâte avant qu'elle fût levée, ayant leurs huches liées dans leurs vêtements sur leurs épaules.... 39 Et ils cuisirent en gâteaux sans levain la pâte qu'ils avaient emportée d'Égypte ; car elle n'avait pas levé, parce qu'ils avaient été chassés d'Égypte et n'avaient pu tarder ; ils ne s'étaient pas fait non plus de provisions.*

C. La célébration juive actuelle

Trois éléments sont à souligner quant à la célébration juive actuelle de Hag Hamatzot : la date, les habitudes culinaires, et la liturgie lors du service à la synagogue.

1. La date

Le jour précis de Nisan qui marque le début de la fête est un des sujets majeurs de controverse entre les pharisiens et les sadducéens. La question est de savoir si Hag Hamatzot doit commencer le quinzième jour du mois de Nisan et se poursuivre jusqu'au vingt et unième jour du même mois ou si le début doit être le seizième jour et la fin le vingt-deuxième jour. Pour les pharisiens, le début est le quinzième jour du mois, tandis que pour les sadducéens, ce doit être le seizième jour du mois. Au fond, les pharisiens considèrent que Pessah est le premier jour

de Hag Hamatzot, alors que les sadducéens séparent les deux. Bibliquement parlant, les sadducéens ont raison, et les pharisiens ont tort. Aujourd'hui, les rabbins s'alignent sur le point de vue des pharisiens.[1]

Le premier et le dernier jour de Hag Hamatzot sont considérés comme particulièrement saints.[2] C'est pourquoi, les magasins juifs sont fermés le premier jour et le septième jour alors qu'ils sont ouverts les jours entre deux.[3]

2. Les habitudes culinaires pendant Hag Hamatzot

Les Juifs orthodoxes ne prennent aucun aliment contenant du levain pendant la totalité des sept jours de la fête. À Pessah, toute personne prenant part au seder est obligée de manger du pain sans levain. Cependant, au cours des sept jours qui suivent, chacun est libre manger des matzah.

De plus, étant donné que selon la loi juive, le premier et le septième jour de Hag Hamatzot sont plus saints que les autres, il est permis de ne cuire que ce qui est nécessaire pour ces jours et rien de plus.

---

[1] En 419 avant J. C., une lettre a été envoyée de Jérusalem à Éléphantine en Égypte donnant des instructions aux destinataires juifs sur la manière de célébrer Hag Hamatzot. Nommé « Le Papyrus de la Pâque, » le texte semble indiquer que la saison sainte était célébrée du 15e de Nisan jusqu'à tôt le 21e de Nisan. Les mots entre parenthèses ont été ajoutés par les traducteurs et les éditeurs du papyrus : "[À] mes [frères Yedo] niah et ses collègues la gar [nison] [J] uive, votre frère Hanan [iah]. Que Dieu [cherche en tout temps] le bien-être de mes frères. Maintenant, cette année, la cinquième année du roi Darius, un message a été envoyé par le roi à Arsa [mes disant, « *Autorise une fête des pains sans levain pour la* [garnison] juive] ». Ainsi comptez quat [orze jours du mois de Nisan et puis] obs [ervez *la pâque*], et du 15e au 21e jour de [Nisan observez la fête des pains sans levain]. Soyez (rituellement) purs et écoutez bien. [Ne pas] travailler [le 15e et le 21e jour, ne] buvez ni [bière, ni ne mangez] quoi que ce soit [dans lequel] il y a du levain [du 14e au] coucher du soleil jusqu'au 21e de Nis [an. Pendant sept jours on n'en verra pas parmi vous. Ne l'appor] ter pas dans vos maisons, mais isolez (le) entre ces dates [s. *Par ordre du Roi Darius*. à] mes frères Yedoniah et à la garnison juive, votre frère Hanani [ah]." (James B. Pritchard, ed., *The Ancient Near East: An Anthology of Texts and Pictures*. Princeton, NJ: Princeton University Press. 2011. P. 448.)

[2] Le célèbre rabbin français du Moyen Âge Rashi a dit que la raison historique pour observer le septième jour est que le miracle de *kriyat Yam Suf*, l'ouverture de la mer Rouge, eut lieu ce jour-là (voir *Perush Rashi 'al ha-Torah* traduite, annotée, et expliquée par Yisrael Isser Zvi Herczeg en collaboration avec Yaakov Petroff et Yosef Kamenetzky ; collaborateur à l'édition, Avie Gold [Brooklyn, NY : Mesorah Publications, 1995] p. 150.)

[3] Annesley William Streane, *Hagigah: A translation of the treatise Chagigah from the Babylonian Talmud* (Cambridge: At the University Press, 1891), pp. 103-104.

Certains mets traditionnels sont préparés cette semaine, en particulier des plats à base de galettes de matzah, telles les nouilles aux œufs (*lokshen*) en soupe et comme dessert du *matzah brei*, une sorte de pain perdu juif.

3. La liturgie du service à la synagogue

Le Hallel, dont il a été question dans le chapitre précédent, est aussi chanté durant Hag Hamatzot. Cependant, alors que tous les psaumes sont chantés le premier jour, une version abrégée est utilisée dans la liturgie du deuxième au septième jour.

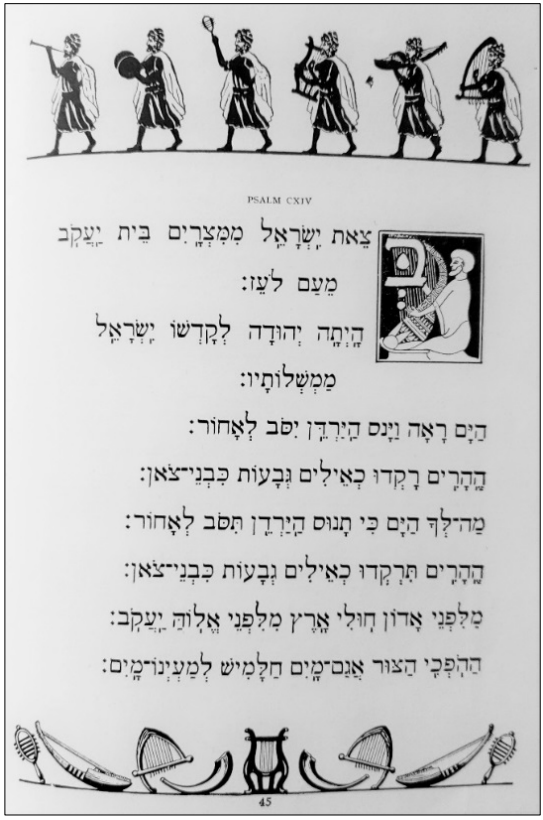
PSALM CXIV

בְּצֵאת יִשְׂרָאֵל מִמִּצְרַיִם בֵּית יַעֲקֹב
מֵעַם לֹעֵז:
הָיְתָה יְהוּדָה לְקָדְשׁוֹ יִשְׂרָאֵל
מַמְשְׁלוֹתָיו:
הַיָּם רָאָה וַיָּנס הַיַּרְדֵּן יִסֹּב לְאָחוֹר:
הֶהָרִים רָקְדוּ כְאֵילִים גְּבָעוֹת כִּבְנֵי־צֹאן:
מַה־לְּךָ הַיָּם כִּי תָנוּס הַיַּרְדֵּן תִּסֹּב לְאָחוֹר:
הֶהָרִים תִּרְקְדוּ כְאֵילִים גְּבָעוֹת כִּבְנֵי־צֹאן:
מִלִּפְנֵי אָדוֹן חוּלִי אָרֶץ מִלִּפְנֵי אֱלוֹהַּ יַעֲקֹב:
הַהֹפְכִי הַצּוּר אֲגַם־מָיִם חַלָּמִישׁ לְמַעְיְנוֹ־מָיִם:

45

Ci-dessus : Cette belle page illustrée est tirée de la Union Haggadah de 1923 ; elle contient la version du Psaume 114 en hébreu, qui fait partie du Hallel chanté lors de Hag Hamatzot et d'autres fêtes juives.

Chaque jour de la fête, un service est tenu à la synagogue lors duquel certaines portions des Écritures sont lues. Les passages sont tous centrés sur Pessah ou sur Hag Hamatzot, ou indirectement liés à ces fêtes.

- ✡ Lévitique 22:26-23 :44 est lu le premier jour de Hag Hamatzot. Ce passage traite des sept fêtes principales. Ensuite Nombres 28 :17-25 est lu, qui lui, donne les détails du sacrifice pascal. Parmi les autres versets qui sont lus ce jour, on note II Rois 23:1-9 et II Rois 23:21-25, parce que ces passages parlent de la fête de Pessah qu'a célébré le roi Josias lors de la dix-huitième année de son règne. Alors que bibliquement parlant, Pessah ne dure qu'un jour, le premier jour de Hag Hamatzot est considéré aujourd'hui par la plupart des Juifs comme le deuxième jour de Pessah.
- ✡ Exode 13:1-16 est lu le deuxième jour de Hag Hamatzot. Ce passage traite des lois sur le pain sans levain et des lois sur les premiers-nés. Ensuite, Nombres 28:17-25 est lu à nouveau. C'est le premier *Chol HaMoed*, ou jour intermédiaire,[4] et le troisième jour de Pessah.
- ✡ Exode 22 :24-23:19 est lu le troisième jour de Hag Hamatzot. Ce passage parle de Hag Hamatzot, puis Nombres 28:17-25 est à nouveau lu. C'est le deuxième jour intermédiaire et le quatrième jour de Pessah.
- ✡ Exode 34:1-26 est lu le quatrième jour de Hag Hamatzot. Cette section décrit le passage où Moïse reçoit la deuxième série des Tables de la loi et se termine par les lois sur les fêtes de pèlerinage. Il s'agit des fêtes qu'il fallait célébrer en présence du tabernacle, quel que soit l'endroit où il se trouvait ; plus tard, une fois le Temple construit, il fallait se rendre à Jérusalem. Nombres 28:17-25 est lu à nouveau. On a ici le troisième jour intermédiaire et le cinquième jour de Pessah.
- ✡ Nombres 9:1-14 est lu le cinquième jour de Hag Hamatzot. Ce passage décrit aussi les lois de Pessah, et, à nouveau, Nombres 28:17-25 est lu. C'est le quatrième et dernier Chol HaMoed ainsi que le sixième jour de Pessah.

[4] Le mot hébreu *chol* veut dire "jour de la semaine" et "séculier," tandis que *moed* veut dire "festival." Donc, *Chol HaMoed* fait référence à la partie "séculière" ou aux jours de la semaine du festival. Un certain travail est autorisé ces jours (tel que le travail effectué pour éviter une perte). Cependant, le travail ne doit pas être pénible.

.

- ✡ Exode 13:17-15:26 est lu le sixième jour de Hag Hamatzot. Ce texte décrit le passage de la mer Rouge. Nombres 28 :17-25 est lu à nouveau. Étant donné que ce jour est considéré comme plus saint que les autres, le cantique de délivrance de David dans II Samuel 22:1-51 fait aussi partie de la liturgie de ce jour. C'est le septième jour de Pessah.
- ✡ Le septième jour de Hag Hamatzot est le huitième jour de Pessah. S'il tombe un jour de sabbat, Deutéronome 14:22-16:17 est lu ; s'il s'agit d'un jour de la semaine, Deutéronome 15:19-16:17 est lu. Dans les deux cas, l e texte qui est lu parle de Pessah et des fêtes de pèlerinage. Nombres 28:17-25 est lu une dernière fois. Parce que le septième jour est considéré comme jour saint, Ésaïe 10:32-12:6 est ajouté aux lectures du jour. Ce passage traite de l'ère messianique.

Si l'un des cinq jours intermédiaires de Hag Hamatzot tombe un sabbat, Exode 33:12-34:26 est lu. Ce passage parle des fêtes de pèlerinage et de Hag Hamatzot. Nombres 28:17-25 est lu comme de coutume. Ézéchiel 37:1-14, qui parle de la vallée des ossements desséchés et le Cantique des cantiques sont aussi ajoutés à la lecture.

Comme on peut le remarquer, Nombres 28:17-25 qui concerne le sacrifice pascal est le passage clé lu chaque jour.

4. Liturgie du service à la synagogue (Hag Hamatzot – La fête des pains sans levain)

Jour de Nisan	Jour de Pessah	Chol Ha-Moed	Jour de Hag Hamatzot	Écritures lues à la Synagogue
14	1			
15	2		1	Lév. 22:26-23:44 ; Nom. 28:17-25; II Rois 26:1-9, 21-25
16	3	1	2	Ex. 13:1-16; Nom. 28:17-25
17	4	2	3	Ex. 22:24-23:19 ; Nom. 28:17-25
18	5	3	4	Ex. 34:1-26; Nom. 28:17-25

19	6	4	5	Nom. 9:1-14; Nom. 28:17-25
20	7		6	Ex. 13:17 - 15:26 ; Nom. 28:17-25; II Sam. 22:1-51
21	8		7 (appelé aussi "une sainte convocation »)	Ésa. 10:32-12:6 ; Nom. 28:17-25 Si un jour de sabbat : Deut. 14:22-16:17 Si un jour de semaine : Deut. 15:1-16:17
Lectures si un jour intermédiaire tombe un jour de sabbat :				Ex. 33 :12-34 :26 ; Nom. 28:17-25 ; Ex. 37:1-14 ; Cantique des cantiques

II. Hag Hamatzot dans les Écritures hébraïques

Sept passages dans les Écritures hébraïques font référence à Hag Hamatzot.

A. Exode 12:15-20

La fête est présentée en même temps que Pessah parce que les deux fêtes se suivent.

La loi sur le levain est détaillée dans Exode 12:15 : *Pendant sept jours vous mangerez des pains sans levain, dès le premier jour, vous ôterez le levain de vos maisons ; car quiconque mangera du pain levé, du premier jour au septième jour, cette âme-là sera retranchée d'Israël.* Selon la loi sur le levain, seule de la matzah peut être mangée pendant sept jours. Il est même interdit aux israélites de posséder du levain, *seor*, dans leurs maisons ; depuis le premier jour de la fête, tout levain doit être éliminé de leurs maisons. L'âme de ceux qui n'ont pas ôté le levain de leurs demeures ou qui ont mangé du pain levé, chametz, doit être retranchée d'Israël. La désobéissance conduit à la mise à mort.

Le caractère sacré de la fête est souligné dans Exode 12:16 : *Et le premier jour vous aurez une sainte convocation, et le septième jour une sainte convocation ; il ne se fera aucune œuvre en ces jours-là ; seulement ce que chacun mangera, cela seul se fera par vous.* Alors que les sept jours sont saints, le premier jour et le septième jour sont particulièrement sacrés. Ces jours-là, les israélites ont une sainte convocation. De plus, le premier et le septième jour sont aussi des jours

de repos ; hormis la préparation de la nourriture, aucune tâche ne doit être effectuée.

La raison de la fête est donnée dans Exode 12:17 : *Et vous garderez la fête des pains sans levain, car en ce même jour j'ai fait sortir vos armées du pays d'Égypte ; et vous garderez ce jour-là en vos générations, comme un statut perpétuel*. Pessah est célébré en Égypte. Le jour suivant, les israélites entament leur expédition hors d'Égypte. Ainsi, c'est au premier jour de Hag Hamatzot que l'Exode commence. C'est pour cette raison que la célébration de la fête est obligatoire.

La date de la fête est indiquée dans Exode 12:18 : *Le premier mois, le quatorzième jour du mois, au soir, vous mangerez des pains sans levain, jusqu'au vingt et unième jour du mois, au soir*. Comme cela a été mentionné auparavant, le nom du premier mois de l'année aux temps bibliques est Aviv ou Abib, mais le nom moderne du même mois est Nisan. Commençant par le seder de Pessah le soir du 14e jour de Nisan, seul du pain sans levain doit être consommé. Il doit en être ainsi jusqu'au soir du 21e jour du mois, incluant donc les sept jours de Hag Hamatzot.

Dans Exode 12:19, la loi sur le pain sans levain est répétée et le châtiment en cas de transgression est rappelé : *Pendant sept jours il ne se trouvera point de levain dans vos maisons ; car quiconque mangera de ce qui est levé, cette âme-là sera retranchée de l'assemblée d'Israël, étranger ou israélite de naissance*. Le châtiment pour avoir mangé du levain est que *cette âme-là sera retranchée de l'assemblée d'Israël*. Ce passage répète ce qui est dit au verset 15, montrant par-là l'importance du commandement. La loi s'applique à un étranger tout comme à un israélite de naissance.

Les points précédents sont résumés dans Exode 12:20 : *Vous ne mangerez rien de levé ; dans toutes vos habitations vous mangerez des pains sans levain*. Tout ce qui contient du chametz (levain) doit être remplacé par de la matzah.

B. Exode 23:14-15

Hag Hamatzot fait partie des fêtes de pèlerinage dans Exode 23:14 : *trois fois l'an, tu me célébreras une fête*. Pessah est la fête de pèlerinage proprement dite, mais parce que Hag Hamatzot suit immédiatement Pessah, les Juifs se trouvent encore à Jérusalem lorsque cette fête débute, raison pour laquelle elle est incluse dans les fêtes de pèlerinage.

Quatre règles spécifiques concernant cette fête sont indiquées dans le verset qui suit, Exode 23:15 : *Tu garderas la fête des pains sans levain ; pendant sept jours, aux temps fixés du mois d'Abib, tu mangeras des pains sans levain, comme je t'ai commandé, car en ce mois tu es sorti d'Égypte ; et on ne paraîtra pas à vide devant ma face*. Premièrement, les israélites sont tenus de célébrer la fête. Elle est obligatoire et non pas optionnelle. Deuxièmement, elle doit être célébrée pendant sept jours, et durant cette période, ils ne peuvent pas manger du pain levé. Troisièmement, le mois de célébration de la fête est Aviv (ou Nisan), et la raison de cette règle est indiquée : *car en ce mois tu es sorti d'Égypte*. Quatrièmement, la fête doit être célébrée en présentant un sacrifice au Tabernacle et plus tard au Temple. Les détails sur les sacrifices sont donnés dans Nombres 28:17-25 ; ils sont analysés ci-dessous.

C. Lévitique 23:6-8

> [6] *Et le quinzième jour de ce mois est la fête des pains sans levain à l'Éternel, sept jours, vous mangerez des pains sans levain.* [7] *Le premier jour, vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service ;* [8] *et vous présenterez à l'Éternel, pendant sept jours, un sacrifice par feu, au septième jour il y aura une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service.*

On tire cinq observations de ce passage. Premièrement, le verset 6a indique la date : le quinzième jour du même mois que Pessah, qui est le mois d'Aviv ou Nisan. Le passage indique clairement que Hag Hamatzot commence le quinzième du mois, le jour qui suit le sacrifice de l'agneau pascal ce dernier ayant lieu le 14e du mois.

La deuxième observation concerne la durée de la fête, au verset 6b : Les israélites doivent manger du pain sans levain pendant sept jours, du quinzième jour au vingt et unième jour et, jusque dans le vingt-deuxième jour.

Le troisième point concerne le côté sacré du premier jour de la fête. Selon le verset 7 : *Le premier jour, vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service*.

Le quatrième point concerne le sacrifice, au verset 8a : *et vous présenterez à l'Éternel, pendant sept jours, un sacrifice par feu*. Hag Hamatzot doit être célébré en présentant un sacrifice décrit dans Nombres 28:17-25.

Le cinquième et dernier point se trouve au verset 8b : Le septième jour est aussi un jour sacré, *au septième jour il y aura une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service.*

D. Nombres 28:17-25

Le quatrième récit concernant Hag Hamatzot dans les Écritures hébraïques se trouve dans Nombres 28:17-25. Une grande partie de ce qui est dit auparavant est répété dans ce passage puis l'accent est mis sur les sacrifices qui sont présentés à cette occasion. On peut diviser le passage en cinq parties. La première partie, au verset 17a, indique la date à laquelle la célébration doit commencer : *Et le quinzième jour de ce mois, est la fête*. À nouveau, la fête commence le quinzième jour du premier mois, le mois de Nisan.

La deuxième partie, au verset 17b, parle de la durée de la fête : *on mangera pendant sept jours des pains sans levain*. C'est la période qui s'étend du quinzième jour au vingt et unième jour du mois.

La troisième partie, au verset 18, souligne le caractère sacré du premier jour : *Le premier jour, il y aura une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service.*

La quatrième partie couvre les versets 19-24. C'est le plus grand des paragraphes ; il détaille les sacrifices de chaque jour. Ces sacrifices doivent être apportés chaque jour de la fête. Il y a trois différents types de sacrifices. Le premier, au verset 19, est un sacrifice consumé par le feu : *Et vous présenterez un sacrifice fait par feu, en holocauste à l'Éternel, deux jeunes taureaux, et un bélier, et sept agneaux âgés d'un an ; vous les prendrez sans défaut*. Chaque jour de la fête, le sacrifice consumé par le feu comprend deux jeunes taureaux, un bélier, et sept agneaux mâles âgés d'un an, tous ces animaux devant être sans défauts.

Le deuxième sacrifice, aux versets 20-21, est une offrande de gâteau :

> *[20] et leur offrande de gâteau sera de fleur de farine pétrie à l'huile, vous en offrirez trois dixièmes pour un taureau, et deux dixièmes pour le bélier ; [21] tu en offriras un dixième par agneau, pour les sept agneaux.*

Le gâteau est constitué d'un mélange de fleur de farine et d'huile. La quantité offerte est exprimée en dixièmes. En hébreu, le mot utilisé est *issaron*, nom d'une mesure spécifique de produit sec égale à un dixième d'épha. En unités de mesure actuelles, cela correspond à 2,09 quarts ou 1,98 litre. Trois dixièmes d'épha sont

offerts avec chaque taureau, deux dixièmes avec le bélier et un dixième avec chacun des sept agneaux.

Le troisième sacrifice, au verset 22, est un sacrifice pour le péché : *et un bouc en sacrifice pour le péché, afin de faire propitiation pour vous.* Le sacrifice pour le péché comprend un bouc et doit faire l'expiation. Il s'agit donc du sacrifice proprement dit pour le péché.

L'importance de ces sacrifices supplémentaires est soulignée aux versets 23-24 :

> *[23] Vous offrirez ces choses-là, outre l'holocauste du matin, qui est l'holocauste continuel. [24] Vous offrirez ces choses-là chaque jour, pendant sept jours, le pain du sacrifice par feu, d'odeur agréable à l'Éternel ; on les offrira, outre l'holocauste continuel et sa libation.*

Le verset 23 souligne que ces sacrifices ne remplacent pas les sacrifices journaliers qui sont ordonnés dans la loi de Moïse, mais qu'ils sont en *outre,* c'est-à-dire en plus. Le verset 24 souligne à nouveau que ces sacrifices doivent être offerts chacun des sept jours. Pour la fête, le sacrifice par le feu compte deux taureaux chacun des sept jours, soit quatorze taureaux au total ; un bélier chacun des sept jours soit sept béliers au total pour la fête ; sept agneaux chacun des sept jours en plus des deux offerts quotidiennement (neuf par jour), soit un total de soixante-trois. Le sacrifice pour le péché comprend un bouc chacun des sept jours, soit un total de sept boucs pour la fête.

La cinquième partie, au verset 25, est la conclusion du passage. À nouveau, le caractère sacré du septième jour est souligné : *Et au septième jour, vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service.*

E. Deutéronome 16:3-4, 8, et 16

Deutéronome 16:3-4, 8, et 16:16 est le cinquième passage des Écritures hébraïques qui traite de Hag Hamatzot. Les versets soulignent quatre points importants. Le premier, dans Deutéronome 16:3, concerne la question relative au manger du levain :

> *Tu ne mangeras pas avec elle de pain levé ; pendant sept jours tu mangeras avec elle des pains sans levain, pains d'affliction, parce que tu es sorti en hâte du pays d'Égypte, afin que, tous les jours de ta vie, tu te souviennes du jour de ta sortie du pays d'Égypte.*

Le verset donne au pain sans levain un de ses noms : le pain d'affliction. La raison en est que le peuple juif est sorti d'Égypte à la hâte. À nouveau, c'est au premier jour de Hag Hamatzot qu'a lieu l'Exode. Le verset souligne aussi le sens de la fête, le souvenir : Ils doivent se souvenir du jour de l'Exode tous les jours de leur vie.

Le deuxième point du passage se trouve au verset suivant, dans Deutéronome 16:4. Une règle complémentaire concernant l'interdiction du levain est ajoutée :

> *Et il ne se verra pas de levain chez toi, dans toutes tes limites, pendant sept jours ; et de la chair que tu sacrifieras le soir du premier jour, rien ne passera la nuit jusqu'au matin.*

Auparavant, deux éléments concernant l'interdiction du levain ont été mentionnés : Les israélites ne doivent pas manger de levain pendant ces sept jours, et il ne doit pas y avoir de levain dans leurs demeures. Ici, une troisième règle est ajoutée : On ne doit pas trouver de levain où que ce soit, dans leurs biens. Lorsque les israélites sont entrés en Terre promise et ont fêté Hag Hamatzot, il a fallu que la totalité du pays soit purifiée et débarrassée du levain pendant les sept jours.

Le verset qui suit, Deutéronome 16:8, souligne à nouveau le côté sacré du septième jour de Hag Hamatzot : *Pendant six jours tu mangeras des pains sans levain ; et, le septième jour, il y aura une fête solennelle à l'Éternel, ton Dieu, tu ne feras aucune œuvre.* Tout comme le premier jour, le septième jour doit être une assemblée solennelle pour l'Éternel, leur Dieu. De plus, toute tâche est interdite.

Le quatrième point dans ce passage se trouve dans Deutéronome 16 :16 ; il rappelle que Hag Hamatzot est une fête de pèlerinage :

> *Trois fois l'an tout mâle d'entre vous paraîtra devant l'Éternel, ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi, à la fête des pains sans levain, et à la fête des semaines, et à la fête des Tabernacles ; et on ne paraîtra pas devant l'Éternel à vide.*

À nouveau, la fête de pèlerinage proprement dite est Pessah, mais Hag Hamatzot est mentionné ici, car cette fête suit immédiatement Pessah. Donc, toute personne à Jérusalem pour Pessah est aussi sur place pour participer à Hag Hamatzot.

F. II Chroniques 30:23-27

II Chroniques 30:23-27 est le sixième passage dans les Écritures hébraïques qui traite de Hag Hamatzot. Les versets rapportent comment Israël célèbre la fête au temps du roi Ézéchias. Les versets 21 et 22 indiquent que les enfants d'Israël célèbrent Hag Hamatzot pendant sept jours. Ensuite, dans les versets 23-27, cinq points sont relevés.

Premièrement, selon le verset 23, les israélites décident de célébrer la fête sept jours supplémentaires : *Et toute la congrégation résolut de célébrer encore sept jours ; et ils célébrèrent les sept jours avec joie.* En plus des sept jours de Hag Hamatzot, le peuple décide *de célébrer encore sept jours*. Ils le font avec joie.

Deuxièmement, le verset 24 décrit les cadeaux que le roi Ézéchias décide de donner à l'assemblée d'Israël pour la célébration de Hag Hamatzot :

> *Car Ézéchias, roi de Juda, donna à la congrégation mille taureaux et sept mille moutons ; et les chefs donnèrent à la congrégation mille taureaux et dix mille moutons ; et des sacrificateurs, en grand nombre, se sanctifièrent.*

La raison pour laquelle les sacrificateurs se sanctifient est qu'ils veulent pouvoir offrir la totalité des sacrifices que le roi Ézéchias et les princes ont donnés.

Troisièmement, au verset 25, les israélites célèbrent cette fête avec joie :

> *Et toute la congrégation de Juda se réjouit, et les sacrificateurs et les lévites, et toute la congrégation qui était venue d'Israël, et les étrangers qui étaient venus d'Israël, et ceux qui habitaient en Juda.*

La fête est célébrée par Juda et Israël avec les sacrificateurs, les lévites et les étrangers séjournant en Israël. Cela indique que des membres de toutes les douze tribus sont encore représentés dans le pays.

Quatrièmement, selon le verset 26, c'est la plus grande réjouissance que Jérusalem expérimente depuis l'époque de Salomon : *Et il y eut une grande joie à Jérusalem ; car depuis les jours de Salomon, fils de David, roi d'Israël, rien de semblable n'avait eu lieu à Jérusalem.*

Cinquièmement, le verset 27 indique qu'au septième jour qui est sacré, les sacrificateurs et les lévites bénissent le peuple, et leurs prières sont entendues de Dieu : *Et les sacrificateurs, les Lévites, se levèrent et bénirent le peuple ; et leur voix fut écoutée, et leur prière parvint à sa demeure sainte dans les cieux.*

G. Esdras 6:21-22

Esdras 6:21-22 est le septième passage qui traite de la fête de Hag Hamatzot :

> *[21] Et les fils d'Israël qui étaient de retour de la transportation, en mangèrent, et, avec eux, tous ceux qui s'étaient séparés de l'impureté des nations du pays pour rechercher l'Éternel, le Dieu d'Israël. [22] Et ils célébrèrent la fête des pains sans levain pendant sept jours, avec joie ; car l'Éternel les avait rendus joyeux, et il avait tourné vers eux le cœur du roi d'Assyrie, pour fortifier leurs mains dans l'œuvre de la maison de Dieu, du Dieu d'Israël.*

Les versets racontent comment Hag Hamatzot est célébré du temps d'Esdras. Le verset 21 dit qu'il est célébré par ceux qui sont revenus de la captivité babylonienne. Le verset 22 décrit la célébration elle-même. Il ajoute que Dieu réjouit les israélites, car il a mis dans le cœur du roi d'Assyrie de les aider à rebâtir le Temple. Il est question ici du roi perse qui maintenant règne aussi sur l'Assyrie.

III. Hag Hamatzot dans le Nouveau Testament

Hag Hamatzot est mentionné quatre fois dans les évangiles : dans Matthieu 26:17 ; dans Marc 14:1 et 12; et dans Luc 22:7. Les versets indiquent comment Yéchoua célèbre la fête. De plus, dans les quatre passages, Hag Hamatzot est associé à Pessah parce que, à l'époque du Nouveau Testament, Pessah et le premier jour de Hag Hamatzot étaient devenus synonymes, conformément à la conception pharisaïque. On retrouve ce changement dans les sources extrabibliques, par exemple dans les écrits de Josèphe, qui était un pharisien et dont la publication des écrits a suivi de près celle des évangiles. Il parle du premier jour de Hag Hamatzot comme faisant partie de Pessah. Étant donné que le courant du judaïsme pharisaïque est majoritaire en Israël au premier siècle, le jour de Pessah est présenté comme étant le premier jour de Hag Hamatzot.

Le seul autre passage du Nouveau Testament qui mentionne Hag Hamatzot est I Corinthiens 5:6-8:

> *[6] Votre vanterie n'est pas bonne ; ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever la pâte tout entière ? [7] Ôtez le vieux levain, afin que vous soyez une nouvelle pâte, comme vous êtes sans levain. Car aussi notre pâque, Christ, a été sacrifiée, [8] c'est pourquoi célébrons la fête, non avec du vieux levain, ni*

avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec des pains sans levain de sincérité et de vérité.

Après sa discussion sur Pessah aux versets 6-7, Paul aborde Hag Hamatzot. Ce qu'il dit au verset 8 découle du principe donné au verset 6. Un peu de levain lève toute la pâte. Selon le verset 7, le croyant a l'obligation d'ôter tout le vieux levain. La raison en est que le Messie, notre agneau pascal, a été sacrifié.

IV. Les implications messianiques

Les passages de Lévitique 2:11, 6:17, 7:12, et 10 :12 indiquent que la nourriture levée ne peut pas être présentée sur l'autel. Alors que les Écritures hébraïques ne précisent pas la raison de cette règle, de nombreux érudits croient que c'est à cause des propriétés du levain. Le levain fermente, abîme et corrompt la nourriture, ce qui rend impropre sa présentation devant Dieu. Ce n'est que dans le Nouveau Testament que l'on découvre que le mot « levain » est toujours synonyme de péché lorsqu'il est utilisé symboliquement dans les Écritures.

A. I Corinthiens 5:8

C'est pourquoi célébrons la fête, non avec du vieux levain, ni avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec des pains sans levain de sincérité et de vérité.

Dans les versets qui précèdent, Paul a parlé des implications messianiques de la fête de Pessah. Maintenant, dans ce verset, il aborde les implications messianiques associées à l'observation de Hag Hamatzot. *C'est pourquoi*, c'est-à-dire parce que notre Pâque a aussi été sacrifiée, à savoir par le Messie (I Corinthiens 5:7), nous devons continuer à célébrer la fête. Les croyants doivent continuer à célébrer Hag Hamatzot parce que Pessah a été accompli ; le Messie, l'agneau pascal, a été immolé une fois pour toutes.

On trouve l'application pour les croyants au verset 8b dans lequel Paul apporte une instruction négative et une instruction positive. De manière négative, les croyants doivent célébrer la fête *non avec du vieux levain, ni avec un levain de malice et de méchanceté*, mais plutôt, d'une manière positive, ils doivent la célébrer *avec des pains sans levain de sincérité et de vérité*. Aujourd'hui, le croyant n'est pas tenu de célébrer Hag Hamatzot au sens littéral étant donné que cela a

été fait sous la loi mosaïque, mais il doit le célébrer spirituellement. Le point que soulève Paul est que les croyants doivent débarrasser leur vie du « levain du péché, » parce que le Messie, leur Pâque, a déjà été sacrifié pour eux. Le contexte indique qu'il s'agit du péché au sein de l'assemblée. C'est par la discipline au sein de l'église qu'une église locale élimine le levain du milieu d'elle (Matthieu 18:15-17).

Individuellement, le croyant doit aussi débarrasser sa vie du levain, et il le fait en suivant le principe donné dans I Jean 1:9: *Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité*. Lorsque nous avons reçu Yéchoua comme notre sacrifice de Pâque, nous sommes nés de nouveau dans la famille de Dieu. Être né de nouveau dans la famille de Dieu signifie que nous ne pouvons jamais plus sortir de cette famille. Cependant, comme dans toute famille, la communion fraternelle peut être rompue par le péché. Il faut que ce péché—ce levain—soit éliminé au moyen de la confession.

B. Hébreux 9:11-10:18

Pessah a été accompli par la mort du Messie ; Hag Hamatzot a été accompli par l'offrande de son sang sans péché.

Ésaïe 53:9 prophétise que le Messie ne commettra aucune violence, ce qui veut dire qu'il ne sera coupable d'aucun péché apparent ; de plus, qu'il n'y aura pas de fraude dans sa bouche, ce qui veut dire qu'il ne sera pas coupable non plus de péché secret. Il ne sera coupable d'aucun péché apparent ni d'aucun péché secret. Ainsi, sa mort sera substitutive ; il ne mourra pas pour ses propres péchés. Le Nouveau Testament confirme cela. Un de ceux qui sont crucifiés avec Yéchoua reconnait qu'il est sans péché et il dit à l'autre criminel, *Et pour nous, nous y sommes justement ; car nous recevons ce que méritent les choses que nous avons commises, mais celui-ci n'a rien fait qui ne se dût faire* (Luc 23:41). Un des bourreaux de Yéchoua arrive à la même conclusion : *Et le centurion, voyant ce qui était arrivé, glorifia Dieu, disant, En vérité, cet homme était juste* (Luc 23:47).

Hébreux 9:11-10:18 confirme que le sang du Messie est sans péché et qu'il peut accomplir ce que le sang des animaux ne peut pas faire : *combien plus le sang du Christ, qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même à Dieu sans tache, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes, pour que vous serviez le Dieu*

vivant ! (Hébreux 9:14) *Car il est impossible que le sang de taureaux et de boucs ôte les péchés.* (Hébreux 10:4).

L'offrande du sang sans péché du Messie accomplit trois choses : premièrement, la purification du tabernacle céleste (Hébreux 9:11-12) ; deuxièmement, il ôte les péchés des saints qui ont vécu sous la loi de Moïse (Hébreux 9:15) ; troisièmement, il permet l'application de son sang aux saints du Nouveau Testament (Hébreux 10:10).

Le troisième point est important dans le cadre de la sanctification du croyant. Selon Hébreux 10:10, Dieu voit le croyant comme étant dans un état de sanctification permanente. Selon le verset : *C'est par cette volonté que nous avons été sanctifiés, par l'offrande du corps de Jésus Christ faite une fois pour toutes.* Il s'agit d'une sanctification qui tient de la position du croyant. Tout croyant est conduit à cette position de sanctification parce que dorénavant, il est dans le Messie. Le sang sans péché du Messie l'a sauvé et sanctifié une fois pour toutes. Ce positionnement dans la sanctification est toujours en vigueur, quel que soit le degré d'impiété que le croyant va présenter dans sa vie. Ainsi, une fois qu'un croyant est sauvé, il est automatiquement placé dans un état de sanctification positionnelle qui le fait apparaître devant Dieu comme étant entièrement sanctifié (Actes 20:32; Romains 6:1-10; I Corinthiens 1:2; 6:11; Hébreux 10:10, 14).

Le Messie a accompli Hag Hamatzot en offrant son sang sans péché. Par ce qu'il a accompli, nous n'avons plus besoin d'être gagnés par l'influence du péché.

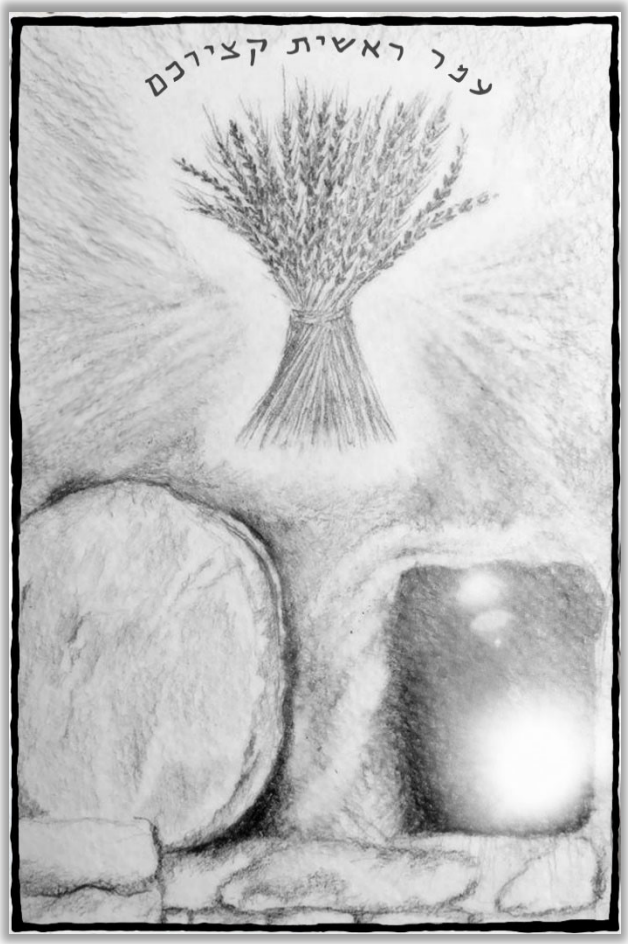

La troisième saison sainte : *Hag Habikkurim—La fête des prémices*

[9] Et l'Éternel parla à Moïse, disant, [10] Parle aux fils d'Israël, et dis-leur, Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne et que vous en aurez fait la moisson, vous apporterez au sacrificateur une gerbe des prémices de votre moisson ; [11] et il tournoiera la gerbe devant l'Éternel, pour que vous soyez agréés ; le sacrificateur la tournoiera le lendemain du sabbat. (Lévitique 23:9-11)

I. Introduction

Hag Habikkurim, ou la fête des prémices, est la troisième saison sainte du calendrier juif.

A. Les noms

La fête porte quatre noms différents : *Hag Habikkurim*, *Reishit Ketzirechem*, *Yom Habikkurim*, et *Sefirat HaOmer*.

Le premier nom, Hag Habikkurim, veut dire « la fête des prémices ». Il est dérivé de Lévitique 23:10, qui explique que la fête doit être célébrée en offrant les premières gerbes de la récolte, en particulier de celle de l'orge.

Le deuxième nom est *Reishit Ketzirechem*, qui veut dire « les prémices de votre récolte. » On le trouve aussi dans Lévitique 23:10.

Le troisième nom est *Yom Habikkurim*, qui veut dire "jour des premiers fruits. » On le trouve dans Nombres 28:26 : *Et le jour des premiers fruits, quand vous présenterez une offrande nouvelle de gâteau à l'Éternel, en votre fête des semaines, vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service*.

Le quatrième nom est *Sefirat HaOmer*, qui veut dire le « comptage des gerbes . » Selon Lévitique 23:15-16 :

> *15 Depuis le lendemain du sabbat, du jour où vous apporterez la gerbe pour être agitée de côté et d'autre, vous compterez sept semaines entières. 16 Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat ; et vous ferez à l'Éternel une offrande nouvelle.*

Le commandement de compter est renouvelé dans Deutéronome 16:9-10. La gerbe, en hébreu *omer*, est une gerbe de grain. Le comptage de l'omer doit commencer *le lendemain du sabbat, du jour où vous apporterez la gerbe pour être agitée de côté et d'autre* (Lévitique 23:15), et maintenant pendant 49 jours, soit sept semaines, jusqu'à Shavuot (la fête des semaines ou Pentecôte). Chaque soir, un omer d'orge est coupé dans le champ et apporté au Temple comme offrande. Les cinquante jours de Sefirat HaOmer marquent la période qui sépare le jour de l'Exode et le jour où les enfants d'Israël reçoivent la Torah sur la montagne de Dieu à Shavouot.

B. La date

La date de cette fête est un point majeur du conflit qui oppose les sadducéens aux pharisiens. La question centrale est de savoir ce que veut dire « le lendemain du sabbat » dans Lévitique 23:11: *et il tournoiera la gerbe devant l'Éternel, pour que vous soyez agréés ; le sacrificateur la tournoiera le lendemain du sabbat.* Selon les sadducéens, le sabbat est le samedi, le septième jour de la semaine. Ainsi, le lendemain du sabbat est le dimanche, c'est à dire le premier jour de la semaine. Hag Habikkurim doit donc être le premier dimanche après Pessah. Les pharisiens interprètent le sabbat comme étant le jour de Pessah lui-même, quel que soit le jour de la semaine où il tombe. Ainsi, le jour après le sabbat est le jour qui suit Pessah. Par conséquent, le jour est identique au premier jour de Hag Hamatzot. Les sadducéens se basent sur ce que dit le texte biblique, tandis que les pharisiens se fondent sur leur tradition. Ainsi, le sabbat de Lévitique 23 :11 est samedi, et le lendemain du sabbat est dimanche.

C. La célébration biblique

On peut faire six observations quant à la façon de célébrer Hag Habikkurim selon la Bible :

1. Selon Lévitique 23:12, la célébration de la fête ne dure qu'un jour : *Et le jour où vous ferez tournoyer la gerbe.*
2. Il faut offrir une gerbe des prémices des récoltes de grain, en particulier de la récolte d'orge.
3. Il s'agit de l'offrande d'une gerbe qui est tournoyée. Le sacrificateur tient la gerbe à bras étendus tout en la déplaçant d'un côté et de l'autre. Une poignée de chaume prélevée de la gerbe est brûlée sur l'autel, et le reste est mangé par le sacrificateur après la fin de la cérémonie.
4. La gerbe doit être offerte le premier dimanche après Pessah. Si Pessah est à sabbat, comme le prétendent les pharisiens, la fête a lieu le 16e jour de Nisan. Cependant, ce n'est pas la position biblique correcte. La fête pourrait être célébrée à n'importe quel moment durant les sept jours qui suivent Pessah. Par exemple, si Pessah a lieu le vendredi, alors Hag Habikkurim serait célébré le dimanche ; mais, si Pessah a lieu le lundi, Hag Habikkurim serait célébré le dimanche suivant, presque une semaine plus tard. À nouveau, on a ici le vrai sens du texte. Les prémices

sont toujours offertes le premier dimanche qui suit Pessah. Pour cette raison, Moïse n'indique pas un jour précis du mois pour la célébration de cette fête, comme il le fait pour toutes les autres fêtes.

5. La fête doit être célébrée en reconnaissance de la générosité de Dieu, parce que la totalité de la récolte appartient à Dieu, et non pas à l'homme.
6. La fête marque le début de la récolte de printemps.

D. La célébration rabbinique

La célébration rabbinique de Hag Habikkurim a changé au cours de l'histoire. C'est la raison pour laquelle elle est examinée selon trois étapes successives : la période du second Temple, la période qui suit l'an 70 apr. J.-C., et Israël dans les temps modernes.

1. La période du second Temple

Cette période commence en 515 av. J.-C., alors que la reconstruction du Temple est achevée, et elle se termine en 70 apr. J.-C., lorsque le second Temple est détruit par les Romains. Pendant cette période, le quatorzième jour du premier mois, qui est le jour qui précède la première nuit de Pessah, une délégation choisie au sein du sanhédrin se rend à la périphérie de Jérusalem dans des champs précis afin de sélectionner l'emplacement ou la première gerbe d'orge sera récoltée. Le meilleur grain est rassemblé et lié alors qu'il est encore sur pied dans le champ. Ensuite, alors que le soleil est sur le point de se coucher le soir du 15e jour de Nisan, les trois hommes chargés de récolter les gerbes, accompagnés des membres du sanhédrin se rendent dans le champ. Bien que ce soit encore le jour de Pessah, chaque moissonneur porte une faucille et un panier. Une grande partie de la foule rassemblée à Jérusalem pour la célébration de Pessah se joint au groupe.

Le début de la cérémonie est marqué par les cinq questions que posent les trois moissonneurs aux spectateurs :

1. « Est-ce que le soleil s'est couché ? »
2. « Est-ce avec cette faucille ? »
3. « Dans ce panier ? »
4. « En ce sabbat ? »

5. « Vais-je moissonner ? »

Chacune des questions est posée trois fois, et la foule répond, « oui ! » Les moissonneurs coupent alors les gerbes qui ont été sélectionnées et remplissent leurs paniers. Chaque panier contient assez de gerbes pour produire environ un *ephah* (environ vingt litres) de grain. Les paniers sont apportés dans l'enceinte du Temple où les gerbes sont battues avec des verges et cannes de bois. Le grain est ramassé puis passé au feu dans des plats au fond troué de façon que chaque grain soit au contact du feu. Ensuite, le grain est exposé au vent de manière à le séparer de la paille, puis il est moulu de manière à faire une farine de mouture très fine. Le 16e jour de Nisan, un omer (2,4 l) de la farine est prélevé et mélangé avec de l'huile et de l'encens puis offert dans le Temple.[1]

2. Après l'an 70 apr. J.-C.

Après la destruction du Temple en l'an 70 apr. J.-C., aucune des fêtes bibliques ne peut plus être célébrée selon les exigences prescrites. En fait, pendant la longue période de la dispersion, les lois de nombreuses nations païennes interdisent aux Juifs vivant parmi elles de posséder de la terre. Étant donné qu'ils ne

[1] La scène est décrite dans le Talmud babylonien de la manière suivante : « Comment vont-ils exécuter le rite de la récolte de l'*omer* ? Des envoyés de la cour se présenteront la veille de la fête de la Pâque et ils assembleront les épis d'orge en gerbes alors qu'ils sont encore sur pied, ce qui permettra de les moissonner facilement. Les résidents de toutes les villes situées aux environs du site de la récolte s'assembleront en ce lieu, afin que la moisson se fasse avec éclat. Une fois la nuit tombée, l'émissaire de la cour dira à ceux qui sont assemblés : est-ce que le soleil s'est couché ? L'assemblée répondra : Oui. L'émissaire répétera : est-ce que le soleil s'est couché ? À nouveau, ils répondront : Oui. L'émissaire demandera ensuite à l'assemblée : est-ce que je vais moissonner les gerbes avec cette faucille ? L'assemblée répondra : Oui. À nouveau l'émissaire demandera : avec cette faucille ? L'assemblée dira : Oui. L'émissaire de la cour dira ensuite à ceux qui sont assemblés : vais-je placer les gerbes récoltées dans ce panier ? L'assemblée répondra : Oui. L'émissaire redemandera : dans ce panier ? L'assemblée dira : Oui . . . L'émissaire posera trois fois chacune des questions qui a trait à chaque sujet, et l'assemblée lui répondra : Oui, oui, oui. La Mishna pose la question : pourquoi faut-il que ceux qui sont présents fassent connaitre publiquement d'une telle manière ? La Mishna répond : c'est à cause des Boethusiens [une secte proche sinon issue des sadducéens], étant donné qu'ils nient la validité de la loi orale et disent : il n'y a pas de récolte de l'*omer* à la fin du premier jour de la fête de la Pâque à moins que cela se passe à la fin du sabbat. Le but de la publicité qui est faite est de souligner que le seizième jour de Nisan est le moment approprié pour la récolte de l'*omer*. » (*b.Menachot* 65a)

peuvent plus être des fermiers, la fête de Hag Habikkurim est ignorée dans une large mesure.

3. Les temps modernes

La célébration juive de Hag Habikkurim change avec le rétablissement d'Israël, étant donné que les Juifs peuvent à nouveau cultiver la terre. Les établissements fermiers dans le pays sont connus sous le nom de *kibboutzim*, et les *kibboutzniks*, les fermiers juifs qui y travaillent ont commencé à modifier la façon de célébrer Hag Habikkurim. De nos jours, ils vont dans les champs d'orge avec des faux et ils coupent des épis de grain. Ensuite, les femmes lient en gerbes l'orge qui a été coupée. Les gerbes sont rapportées au kibboutz sur des charrettes qui sont décorées avec des fleurs fraichement coupées. Viennent ensuite des danses dans les champs où le grain a été cultivé. Après avoir allumé des torches à la nuit tombante, un cortège se forme et se rend à la salle à manger du kibboutz, où les gerbes sont empilées au centre comme offrande symbolique. La célébration se termine par une soirée consacrée au chant où des hymnes anciens et nouveaux sont chantés.

II. Hag Habikkurim dans les Écritures hébraïques

Hag Habikkurim est mentionné seulement deux fois dans les Écritures hébraïques : Lévitique 23:9-14 et Nombres 28:26-31.

A. Lévitique 23:9-14

Hag Habikkurim est introduit par une parole du Seigneur au verset 9 : *Et l'Éternel parla à Moïse, disant*. Les circonstances de la fête sont précisées au verset 10 :

> *Parle aux fils d'Israël, et dis-leur, Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne et que vous en aurez fait la moisson, vous apporterez au sacrificateur une gerbe des prémices de votre moisson.*

La fête doit être célébrée une fois les israélites établis dans le pays, car ce n'est qu'à ce moment qu'ils peuvent cultiver les céréales qui leur permettront de récolter les prémices. Ce n'est qu'une fois établis dans le pays et après avoir récolté, la récolte du printemps en l'occurrence, qu'ils doivent faire l'offrande.

La tâche du sacrificateur est indiquée au verset 11 : *et il tournoiera la gerbe devant l'Éternel, pour que vous soyez agréés ; le sacrificateur la tournoiera le lendemain du sabbat*. Le sacrificateur doit tournoyer la gerbe de côté et d'autre à bras étendus. Il est le médiateur qui fait que l'offrande soit agréée par Dieu. De plus, le verset précise le jour de la semaine auquel la gerbe doit être offerte : *le sacrificateur la tournoiera le lendemain du sabbat*. Le premier omer doit être offert le premier dimanche après Pessah. Si Pessah tombe un vendredi, Hag Habikkurim est célébré deux jours plus tard, mais si Pessah tombe un lundi, alors une semaine presque entière doit s'écouler avant de pouvoir célébrer Hag Habikkurim.

Les versets 12-13 précisent les trois différentes offrandes qui doivent être offertes ce jour-là. Selon le verset 12, la première offrande est un sacrifice par le feu : *Et le jour où vous ferez tournoyer la gerbe, vous offrirez un agneau sans défaut, âgé d'un an, en holocauste à l'Éternel*. Selon le verset 13a, la deuxième offrande est une offrande de gâteau : *Et pour son offrande de gâteau, deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, un sacrifice par feu à l'Éternel, une odeur agréable* ; Selon le verset 13b, la troisième offrande est une libation : *et sa libation sera du vin, le quart d'un hin*. Un *hin* équivaut approximativement à 5,7 litres.

Une loi et un commandement particuliers sont donnés au verset 14 :

> *Et vous ne mangerez ni pain, ni grain rôti, ni grain en épi, jusqu'à ce même jour, jusqu'à ce que vous ayez apporté l'offrande de votre Dieu. C'est un statut perpétuel, en vos générations, dans toutes vos habitations.*

La loi interdit de manger du grain avant ce même jour, le jour de la récolte des prémices. L'interdiction de manger du pain, des céréales, ou de nouveaux épis n'est levée qu'après avoir apporté l'offrande à Dieu. Le commandement concernant la fête est donné au verset 14b, qui stipule que cette ordonnance est perpétuelle pour les générations à venir, quel que soit le lieu d'habitation.

B. Nombres 28:26-31

Le second passage sur Hag Habikkurim se trouve dans Nombres 28:26-31 ; dans ce passage, il est commandé d'offrir un sacrifice spécifique pour cette fête. Le jour de la fête est précisé au verset 26 :

> *Et le jour des premiers fruits, quand vous présenterez une offrande nouvelle de gâteau à l'Éternel, en votre fête des semaines, vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service.*

Hag Habikkurim doit être une sainte convocation, comparable à un sabbat ; ce doit être un jour de repos.

Trois offrandes devaient être présentées à cette occasion. La première offrande, un sacrifice par le feu, est décrite au verset 27 : *Et vous présenterez un holocauste, en odeur agréable à l'Éternel, deux jeunes taureaux, un bélier, sept agneaux âgés d'un an*. La deuxième offrande, aux versets 28-29, est une offrande de gâteau : *et leur offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour un taureau, deux dixièmes pour le bélier, un dixième par agneau, pour les sept agneaux*. La troisième offrande, au verset 30, est un sacrifice pour le péché : *et un bouc, afin de faire propitiation pour vous*.

Au verset 31, il est stipulé que les offrandes décrites ci-dessus ne doivent pas remplacer les offrandes quotidiennes habituelles, mais qu'elles s'ajoutent à celles-ci : *Vous les offrirez outre l'holocauste continuel et son gâteau (vous les prendrez sans défaut), et leurs libations.*

III. Hag Habikkurim dans le Nouveau Testament

Aucune mention de la célébration de Hag Habikkurim n'est faite dans le Nouveau Testament, mais son accomplissement l'est et va être traité dans la section qui suit.

IV. Les implications messianiques

Les implications messianiques de Hag Habikkurim sont abordées dans deux domaines : l'accomplissement de la fête et la date de la résurrection.

A. L'accomplissement

Alors que Pessah trouve son accomplissement dans la mort du Messie, Hag Hamatzot trouve le sien dans le sacrifice de son sang sans péché, et Hag Habik-

kurim dans sa résurrection. On en trouve une claire explication dans I Corinthiens 15:20-23. Selon le verset 20 : *Mais maintenant Christ a été ressuscité d'entre les morts, prémices de ceux qui sont endormis.*

Dans I Corinthiens 15:3-4, Paul résume les trois points du message de l'évangile, le troisième point étant : *qu'il a été ressuscité le troisième jour*. La résurrection du Messie est importante, car elle constitue la base de la résurrection future du croyant. Paul débute son raisonnement en I Corinthiens 15:12. Au verset 14, il dit que si Yéchoua n'est pas ressuscité des morts, alors *notre prédication donc est vaine*. Si le Messie est demeuré dans la mort, comment pourrait-il être le Fils de Dieu, et comment pourrait-il sauver qui que ce soit ? Le salut n'irait pas plus loin que la tombe, nous laissant sans espérance. Paul poursuit en notant que si Yéchoua n'était pas ressuscité des morts, notre foi aussi serait vaine (I Corinthiens 15:14) ; elle n'aurait aucune conséquence éternelle. Notre foi serait vide, temporaire, car elle ne produirait du fruit que dans cette vie ; avec la mort, tout serait terminé. Donc, la foi est vaine si le Messie n'est pas ressuscité des morts.

C'est tellement important que Paul le répète au verset 17, en ajoutant que sans la résurrection de Yéchoua les croyants demeurent toujours dans leurs péchés. Tandis que la mort de Yéchoua fait l'expiation des péchés, sa résurrection donne le pouvoir sur le péché. Les croyants sont toujours dans leurs péchés s'il n'est pas ressuscité des morts. Pour recevoir le pardon de nos péchés, il est nécessaire de croire l'évangile, et la résurrection fait partie du message de l'évangile.

Au verset 18, Paul dit que si Yéchoua n'est pas ressuscité des morts, il n'y a aucune espérance pour ceux qui sont déjà morts : *ceux donc aussi qui se sont endormis en Christ ont péri*. Si Yéchoua n'est pas ressuscité des morts, alors il en est de même pour les saints qui sont déjà morts.

Au verset 19, Paul souligne que les croyants sont tous des gens misérables s'ils ont conformé leurs vies à quelque chose qui n'est pas vrai : *Si, pour cette vie seulement, nous avons espérance en Christ, nous sommes plus misérables que tous les hommes*. En effet, le mode de vie des croyants serait des plus misérables s'ils conformaient leur vie au Messie ressuscité alors que la résurrection n'aurait pas réellement eu lieu.

Au verset 20, Paul fait une déclaration intéressante : *Mais maintenant Christ a été ressuscité d'entre les morts, prémices de ceux qui sont endormis*. Comment Yéchoua peut-il être les prémices de ceux qui sont endormis si d'autres personnes sont ressuscitées avant lui ? La réponse à la question tient dans le fait qu'il y a deux types de résurrections. Le premier type est simplement un retour à la

vie naturelle ; ceux qui ressuscitent avant la résurrection de Yéchoua, tels que Lazare, finissent tous par mourir. Le deuxième type conduit à une vraie vie de résurrection, lorsque « ce qui est corruptible revêt l'incorruptibilité, et ce qui est mortel revêt l'immortalité » et lorsque l'être n'est plus soumis à la mort (I Corinthiens 15:53-54). Tandis que certains ont expérimenté le premier type de résurrection, alors qu'ils sont rétablis dans leur vie naturelle, le deuxième type de résurrection n'a été expérimenté que par Yéchoua. Il est les prémices du deuxième type de résurrection. Le terme « prémices » veut dire « le premier parmi d'autres qui vont suivre ». Étant donné qu'il est les prémices, cela veut dire que « d'autres viendront par la suite ». Les croyants qui meurent avant l'enlèvement seront aussi ressuscités de la même manière que l'a été Yéchoua ; ce sont « ceux qui vont suivre ».

Au verset 21, Paul présente un raisonnement logique : *Car puisque la mort est par l'homme, c'est par l'homme aussi qu'est la résurrection des morts*. L'expression « la mort est par l'homme » se réfère à Adam ; « c'est par l'homme aussi qu'est la résurrection des morts » se réfère à Yéchoua. Ce verset apporte un sens à l'incarnation. Pour apporter la vie à tous, il fallait que le Messie meure puis qu'il ressuscite.

Le verset 22 fait une comparaison : *car comme dans l'Adam tous meurent, de même aussi dans le Christ tous seront rendus vivants*. C'est la raison pour laquelle Yéchoua est les prémices. Le mot « tous » inclut aussi bien les croyants que les non-croyants qui seront un jour tous ressuscités, quoique n'ayant pas la même destinée.

Au verset 23, Paul précise : *mais chacun dans son propre rang, les prémices, Christ ; puis ceux qui sont du Christ, à sa venue*. Le mot grec utilisé ici pour « rang » est *tagma*, qui a le sens « d'un défilé militaire. » Un défilé militaire grec est exécuté selon un certain ordre : l'infanterie, puis la cavalerie, ensuite les béliers, etc. Chacune de ces unités a une place déterminée dans le défilé. De même, tous les croyants ne vont pas ressusciter en même temps ; il y aura plusieurs phases. La première phase est accomplie par Yéchoua lui-même, qui constitue les prémices de la première résurrection. La deuxième phase comprend les saints de l'Église, tous ceux qui ont été baptisés dans le corps du Messie par le Saint-Esprit. Ils ressuscitent lors de l'enlèvement, avant la tribulation. La troisième phase a lieu avec la résurrection des deux témoins (Apocalypse 11:3-13). La quatrième phase se produit avec la résurrection des saints de l'Ancien Testament, c'est à dire tous les saints qui ont vécu et qui sont morts avant la venue du Saint-

Esprit dans Actes 2 ; ce sont les saints depuis Adam jusqu'à la naissance de l'Église. La cinquième phase comprend les saints de la tribulation (Apocalypse 20:4).

Yéchoua n'est pas le premier à être ressuscité des morts. Cependant, tous ceux qui l'ont été ont été restaurés dans leur vie naturelle. Plus tard, ils sont tous morts. Dans le cas de Yéchoua, il est le premier à être ressuscité dans la vraie vie de résurrection pour laquelle « ce corruptible revête l'incorruptibilité, et que ce mortel revête l'immortalité » (I Corinthiens 15:53-54). Étant le seul à avoir expérimenté ce type de résurrection, il constitue les prémices de la première résurrection. Prémices veut toujours dire « les premiers de ceux qui viendront plus tard ». Certainement viendra le jour où les croyants constitueront « ceux qui viendront plus tard ». C'est ainsi que Hag Habikkurim est accompli par la résurrection de Yéchoua.

B. La date de la résurrection

Selon les pharisiens, Yéchoua n'est pas ressuscité le jour de Habikkurim car selon eux, la première nuit de Pessah est le 15e jour de Nisan, faisant que la première nuit de Pessah est identique au premier jour de Hag Hamatzot. Les sadducéens eux, conformément à la règle biblique, font une distinction entre Pessah et le premier jour de Hag Hamatzot. Le quinzième jour de Nisan en l'an 30 apr. J.-C. (ainsi qu'en 33 apr. J.-C.) s'étend du jeudi soir jusqu'au vendredi soir, ce qui constitue le premier jour de la mort et de l'ensevelissement de Yéchoua. Le seizième jour de Nisan s'étend du vendredi soir au samedi soir ; cela constitue le deuxième jour de sa mort et de son ensevelissement. Le dix-septième jour de Nisan s'étend du samedi soir au dimanche soir ; on a là le troisième jour de sa mort et de son ensevelissement et c'est aussi le jour de sa résurrection. Yéchoua est ressuscité le dix-septième jour de Nisan, non pas selon le système pharisaïque, mais selon le système mosaïque, et dans ce cas-ci, les sadducéens sont en accord avec Moïse.

Le premier dimanche après Pessah de l'année 30 apr. J.-C. tombe le dix-septième jour de Nisan. Yéchoua est ressuscité le premier dimanche après Pessah conformément à l'interprétation sadducéenne, mais avant tout, en gardant la loi mosaïque. Ainsi, les prémices ont été offertes un dimanche, et ce n'est pas par accident que la résurrection du Messie, qui accomplit Hag Habikkurim, a aussi eu lieu ce dimanche.

La quatrième saison sainte : *Shavouot—La fête des semaines (Pentecôte)*

[15] Et vous compterez depuis le lendemain du sabbat, depuis le jour que vous aurez apporté la gerbe de l'offrande tournoyée, sept semaines ; elles seront complètes, [16] vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat, et vous présenterez à l'Éternel une offrande de gâteau nouvelle.
(Lévitique 23:15-16)

I. Introduction

Shavouot, ou la fête des semaines est la quatrième des saisons saintes du calendrier juif. Pour les Juifs, elle est aussi connue sous le nom de fête des semaines. De nos jours, la fête est connue sous le nom de Pentecôte pour la plupart des non-juifs croyants.

A. Les noms

Le premier nom de cette saison sainte est *Hag Hashavuot*, qui signifie « fête des semaines. » C'est un nom courant dans l'Ancien Testament (Exode 34:22; Deutéronome 16:10). La fête porte ce nom parce qu'elle a lieu sept semaines plus un jour après Pessah ou, selon certains calculs, sept semaines plus un jour après la fête des prémices.

Un deuxième nom est *Hag Hakatzir*, qui veut dire « fête des récoltes » (Exode 23:16). Ce nom a été donné à la fête car elle marque la fin de la période de récolte du printemps.

Le troisième nom est *Yom Habikkurim*, qui veut dire « jour des prémices » (Nombres 28:26). Ce nom souligne le fait que la fête marque aussi la période des prémices de la récolte d'été.

Le quatrième nom est *Hag Habikkurim*, qui veut dire « fête des prémices. » C'est un nom rabbinique que l'on ne trouve pas dans les Écritures. On a donné ce nom à Shavouot parce que durant cette fête on offrait les prémices de la récolte de blé.

Le cinquième nom est *Hag Atzeret*, qui veut dire « fête de clôture. » C'est aussi un nom rabbinique que l'on trouve dans le Talmud. Il souligne que la fête marque la fin du premier cycle, ou cycle du printemps, des fêtes.[1] Shavouot n'est pas désigné par ce nom dans les Écritures mais il est utilisé pour désigner le septième jour de la fête des pains sans levain (Deutéronome 16:8). Dans Lévitique 23:39, il est utilisé pour désigner le huitième jour de *Souccot* (Tabernacles).

[1] Le *Jewish Teacher's Companion* explique : "*Dans votre fête des semaines*. Le Targum Onkelos traduit ce *ba-atzartekhon* par 'dans votre assemblée solennelle.' D'où le nom rabbinique pour Shavouot de *Atzeret* (Hizkuni). Dans le Talmud, Shavouot est associé à *Atzeret* (Voir Rosh Hashanah 16 a ; Bava Batra 147 a ; Menahot 65b ; Yer. Rosh Hashanah 4, 8, etc.)." Dans Aryeh Newman, éd., *Mayanot – Jewish Teacher's Companion, III, Shavuot* (Jerusalem, Israel: Department for Torah Education, 1963), p. 16.

Le sixième nom est *Atzeret Shel Pesach*, qui signifie « clôture de la saison de Pessah. » Là aussi, il s'agit d'un nom strictement rabbinique qui souligne que Shavouot est la dernière des fêtes du cycle du printemps qui débute avec Pessah.

Le septième nom est *Zeman Matan Toratenu*, qui veut dire « époque où la loi est donnée ».[2] C'est aussi un nom rabbinique, qui est basé sur la tradition juive selon laquelle la loi de Moïse fut donnée à Israël à ce moment-là.

Le huitième nom est *Ten Hemeran Tes Pentekostes*, qui signifie « jour de Pentecôte. » C'est ici le nom grec pour Shavouot que l'on trouve dans le Nouveau Testament (Actes 2:1; 20:16; I Corinthiens 16:8). Le mot grec *pentekostes* veut dire « cinquante ». Parce que Shavouot intervient cinquante jours après Pessah, cette fête est devenue Pentecôte.

B. La célébration biblique

Shavouot est une fête qui dure une journée. Elle est unique dans le sens que c'est la seule fête pour laquelle le levain devait faire partie de l'offrande : *vous apporterez de vos habitations deux pains, en offrande tournoyée ; ils seront de deux dixièmes de fleur de farine ; vous les cuirez avec du levain, ce sont les premiers fruits à l'Éternel*, (Lévitique 23:17). C'est tout à fait inhabituel, étant donné que Lévitique 2:11 ordonne que, *Aucune offrande de gâteau que vous présenterez à l'Éternel ne sera faite avec du levain ; car du levain et du miel, vous n'en ferez point fumer comme sacrifice par feu à l'Éternel*. Comme cela a été souligné dans les chapitres précédents, le levain représente le péché lorsqu'il est utilisé de manière symbolique dans les Écritures. La raison pour laquelle Dieu demande que du levain soit utilisé lors de Shavouot vient du fait que ceux qui sont représentés par cette offrande sont des pécheurs. Les deux pains qui sont faits de farine de blé sont considérés comme une seule offrande. Ils sont tournoyés ensemble devant le Seigneur sur un seul linge, mais ils ne sont pas offerts sur l'autel. Cela signifie qu'ils ne sont pas passés par le feu.

Shavouot est célébré le sixième jour du mois de *Sivan*, c'est-à-dire sept semaines et un jour après le deuxième jour de Pessah. En fait, le décompte commence à Hag Hamatzot, et Shavouot est célébré une fois qu'il atteint le cinquantième jour.

[2] Ibid., p. 57.

C. La célébration rabbinique

Neuf points vont être analysés en relation avec la célébration juive de Shavouot.

1. La date

La date exacte de Shavouot est la source d'un conflit entre les pharisiens et les sadducéens ; ils ne sont pas d'accord sur l'interprétation rigoureuse de Lévitique 23:15: *Et vous compterez depuis le lendemain du sabbat, depuis le jour que vous aurez apporté la gerbe de l'offrande tournoyée, sept semaines ; elles seront complètes*. Le différend qui les oppose concerne le sens du terme « sabbat » que Moïse a voulu donner dans ce verset. Les sadducéens croient qu'il s'agit du terme habituel du sabbat hebdomadaire, c'est-à-dire de la période qui s'étend du vendredi soir au coucher du soleil au samedi soir au coucher du soleil. Ils commencent leur décompte le jour qui suit le sabbat habituel, c'est à dire, le premier dimanche après Pessah. Les pharisiens, eux, interprètent « le sabbat » dans ce cas comme étant le jour de Pessah, et donc, ils commencent leur décompte à partir du jour qui suit Pessah, quel que soit ce jour. Dans ce cas, selon la Bible, les sadducéens ont raison alors que les pharisiens ont tort.[3]

2. La fête de la récolte

Pendant la période du second Temple, de 515 av. J.-C. à 70 apr. J.-C., les Juifs célèbrent Shavouot en tant que fête de la récolte pour les fermiers. Plusieurs types de prémices de la récolte d'été sont apportées comme offrandes : blé, orge, raisin, figues, grenades, huile d'olive, et miel. Les fermiers montent au Temple avec ces prémices de leurs produits et ils les offrent à l'occasion d'une cérémonie spéciale. La foule les suit en jouant de la flûte ainsi que d'autres instruments. C'est une célébration complexe.

3. Les deux pains

D'après le *Jewish Teacher's Companion* sur Shavouot, la saison sainte « n'a pas de lien avec une quelconque *mitzva*, telle que l'agneau pascal... Les "deux pains" et les autres sacrifices de Shavouot sont liés aux offrandes publiques qui sont

[3] Voir *b. Menachot* 65-66a pour des extraits de cette discussion. Pour un résumé plus détaillé de la discussion, voir Newman, éd., *Mayanot*, p. 10-12.

communes à tous les *regalim*. »[4] Tandis qu'aucun traité mishnaïque n'aborde les lois de Shavouot, les rabbins apportent des règles spécifiques concernant les « deux pains. » Maïmonide, par exemple, déclare que chacun des pains au levain doit avoir « une longueur de sept mains, une largeur de quatre mains, et une épaisseur de quatre doigts »[5] ou, approximativement, une longueur de 56 cm, une largeur de 21 cm et une épaisseur de 8 cm. Ils doivent être confectionnés à partir de deux dixièmes d'épha (approximativement quatre litres) d'une farine de mouture très fine.

Pendant la période du second Temple, les deux pains étaient tournoyés deux fois devant l'autel : La première fois, avant le sacrifice des deux agneaux ; la deuxième fois, après le sacrifice des deux agneaux, alors qu'ils étaient tournoyés en même temps que le poitrail et les cuisses des animaux. Ensuite, les sacrificateurs se partageaient les pains. Un des pain était mangé par le souverain sacrificateur, alors que l'autre était divisé parmi les autres sacrificateurs. Le pain devait être mangé avant minuit.

Le traité *Rosh Hashanah* est un texte de loi juive tiré de la Mishna ; celle-ci, constituant la première partie du Talmud, est une collection de textes exégétiques qui font autorité et qui intègrent la tradition orale de la loi juive. Le texte contient les ordonnances concernant la nouvelle année et les autres fêtes du calendrier juif. L'échange qui suit est tiré du traité et répond à la question de savoir pourquoi il est nécessaire d'avoir deux pains durant Shavouot :

> On a appris dans un Boraitha : R. Jehudah enseigna au nom de R. Aqiba . . . Pourquoi deux pains [Lév. xxiii. 17] à la Pentecôte ? Parce que c'est un temps où le jugement des fruits des arbres est rendu, et où le Saint, qu'il soit béni, dit : « Mettez devant moi deux pains à la Pentecôte, afin que je puisse bénir les fruits de l'arbre ».[6]

4. Les lois

Il existe plusieurs lois très spécifiques concernant la façon dont le service à la synagogue doit être célébré pendant Shavouot. Le détail de ces lois n'est pas donné ici, mais l'une d'entre elles, qui est des plus importantes, stipule qu'il n'est

[4] Newman, ed., *Mayanot*, p. 48.

[5] *Hilchot Tamidin U'Musafin* 8:10.

[6] Mishnah *Rosh Hashanah* 1:2.

pas question de jeûner ce jour. Ainsi, pendant la période du second Temple, si Shavouot tombait un jour de sabbat, l'abattage du sacrifice était reporté au jour suivant.[7]

5. Les trois jours des limites.

Selon la tradition juive, la loi a été donnée par Dieu à Shavouot. Ainsi, « la fête des semaines est l'anniversaire de la révélation sur le mont Sinaï ».[8] Cette croyance a conduit à une autre tradition appelée « les trois jours pour fixer des limites ».[9] Le passage d'Exode 19:10-13 en est à l'origine ; il traite du commandement que Dieu a donné à Moïse de fixer des limites autour du mont Sinaï avant de recevoir la loi. En mémoire des trois jours de préparation que les israélites ont suivi, ils célèbrent une période particulière de séparation de trois jours afin de pouvoir entrer dignement dans Shavouot.

6. Les lectures des Écritures

La lecture de certaines portions des Écritures accompagne la célébration de Shavouot par les rabbins. Le premier jour, ils lisent Exode 19:1-20:17; Nombres 28:26-31; Deutéronome 5:19-30, 9:9-19, 10:1-5, 10; ainsi qu'Ézéchiel 1:1-28 et 3:12. Le deuxième jour,[10] ils lisent Deutéronome 15:19-16:17 et Habakuk 2:20-3:19.[11]

Le livre de Ruth fait aussi partie des lectures de Shavouot. L'arrière-plan qui conduit à la lecture de ce livre n'est que partiellement compris, mais certains rabbins soulignent le fait que Shavouot tout comme le livre de Ruth se situent au temps de la récolte. De plus, Ruth est une femme convertie au judaïsme qui

[7] Pour cette loi et les autres, voir Philip Goodman, *The Shavuot Anthology* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society of America, 1974), p. 83-90.

[8] Moses Maimonides, *Guide for the Perplexed* 3.43 as quoted in ibid., p. 82.

[9] Louis Barnett Abrahams, *A Manual of Scripture History for Use in Jewish Schools and Families* (London, UK: Trübner & Co., Ludgate Hill, 1882), p. 147.

[10] Selon la Bible, Shavouot est une fête qui dure un jour. Cependant de nos jours, le peuple juif suit différentes traditions de par le monde. Ceux qui vivent en Israël célèbrent Shavouot un seul jour. Ceux qui vivent dans la diaspora célèbrent la fête pendant deux jours. Dans le judaïsme réformé, la fête n'est célébrée qu'un jour, que ce soit en Israël ou dans la diaspora.

[11] Goodman, *The Shavuot Anthology*, pp. 85-86.

décide volontairement de se soumettre à l'autorité de la loi mosaïque. Comme cela a été dit, Shavouot a longtemps été associée au don de la loi sur le Sinaï. Les rabbins enseignent que tout comme Ruth a souffert les privations lorsqu'elle a accepté la loi, ainsi les croyants souffrent des privations lorsqu'ils acceptent la loi. Un dernier élément qui lie Ruth à Shavouot est la tradition talmudique selon laquelle le roi David, un descendant de Ruth, est né et mort le jour de cette fête.[12]

7. Les liturgies

Le service de Shavouot à la synagogue suit le même ordonnancement que celui de la Pâque, de Souccot et du sabbat. Les Psaumes 113-118 (le « Hallel ») sont chantés. Il y a une bénédiction sacerdotale, puis le service en mémoire des défunts, appelé le *Yizkor* est récité. Des mentions particulières sont faites quant à « ce jour de la fête des semaines, la saison du don de notre loi ». Puis vient le *piyyutim*, les hymnes liturgiques.[13] Un de ces hymnes est appelé *Akdamut.* Écrit par le rabbin Meir ben Yitzchak, un cantor de Worms du onzième siècle, cet hymne en araméen « est peut-être le *piyut* du judaïsme le plus connu et le plus aimé ».[14] Il comprend quatre-vingt-dix versets exprimant l'amour de Dieu pour Israël et la fidélité d'Israël à l'égard de la loi de Moïse. Il est chanté le premier jour de Shavouot.

Une autre tradition liturgique s'appelle *Tikun Leil Shavuot*, ce qui veut dire « les [Textes] préparés pour la nuit de Shavouot ». Ces textes sont un recueil ras-

[12] L'histoire de la mort de David doit être montée à partir de deux sources talmudiques. La première, b. Shabbat 30a, dit : « Chaque samedi, David s'installait toute la journée pour étudier la Torah. Le jour où il devait mourir, l'ange de la mort se présenta devant lui, mais il ne put lutter contre lui, car sa bouche ne s'arrêtait pas de lire. Il dit : « que dois-je faire ? » David, possédait un verger derrière son palais. L'ange de la mort y pénétra et secoua violemment les arbres. David, sortit pour voir ce qui se passait. En descendant les marches du perron, l'une d'elles se déroba sous ses pieds ; il se tut, et rendit aussitôt son âme. À cela, Ruth Rabbah 3:2 ajoute : « Il est mort à Shavouot, qui est tombé un jour de sabbat, et le sanhédrin est venu présenter des [condoléances] à Salomon. » Shabbat 30a, Tiré de « La guemara, le Talmud de Babylone, tome 1 : Shabbat a été traduit par Désiré Elbèze, Rabbin Aix-en-Provence, Keren Hasefer, 1972, pp.99-100. »

[13] Pour une description plus détaillée de la liturgie de Shavouot, voir Goodman, *The Shavuot Anthology*, p. 88-101.

[14] Rabbi Nosson Scherman et Rabbi Meir Zlotowitz, eds., *Shavuos Treasury* (Brooklyn, NY: Mesorah Publications, 1993), p. 68.

semblant le premier et le dernier verset de chacun des livres des Écritures hébraïques, la totalité du livre de Ruth, certains passages de la loi de Moïse, ainsi que des textes extrabibliques. Cette anthologie insiste sur l'indivisibilité de la loi écrite et de la loi orale selon l'enseignement rabbinique. Certains Juifs ont l'habitude de rester debout jusqu'à l'aube afin d'étudier le *Tikun Leil Shavuot*.[15] Selon les rabbins, la veille nocturne rappelle aux gens que lorsque Dieu donna la loi, il descendit sur le mont Sinaï. Cela produisit un tel tonnerre et de tels éclairs que les Juifs restèrent éveillés toute la nuit. Une autre raison vient d'une déclaration midrashique :

> Les israélites se réveillèrent en retard la nuit où la Torah fut publiée et le Saint, qu'il soit béni, a dû les réveiller ; ainsi [ils] doivent rectifier cet écart de conduite et démontrer [leur] gratitude d'avoir reçu la Torah en restant éveillé et en l'étudiant.[16]

Ainsi, c'est devenu une habitude à Shavouot que d'étudier la loi toute la nuit en mémoire de cet évènement.[17]

8. La nourriture spéciale

Certaines préparations culinaires font aussi partie de la célébration juive de Shavouot. Citant Rashi, l'auteur de *The Shavuot Anthology*, (L'Antologie de Shavouot), Philip Goodman, souligne que les Juifs sont encouragés à se réjouir à Shavouot en « mangeant et buvant afin de démontrer que ce jour où la Torah a été donnée est le bienvenu. »[18] En fait,

> Shavouot est réellement très supérieur aux autres fêtes. À la Pâque, il ne nous est pas permis de manger ce que nous voulons ; à Souccot, nous ne pouvons pas manger où nous voulons ; mais à Shavouot il nous est permis de manger

[15] La coutume trouve son origine parmi les mystiques de Safed en Palestine.

[16] Goodman citant *Magen Avraham* 494.I in *The Shavuot Anthology*, pp. 84-85.

[17] The *Jewish Teacher's Companion* cite le *Zohar*, un ouvrage fondateur dans la littérature kabbalistique : « Les saints d'autrefois ne dormaient pas cette nuit-là, mais ils étaient occupés à étudier la Torah. Lorsque ses collègues s'assemblaient dans la maison cette nuit, Rabbi Shimon avait l'habitude de dire : venez et parons la mariée afin que demain elle se présente devant le roi dans tous ses atours » (Newman, ed., *Mayanot*, p. 32).

[18] Goodman, *The Shavuot Anthology*, p. 248.

> ce que nous voulons, à l'endroit que nous avons choisi, et même quand nous voulons.[19]

Par conséquent, le repas de Shavouot comprend des choix culinaires intéressants, tels que des produits laitiers, des challah, et des kreplach. Les produits laitiers sont là pour rappeler au peuple juif que la terre que Dieu a donnée à Israël est une terre où coule le lait et le miel (Exode 3:17; 33:3). De plus, selon la tradition juive, le jour où Moïse reçut la loi, les israélites ne mangèrent que des produits laitiers. Aujourd'hui, les blintzes fourrés au fromage, qui sont une sorte de crêpe juive, ont pour but de rappeler au peuple les deux Tables de la loi.

Le challah est un type de pain. Il est confectionné avec des œufs, qui lui donnent sa couleur jaune. Ce pain est mangé chaque vendredi soir lors du sabbat. La pâte pour le repas hebdomadaire est tressée ; cependant, à Shavouot, le pain n'est pas tressé, mais on lui donne la forme d'une échelle. Selon la tradition juive, l'échelle rappelle que Moïse utilisa une échelle pour monter au ciel afin de recevoir la loi. Souvent, deux pains de challah sont utilisés à Shavouot pour représenter les deux pains qui jadis étaient présentés dans l'enceinte du Temple.

Les kreplach sont de petites boulettes de pâte qui, pour Shavouot, ont la forme d'un triangle. Les trois côtés du triangle ont plusieurs significations ; par exemple, les patriarches et les trois divisions des Écritures hébraïques (la Loi, les Prophètes et les Écrits).

9. Autres coutumes

Quelques autres coutumes juives pour la célébration de Shavouot méritent d'être soulignées. Bien que la célébration de la fête selon la Bible soit limitée à un jour, actuellement la fête est célébrée pendant deux jours. Il existe deux raisons à cette tradition : Premièrement, le jour supplémentaire permet aux gens de commémorer le don de la loi ; deuxièmement, cela permet de rappeler aux Juifs l'offrande des prémices qui étaient apportées au Temple.[20]

---

[19] Ibid.

[20] Goodman indique, "Shavouot est célébré le sixième jour du mois de Sivan par les Juifs orthodoxes dans la diaspora et le septième jour du mois par les Juifs réformés. En Israël, il n'est célébré que le sixième jour du mois. Les trois jours qui précèdent Shavouot s'appellent *Sheloshet Yeme Hagbalah* (trois jours de délimitation [ou Préparation]) . . ." (Goodman, *The Shavuot Anthology*, p. 84).

Les maisons tout comme les synagogues sont décorées pour rappeler aux gens la saison de la récolte et la verdure autour du mont Sinaï lorsque la loi a été donnée. Le *Shulchan Aruch* déclare, « Il est d'usage à Shavouot de répandre de l'herbe dans la synagogue et dans les maisons en souvenir de la joie du don de la Torah. »[21] De plus, des branches d'arbres sont répandues partout sur le sol de la synagogue en souvenir de cette fête des récoltes.

II. Shavouot dans la loi de Moïse

Shavouot est mentionnée de nombreuses fois dans la Torah ; chacun des cinq passages (Exode 23:16, 34:22; Lévitique 23:15-21; Nombres 23:15-21; Deutéronome 16:9-12) sera résumé brièvement ici.

A. Exode 23:16

Exode 23:14 commande, *trois fois l'an, tu me célébreras une fête*. Selon le verset 16, Shavouot fait partie des trois fêtes de pèlerinage et tout Juif de sexe masculin devait célébrer cette fête au Tabernacle et, plus tard, au Temple à Jérusalem : *et la fête de la moisson des premiers fruits de tes travaux, de ce que tu auras semé dans le champ ; et la fête de la récolte, à la fin de l'année, quand tu recueilleras du champ les fruits de tes travaux*. Les deux autres fêtes de pèlerinage sont Pessah et Souccot.

Shavouot est la fête des récoltes, une célébration liée à l'agriculture qui marque la récolte de la saison du printemps. De plus, on y célèbre les prémices des travaux dans les champs des Juifs ; c'est l'époque des prémices de la récolte de l'été.

B. Exode 34:22

Exode 34:22 débute par, *Et tu feras la fête des semaines, de premiers fruits de la moisson du froment*. Le nom courant pour Shavouot utilisé ici est la fête des semaines, parce qu'elle a lieu sept semaines plus un jour à compter du premier jour de Hag Hamatzot. À nouveau, il est précisé qu'il s'agit des prémices de la moisson du froment.

[21] *Shulchan Aruch, Orach Chaim* Rema 494.

C. Lévitique 23:15-21

Lévitique 23:15-21 fournit certains détails sur cette fête. Le décompte est souligné aux versets 15-16a :

> *15 Et vous compterez depuis le lendemain du sabbat, depuis le jour que vous aurez apporté la gerbe de l'offrande tournoyée, sept semaines ; elles seront complètes, 16 vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat.*

Le décompte commence le jour qui suit le sabbat. Le débat entre pharisiens et sadducéens cernait le sens du mot « sabbat. » S'agit-il du dimanche ou bien du premier jour après Pessah ? Les israélites doivent compter 49 jours plus un parce que la fête elle-même doit être célébrée le cinquantième jour. Moïse dit que les sept sabbats doivent être comptés.

Le but de la fête est indiqué au verset 16b : *et vous présenterez à l'Éternel une offrande de gâteau nouvelle.*

L'explication concernant l'offrande de gâteau commence par le commandement au verset 17 : *vous apporterez de vos habitations deux pains, en offrande tournoyée ; ils seront de deux dixièmes de fleur de farine ; vous les cuirez avec du levain, ce sont les premiers fruits à l'Éternel.* À Hag Hamatzot, un seul pain est demandé, mais à Shavouot, deux pains doivent être présentés. Les deux pains sont placés sur un seul linge alors qu'ils sont tournoyés devant le Seigneur. De plus, les deux pains doivent être produits dans les foyers, dans les maisons des Juifs. Selon le verset 17b, ces pains sont confectionnés à partir de fleur de farine et de levain. Les gens doivent prendre le blé et le moudre en farine, faire la pâte et la laisser lever, puis cuire les deux pains et les offrir comme une offrande de gâteau. C'est la seule fois que le levain est autorisé dans la confection d'une offrande. Ensuite, le but spécifique est indiqué au verset 17c : *ce sont les premiers fruits à l'Éternel.* Ce sont les prémices de la moisson du blé.

Les holocaustes sont mentionnés aux versets 18-19, étant donné que tout doit être célébré en versant du sang :

> *18 Et vous présenterez avec le pain sept agneaux sans défaut, âgés d'un an, et un jeune taureau, et deux béliers, ils seront un holocauste à l'Éternel, avec leur offrande de gâteau et leurs libations, un sacrifice par feu, une odeur agréable à l'Éternel. 19 Et vous offrirez un bouc en sacrifice pour le péché, et deux agneaux âgés d'un an en sacrifice de prospérités.*

Au verset 18, il est précisé que les gens doivent offrir un holocauste avec le pain. À cette occasion, sept agneaux d'un an, sans défauts, un jeune taureau et de deux béliers sont offerts en sacrifice. Une offrande de gâteau et des libations sont ajoutées à ces offrandes.

Au verset 19a, un bouc est offert en sacrifice comme sacrifice pour le péché. Au verset 19b, un troisième sacrifice de sang comprenant deux agneaux mâles d'un an est offert comme sacrifice de prospérité.

Le verset 20 précise comment la cérémonie doit se dérouler : *et le sacrificateur les tournoiera avec le pain des premiers fruits, en offrande tournoyée devant l'Éternel, avec les deux agneaux, ils seront saints, consacrés à l'Éternel pour le sacrificateur*. Le sacrificateur doit tournoyer les deux pains avec les deux agneaux du sacrifice de prospérité. Ces éléments sont alors sanctifiés pour Dieu et sont consommés ensuite par les sacrificateurs.

Puis, au verset 21, certaines règles et consignes concernant la fête sont détaillées : *Et vous publierez une convocation en ce même jour ; ce sera pour vous une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service, c'est un statut perpétuel, dans toutes vos habitations, en vos générations*. Premièrement, le cinquantième jour doit être proclamé comme étant le jour de Shavouot. Deuxièmement, une sainte convocation doit être proclamée ; c'est le temps de se réunir, étant donné que Shavouot fait partie des fêtes de pèlerinage. Troisièmement, les israélites ne doivent pas entreprendre de travaux pénibles ; ce doit être un jour de repos. De plus, les règles concernant Shavouot doivent être établies pour toujours ; il s'agit d'un statut de longue durée qui s'étend tout au long de l'ère où la loi est en vigueur. Pendant la durée complète de la dispensation de la loi, ces règles étaient obligatoires.

D. Nombres 28:26-31

Le quatrième passage de la Torah qui parle de Shavouot est Nombres 28:26-31 ; il détaille les offrandes qui sont obligatoires pour la fête.

Le verset 26 débute en décrivant la manière dont doit se dérouler la célébration : *Et le jour des premiers fruits, quand vous présenterez une offrande nouvelle de gâteau à l'Éternel, en votre fête des semaines, vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service.* C'est aussi une fête des moissons, mais elle est en rapport avec les prémices au début de la moisson de l'été. Ce jour-là, les israélites doivent faire une nouvelle offrande de gâteau à l'Éternel, qui

comprend deux pains levés. Dans ce passage, l'évènement est appelé la fête des semaines. Dans ce verset, il est précisé d'avoir une sainte convocation et de ne faire aucune œuvre servile.

Les versets 27-29 traitent de l'holocauste :

> *[27] Et vous présenterez un holocauste, en odeur agréable à l'Éternel, deux jeunes taureaux, un bélier, sept agneaux âgés d'un an ; [28] et leur offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour un taureau, deux dixièmes pour le bélier, [29] un dixième par agneau, pour les sept agneaux.*

Le verset 27 détaille le contenu de l'holocauste, à savoir deux jeunes taureaux, un bélier, et sept agneaux mâles d'un an chacun. Les versets 28-29 décrivent l'offrande de gâteau qui accompagne l'holocauste ; le gâteau est constitué de fleur de farine pétrie à l'huile.

Le verset 30 décrit l'offrande pour le péché, qui consiste en un bouc pour faire l'expiation. Ainsi, une offrande pour le péché afin d'en faire l'expiation fait aussi partie de Shavouot.

Ensuite, au verset 31, il est souligné que tout cela vient en plus des offrandes quotidiennes habituelles : *Vous les offrirez outre l'holocauste continuel et son gâteau (vous les prendrez sans défaut), et leurs libations*. Les offrandes qui sont apportées le jour de Shavouot ne remplacent pas celles qui sont habituellement faites, mais elles viennent s'additionner à ces offrandes.

E. Deutéronome 16:9-12

Pour la première fois, le décompte des jours qui permet d'identifier le jour de la fête est mentionné dans Deutéronome 16:9 : *Tu compteras sept semaines ; depuis que la faucille commence à être mise aux blés, tu commenceras à compter sept semaines*. À nouveau, la fête est appelée Shavouot parce qu'elle a lieu sept semaines plus un jour après Hag Hamatzot.

La célébration de la fête est décrite au verset 10 : *et tu célébreras la fête des semaines, et tu célébreras la fête des semaines à l'Éternel, ton Dieu, avec un tribut d'offrande volontaire de ta main, que tu donneras selon que l'Éternel, ton Dieu, t'aura béni*. Les israélites doivent offrir certaines offrandes volontaires selon la mesure dont Dieu les a bénis et les a fait prospérer l'année précédente.

Le verset 11 souligne que ce doit être un temps de réjouissance pour toute la famille et pour les serviteurs. Tout le monde doit se réjouir devant Dieu :

> *Et tu te réjouiras devant l'Éternel, ton Dieu, toi, et ton fils, et ta fille, et ton serviteur, et ta servante, et le Lévite qui est dans tes portes, et l'étranger, et l'orphelin, et la veuve, qui sont au milieu de toi, au lieu que l'Éternel, ton Dieu, aura choisi pour y faire habiter son nom.*

Les raisons qui motivent la pratique, les réjouissances et la célébration sont précisées au verset 12 : *Et tu te souviendras que tu as été serviteur en Égypte, et tu garderas et tu pratiqueras ces statuts.* Le but de Shavouot est de se souvenir.

III. Shavouot dans le Nouveau Testament

Shavouot est mentionné trois fois dans le Nouveau Testament : dans Actes 2:1-4, 20:16, et dans I Corinthiens 16:8.

Le premier passage, Actes 2:1-4, indique que l'Église est née à Shavouot. Actes 2 :1 donne l'explication suivante : *Et comme le jour de la Pentecôte s'accomplissait, ils étaient tous ensemble dans un même lieu.* Les versets 2-4 rapportent la naissance de l'Église, qui résulte de la venue du Saint-Esprit. Ces versets seront commentés plus en détail dans la section suivante, « IV. Les implications messianiques ».

Le deuxième verset, Actes 20:16, souligne que Paul veut être à Jérusalem pour Shavouot : *car Paul avait résolu de passer devant Éphèse, de manière à ne pas dépenser son temps en Asie ; car il se hâtait pour être, s'il lui était possible, le jour de la Pentecôte, à Jérusalem.* Shavouot fait partie des fêtes de pèlerinage, et, selon la loi, tous les Juifs doivent se rendre à Jérusalem pour sa célébration. Bien que Paul, en tant que croyant juif, ne soit plus sous la loi, il a la possibilité de célébrer la fête s'il le souhaite et, effectivement, il veut être avec son peuple à Jérusalem en cette occasion.

Le troisième verset, I Corinthiens 16:8, indique qu'à l'époque où Paul écrit sa première épître aux Corinthiens, il s'attend à être dans le secteur d'Éphèse au moment de Shavouot : *Mais je demeurerai à Éphèse jusqu'à la Pentecôte.*

IV. Les implications messianiques

Actes 2 :1-4 va être commenté en premier alors que les implications messianiques de Shavouot sont abordées ; le commentaire sera suivi d'une étude des différentes facettes de l'accomplissement de ce passage.

A. La naissance de l'Église : Actes 2:1-4

> *[1] Et comme le jour de la Pentecôte s'accomplissait, ils étaient tous ensemble dans un même lieu. [2] Et il se fit tout à coup du ciel un son, comme d'un souffle violent et impétueux, et il remplit toute la maison où ils étaient assis. [3] Et il leur apparut des langues divisées, comme de feu ; et elles se posèrent sur chacun d'eux. [4] Et ils furent tous remplis de l'Esprit Saint, et commencèrent à parler d'autres langues, selon que l'Esprit leur donnait de s'énoncer.*

Le verset 1 décrit les circonstances : C'est le jour de la Pentecôte, c'est-à-dire sept semaines plus un jour après Hag Hamatzot. La structure de la phrase grecque est unique dans le sens qu'un article défini est placé avant le mot « jour. » Cela indique que Shavouot va trouver son accomplissement au travers d'évènements qui se déroulent dans ce chapitre précis. Le mot grec traduit par « s'accomplissait » est *sumpléroó* ; il veut dire « remplir entièrement », donc « s'accomplir ». En utilisant l'article défini et ce terme particulier, sumpléroó, Luc essaie de faire remarquer que Shavouot va trouver son accomplissement dans les évènements qui vont suivre. Si, conformément à la loi de Moïse, cette célébration doit avoir lieu le dimanche, alors, ce jour est aussi un dimanche et ainsi, l'Église est née un dimanche. D'après la phrase « ils étaient tous ensemble en un même lieu », certains considèrent qu'ils se trouvent dans l'enceinte du Temple ; plus probablement, ce lieu doit être la chambre haute, comme c'est le cas au chapitre 1.

Les versets 2-4 révèlent que l'Église est née ce jour, le dernier verset mentionnant un ministère particulier du Saint-Esprit : celui d'en être rempli. Être rempli du Saint-Esprit veut dire « avoir certains aspects de sa vie sous son contrôle ». Lorsque le Saint-Esprit vient le jour de la Pentecôte (v. 1), ils sont tous remplis par l'Esprit (v. 4), c'est-à-dire que tous ceux qui sont présents sont contrôlés par l'Esprit d'une manière particulière. Le fait d'être rempli du Saint-Esprit n'est pas nouveau. Des personnes ont été remplies par l'Esprit dans les Écritures hébraïques et dans les évangiles, bien avant Actes 2. Cependant, un ministère débute à cette occasion : le ministère du baptême de l'Esprit. On peut l'établir en y

associant deux autres passages du livre des Actes. Premièrement, Actes 1 :5 déclare : *car Jean a baptisé avec de l'eau ; mais vous, vous serez baptisés de l'Esprit Saint, dans peu de jours*. Dans ce verset, Yéchoua utilise le futur lorsqu'il dit, *vous serez baptisés de l'Esprit Saint*. À ce stade, les disciples n'ont pas encore été baptisés par le Saint-Esprit, mais ils le seront *dans peu de jours*. De toute évidence, l'expression « dans peu de jours » se rapporte à l'expérience qui se produira dix jours plus tard dans Actes 2:1, le jour de la Pentecôte. Le second passage se trouve dans Actes 11:15-16:

> *15 Et comme je commençais à parler, l'Esprit Saint tomba sur eux, comme aussi il est tombé sur nous au commencement. 16 Et je me souvins de la parole du Seigneur, comme il a dit, Jean a baptisé avec de l'eau, mais vous, vous serez baptisés de l'Esprit Saint.*

Pour justifier le fait d'aller dans la maison d'un non-juif et y prêcher l'évangile, à lui et à toute sa maison, Pierre déclare au verset 15 que *l'Esprit Saint tomba sur eux*, c'est-à-dire les non-juifs, *comme aussi il est tombé sur nous,* c'est-à-dire les apôtres, *au commencement*, c'est-à-dire lors des évènements d'Actes 2:1-4. Au verset 16, Pierre cite Actes 1:5, dans lequel Yéchoua parle du ministère du baptême de l'Esprit, et il souligne que cette prophétie s'accomplit lorsque le Saint-Esprit vient sur les apôtres au commencement, c'est-à-dire au jour de la Pentecôte.

Le ministère du baptême de l'Esprit est nouveau. Il commence en Actes 2:1-4 à Shavouot, et, selon I Corinthiens 12:13, c'est le moyen par lequel un croyant entre dans le corps du Messie : *Car aussi nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit hommes libres ; et nous avons tous été abreuvés pour l'unité d'un seul Esprit.* Ainsi, on entre dans le corps au moyen du baptême de l'Esprit. De plus, selon Colossiens 1:18, le corps du Messie est l'Église : *et il est le chef du corps, de l'assemblée, lui qui est le commencement, le premier-né d'entre les morts, afin qu'en toutes choses il tienne, lui, la première place*.

En associant tout ce qui a été dit jusqu'à présent, l'Église est le corps du Messie et on entre dans ce corps au moyen du baptême de l'Esprit. Ainsi, l'Église naît lorsque le ministère du baptême de l'Esprit commence. En dehors du baptême de l'Esprit, l'Église ne peut exister et elle n'existe pas. Étant donné que le baptême de l'Esprit commence en Actes 2:1-4, c'est aussi à ce moment que commence l'Église. Ainsi, la naissance de l'Église est l'accomplissement de Shavouot.

B. Le concept des deux pains

Dans les Écritures hébraïques, il est souligné qu'à Shavouot, les deux pains sont offerts et tournoyés devant le Seigneur sur un seul linge. Shavouot est accomplie par la naissance de l'Église, qui est constituée de croyants juifs et de croyants non-juifs dans un seul corps ; il y a unité. Un des pains représente les Juifs alors que l'autre représente les non-juifs, et le linge unique représente le fait que les croyants juifs et non-juifs sont unis et qu'ils forment un seul corps. Ceci est clairement expliqué par Paul dans Éphésiens 2:11-16:

> *11 C'est pourquoi souvenez-vous que vous, autrefois les nations dans la chair, qui étiez appelés incirconcision par ce qui est appelé la circoncision, faite de main dans la chair, 12 vous étiez en ce temps-là sans Christ, sans droit de cité en Israël et étrangers aux alliances de la promesse, n'ayant pas d'espérance, et étant sans Dieu dans le monde. 13, Mais maintenant, dans le Christ Jésus, vous qui étiez autrefois loin, vous avez été approchés par le sang du Christ. 14, Car c'est lui qui est notre paix, qui des deux en a fait un et a détruit le mur mitoyen de clôture, 15 ayant aboli dans sa chair l'inimitié, la loi des commandements qui consiste en ordonnances, afin qu'il créât les deux en lui-même pour être un seul homme nouveau, en faisant la paix ; 16 et qu'il les réconciliât tous les deux en un seul corps à Dieu par la croix, ayant tué par elle l'inimitié.*

C'est à nouveau formulé dans Éphésiens 3:5-6:

> *5 lequel, en d'autres générations, n'a pas été donné à connaitre aux fils des hommes, comme il a été maintenant révélé à ses saints apôtres et prophètes par l'Esprit, 6 savoir que les nations seraient cohéritières et d'un même corps et coparticipantes de sa promesse dans le Christ Jésus, par l'évangile ;*

Ainsi, les deux pains sur un seul linge trouvent leur accomplissement par le fait que croyants juifs et non-juifs sont réunis en un seul corps, l'Église.

Selon Lévitique 23:17, il est demandé que les deux pains tournoyés devant le Seigneur soient faits de pain au levain. Le levain représente le péché lorsqu'il est utilisé de manière symbolique dans les Écritures. Ce sont des pécheurs juifs et non-juifs qui sont sauvés par grâce au travers de la foi et qui sont introduits dans un seul corps, l'Église.

Par ailleurs, ces pains sont faits de froment. La moisson du blé symbolise souvent l'évangélisation et le salut dans les évangiles. Selon Matthieu 3:11-12, le concept de la moisson du blé est aussi lié au baptême du Saint-Esprit, qui débute à Shavouot, donnant ainsi vie à l'Église :

[11] Moi, je vous baptise d'eau pour la repentance ; mais celui qui vient après moi est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de porter ses sandales, lui vous baptisera de l'Esprit Saint et de feu. [12] Il a son van dans sa main, et il nettoiera entièrement son aire et assemblera son froment dans le grenier ; mais il brûlera la balle au feu inextinguible.

On retrouve ces symboles (la moisson du blé, l'évangélisation, et le salut) dans Matthieu 13:24-30:

[24] Il leur proposa une autre parabole, disant, Le royaume des cieux a été fait semblable à un homme qui semait de la bonne semence dans son champ. [25,] Mais pendant que les hommes dormaient, son ennemi vint et sema de l'ivraie parmi le froment, et s'en alla. [26] Et lorsque la tige monta et produisit du fruit, alors l'ivraie aussi parut. [27] Et les esclaves du maître de la maison, s'approchant, lui dirent, Seigneur, n'as-tu pas semé de bonne semence dans ton champ ? D'où vient donc qu'il a l'ivraie ? [28] Et il leur dit, Un ennemi a fait cela. Et les esclaves lui dirent, Veux-tu donc que nous allions et que nous la cueillions ? [29] Et il dit, Non, de peur qu'en cueillant l'ivraie, vous ne déraciniez le froment avec elle. [30] Laissez-les croître tous deux, ensemble jusqu'à la moisson ; et au temps de la moisson, je dirai aux moissonneurs, Cueillez premièrement l'ivraie, et liez-la en bottes pour la brûler, mais assemblez le froment dans mon grenier.

Cette parabole est une élaboration du passage de Matthieu 3:11-12. Ici, la moisson du blé est à nouveau utilisée comme symbole de l'évangélisation et du salut. Le blé est récolté et rassemblé, mis ensemble dans le corps du Messie, l'Église, qui est née à Shavouot.

Jean 4:35-38 est un autre exemple où le même type d'illustration est utilisé :

[35] Ne dites-vous pas, vous, Il y a encore quatre mois, et la moisson vient ? Voici, je vous dis, Levez vos yeux et regardez les campagnes ; car elles sont déjà blanches pour la moisson. [36] Celui qui moissonne reçoit un salaire et assemble du fruit en vie éternelle ; afin que, et celui qui sème et celui qui moissonne se réjouissent ensemble. [37,] Car en ceci est vérifiée la vraie parole,

L'un sème, et un autre moissonne. [38] Moi je vous ai envoyés moissonner ce à quoi vous n'avez pas travaillé ; d'autres ont travaillé, et vous, vous êtes entrés dans leur travail.

La moisson est à nouveau utilisée comme image de l'évangélisation et du salut. Au travers de l'évangélisation, les gens viennent à la connaissance du salut par Yéchoua, et lorsqu'ils exercent leur foi, ils sont baptisés par le Saint-Esprit dans le corps du Messie.

C. Le concept des prémices

Dans les Écritures hébraïques, le concept des prémices lors de la célébration de Shavouot concerne les prémices de la récolte du blé. L'accomplissement a lieu avec les premiers croyants, qui sont tous juifs. Actes 2:41-42 déclare:

[41] Ceux donc qui reçurent sa parole, furent baptisés ; et en ce jour-là furent ajoutées environ trois mille âmes. [42] Et ils persévéraient dans la doctrine et la communion des apôtres, dans la fraction du pain et les prières.

Les quelques premiers milliers de croyants sont des Juifs ; les non-juifs n'entrent en scène qu'à partir d'Actes 10. D'une manière très particulière, ces croyants juifs sont l'accomplissement des prémices de Shavouot. C'est à nouveau souligné dans Jacques 1 :18. Jacques écrit son épître spécialement à des Juifs croyants : *aux douze tribus qui sont dans la dispersion* (Jacques 1:1).

Le terme « dispersion » est un terme technique qui désigne les Juifs qui vivent en dehors du pays. Ainsi, Jacques ne s'adresse pas à l'Église en général, mais aux Juifs croyants qui vivent en dehors d'Israël. C'est logique étant donné qu'il est à la tête de l'église de Jérusalem. Ensuite, Jacques déclare au verset 18 : *De sa propre volonté, il nous a engendrés par la parole de la vérité, pour que nous soyons une sorte de prémices de ses créatures.* Ces croyants juifs sont une sorte de prémices des créatures de Dieu. Ce sont les Juifs croyants qui sont les premiers membres de cette nouvelle entité qu'est l'Église et qui est née à Shavouot ; ils constituent les prémices de Shavouot.

Accomplissement du cycle des fêtes du printemps

Cycle du printemps des sept saisons saintes de Lévitique 23 Première venue du Messie		
Date	**Noms et accomplissement**	**Type de récolte**
Nisan 14	Pessah (La Pâque) Accomplie par la mort du Messie	
Nisan 15-22	Hag Hamatzot (Fête des pains sans levain) Accomplie par l'offrande du sang sans péché du Messie	
1er dimanche après Pessah	Hag Habikkurim (Fête des prémices) Accomplie par la résurrection du Messie	Prémices de la récolte de l'orge Le Messie est les prémices de la résurrection
Sivan 6	Shavouot (Fête des semaines, Pentecôte) Accomplie par la naissance de l'Église	Prémices de la récolte du blé Les croyants juifs sont les prémices de l'Église

V. L'intervalle de quatre mois : Lévitique 23:22

Le premier cycle des sept saisons saintes se déroule en 51 jours et il est accompli au travers du programme de la première venue du Messie. Shavouot marque la fin de ce premier cycle des fêtes. Le deuxième cycle comprend trois fêtes qui ont lieu en automne. Elles seront accomplies par le programme de la deuxième venue du Messie. Entre les deux cycles, il y a un intervalle de quatre mois. Il est mentionné en passant dans Lévitique 23:22:

> *Et quand vous ferez la moisson de votre terre, tu n'achèveras pas de moissonner les coins de ton champ, et tu ne glaneras pas la glanure de ta moisson ; tu les laisseras pour le pauvre et pour l'étranger. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu.*

Ce verset n'est lié à aucune des fêtes. À moins que l'on ne comprenne réellement ce qui se passe, il semble presque que cette interruption soit inutile. Pendant la pause entre les deux séries de fêtes, la vie doit continuer selon un rythme normal. L'intervalle est dépeint comme la période estivale d'un travail dans les champs

en vue de la moisson finale de l'été et avant la moisson d'automne. Cependant, c'est cette pause entre les fêtes qui sépare le programme accompli par le Messie lors de sa première venue de celui des fêtes de l'automne qui trouveront leur accomplissement avec sa deuxième venue. Ainsi, cet intervalle de quatre mois a une implication messianique.

L'implication messianique est que l'âge de l'Église occupe ce temps entre le programme du cycle du printemps qui a été accompli et le programme du cycle de l'automne dont l'accomplissement est à venir. Effectivement, « la glanure pour le pauvre et pour l'étranger » est une très bonne image de la mission de l'Église à répandre la bonne nouvelle de l'évangile. Par exemple, dans Jean 4:35 il est dit : *regardez les campagnes ; car elles sont déjà blanches pour la moisson*. Ainsi, l'intervalle qui sépare les cycles du printemps et de l'automne devient un symbole approprié de l'obligation de l'Église à évangéliser le monde. Donc, Lévitique 23:22, en tant que verset servant de parenthèse et qui interrompt dans le texte la discussion sur les fêtes d'Israël, est important dans le sens qu'il symbolise l'âge présent dans lequel nous vivons actuellement et pendant lequel le programme des fêtes d'Israël est momentanément interrompu.

VI. Conclusion

Shavouot termine le premier cycle des fêtes, qui se sont déroulées sur une période de 51 jours. Ces fêtes sont Pessah, Hag Hamatzot, Hag Habikkurim et Shavouot. Pessah est accompli par la mort du Messie, Hag Hamatzot est accompli par le sacrifice et l'offrande de son sang sans péché ; Hag Habikkurim est accompli par la résurrection du Messie, et Shavouot est accompli par la naissance de l'Église. L'intervalle de quatre mois entre le cycle du printemps et le cycle de l'automne trouve actuellement son accomplissement avec l'âge de l'Église.

Détail de l'intervalle de quatre mois

Cycle du printemps des 7 saisons saintes Première venue du Messie		**Intervalle de quatre mois** Âge de l'Église
Date	**Noms**	**Accomplissement**
Nisan 14	Pessah	
Nisan 15-22	Hag Hamatzot	
1er dimanche après Pessah	Hag Habikkurim	
Sivan 6	Shavouot	
Sivan 8 – Elul 29		Travail estival dans les champs Accomplissement présent par l'âge de l'Église

La cinquième saison sainte : *Yom T'ruah—La fête des trompettes*

[23] Et l'Éternel parla à Moïse, disant, [24] Parle aux fils d'Israël, en disant, Au septième mois, le premier jour du mois, il y aura un repos pour vous, un mémorial de jubilation, une sainte convocation ; [25] vous ne ferez aucune œuvre de service, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu. (Lévitique 23:23-25)

I. Introduction

Yom T'ruah, ou la fête des trompettes, est la cinquième des sept saisons saintes de Dieu telles que décrites dans Lévitique 23. C'est la première des trois fêtes d'automne, la première après l'intervalle de quatre mois qui est mentionné au verset 22 ; c'est aussi la première des fêtes qui doit être accomplie lors de la deuxième venue du Messie. Comme cela a été mentionné précédemment, le déroulement normal des saisons saintes est donné par deux révélations. Le verset 1 de Lévitique 23 commence par, *Et l'Éternel parla à Moïse,* et le verset 22 du même chapitre se termine par, *Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu*. On a ici la première révélation concernant les fêtes de printemps. La deuxième révélation commence au verset 23 par la déclaration : *Et l'Éternel parla à Moïse*. On a ici le début de la révélation qui concerne les fêtes d'automne ; elle se termine au verset 43 par, *Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu*. Au verset 24, il est dit que cette fête doit être célébrée le premier jour du septième mois, c'est-à-dire du mois de Tishri.[1]

En introduction, trois points seront examinés : les noms de la fête, la célébration biblique, et célébration rabbinique.

A. Les noms

Le premier nom de la fête des trompettes est *Yom T'ruah*, qui signifie littéralement « le jour où l'on sonne. » C'est ici le nom biblique que l'on trouve dans Nombres 29:1. Le judaïsme enseigne que le nom est donné parce que, en ce jour, un appel est lancé aux Juifs de se souvenir de leurs péchés. Cependant, littéralement, le terme veut simplement dire « le jour où l'on sonne, » mettant ainsi l'accent sur le fait de sonner du shofar.[2]

Le deuxième nom est *Zicharon Teruah* ; il signifie « mémorial où l'on sonne ». C'est aussi un nom biblique que l'on rencontre dans Lévitique 23:24. Le sens littéral est « le fait de sonner en souvenir. » On l'appelle aussi « éclat de joie » selon Job 38:7, qui déclare que lorsque Dieu créa les cieux et la terre, *tous les fils de Dieu éclataient de joie*. Le judaïsme enseigne que Dieu créa les cieux et la terre

[1] Comme on l'a vu dans l'introduction de cet ouvrage, Tishri est un mois d'automne de 30 jours. Il a généralement lieu lors des mois de septembre/octobre du calendrier grégorien.

[2] Pour obtenir des informations plus précises sur les noms, voir Philip Goodman, *The Rosh Hashanah Anthology* (Philadelphia, PA : The Jewish Publication Society of America, 1973), p. 295-6.

le jour de Yom T'ruah [3]; donc, c'est à cette occasion que les anges éclatèrent de joie, et la fête prit le nom « d'éclat de joie. » Le côté commémoration se traduit par le fait de sonner du shofar.

Le troisième nom est *Rosh Hashanah*, qui veut dire « la tête de l'année ». Alors que la fête n'est jamais nommée Rosh Hashanah dans les Écritures, c'est son appellation juive la plus courante aujourd'hui. On trouve l'expression dans Ézéchiel 40:1, mais le verset ne fait pas référence à la fête des trompettes. Les Juifs appellent la fête Rosh Hashanah, car ils croient que Dieu a créé les cieux et la terre ce jour-là. C'est la raison pour laquelle la fête a été identifiée au commencement de l'année calendaire juive.[4]

Le quatrième nom est *Yom Hazicharon*, qui signifie « le jour du Souvenir. »[5] Là aussi, il s'agit d'un nom rabbinique donné à la fête. Il a un double sens : d'une part, les rabbins enseignent que ce jour, tous les juifs sont appelés à se souvenir de leurs péchés avant le jour saint qui va suivre, Yom Kippour, le jour des expiations. D'autre part, ils croient que Dieu se souvient de ses créatures et leur accorde sa miséricorde en ce jour ; et, parce qu'il se souvient de ses créatures, le jour porte le nom de Yom Hazicharon.[6]

Le cinquième nom est *Yom Hadin*, qui veut dire « le jour du jugement ». Selon le judaïsme rabbinique, ce jour-là, tous les Juifs passent par le jugement de Dieu afin de voir si leurs péchés vont être pardonnés ou pas.[7]

---

[3] b. *Rosh Hashanah* 10b-11a;

[4] Parce que Yom T'ruah est lié à la création du monde, il est aussi appelé *Yom Harat Olam*, « l'anniversaire du monde. » Voir Siegel, *The Jewish Catalog*, p. 122.

[5] En Israël, ce nom fait aussi référence à un jour du Souvenir des soldats tombés au combat et des victimes du terrorisme. Il est commémoré au printemps (le 4e jour du mois d'Iyar).

[6] Voir Siegel, *The Jewish Catalog*, p. 122.

[7] Ce thème se trouve tout au long du *Machzor*, un livre de prières utilisé par les Juifs pendant les jours très saints de Rosh Hashanah et de Yom Kippour. Le *Leviticus Rabbah* contient le texte explicatif suivant : "Il a été enseigné au nom de R. Eliézer : 'Le monde a été créé le vingt-cinquième jour de Elul.' L'avis du Rav est conforme à l'enseignement de R. Eliézer. Car nous avons appris dans la Bénédiction *du Shofar* . . . composée par le Rav : 'Ce jour, lors duquel le travail a commencé, est un mémorial du premier jour, car c'est une loi en Israël, un décret du Dieu de Jacob. Là-dessus, une proclamation est faite sur les pays, à qui sont destinées soit l'épée, soit la paix, soit la famine, soit l'abondance ; et chaque créature individuellement est visitée, et consignée soit pour la vie soit pour la mort.' Ainsi,

B. La célébration biblique

Le deuxième point d'introduction concerne la célébration biblique de Yom T'ruah. Alors que ce point sera commenté en détail plus loin, on peut déjà énoncer, à titre de résumé, quatre pratiques bibliques :

1. Aux temps bibliques, la fête de Yom T'ruah durait un jour ; dans le judaïsme actuel, cette fête s'étend sur deux jours.
2. Ce devait être un jour de repos.
3. Des sacrifices particuliers accompagnaient cette journée.
4. La célébration était accompagnée de la sonnerie de trompettes, précisément, celle du shofar (telle que montrée sur le tableau de Debra Riley à gauche).

il vous reste à conclure que le jour du Nouvel An (le sixième jour à compter du vingt-cinquième jour du mois de Elul), à la première heure la pensée de créer l'homme lui vint à l'esprit, en second il prit conseil auprès des anges à son service, en troisième, il rassembla la poussière d'Adam, en quatrième il la tamponna, pour en cinquième le former puis en sixième le façonner en un corps sans vie, en septième il souffla un esprit en lui, . . . en neuvième il lui commanda (par rapport au fait de manger du fruit de l'arbre de la connaissance), en dixième il transgressa, en onzième il a été jugé, en douzième, il a été pardonné. 'Cela,' dit à Adam celui qui est saint, qu'il soit béni, 'sera un signe pour tes enfants. Parce que tu es passé aujourd'hui en jugement devant moi et en es sorti en étant gracié, de la même manière à l'avenir, tes enfants se tiendront en jugement devant moi ce jour et ils sortiront de ma présence en étant graciés.' Quand cela aura-t-il lieu ? *Au septième mois, le premier jour du mois* (Lévitique 23,24)" (*Leviticus Rabbah* 29.I tel que cité par Goodman dans *The Rosh Hashanah Anthology*, p. 16).

C. La célébration rabbinique

Les rabbins ont développé de nombreuses règles concernant Yom T'ruah ; dix d'entre elles vont être examinées.[8]

1. Le mois d'*Elul*

Le septième mois du calendrier juif est le mois de *Tishri.* Les trois fêtes d'automne ont lieu dans ce mois : Yom T'ruah a lieu le premier jour de Tishri, Yom Kippour le dixième jour du mois, et Souccot le quinzième jour du mois. Dans la célébration juive des fêtes d'automne, le mois qui précède Tishri, appelé *Elul*, est un mois de préparation, un mois où l'on commence à se repentir de ses péchés, un mois où l'on s'applique davantage à mettre en pratique les commandements de Dieu. Pendant ce mois, la corne de bélier est sonnée chaque jour à la fin du service du matin, à l'exception du sabbat et du jour qui précède Yom T'ruah, ceci afin de séparer les sonneries qui sont effectuées couramment de celles qui sont commandées dans les Écritures.[9]

Une autre pratique pendant le mois d'Elul est la récitation du Psaume 27. Les rabbins croyaient que ce psaume avait un lien direct avec Yom T'ruah.[10] C'est la

[8] Dans son *Rosh Hashanah Anthology*, Goodman souligne : « On trouve des références au Nouvel An partout dans le Talmud, cependant le *Traité Rosh Hashanah* est essentiellement intéressé aux règles qui régissent l'année calendaire et aux lois qui associent le *shofar* au service de la Nouvelle Année. *Midrash Rabbah*, parmi d'autres ouvrages midrashiques, est une autre source majeure qui apporte des interprétations sur sens de Rosh Hashanah. *Midrash Tehillim* ("Midrash sur les psaumes"), une compilation développée par une accumulation d'éléments entre le troisième siècle et le treizième siècle apr. J.-C., présente des sermons tirés des versets du livre des Psaumes. *Pesikta Rabbati*, probablement rédigé durant le septième siècle, est une collection de discours pour les jours de fêtes, de jeûnes, et de sabbats particuliers. *Pirke de-Rabbi Eliezer*, attribué au Rabbi Eliezer, fils d'Hyrcanus du premier et du second siècle apr. J.-C., a été terminé selon toute probabilité au neuvième siècle. *Eliyahu Zuta*, un ouvrage éthico-religieux, a été écrit à la fin du dixième siècle » (Ibid., p. 15-16).

[9] Pour plus d'information sur les règles pour le mois d'Elul, voir ibid., p. 57-58.

[10] Rabbi David Golinkin est président des Schechter Institutes, inc., président émérite du Schechter Institute of Jewish Studies, et professeur du Jewish Law au Schechter Institute of Jewish Studies à Jérusalem. Lorsqu'on lui a posé la question sur l'origine de cette tradition, il fit la remarque suivante : « Cette tradition n'est pas mentionnée dans le Talmud . . . Elle n'apparait pas non plus dans de nombreux codes de lois juifs récents . . . Elle est mentionnée pour la première fois par Rabbi Ya'akov Emden (1697-1776) dans son *Siddur*

raison pour laquelle ils ordonnèrent qu'il soit récité deux fois par jour tout au long du mois d'Elul et dans le mois suivant jusqu'au dernier jour de Yom T'ruah.

2. La signification de *Rosh Hashanah*

Comme cela a été mentionné, Rosh Hashanah veut dire « la tête de l'année. » Dans la littérature rabbinique, ce sens intéresse l'anniversaire de la création, le jour du jugement, et le jour où les engagements entre Dieu et Israël sont renouvelés. De plus, les rabbins voient en Rosh Hashanah la tête de l'année pour cinq raisons :

1. C'est la tête de l'année parce que la création eut lieu à l'occasion de cette fête.[11]
2. C'est la tête de chaque année calendaire ; par conséquent, c'est la tête de l'année pour le décompte du cycle de l'année sabbatique.[12]

Bet Yaakov publié en 1745 . . . et par Rabbi Shabtai Rashkov (1655-1745) . . . Ainsi, nous savons maintenant qu'aux alentours de l'année 1745 les Juifs ashkénazes commencèrent à réciter le Psaume 27 matin et soir depuis Rosh Hodesh Elul jusqu'à Hoshanah Rabbah . . . Pourquoi ce psaume a-t-il été choisi pour cette période de l'année ? **. . .** Rabbi Shabtai Rashkov donne une explication kabbalistique complexe – étant donné que le Psaume 27 mentionne le nom de Dieu 13 fois, si on le récite, il exerce sa protection contre un décret maléfique lorsque nous sommes jugés par un tribunal céleste à cette époque de l'année . . . Rabbi Ephrayim Zalman Margaliot et d'autres font référence à un midrash que l'on trouve dans le *Midrash Tehilim* sur ce psaume . . . : Les Rabbis expliquent ce chapitre comme se référant à Rosh Hashanah et à Yom Kippour : 'L'Éternel est ma lumière' à Rosh Hashanah . . . 'et mon salut' à Yom Kippour . . . En d'autres termes, le midrash relie ce psaume à Rosh Hashanah et à Yom Kippour. Rabbi Margaliot . . . cite ce midrash et ensuite ajoute un lien avec Souccot : 'et ensuite [le psaume ajoute] : 'il me tiendra caché dans le secret de sa Soukkah'.' . . . Une troisième explication est apparue dans la littérature récente concernant les grandes fêtes . . . Le dernier verset du psaume déclare : "***lule*** *he'emanti lirot b'tuv hashem b'eretz hahayyim*" — "Si je n'avais pas eu la confiance que je verrais la bonté de l'Éternel dans la terre des vivants" — et le mot **lule** est en pointillés dans le texte massorétique. Cela indique qu'à l'envers **lule** s'épelle **Elul** ! . . . Bien sûr, par une simple logique, il a été choisi de réciter le Psaume 27 à cette époque de l'année parce qu'il contient des mots d'encouragement pendant les jours solennels, durant lesquels chaque Juif est anxieux quant à son destin, et fait monter une supplication vers Dieu pour son salut" (Rabbi David Golinkin, "Why Do We Recite Psalm 27 from Rosh Hodesh Elul until Hoshanah Rabbah ?" *The Schechter Institutes*. Web. Accessed June 2018).

[11] *Leviticus Rabbah* 29.1.

[12] *Mishnah Rosh Hashanah* 1 :1 dit : « Le premier jour de Tishri est le commencement de l'année [*rosh hashanah*] pour les années, les cycles sabbatiques et le jubilé. »

3. C'est la tête de l'année pour le décompte des années jusqu'à l'année du jubilé.[13]
4. C'est la tête de l'année pour les arbres. Lorsqu'un nouvel arbre fruitier est planté, la loi rabbinique interdit de manger le fruit de l'arbre pendant les trois premières années de sa croissance. Le décompte des trois ans commence à Yom T'ruah.[14]
5. C'est la tête de l'année quant aux lois qui traitent des végétaux étant donné qu'en cette occasion, dix pour cent de tous les produits doivent être versés aux lévites.[15]

Comme cela a été dit, le judaïsme a étendu la fête de Yom T'ruah à deux jours. Autrefois, il n'était pas toujours possible de savoir exactement quand un jour se terminait et quand le nouveau jour commençait. Un jour commence après le coucher du soleil, plus précisément lorsqu'il fait suffisamment nuit pour que l'on puisse identifier trois étoiles dans le ciel. Les Juifs qui vivaient en dehors du pays, à Babylone par exemple, devaient imaginer à quel moment le jour commençait en Israël. Ainsi, afin de s'assurer qu'ils n'allaient pas se tromper de jour, les rabbins ont étendu la durée de la fête de Yom T'ruah à deux jours. Aujourd'hui, on l'appelle aussi *Yom Arichta*, "le jour long," parce que les deux jours sont comptés comme un seul jour.

---

[13] *b. Rosh Hashanah* 8 a : "La mishna est conforme à l'avis de Rabbi Yishmael, fils de Rabbi Yoḥanan ben Beroka, qui dit que l'année du Jubilée commence à Rosh HaShana, même en l'absence de la sonnerie du shofar."

[14] *b. Rosh Hashanah* 2a dit : « Le premier jour de Tishri est le Nouvel An pour le décompte des années, comme cela sera expliqué dans la Guemara; pour le calcul des années sabbatiques et des années de Jubilée, c.-à-d., depuis le premier de Tishri, il est interdit selon la bible de travailler la terre pendant ces années; pour planter, pour identifier les années de *orlah*, la période de trois ans depuis qu'un arbre a été planté pendant lesquels son fruit ne doit pas être récolté; et pour la dîme sur les végétaux, étant donné que la dîme de ceux qui sont récoltés avant cette date ne peut être prise en même temps que celle de ceux qui sont récoltés après. » La Guemara, Le Talmud de Babylone, 1974, p. 1, traduit par M. le Rabbin J. D. Frankforter, Keren Hasefer.

Dans *The Talmud of the Land of Israel*, Jacob Neusner écrit : « Bien que pour l'année sabbatique et *Orlah* (Lév. 19 :23) on compte à partir de Tishri, l'école de Hillel place le Nouvel An pour les arbres le quinzième jour de Shebath » (dans Jacob Neusner, ed., *The Talmud of the Land of Israel* [Chicago, IL : The University of Chicago, 1988], p. 37, n. 182). Le *Sifra* de Lévitique 19:24 souligne aussi que le décompte de trois ans pour l'interdiction du *orlah*-concernant les fruits commence à Rosh Hashanah.

[15] *b. Rosh Hashanah* 12a.

3. Les règles rabbiniques concernant la sonnerie du shofar

Selon Lévitique 23:24, Yom T'ruah *est une commémoration proclamée au son des trompettes* (version Ostervald 1996). Ainsi, la Bible ne donne qu'un ordre quant à la manière de célébrer la fête : Sonner le shofar. Cependant, elle ne dit pas pourquoi il faut le faire ni ne détaille le nombre et le type de sonneries qu'il faut produire. C'est la raison pour laquelle les règles rabbiniques suivantes ont été établies.

a. Le *Chiuv* : L'obligation

La première question des rabbins concerne le *chiuv* ou l'obligation, quant à la sonnerie de la trompette. Faut-il simplement en sonner ou faut-il faire entendre la sonnerie ? Cette question est discutée dans le traité *Rosh Hashanah* 16a-b et 26a-30a et elle est codifiée dans le *Shulchan Aruch* du *Orach Chaim* 585. En résumé, la réponse des rabbins est que l'obligation est remplie une fois que la sonnerie du shofar se fait entendre, étant bien clair que pour l'entendre il faut avoir sonné.[16]

b. Le *Kavanah* : L'intention

Comme le point précédent l'indique, il est commandé d'entendre le shofar et d'avoir l'intention (*kavanah*) d'obéir au Seigneur et d'accomplir la *mitzvah*[17] d'écouter le shofar à Yom T'ruah. Si on n'a pas cette intention, alors on n'accomplit pas ce commandement. Le texte mishnaïque qui suit confirme ce point :

[16] *b. Rosh Hashanah* 27b déclare : « Si quelqu'un sonne du *shofar* dans un puits, ou dans une citerne, ou dans une grande cruche, et s'il a entendu clairement le son du *shofar*, il a rempli son obligation ; mais s'il a entendu le son d'un écho, alors il n'a pas rempli son obligation. De même, si quelqu'un passe derrière une synagogue, ou si sa maison est contigüe à la synagogue, et qu'il a entendu le son du *shofar* ou la lecture du rouleau d'Esther, s'il y applique son cœur, c.-à-d. sa volonté, à remplir son obligation, alors il a rempli son obligation ; mais si ce n'est pas le cas, il n'a pas rempli son obligation. Il est donc possible que deux personnes entendent la sonnerie du *shofar*, mais qu'une seule des deux remplisse son obligation. Même si toutes deux ont entendu mais qu'une seule y applique son cœur, alors celle-là a effectivement rempli son obligation alors que ce n'est pas le cas de l'autre qui n'a pas appliqué son cœur. »

[17] Les bonnes œuvres qui accomplissent la Torah.

> De même, si une personne passe derrière une synagogue, ou bien si elle habite une maison proche de la synagogue, et qu'elle entende la sonnerie du Chofar ou la lecture de la Méguila [le rouleau d'Esther à Pourim] : si elle a eu l'intention de s'acquitter de son obligation elle est quitte, dans le cas contraire elle ne l'est pas. Certes, dans un cas comme dans l'autre elle a entendu la sonnerie, mais dans un cas elle a eu l'intention appropriée et dans l'autre non.[18]

c. Le *Shmiah* : L'écoute

Le *shmiah*, ou « écoute », doit être claire, afin qu'il n'y ait pas d'interférences avec d'autres sons :

> Si quelqu'un sonne du *shofar* dans un puits, ou dans une citerne, ou dans une grande jarre, s'il entend clairement le son du *shofar*, il a rempli son obligation ; mais s'il n'entend que le son d'un écho, il n'a pas rempli son obligation.[19]

d. Le *Ishim* : La personne

Entendre la sonnerie du shofar est une obligation pour tout homme en Israël. Ceux qui sont dispensés d'écouter la sonnerie de la corne de bélier sont les femmes, les personnes mineures, ceux qui sont mentalement retardés ainsi que les sourds-muets.[20]

[18] *Hashanah 3:7. La Michna, Collection dirigée par M. le Rabbin Ernest Gugenheim, Tome 5, 1971, p.17, Chekalim traduit par M. le Rabbin Saul Naouri, presses du temps présent.*

[19] *b. Rosh Hashanah* 27b.

[20] *b. Rosh Hashanah* 29a.

e. Le *Tekoa* : La sonnerie de la trompette

Lorsque l'on sonne du shofar, la bouche et la trompette doivent être au contact l'une de l'autre ; il ne peut y avoir d'espace entre les deux. Dans la mesure du possible, la sonnerie du shofar doit se faire du côté droit de la bouche.[21]

f. Le *seder* : L'ordre

Concernant l'ordre des sonneries de la trompette, il y a trois sons distincts, chacun étant composé de trois sonneries. Les trois sons trouvent leur origine dans les trois passages qui mentionnent le terme de *teruah* (un son haché, un cri ou un souffle de guerre, d'alerte, ou de joie) dans le contexte du shofar : Lévitique 23:24, 25:9, et Nombres 29:1. D'après ces versets, les rabbins ont décrété qu'il fallait produire trois sons :

> Comment savons-nous qu'il faut qu'il y ait trois séries de trois chacune ? Parce qu'il est dit, vous ferez une proclamation de teru'ah avec le shofar, puis à nouveau, un arrêt solennel, un mémorial de teru'ah, et à nouveau, un jour de teru'ah vous sera accordé. Et comment savons-nous que nous pouvons utiliser ce qui est dit en relation avec l'interprétation qui en est faite et vice-versa ? Le mot « septième » revient deux fois afin d'apporter un gezerah shawah. Comment est-il donc conduit ? Il y a trois [séries] qui constituent neuf [sonneries]. La longueur du teki'ah est égale à celle du teru'ah. La longueur du teru'ah est égale à trois shebarim.[22]

D'après ce passage talmudique, une série de sonneries est constituée d'un son teruah précédé et suivi par un son tekiah, ce qui conduit à un total de neuf sonneries (trois fois la combinaison tekiah-teruah-tekiah) :

> Étant donné qu'un de ces versets traite du Yom Kippour de l'année du Jubilée, alors que les deux autres traitent de Rosh HaShana, la Guemara pose la question : Où est-il indiqué qu'on puisse appliquer ce qui est dit sur ce verset à celui-là, et inversement ? En ce qui concerne Rosh HaShana, le verset dé-

[21] Le *Shulchan Aruch* 585 :6 explique : « Il est préférable de sonner le *shofar* avec le côté droit de la bouche, si cela est possible, car il est écrit, 'Satan se tenait à sa droite' [d'après Zéch. 3 :1 et Ps. 109 :6] — et Satan est confondu par les sonneries du *shofar* [*b. Rosh Hashanah* 16b]. »

[22] *b. Rosh Hashanah* 34a.

> clare : « Au septième mois » (Lévitique 25:9), et en ce qui concerne Yom Kippour, le verset déclare de même : « Le septième mois (Lévitique 23:24). Il en est déduit par analogie littérale que toute sonnerie au shofar qui a lieu l'un de ces jours doit aussi être sonnée l'autre jour. Par conséquent, chaque jour, il faut sonner trois séries de tekiah-terua-tekiah.[23]

Concernant les différents sons et sonneries de la trompette, plus de détails seront donnés dans « 6. Les types de sonneries de la trompette. »

g. Le *Chomer* : Le matériel

Techniquement parlant, un shofar peut être fabriqué à partir de la corne de tous les animaux kasher, à l'exception de celle des bovins. En hébreu, la corne d'un bovin s'appelle *keren*, et non pas *shofar*. Le terme « shofar » est singulier. Cependant, les cornes des bovins sont constituées de couches de kératine et ainsi, elles se présentent comme étant au pluriel :

> Tous les *shofarot* peuvent être sonnés à l'exception de la corne de la vache, car c'est une corne [*keren*] et non pas un *shofar*. Rabbi Yosei a dit : Mais tous les *shofarot* ne sont-ils pas appelés corne, étant donné qu'il est dit : Et il arrivera que, lorsqu'ils sonneront longuement de la corne [*keren*] d'un bélier [*yovel*]" (Joshua 6:5), et une corne de bélier est un *shofar* approprié pour sonner à Rosh HaShana. . . . En effet, tous les autres *shofarot* sont appelés *shofar* et ils sont aussi appelés *keren*, mais celle de la vache est appelée *keren*, mais non pas *shofar*, comme il est écrit : « Sa magnificence est comme le premier-né de son taureau, et ses cornes [*karnav*] sont des cornes [*karnei*] de buffle » (Deutéronome 33:17). Il est donc clair que les cornes d'un taureau sont appelées *keren*, et nulle part, elles ne sont appelées *shofar*.[24]

En outre, l'utilisation de la corne d'animaux kasher autres que celle de la vache permet d'éviter tout lien avec le péché du veau d'or :

> C'est le raisonnement des rabbins, qui disent que la corne de la vache est inapte à sonner à Rosh HaShana. Ils disent cela conformément au point de vue de Rav Ḥisda, étant donné que Rav Ḥisda a dit : Pour quelle raison le souverain sacrificateur n'entre pas dans le lieu le plus saint, le saint des saints,

[23] Ibid.

[24] *b. Rosh Hashanah* 26a.

> avec ses ornements d'or afin d'y effectuer le service à Yom Kippour ? C'est parce qu'un procureur [*kateigor*] ne peut pas devenir un avocat [*sanneigor*]. Étant donné que le peuple d'Israël a commis le péché, d'adorer le veau d'or, le souverain sacrificateur ne peut pas entrer dans le saint des saints pour faire l'expiation pour le peuple juif en portant ses ornements d'or, parce que cela rappellerait ce péché.[25]

Les cornes d'animaux sauvages ne peuvent pas être utilisées non plus, parce que ces cornes sont massives et non creuses. Bien que toutes les autres cornes soient autorisées, les Juifs ont fini par préférer la corne de bélier. Ils ont fait ce choix pour se rappeler le bélier que Dieu a pourvu en échange d'Isaac, étant donné que cet évènement joue un rôle essentiel dans la pensée juive à l'occasion de Yom T'ruah :

> Rav Abahou dit : pourquoi sonne-t-on avec (un chofar qui est) une corne de bélier ? Le Saint-béni-soit-Il dit : sonnez devant Moi avec une corne de bélier afin que j'évoque pour vous le (souvenir de l'acte de) "sacrifice" d'Isaac, fils d'Abraham, et vous attribue un mérite semblable tout comme si vous vous liez pour vous offrit vous-mêmes devant Moi.[26]

h. Le *Tzurah* : La forme

Une autre question à laquelle les rabbins ont tenté de répondre concerne la forme de la trompette : Doit-elle être courbée ou droite ? La réponse est que les deux formes sont permises, mais la forme courbe est préférée parce qu'elle symbolise la repentance :

> MISHNAh: Le *shofar* qui était utilisé dans le Temple à Rosh HaShana était constitué d'une corne droite d'ibex, et son embouchure, de laquelle on souffle était plaquée d'or. Et il y avait deux trompettes, une de chaque côté de la personne chargée de sonner le *shofar* . . .
>
> GUEMARA : Rabbi Lévi a dit : La mitzva de Rosh HaShana et de Yom Kippour l'année du Jubilée doit être sonnée avec des *shofarot* courbés, alors que le reste de l'année, les jours de jeûne, les sonneries sont faites avec des *shofarot* droits. La Guemara soulève une difficulté : Mais, n'avons-nous pas appris

[25] Ibid.

[26] *Roch Hachana 16a, Tome 1, 1974, p.53, traduit par M. le Rabbin Frankforter.*

> autre chose dans la mishna : Le *shofar* qui était utilisé à Rosh HaShana n'était-il pas fait d'une corne droite d'un ibex ? La Guemara répond : Rabbi Lévi s'est conformé dans sa déclaration à l'avis de ce *tanna*, Rabbi Yehuda, selon ce qui est enseigné dans un *baraita* : Rabbi Yehuda dit : à Rosh HaShana, ils feront les sonneries avec des cornes de bélier courbes, et les jours des expiations des années du Jubilée avec des cornes d'ibex.[27]

La longueur du shofar doit être au moins égale à la largeur de la main, de sorte que lorsqu'il est saisi, ses deux extrémités sont visibles.

Gauche : Un shofar de petite taille fait d'une corne de bélier est le shofar européen traditionnel.
(Photo originale en couleur par Olve Utne)

Droite : Le grand koudou de Namibie développe de magnifiques cornes en spirales. Les shofars faits à partir de ces cornes sont précieux et sont aussi connus sous le nom de shofars de koudou yéménite.
(Photo originale en couleur par Hans Hillewaert)

[27] *b. Rosh Hashanah* 26b.

i. Le *Zman* : Le temps

Les rabbins ont aussi soulevé la question de savoir à quel moment de la journée on doit sonner du shofar. Il est permis de sonner à tout moment, mais la pratique habituelle consiste à sonner tard dans la journée, vers le service du soir :

> Bien qu'il soit préférable d'accomplir une mitzva d'un jour particulier aux premières heures du jour, toute heure du jour demeure valable pour… sonner le *shofar* à Rosh HaShana.[28]

j. Le *Brachot* : Les bénédictions

Pendant Rosh Hashanah, plusieurs bénédictions sont prononcées, dont deux sont liées à la sonnerie du shofar. La première bénédiction est pour la corne de bélier et elle se rapporte à la mitzvah d'entendre sa sonnerie. Elle dit :

> *Baruch Atah Adonai, Eloheinu Melech ha'olam asher kidshanu b'mitzvotav v'tzivanu lishmoa kol shofar* [béni sois-tu, Seigneur, roi de l'univers, qui nous donne les commandements et nous appelle à entendre le son du shofar].[29]

La deuxième bénédiction est dite sur la corne de bélier et c'est une bénédiction traditionnelle qui est prononcée lors d'une occasion particulière :

> *Baruch Atah Adonai, Eloheinu Melech ha'olam, Shehecheyanu, v'kiyemanu, v'higiyanu lazman hazeh* [béni sois-tu, Seigneur, roi de l'univers, qui nous a gardés en vie et nous a assistés pour que nous parvenions à ce moment].[30]

4. Le but de la sonnerie du shofar

Sonner du shofar a trois buts principaux.[31] Le premier est d'appeler à la repentance. C'est un appel destiné à tous les Juifs de revenir au judaïsme, étant donné

---

[28] *b. Megillah* 20b.

[29] Judith Z. Abrams, *Rosh Hashanah Family Service* (Minneapolis, MN: Kar-Ben Publishing, 2004), p. 12. Voir aussi Rabbi Mordechai Becher, *Gateway to Judaism: The What, How, and Why of Jewish Life* (Brooklyn, NY: Shaar Press, 2005), p. 127.

[30] Ibid.

[31] Dans *Hilchos Teshuvah* 3, Rambam écrit : "Bien que le son du shofar à Rosh Hashanah soit un décret divin [qui est accepté sans que nous ayons à en comprendre la raison], néanmoins, nous pouvons discerner un but en faisant cela. C'est comme s'il nous était dit :

que ce jour-là, tous les Juifs vont passer en jugement. Le deuxième but est de rappeler à Israël sa relation d'alliances avec Dieu. Le troisième but est de confondre Satan le jour où il accuse Israël, l'idée étant qu'il devient tellement confus lorsque la corne de bélier est sonnée qu'il n'arrive jamais à organiser ses accusations.[32]

Rabbi Sa'adiah ben Yosef Gaon (c. 882-942) a apporté dix raisons supplémentaires à sonner la corne de bélier :

1. Se rappeler le jour de la création
2. Servir d'introduction aux dix jours de pénitence qui se situent entre Yom T'ruah et Yom Kippour
3. Évoquer la révélation au Sinaï alors que la trompette fut sonnée lorsque la loi fut donnée
4. Avertir du jugement imminent selon le commandement des prophètes
5. Se remémorer l'un des sons de bataille et du cliquetis des armes lors de la chute de Jérusalem et rappeler qu'il faut prier pour la reconstruction du Temple
6. Se souvenir des liens qui tenaient Isaac
7. Susciter de la crainte
8. Rappeler le jour du jugement final
9. Symboliser le rassemblement final d'Israël
10. Symboliser la résurrection finale[33]

Endormis, réveillez-vous de votre torpeur, et à ceux qui sommeillent, sortez de votre léthargie. Passez en revue vos actes, repentez-vous de vos péchés, et souvenez-vous de votre créateur ! Ceux qui oublient la vérité alors que le temps s'écoule et qui gâchent leurs années en poursuivant ce qui est vain et insensé, ce qui est vide et qui ne peut pas vous sauver – sondez vos âmes et améliorez vos voies et vos actes. Que tous abandonnent les méchantes voies et les pensées qui ne sont d'aucun bénéfice" (tel que traduit par Nachman Bulman dans *The Book of Our Heritage: The Jewish Year and Its Days of Significance*, Vol. 1 [Jerusalem and New York: Feldheim Publishers, 1999] p. 17).

[32] *b. Rosh Hashanah* 16a.

[33] On trouve la liste avec des explications plus détaillées dans Bulman, *The Book of our Heritage*, p. 17-19.

5. La signification de sonner de la trompette

Les rabbins ont vu dans la sonnerie de la trompette un symbole du rassemblement final d'Israël lors de la venue du Messie. C'est aussi un symbole de la résurrection des morts.

En outre, il est enseigné que trois livres différents sont ouverts dans les cieux à Yom T'ruah. L'un d'entre eux se nomme le « livre de la justice ». Les noms de ceux qui ont été parfaitement droits seront inscrits dans ce livre, et ils pourront vivre une année supplémentaire. Le deuxième livre s'appelle le « livre des méchants » ou le « livre des morts ». Ceux qui ont leur nom inscrit dans ce livre vont mourir l'année qui vient. Étant donné que la plupart des gens ne sont ni totalement justes, ni totalement méchants, il y a un troisième livre qu'on nomme, le « livre de ceux qui sont entre-deux ». Il est donné dix jours à ceux qui sont inscrits dans le troisième livre pour se repentir, les dix jours étant la période qui se situe entre Yom T'ruah et Yom Kippour.[34]

6. Les types de sonneries de la trompette

Au total, à Yom T'ruah, il y a cent sonneries du shofar qui sont de quatre types différents.[35]

Le premier type le *tekiah.* C'est une sonnerie longue, claire, douce et continue, qui a pour but d'exprimer la joie et le contentement.

Le deuxième type qui s'appelle le *shevarim*, est composé de trois sons de longueur moyenne qui montent en tonalité et qui symbolisent les gémissements ou les pleurs. C'est une série de trois sons, mais qui sont assimilés à une seule sonnerie.

Le troisième type s'appelle le *teruah*. C'est une combinaison de neuf sons extrêmement brefs, de trilles courts, de notes staccato qui sont produites en une succession rapide et qui ici aussi, sont assimilés à une seule sonnerie. Les neuf notes staccato constituent un teruah. La sonnerie symbolise l'appréhension, la tristesse, les sanglots.

---

[34] *b. Megillah* 16b.

[35] Pour une introduction sur les différentes sonneries de la trompette et pour avoir certaines références de textes rabbiniques, voir "3. f. The *Seder* : The Order." See also *b. Rosh Hashanah* 4:9.

Le quatrième type est le *tekiah gedolah*, qui signifie « le grand tekiah » ou « la dernière trompette ». Il s'agit d'un son très long, continu qui se termine lorsque celui qui souffle est hors d'haleine. La sonnerie symbolise l'espérance de la rédemption.

Les cent sonneries sont produites selon un arrangement précis.[36] Les trois premiers types de sonneries sont associés par groupes de trois faisant un ensemble de neuf sonneries. Ces séries de neuf sonneries sont sonnées en tout onze fois, ce qui représente un total de 99 sonneries individuelles.

Une de ces combinaisons de neuf sonneries est : tekiah, shevarim, tekiah, une sonnerie longue, trois sonneries de longueur moyenne, une sonnerie longue. La séquence est répétée trois fois pour faire neuf sonneries. Un autre arrangement est tekiah, shevarim teruah, tekiah, qui est aussi répété trois fois. La dernière série est tekiah, teruah, tekiah. Ensuite vient la centième sonnerie, le tekiah gedolah, appelée aussi « la dernière trompette ». Il s'agit d'une note prolongée aussi longtemps que celui qui souffle peut continuer à souffler. Cette sonnerie prendra une importance particulière lorsque les implications messianiques de cette fête seront abordées.[37]

7. La lecture des Écritures

Plusieurs passages de la Torah, des Prophètes et des Écrits sont lus à Yom T'ruah.

Le premier jour, deux passages sont pris dans la Torah : Genèse 21, qui traite de la naissance d'Isaac ; et Nombres 29:1-6, qui parle des offrandes particulières qui sont faites en cette occasion. Le deuxième jour, Genèse 22 est lu ; ce chapitre parle d'Isaac qui est lié et qui porte le nom en hébreu de *Akedah*. Ensuite, le passage de Nombres 29:1-6 est lu à nouveau.

Dans les Prophètes, I Samuel 1:1-2:10 est lu le premier jour parce que les rabbins croient que Samuel est né ce jour et que ce passage relate la naissance du prophète. Le deuxième jour, Jérémie 31:2-20 est lu, passage qui traite du pardon et de la restauration à venir d'Israël.

---

[36] *Shulchan Aruch*, *Harav* 596 :1.

[37] Pour des informations complémentaires sur les notes du shofar qui sont produites par le *tokea* (ou "celui qui sonne du shofar"), voir Nosson Scherman, Hersh Goldwurm, Avie Gold, eds., *Rosh Hashanah : Its Significance, Laws and Prayers* (Brooklyn, NY : Mesorah Publications, 2004), pp. 118-119.

Dans les Écrits, le Psaume 47 est lu les deux jours. En tant que louange à Dieu, ce psaume est récité sept fois parce qu'il mentionne la sonnerie de la corne de bélier au verset 5.

8. Le service de *Tashlich*

Le premier jour de Rosh Hashanah, peu avant le coucher du soleil, nombreux sont les Juifs qui vont auprès d'une étendue d'eau pour effectuer une cérémonie qu'ils appellent *Tashlich*.[38] Le Rabbi Nosson Scherman note : « La coutume du *Tashlich* est observée partout où il y a des Juifs. Sépharades et Ashkénazes, qui ont été séparés les uns des autres par les continents et les siècles, tous célèbrent le *Tashlich*."[39]

Le mot *tashlich* veut dire "jeter au loin". Cette cérémonie date du 13e siècle et est basée sur le passage de Michée 7:18-20, en particulier sur le verset 19, dans lequel Michée prédit que Dieu va jeter les péchés d'Israël dans les profondeurs de la mer :[40]

> *[18] Qui est un Dieu comme toi, pardonnant l'iniquité et passant par-dessus la transgression du reste de son héritage ? Il ne gardera pas à perpétuité sa colère, parce qu'il prend son plaisir en la bonté. [19] Il aura encore une fois compassion de nous, il mettra sous ses pieds nos iniquités ; et tu jetteras tous leurs péchés dans les profondeurs de la mer. [20] Tu accompliras envers Jacob ta vérité, envers Abraham ta bonté, que tu as jurées à nos pères dès les jours d'autrefois.*

Après avoir récité ces versets, les membres du rassemblement vident symboliquement leurs poches dans l'eau. Cet acte représente Dieu jetant les péchés

[38] Le mot s'écrit aussi "tashlikh." Voir Goodman, *The Rosh Hashanah Anthology*, p. 119.

[39] Nosson Scherman, Meir Zlotowitz, eds., *Tashlich and the Thirteen Attributes* (Brooklyn, NY: Mesorah Publications, 1979), p. vi.

[40] Julius H. Greenstone écrit : "On trouve parfois des références dans la Bible où il est de coutume de tenir une réunion de prière près de l'eau, et ces références prolifèrent dans la littérature postbiblique . . . Il est cependant improbable que la coutume du *Tashlikh* existe avant le quatorzième siècle, étant donné qu'il n'en est pas fait mention dans le Talmud ni dans aucun ouvrage ultérieur jusqu'à l'époque du rabbin allemand Jacob Molin, qui vécut à la fin du quatorzième siècle" (dans Goodman, *The Rosh Hashanah Anthology*, p. 120).

d'Israël dans les profondeurs de la mer. Une autre explication pour ce rassemblement des Juifs près d'une étendue d'eau vient d'une ancienne légende concernant les évènements de Genèse 22, l'offrande d'Isaac. La tradition juive, enseigne que lorsqu'Abraham est confronté à ce test extrême dans sa vie, comme faisant partie du test, il est permis à Satan de tenter de s'opposer à Abraham en affaiblissant son attachement à Dieu. Satan commence en jouant avec les émotions d'Abraham, lui disant que c'est le seul fils qui lui reste étant donné qu'il a déjà renvoyé Ismaël. Alors que cela ne convainc pas Abraham, Satan place une rivière devant Abraham et Isaac. Bien qu'elle soit infranchissable, Abraham entre néanmoins dans l'eau. Il s'avance toujours plus loin jusqu'à avoir de l'eau au niveau du cou. Alors qu'Abraham est sur le point de se noyer, il crie à Dieu pour avoir de l'aide et la rivière disparait. Le service de Tashlich a pour but de rappeler l'épisode extrême au cours duquel l'offrande d'Isaac est en train de se produire, raison pour laquelle les Juifs doivent se rendre près d'une étendue d'eau afin de se rappeler que leur ancêtre Abraham a vaincu Satan au bord d'une rivière.[41]

Le service de Tashlich commence par la récitation du texte de Michée 7:18-20, mentionné auparavant, qui prophétise le pardon des péchés d'Israël. Ensuite vient le Psaume 118:5-9, qui parle de chercher refuge en Dieu. Le Psaume 33 est lu, ce psaume étant une louange à Dieu pour la délivrance passée et une espérance pour le présent. Ensuite vient Ésaïe 11:9, qui parle du royaume messianique de paix : *On ne fera pas de tort, et on ne détruira pas, dans toute ma sainte montagne ; car la terre sera pleine de la connaissance de l'Éternel, comme les eaux couvrent le fond de la mer*. Le Psaume 24 est aussi lu, alors qu'il parle d'adorateurs justes et du roi glorieux. Ensuite vient une prière juive spéciale de supplication connue sous le nom de *Yehi Ratzon* (« Que ce soit ta volonté ».[42] Il y a d'autres implorations qui parlent du combat de l'homme contre son inclination vers le mal.

Si le premier jour de Yom T'ruah tombe un sabbat, le service est reporté au jour suivant.

---

[41] Pour davantage d'explication sur ce raisonnement, voir Scherman and Zlotowitz, *Tashlich and the Thirteen Attributes*, p. vii-xi.

[42] Pour davantage d'information sur cette prière, voir Macy Nulman, *The Encyclopedia of Jewish Prayer: The Ashkenazic and Sephardic Rites* (Lanham, MD: Rowman & Littlefield Publishers, 1996), p. 215.

9. Autres règles, pratiques et coutumes

D'autres règles pratiques et coutumes sont suivies par les Juifs à Yom T'ruah. L'une d'entre elles stipule que cette saison sainte ne peut jamais tomber un mercredi, un vendredi, ou un dimanche, parce que cela viendrait en conflit avec d'autres célébrations telles que le jour du sabbat ou le jour des expiations.[43] Si le premier jour de Yom T'ruah tombe un jour de sabbat, la règle veut que la sonnerie de la corne de bélier soit reportée au jour suivant parce que, selon la loi juive, on ne peut pas porter la corne de bélier le jour de sabbat ; ce serait considéré comme étant un travail.[44]

Il est de coutume de porter quelque chose de blanc à Yom T'ruah en signe de pureté et de pardon des péchés. À titre d'exemple, il y a la robe blanche appelée *Kittel*.[45]

Une autre coutume est d'avoir un service spécial à minuit lors du sabbat qui précède Yom T'ruah,[46] et une autre coutume consiste à fêter ce jour-là. Cette tradition trouve son origine dans Néhémie 8:10, où, après avoir lu la loi, le peuple est invité à fêter : *Et Néhémie leur dit, Allez, mangez de ce qui est gras et buvez de ce qui est doux, et envoyez des portions à ceux qui n'ont rien de préparé, car ce jour est saint, consacré à notre Seigneur. Et ne vous affligez pas, car la joie de l'Éternel est votre force.*

Des aliments de fête sont consommés, mais les gens ne doivent rien manger qui soit amer ou à base de vinaigre, car, selon la coutume, l'accent est mis sur la prière pour une année douce, et non pas amère. Ils ne doivent pas manger non plus d'aliments contenant des noix, parce que cela rendrait la prononciation des prières difficiles. Le pain spécial qui est consommé à cette occasion est le *challah*, le pain enrichi d'œufs que les Juifs mangent habituellement le jour de sabbat. À sabbat, il est normalement trempé dans du sel, mais à cette occasion, il est trempé dans du miel afin d'accentuer la douceur. Le challah de sabbat est tressé et allongé, tandis que le challah pour cette occasion est rond, symbolisant le cycle

[43] Voir *Shulchan Aruch, Orach Chaim* 428; Heinrich W. Guggenheimer, trans., *Seder Olam: The Rabbinic View of Biblical Chronology* (Lanham, MD: Rowman & Littlefield, 2005), p. 274.

[44] Jeremy Montagu, *The Shofar: Its History and Use* (Lanham, MD: Rowman & Littlefield, 2015), See pp. 32-33.

[45] Voir Scherman et al., *Rosh Hashanah*, p. 82.

[46] Voir ibid., p. 81.

de la vie et l'attente d'une longue vie. Lors de la fête, il est habituel de manger des têtes de poisson ou de mouton. Le fait de manger des têtes de poisson est associé à la prophétie que les Juifs deviendront un jour la « tête » et non pas la « queue ». La tête du bélier est mangée en souvenir de sacrifice d'Isaac. Les fruits particuliers qui sont mangés en cette occasion, sont habituellement le raisin, les grenades, les pommes et les dattes. Les végétaux sont principalement des poireaux, des betteraves et des courges. Une grande quantité de nourriture très riche est consommée, et des boissons douces sont servies pour accentuer le désir d'avoir une année douce.[47]

Il est habituel de ne pas dormir en cette occasion, parce que si quelqu'un dort au début de l'année, son ange gardien va peut-être dormir toute l'année. Une sieste dans l'après-midi est permise, mais il faut faire attention de ne pas aller dormir ce jour-là.[48]

10. Les légendes sur Yom T'ruah

Il existe plusieurs légendes associées à Yom T'ruah, en particulier en relation avec les évènements qui se sont produits ce jour-là. Certains d'entre eux ont déjà été mentionnés ; d'autres sont listés ci-dessous :

- La création du monde et d'Adam[49]
- La chute de l'homme[50]

[47] Pour plus d'information sur l'art culinaire de Yom T'ruah, voir Goodman, *The Rosh Hashanah Anthology*, p. 280-294.

[48] Pour plus d'information sur cette loi de Rosh Hashanah et sur d'autres, voir Scherman et al., *Rosh Hashanah*.

[49] *Pesikta d'Rav Kahanah* 23 :1 déclare : "Rabbi Eliezer a enseigné : le monde a été créé le vingt-cinquième jour d'Elul… Cela implique qu'Adam a été créé à Rosh Hashanah" (tel que cité par Rabbi Ebn D. dirigeant de l'école rabbinique du Hebrew College dans un article qui a été publié en ligne : www.hebrewcollege.edu/celebrating-creation). Voir aussi *Leviticus Rabbah* 29:1; *b. Rosh Hashanah* 1:1-2, 8a-b, 10b; *Zohar Emor* 101a; Goodman, *The Rosh Hashanah Anthology*, p. 110-112.

[50] Racontant le premier jour de la vie d'Adam, le *Pesikta de Rav Kahanah* 23 :1 déclare : ". . . à la neuvième [heure] il lui commanda [de ne pas manger du fruit de l'arbre de la connaissance] ; à la dixième, il a transgressé son commandement ; à la onzième, il a été jugé ; à la douzième . . . il est sorti de la présence du saint qu'il soit béni en étant pardonné" (dans Daniel C. Matt, trans. *The Zohar: Pritzker Édition*. Vol. 4. Stanford, CA: Stanford University Press, 2007. p. 284).

- La naissance de Caïn et d'Abel, chacun ayant une sœur jumelle[51]
- Caïn et Abel offrant leurs sacrifices ; Caïn tuant Abel[52]
- Le déluge se tarissant[53]
- La naissance et la mort d'Abraham, d'Isaac et de Jacob[54]
- Le Akedah, ou le fait d'avoir attaché Isaac[55]
- Jacob arrivant à Bethel[56]
- La conception de Sarah, de Rachel, et d'Hannah[57]
- Hannah mettant au monde Samuel[58]
- La libération de prison de Joseph[59]
- La fin de l'esclavage d'Israël[60]

11. Les dix jours de pénitence

Yom T'ruah marque le début de *Aseret Yemei Teshuva*, les « dix jours de pénitence ». Ils se terminent avec Yom Kippour.

Pendant ces dix jours, on doit se repentir, comme le souligne Rabbi Maimonides :

> Même se repentir et crier [à Dieu] sont souhaitables en tout temps, pendant les jours qui séparent Rosh Hashanah de Yom Kippour, ils le sont encore plus

[51] *Bereishit Rabbah* 22:2.

[52] *Bereishit Rabbah* 22:4.

[53] Pour plus d'information, voir Edward A. Goldman, trans., *The Talmud of the Land of Israel : A Preliminary Translation and Explanation*, Vol. 16 (Chicago, IL : The University of Chicago Press, 1988), p. 17; Rashi on *b. Rosh Hashanah* 12b; *Seder Olam*, chapter 4; *Bereishit Rabbah* 33:7.

[54] Voir *b. Rosh Hashanah* 11a; Goodman, *The Rosh Hashanah Anthology*, p. 104; Scherman et al., *Rosh Hashanah*, p. 74.

[55] *b. Rosh Hashanah* 16a.

[56] *Book of Jubilees* 31:3.

[57] *b. Rosh Hashanah* 11a.

[58] Croire que Samuel est né à Rosh Hashanah conduit à la lecture des Écritures de ce jour (I Sam. 1 :2-10). Voir aussi Theodor H. Gaster, *Festivals of the Jewish Year: A Modern Interpretation and Guide* (New York City, NY: Morrow Quill, 1978), pp. 111-112.

[59] *b. Rosh Hashanah* 11a.

[60] *b. Rosh Hashanah* 11a-b.

> et ils seront exaucés immédiatement selon qu'il est déclaré [Ésaïe 55 :6] : 'Cherchez l'Éternel tandis qu'on le trouve'.[61]

Selon les rabbins, le destin de chaque personne est fixé à Yom T'ruah, mais la décision n'est pas scellée avant Yom Kippour. Ainsi, les dix jours de pénitence donnent à chaque Juif l'occasion de retourner à Dieu et de lui demander d'ôter le jugement pour le meilleur :

> La prophétie d'Ésaïe : "Cherchez l'Éternel tandis qu'on le trouve," ne contredit pas le verset de la Torah selon lequel Dieu est près de sa nation "chaque fois qu'on l'appelle," parce que cette prophétie d'Ésaïe a été prononcée à titre individuel alors que ce verset de la Torah s'adresse à une communauté, étant donné que la prière de la communauté est toujours acceptée. La Guemara demande : Et à quel moment Dieu se trouve-t-il proche d'un individu. Rav Naḥman dit Rabba bar Avuh dit : C'est lors des dix jours qui séparent Rosh HaShana de Yom Kippour.[62]

Parce que les deux premiers jours de la période sont Yom T'ruah et que le dixième jour est Yom Kippour, les jours effectifs de pénitence vont seulement du troisième jour au neuvième jour. C'est pendant cette période de sept jours qu'il faut chercher le pardon. Des prières spéciales sont récitées et Maimonides explique :

> Il est habituel que tout le monde en Israël donne généreusement aux œuvres de charité, fasse de nombreuses bonnes œuvres, et soit engagé dans les mitzvot de Rosh HaShanah jusqu'à Yom Kippour et cela de manière plus marquée que le restant de l'année.
>
> Pendant ces dix jours, l'habitude veut que chacun se lève [alors qu'il fait encore] nuit et prie dans les synagogues jusqu'au lever du jour, avec des paroles de supplication exprimant le déchirement du cœur.[63]

[61] *Hilchot Teshuva* 2:6.

[62] *b. Yevamot* 49b.

[63] *Hilchot Teshuva* 3:4.

Le sabbat qui tombe pendant ces jours est appelé *Shabbat Shuvah* (« sabbat du retour ») ou *Shabbat Teshuva* (« le sabbat de la repentance »). Il est appelé Shabbat Shuvah parce que le *haftarah*[64] de ce matin-là commence avec les mots *shuvah Yisrael*, « revient Israël » (Osée 14:2). Ce jour de sabbat, l'accent est profondément mis sur la repentance.

Les trois activités principales qui occupent les Juifs pendant ces jours sont la confession, le jeûne et les prières spécifiques à cette occasion.

II. Yom T'ruah dans les Écritures

Cinq passages parlent de Yom T'ruah dans les Écritures hébraïques : Lévitique 23:23-25, Nombres 29:1-6, Psaume 81 :3-4, Esdras 3:1-6, and Néhémie 8:1-12.

A. Lévitique 23:23-25

Au verset 23, la parole de l'Éternel est donnée pour annoncer une nouvelle fête : *Et l'Éternel parla à Moïse, disant*. Au verset 24a, la date est donnée : *Au septième mois, le premier jour du mois*. Yom T'ruah doit être célébré le septième mois de l'année, le mois de Tishri, et *le premier jour* de ce mois. Le jour doit avoir trois caractéristiques : C'est un jour de repos solennel, un mémorial où l'on sonne des trompettes, et une sainte convocation. Le verset 25 donne deux règles spécifiques : *vous ne ferez aucune œuvre de service, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu*. Yom T'ruah étant un jour de repos, les israélites n'ont pas le droit de travailler. Par contre, en ce jour, ils doivent présenter des offrandes, un sacrifice fait par le feu.

On peut tirer cinq conclusions de ce passage :

1. Yom T'ruah est un jour de repos, un jour sans travail.
2. Des sacrifices doivent être offerts ce jour.
3. Sonner de la trompette rend ce jour particulier.

[64] Le terme *haftarah* signifie « réparation » « prendre congé. » Il fait référence à un passage d'un des livres des prophètes qui est lu traditionnellement lors du sabbat et le matin des jours saints, après la lecture de la torah. À Yom Kippour et à Tisha B'Av, un haftarah est recite lors des services du matin et de l'après-midi.

4. Le texte lui-même ne mentionne pas le shofar, mais il parle de sonner quelque chose.
5. Tandis que pour les autres fêtes, Dieu apporte des justifications aux différentes exigences, il choisit de ne pas justifier le fait de sonner de la trompette à Yom T'ruah.

B. Nombres 29:1-6

Le second passage met l'accent sur les différents sacrifices qu'il faut offrir ce jour-là. La date et les règles relatives à cette célébration sont indiquées au verset 1 : *Et au septième mois, le premier jour du mois, vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service ; ce sera pour vous le jour du son éclatant des trompettes*. La date est le premier jour du septième mois. Trois règles sont données : tout d'abord, les israélites ont une sainte convocation, ensuite, ils ne doivent faire aucune œuvre servile, et enfin, c'est un jour où il faut sonner de la trompette. Dans la langue hébraïque, la dernière partie du verset se lit simplement *Yom T'ruah*, ou « le jour de la sonnerie. » Il ne précise pas quel instrument doit être sonné. Ce verset résume ce qui a déjà été formulé dans Lévitique 23:23-25.

Les versets 2-5 apportent de nouvelles instructions, précisant qu'il s'agit d'un jour où il faut faire des sacrifices. Il y a trois catégories de sacrifices. La première catégorie est mentionnée au verset 2 : *Et vous offrirez un holocauste en odeur agréable à l'Éternel, un jeune taureau, un bélier, sept agneaux âgés d'un an, sans défaut*. La deuxième catégorie, aux versets 3-4 est un gâteau : *et leur offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier et un dixième pour un agneau, pour les sept agneaux*. La troisième catégorie, au verset 5, est un sacrifice pour le péché : *et un bouc en sacrifice pour le péché, afin de faire propitiation pour vous*. Le sacrifice pour le péché fait l'expiation pour les péchés du peuple.

D'autres offrandes sont détaillées au verset 6 :

> *Outre l'holocauste du mois, et son gâteau, et l'holocauste continuel et son gâteau, et leurs libations, selon leur ordonnance, en odeur agréable, un sacrifice par feu à l'Éternel.*

Les sacrifices mentionnés aux versets 2-5 doivent être en plus et non pas à la place des autres sacrifices, tels ceux offerts pour la nouvelle lune qui consistent

en un sacrifice par le feu et un gâteau. En outre, les sacrifices journaliers habituels doivent aussi être offerts.

On peut tirer trois conclusions de Nombres 29:1-6 :

1. Yom T'ruah doit être un jour de repos.
2. Ce doit être un jour de *teruah*, un jour lors duquel on sonne un certain type de trompette.
3. C'est un jour avec de nombreux sacrifices.

C. Psaume 81:3-4

Le verset 3 du Psaume met l'accent sur la spécificité du jour : *Sonnez de la trompette à la nouvelle lune, au temps fixé, au jour de notre fête*. Le premier jour de chaque mois est un jour de nouvelle lune, mais la seule occasion où le jour de nouvelle lune est aussi un jour de fête est le jour de Yom T'ruah, le premier jour du septième mois. Le verset révèle quel instrument doit être sonné ce jour-là ; selon l'hébreu, on lit *tiqu shofar*, « sonne de la trompette ».

Le verset donne l'explication : *Car c'est un statut pour Israël, une ordonnance du Dieu de Jacob*. Ce jour est une obligation pour Israël, une règle instaurée par Dieu.

Quatre éléments peuvent être déduits de ces deux versets :

1. Il n'est pas clairement dit que la fête qui est mentionnée ici est réellement Yom T'ruah.
2. Il est possible qu'il s'agisse simplement d'une fête à l'occasion de la nouvelle lune. À nouveau, le premier jour de chaque mois est un jour où la nouvelle lune est célébrée.
3. Le fait qu'une trompette soit mentionnée peut indiquer qu'il s'agit de Yom T'ruah.
4. Si c'est le cas, le passage précise le type de trompette que les Juifs préfèrent utiliser, à savoir le shofar.

D. Esdras 3:1-6

[1] Et quand arriva le septième mois, les fils d'Israël étant dans leurs villes, le peuple s'assembla comme un seul homme à Jérusalem. [2] Et Jéshua, fils de Jotsadak, et ses frères les sacrificateurs, et Zorobabel, fils de Shealthiel, et ses

frères, se levèrent et bâtirent l'autel du Dieu d'Israël, pour y offrir des holocaustes, selon ce qui est écrit dans la loi de Moïse, homme de Dieu. [3] Et ils établirent l'autel sur son emplacement ; car la terreur des peuples de ces contrées était sur eux, et ils offrirent dessus des holocaustes à l'Éternel, les holocaustes du matin et du soir. [4] Et ils firent la fête des Tabernacles selon ce qui est écrit, et les holocaustes, jour par jour, selon leur nombre, selon l'ordonnance, le service de chaque jour en son jour, [5] et après cela l'holocauste continuel, et celui des nouvelles lunes et de tous les jours solennels de l'Éternel qui étaient sanctifiés, et les holocaustes de tous ceux qui offraient une offrande volontaire à l'Éternel. [6] Depuis le premier jour du septième mois, ils commencèrent à offrir des holocaustes à l'Éternel ; mais les fondements du temple de l'Éternel n'étaient pas encore posés.

Ce passage raconte comment les exilés qui sont rentrés les premiers de Babylone se sont rassemblés à Jérusalem, ont reconstruit l'autel, et ont rétabli le système des sacrifices. Le verset 6 précise la date à laquelle ces évènements ont commencé : le premier jour du septième mois, c'est-à-dire Yom T'ruah.

E. Néhémie 8:1-12

À cette occasion, Esdras lit la loi de Moïse devant le peuple juif en commençant de bonne heure le matin et en terminant en milieu de journée. La date est spécifiée dans le verset 2 :

Et le premier jour du septième mois (Yom T'ruah)*, Esdras, le sacrificateur, apporta la loi devant la congrégation des hommes et des femmes, et devant tous ceux qui avaient de l'intelligence pour entendre.*

Pour résumer : On a ici cinq passages précis dans les Écritures hébraïques où Yom T'ruah est mentionné. Il n'est jamais mentionné en tant que fête dans le Nouveau Testament, mais cela ne veut pas dire qu'il n'en est pas fait allusion. Comme on le verra dans la section qui traite des implications prophétiques et messianiques, son accomplissement est mentionné, mais quant à la fête elle-même, nulle part il n'en est fait mention dans le Nouveau Testament.

III. La trompette dans les Écritures hébraïques

Le premier mot hébreu utilisé dans les Écritures est *shofar*, dont la signification littérale est « une corne pour sonner » ; il s'agit d'une corne courbe, généralement une corne de bélier. C'est l'instrument que l'on sonne lors de cette fête.

Le mot *shofar* est utilisé de neuf manières différentes dans les Écritures hébraïques :

1. Il est utilisé pour décrire le son qui vient de la montagne lorsque la loi mosaïque est donnée (Exode 19:16, 19:19; 20:18).
2. Lorsque les shofars sonnent et que le peuple crie, les murailles de Jéricho tombent (Josué 6:4, 8, 9, 13, 16).
3. Gédéon et ses hommes sonnent du shofar afin de semer la confusion dans le camp des Madianites (Juges 7:16, 18-20, 22).
4. Le shofar est sonné lors d'un appel ou d'une alerte en cas de guerre ; on a ici une de ses utilisations les plus courantes (Juges 3:27 ; 6:34 ; I Samuel 13:3 ; II Samuel 20:1 ; Néhémie 4:18, 20 ; Job 39:24 ; Ésaïe 18:3 ; Jérémie 4:5, 19, 21, 6:1, 17 ; 42 :14 ; 51:27 ; Ézéchiel 33: 3-6; Osée 5:8 ; 8:1 ; Joël 2:1 ; Amos 3:6; Sophonie 1:16 ; Zacharie 9:14).
5. Il est sonné pour annoncer le sacre d'un roi (II Samuel 15:10 ; I Rois 1:34, 1:41 ; II Rois 9:13).
6. Le shofar est sonné pour célébrer la fête de la nouvelle lune et peut-être pour désigner Yom T'ruah (Psaume 81:3).
7. Sonner le shofar est une manière particulière de louer Dieu (Psaume 98:6).
8. Il est sonné comme appel à la repentance (Joël 2:15).
9. Dans Ésaïe 58:1, il est demandé au prophète d'élever sa voix comme un shofar afin de proclamer à Israël ses péchés.

Le deuxième terme hébreu utilisé dans les Écritures est *teruah*, qui signifie « cri », « un éclat en cas de combat, d'alerte, ou d'une explosion de joie ». Selon l'emploi du terme dans les Écritures, on différencie cinq sens :

1. Le terme est utilisé dans le nom de cette fête, Yom T'ruah (Lévitique 23:24; Nombres 29:1).

2. Comme le shofar, le teruah est utilisé comme signal d'alerte pour la guerre (Nombres 23:21 ; 31:6 ; II Chroniques 13:12 ; Jérémie 20:16 ; 49:2 ; Ézéchiel 21:22 ; Amos 1:14).
3. C'est au son d'un teruah que les douze tribus d'Israël se mettent en ordre de marche selon l'ordre spécifié (Nombres 10:5, 6).
4. Le terme est utilisé pour exprimer le « cri de joie » au sens général (Job 8:21).
5. Il est utilisé pour exprimer le "cri de joie" dans un sens religieux (I Samuel 4:5, 6 ; Esdras 3:11-13 ; Job 33:26 ; Psaume 27:6 ; 33:3 ; 89:15).

Les deux mots, *shofar* et *teruah*, apparaissent ensemble dans 10 versets des Écritures hébraïques :

1. Dans Lévitique 25:9, un verset qui indique comment l'année du Jubilée doit être annoncée.
2. Dans le passage qui décrit la chute de Jéricho (Josué 6 :5, 20).
3. Dans les versets qui décrivent la célébration lorsque David rapporte l'arche à Jérusalem (II Samuel 6:15 ; I Chroniques 15:28).
4. Dans un verset qui parle de la repentance d'Israël (II Chroniques 15:14).
5. Comme façon de louer Dieu (Psaume 47:5).
6. Dans trois versets où il y a un appel à la guerre (Job 39:25 ; Jérémie 4:19 ; Amos 2:2).

IV. La trompette dans le Nouveau Testament

La trompette est utilisée de quatre manières différentes dans le Nouveau Testament. Premièrement, dans Matthieu 6:2, il est dit qu'il est de coutume de sonner de la trompette comme moyen de faire une annonce. Deuxièmement, I Corinthiens 14:8 indique que c'est un moyen de lancer un appel aux armes. Troisièmement, Hébreux 12:19 parle des évènements qui ont lieu lorsque la loi est donnée, alors que le son de la trompette se fait entendre. Quatrièmement, on l'utilise pour symboliser la voix de Dieu (Apocalypse 1:10; 4:1).

V. Les portées prophétique et messianique

Les portées prophétique et messianique de Yom T'ruah sont divisées en deux sections : les passages dans les Écritures hébraïques et les passages dans le Nouveau Testament.

A. Les Écritures hébraïques

Dans les Écritures hébraïques, le seul passage qui mentionne les implications prophétiques et messianiques est Ésaïe 27:13 :

> *Et il arrivera en ce jour-là qu'on sonnera de la grande trompette ; et ceux qui périssaient dans le pays d'Assyrie, et les exilés du pays d'Égypte, viendront et se prosterneront devant l'Éternel, en la montagne sainte, à Jérusalem.*

Ce verset parle du rassemblement d'Israël et il mentionne qu'une grande trompette est sonnée en relation avec cet évènement. Le mot hébreu utilisé ici est *shofar*, le même mot que celui qu'on trouve dans les passages qui ont été étudiés précédemment conjointement avec Yom T'ruah. Pour Israël, la sonnerie de la trompette constitue le signal de rentrer afin d'adorer Dieu dans le royaume messianique. C'est le signal pour son retour final, et ce retour a lieu quelque temps après la sonnerie de la trompette. Ce point est important : Le rassemblement n'a pas lieu avant la sonnerie de la trompette ni pendant cette sonnerie ; ce n'est qu'après la sonnerie de la trompette qu'Israël entame son retour. Ainsi, le retour final d'Israël à Dieu constitue la portée prophétique et messianique de Yom T'ruah. Ce point devient plus clair avec l'examen de la portée de Yom T'ruah dans le Nouveau Testament.

B. Le Nouveau Testament

Tout comme le fait les Écritures hébraïques, le Nouveau Testament associe l'accomplissement de Yom T'ruah au rassemblement d'Israël. Dans le Nouveau Testament, le pendant du passage d'Ésaïe 27:13 est Matthieu 24:31:

> *Et il enverra ses anges avec un grand son de trompette ; et ils rassembleront ses élus des quatre vents, depuis l'un des bouts du ciel jusqu'à l'autre bout.*

Ce verset souligne quatre points : Premièrement, Dieu utilise des anges pour ramener les Juifs dans la Terre promise. Deuxièmement, le rassemblement se produit au son retentissant d'une trompette. Ici, on ne doit pas passer à côté de la similarité de langage d'avec Ésaïe 27:13. Il se produit un rassemblement à la suite du son retentissant d'une trompette. Troisièmement, ceux qui sont rassemblés sont ses élus. Parfois, le mot « élus » fait référence à tous les croyants, mais, dans un contexte particulier, le terme fait référence à un groupe spécifique de croyants. Dans le contexte de Matthieu 24, en particulier aux versets 15-22, Yéchoua parle des élus juifs. Ainsi, les élus juifs sont rassemblés de tous les coins du monde. Quatrièmement, le rassemblement se fait depuis une extrémité des cieux jusqu'à l'autre et des quatre vents. Conjointement à la sonnerie de la trompette, il y a un immense rassemblement mondial des Juifs. Le rassemblement lui-même a lieu après la sonnerie de la trompette. Combien de temps après sera abordé plus loin dans le texte.

Un autre point soulevé par le Nouveau Testament alors qu'il développe les portées prophétiques et messianiques de Yom T'ruah c'est que la fête annonce un jugement. Tout comme dans les Écritures hébraïques où la sonnerie de la trompette est souvent utilisée par les prophètes pour annoncer un jugement à venir, Dieu utilise à nouveau des trompettes pour annoncer des jugements, en particulier ceux de la grande tribulation qui sont décrits dans le livre de l'Apocalypse. Par exemple, dans Apocalypse 8:2 il est déclaré : *Et je vis les sept anges qui se tiennent devant Dieu, et il leur fut donné sept trompettes*. Dans Apocalypse 8 :6, il est dit : *Et les sept anges qui avaient les sept trompettes se préparèrent pour sonner de la trompette*. Les versets indiquent que les trompettes jouent un rôle majeur dans les jugements de la grande tribulation. Dans ce sens, la sonnerie des trompettes joue le même rôle ou un rôle semblable dans le Nouveau Testament et dans les Écritures hébraïques, alors que la sonnerie est utilisée souvent comme l'avertissement d'un jugement à venir.

VI. L'accomplissement de Yom T'ruah

Yom T'ruah s'accomplit lors de l'enlèvement de l'Église. Il y a deux passages principaux qui détaillent l'enlèvement, et dans les deux passages, il est question de la sonnerie d'une trompette, la trompette de Yom T'ruah.

A. I Thessaloniciens 4:13-18

Aux versets 13-15, Paul répond à la question soulevée par les membres de l'église de Thessalonique :

> *[13] Or nous ne voulons pas, frères, que vous soyez dans l'ignorance à l'égard de ceux qui dorment, afin que vous ne soyez pas affligés comme les autres qui n'ont pas d'espérance. [14,] Car si nous croyons que Jésus mourut et qu'il est ressuscité, de même aussi, avec lui, Dieu amènera ceux qui se sont endormis par Jésus. [15] (Car nous vous disons ceci par la parole du Seigneur, que nous, les vivants, qui demeurons jusqu'à la venue du Seigneur, nous ne devancerons aucunement ceux qui se sont endormis.*

La question est : les croyants qui meurent avant l'enlèvement sont-ils privés de ces avantages ?

Il est clair que Paul a apporté à l'église de Thessalonique certains enseignements sur l'enlèvement. Cependant, la persécution a touché la ville, et Paul n'a pas eu le temps d'apporter aux croyants tout le conseil de Dieu. Lorsqu'il a dû fuir, il a laissé bien de leurs questions sans réponse. Une de ces questions concerne les croyants qui sont morts. Les croyants en vie à Thessalonique comprennent qu'un enlèvement doit avoir lieu. Ils savent déjà que lorsque le Seigneur va revenir, ils seront *ravis ensemble avec eux dans les nuées à la rencontre du Seigneur, en l'air* (I Thessaloniciens 4:17), mais ils ne comprennent pas comment les saints qui sont déjà morts vont être impliqués dans le processus. C'est la raison pour laquelle certains croyants pensent que seuls les croyants en vie vont bénéficier des avantages de l'enlèvement. Dans ces versets, Paul les réconforte en leur disant la vérité : les croyants déjà morts ne vont pas rater les avantages de l'enlèvement. En fait, ils seront les premiers à bénéficier de ces avantages.

Dans ce passage, Paul dit que les croyants qui sont morts sont endormis. Dans le Nouveau Testament, lorsque le terme « dormir » est utilisé en tant que synonyme de mort il concerne uniquement les croyants, jamais les non-croyants. Ainsi, la Bible voit la mort du croyant comme une interruption temporaire de l'activité physique jusqu'à ce qu'il « réveille » au moment de l'enlèvement. Tout comme le sommeil physique est une interruption temporaire de l'activité physique, ainsi la mort est une interruption temporaire de l'activité physique jusqu'au réveil à la résurrection. Ces versets ne parlent pas de ce qu'on appelle « le sommeil de l'âme », car il n'est pas question d'avoir une interruption de l'activité de l'esprit-âme, mais seulement d'une interruption de l'activité physique.

Puis, aux versets 16-17, Paul explique clairement la séquence de l'enlèvement en sept étapes successives :

> *16, Car le Seigneur lui-même, avec un cri de commandement, avec une voix d'archange et avec la trompette de Dieu, descendra du ciel ; et les morts en Christ ressusciteront premièrement ; 17 puis nous, les vivants qui demeurons, nous serons ravis ensemble avec eux dans les nuées à la rencontre du Seigneur, en l'air, et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur.*

Lors de la première étape de l'enlèvement, le Seigneur lui-même descend des cieux. À un moment donné dans le futur, Yéchoua descend des cieux pour pénétrer dans les cieux atmosphériques. C'est-à-dire, il quitte le troisième ciel, traverse le deuxième ciel et il arrive dans le premier ciel, dans l'air, c'est-à-dire dans l'atmosphère.

La deuxième étape de l'enlèvement est le cri qui accompagne l'arrivée du Seigneur. Le mot grec traduit par « cri » est *keleusma*, dont la signification est « un cri de commandement ». On utilise généralement ce terme lorsqu'un commandant militaire donne un ordre. Ainsi, le cri est un commandement pour ordonner la résurrection des croyants qui sont morts et le ravissement de ceux qui sont en vie. Le Messie pousse le cri d'un commandant militaire et ordonne le début de l'enlèvement.

La voix d'un archange marque la troisième étape de l'enlèvement. Le mot « archange » désigne un « chef des anges » ; il n'y a qu'un seul archange : Micaël. Il est celui qui a autorité sur les autres anges. Les anges sont souvent utilisés pour mettre à exécution le plan de Dieu, mais le verset ne précise pas ce que Micaël dit à ce moment. En se basant sur le schéma militaire que Paul utilise dans ce passage, on peut imaginer le scénario suivant : Après la proclamation de l'ordre par le commandant en chef, l'ordre est répété par le commandant en second. Ainsi, après le cri qu'a proclamé Yéchoua, le commandant en chef, Micaël le commandant en second répète l'ordre, ce qui le met à exécution.

La quatrième étape de l'enlèvement a lieu avec la trompette de Dieu. Une sorte de trompette est utilisée alors que l'ordre qui déclenche l'enlèvement est donné. Comme cela a été mentionné auparavant, le son d'une trompette est utilisé comme sommation au combat, pour entamer la louange ou le rassemblement. Alors que Micaël répète l'ordre du Seigneur, la trompette sonne. À nouveau, on suit la procédure militaire habituelle : tout d'abord, le commandant

en chef donne l'ordre en poussant le cri, ensuite, le commandant en second répète l'ordre du commandant en chef ; après, la sonnerie appropriée de la trompette retentit de manière que les soldats puissent identifier exactement l'ordre qui a été donné. Ainsi, le son de la trompette déclenche l'enlèvement proprement dit. Ce son sert d'injonction au déclenchement de l'action. Par conséquent, l'enlèvement de l'Église accomplit Yom T'ruah.

La cinquième étape dans l'enlèvement est la résurrection des morts dans le Messie. C'est la résurrection des croyants qui sont morts. Ils ne sont pas du tout privés des avantages de l'enlèvement, mais ils en jouissent avant tous les autres. L'expression « les morts dans le Messie » limite, lors de l'enlèvement, la résurrection à ceux qui ont été baptisés par le Saint-Esprit dans le corps du Messie, qui commence dans Actes 2. Par conséquent, la résurrection lors de l'enlèvement concerne uniquement les saints de l'Église. Tous les autres saints ne ressuscitent pas à ce moment, mais plus tard dans le programme prophétique de Dieu.

La sixième étape dans le programme de l'enlèvement concerne les croyants qui sont en vie : *puis nous, les vivants qui demeurons, nous serons ravis ensemble avec eux dans les nuées à la rencontre du Seigneur, en l'air*. La résurrection des saints morts est suivie par le ravissement des saints qui sont en vie. Tout croyant, sans exception est ôté de la terre et réuni au Seigneur dans les cieux. Les croyants en vie sont enlevés avec ceux qui sont morts. Lorsque le Nouveau Testament grec a été traduit en latin, le terme grec *harpagisometha* (« nous serons ravis ») a été traduit par le mot latin *rapiemur* (« nous sommes ravis »). Ce terme a fini par devenir « enlèvement » en français. Les croyants morts ressuscités tout comme ceux qui sont en vie et qui sont ravis sont enlevés.

Puis vient la septième étape : Les croyants rencontrent le Seigneur dans les airs afin de demeurer toujours avec lui. La dernière étape est la garantie qu'une fois réuni au Seigneur dans l'air, on retourne avec lui dans les cieux pour demeurer toujours avec lui, accomplissant ainsi les promesses que Yéchoua a faites dans Jean 14:1-3.

Au verset 18, Paul ferme la section en prévenant ses lecteurs : *Consolez-vous donc l'un l'autre par ces paroles.*

B. I Corinthiens 15:50-58

C'est le second passage qui apporte des détails sur l'enlèvement, et qui mentionne aussi le rôle que va jouer la trompette. Le verset 50 souligne la nécessité d'un changement dans la nature des corps des croyants vivants et des croyants morts : *Or je dis ceci, frères, que la chair et le sang ne peuvent pas hériter du royaume de Dieu, et que la corruption non plus n'hérite pas de l'incorruptibilité.*

On trouve l'arrière-plan de cette déclaration dans Genèse 2:17 : *mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu n'en mangeras pas ; car, au jour que tu en mangeras, tu mourras certainement.* La liste des punitions pour le péché de l'homme est indiquée dans Genèse 3:17-19 :

> *17 Et à Adam il dit, Parce que tu as écouté la voix de ta femme et que tu as mangé de l'arbre au sujet duquel je t'ai commandé, disant, Tu n'en mangeras pas, maudit est le sol à cause de toi ; tu en mangeras en travaillant péniblement tous les jours de ta vie. 18 Et il te fera germer des épines et des ronces, et tu mangeras l'herbe des champs. 19 À la sueur de ton visage, tu mangeras du pain, jusqu'à ce que tu retournes au sol, car c'est de lui que tu as été pris ; car tu es poussière et tu retourneras à la poussière.*

À cause du péché, l'homme a été touché par la corruption et la mort. Nos corps sont des corps mortels, sujets à la corruption, aux maladies et à la mort. À la mort, ces corps sont destinés à devenir de la poussière, et ce type de corps ne peut pas entrer dans les cieux.

Par imputation, tous les hommes sont coupables de participer au péché d'Adam selon Romains 5:12-14 :

> *12 C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort a passé à tous les hommes, en ce que tous ont péché 13 (car jusqu'à la loi le péché était dans le monde ; mais le péché n'est pas mis en compte quand il n'y a pas de loi ; 14, mais la mort régna depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui ne péchèrent pas selon la ressemblance de la transgression d'Adam, qui est la figure de celui qui devait venir.*

L'humanité vit sous une sentence de mort. Le corps physique est sujet à la corruption et donc à la mort ; la nature du péché est en lui, et les conséquences du péché sont évidentes avec la mort du corps. Ce corps mortel, sujet au péché, à la corruption, et à la mort, ne peut pas entrer dans le ciel. Donc, avant que les corps

puissent entrer dans les cieux, un changement est nécessaire soit par la résurrection soit par le ravissement. I Corinthiens 15:51-53, décrit le changement lui-même :

> *[51] Voici, je vous dis un mystère, Nous ne nous endormirons pas tous, mais nous serons tous changés, [52] en un instant, en un clin d'œil, à la dernière trompette, car la trompette sonnera et les morts seront ressuscités incorruptibles, et nous, nous serons changés. [53,] Car il faut que ce corruptible revête l'incorruptibilité, et que ce mortel revête l'immortalité.*

Au verset 52a, l'accent est mis sur la vivacité et la rapidité de ce changement. Il se produit en un instant. Le terme grec traduit par « instant » est *atomos*, et le mot français « atome » vient de lui. Le changement se produit en un « atome » de temps. Par ailleurs, il est aussi rapide qu'un clin d'œil. Il ne s'agit pas ici du battement des paupières, mais de la référence à une reconnaissance soudaine. C'est comme quand on voit quelqu'un qu'on connait, mais qu'on ne reconnait pas immédiatement. Puis, soudainement, la reconnaissance se fait par un flash, et c'est ce qui est sous-entendu par le terme clin d'œil. Là aussi, la rapidité du changement est soulignée.

Le verset 52b souligne que cet évènement se produit à la dernière trompette, au moment où la trompette retentit. La trompette dont il est question ici est la même trompette que celle mentionnée dans le passage de I Thessaloniciens. La sonnerie de cette trompette déclenche le processus de l'enlèvement lui-même ; il initie le processus de la résurrection des croyants morts ainsi que le ravissement des croyants vivants. Maintenant, nous apprenons que cela se produit à la dernière trompette. Ceux qui croient que l'Église va passer par la tribulation utilisent souvent ce verset comme preuve. Ils identifient la dernière trompette à la septième trompette d'Apocalypse 11 puis prétendent que cela indique que l'enlèvement ne se produira pas avant que la tribulation ait eu lieu. Cependant, les Corinthiens n'ont aucune connaissance des sept trompettes étant donné que, lorsque Paul mentionne la dernière trompette dans l'épître de I Corinthiens, le livre de l'Apocalypse n'est pas encore écrit. Il ne peut s'attendre à ce qu'ils ouvrent le livre de l'Apocalypse, cherchent le passage qui concerne les sept trompettes au chapitre 11, pour ensuite conclure que c'est de cela dont parle Paul. Toutefois, il est manifeste que lorsque Paul utilise l'article défini, *<u>la</u> dernière trompette*, il s'attend à ce que les Corinthiens sachent de quoi il parle. Les seules trompettes dont ils peuvent avoir connaissance sont celles qui sont mentionnées dans les Écritures hébraïques, celles de Yom T'ruah. Par conséquent, *la dernière*

trompette fait référence à la pratique juive qui consiste à souffler de la trompette lors de cette fête chaque année.

Il a été souligné auparavant que lors du service de Yom T'ruah à la synagogue, il y a au total cent sonneries de trompette. La centième sonnerie est une sonnerie très longue connue sous le nom de *tekiah gedolah*, ou la dernière trompette. C'est de la tekiah gedolah de Yom T'ruah que Paul parle ici, et non pas des trompettes du livre de l'Apocalypse. Le point que veut soulever ici Paul, c'est que l'enlèvement s'accomplit à Yom T'ruah.

Le fait que l'enlèvement s'accomplisse à Yom T'ruah ne fournit aucune indication par lui-même, sur le moment où il se produira. Paul ne fait pas référence à la dernière trompette de l'Apocalypse, mais à la sonnerie spécifique de la trompette de tekiah gedolah à Yom T'ruah. Aucune indication sur le moment où l'enlèvement a lieu n'est fournie. Cependant, cette trompette est identique à la trompette de Dieu de I Thessaloniciens 4:16 ; à la lumière de la portée prophétique de l'ordre dans lequel sont données les sept saisons saintes, et du fait que Yom T'ruah accomplit l'enlèvement, on peut conclure que l'enlèvement a lieu avant la tribulation.

Les quatre premières fêtes, Pessah, Hag Hamatzot, Hag Habikkurim, et Shavouot , sont proches les unes des autres, les quatre étant contenues dans un laps de temps de cinquante jours. Toutes les quatre ont été accomplies avec le programme de la première venue du Messie. Ce premier cycle de fêtes est suivi par un intervalle de temps de quatre mois, qui les sépare du deuxième cycle de fêtes. Cet intervalle de temps est en cours d'accomplissement avec le temps de l'Église ; par conséquent, la séquence des fêtes révèle que le programme de Dieu pour l'Église interrompt son programme pour Israël. Tout comme les quatre premières fêtes sont proches les unes des autres, il en est de même des trois dernières, toutes trois ayant lieu dans un espace de deux semaines. Yom T'ruah précède Yom Kippour par un certain nombre de jours ; Yom T'ruah est accompli par l'enlèvement, tandis que Yom Kippour est accompli par la tribulation. Tout comme Yom T'ruah a lieu avant Yom Kippour, de la même manière, l'enlèvement précède la tribulation. Ainsi, tandis que l'expression « la dernière trompette » ne donne aucune indication sur la date de l'enlèvement, la séquence selon laquelle les fêtes d'Israël s'accomplissent indique que l'enlèvement a lieu avant la tribulation tout comme Yom T'ruah a lieu avant Yom Kippour. À nouveau, les trois dernières fêtes trouvent leur accomplissement par le programme de la seconde venue. Yom T'ruah est accompli par l'enlèvement de l'Église. Yom

Kippour est accompli par la tribulation et par le salut national d'Israël à la fin de cette période. Souccot est accompli par l'instauration du royaume messianique.

Au son de la trompette, les morts ressuscitent incorruptibles et les vivants sont changés. Le problème de la corruption qui garde les corps des croyants morts hors du ciel est résolu par la résurrection ; le résultat étant l'incorruptibilité. Le problème de la mortalité qui empêche les croyants vivants d'entrer au ciel est résolu par le ravissement ; le résultat étant l'immortalité.[65]

C. Le corps de résurrection

Auparavant, il a été souligné que dans le judaïsme, un accent essentiel est mis sur la résurrection en ce qui concerne Yom T'ruah. Ce n'est pas par accident si l'enlèvement, qui accomplit Yom T'ruah, ne comprend pas seulement « le ravissement » des saints vivants, mais aussi la résurrection des saints qui sont morts. En conclusion à cette section sur Yom T'ruah, plusieurs éléments sont apportés quant à la nature du corps de résurrection du croyant au moment de l'enlèvement, quand « ce qui est corruptible revêt l'incorruptibilité, et ce qui est mortel revêt l'immortalité. »

Bien que la révélation sur ce nouveau corps soit limitée, nous disposons de quelques informations. Le plus grand passage d'un seul tenant sur la résurrection est I Corinthiens 15:35-49 avec le verset 53, un passage qui précède la discussion sur l'enlèvement et le rôle de la trompette lors de l'enlèvement :

> *35, Mais quelqu'un dira, Comment ressuscitent les morts, et avec quel corps viennent-ils ? 36 Insensé ! ce que tu sèmes n'est pas vivifié s'il ne meurt ; 37 et quant à ce que tu sèmes, tu ne sèmes pas le corps qui sera, mais le simple grain, de blé, comme il se rencontre, ou de quelqu'une des autres semences ; 38, mais Dieu lui donne un corps comme il a voulu, et à chacune des semences son propre corps. 39 Toute chair n'est pas la même chair ; mais autre est celle des hommes, autre la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons, 40 et il y a des corps célestes et des corps terrestres ; mais différente est la gloire des célestes, et différente celle des terrestres ; 41 autre la gloire du soleil, et autre la gloire de la lune, et autre la gloire des étoiles, car une étoile*

[65] Pour plus de détails concernant l'enlèvement, voir le chapitre "The Eschatology of the Invisible Church" dans l'ouvrage de l'auteur *The Footsteps of the Messiah : The Chronological Sequence of Prophetic Events*, published by Ariel Ministries.

diffère d'une autre étoile en gloire. [42] aussi est la résurrection des morts, il est semé en corruption, il ressuscite en incorruptibilité ; [43] il est semé en déshonneur, il ressuscite en gloire ; il est semé en faiblesse, il ressuscite en puissance ; [44] il est semé corps animal, il ressuscite corps spirituel. S'il y a un corps animal, il y en a aussi un spirituel ; [45] c'est ainsi aussi qu'il est écrit, Le premier homme Adam devint une âme vivante, le dernier Adam, un esprit vivifiant. [46,] Mais ce qui est spirituel n'est pas le premier, mais ce qui est animal ; ensuite ce qui est spirituel. [47] Le premier homme est tiré de la terre, poussière ; le second homme est venu du ciel. [48] Tel qu'est celui qui est poussière, tels aussi sont ceux qui sont poussière ; et tel qu'est le céleste, tels aussi sont les célestes. [49] Et comme nous avons porté l'image de celui qui est poussière, nous porterons aussi l'image du céleste. [50] Or je dis ceci, frères, que la chair et le sang ne peuvent pas hériter du royaume de Dieu, et que la corruption non plus n'hérite pas de l'incorruptibilité. [51] Voici, je vous dis un mystère, Nous ne nous endormirons pas tous, mais nous serons tous changés, [52] en un instant, en un clin d'œil, à la dernière trompette, car la trompette sonnera et les morts seront ressuscités incorruptibles, et nous, nous serons changés. [53,] Car il faut que ce corruptible revête l'incorruptibilité, et que ce mortel revête l'immortalité.

En se basant sur ces versets, six observations peuvent être faites sur la nature du corps de résurrection :

1. Le corps de résurrection est incorruptible (v. 42).
2. C'est un corps glorifié (v. 43a). La même remarque est faite dans Philippiens 3:21.
3. C'est un corps ressuscité en puissance (v. 43b). Par conséquent, il a une puissance que notre corps ne possède pas à l'heure actuelle.
4. Ce n'est pas un corps alimenté par du sang, mais il est alimenté spirituellement. Donc, c'est un corps spirituel (v. 44-46).
5. C'est un corps qui est fait pour le ciel (v. 47-49).
6. C'est un corps immortel (v. 53). Le corps ressuscité n'est plus sujet à la mortalité ou à la corruption. C'est la raison pour laquelle ce type de corps peut entrer dans le ciel.

C'est tout ce que Dieu a choisi de révéler directement au travers des Écritures concernant la nature du corps de résurrection des croyants. Une autre source d'information possible est ce qu'on apprend du corps ressuscité du Messie dans

les Écritures. Cependant, il faut être prudent. On ne peut être absolument certain que tout ce qui est vrai pour le corps ressuscité de Yéchoua soit nécessairement vrai pour le corps du croyant. Yéchoua n'est pas seulement ressuscité, il est Dieu. Ainsi, il se peut que certains aspects de son corps ressuscité soient des caractéristiques de sa divinité. Par exemple, après sa résurrection, Yéchoua a encore les marques des blessures de sa crucifixion aux mains et au côté. Néanmoins, le corps des croyants ressuscités ne portera pas de telles cicatrices ou marques de blessures. Toutefois, le corps de Yéchoua ne porte plus ces marques aujourd'hui. Avec sa glorification lorsqu'il est entré au ciel à l'ascension, les cicatrices de sa crucifixion ont été ôtées.

On peut faire six remarques concernant le corps ressuscité de Yéchoua. Premièrement, on sait qu'après la résurrection, le Messie avait la même voix que celle qu'il avait avant sa mort (Jean 20:16). C'est au moment où il dit, "Miryam,"[66] que Marie de Magdala réalise que celui qui lui parle n'est autre que Yéchoua. Elle reconnait sa voix, sa façon propre de parler et le ton de sa voix. Il est possible qu'on reconnaisse nos voix.

Deuxièmement, les traits physiques du corps ressuscité de Yéchoua sont reconnaissables, mais pas toujours immédiatement (Jean 20:26-29; 21:7). Les changements du corps ressuscité sont suffisamment nombreux pour que la reconnaissance ne soit pas toujours immédiate, cependant, certains traits sont restés les mêmes de telle sorte que les gens qui le connaissaient finissent par le reconnaitre.

Troisièmement, lorsqu'il apparait, le corps ressuscité de Yéchoua est un corps réel. Il ne s'agit pas d'une apparition, étant donné que son corps peut être touché (Jean 20:17, 27).

Quatrièmement, le corps ressuscité de Yéchoua a la faculté d'apparaitre et de disparaitre (Luc 24:31), mais la vraie question est : La faculté d'apparaitre et de disparaitre du Messie vient-elle du fait qu'il a un corps ressuscité ou du fait qu'il est Dieu ? Il n'y a aucune garantie que les croyants aient la même faculté.

Cinquièmement, le corps ressuscité de Yéchoua a la capacité de traverser les murs (Jean 20:19). Ici à nouveau, il n'est pas certain que le corps ressuscité des croyants puisse faire la même chose étant donné que Yéchoua est non seulement ressuscité, mais qu'il est aussi Dieu.

[66] Son nom juif.

Sixièmement, le corps ressuscité de Yéchoua peut assimiler de la nourriture (Luc 24:41-43). Il est certain que les croyants auront cette possibilité avec leurs corps ressuscités parce qu'ils participeront à la fête des noces de l'Agneau. Cela n'aurait aucun sens d'avoir une fête ou de participer à une fête sans qu'on puisse y manger. Cependant, étant donné que les corps ressuscités sont immortels, les saints qui sont ressuscités n'ont pas besoin de manger pour survivre. Manger ne deviendra qu'une affaire de plaisir.

VII. Résumé

Pessah est accompli par la mort du Messie. Hag Hamatzot est accompli par le sacrifice de son sang sans péché et l'offrande de son sang. Hag Habikkurim est accompli par la résurrection du Messie. Shavouot est accompli par la naissance de l'Église, telle que décrite dans Actes 2.

L'Église est composée de Juifs et de non-juifs unis par la foi en Yéchoua. L'unité des Juifs et des non-juifs dans l'Église est annoncée par les deux pains levés qui sont tournoyés devant Dieu sur un seul linge à Shavouot. L'Église n'est pas soit juive soit non-juive, mais elle est faite de Juifs et de non-juifs, alors qu'elle comprend des croyants pris du peuple juif et des croyants pris parmi les nations. Tous deux sont unis dans une nouvelle entité : l'Église. Cependant, chacun conserve son identité ethnique. On a ici une véritable unité sans qu'il y ait uniformité, comme Éphésiens 3:6 l'explique : *les nations seraient cohéritières et d'un même corps et coparticipantes de sa promesse dans le Christ Jésus, par l'évangile*. Les non-juifs sont cohéritiers, et non pas « des remplaçants ». Une église de non-juifs, cela n'existe pas, pas plus qu'une église constituée uniquement de Juifs. Jusqu'à la mort du Messie, il n'y a que deux entités : les Juifs et les non-juifs. Maintenant, il existe une troisième entité, le corps du Messie, l'Église : un seul homme nouveau, qui est défini comme un seul corps.

L'intervalle de quatre mois qui sépare les cycles du printemps et de l'automne est en cours d'accomplissement avec le temps de l'Église. Selon Actes 15:14, un des buts principaux du temps de l'Église est d'amener à l'évangile des individus parmi les non-juifs : *Siméon a raconté comment Dieu a premièrement visité les nations pour en tirer un peuple pour son nom*. Selon Romains 11:25-27, cet appel des non-juifs va se poursuivre jusqu'à ce que le nombre d'entre eux qui doivent entrer dans l'Église et qui a été fixé par Dieu soit atteint :

> *25 Je ne veux pas, frères, que vous ignoriez ce mystère-ci, afin que vous ne soyez pas sages à vos propres yeux, c'est qu'un endurcissement partiel est arrivé à Israël jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée ; 26 et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit, Le libérateur viendra de Sion ; il détournera de Jacob l'impiété. 27 Et c'est là l'alliance de ma part pour eux, lorsque j'ôterai leurs péchés.*

Alors que Dieu poursuit cette œuvre parmi les non-juifs pendant l'âge de l'Église, son objectif qui n'est pas uniquement lié aux non-juifs, mais il touche aussi les Juifs. Un des buts de sauver des non-juifs est de provoquer la jalousie chez les Juifs, ceci afin qu'ils soient nombreux à venir à la foi dans le Messie pendant le temps de l'Église (Romains 11:11-15). Les non-juifs croyants bénéficient des bénédictions spirituelles des alliances juives et ils sont greffés sur l'olivier juif (Romains 11:17-24), *car le salut vient des Juifs* (Jean 4:22). L'Église en fin de compte n'est qu'un corps composé de membres juifs, qui constituent les branches naturelles, et de membres des nations, qui sont les branches de l'olivier sauvage. Ces deux entités sont unies par la foi dans le Messie.

L'Église est née à Shavouot, et le temps de l'Église commence au début de l'intervalle des quatre mois. L'Église est constituée de tous les authentiques croyants depuis le jour de Shavouot d'Actes 2 jusqu'à son enlèvement, qui est l'accomplissement de Yom T'ruah. Les passages concernant l'enlèvement déclarent clairement que ceux qui sont dans le Messie feront partie de l'enlèvement. Au travers de ses écrits, Paul utilise des termes tels que « dans le Messie », « en Yéchoua », « en Yéchoua le Messie », « en le Messie Yéchoua », « en lui », « en qui », « dans le Seigneur » d'une manière très technique, faisant référence à ceux qui sont baptisés par l'Esprit dans le corps du Messie, l'Église. Lorsque *la plénitude des nations* sera *entrée* (Romains 11:25), l'enlèvement aura lieu et Yom T'ruah trouvera alors son accomplissement. L'enlèvement n'inclut pas les saints de la période qui s'étend d'Adam à Shavouot d'Actes 2, non compris, ni les saints qui vont mourir lors de la tribulation. Ainsi, les seuls saints qui sont enlevés sont ceux de l'Église.

La sixième saison sainte :
Yom Kippour-Le jour des expiations

[27] De même, le dixième jour de ce septième mois, c'est le jour des propitiations, ce sera pour vous une sainte convocation, et vous affligerez vos âmes, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu. [28] Et ce même jour vous ne ferez aucune œuvre, car c'est un jour de propitiation, pour faire propitiation pour vous, devant l'Éternel, votre Dieu. [29,] Car toute âme qui ne s'affligera pas en ce même jour, sera retranchée de ses peuples. [30] Et toute âme qui fera une œuvre quelconque en ce même jour, cette âme, je la ferai périr du milieu de son peuple. [31] Vous ne ferez aucune œuvre, c'est un statut perpétuel, en vos générations, dans toutes vos habitations. (Lévitique 23:27-31)

I. Introduction

Yom Kippour, ou le jour des expiations est la sixième saison sainte d'Israël. Parce que Yom Kippour n'est pas une fête, mais un jour d'affliction pour l'âme et un jour de repos, le terme de « saison sainte » est la meilleure manière d'en parler.

A. Les noms

Il existe trois noms hébreux pour cette saison sainte, le premier étant *Yom Kippour*, qui veut dire "le jour des expiations."

Le deuxième nom est *Shabbat Shabbaton* (Lévitique 16:31), qui veut dire « le sabbat des sabbats ». En tant que tel, c'est le jour le plus saint de tous les jours de repos. Toutes les lois qui s'appliquent au sabbat s'appliquent aussi à ce jour, faisant de celui-ci, le sabbat du repos complet. C'est la seule fois que le terme « sabbat » est utilisé pour désigner un jour autre que le sabbat hebdomadaire qui a lieu le septième jour de la semaine.

Le troisième nom est *Yom Hakippurim* (Lévitique 23:27), qui veut dire « le jour des expiations ». Le fait que le mot "expiations" soit au pluriel a conduit les Juifs à penser que l'expiation est faite pour les vivants et les morts. C'est une des raisons pour lesquelles une prière particulière du souvenir est récitée à cette occasion lors du service à la synagogue.

B. La célébration biblique

Plus d'informations seront données par la suite sur la célébration biblique de Yom Kippour, mais, deux points sont soulignés ici à titre de résumé : Premièrement, la saison sainte est un jour d'affliction pour l'âme. Deuxièmement, c'est un jour d'expiation du point de vue individuel et national.

C. La célébration rabbinique

Yom Kippour est le jour saint le plus solennel et le plus important au niveau culturel de l'année juive. Même les Juifs qui n'observent pas les autres jours saints cessent leur travail, jeûnent et participent au service de la synagogue. Concernant la célébration rabbinique de Yom Kippour, seize aspects sont mentionnés.

1. Les coutumes d'ensemble

Yom Kippour est l'apogée d'une période d'examen de soi qui dure quarante jours. La période commence le premier jour d'Elul puis inclut la totalité des trente jours de ce mois et les dix premiers jours de Tishri. C'est ainsi que Yom Kippour tombe sur le dixième jour du septième mois, Tishri. Cependant, les préparatifs, commencent le jour précédent. Les Juifs orthodoxes qui continuent à faire des sacrifices à cette occasion saignent et sacrifient un poulet.[1] De plus, l'aumône est faite aux pauvres, et les gens essaient de se réconcilier avec ceux qu'ils ont blessés. On pratique aussi les immersions, les bains rituels, qui symbolisent la purification en préparation de la repentance qui va suivre. Il fut un temps où certains Juifs particulièrement pieux se donnaient quarante coups de fouet dans la synagogue afin d'éprouver encore davantage leur corps.[2] Ils faisaient cela le jour de la préparation. Ensuite, plusieurs confessions sont récitées en ce jour.[3]

Dans le judaïsme, on croit que Moïse est descendu du Sinaï avec la deuxième série des tables le jour de Yom Kippour et qu'il annonça la bonne nouvelle que Dieu avait pardonné le péché d'Israël, celui d'avoir adoré le veau d'or.[4]

2. Le jeûne du dixième jour

La bible ne requiert jamais de jeûner à Yom Kippour. Cependant, le peuple juif jeûne ce jour. Cette tradition venue plus tard est basée sur deux commandements que l'on trouve dans Lévitique 23:27-29, tous deux contenant une instruction positive et une instruction négative. L'instruction positive est : *vous affligerez vos âmes*, mais l'instruction négative n'est pas exposée de manière explicite. La punition est que toute âme qui n'est pas dans l'affliction est « retranchée. » Les rabbins ont débattu sur le sens exact de *vous affligerez vos âmes*. La majorité a conclu qu'il s'agissait d'interdire de manger et de boire. C'est la raison

[1] Le détail est donné aux points 8 et 9.

[2] Voir les points 6 et 7.

[3] Voir le point 14.

[4] Le récit biblique de la deuxième série des tables se trouve dans Exode 34:29-35. Pour une traduction de *Seder Eliyahu Zuta* 4, le passage dans les écrits midrashiques qui parle de cette légende, voir Philip Goodman, *The Yom Kippur Anthology* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society, 1971), pp. 21-22.

pour laquelle le jeûne est devenu aujourd'hui la caractéristique dominante dans la manière dont les Juifs célèbrent ce jour.

Avant de commencer leur jeûne de Yom Kippour, les Juifs prennent un repas dans lequel le pain challah est souvent inclus. Une tradition consiste à décorer le pain avec de la pâte en forme d'oiseaux ou de façonner le pain entier en forme d'oiseau. Cette coutume vient d'Ésaïe 31:5, selon lequel : *Comme des oiseaux qui déploient leurs ailes, ainsi l'Éternel des armées couvrira Jérusalem, la protégeant, il la délivrera, et l'épargnant, il la sauvera*.[5] Yom Kippour se termine au coucher du soleil, et le jeûne de 24-26 heures est rompu en mangeant des harengs salés.[6] Cet aliment provoque la soif et fait boire plus que de coutume, restaurant ainsi les fluides dans le corps qui avaient été réduits par le jeûne.

3. Un jour de repos

Parce que Yom Kippour est le *Shabbat Shabbaton*,[7] le shabbat des shabbats, aucun travail n'est permis. Rien ne doit être transporté d'un lieu privé à un lieu public, aucun feu ne doit être allumé, aucun travail ne doit être accompli avec des animaux. Toute personne qui viole ce commandement du repos est considérée comme ayant rejeté la loi de Moïse dans son intégralité.

---

[5] Pour une description détaillée du temps qui précède la fête de Yom Kippour, voir Goodman, *The Yom Kippur Anthology*, pp. 319-323.

[6] La plupart des Juifs qui observent le jeûne de Yom Kippour jeûnent pendant 25 heures. Comme n'importe quel autre jour, le 10e jour de Tishri n'a que 24 heures. Cependant, *b. Rosh Hashanah* 9a-b parle d'ajouter à Yom Kippour un peu du jour précédant afin de se conformer à Lévitique 23:32, qui dit : *C'est un sabbat de repos pour vous, et vous affligerez vos âmes. Le neuvième jour du mois, au soir, d'un soir à l'autre soir, vous célébrerez votre sabbat*. Afin d'éviter de rompre le commandement d'affliger son âme, les Juifs ajoutent cette durée.

[7] Drazin et Wagner indiquent : « L'expression hébraïque *Shabbat Shabbaton* est un terme superlatif qui veut dire 'la suspension la plus complète (du travail)'. Il souligne que lors du sabbat, la cessation de toute activité doit être encore plus poussée que lors des fêtes : les restrictions concernant le travail sont encore plus sévères. Il est possible qu'il ait été demandé aux israélites de suspendre seulement certaines de leurs activités lors des fêtes afin de les libérer pour les célébrations, tandis qu'à sabbat et à Yom Kippour . . . le but est le repos plutôt que la célébration, 'la suspension la plus complète.' . . . aucun travail n'est permis durant la totalité du jour de Yom Kippour . . . La punition pour celui qui travaille à Yom Kippour, ce qui représente un délit des plus audacieux et égoïste n'est que plus sévère » (dans Israel Drazin et Stanley M. Wagner, *Onkelos on the Torah : Understanding the Bible Text—Leviticus*; Jerusalem, Israel: Gefen Publishing House, 2008; pp. 185, 190).

4. Le concept

Le judaïsme rabbinique enseigne que Yom Kippour est un jour de jugement. Les œuvres de chacun, bonnes comme mauvaises sont pesées dans le ciel.[8] C'est ce qui permet de déterminer qui va vivre et qui va mourir durant l'année qui va suivre, ou bien qui va avoir une bonne année ou une mauvaise année. Ensuite, le nom de chacun est inscrit dans le livre approprié dans le ciel.[9]

5. Le principe de base

Le principe de base dans le judaïsme moderne concernant Yom Kippour est que l'homme, par ses « propres efforts, et non pas par une puissance extérieure »,[10] peut accomplir l'expiation pour ses propres péchés. *Le lecteur de Yom Kippour* introduit cette idée par les mots suivants :

> Sans avoir la possibilité de repentance, le monde ne pourrait exister… s'il n'y avait aucune possibilité de nettoyer l'ardoise, l'homme ne pourrait avoir aucun espoir de s'élever au-dessus de ses péchés habituels. Ils seraient toujours présents pour le condamner, ne lui permettant jamais d'échapper à l'inéluctabilité du jugement et de la punition. Pour cette raison, le concept de *teshuvah* [repentance] a dû être créé avant l'univers, car Dieu ne pouvait créer un monde qui serait condamné depuis sa création (*Nedarim* 39b). Mais, bien que la possibilité de se repentir existe toujours — *doit* exister — elle n'est acceptable que pendant les dix jours qui se terminent par Yom Kippour. Durant cette période, Dieu attend impatiemment et rempli d'espoir, pour ainsi dire, que le *peuple* juif et les Juifs en tant que *individus* reviennent dans ses bras.[11]

6. Substitutions

Le judaïsme moderne apporte un certain nombre de substitutions dans la célébration biblique de Yom Kippour. Les rabbins permettent que l'affliction de

[8] Voir *Hilchos Teshuvah* 3 :1-3.

[9] Voir *b. Rosh Hashanah* 16b.

[10] Gaster, *Festivals of the Jewish Year*, p. 136.

[11] Rabbi Nosson Scherman, *Yom Kippur Reader: Overviews, Laws, and Insights Anthologized from Talmudic and Traditional Sources* (Brooklyn, NY: Mesorah Publications, 1992), p. 8.

l'âme soit remplacée par l'affliction du corps. C'est ainsi que Yom Kippour est devenu un jour de jeûne et de prière :

> À Yom Kippour, le jour lors duquel la Torah nous demande une mitzva en nous affligeant nous-mêmes, il est interdit de manger et de boire, ainsi que de se baigner, et de s'oindre d'huile, et de porter des chaussures ainsi que d'avoir des relations conjugales.[12]

Par le passé, il était même habituel dans certains cercles de Juifs pieux de se flageller le jour qui précède Yom Kippour en signe de contrition.[13]

7. L'affliction du corps

Le point précédent indique clairement que de nos jours, à Yom Kippour l'affliction du corps a pris le dessus sur celle de l'âme. Selon les rabbins, les Juifs doivent s'abstenir de cinq choses :

a. Afin d'accroitre leur spiritualité, ils doivent s'abstenir de manger et de boire.[14]

b. Ils doivent s'abstenir de se laver et de se baigner, car ces choses sont l'expression du bien-être ; ils ne doivent pas expérimenter le confort ce jour-là.[15]

c. Ils ne doivent pas s'oindre. Autrefois, les gens s'oignaient d'huile, ce qui rafraichissait le corps.[16] Aujourd'hui, pour les mêmes raisons, cette interdiction s'étend à l'utilisation de crèmes pour le visage et les mains.

d. Ils ne doivent pas porter des chaussures ou des sandales en cuir,[17] qui sont considérées comme étant des objets de luxe. À Yom Kippour, on ne doit montrer aucun objet de luxe. Par ailleurs, les rabbins enseignent qu'à Yom Kippour, toute la terre est une « terre sainte ». Par conséquent, des

[12] *b. Yoma* 73b.

[13] Cette tradition est basée sur *Shulchan Aruch* 607 :6 (pour une traduction, voir Jeffrey M. Cohen, *1,001 Questions and Answers on Rosh Hashanah and Yom Kippur ;* Northvale, NJ: Jason Aronson, 1997; p. 35-36).

[14] Pour les textes sources et des informations supplémentaires sur le jeûne, voir Goodman, *The Yom Kippur Anthology*, p. 30-31, 37-38.

[15] Voir *Mishnah Yoma* 8:1 et Goodman, *The Yom Kippur Anthology*, p. 22-23.

[16] Ibid.

[17] Ibid.

chaussures en caoutchouc ou en toile doivent être portées de façon à ce qu'on puisse sentir le sol.

e. Ils doivent s'abstenir de cohabitation ou de relations sexuelles avec leur conjoint.[18] Cette abnégation de soi sont à l'origine de deux coutumes juives contradictoires dans différentes parties du monde. Certains Juifs laissent des bougies allumées dans la chambre à coucher en supposant que rien ne pourra arriver si les lumières sont maintenues allumées et que les gens peuvent se voir. La deuxième coutume est d'avoir l'obscurité la plus complète dans toutes les chambres de la maison afin que le mari ne soit pas tenté par sa femme.

8. Les sacrifices de substitution

De nos jours, la plupart des Juifs ne font aucun sacrifice à Yom Kippour. Ceux qui choisissent de sacrifier un animal remplacent le bouc qui est exigé par un poulet. Cependant, la plupart des Juifs ne font aucun sacrifice parce que les rabbins ont instauré trois substituts aux sacrifices. Le premier substitut est la repentance, qui inclut trois éléments : le remords pour ce qui est passé, l'engagement pour l'avenir et la confession des péchés. Le deuxième substitut au sacrifice est la prière. Le troisième substitut est la contribution financière ou le travail en faveur des œuvres de charité.[19]

9. Un jour de préparation

Yom Kippour est considéré comme étant un jour de préparation à la joie de la prochaine saison sainte, Souccot. Les Juifs ultra-orthodoxes font la préparation par le sacrifice d'un coq pour un homme et d'une poule pour une femme. Le rituel s'appelle *Kapparot*, ce qui signifie « expiation ». Une prière spécifique en hébreu est récitée lors du sacrifice des volailles. Si on en fait la traduction française, cela donne : « Voici mon substitut ; c'est en échange de moi ; c'est ici mon expiation. Ce coq (ou cette poule) est destiné à la mort, alors que ma vie sera

[18] Ibid.

[19] Voir Goodman, *The Yom Kippur Anthology*, pp. 31-32.

longue, plaisante et paisible. »[20] Cette pratique est limitée aux Juifs ultra-orthodoxes uniquement. [21]

10. L'expiation des péchés

Si une personne pèche de manière délibérée en pensant que sa transgression sera remise à Yom Kippour, Yom Kippour n'ôtera pas ce péché. De plus, les péchés qui sont expiés à Yom Kippour sont des péchés qui concernent la relation entre Dieu et l'homme. Les péchés d'homme à homme ne sont pas pardonnés jusqu'à ce que l'offensé obtienne réparation de la part de l'offenseur, comme le mentionne le Talmud :

> La mort et Yom Kippour font l'expiation des péchés lorsqu'ils sont accompagnés de repentance. La repentance elle-même fait l'expiation pour les transgressions mineures, pour les mitzvot positives comme négatives. Dans le cas de transgressions importantes, la repentance suspend la punition jusqu'à ce que Yom Kippour vienne et fasse l'expiation complète de la transgression. Concernant celui qui dit : Je vais pécher puis je me repentirai, je vais pécher et je vais me repentir, le ciel ne lui donnera pas l'occasion de se repentir, et il demeurera pécheur toute sa vie. Concernant celui qui dit : Je vais pécher et Yom Kippour accomplira l'expiation de mes péchés, Yom Kippour n'accomplit pas l'expiation de ses péchés. En outre, pour une transgression entre une personne et Dieu, Yom Kippour effectue l'expiation ; cependant, pour des transgressions entre deux personnes, Yom Kippour ne fait pas l'expiation jusqu'à ce qu'il y ait eu réparation entre les deux personnes.[22]

11. Repentance et Expiation

Comme cela est souligné dans le point précédent, la repentance joue un rôle central dans la célébration rabbinique de Yom Kippour.[23] C'est un moyen de

[20] Ibid., p. 126.

[21] Pour plus d'information sur le rituel, voir Nosson Scherman, Hersh Goldwurm, et Avie Gold, *Yom Kippur – Its Significance, Laws, and Payers/A Presentation Anthologized from Talmudic and Traditional Sources* (Brooklyn, NY: Mesorah Publications, 1989), pp. 46-47.

[22] *b. Yoma* 85b.

[23] Pour une revue détaillée des écrits rabbiniques sur l'importance de la repentence, voir Scherman, *Yom Kippur Reader*, pp. 50-59; Judah Goldin, trans. *The Fathers according to Rabbi Nathan* (New Haven, CT: Yale University Press, 1955), p. 164.

faire l'expiation. Dans Ézéchiel 33:19 il est dit : *Et quand le méchant se détournera de sa méchanceté et pratiquera le jugement et la justice, il vivra à cause de cela.*

Dans son *Everyman's Talmud*, Rabbi Abraham Cohen (1887-1957) explique comment repentance et expiation sont associées dans la pensée rabbinique :

> Avec la destruction du Temple et la fin des sacrifices pour l'expiation, la repentance en tant que moyen d'expiation a pris automatiquement une importance particulière. C'est aussi vrai en ce qui concerne l'efficacité du jour des expiations. Même quand le système sacrificiel fonctionnait, les rabbins affirmaient que la contrition était essentielle avant qu'une offrande soit considérée comme acceptable devant Dieu. Il y a l'enseignement clair : 'Ni le sacrifice pour le péché ni le sacrifice pour le délit, ni la mort, ni le jour des expiations ne peut apporter l'expiation sans repentance.' (Tosifta Joma v. 9). Alors qu'il n'était plus possible d'offrir les sacrifices, il fallait rappeler aux gens que leur chance d'expiation n'était nullement affectée, et ainsi il leur était dit : 'D'où est-il dit que si quelqu'un se repent, c'est comme s'il était monté à Jérusalem, avait construit le Temple, érigé l'autel et offert dessus tous les sacrifices qui sont énumérés dans la Torah ?[24]

Selon un autre enseignement rabbinique, s'il n'y a pas de repentance, l'expiation du péché n'est pas accomplie par les sacrifices pour le péché, les sacrifices de culpabilité, ou la mort à Yom Kippour. Sans la repentance, aucune de ces choses n'a d'effet.

12. Les services

Un jour normal, il y a trois services à la synagogue. Le premier, qui est le service du matin, s'appelle le *Shacharit*. Le deuxième qui a lieu l'après-midi est le *Mincha*. Le troisième, celui du soir, est le *Maariv*. Les jours de sabbat, un quatrième service est ajouté ; il s'appelle le *Musaf*, ce qui veut dire "le service additionnel." À Yom Kippour, un cinquième service est ajouté au programme du jour. On l'appelle le *Neilah*, ce qui signifie « la fermeture des portes. » Ce service a lieu à

[24] Dr. Abraham Cohen, *Everyman's Talmud* (London, UK: J. M. Dent & Sons: 1949), p. 105.

la tombée de la nuit lorsque le jeûne se termine.[25] Après le Neilah, une longue sonnerie du shofar annonce que Yom Kippour a pris fin.

13. Le livre de Jonas

Le livre de Jonas est lu durant le Mincha, le service de l'après-midi. Il est censé enseigner que l'on ne peut pas fuir loin de Dieu et que, en se repentant, Dieu pardonne tout comme il a pardonné les péchés de Ninive.

14. La confession

À Yom Kippour, les gens font une confession particulière durant chacun des cinq services. La confession se présente sous deux formes, le *Ashamnu*, ou « la confession la plus courte », et le *Al Ḥet*, la « grande confession ».[26] Le Talmud déclare :

> Nos maîtres ont enseigné : le devoir de confesser ses fautes doit prendre place la veille du jour de Kippour dès qu'il commence à faire sombre. Mais les Sages ont dit : il doit confesser ses fautes déjà avant de boire et de manger (pour son dernier repas avant le jeûne) pour ne pas risquer d'avoir perdu ses moyens par un (trop grand) repas. Et bien qu'il ait fait sa confession avant le repas, il doit répéter sa confession après le repas, car il aurait pu se faire qu'il ait commis quelque faute pendant le repas. Et bien qu'il ait fait sa confession

Ci-dessus : Des Juifs priant à la synagogue à Yom Kippour (détail d'un tableau par Maurycy Gottlieb)

[25] Voir Jacob Neusner, *Between Time and Eternity: The Essentials of Judaism* (Eugene, OR: Wipf and Stock, 1975), p. 185.

[26] Appelée ainsi dans *Maḥzor Vitry*, 374 ; *Siddur Rashi*, 96 ; et *Ha-Manhig*, 60a.

> la veille au soir, il doit répéter sa confession le matin. Après l'avoir faite le matin, il doit la répéter au cours de la prière supplémentaire de Moussaph. Après l'avoir faite lors du Moussaph, il doit la répéter au cours de la prière de l'après-midi, à Min'ha. A Min'ha, il doit la répéter au cours de la prière de « clôture » à la Neila.[27]

Le mot *ashamnu* veut dire "nous avons péché." La confession commence par "Nous avons péché, nous avons agi de manière sournoise." Alors que les gens récitent la liste des différents péchés, ils se frappent la poitrine à l'énumération de chacun des péchés.

15. Le *Kol Nidrei*

De nos jours, lors de la célébration juive de Yom Kippour, une prière particulière est chantée lors du service du soir. La prière s'appelle *Kol Nidrei*, ce qui veut dire « tous les vœux. » Le *Jewish Encyclopedia* note l'histoire agitée de cette coutume :

> Le « Kol Nidrei » a une histoire très mouvementée, en elle-même d'une part et par l'influence qu'elle a sur le statut légal des Juifs. Il a été introduit dans la liturgie malgré l'opposition des autorités rabbiniques ; il a été attaqué de manière répétée au cours du temps par de nombreux halakists, et au dix-neuvième siècle, il a été effacé du livre de prières par de nombreuses communautés de l'Europe de l'Ouest. Il a été souvent utilisé par les chrétiens pour confirmer leur affirmation selon laquelle on ne peut pas faire confiance dans le serment d'un Juif.[28]

La prière annule tout serment fait soit par ignorance soit sous la contrainte. Par exemple, lorsque les Juifs étaient forcés de se convertir au christianisme, ils étaient dégagés de leur serment par le Kol Nidrei. En outre, la renonciation ne s'applique que pour des serments religieux faits personnellement, et non pas pour des serments faits à d'autres. Tout engagement envers autrui doit être honoré. Bien que le Kol Nidrei ne soit récité que lors du service du soir, il est psalmodié trois fois afin de souligner son importance. La prière est chantée en hébreu. La traduction française est la suivante :

---

[27] La guemara,le Talmud de Babylone, tome 2, Yoma, Yoma 87b, 1981, p. 413, traduit par Israël Salzer, Grand Rabbin de Marseille, Keren Hasefer.

[28] Joseph Jacobs, et al. *Jewish Encyclopedia*, Vol. 7 (New York and London: Funk et Wagnalls, 1906), p. 539.

Tous les vœux, renonciations, promesses, obligations, serments faits de manière imprudente, à partir du jour des expiations, jusqu'au suivant, que nous nous en dégagions dans la paix ; nous les regrettons par avance. Que nous en soyons déchargés, que nous en soyons dégagés, qu'ils soient nuls et non avenus et sans effet. Qu'ils ne soient pas un lien sur nos vies. De tels serments ne seront pas considérés comme des serments, de tels renoncements comme des renoncements de tels vœux comme des vœux. Et que l'expiation soit accordée à toute la communauté d'Israël et à l'étranger qui vit parmi elle, car tous ont transgressé de manière involontaire. Pardonne les péchés de ce peuple selon ta grande miséricorde, tout comme tu as continué à leur pardonner depuis l'époque de l'Égypte jusqu'à aujourd'hui. Comme il nous l'a été promis : Et le Seigneur dit, « J'ai pardonné conformément à votre supplication. ».[29]

Ci-dessus : La prière du Kol Nidrei tirée d'un livre de prières publié en 1825 par Zvi Hirsch Spitz Segal, Offenbach Printing Press

16. Le *Yizkor*

Le *Yizkor* est une prière particulière qui est récitée en souvenir de ceux qui sont morts. Le nom signifie « que Dieu se souvienne. » Il est récité quatre fois par année dans la synagogue : à Yom Kippour, à *Shemini Atzeret* (le jour saint qui suit la fin de Souccot), à la Pâque, et à Shavouot. À Yom Kippour, certains groupes de Juifs récitent le Yizkor pendant le service du matin. D'autres, le récitent lors d'un service différent, mais tous récitent la prière de Yizkor à un moment ou à un autre pendant la journée.[30]

[29] Sara E. Karesh et Mitchell M. Hurvitz, *Encyclopedia of Judaism* (New York, NY: Facts on File, 2006), p. 278.

[30] Pour des détails supplémentaires et les prières en hébreu et en anglais, voir Scherman, *Yom Kippur Reader*, p. 91-93.

II. Yom Kippour dans la loi de Moïse

Trois passages dans la loi de Moïse parlent de Yom Kippour : Lévitique 16:1-34, Lévitique 23:26-32, et Nombres 29:7-11. Avant d'étudier ces versets, quelques remarques préliminaires sont nécessaires.

Yom Kippour a trois buts fondamentaux : Une fois l'an, il donne la possibilité de purifier le peuple et le Tabernacle ; il est destiné à rappeler à Israël que la nation se tient devant Dieu, raison pour laquelle l'expiation nationale est faite, et il demande une repentance individuelle.

Le mot hébreu, *kaphar*, veut simplement dire "couvrir." Dans les Écritures hébraïques, on trouve ce mot au total 110 fois, pour la plupart dans deux livres, le Lévitique et les Nombres. Dans Genèse 6:14, il est utilisé d'une façon plus prosaïque, désignant la poix qui recouvre et donc protège l'arche. Ainsi, dans les Écritures hébraïques, le mot hébreu "expiation" a un sens assez limité, celui de « couvrir », et il souligne la « réunification » dans le sens où il met ensemble de deux parties qui étaient hostiles l'une envers l'autre. On ne trouve pas le mot dans le Nouveau Testament.

Yom Kippour est l'occasion de faire l'expiation nationale. À l'époque du système sacrificiel, les sacrifices sont en grande partie individuels, mais l'expiation qui a lieu ce jour-là est nationale. Cette expiation a pour but de couvrir tous les péchés que l'expiation individuelle n'a pas couverts. L'image est qu'à Yom Kippour, l'expiation est faite pour la nation entière. Cependant, elle ne s'applique qu'aux personnes qui individuellement croient. Selon les termes de Lévitique 23, l'expiation ne s'applique qu'à « la personne qui afflige son âme. » Elle ne couvre pas les péchés délibérés de rébellion. Elle est réservée aux péchés et aux profanations non prémédités.

A. Lévitique 16:1-34

Lévitique 16 est un chapitre clé dans le livre, et il constitue une section par lui-même. Le chapitre souligne ce que le souverain sacrificateur doit faire à Yom Kippour. Ce qu'il divulgue est aussi le fondement pour la vérité des instructions données dans Lévitique 17:11, à savoir, que l'expiation n'est faite qu'en versant du sang : *car c'est le sang qui fait propitiation pour l'âme.* Lévitique 16 est le texte qui apporte le plus de détails sur la façon de célébrer Yom Kippour conformément à la loi de Moïse ; le chapitre peut être scindé en sept parties.

1. Le saint des saints : Lévitique 16:1-2

[1] Et l'Éternel parla à Moïse, après la mort des deux fils d'Aaron, lorsque, s'étant approchés de l'Éternel, ils moururent ; [2] et l'Éternel dit à Moïse, Dis à Aaron, ton frère, qu'il n'entre pas en tout temps dans le lieu saint, au dedans du voile, devant le propitiatoire qui est sur l'arche, afin qu'il ne meure pas ; car j'apparais dans la nuée sur le propitiatoire.

Le message de Dieu vient à la suite de la mort des deux fils d'Aaron, dont le récit est donné dans Lévitique 10:1-7. Cela est rappelé au verset 1, parce que Dieu est sur le point de révéler l'importance d'exécuter le rituel de Yom Kippour exactement comme il l'a ordonné. Les israélites ne doivent rien faire qui n'ait été ordonné par Dieu. Il fait référence au chapitre 10 pour souligner l'acte de désobéissance qui nécessita Yom Kippour et pour préciser le lien qui existe entre le chapitre 10 et le chapitre 16. Les fils d'Aaron sont morts parce qu'ils ont effectué une offrande de manière inappropriée. Ce que souligne Lévitique 16 :1, c'est que lorsqu'on approche Dieu, on ne peut pas le faire de n'importe quelle manière ; il faut le faire d'une manière précise. Le fait de ne pas respecter le déroulement selon un programme précis engendre le jugement de Dieu. Il n'est pas vrai, comme certains le disent, que « toutes les religions conduisent au ciel », de même qu'il n'est pas juste de dire que « tous les êtres humains finiront par être sauvés ». Dieu est celui qui décide des moyens par lesquels on peut l'approcher, et ici, il les explique clairement.

Le verset 2 indique qu'Aaron ne peut pas entrer dans le saint des saints dans le Tabernacle comme cela lui sied. Ses deux fils sont morts parce qu'ils ont fait quelque chose que Dieu ne leur a pas demandé et il en sera de même pour Aaron, s'il n'obéit pas à cette injonction de Dieu. Aaron ne peut pas entrer dans le saint des saints comme bon lui semble, car c'est le lieu où réside la gloire de Dieu. Le Psaume 99:1 décrit la chose suivante : *L'Éternel règne, que les peuples tremblent ! Il est assis entre les chérubins, que la terre s'émeuve.* Les chérubins font partie du propitiatoire : *Tu feras deux chérubins d'or, tu les feras d'or battu, aux deux extrémités du propitiatoire* (Exode 25:18). Le mot hébreu pour « propitiatoire" est *kaporet*. Il a la même racine que *kaphar*, terme qui a été analysé au début de la section. Ici, *kaphoret* signifie « couverture » ou « couvercle, » plus précisément, le couvercle de l'arche de l'alliance. C'est à cause de la présence de Dieu, appelée « *la gloire Shechinah* » que celui qui décide d'entrer quand il ne le doit pas est frappé de mort. Alors que la présence visible de Dieu se trouve dans

le saint des saints, seul un homme d'une famille, d'un clan, d'une tribu, d'une nation, d'une race parmi tous les peuples de la terre a accès à la présence de Dieu. Il ne peut entrer dans le saint des saints qu'un jour par an, à Yom Kippour. La sanction pour avoirdérogé à cette loi est la mort.

2. La préparation : Lévitique 16:3-5

[3] Aaron entrera de cette manière dans le lieu saint, avec un jeune taureau pour sacrifice pour le péché, et un bélier pour holocauste ; [4] il se revêtira d'une sainte tunique de lin, et des caleçons de lin seront sur sa chair, et il se ceindra d'une ceinture de lin, et il s'enveloppera la tête d'une tiare de lin, ce sont de saints vêtements ; et il lavera sa chair dans l'eau ; puis il s'en vêtira. [5] Et il prendra de l'assemblée des fils d'Israël deux boucs pour un sacrifice pour le péché, et un bélier pour un holocauste.

Entrer dans le saint des saints à Yom Kippour demande une préparation qui comporte des sacrifices pour le compte du souverain sacrificateur. Le souverain sacrificateur est un pécheur. Il doit faire l'expiation pour ses propres péchés avant de pouvoir faire l'expiation pour la nation. Au verset 3a, un taureau doit être sacrifié comme sacrifice pour le péché, pour les péchés non prémédités (Lévitique 4:1-35) ; et au verset 3b, un bélier est offert pour l'holocauste, qui, selon Lévitique 1:3-17, est d'une odeur agréable à l'Éternel.

Au verset 4, après être passé par un bain rituel, le souverain sacrificateur revêt un vêtement bien précis, qui est propre au le souverain sacrificateur, avant d'entrer dans le saint des saints avec le sang. Le vêtement en question est d'une seule et même couleur : le blanc. Ce jour-là, le souverain sacrificateur laisse de côté ses vêtements chamarrés pour n'être habillé que de vêtements de lin blanc. Ces vêtements saints sont moins élaborés que les vêtements habituels du souverain sacrificateur et ils sont même plus simples que les vêtements portés par les prêtres ordinaires. En ce jour, le souverain sacrificateur est dépouillé de tout honneur. Ce vêtement n'est porté qu'à Yom Kippour.

La procédure suivie par le souverain sacrificateur pour s'habiller est la suivante : il commence par tremper son corps dans de l'eau. Ensuite, il enfile les vêtements saints. Il faut qu'il passe par une immersion rituelle avant de pouvoir revêtir les vêtements spéciaux de lin.

Le verset 5, indique le sacrifice pour le peuple : *deux boucs pour un sacrifice pour le péché, et un bélier pour un holocauste*.

3. La présentation : Lévitique 16:6-10

[6] Et Aaron présentera le taureau du sacrifice pour le péché, qui est pour lui-même, et fera propitiation pour lui-même et pour sa maison. [7] Et il prendra les deux boucs, et les placera devant l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation. [8] Et Aaron jettera le sort sur les deux boucs, un sort pour l'Éternel et un sort pour azazel. [9] Et Aaron présentera le bouc sur lequel le sort sera tombé pour l'Éternel, et en fera un sacrifice pour le péché. [10] Et le bouc sur lequel le sort sera tombé pour azazel, sera placé vivant devant l'Éternel, afin de faire propitiation sur lui, pour l'envoyer au désert pour être azazel.

Au verset 6, le sacrifice pour le souverain sacrificateur est présenté. Le taureau est « pour lui-même. » Une traduction plus littérale serait « qui est sien. » Ce taureau doit être pourvu par le souverain sacrificateur lui-même ; il faut que cela lui coûte quelque chose. Il doit faire l'expiation pour sa famille et pour les gens de sa maison et le sang du taureau sert à cela.

Les versets 7-10 décrivent la présentation des sacrifices pour le peuple, en commençant au verset 7 par la remise des deux boucs au souverain sacrificateur.

Au verset 8, le sort est jeté. Le souverain sacrificateur place ses deux mains dans une urne et il prend un sort dans chacune d'elles. Le sort dans la main gauche est placé sur la tête du bouc situé à sa gauche, et le sort dans sa main droite est placé sur la tête du bouc situé à sa droite. Chacun des sorts porte une inscription. Sur l'un d'eux est inscrit « Pour l'Éternel, » et sur l'autre « Pour Azazel ».

Au verset 9, il est expliqué que le bouc pour l'Éternel est le sacrifice pour le péché, celui qui doit mourir. Ce bouc doit verser son sang. Il est celui qui va faire l'expiation.

Au verset 10, le bouc pour Azazel a pour rôle d'ôter le péché. Ce bouc Azazel est le bouc qui ôte, dans le sens où emporte symboliquement au loin les péchés d'Israël. Les deux boucs sont présentés vivants devant l'Éternel. Après en avoir sacrifié un, l'autre est envoyé vivant dans le désert. L'image transmise est que les péchés d'Israël sont ôtés après avoir versé le sang.

Le terme hébreu *Azazel* n'est trouvé que dans ce chapitre, aux versets 8, 10 et 26. On lui trouve quatre sens possibles :[31]

1. Ce peut être un nom pour le bouc lui-même. Cela fera de ce bouc le "bouc émissaire" ou "le bouc du départ. »
2. On peut le prendre comme un nom propre et alors, il fait référence à Satan, aux puissances du malin, ou à un démon du désert. Ainsi, les péchés d'Israël sont symboliquement renvoyés à leur source mauvaise ultime.
3. On peut le traduire par "un précipice rocheux." Selon une tradition juive plus récente, on tue le bouc en le poussant vers l'arrière dans un précipice rocheux.
4. Ce peut être un terme abstrait qui signifie « complète destruction » ou « suppression complète. »

Le concept de base est clair : Azazel est lié à la suppression. La Bible des Septante traduit *Azazel* par un mot grec qui signifie « celui qui doit être licencié. » La meilleure façon de traiter ce mot est probablement en le prenant dans son sens fondamental « d'ôter ». Un bouc, celui de l'Éternel, est tué pour les péchés d'Israël. L'autre bouc pour Azazel emporte ces péchés d'Israël.

4. L'expiation pour le sacrificateur : Lévitique 16:11-14

[11] Et Aaron présentera le taureau du sacrifice pour le péché, qui est pour lui-même, et fera propitiation pour lui-même et pour sa maison ; et il égorgera le taureau du sacrifice pour le péché, qui est pour lui-même ; [12] puis il prendra plein un encensoir de charbons de feu, de dessus l'autel qui est devant l'Éternel, et plein ses paumes d'encens de drogues odoriférantes pulvérisées,

[31] L'érudit biblique et professeur du sémitisme et de l'Ancien Testament Charles Feinberg (1905-1995) souligne : "L'étymologie du mot '*az'azel* est obscure [E. Langton, *op. cit.*, p. 44. F. W. Grant, *Numerical Bible*, I, 341, déclare : "Azazel est une simple adoption du mot hébreu, quant à son sens et à son application il y a eu tellement de réflexions différentes, que certains sont satisfaits en laissant le sujet en tant qu'énigme insoluble."] . . . Il a été avancé que le mot est probablement '*azalzel* dans le sens de supprimer, et qu'il est lié au mot arabe 'azala, qui veut dire supprimer. La difficulté augmente parce que le mot n'est trouvé est nulle part ailleurs en hébreu. Dans la version syriaque, il est prononcé '*azaza' il*, et interprété par les lexicographes comme étant un nom de l'archange Micaël . . ." (Charles L. Feinberg, "The Scapegoat of Leviticus Sixteen," *Bibliotheca Sacra* 115 (1958), p. 325).

et il les apportera au dedans du voile ; [13] et il mettra l'encens sur le feu, devant l'Éternel, pour que la nuée de l'encens couvre le propitiatoire qui est sur le témoignage, afin qu'il ne meure pas. [14] Et il prendra du sang du taureau, et il en fera aspersion avec son doigt sur le devant du propitiatoire, vers l'orient ; et il fera aspersion du sang avec son doigt, sept fois, devant le propitiatoire.

Selon le verset 11, le taureau est présenté devant Dieu puis égorgé comme sacrifice pour le péché pour le souverain sacrificateur, afin de faire l'expiation pour lui et sa famille.

Ensuite, aux versets 12-13, l'encens est brûlé. Un charbon ardent est retiré de l'autel des sacrifices en dehors du Tabernacle et il est introduit dans la première pièce, appelée « le lieu saint ». Puis, le charbon est placé sur l'autel des parfums, et alors que l'encens brûle, un nuage d'encens s'élève et se disperse au-delà du voile, pénétrant dans le Saint des saints et couvrant le propitiatoire. L'encens symbolise la prière (Apocalypse 5:8; 8:3-4). C'est ce nuage d'encens qui maintient le souverain sacrificateur en vie. La fumée sert de bouclier et le protège de la mort. Il couvre symboliquement la gloire Shechinah par des prières à Dieu de façon que le Seigneur ne puisse pas voir le péché du souverain sacrificateur et que sa sainte colère ne s'abatte pas sur lui.

Ensuite, au verset 14, vient l'offrande du sang : le sang du taureau est aspergé sept fois sur le propitiatoire. C'est la première fois dans cette journée que le souverain sacrificateur pénètre dans le Saint des saints.

5. L'expiation pour le peuple : Lévitique 16:15-22

L'expiation pour le peuple fait intervenir deux boucs : l'un pour l'Éternel et l'autre pour Azazel.

a. Le bouc pour l'Éternel : Lévitique 16:15-19

[15] Et il égorgera le bouc du sacrifice pour le péché, qui est pour le peuple, et il apportera son sang au dedans du voile, et fera avec son sang, comme il a fait avec le sang du taureau, il en fera aspersion sur le propitiatoire et devant le propitiatoire. [16] Et il fera propitiation pour le lieu saint, le purifiant des impuretés des fils d'Israël et de leurs transgressions, selon tous leurs péchés ; et il fera de même pour la tente d'assignation, qui demeure avec eux au milieu de leurs impuretés. [17] Et personne ne sera dans la tente d'assignation quand il y entrera pour faire propitiation dans le lieu saint, jusqu'à ce qu'il en sorte ;

et il fera propitiation pour lui-même et pour sa maison, et pour toute la congrégation d'Israël. [18] Et il sortira vers l'autel qui est devant l'Éternel, et fera propitiation pour lui ; et il prendra du sang du taureau et du sang du bouc, et le mettra sur les cornes de l'autel, tout autour ; [19] et il fera sur lui aspersion du sang avec son doigt, sept fois, et il le purifiera, et le sanctifiera des impuretés des fils d'Israël.

Le bouc pour l'Éternel est le sacrifice pour le péché. Le verset 15 traite du sacrifice lui-même. Le premier bouc est égorgé et son sang est apporté dans le Saint des saints et aspergé sur le propitiatoire. C'est la deuxième fois que souverain sacrificateur entre dans le Saint des saints ; il répète avec le sang du bouc ce qu'il a fait avec le sang du taureau.

La raison pour laquelle l'expiation est faite dans le Tabernacle est indiquée au verset 16. Le Saint des saints lui-même a besoin de l'expiation à cause *des impuretés des fils d'Israël*, au sens d'impureté cérémonielle. Le Tabernacle est pollué, car il est situé au milieu du péché du peuple, et il est fait par les mains d'hommes pécheurs. Le terme « transgressions » fait référence à des violations délibérées de la loi, alors que le mot « péchés » fait référence à des péchés involontaires. Ainsi, l'expiation est faite pour trois sujets différents : l'impureté cérémonielle, les péchés involontaires et les violations délibérées de la loi.

Le verset 17 déclare qu'une fois que le souverain sacrificateur se dirige vers le Saint des saints pour faire l'expiation, plus personne n'est autorisé à pénétrer dans le Tabernacle, y compris dans la première pièce. Une fois que le souverain sacrificateur est sorti, alors l'interdiction est levée.

La procédure suivie pour faire l'expiation proprement dite est détaillée aux versets 18-19. Le moyen pour faire l'expiation est le sang du taureau et du bouc ; le sang du taureau fait l'expiation pour le souverain sacrificateur et sa famille, alors que le sang du bouc fait l'expiation pour les péchés du peuple. Le sang est ensuite appliqué aux cornes de l'autel et aspergé sept fois sur l'autel des sacrifices dans le but de le purifier et de le sanctifier. Au verset 19, le tout doit être répété afin de consacrer l'autel, c'est-à-dire, de le mettre à part, hors de l'impureté cérémonielle des enfants d'Israël.

b. Le bouc d'Azazel : Lévitique 16:20-22

[20] Et quand il aura achevé de faire propitiation pour le lieu saint, et pour la tente d'assignation, et pour l'autel, il présentera le bouc vivant. [21] Et Aaron

posera ses deux mains sur la tête du bouc vivant, et confessera sur lui toutes les iniquités des fils d'Israël et toutes leurs transgressions, selon tous leurs péchés ; il les mettra sur la tête du bouc, et l'enverra au désert par un homme qui se tiendra prêt pour cela ; [22] *et le bouc portera sur lui toutes leurs iniquités dans une terre inhabitée ; et l'homme laissera aller le bouc dans le désert.*

Après avoir accompli toutes les exigences quant au sang du premier bouc, le souverain sacrificateur s'approche du deuxième bouc, le bouc vivant ou bouc Azazel (v.20). Ce bouc est alors présenté.

Au verset 21, le souverain sacrificateur met ensuite ses mains sur la tête du bouc vivant. Cette action est accompagnée de plusieurs confessions :

1. Le souverain sacrificateur confesse les iniquités d'Israël, faisant référence au péché intrinsèque ou à la nature pécheresse.
2. Il confesse ensuite les transgressions d'Israël, faisant référence aux violations de certains commandements spécifiques de la loi.
3. Finalement, il confesse les péchés d'Israël. Dans ce contexte, « pécher » veut dire ne pas avoir atteint la gloire de Dieu, et ainsi, le souverain sacrificateur confesse le fait qu'Israël n'a pas atteint la justice que le Seigneur demandait.

Les iniquités, les transgressions et les péchés d'Israël sont placés sur la tête du bouc vivant. On a ici un exemple clair du concept de substitution. Le bouc est ensuite conduit dans le désert par un homme qui s'est préparé à cela, ou qui a été nommé pour cette tâche.

Le verset 22 indique la raison du bannissement du bouc. Il est connu sous le nom de « bouc émissaire » parce qu'il porte les iniquités d'Israël *dans une terre inhabitée ;* littéralement, en hébreu on lit « une terre qui a été coupée » — quand il est lâché dans le désert. Quant au texte biblique, le bouc est envoyé vivant. Selon la tradition rabbinique, le bouc est précipité depuis une falaise et tué :

> Ils ont confié [le bouc envoyé à Azazel] à une personne qui le conduit [dans le désert]. N'importe qui pourrait conduire le bouc ; cependant, les principaux sacrificateurs ont fixé une procédure [qu'un sacrificateur l'emmènerait] et ne permettraient pas à un Ysraël [un Juif qui ne soit pas membre de la tribu de Lévi] de l'emmener. Rabbi Yose dit, Il arriva une fois qu'Arsala l'emmena et qu'il était un Yisrael. Ils ont fait une rampe spéciale pour lui [qui emmena le bouc], parce que les Babyloniens qui lui tiraient les poils, et lui disaient, Prends [nos péchés] puis vas t'en rapidement, prends [nos péchés] et va-t'en

> rapidement. Des notables de Jérusalem accompagnaient (le convoyeur) jusqu'à la première cabane (aménagée à la première étape). On avait aménagé dix cabanes depuis Jérusalem jusqu'à Tsouk, soit une distance totale de quatre-vingt-dix riss, en comptant sept riss et demi pour un mille. À chaque cabane on disait (au cohen qui convoyait le bouc : il y a ici de la nourriture et de l'eau et on l'accompagnait d'une cabane jusqu'à la suivante, sauf la dernière à partir de laquelle on ne pouvait arriver avec lui jusqu'à Tsouk, mais on se tenait à distance et on observait bien comment il procédait.
>
> Que faisait-il ? Il partageait en deux le ruban teint en rouge, moitié attaché au rocher et moitié attaché entre les deux cornes du bouc, et il le poussait en arrière, et le bouc tombait en descendant et en culbutant sur lui-même. Et il n'était pas arrivé à mi-pente de la montagne qu'il fût mis en pièces. Il revenait s'asseoir sous le premier abri où il restait jusqu'à la nuit.[32]

Le point qu'il ne faut pas rater est que le bouc emporte le péché au loin une fois que le sang a été versé. Ce n'est qu'après avoir versé le sang du premier bouc que le deuxième bouc est à même d'emporter les péchés d'Israël.

6. La purification des participants : Lévitique 16:23-28

[23] Et Aaron rentrera à la tente d'assignation, et quittera les vêtements de lin dont il s'était vêtu quand il était entré dans le lieu saint, et les déposera là ; [24] et il lavera sa chair dans l'eau dans un lieu saint, et se revêtira de ses vêtements ; et il sortira, et il offrira son holocauste et l'holocauste du peuple, et fera propitiation pour lui-même et pour le peuple. [25] Et il fera fumer sur l'autel la graisse du sacrifice pour le péché. [26] Et celui qui aura conduit le bouc pour être azazel, lavera ses vêtements, et lavera sa chair dans l'eau ; et après cela il rentrera dans le camp. [27] Et on transportera hors du camp le taureau du sacrifice pour le péché et le bouc du sacrifice pour le péché, desquels le sang aura été porté dans le lieu saint pour faire propitiation, et on brûlera au feu leur peau, et leur chair, et leur fiente. [28] Et celui qui les aura brûlées lavera ses vêtements, et lavera sa chair dans l'eau ; et après cela il rentrera dans le camp.

[32] La guemara,le Talmud de Babylone, tome 2, Yoma, Yoma 6:3-6, 1981, pp. 297-299, traduit par Israël Salzer, Grand Rabbin de Marseille, Keren Hasefer.

La journée du souverain sacrificateur n'est pas encore terminée. Au verset 23, il doit ôter ses vêtements spéciaux qu'il porte pour cette seule occasion. Il fait cela dans le lieu saint, la première pièce du Tabernacle.

Selon les rabbins, ces vêtements sont devenus impurs avec l'exécution des sacrifices et ils ne doivent plus jamais être utilisés, pas même au prochain Yom Kippour. Le grand érudit biblique Alfred Edersheim (1825-1889) explique :

> Les sacrifices les plus solennels sont ceux qui ont lieu au jour des expiations, lorsque le souverain sacrificateur, revêtu de ses vêtements de lin, se tient devant le Seigneur lui-même dans le lieu le plus saint pour faire l'expiation. Toute tache de sang issu d'un sacrifice pour le péché sur un vêtement entraîne la profanation, le sang étant chargé du péché, et tous les récipients utilisés pour de tels sacrifices doivent être soit brisés, soit récurés.[33]

En essayant de déterminer à quel moment le vêtement du souverain sacrificateur devient impur, les rabbins ont pris la décision suivante : « À partir du moment où il sort des murs de la cour du Temple. Rabbi Shimon déclare : à partir du moment où le feu embrase la majorité [des carcasses]. »[34] D'où la nécessité de fabriquer de nouveaux vêtements pour le Yom Kippour de l'année suivante.

Au verset 24, le souverain sacrificateur prend un bain et s'habille lui-même. Il doit passer par une immersion rituelle avant de mettre ses vêtements de Yom Kippour ; il doit maintenant passer à nouveau par une immersion rituelle après les avoir enlevés. Après s'être baigné dans la cour de la tente de la rencontre, le souverain sacrificateur s'habille de ses vêtements habituels de souverain sacrificateur. Ensuite, des holocaustes sont offerts pour son expiation et pour celle du peuple.

Au verset 25, la graisse des animaux sacrifiés est brûlée sur l'autel.

Au verset 26, celui qui a relâché le bouc émissaire doit s'immerger et laver ses vêtements avant de pouvoir retourner dans le camp.

Au verset 27, les restes du taureau et du premier bouc sont brûlés en dehors du camp parce qu'ils ont porté les péchés des israélites. Le principe est que les restes de tout animal dont le sang a été en contact avec le Saint des saints doivent

[33] Alfred Edersheim, *The Temple, Its Ministry and Services, As They Were at the Time of Jesus Christ* (New York, NY: Fleming H. Revell, 1874), p. 104.

[34] *m. Yoma* 6:7.

être détruits par le feu à l'extérieur du camp, que le sang de l'animal ait été aspergé contre le voile ou à l'intérieur du Saint des saints.

Au verset 28, celui qui brûle les restes doit s'immerger et ses vêtements doivent être lavés avant qu'il ne puisse revenir dans le camp.

7. Restrictions et spécifications : Lévitique 16:29-34

[29] Et ceci sera pour vous un statut perpétuel, au septième mois, le dixième jour du mois, vous affligerez vos âmes, et vous ne ferez aucune œuvre, tant l'israélite de naissance que l'étranger qui séjourne au milieu de vous ; [30,] car, en ce jour-là, il sera fait propitiation pour vous, afin de vous purifier, et vous serez purs de tous vos péchés devant l'Éternel. [31] Ce sera pour vous un sabbat de repos, et vous affligerez vos âmes ; c'est un statut perpétuel. [32] Et le sacrificateur qui aura été oint et qui aura été consacré pour exercer la sacrificature à la place de son père, fera propitiation ; et il revêtira les vêtements de lin, les saints vêtements ; [33] et il fera propitiation pour le saint sanctuaire, et il fera propitiation pour la tente d'assignation et pour l'autel, et il fera propitiation pour les sacrificateurs et pour tout le peuple de la congrégation. [34] Et ceci sera pour vous un statut perpétuel, afin de faire propitiation pour les fils d'Israël pour les purifier de tous leurs péchés, une fois l'an. Et on fit comme l'Éternel avait commandé à Moïse.

Au verset 29, Dieu décrète que tout ce qui est dit dans ce chapitre devient un statut ou une loi. Les israélites doivent affliger leurs âmes. Il s'agit d'une affliction intérieure. À souligner que l'accent est mis sur l'individu. Chaque personne doit affliger sa propre âme. C'est ce qui accomplit la repentance intérieure. Alors que l'expiation est faite pour la nation entière à Yom Kippour, elle n'a d'effet que pour les personnes du peuple qui croient. Elle ne s'applique qu'aux individus qui affligent leurs âmes.

Le verset 30 précise que Yom Kippour a pour but d'ôter l'impureté cérémonielle afin que les israélites puissent être purifiés de tous leurs péchés. À nouveau, ce jour-là, l'expiation est faite pour toute personne au sein d'Israël, mais elle ne s'applique qu'à ceux qui croient.

Au verset 31, Yom Kippour doit être un sabbat de repos solennel. En hébreu, il se nomme *Shabbat Shabbaton*, ou « le sabbat des sabbats ». C'est le jour de repos le plus saint parmi tous les jours de repos. Le verset souligne à nouveau

que les israélites doivent affliger leurs âmes et que cela constitue un statut perpétuel. Le mot hébreu traduit par « perpétuel » est *olam*. Cela signifie simplement qu'il s'agit d'un statut qui demeure jusqu'à la fin d'un temps, et que la durée de ce temps est déterminée par le contexte. Dans ce contexte particulier, aussi longtemps que la loi de Moïse est appliquée, alors ce statut s'applique aussi.

Les versets 32-33 expliquent clairement que la responsabilité du souverain sacrificateur à cette occasion est double. Tout d'abord, il doit revêtir ses vêtements de prêtre. Ensuite, il doit faire l'expiation pour cinq objets différents : le sanctuaire, le Tabernacle, l'autel, les prêtres, et Israël. En ce qui concerne les prêtres et Israël, il y a substitution : une vie pour une vie.

Le verset 34 termine le chapitre avec le principe que le but de Yom Kippour est de faire l'expiation pour le peuple d'Israël une fois par année, chaque année.

8. Conclusions

Sept conclusions peuvent être tirées de l'étude sur Yom Kippour de Lévitique 16 :

1. La façon de s'approcher de Dieu a toujours été limitée. Dire qu'il existe de nombreuses manières qui mènent à Dieu n'a jamais été vrai. Il n'y a toujours eu qu'une seule manière. Sous la loi de Moïse, la seule manière était par le sacrifice de Yom Kippour. Aujourd'hui, c'est par le sacrifice final : le sang du Messie.
2. L'expiation est toujours faite avec du sang (cf. Lévitique 17:11).
3. Il faut qu'il y ait un médiateur. Sous la loi de Moïse, le médiateur est le souverain sacrificateur.
4. Parce que le médiateur humain, le souverain sacrificateur, est lui-même un pécheur, il a besoin de la protection du sang. Pour cette raison, un taureau doit être offert afin de faire l'expiation pour les péchés du souverain sacrificateur, parce que la question de ses propres péchés doit être traitée avant qu'il puisse traiter celle des péchés du peuple.
5. Les deux boucs sont pour l'expiation du peuple. L'histoire des deux boucs illustre le fait que les péchés sont ôtés uniquement après avoir versé le sang. Le deuxième bouc peut ôter les péchés d'Israël uniquement parce que le sang du premier bouc a été versé.

6. L'expiation couvre les péchés connus tout comme les péchés inconnus. Tout le système mosaïque est basé sur le principe que le péché est un problème omniprésent. Dans cette hypothèse, Yom Kippour inclut l'expiation pour les péchés connus et pour les péchés inconnus.
7. La confession des péchés suit toujours l'effusion du sang. Après avoir versé le sang et fait l'expiation, les péchés sont confessés.

B. Lévitique 23:26-32

Le second passage de la Torah qui parle de Yom Kippour est Lévitique 23:26-32 :

> *26 Et l'Éternel parla à Moïse, disant, 27 De même, le dixième jour de ce septième mois, c'est le jour des propitiations, ce sera pour vous une sainte convocation, et vous affligerez vos âmes, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu. 28 Et ce même jour vous ne ferez aucune œuvre, car c'est un jour de propitiation, pour faire propitiation pour vous, devant l'Éternel, votre Dieu. 29, Car toute âme qui ne s'affligera pas en ce même jour, sera retranchée de ses peuples. 30 Et toute âme qui fera une œuvre quelconque en ce même jour, cette âme, je la ferai périr du milieu de son peuple. 31 Vous ne ferez aucune œuvre, c'est un statut perpétuel, en vos générations, dans toutes vos habitations. 32 C'est un sabbat de repos pour vous, et vous affligerez vos âmes. Le neuvième jour du mois, au soir, d'un soir à l'autre soir, vous célébrerez votre sabbat.*

Ces versets expliquent ce que le peuple doit faire le jour où les sacrifices sont offerts par les sacrificateurs. La section commence au verset 26 alors que la parole de Dieu est transmise à Moïse.

Au verset 27, Dieu donne un commandement. Le dixième jour du septième mois, le mois connu sous le nom de Tishri, le peuple doit observer le jour des expiations. C'est une sainte convocation, un jour où a lieu un sacrifice particulier dont il est question dans Nombres 29. Les israélites doivent affliger leurs âmes. Cependant, la manière dont ils doivent le faire n'est pas spécifiée ; aucune mention de jeûne n'est faite. L'affliction n'est pas physique ou ne consiste pas en un jeûne. Il n'est pas dit, « Vous affligerez vos corps. » Il est plutôt question d'une affliction spirituelle. Ils doivent affliger leurs âmes. Yom Kippour apporte un sacrifice pour la nation entière. Cependant, il s'applique uniquement à ceux qui croient. L'avertissement s'adresse à ceux qui affligent leurs âmes afin d'être au

bénéfice du sacrifice de Yom Kippour. Aussi, ce jour-là, ils doivent faire un sacrifice fait par le feu à l'Éternel. Les précisions sur ce sacrifice sont fournies dans Lévitique 16.

L'objet de l'évènement est indiqué au verset 28. Les gens doivent faire l'expiation, et celle-ci doit être faite devant l'Éternel ; pour cette raison, ils ne doivent faire aucun ouvrage d'aucune sorte. C'est le plus saint des jours de repos qui a été fixé.

La punition pour désobéir aux commandements de Yom Kippour est indiquée aux versets 29-30. Au verset 29, celui qui n'a pas affligé son âme doit être retranché de son peuple, ce qui montre l'importance de ce commandement. Au verset 30, l'âme qui ne cesse pas toute activité est destinée à être détruite. Dieu prend ce jour très au sérieux. Ce doit être un jour de repentance. Rien ne doit détourner le peuple de cela.

La manière dont les israélites doivent observer Yom Kippour est à nouveau soulignée aux versets 31-32. Au verset 31, l'ordre de ne pas entreprendre une tâche quelconque est répété ; Yom Kippour doit être traité de la même manière qu'un jour de sabbat. Cela doit être maintenu aussi longtemps que la loi de Moïse est en vigueur. Le verset 32 déclare que ce doit être un jour de sabbat de repos solennel, en hébreu, un *Shabbat Shabbaton*. Le passage se termine par le commandement d'observer le sabbat. Il est à remarquer que dans ce cas, le mot « sabbat » est appliqué à Yom Kippour. Il n'est pas appliqué à Pessah ni à aucun autre jour de fête, mais il est appliqué à Yom Kippour. C'est le plus saint de tous les jours de repos, le Shabbat Shabbaton, le sabbat des sabbats.

Trois éléments peuvent être tirés de ce passage :

1. Yom Kippour est un jour d'affliction personnelle concernant le péché. Le péché ici fait référence au péché intrinsèque ou à la nature pécheresse.
2. Il faut qu'il y ait un sacrifice sanglant pour le péché. Le sacrifice sanglant est pour le péché extérieur.
3. Aucune activité n'est permise afin qu'il n'y ait pas de distraction quant à la situation.

C. Nombres 29:7-11

[7] Et le dixième jour de ce septième mois, vous aurez une sainte convocation, et vous affligerez vos âmes ; vous ne ferez aucune œuvre. [8] Et vous présenterez

à l'Éternel un holocauste d'odeur agréable, un jeune taureau, un bélier, sept agneaux âgés d'un an (vous les prendrez sans défaut) ; [9] et leur offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier, un dixième par agneau, [10] pour les sept agneaux ; [11] et un bouc en sacrifice pour le péché, outre le sacrifice de péché des propitiations, et l'holocauste continuel et son gâteau, et leurs libations.

Au verset 7, il est à nouveau dit aux israélites quand et comment ils doivent célébrer Yom Kippour. Le dixième jour de Tishri, ils doivent avoir une sainte convocation ; ils doivent affliger leurs âmes (mais il ne leur est pas demandé de jeûner) ; et ils ne doivent exécuter aucune tâche. Lorsqu'on parle de tâche, les Écritures indiquent généralement que les personnes ne doivent faire « aucune œuvre servile », c'est-à-dire aucun travail professionnel. Ici, le terme est encore plus restrictif. Yom Kippour doit être le jour le plus saint de l'année, aussi, ils doivent s'abstenir de *toute* activité.

Les versets 8-11 nous apprennent qu'il doit y avoir trois offrandes en cette occasion. La première offrande, au verset 8, est un holocauste d'odeur agréable à l'Éternel, constitué d'un jeune taureau, d'un bélier et de sept agneaux mâles d'un an et sans défaut. Le deuxième type d'offrande, aux versets 9-10, est un gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier, un dixième pour chacun des sept agneaux. La troisième offrande est un sacrifice pour le péché au verset 11 qui consiste en un bouc. Ce sacrifice est pour l'expiation, et il est détaillé dans Lévitique 16. Le verset 11b spécifie que ces offrandes viennent en supplément, en plus et par-dessus, *outre*, et non pas à la place des autres offrandes qui sont normalement demandées ce jour-là.

III. Les implications messianiques

Pour étudier les implications messianiques de Yom Kippour, il faut prendre en compte plusieurs passages des Écritures, certains tirés des Prophètes ou des Écrits et d'autres pris dans le Nouveau Testament.

A. Dans les Prophètes

Dans les Prophètes, deux passages principaux traitent des implications messianiques de Yom Kippour. Les deux passages se trouvent dans le livre du prophète Ésaïe.

1. Ésaïe 49:5-8

[5] Et maintenant, dit l'Éternel, qui m'a formé dès le ventre pour lui être serviteur afin de lui ramener Jacob… ; quoiqu'Israël ne soit pas rassemblé, je serai glorifié aux yeux de l'Éternel, et mon Dieu sera ma force… [6] Et il me dit, C'est peu de chose que tu me sois serviteur pour rétablir les tribus de Jacob et pour ramener les préservés d'Israël ; je te donnerai aussi pour être une lumière des nations, pour être mon salut jusqu'au bout de la terre. [7] Ainsi dit l'Éternel, le rédempteur d'Israël, son Saint, à celui que l'homme méprise, à celui que la nation abhorre, au serviteur de ceux qui dominent, Des rois verront, et se lèveront, des princes, et ils se prosterneront, à cause de l'Éternel qui est fidèle, du Saint d'Israël qui te choisira. [8] Ainsi dit l'Éternel, En un temps agréé je t'ai répondu, et au jour du salut je t'ai secouru ; et je te garderai, et je te donnerai pour être une alliance du peuple, pour rétablir le pays, pour faire hériter les héritages dévastés.

Ce passage rappelle certains des concepts de Yom Kippour. Ici, le programme messianique est exposé en cinq étapes. Premièrement, au verset 5, la mission initiale du Messie est d'assembler et de ramener Israël à Dieu. Le peuple doit être « amené » dans le sens de conversion, ainsi, un des aspects du ministère du Serviteur est d'amener le salut à Israël. Par ailleurs, il doit ramener les israélites à leur Dieu, et cela fait référence à la restauration.

La deuxième étape, au verset 6, est une mission ajoutée : Le Messie doit aussi devenir une lumière pour les non-juifs étant donné qu'il va leur apporter le salut. Ce verset constitue l'arrière-plan de Jean 8:12, où Yéchoua déclare, « Je suis la lumière du monde » ; pas simplement la lumière d'Israël, mais aussi la lumière du monde, pour les Juifs tout comme pour les non-juifs. La raison de cette mission ajoutée est que le Messie va devenir le salut de Dieu jusqu'aux extrémités de la terre. Le mot hébreu pour « salut » est *yeshuah*. Non seulement ce mot se prononce comme le nom du Messie, « Yéchoua », mais les deux mots s'épellent de la même manière, à l'exception de la lettre hébraïque *hey* située à la fin du mot salut : *yeshuah*—Yéchoua. À remarquer à nouveau qu'à la fin du verset 6, il

est dit : *pour être mon salut* [mon *yeshuah*] *jusqu'au bout de la terre.* Cette déclaration sert d'arrière-plan à Romains 11, qui explique en détail que Dieu a un plan pour Israël, mais que le rejet du Messie par Israël a ouvert de manière temporaire les portes du salut aux non-juifs. Dans Romains 11:1-10, Paul expose comment Israël a rejeté de manière nationale le Messie, mais comment des Juifs l'acceptent individuellement. Ensuite, Paul déclare dans les versets 11b-12 :

> *[11b] Ont-ils bronché afin qu'ils tombassent ? Qu'ainsi n'advienne ! Mais par leur chute, le salut parvient aux nations pour les exciter à la jalousie. [12] Or, si leur chute est la richesse du monde, et leur diminution, la richesse des nations, combien plus le sera leur plénitude !*

Romains 11 développe la théologie d'Ésaïe 49:6. Dans Ésaïe 49:1-4, le Serviteur est découragé ; il semble que sa mission initiale de restaurer Israël n'a pas réussi étant donné que le peuple l'a rejeté. Mais la réponse de Dieu au Messie est la suivante : « Le programme n'a pas échoué. » Plutôt, ce rejet n'est que temporaire. Dieu a pour projet de faire de son Serviteur plus que le sauveur des Juifs. Il va aussi apporter le salut aux non-juifs ; et dans ce projet d'apporter le salut aux non-juifs, Israël finira par être sauvé. C'est aussi le point que soulève Paul dans Romains 11:25-26:

> *[25] Je ne veux pas, frères, que vous ignoriez ce mystère-ci, afin que vous ne soyez pas sages à vos propres yeux, c'est qu'un endurcissement partiel est arrivé à Israël jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée ; [26] et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit, Le libérateur viendra de Sion ; il détournera de Jacob l'impiété.*

Romains 11 est un merveilleux développement de ce qui se produit dans Ésaïe 49. Le Messie vient dans le but de restaurer Israël ; Israël le rejette ; le Messie est découragé, mais Dieu dit, « Non, ce rejet n'est que temporaire ! » C'est par ce rejet d'Israël que le Messie devient une lumière pour les non-juifs ; et dans le futur, la relation entre Dieu et Israël sera rétablie. On a ici la réponse de Dieu à ce qui semblait la plainte du Messie, une plainte exprimée avec foi, selon Ésaïe 49:1-4.

La troisième étape du programme du Messie se trouve au verset 7a d'Ésaïe 49. Au départ, le Serviteur est rejeté par le peuple d'Israël. À cause de cela, le message va vers les non-juifs et le Messie devient leur lumière.

La quatrième étape, au verset 7b, est que le Messie finit par être exalté. Le verset résume les deux facettes de la mission du Messie : lors de sa première venue

et lors de sa deuxième venue. Une déclaration similaire est faite dans Ésaïe 52:13 et 52:15; ces versets sont traités de manière détaillée dans la section suivante.

La cinquième étape du programme messianique se trouve au verset 8. Le Messie devient *une alliance du peuple*, et en tant que telle, il restaure Israël. Il s'agit de la nouvelle alliance de Jérémie 31:31-34, car le salut d'Israël vient au moyen d'une nouvelle alliance. Lorsque le temps de la restauration d'Israël arrive, alors la prière du Messie pour cette restauration est exaucée. La mission initiale du Messie aux versets 5-6 consiste à restaurer le peuple d'Israël ; mais lorsqu'il vient, ils le rejettent, et, par conséquent, il ne peut accomplir cette restauration. Cependant, le rejet fait partie du programme de Dieu car il permet d'apporter le salut aux non-juifs. Une fois la mission du Serviteur auprès des non-juifs terminée, la restauration d'Israël peut être accomplie.

2. Ésaïe 52:13 -53:12

On a ici le deuxième passage principal dans les Prophètes qui expose les implications messianiques de Yom Kippour. Il renferme les trois concepts principaux de la saison sainte : celui de la substitution, celui de l'expiation et celui de la confession.

a. Le concept de substitution : Ésaïe 53:4-6 et 8

[4] Certainement, lui, a porté nos langueurs, et s'est chargé de nos douleurs ; et nous, nous l'avons estimé battu, frappé de Dieu, et affligé ; [5,] mais il a été blessé pour nos transgressions, il a été meurtri pour nos iniquités ; le châtiment de notre paix a été sur lui, et par ses meurtrissures nous sommes guéris. [6] Nous avons tous été errants comme des brebis, nous nous sommes tournés chacun vers son propre chemin, et l'Éternel a fait tomber sur lui l'iniquité de nous tous... [8] Il est ôté de l'angoisse et du jugement ; et sa génération, qui la racontera ? Car il a été retranché de la terre des vivants ; à cause de la transgression de mon peuple, lui a été frappé.

Ces versets exposent clairement le concept de substitution. Le mot hébreu traduit par « porté » au verset 4 est *nasa* ; et dans le livre du Lévitique, le mot est toujours utilisé dans le sens d'offrir un sacrifice. Le peuple juif commence à reconnaitre que lorsque le Messie porte leurs souffrances, il le fait dans le sens qu'il offre un sacrifice. Il subit ces souffrances en tant que substitut et il meurt pour le

compte de son peuple à qui le châtiment est dû. On a ici le concept de substitution. Le verset 4 est cité dans Matthieu 8 :17 alors qu'il est parlé de Yéchoua : *en sorte que fût accompli ce qui a été dit par Ésaïe le prophète, disant, Lui-même a pris nos langueurs, et a porté nos maladies.*

Le verset 8 mentionne aussi ce concept de substitution, déclarant que le Messie va être retranché de la terre des vivants à cause de la transgression du peuple de Dieu qui mérite le châtiment. En d'autres termes, le Messie va prendre sur lui le jugement pénal de la loi mosaïque, afin qu'Israël en soit épargné. Israël sera sauvé un jour en tant que nation parce que Yéchoua a pris sur lui la malédiction de la loi. En faisant cela, il est devenu malédiction lui-même. Le coup d'épée aurait dû tomber sur Israël ; il lui était réservé. Mais par la substitution, il est tombé sur le Serviteur. Ce verset est cité dans Actes 8 :33 selon lequel il est dit : *Dans son humiliation, son jugement a été ôté ; et qui racontera sa génération ? Car sa vie est ôtée de la terre.* C'est le premier point du message de l'évangile tel que Paul le définit dans I Corinthiens 15:3-4, à savoir, *que le Christ est mort pour nos péchés, selon les écritures, et qu'il a été enseveli, et qu'il a été ressuscité le troisième jour, selon les écritures* ;

b. Le concept d'expiation : Ésaïe 53:10-12

> *10, Mais il plut à l'Éternel de le meurtrir ; il l'a soumis à la souffrance. S'il livre son âme en sacrifice pour le péché, il verra une semence ; il prolongera ses jours, et le plaisir de l'Éternel prospérera en sa main. 11 Il verra du fruit du travail de son âme, et sera satisfait. Par sa connaissance mon serviteur juste enseignera la justice à plusieurs, et lui, il portera leurs iniquités. 12 C'est pourquoi je lui assignerai une part avec les grands, et il partagera le butin avec les forts, parce qu'il aura livré son âme à la mort, et qu'il aura été compté parmi les transgresseurs, et qu'il a porté le péché de plusieurs, et qu'il a intercédé pour les transgresseurs.*

Ésaïe 52:13-53:12 ne contient pas seulement le concept de substitution, mais il contient aussi celui d'expiation, en particulier dans les trois derniers versets. Le verset 10 parle de son âme qui est offerte comme un sacrifice pour le péché. Cela fait référence au sacrifice pour le délit (*asham*), le sacrifice le plus important dans les Écritures hébraïques. Dieu a fait du Messie un sacrifice pour le délit pour les péchés involontaires tout comme pour les péchés délibérés. Cet aspect de la mort du Messie correspond au premier bouc de Yom Kippour, car, par la mort

du premier bouc, un sacrifice est offert pour le péché. C'est le but de la mort du Messie. Il est mort pour devenir un sacrifice pour le péché. Selon le verset 11, il est dit, *il portera leurs iniquités*. Le fait de porter ou de transporter les iniquités est ce qu'accomplit le deuxième bouc, qui emporte au loin les péchés d'Israël. Le verset 12 déclare que cette expiation est une substitution. Le Messie a porté le péché de plusieurs et il a intercédé pour les transgresseurs. Ainsi, le sacrifice pour le péché (v.10) et le fait de porter les iniquités (v.11) sont substitutifs par nature.

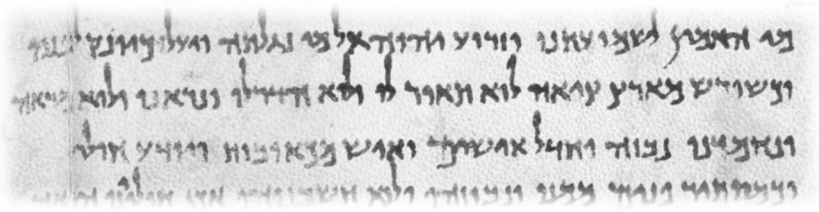

Ci-dessus : Quelques versets d'Ésaïe 53, une section d'une reproduction photographique du grand rouleau d'Ésaïe, le rouleau biblique le mieux conservé des rouleaux trouvés à Qumran

c. Le concept de confession : Ésaïe 53:1-9

Après l'effusion du sang du premier bouc, ses mains étant placées sur le second bouc, Azazel, le souverain sacrificateur confesse les péchés d'Israël. Ésaïe 53:1-9 rapporte de manière prophétique la confession future d'Israël de ne pas avoir reconnu le Messie et de l'avoir rejeté lorsqu'il est venu la première fois. Maintenant, ils l'acceptent.[35]

d. Le sacrifice du Messie

Ésaïe 53 mentionne neuf fois le concept de sacrifice et de mort substitutifs :

1. *Il a été blessé pour nos transgressions* (v. 5)
2. *Il a été meurtri pour nos iniquités* (v. 5)
3. *Le châtiment de notre paix a été sur lui* (v. 5)
4. *Par ses meurtrissures, nous sommes guéris* (v. 5)

[35] Pour une analyse en profondeur de la régénération d'Israël, voir le chapitre 14 de l'ouvrage de l'auteur *Sur les traces du Messie* : *Une étude de la séquence des évènements prophétiques* à venir, publiée par Ariel Ministries.

5. *L'Éternel a fait tomber sur lui l'iniquité de nous tous* (v. 6)
6. *Et sa génération, qui la racontera ? Car il a été retranché de la terre des vivants ; à cause de la transgression de mon peuple, lui a été frappé* (v. 8)
7. *S'il livre son âme en sacrifice pour le péché* (v. 10)
8. *Il portera leurs iniquités* (v. 11)
9. *Il a porté le péché de plusieurs* (v. 12)

Le Serviteur est mort à cause du péché, mais non pas du sien ; il est mort pour les péchés d'Israël. Le jour vient où Israël, en tant que nation, fera cette grande confession. C'est à ce moment qu'Israël, en tant que nation, sera régénéré, et que cette régénération conduira à sa restauration.

e. L'interprétation rabbinique d'Ésaïe 53

Le judaïsme moderne enseigne souvent qu'Ésaïe 53 ne concerne pas les souffrances du Messie, mais celles du peuple d'Israël parmi les non-juifs. Cet enseignement est apparu pour la première fois aux alentours de 950 apr. J.-C. Cependant, cet enseignement ignore clairement l'enseignement rabbinique traditionnel selon lequel ce passage parle du Messie. Par exemple, la traduction araméenne d'Ésaïe 53, qui habituellement est considéré comme faisant partie du Targum de Rabbi Jonathan ben Uzziel, un disciple de Hillel, commence par les mots suivants :

> Voici mon serviteur le Messie prospérera, il sera élevé, et croîtra, et excédera en force : alors que la maison d'Israël a regardé à lui de nombreux jours, tandis que sa condition parmi les peuples s'assombrissait, ainsi que son aspect au-delà des fils des hommes.[36]

Si ce texte a effectivement été écrit par Jonathan ben Uzziel, il date du premier siècle apr. J.-C. Le Talmud babylonien, écrit aux alentours de l'an 200, note ceci à propos d'Ésaïe 53 :

> À propos du Messie, la Guemara demande : Quel est son nom ? L'école de Rabbi Sheila dit : Shilo est son nom, comme il est dit : « Jusqu'à ce que Shilo vienne » (Genèse 49:10). L'école de Rabbi Yannai dit : Yinnon est son nom, comme il est dit : « Son nom sera pour toujours ; son nom se perpétuera de-

[36] *Targum Jonathan* sur Ésaïe 53.

> vant le soleil [yinnon], et on se bénira en lui, toutes les nations le diront bienheureux » (Psaume 72:17). L'école de Rabbi Hanina dit : Ḥanina est son nom, étant donné qu'il est déclaré : « Car je ne vous accorderai point de grâce [*ḥanina*] » (Jérémie 16:13). Et certains disent que Menahem ben Ḥizkiyya est son nom, étant donné qu'il est dit : « car il est loin de moi, le consolateur [*menaḥem*] qui restaurerait mon âme » (Lamentations 1:16). Et les Rabbis disent : le lépreux de la maison de Rabbi Yehuda HaNasi est son nom, car il est déclaré : « Certainement, lui a porté nos langueurs, et s'est chargé de nos douleurs ; et nous, nous l'avons estimé battu, frappé de Dieu, et affligé ; » (Ésaïe 53:4).

Le Midrash Rabbah sur Ruth 2:14, qui a probablement été compilé au neuvième siècle apr. J.-C., inclut une interprétation qui fait que le verset se réfère au Messie :

> A.... 'Viens ici :' ce qui veut dire, vers le trône.
> B. '"... et mange du pain :' il s'agit du pain du trône.
> C. '"... et trempe ton morceau dans du vinaigre :' cela fait référence à la souffrance : 'Mais il a été blessé pour nos transgressions,' (Ésaïe 53:5).[37]

Ici, on a seulement trois textes rabbiniques pris parmi de nombreux exemples qui interprètent Ésaïe 53 comme parlant du Messie. Ce n'est qu'à partir de Rashi (1040-1105), le célèbre rabbi français, que l'interprétation a changé. Cependant, tous les sages juifs n'ont pas suivi l'initiative de Rashi, et jusqu'à aujourd'hui, une prière spéciale connue sous le nom de *Musaf* est récitée lors d'un des services de Yom Kippour. Une partie de cette prière se lit ainsi :

> Notre Messie juste nous a quittés. L'horreur nous a saisis et nous n'avons rien pour nous justifier. Il a porté le joug de nos iniquités et de nos transgressions et il est blessé pour nos transgressions. Il a porté nos péchés sur ses épaules afin qu'il obtienne le pardon pour nos iniquités. Nous serons guéris par ses blessures au temps où l'Éternel fera de lui une nouvelle créature. Ô porte-le

[37] Jacob Neusner, *A Theological Commentary to the Midrash*, Vol. 6 (Lanham, Maryland: University Press of America, 2001), p. 26.

> au-dessus du cercle de la terre, fais-le s'élever de Séir afin de nous rassembler une deuxième fois sur le mont Liban par la main de Yinon [Messie].[38]

On trouve ce texte dans le livre de prière que de nombreux Juifs utilisent à Yom Kippour. Il parle de « notre Messie juste » et il cite des passages d'Ésaïe 53. Donc, c'est une confirmation que de nombreux rabbis ont interprété ce passage comme parlant du Messie.

3. Conclusions

La prise en compte des implications messianiques de Yom Kippour dans Ésaïe 49:5-8 et Ésaïe 52:13-53:12 permet de tirer six conclusions :

1. Le Messie sera détesté et rejeté par son propre peuple Israël et méprisé parmi les non-juifs.
2. Le Messie mourra en tant que sacrifie final de Yom Kippour.
3. Le Messie portera les péchés du croyant. Alors qu'il versera son sang pour les péchés du monde, il ne fera que porter les péchés de ceux qui croiront en lui.
4. Pendant tout un temps qui suivra son rejet par Israël, le Messie sera la lumière des non-juifs.
5. Après une période pendant laquelle le Messie sera la lumière des non-juifs, il finira par être accepté par son propre peuple, Israël. Alors qu'ils vont le reconnaitre et l'accepter, le Messie reviendra pour établir son royaume et pour restaurer Israël.

B. Dans les Écrits

Deux psaumes dans les Écrits contiennent des implications messianiques en ce qui concerne Yom Kippour : Il s'agit du Psaume 22 et du Psaume 110.

[38] David Baron, *The Servant of Jehovah: The Sufferings of the Messiah and the Glory That Should Follow* (New York, NY: Marshall, Morgan & Scott, 1922), p. 14. On pense que cette prière a été écrite par Eleazar ben Kalir.

1. Psaume 22

Le Psaume 22 est le plus célèbre de tous les psaumes messianiques. Bien qu'ayant été écrit bien avant qu'Ésaïe n'ait produit son livre, le Psaume 22 pourrait être vu comme une version poétique d'Ésaïe 53. Il apporte plusieurs détails sur les souffrances et la mort du Messie, qui constituent en partie l'accomplissement de Yom Kippour. La première description est indiquée au verset 1, qui rapporte le cri que le Messie va pousser à l'approche de sa mort :

> [1] *Mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'as-tu abandonné, te tenant loin de mon salut, des paroles de mon rugissement ?*

Yéchoua subit une mort substitutive ; il meurt pour les péchés du monde. Toute la colère de Dieu se déverse sur lui alors qu'il est sur la croix.

On trouve la deuxième description de ses souffrances aux versets 6-8 :

> [6] *Mais moi, je suis un ver, et non point un homme ; l'opprobre des hommes, et le méprisé du peuple.*
> [7] *Tous ceux qui me voient se moquent de moi ; ils ouvrent la bouche, ils hochent la tête,*
> [8] *Il se confie à l'Éternel, qu'il le fasse échapper, qu'il le délivre, car il prend son plaisir en lui !*

Ces versets décrivent les moqueries que le Messie doit subir, en utilisant des termes très proches de ceux qu'on trouve dans Ésaïe 53.

Les versets 14-15 apportent la troisième description de ses souffrances et de sa mort :

> [14] *Je suis répandu comme de l'eau, et tous mes os se déjoignent ; mon cœur est comme de la cire, il est fondu au dedans de mes entrailles.*
> [15] *Ma vigueur est desséchée comme un têt, et ma langue est attachée à mon palais ; et tu m'as mis dans la poussière de la mort.*

Ces deux versets décrivent les souffrances physiques de celui qui endure de telles douleurs émotionnelles et qui s'écrie : *Mon Dieu ! mon *Dieu ! pourquoi m'as-tu abandonné ?*

La quatrième description de la mort du Messie est donnée au verset 16 :

> [16] *Car des chiens m'ont environné, une assemblée de méchants m'a entouré ; ils ont percé mes mains et mes pieds.*

Dans ce verset, l'accent est mis sur le fait d'avoir percé ses mains et ses pieds. Le terme hébreu traduit ici par « percé » est *karah*. Zacharie 12:10 parle aussi de

percement, mais il utilise le terme *daqar*, qui veut dire « enfoncer au travers. » Prophétiquement, Zacharie fait référence au coup de lance donné sur le côté de Yéchoua afin de s'assurer qu'il est bien mort alors que son corps va être ôté de la croix. D'autre part, le Psaume 22 prophétise sur les clous qui sont enfoncés au travers des mains et des pieds du Messie par les soldats romains.

On trouve la cinquième description de l'agonie du Messie au verset 18 : *Ils partagent entre eux mes vêtements, et sur ma robe ils jettent le sort*. La prophétie du partage du vêtement du Messie pendant son agonie sur la croix s'accomplit aussi littéralement.

Les écrits juifs qui font autorité confirment que les rabbins ont interprété le Psaume 22 comme étant un psaume messianique. Certains veulent traduire le verset 16 par « comme un lion, mes mains et mes pieds, » à la place de « ils ont percé mes mains et mes pieds. » La première interprétation vient de la notation des accents et des voyelles du texte massorétique alors que la seconde du texte de la Septante, une traduction grecque du texte hébreu qui précède de plus de mille ans le texte massorétique et par conséquent, qui est plus proche du texte original. Bien que l'auteur utilise plusieurs exemples d'animaux dans le contexte, les termes animaliers utilisés par le psalmiste ne sont utilisés que pour décrire ses ennemis et ne s'appliquent pas à lui-même. Donc, le contexte tout comme l'ancienneté du texte hébreu de la Septante penchent pour l'interprétation de « percé. » De plus, parmi les fragments de textes des rouleaux de la mer Morte, une portion du Psaume 22 en accord avec l'interprétation du verset « ils ont percé. » Cette lecture est soutenue par plusieurs sermons rabbiniques dans lesquels le verset est aussi traduit par « ils ont percé mes mains et mes pieds ». À titre d'exemple, on peut citer le sermon appelé *Pesikta Rabbati*. Le Midrash médiéval sur les saisons saintes aborde le sujet d'un Messie souffrant, ce qui est d'une importance particulière dans le contexte du Psaume 22 :

> Au mois de Nisan, l'année où le Messie apparait, les Patriarches lui demanderont s'il est mécontent au sujet d'Israël à cause de l'affliction qu'il a dû porter à leur place. Le Messie répondra que tout ce qu'il a fait est pour le bien des Patriarches et des enfants d'Israël, afin qu'ils puissent bénéficier de l'abondante bonté de Dieu. Ensuite, Dieu couvrira le Messie de la splendeur de sa propre gloire.
>
> Les Patriarches se lèveront et diront au Messie : Ephraïm, notre véritable Messie, bien que nous soyons tes ancêtres, tu es plus grand que nous parce

que tu as souffert pour les iniquités de nos enfants, et des épreuves terribles te sont arrivées, des épreuves telles qu'on en a pas vues dans les générations précédentes et qu'on ne verra pas dans les générations qui suivront ; pour le bien d'Israël, tu es devenu la risée et le mépris parmi les nations de la terre ; et tu t'es assis dans les ténèbres, dans de profondes ténèbres, et ton œil n'a pu voir aucune lumière et ta peau s'est séparée de tes os, et ton corps était aussi sec qu'un morceau de bois ; et tes yeux sont devenus troubles à cause du jeûne, et ta force s'est desséchée comme l'argile; toutes ces afflictions pour le compte des iniquités de nos enfants, tout cela à cause de ton désir que nos enfants soient au bénéfice de la bonté que le Saint, qu'Il soit béni, va répandre en abondance sur Israël.

Néanmoins, c'est peut-être à cause de l'angoisse que tu as tellement souffert à cause d'eux, car tes ennemis t'ont mis en prison ; que tu es mécontent à cause d'eux ! Celui qui est saint, qu'il soit béni, va élever le Messie aux cieux des cieux, et il va le revêtir d'une part de la splendeur de sa propre gloire.

On lui dira : Ephraïm, notre vrai Messie, sois toi le juge pour cela et fais-en ce que ton âme désire. Il sera enfermé en prison, un temps où les nations du monde grinceront des dents à son sujet chaque jour, se feront des clins d'œil par dédain à son sujet, secoueront la tête par mépris à son sujet, ouvriront grand la bouche pour éclater de rire, comme il est dit *Tous ceux qui me voient se moquent de moi ; ils ouvrent la bouche, ils hochent la tête* (Psaume 22:7) ;

Ma vigueur est desséchée comme un têt, et ma langue est attachée à mon palais ; et tu m'as mis dans la poussière de la mort. (Psaume 22:15.) De plus, ils ouvrent leur gueule contre moi, comme un lion déchirant et rugissant. Je suis répandu comme de l'eau, et tous mes os se déjoignent ; mon cœur est comme de la cire, il est fondu au dedans de mes entrailles. (Psaume 22:13-14).[39]

2. Psaume 110:1-4

1 *L'Éternel a dit à mon Seigneur, Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que je mette tes ennemis pour le marchepied de tes pieds.*

[39] *Pesikta Rabbati* 37:1, dans William G. Braude, trans., *Pesikta Rabbati : Homiletical Discourses for Festal Days and Special Sabbaths*, 2 vols. (New Haven, CT: Yale University Press, 1968), pp. 685-686.

[2] *L'Éternel enverra de Sion la verge de ta force, Domine au milieu de tes ennemis !*
[3] *Ton peuple sera un peuple de franche volonté, au jour de ta puissance, en sainte magnificence. Du sein de l'aurore te viendra la rosée de ta jeunesse.*
[4] *L'Éternel a juré, et il ne se repentira point, Tu es sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédec.*

Le Psaume 110 englobe la totalité du programme messianique. Avec ses sept courts versets, il inclut les quatre périodes de ce programme : la première venue, l'intervalle, la deuxième venue, et le royaume messianique.

Le psalmiste ici est David, le roi de tout Israël. Il a établi un empire juif en assujettissant les nations autour d'Israël et en prélevant d'eux un tribut. David n'avait pas de seigneur humain ; il n'y avait aucune autorité au-dessus de lui si ce n'est l'Éternel lui-même. Toutefois, au verset 1 de ce psaume, David parle de deux seigneurs : « Le Seigneur [l'Éternel] a dit à mon Seigneur. » Gardant à l'esprit que David n'a pas de suzerain au-dessus de lui, la question se pose de savoir qui est la deuxième personne. Qui est le Seigneur de David ? La seule façon de comprendre ce verset est de voir l'Éternel comme Dieu le Père et le « Seigneur de David » comme le Messie. C'est donc le Messie qui est invité à s'asseoir à la droite de Dieu. Nous avons ici une prophétie qui trouve son accomplissement lors de l'ascension de Yéchoua dans les cieux, alors qu'il quitte la terre après sa résurrection. Ayant terminé son œuvre de rédemption, il s'assied à la droite de son Père. On trouve de manière implicite dans cette prophétie, le concept du Dieu-Homme. Nous savons d'après 1 Rois 2 :19 que quiconque s'assoit à la droite d'un roi doit être l'égal du roi. Lorsqu'un roi rend une visite d'état à un autre roi, il s'assied sur le siège d'hôte à la droite du roi. Étant donné que le Messie est invité à s'asseoir à la droite de Dieu, il s'ensuit que le Messie doit être l'égal de Dieu. Quant à son humanité, le Messie doit être un descendant de David. À cause de sa divinité, il peut s'asseoir à la droite de Dieu. Il est assis à cette place pour un certain temps, « jusqu'à ce que je mette tes ennemis pour le marchepied de tes pieds. » Cette déclaration présuppose la première venue et son rejet. La première venue doit se produire dans des circonstances hostiles.

Au verset 2, on apprend que les ennemis dont il est question au verset 1 sont dans Sion même. Parce que le Messie est rejeté lors de la première venue, il est invité à s'asseoir à la droite de Dieu pour un certain temps, jusqu'à ce que ses ennemis lui soient soumis.

Aux versets 3-4, on découvre le changement de cœur qui est attendu des ennemis du Messie. Lorsque le Messie vient une deuxième fois, au jour de sa puissance, son peuple est un peuple volontairement décidé. Puis, au verset 4, une nouvelle révélation très importante concernant le Messie est introduite : il est un sacrificateur selon l'ordre de Melchisédec. Selon Genèse 14, un sacrificateur selon l'ordre de Melchisédec peut être sacrificateur et roi. C'est avant l'époque de Moïse, car, sous la loi de Moïse, cela n'est plus possible. La loi de Moïse stipule que tous les sacrificateurs doivent descendre de la tribu de Lévi et que les rois, eux, doivent venir de la tribu de Juda. Pour que cette prophétie s'accomplisse, il est donc clair qu'il faudra que la loi de Moïse et l'ordre lévitique soient tous deux supprimés.

Le Nouveau Testament enseigne de façon claire qu'avec la mort de Yéchoua, la loi de Moïse est devenue inefficace étant donné qu'il l'a accomplie et qu'elle a été remplacée par la loi du Messie (Hébreux 7:11-18). Sous la nouvelle loi, l'ordre de Melchisédec est instauré à la place du système lévitique ; ainsi, le Messie est en effet un sacrificateur et un roi. Au verset 4, il est dit que la sacrificature et la royauté du Messie sont éternelles.

3. Conclusions

Deux conclusions peuvent être tirées du Psaume 22 et du Psaume 110:

1. Le Messie est en même temps sacrificateur et roi. Le Psaume 110 souligne non seulement sa sacrificature mais aussi sa royauté.
2. Non seulement le Messie est sacrificateur et roi, mais il est aussi sacrificateur et sacrifice. En tant que sacrifice, il souffre et meurt pour le péché ; en tant que sacrificateur, il offre ce sacrifice.

C. Dans le Nouveau Testament

Dans les Écritures hébraïques, Yom Kippour annonce une purification permanente du peuple de Dieu, qui doit être accomplie par un meilleur sacrifice. Le Nouveau Testament, et particulièrement l'épître aux Hébreux, souligne la supériorité de la mort du Messie par rapport aux sacrifices de la loi mosaïque. L'épître aux Hébreux est l'équivalent du livre du Lévitique. Il contient six éléments qui se rapportent à Yom Kippour. L'arrière-plan de ce que l'épître aux Hébreux dit de Yom Kippour se trouve au Psaume 110:4: *L'Éternel a juré, et il ne se repentira*

point, Tu es sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédec. L'épître aux Hébreux a beaucoup à dire concernant cette déclaration.

1. Une meilleure position : Hébreux 4:14-16

> *14 Ayant donc un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieux, Jésus, le Fils de Dieu, tenons ferme notre confession ; 15, car nous n'avons pas un souverain sacrificateur qui ne puisse sympathiser à nos infirmités, mais nous en avons un qui a été tenté en toutes choses comme nous, à part le péché. 16 Approchons-nous donc avec confiance du trône de la grâce, afin que nous recevions miséricorde et que nous trouvions grâce pour avoir du secours au moment opportun.*

Le premier passage souligne que le Messie en tant que souverain sacrificateur a une meilleure position dans le sens qu'il opère dans les cieux et non pas sur la terre.

2. Un meilleur sacrificateur : Hébreux 5:1-7:28

Le deuxième élément relatif aux implications messianiques dans l'épître aux Hébreux souligne que le croyant a un meilleur sacrificateur. En traitant la question du meilleur sacrificateur, l'auteur souligne cinq points majeurs.

a. Les conditions préalables pour la prêtrise : Hébreux 5:1-4

> *1, Car tout souverain sacrificateur pris d'entre les hommes est établi pour les hommes dans les choses qui concernent Dieu, afin qu'il offre et des dons et des sacrifices pour les péchés, 2 étant capable d'avoir de l'indulgence pour les ignorants et les errants, puisqu'il est aussi lui-même enveloppé d'infirmité ; 3 et, à cause de cette infirmité, il doit offrir pour les péchés, comme pour le peuple, ainsi aussi pour lui-même. 4 Or nul ne s'arroge cet honneur ; mais seulement s'il est appelé de Dieu, ainsi que le fut aussi Aaron.*

Il y a quatre conditions préalables à la prêtrise : premièrement, selon le verset 1a, le sacrificateur doit être entièrement humain. Il représente l'homme pour Dieu, et donc il doit être lui-même un homme. Deuxièmement, au verset 1b, il doit agir selon un certain système sacerdotal. Le mot « dons » se rapporte aux gâteaux qui accompagnent les sacrifices de sang, et le mot « sacrifices » concerne les offrandes de sang. Troisièmement, aux versets 2-3, il doit être indulgent, un

avantage qu'il a en étant humain. Le souverain sacrificateur doit traiter les autres avec bonté et mesure ; il doit s'impliquer entièrement, cependant il doit rester équilibré. Quatrièmement, au verset 4, il doit être appelé par Dieu. Aucun sacrificateur ne peut choisir cette charge lui-même, mais il doit être investi par Dieu.

b. L'authenticité du Messie : Hébreux 5:5-10

[5] De même le Christ aussi ne s'est pas glorifié lui-même pour être fait souverain sacrificateur, mais celui-là l'a glorifié qui lui a dit, Tu es mon Fils ; moi je t'ai aujourd'hui engendré ; [6] comme il dit aussi dans un autre passage, Tu es sacrificateur pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédec ;

[7] qui, durant les jours de sa chair, ayant offert, avec de grands cris et avec larmes, des prières et des supplications à celui qui pouvait le sauver de la mort, et ayant été exaucé à cause de sa piété, [8] quoiqu'il fût Fils, a appris l'obéissance par les choses qu'il a souffertes ; [9] et ayant été consommé, il est devenu, pour tous ceux qui lui obéissent, l'auteur du salut éternel, [10] étant salué par Dieu souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisédec.

Dans ces versets, l'auteur souligne que les points abordés aux versets 1-4 qui doivent être vrais pour le souverain sacrificateur sont aussi vrais pour le Messie. Au verset 5, l'auteur cite le Psaume 2:7 pour montrer que Yéchoua est le fils de Dieu. Au verset 6, le Psaume 110:4 est cité pour indiquer que Yéchoua est désigné par Dieu, non pas au sacerdoce lévitique, mais au sacerdoce selon l'ordre de Melchisédec. Ainsi, Yéchoua est divinement déclaré fils de Dieu et il est aussi divinement désigné pour être un sacrificateur. Selon le verset 7, Yéchoua est humain ; il est fait de chair. Au verset 8, Yéchoua a appris à être obéissant par les choses qu'il a souffertes. Aux versets 9-10, il est répété qu'il est désigné au sacerdoce : selon l'ordre de Melchisédec.

Il faut souligner qu'Hébreux 5:11-6:20 est une section entre parenthèses dans laquelle l'auteur applique les vérités qui ont été enseignées jusqu'à ce stade.

c. Le sacerdoce de Melchisédec : Hébreux 7:1-10

Les versets 1-3 parlent de l'origine de Melchisédec :

[1] Car ce Melchisédec, roi de Salem, sacrificateur du Dieu Très-haut, qui alla au-devant d'Abraham lorsqu'il revenait de la défaite des rois, [2] et qui le bénit, auquel aussi Abraham donna pour part la dîme de tout, premièrement,

étant interprété roi de justice, et puis aussi roi de Salem, c'est-à-dire roi de paix ; [3] sans père, sans mère, sans généalogie, n'ayant ni commencement de jours, ni fin de vie, mais assimilé au Fils de Dieu, demeure sacrificateur à perpétuité.

L'auteur montre six similarités entre Melchisédec et Yéchoua de Nazareth. La première similarité, au verset 1a, est que Melchisédec est à la fois sacrificateur et roi ; Yéchoua est sacrificateur et roi. La deuxième similarité, au verset 1b, est que le sacerdoce de Melchisédec dispense la bénédiction ; le sacerdoce de Yéchoua dispense aussi la bénédiction. La troisième similarité, au verset 2, est qu'il reçoit la dîme. En donnant la dîme à Melchisédec, Abraham reconnait que le roi lui est supérieur. La quatrième similarité, au verset 3a, est qu'il est un souverain sacrificateur indépendant. Son sacerdoce ne dépend pas d'une généalogie ; il ne tient pas son sacerdoce de la lignée de ses ancêtres. La cinquième similarité, au verset 3b, est que le sacerdoce de Melchisédec est hors du temps ; il n'y a aucune donnée sur son commencement ni sur sa fin. La sixième similarité, au verset 3c, est son côté inclusif ; son ministère est destiné à tous. Le sacerdoce lévitique ne s'adresse qu'à Israël, mais Melchisédec exerce son ministère envers tous.

Après avoir décrit l'origine de la personne de Melchisédec, l'auteur examine ensuite l'ordre de Melchisédec aux versets 4-10 et il démontre qu'il est supérieur à l'ordre d'Aaron. Cette supériorité est montrée de trois manières. Premièrement, aux versets 4-7, il y a supériorité par rapport à Abraham qui a payé la dîme :

[4] Mais considérez combien grand était celui à qui même Abraham donna une dîme du butin, lui le patriarche. [5] Et ceux d'entre les fils de Lévi qui reçoivent la sacrificature ont bien un commandement de dîmer le peuple selon la loi, c'est-à-dire leurs frères, bien qu'ils soient sortis des reins d'Abraham ; [6] mais celui qui ne tire pas généalogiquement son origine d'eux, a dîmé Abraham et a béni celui qui avait les promesses. [7] Or, sans contredit, le moindre est béni par celui qui est plus excellent.

Les versets 4-5 indiquent que Melchisédec reçoit la dîme, celui qui reçoit la dîme est supérieur à celui qui la donne. C'est Melchisédec qui bénit Abraham aux versets 6-7 ; celui qui accorde la bénédiction est supérieur à celui qui la reçoit.

Deuxièmement, la supériorité est démontrée par rapport au sacerdoce lévitique qui exerce ce ministère en tant que mortel :

[8] Et ici, des hommes qui meurent reçoivent des dîmes ; mais là, celui de qui il est rendu témoignage qu'il vit.

Tôt ou tard, le souverain sacrificateur meurt et doit être remplacé ; cependant, dans le cas de Melchisédec, il n'y a aucune donnée sur sa mort.

Troisièmement, la supériorité est démontrée par rapport à Lévi, de qui est sortie la tribu de Lévi :

[9] et, pour ainsi dire, Lévi même, qui reçoit des dîmes, a été dîmé en Abraham, [10] il était encore dans les reins de son père quand Melchisédec alla au-devant de lui.

Il est dit que Lévi a payé la dîme à Melchisédec au travers d'Abraham, parce qu'il est encore dans les reins de son père lorsqu'Abraham paie la dîme à Melchisédec. À nouveau, celui qui reçoit la dîme est supérieur à celui qui la donne. Par conséquent, l'ordre de Melchisédec est supérieur à celui d'Aaron. Yéchoua, en tant que sacrificateur selon l'ordre de Melchisédec, est donc sacrificateur d'un ordre supérieur.

d. Une Comparaison entre les sacerdoces : Hébreux 7:11-25

Les versets 11-14 développent les insuffisances de l'ancien sacerdoce :

[11] Si donc la perfection était par la sacrificature lévitique (car c'est en relation avec elle que le peuple a reçu sa loi,) quel besoin était-il encore qu'un autre sacrificateur se levât selon l'ordre de Melchisédec et qui ne fût pas nommé selon l'ordre d'Aaron ? [12,] Car la sacrificature étant changée, il y a aussi par nécessité un changement de loi. [13,] Car celui à l'égard duquel ces choses sont dites appartient à une autre tribu, dont personne n'a été attaché à l'autel ; [14,] car il est évident que notre Seigneur a surgi de Juda, tribu à l'égard de laquelle Moïse n'a rien dit concernant des sacrificateurs.

L'ancienne sacrificature est transitoire et temporaire. Il n'y a aucune perfection dans le sacerdoce lévitique. Le fait même que le Psaume 110:4 prédise qu'un nouveau sacrificateur selon l'ordre de Melchisédec va paraître est l'évidence qu'il n'a jamais été question que l'ordre de Lévi soit éternel ; l'ancienne sacrificature est donc à la fois transitoire et temporaire.

Aux versets 15-19, il est répété que l'ancienne sacrificature est temporaire :

[15] Et cela est encore bien plus évident, si, à la ressemblance de Melchisédec, un autre sacrificateur se lève, [16] qui n'a pas été établi selon la loi d'un commandement charnel, mais selon la puissance d'une vie impérissable. [17,] Car ce témoignage lui est rendu, Tu es sacrificateur pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédec. [18,] Car il y a abrogation du commandement qui a précédé, à cause de sa faiblesse et de son inutilité [19] (car la loi n'a rien amené à la perfection), et introduction d'une meilleure espérance par laquelle nous approchons de Dieu.

Sous la loi mosaïque, la sacrificature est donnée par le droit acquis à la naissance. Elle est transmise de père en fils. Ce système a permis au travers de l'histoire du peuple juif l'existence de certains sacrificateurs impies. Après sa résurrection, Yéchoua devient sacrificateur ; à cause de sa résurrection, il vit pour toujours. Donc, son sacerdoce est éternel. Étant donné que la loi mosaïque n'apporte aucune perfection, il faut une nouvelle et une meilleure sacrificature par laquelle nous pouvons nous approcher de Dieu.

La nouvelle sacrificature est exposée aux versets 20-25 :

[20] Et en tant que cela n'a pas eu lieu sans serment. [21] (car ceux-là sont devenus sacrificateurs sans serment, mais celui-ci l'est devenu avec serment, par celui qui a dit de lui, Le Seigneur a juré et ne se repentira pas, Tu es sacrificateur pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédec,) [22] c'est d'une alliance d'autant meilleure que Jésus a été fait le garant. [23] Et ceux-là étaient plusieurs sacrificateurs, parce que la mort les empêchait de demeurer ; [24,] mais celui-ci, parce qu'il demeure éternellement, a la sacrificature qui ne se transmet pas. [25] De là vient aussi qu'il peut sauver entièrement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder pour eux.

Dans ces versets, l'auteur détaille la nouvelle sacrificature et à nouveau, il souligne deux points. Le premier point, aux versets 20-22, est que la nouvelle sacrificature est immuable, car Dieu a prêté serment qu'elle durerait éternellement. Le deuxième point, aux versets 23-25, est qu'elle est ininterrompue ; le sacerdoce de Yéchoua continuera éternellement.

e. Conclusions : Hébreux 7:26-28

[26,] Car un tel souverain sacrificateur nous convenait, saint, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs, et élevé plus haut que les cieux, [27] qui n'est pas journellement dans la nécessité, comme les souverains sacrificateurs, d'offrir

des sacrifices, d'abord pour ses propres péchés, ensuite pour ceux du peuple ; car cela, il l'a fait une fois pour toutes, s'étant offert lui-même. [28] Car la loi établit pour souverains sacrificateurs des hommes qui sont dans l'infirmité, mais la parole du serment, qui est après la loi, établit un Fils qui est consommé pour l'éternité.

Pour conclure, l'auteur de l'épître aux Hébreux souligne que le croyant a un sacrificateur sans souillure. Il a aussi un sacrifice qui est suffisant. La sacrificature d'Aaron a été perpétuée par des hommes pécheurs ; le sacerdoce de Yéchoua est fondé sur l'innocence, la pureté.

3. Une meilleure alliance : Hébreux 8:1-13

Au chapitre 8, l'auteur démontre que la nouvelle sacrificature est supérieure au sacerdoce lévitique parce que la nouvelle alliance est supérieure à l'alliance mosaïque. Dans ce passage de l'épître aux Hébreux, l'auteur souligne deux points concernant les implications messianiques de Yom Kippour. Premièrement, le sacerdoce du Messie est meilleur parce qu'il repose sur une meilleure alliance qui contient de meilleures promesses ; deuxièmement, au lieu d'être temporaire et transitoire, il est éternel et permanent. L'auteur traite des bases de la nouvelle alliance aux versets 1-6 :

[1] Or la somme de ce que nous disons, c'est que nous avons un tel souverain sacrificateur qui s'est assis à la droite du trône de la majesté dans les cieux, [2] des lieux saints et du vrai tabernacle que le Seigneur a dressé, non pas l'homme. [3] Car tout souverain sacrificateur est établi pour offrir des dons et des sacrifices ; c'est pourquoi il était nécessaire que celui-ci aussi eût quelque chose à offrir. [4] Si donc il était sur la terre, il ne serait pas sacrificateur, puisqu'il y a ceux qui offrent des dons selon la loi, [5] lesquels servent la figure et l'ombre des choses célestes, comme Moïse, quand il allait construire le tabernacle, a été averti divinement ; car, Prends garde, dit-il, à faire toutes choses selon le modèle qui t'a été montré sur la montagne. [6] Or maintenant Christ a obtenu un ministère d'autant plus excellent, qu'il est médiateur d'une meilleure alliance qui est établie sur de meilleures promesses.

Le passage commence par une déclaration sommaire aux versets 1-2, à savoir que le sacerdoce de Yéchoua n'est pas établi selon le modèle du sacerdoce lévitique. Le Messie en tant que souverain sacrificateur, est assis sur le trône à la

droite de Dieu dans le Tabernacle céleste et non pas dans la copie de Moïse construite ici sur terre. Ce sanctuaire céleste a été établi par Dieu lui-même.

L'auteur poursuit aux versets 3-5 en apportant la preuve du ministère élevé du Messie. Le premier point qu'il soulève est que les sacrificateurs offrent des sacrifices. Par conséquent, Yéchoua, lui aussi, doit avoir quelque chose à offrir. Ce qu'il offre est examiné dans le passage 9 :11-10 :18. Ensuite, si le ministère actuel de Yéchoua devait être selon le système mosaïque, il ne pourrait pas être sacrificateur. De plus, le ministère sacerdotal du Messie est situé dans un sanctuaire céleste. Ainsi, de toute évidence, il opère dans un meilleur sanctuaire.

Au verset 6, la conclusion de l'auteur est que le sacerdoce élevé de Yéchoua est fondé sur une meilleure alliance, qui est édictée à partir de meilleures promesses. La promesse est meilleure car cette alliance est basée sur la grâce ; et à ceux qui sont sauvés, elle a le pouvoir de transmettre la justice et de communiquer la capacité de mettre en pratique ses exigences. C'est le thème du reste du chapitre. Cette meilleure alliance est la base du ministère sacerdotal élevé du Messie dans un meilleur sanctuaire.

Déclarant au lecteur que la nouvelle alliance est une meilleure alliance, l'auteur le prouve ensuite aux versets 7-12 :

> *7, Car si cette première alliance avait été irréprochable, il n'eût jamais été cherché de lieu pour une seconde ; 8, car, en censurant, il leur dit, Voici, des jours viennent, dit le Seigneur, et je conclurai, pour la maison d'Israël et pour la maison de Juda, une nouvelle alliance, 9 non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs pères, au jour où je les pris par la main pour les tirer du pays d'Égypte ; car ils n'ont pas persévéré dans mon alliance, et moi je les ai délaissés, dit le Seigneur. 10, Car c'est ici l'alliance que j'établirai pour la maison d'Israël après ces jours-là, dit le Seigneur, En mettant mes lois dans leur entendement, je les écrirai aussi sur leurs cœurs, et je leur serai pour Dieu, et ils me seront pour peuple, 11 et ils n'enseigneront point chacun son concitoyen et chacun son frère, disant, Connais le Seigneur ; car ils me connaitront tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand d'entre eux ; 12, car je serai clément à l'égard de leurs injustices, et je ne me souviendrai plus jamais de leurs péchés ni de leurs iniquités.*

Au verset 7, il est dit que la nouvelle alliance est supérieure à l'ancienne ; qu'il s'agit d'une meilleure alliance. La première alliance n'est pas sans défauts ; en tant que tel, il est clair qu'elle n'est pas destinée à être permanente.

Aux versets 8-12, Jérémie 31:31-34, est cité, un passage qui détaille la nouvelle alliance. Il est dit clairement dans les versets que la faute n'est pas attribuable à la loi elle-même, mais à eux ; Israël est incapable d'observer la loi, étant donné que la loi ne leur donne pas le pouvoir leur permettant de l'observer. En citant Jérémie, l'auteur veut souligner que si l'ancienne alliance avait été sans défaut, pourquoi les prophètes ont-ils reçu la révélation de Dieu disant qu'un jour, il y aurait une nouvelle alliance ? La révélation donnée aux prophètes dans les Écritures hébraïques reconnait qu'un jour, l'ancienne alliance sera remplacée par une nouvelle et meilleure alliance, une alliance qui n'est pas gravée dans la pierre, mais qui est gravée dans l'esprit et le cœur afin qu'aucun homme n'ait besoin d'être enseigné à connaitre le Seigneur.

Au verset 13, l'auteur conclut. La première alliance est temporaire. C'est pour cette raison que Jérémie annonce une nouvelle alliance. Dès que quelqu'un annonce qu'il a quelque chose de nouveau, ce qu'il possédait auparavant devient désuet. Par exemple, dès que quelqu'un annonce qu'il vient d'acheter une nouvelle voiture, la voiture qu'il avait avant devient la vieille voiture. C'est la logique qu'utilise l'auteur. L'annonce d'une nouvelle alliance fait de la précédente la vieille. Le mot grec utilisé ici pour « vieille » a pour sens « usée » ou « obsolète ». Le point suivant qu'il souligne est que l'ancienne alliance par le fait qu'elle soit vieille, indique qu'elle est temporaire. Elle est devenue vieille dès que Jérémie a annoncé la venue d'une nouvelle alliance. Le fait que l'ancienne alliance est vieille, indique qu'elle est temporaire ; mais la nouvelle est éternelle. C'est la raison pour laquelle elle est une meilleure alliance. L'alliance mosaïque, et par conséquent le sacerdoce lévitique, sont temporaires et transitoires ; la nouvelle alliance est permanente, éternelle et immuable. Par conséquent, le sacerdoce de Yéchoua est meilleur parce qu'il repose sur une meilleure alliance qui contient de meilleures promesses.

4. Un meilleur sanctuaire : Hébreux 9:1-10

[1] La première donc avait aussi des ordonnances pour le culte, et le sanctuaire, un sanctuaire terrestre. [2] Car un tabernacle fut construit, le premier, qui est appelé saint, dans lequel était le chandelier, et la table, et la proposition des pains ;[3] et, après le second voile, un tabernacle qui est appelé saint des saints, [4] ayant l'encensoir d'or, et l'arche de l'alliance entièrement couverte d'or tout autour, dans laquelle était la cruche d'or qui renfermait la manne, et la verge d'Aaron qui avait bourgeonné, et les tables de l'alliance ; [5] et, au-dessus de

l'arche, des chérubins de gloire ombrageant le propitiatoire ; sur quoi nous n'avons pas à parler dans ce moment en détail. [6] Or ces choses étant ainsi disposées, les sacrificateurs entrent constamment dans le premier tabernacle, accomplissant le service ; [7] mais, dans le second, le seul souverain sacrificateur, une fois l'an, non sans du sang qu'il offre pour lui-même et pour les fautes du peuple, [8] l'Esprit Saint indiquant ceci, le chemin des lieux saints n'a pas encore été manifesté, tandis que le premier tabernacle a encore sa place, [9] lequel est une figure pour le temps présent, dans lequel sont offerts des dons et des sacrifices qui ne peuvent pas rendre parfait quant à la conscience celui qui rend le culte, [10] culte qui consiste seulement en viandes, en breuvages, en diverses ablutions, ordonnances charnelles imposées jusqu'au temps du redressement.

Le quatrième élément relatif aux implications messianiques de Yom Kippour dans l'épître aux Hébreux souligne que le Messie intervient dans un meilleur sanctuaire ; il est meilleur, car il est céleste et non pas terrestre. On trouve l'arrière-plan de cette section dans Exode 25-31 et 35-40.

Aux versets 1-5, l'auteur de l'épître aux Hébreux décrit l'ordre ancien et l'agencement du Tabernacle terrestre, qui est méticuleusement prescrit par la loi mosaïque. Le deuxième voile dont il est fait mention ici est le voile qui sépare le lieu saint du Saint des saints ; dans le Temple, il s'agit du voile qui s'est déchiré de haut en bas au moment de la mort de Yéchoua. Le but de ce rappel est de montrer que l'ordre ancien consiste en un système de barrières soigneusement mises en œuvre entre l'adorateur et Dieu.

Ensuite, l'auteur décrit le vieux système sacerdotal aux versets 6-7. Le verset 6 traite du lieu saint, en insistant sur le côté répétitif et continuel du travail du souverain sacrificateur. Le travail du sacrificateur de l'ordre lévitique n'est jamais terminé. Au verset 7, il traite du Saint des saints, et ici, l'accent est mis sur les restrictions d'accès à la présence même de Dieu. Ce n'est qu'une fois l'an, à Yom Kippour, qu'une personne de toute l'humanité peut entrer dans cette pièce, et cette personne est un souverain sacrificateur terrestre, de la descendance d'Aaron, de la tribu de Lévi, issue de la nation d'Israël. Même là, cette personne unique ne peut entrer dans le saint des Saints sans la protection du sang. Il doit faire l'expiation pour ses propres péchés avant de pouvoir offrir le sacrifice pour faire l'expiation pour les péchés du peuple.

Aux versets 8-10, l'auteur conclut que l'ordre ancien a beaucoup trop de restrictions. Le Tabernacle terrestre fournit un accès limité à Dieu et une purification limitée ; à cause de cela, il est inférieur à celui qui est dans les cieux. Il est entendu que les dispositions du système lévitique sont temporaires, jusqu'à la venue d'un temps de réforme, jusqu'à ce qu'elles soient restaurées dans ce qu'elles étaient censées être.

Le Tabernacle terrestre et son système sacrificiel étaient en vigueur jusqu'à la venue du sacrifice final ; et quand ce sacrifice a été accompli, la nouvelle alliance a été établie. Ce sacrifice final fait l'objet de la section qui suit.

5. Un meilleur sacrifice : Hébreux 9:11-10:28

Le cinquième élément relatif aux implications messianiques dans l'épître aux Hébreux souligne que le nouveau sacerdoce est fondé sur un meilleur sacrifice parce que le sacrifice sur lequel il est fondé fait couler du sang humain et non pas animal. Dans cette section, trois points principaux sont développés.

a. La supériorité du sacrifice du Messie : Hébreux 9:11-12

> *11, Mais Christ étant venu, souverain sacrificateur des biens à venir, par le tabernacle plus grand et plus parfait qui n'est pas fait de main, c'est-à-dire qui n'est pas de cette création, 12 et non avec le sang de boucs et de veaux, mais avec son propre sang, est entré une fois pour toutes dans les lieux saints, ayant obtenu une rédemption éternelle.*

Au verset 11, « les biens à venir » font référence à l'accomplissement messianique du système lévitique. Le travail du souverain sacrificateur à Yom Kippour tranche avec l'œuvre du Messie. L'auteur souligne trois aspects qui démontrent la supériorité du sacrifice du Messie. Yéchoua est le souverain sacrificateur messianique, et le premier aspect qui démontre la supériorité de son sacrifice est le lieu où il exerce son travail de sacrificateur : un meilleur sanctuaire dans le ciel et non pas sur la terre. Le deuxième aspect indiquant la supériorité du sacrifice du Messie, au verset 12a, est la nature de l'offrande. Il s'agit du sang du Messie, un sang humain et non pas un sang animal. On a ici une référence spécifique à Yom Kippour dans Lévitique 16, une référence au sang des boucs et des taureaux. Le souverain sacrificateur pénètre dans le Saint des saints avec du sang pour couvrir ses propres péchés ; notre Messie sans péché entre avec son propre sang. Au verset 12b, le troisième aspect montrant la supériorité du sacrifice du

Messie est son efficacité permanente. Il faut offrir et offrir à nouveau des animaux en sacrifice alors que le sacrifice de Yéchoua a lieu une fois pour toutes. En entrant avec son propre sang, il obtient une rédemption éternelle. Son sacrifice apporte une assurance éternelle.

b. Les conséquences du sacrifice du Messie : Hébreux 9:13-28

Le sacrifice du Messie a trois conséquences précises. La première, aux versets 13-14, est la purification :

> *13 Car si le sang de boucs et de taureaux, et la cendre d'une génisse avec laquelle on fait aspersion sur ceux qui sont souillés, sanctifient pour la pureté de la chair, 14 combien plus le sang du Christ, qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même à Dieu sans tache, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes, pour que vous serviez le Dieu vivant !*

L'arrière-plan du verset 13 est Lévitique 16 et Nombres 19. Le verset commence par le mot « Car ». En d'autres termes, l'auteur relie ce qu'il est sur le point de dire à ce qui précède. Ce qui précède immédiatement ce verset est la confirmation Yéchoua obtient par son sang une rédemption éternelle une fois pour toutes. Le sang des animaux n'a jamais eu le pouvoir d'ôter le péché ; le sang des animaux peut couvrir le péché, mais il ne peut pas l'ôter. Le sang des animaux est sous la malédiction. Le sang des animaux ne peut jamais assurer une purification complète et définitive. Donc, le sang du Messie est un meilleur sacrifice. La conséquence de la mort du Messie est une purification complète. Les pécheurs sont maintenant purifiés parce que le péché est vraiment ôté et non pas simplement couvert.

Au verset 14, le mot « esprit » est souvent écrit avec une majuscule, mais il fait plutôt référence à l'esprit humain de Yéchoua, et non pas au Saint-Esprit. Avec son propre esprit humain, le Messie renonce volontairement à sa vie. Les « œuvres mortes » font référence aux œuvres du système lévitique qui sont mortes pour Dieu parce qu'elles sont arrivées à leur terme.

La deuxième conséquence du sacrifice du Messie est la ratification d'une nouvelle alliance ; elle est décrite aux versets 15-22 :

> *15 Et c'est pourquoi il est médiateur d'une nouvelle alliance, en sorte que, la mort étant intervenue pour la rançon des transgressions qui étaient sous la première alliance, ceux qui sont appelés reçoivent l'héritage éternel qui a été*

promis. [16] (Car là où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne ; [17,] car un testament est valide lorsque la mort est intervenue, puisqu'il n'a pas de force tant que le testateur vit.) [18] De là vient qu'aussi la première alliance n'a pas été inaugurée sans du sang. [19,] Car chaque commandement, pour ce qui concerne la loi, ayant été proclamé par Moïse à tout le peuple, il prit le sang des veaux et des boucs, avec de l'eau et de la laine écarlate et de l'hysope, et en fit aspersion sur le livre lui-même et sur tout le peuple, [20] en disant, C'est ici le sang de l'alliance que Dieu vous a ordonnée. [21] Et, de la même manière, il fit aspersion du sang sur le tabernacle aussi et sur tous les ustensiles du service. [22] Et presque toutes choses sont purifiées par du sang, selon la loi ; et sans effusion de sang, il n'y a pas de rémission.

Dans Hébreux 8:1-13, l'auteur a déjà souligné que la nouvelle alliance est une meilleure alliance. Une des raisons est que Yéchoua en est le médiateur ; il intervient pour la ratifier avec son sang. La mort de Yéchoua fait l'expiation dans le sens que son sacrifice ôte les péchés de la première alliance et permet la ratification de la nouvelle alliance. La première alliance est aussi ratifiée par une mort, mais par celle d'un animal. La section se termine en disant que le pardon des péchés exige que du sang soit versé.

La troisième conséquence du sacrifice du Messie est exposée aux versets 23-28 : son ministère est supérieur, car il est exercé dans le Tabernacle céleste et non pas dans le Tabernacle terrestre :

[23] Il était donc nécessaire que les images des choses qui sont dans les cieux fussent purifiées par de telles choses, mais que les choses célestes elles-mêmes le fussent par de meilleurs sacrifices que ceux-là. [24,] Car le Christ n'est pas entré dans des lieux saints faits de main, copies des vrais, mais dans le ciel même, afin de paraître maintenant pour nous devant la face de Dieu, [25] ni, non plus, afin de s'offrir lui-même plusieurs fois, ainsi que le souverain sacrificateur entre dans les lieux saints chaque année avec un sang autre que le sien [26] (puisque dans ce cas il aurait fallu qu'il souffrît plusieurs fois depuis la fondation du monde) ; mais maintenant, en la consommation des siècles, il a été manifesté une fois pour l'abolition du péché par son sacrifice. [27] Et comme il est réservé aux hommes de mourir une fois, et après cela le jugement, [28] ainsi le Christ aussi, ayant été offert une fois pour porter les péchés

de plusieurs, apparaitra une seconde fois, sans péché, à salut à ceux qui l'attendent.

Selon le verset 23, le sang des animaux est suffisant pour purifier les reproductions du Tabernacle céleste qui sont sur la terre ; mais le Tabernacle céleste lui-même doit être purifié par un sang meilleur, celui du Messie : Cela soulève une question : Pourquoi le Tabernacle céleste doit-il être absolument purifié ? Ésaïe 14:12-14 et Ézéchiel 28:11-19 parlent de la rébellion de Satan dans le ciel, indiquant par là qu'il fit entrer le péché dans le ciel lui-même. Le passage d'Ézéchiel déclare que Satan a souillé le sanctuaire dans le ciel :

Par l'abondance de ton trafic, ton intérieur a été rempli de violence, et tu as péché ; et je t'ai précipité de la montagne de Dieu comme une chose profane, et je t'ai détruit du milieu des pierres de feu, ô chérubin qui couvrait !

Par ailleurs, l'homme est uni à la création, et lorsqu'il pécha, le ciel lui-même en a été affecté. Selon Colossiens 1:20, lorsque Yéchoua est mort, il a réconcilié avec lui-même toutes choses dans le ciel et sur la terre.

Et, par lui, à réconcilier toutes choses avec elle-même, ayant fait la paix par le sang de sa croix, par lui, soit les choses qui sont sur la terre, soit les choses qui sont dans les cieux.

Selon les versets 24-26 d'Hébreux 9, Yéchoua entre dans la présence de Dieu dans les cieux une fois pour toutes, par opposition au souverain sacrificateur terrestre qui entre une fois par année à Yom Kippour dans le Tabernacle. Au temps convenable, Dieu a envoyé Yéchoua. Il ôte une fois pour toutes le péché ; son expiation est terminée.

Selon les versets 27-28, nous attendons maintenant le retour de notre souverain sacrificateur pour qu'il annonce que l'œuvre est accomplie. Lorsque chaque année, le souverain sacrificateur se rend dans le Saint des saints, il finit par sortir, une fois sa tâche d'aspersion du sang terminée. Un jour, Yéchoua reviendra, et lors de cette deuxième venue, le croyant recevra l'héritage mentionné dans 9 :15.

c. L'efficacité du sacrifice du Messie : Hébreux 10:1-18

L'auteur montre l'efficacité du sacrifice du Messie de quatre manières : premièrement, aux versets 1-4, il souligne l'insuffisance et l'inefficacité des sacrifices selon la loi mosaïque :

[1] Car la loi, ayant l'ombre des biens à venir, non l'image même des choses, ne peut jamais, par les mêmes sacrifices que l'on offre continuellement chaque année, rendre parfaits ceux qui s'approchent. [2] Autrement n'eussent-ils pas cessé d'être offerts, puisque ceux qui rendent le culte, étant une fois purifiés, n'auraient plus eu aucune conscience de péchés ? [3] Mais il y a dans ces sacrifices, chaque année, un acte remémoratif de péchés. [4] Car il est impossible que le sang de taureaux et de boucs ôte les péchés.

Ce passage souligne à nouveau l'insuffisance des sacrifices offerts à Yom Kippour. En fait le système sacrificiel rappelait aux gens leurs péchés. Le rituel devait être répété en totalité chaque année. L'enseignement est clair : le sang des taureaux et des boucs ne pouvait jamais enlever les péchés. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était les couvrir.

Deuxièmement, les versets 5-10 indiquent que tandis que le sang des animaux est insuffisant, le sang de Yéchoua lui est suffisant :

[5] C'est pourquoi, en entrant dans le monde, il dit, Tu n'as pas voulu de sacrifice ni d'offrande, mais tu m'as formé un corps. [6] Tu n'as pas pris plaisir aux holocaustes ni aux sacrifices pour le péché ; [7] alors j'ai dit, Voici, je viens, il est écrit de moi dans le rouleau du livre-pour faire, ô Dieu, ta volonté. [8] Ayant dit plus haut, Tu n'as pas voulu de sacrifices, ni d'offrandes, ni d'holocaustes, ni de sacrifices pour le péché, et tu n'y as pas pris plaisir lesquels sont offerts selon la loi, [9] alors il dit, Voici, je viens pour faire ta volonté. Il ôte le premier afin d'établir le second. [10] C'est par cette volonté que nous avons été sanctifiés, par l'offrande du corps de Jésus Christ faite une fois pour toutes.

Ici, l'auteur souligne la toute suffisance du sacrifice du Messie. Il indique que le seul sacrifice qui soit acceptable est celui qui résulte d'une obéissance parfaite. Les animaux ne peuvent pas être parfaitement obéissants. Cependant, le Messie s'offre lui-même volontairement en sacrifice. En faisant cela, il se rend parfaitement obéissant. À cause de cette obéissance parfaite, son sacrifice est satisfaisant. Et parce que son sacrifice est satisfaisant, il est suffisant. Parce que le Messie est prêt à mourir, les croyants sont sanctifiés une fois pour toutes. C'est une sanctification qui résulte de leur positionnement : Les croyants sont dorénavant en lui, dans le Messie, rendus en permanence saints devant Dieu. Son sang les sauve et les sanctifie.

Troisièmement, aux versets 11-14, il est question de l'efficacité de l'œuvre actuelle du Messie :

> *[11] Et tout sacrificateur se tient debout chaque jour, faisant le service et offrant souvent les mêmes sacrifices qui ne peuvent jamais ôter les péchés ; [12,] mais celui-ci, ayant offert un seul sacrifice pour les péchés, s'est assis à perpétuité à la droite de Dieu, [13] attendant désormais jusqu'à ce que ses ennemis soient mis pour marchepied de ses pieds. [14,] Car, par une seule offrande, il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés.*

Aux versets 11-13, l'auteur commence par un contraste avec la prêtrise lévitique Inlassablement, les lévites doivent offrir et offrir à nouveau les mêmes sacrifices qui ne peuvent jamais ôter les péchés. Le Messie est dans le ciel, attendant que tous ses ennemis lui servent de marche pied, ce qui sera l'accomplissement du Psaume 110:1. Il attend, car son œuvre est terminée. Au verset 14, le fruit de cet unique sacrifice du Messie est que les saints sont rendus parfaits à perpétuité. Et parce que les saints ont été rendus parfaits à perpétuité, l'œuvre du Messie est efficace jusque dans le temps présent.

Quatrièmement, aux versets 15-18, il y a la publication d'une nouvelle alliance :

> *[15] Et l'Esprit Saint aussi nous en rend témoignage ; car, après avoir dit, [16] C'est ici l'alliance que j'établirai pour eux après ces jours-là, dit le Seigneur, En mettant mes lois dans leurs cœurs, je les écrirai aussi sur leurs entendements, il dit, [17] Et je ne me souviendrai plus jamais de leurs péchés ni de leurs iniquités. [18] Or, là où il y a rémission de ces choses, il n'y a plus d'offrande pour le péché.*

Aux versets15-17, l'auteur souligne que les prophètes prédisent que la question du péché va être effectivement traitée une fois pour toutes. L'auteur cite à nouveau Jérémie 31:33-34 ; étant donné que la question du péché est complètement réglée avec la mort du Messie, il n'y a plus de souvenir du péché. Au verset 18b, le sacrifice du Messie a lieu une fois pour toutes, il est éternellement efficace, raison pour laquelle il n'existe plus de sacrifice pour le péché.

6. Un meilleur autel : Hébreux 13:10-16

Le sixième élément relatif aux implications messianiques de Yom Kippour dans l'épître aux Hébreux commence en identifiant l'autel du croyant au verset 10 :

Nous avons un autel dont ceux qui servent le tabernacle n'ont pas le droit de manger.

Ici, l'auteur souligne que le croyant a un autel auquel n'ont pas droit ceux qui sont extérieurs à la foi. Cet autel est la place où le Messie offre son sacrifice, qui est supérieur au sacrifice qu'offrent les sacrificateurs de l'ordre lévitique.

Après avoir parlé de l'autel du croyant, il en montre la supériorité, le prouvant par les termes utilisés aux versets 11-12 :

11, car les corps des animaux dont le sang est porté, pour le péché, dans les lieux saints, par le souverain sacrificateur, sont brûlés hors du camp. 12 C'est pourquoi aussi Jésus, afin qu'il sanctifiât le peuple par son propre sang, a souffert hors de la porte.

Dans la discussion sur Lévitique 16 qui précède, il est dit que les restes du taureau sacrifié pour le souverain sacrificateur et ceux du bouc sacrifié pour le peuple sont conduits hors du camp d'Israël pour être brûlés. Habituellement, le sacrificateur peut partager le sacrifice ; celui-ci peut être mangé. Mais à Yom Kippour, le sacrificateur ne peut pas partager le sacrifice. Il faut l'emmener en dehors du camp et le brûler entièrement. Cela dépeint la suppression du péché. Ce n'est pas un hasard si Yéchoua, quand il est crucifié, souffre sur « un autel » qui se trouve en dehors de la porte, en dehors des murs de la ville de Jérusalem. Ce qui est en dehors de la porte n'est pas accessible à ceux qui demeurent à l'intérieur. Par conséquent, Yéchoua souffre en dehors du camp pour souligner le fait que ceux qui sont demeurés à l'intérieur du camp n'ont pas le droit d'y prendre part.

Ensuite, aux versets 13-16, l'auteur mentionne deux obligations qu'a le croyant à la lumière de ces vérités particulières :

13 Ainsi donc, sortons vers lui hors du camp, portant son opprobre ; 14, car nous n'avons pas ici de cité permanente, mais nous recherchons celle qui est à venir. 15 Offrons-donc, par lui, sans cesse à Dieu un sacrifice de louanges, c'est-à-dire le fruit des lèvres qui confessent son nom. 16, Mais n'oubliez pas la bienfaisance, et de faire part de vos biens, car Dieu prend plaisir à de tels sacrifices.

La première obligation du croyant est indiquée aux versets 13-14 : par le fait que Yéchoua souffre en dehors du camp, les croyants doivent s'identifier eux-mêmes au Messie en dehors du camp. Dans ce contexte, « le camp » est le camp

du judaïsme. Par le fait que Yéchoua souffre en dehors du camp du judaïsme, les croyants juifs doivent s'identifier au Messie en dehors du camp du judaïsme. Les croyants juifs doivent rompre une fois pour toutes avec le judaïsme et s'identifier totalement avec leur Messie, Yéchoua de Nazareth.

La deuxième obligation, aux versets15-16, vient du fait que les croyants juifs deviennent des sacrificateurs et qu'ils doivent offrir des sacrifices, non pas des sacrifices de sang, mais des sacrifices de louange et de reconnaissance. Ils doivent faire le bien, c'est-à-dire rendre service aux autres de manière bienveillante, et transmettre, c'est-à-dire faire part de leurs biens à ceux qui sont dans le besoin, car Dieu prend plaisir à de tels sacrifices.

7. Conclusions

On peut apporter deux conclusions à ces six sections tirées de l'épître aux Hébreux qui traitent, d'une certaine manière, des implications messianiques de Yom Kippour :

1. Yéchoua du Nouveau Testament est le Messie des Écritures hébraïques. Tout ce que les Écritures hébraïques annoncent concernant la première venue du Messie est accompli par Yéchoua de Nazareth.
2. Par rapport à Yom Kippour Yéchoua est un sacrificateur d'une classe supérieure. Quant à sa position, il exerce son ministère au ciel et non pas sur la terre. Quant à son sacerdoce, il est selon l'ordre de Melchisédec et non pas selon celui d'Aaron de l'ordre lévitique. Quant à l'alliance, le sacerdoce de Yéchoua est fondé sur la nouvelle alliance éternelle, et non pas sur l'alliance mosaïque temporaire. Quant au sanctuaire, le sanctuaire dans lequel Yéchoua offre son sang est le sanctuaire céleste et non pas le sanctuaire terrestre qui n'est simplement qu'une copie de celui qui est dans les cieux. Quant au sacrifice, son sang est meilleur, car il s'agit du sang du Messie, et non pas de celui d'un animal ; le sang d'un Messie parfait est supérieur au sang d'un animal.

IV. Les légendes juives concernant les deux boucs

Comme cela a été mentionné auparavant lors de l'examen de Lévitique 16, à Yom Kippour, deux boucs sont présentés devant le souverain sacrificateur et il

y a tirage au sort pour savoir lequel des deux va mourir et lequel vivra. Il existe deux légendes juives concernant le bouc émissaire. L'une d'elle déclare que pendant des siècles, le sort tombait toujours sur le bouc de droite, signe de la bonne fortune, mais à partir de 30 apr. J.-C., c'est sur le bouc de gauche que le sort tombait systématiquement, signe du mauvais sort. Les rabbins ont reconnu que quelque chose d'unique s'était produit avec ce bouc en l'an 30 apr. J.-C., mais, malheureusement, les rabbins qui ont enregistré ces légendes n'ont jamais tiré la bonne conclusion : que le Messie étant mort, le sacrifice final pour le péché avait ainsi été accompli et que, par conséquent, le bouc ne convenait plus.

L'autre légende juive concernant les deux boucs est connue sous le nom de « légende d'Azazel ».[40] Un cordon rouge était attaché aux cornes ou au cou du bouc avant qu'il soit chassé dans le désert. Cette pratique est basée sur Ésaïe 1:18, qui dit *si vos péchés sont comme le cramoisi, ils deviendront blancs comme la neige ; s'ils sont rouges comme l'écarlate, ils seront comme la laine*. Edersheim ajoute :

> Le mot *Azazel*, qu'on ne trouve que dans Lévitique 16, est par consentement unanime dérivé d'une racine qui veut dire 'entièrement mis de côté,' ou comme 'étant entièrement séparé'. Que l'on traduise « la-Azazel » par 'pour celui qui est entièrement mis de côté', c'est-à-dire le Christ qui porte le péché, ou comme 'étant entièrement séparé,' ou 'comme étant mis entièrement de côté,' la vérité est inchangée, pointant au travers de la suppression temporaire et provisoire du péché par le bouc 'laisser partir' dans 'le pays inhabité' en direction de la suppression du péché finale, réelle et complète par le Seigneur Jésus-Christ, tel qu'on le lit dans Ésaïe 53:6 : ' l'Éternel a fait tomber sur lui l'iniquité de nous tous.'[41]

Selon la légende d'Azazel, le cordon rouge devenait miraculeusement blanc année après année, indiquant que Dieu avait pardonné cette année les péchés d'Israël. Cependant, quarante ans avant la destruction du Temple, le cordon rouge cessa de virer au blanc ; Dieu ne pardonnait plus les péchés d'Israël au moyen des deux boucs. Qu'il est triste de constater que les rabbins ont enregistré ces légendes, mais n'ont jamais tiré la bonne conclusion. Pourquoi le cordon rouge a-t-il cessé de virer au blanc ? À cause de ce que le Messie a accompli : *Or,*

[40] Pour plus d'information sur la légende d'Azazel, voir *m. Yoma* 6:6; *y. Yoma* 4:1 -4:2; *b. Sheḳalim* IV:2; *b. Shabbath* 89b; Edersheim, *The Temple*, pp. 248-249.

[41] Ibid.

là où il y a rémission du [*péché*], *il n'y a plus d'offrande pour le péché* (Hébreux 10:18).

Dans l'écrit rabbinique qui suit, les différentes traditions qui entourent le cordon rouge et la libération d'Azazel sont discutées :

QUE FAISAIT-IL ? IL PARTAGEAIT EN DEUX UN RUBAN TEINT EN ROUGE.

Il aurait pu l'attacher entièrement au rocher ! - C'est que l'accomplissement du rite concerne (essentiellement) le bouc émissaire. Or il pourrait peut-être arriver que le ruban (attaché au rocher) devienne blanc de suite et sa conscience s'en trouverait satisfaite. - Eh bien qu'il l'attache entièrement entre les cornes ! - C'est qu'il peut arriver que le bouc replie sa tête (dans sa chute en arrière) et on ne pourra pas se rendre compte (si le ruban est devenu blanc). Nos maîtres ont enseigné : autrefois on attachait le ruban teint en rouge sur l'extérieur de l'entrée du porche. Devenait-il blanc, on était heureux. S'il ne devenait pas blanc, on était attristé et plein de honte. On a pris alors la décision de l'attacher à l'entrée du porche, mais du côté intérieur (pour ménager la sensibilité de la foule). Mais ils arrivaient encore à regarder (en se penchant), et toujours heureux s'il devenait blanc et attristés s'il ne devenait pas blanc. On a pris alors la décision de l'attacher moitié au rocher et moitié entre les cornes du bouc. Rabbi Na'houm fils de Pappa a dit au nom de Rabbi Elazar Hakappar: autrefois on attachait le ruban teint en rouge à l'intérieur de l'entrée du porche, et quand le bouc était arrivé u désert, le ruban devenait blanc, et tout le monde savait que le rite a été accompli, ainsi qu'il est dit: si vos péchés sont rouges comme l'écarlate, ils deviendront blancs comme la neige (Is I,18).[42]

MISHNAH. ILS DIRENT AU SOUVERAIN SACRIFICATEUR : LE BOUC A REJOINT LE DÉSERT, ET D'OÙ EST-CE QU'ILS SAVENT QUE LE BOUC A REJOINT LE DÉSERT ? ILS AVAIENT L'HABITUDE DE PLACER DES GARDES AUX STATIONS ET DEPUIS CES POSITIONS, DES SERVIETTES ÉTAIENT AGITÉES, ET AINSI, ILS SAVAIENT SI LE BOUC AVAIT ATTEINT LE DÉSERT. R. JUDAH A DIT : MAIS N'ONT-ILS PAS EU UN GRAND SIGNE ? ENTRE JÉRUSALEM ET BETH HIDODO, IL Y A TROIS MILES. ILS POUVAIENT MARCHER UN MILE, REVENIR SUR UN MILE, PUIS RESTER LE TEMPS QU'IL FAUT POUR PARCOURIR UN MILE, ET AINSI SAVOIR SI LE BOUC A ATTEINT LE DÉSERT. –R. ISHMAEL DIT : MAIS ILS ONT EU AUSSI UN AUTRE SIGNE : UN CORDON DE LAINE ROUGE A ÉTÉ ATTACHÉ À LA

[42] La guemara, le Talmud de Babylone, tome 2, Yoma, Yoma 67a, 1981, p. 300, traduit par Israël Salzer, Grand Rabbin de Marseille, Keren Hasefer. Voir aussi *m. Sabbath* 9:3; *y. Shabbat* 9:3; *y. Yoma* 6:5; et ibid., 6:7.

PORTE DU TEMPLE. ET LORSQUE LE BOUC A ATTEINT LE DÉSERT, LE CORDON A VIRÉ AU BLANC, COMME IL EST ÉCRIT : SI VOS PÉCHÉS SONT ROUGES COMME LE CRAMOISI, ILS DEVIENDRONT BLANCS COMME LA NEIGE.

GUEMARA - Abbalé a dit : il en résulte que Beth Hidoudo est (déjà) dans le désert. D'où nous pouvons conclure que pour Rabbi Yehouda, dès que le bouc est arrivé dans le désert, le rite est considéré comme accompli.[43]

'R. Nahman b. Isaac dit que c'était la langue écarlate', comme cela a été enseigné : 'Au départ, ils avaient l'habitude de nouer le cordon cramoisi à la porte de la cour du [Temple] à l'extérieur. S'il virait au blanc, les gens se réjouissaient et s'il ne devenait pas blanc, ils étaient tristes. Ils ont donc établi une règle qu'il devait être attaché à la porte de la cour, du côté intérieur. Les gens cependant, continuaient à jeter un coup d'œil pour voir, et s'il devenait blanc, alors ils étaient réjouis et s'il ne virait pas au blanc, ils étaient tristes. Ensuite, ils ont établi la règle que la moitié du cordon devait être attaché au rocher et l'autre moitié entre les cornes du bouc qui était envoyé [dans le désert]' . . . 'Pendant quarante ans avant la destruction du Temple, le cordon n'a jamais viré au blanc, mais il est resté rouge'. De plus, la Mishna déclare, 'Après la destruction du Temple R. Johanan b. Zaccai a établi une règle'. [Que dit] l'autre [à cela] ? Pendant ces quarante ans qu'il étudia, sa position était celle d'un disciple assis devant son professeur, et il faisait une suggestion en justifiant ses raisons et son professeur établissait une règle formelle en son nom.[44]

Pour résumer, les écrits juifs rapportent un certain nombre de légendes liées au Temple, toutes datant de l'an 30 apr. J.-C., indiquant que quelque chose de significatif s'est produit en rapport avec le Temple cette année-là.

V. L'accomplissement de Yom Kippour

Yom Kippour trouve son accomplissement lors de la grande tribulation et de l'expiation nationale d'Israël dans la tribulation. Dans Ézéchiel 20:33-38, il est prophétisé un temps lors duquel Dieu va rassembler son peuple de tous les coins

[43] La guemara, le Talmud de Babylone, tome 2, Yoma, Yoma 68b, 1981, p. 306, traduit par Israël Salzer, Grand Rabbin de Marseille, Keren Hasefer

[44] *b. Rosh Hashanah* 31b-32a.

du monde *avec une main forte et un bras étendu*. Le rassemblement est observé avec l'état juif actuel d'Israël. Cependant, à un moment donné, Dieu, entre à nouveau en jugement avec son peuple (Ézéchiel 20:35). Par les jugements de la tribulation, les rebelles sont éliminés, et les incrédules sont régénérés. Ils vont se détourner de leur tentative d'établir leur propre justice et ils vont rechercher la justice de Dieu par Yéchoua le Messie. C'est ce qui conduit à leur régénération nationale. Ce sera une nouvelle nation, une nation régénérée, qui entrera dans le royaume millénaire sous le règne du Messie-roi.

Pour mieux comprendre comment la grande tribulation accomplit Yom Kippour, passons en revue la pratique biblique et la célébration juive. Premièrement, le mot clé est « affliction ». Dans le cas de la pratique biblique, l'affliction est celle de l'âme. Dans le cas de la célébration juive, il s'agit de l'affliction du corps. Deuxièmement, le concept clé de Yom Kippour est l'expiation. À Yom Kippour, l'expiation est faite pour la nation, et non pas pour l'individu. Par le sacrifice des deux boucs, l'expiation nationale est faite pour le peuple d'Israël, mais l'expiation nationale ne peut pas être effective sans une affliction individuelle des âmes. En d'autres termes, alors que le sang de l'animal offre l'expiation à la nation dans son ensemble, l'expiation ne s'applique qu'à ceux de la nation qui affligent aussi leurs âmes.

À ce stade, deux passages clé vont être étudiés : il s'agit d'Osée 5:15-6:3 et de Zacharie 12:10-13:1.

A. Osée 5:15-6:3

La description de la tribulation faite par Osée est centrée sur le terme « affliction ». Dans la tribulation, le corps tout comme l'âme d'Israël sont affligés. Osée 5:1-14 décrit avec certains détails l'affliction du corps d'Israël pendant la grande tribulation. Puis Dieu, qui parle tout au long du passage, déclare au verset 15 : *Je m'en irai, je retournerai en mon lieu, jusqu'à ce qu'ils se reconnaissent coupables et recherchent ma face. Dans leur détresse, ils me chercheront dès le matin*. Avant que quelqu'un retourne à sa place, il doit tout d'abord l'avoir quittée ; ce n'est qu'après l'avoir quittée qu'il peut ensuite y retourner. Dieu déclare qu'il va « retourner en son lieu. » La place de Dieu est le ciel, mais avant qu'il puisse retourner au ciel, il faut tout d'abord qu'il le quitte. À quel moment Dieu quitte-t-il le ciel ? Dieu quitte le ciel lors de l'incarnation, lorsqu'il devient un homme en la personne de Yéchoua de Nazareth. Puis, à cause d'un certain outrage qui est

commis à son égard, il retourne au ciel, ce qui correspond au moment de l'ascension de Yéchoua depuis le mont des Oliviers. L'outrage spécifique commis contre lui est le rejet de sa messianité. Le verset se poursuit pour souligner qu'il ne reviendra pas sur terre jusqu'à ce que l'outrage soit confessé. Dieu ajoute l'affirmation : *dans leur détresse, ils me chercheront dès le matin*. Ainsi, Israël va passer par une période d'affliction, et cette affliction physique du corps va le conduire à confesser ce péché-là.

L'appel d'Osée 6:1-3 indique que la confession de l'outrage qui est exigée a eu lieu :

> *[1] Venez, retournons à l'Éternel, car lui a déchiré, et il nous guérira ; il a frappé, et il bandera nos plaies. [2] Dans deux jours, il nous fera vivre ; au troisième jour, il nous mettra debout, et nous vivrons devant sa face, [3] et nous connaitrons et nous nous attacherons à connaitre l'Éternel. Sa sortie est préparée comme l'aube du jour ; et il viendra à nous comme la pluie, comme la pluie de la dernière saison arrose la terre.*

Dans les derniers jours de la tribulation, les dirigeants d'Israël finissent par découvrir que leur rejet de la messianité de Yéchoua est la raison pour laquelle ils ont tellement souffert. Ils publient cet appel à la nation de passer par une période de repentance qui les conduit au salut. Tandis qu'Osée 5:15 parle de l'affliction physique du corps, Osée 6:1-3 parle de l'affliction spirituelle de l'âme. Par le moyen de l'affliction physique vécue lors de la grande tribulation, Israël passe par une affliction spirituelle de l'âme qui le conduit au salut national, ce qui fait qu'une expiation nationale a lieu. Ainsi, Yom Kippour trouve son accomplissement au travers de la grande tribulation ; les souffrances d'Israël dans la grande tribulation le conduisent au salut national.

B. Zacharie 12:10-13:1

Zacharie 12:1-9 apporte des détails sur la bataille pour Jérusalem, quand toutes les nations conduites par l'Antichrist viennent affronter les Juifs. Avec l'invasion, les gens vivent l'affliction physique, l'affliction du corps. Cela conduit à l'affliction spirituelle qui est décrite dans Zacharie 12:10-13:1 :

> *[10] Et je répandrai sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem un esprit de grâce et de supplications ; et ils regarderont vers moi, celui qu'ils auront percé, et ils se lamenteront sur lui, comme on se lamente sur un fils*

unique, et il y aura de l'amertume pour lui, comme on a de l'amertume pour un premier-né. [11] En ce jour-là, il y aura une grande lamentation à Jérusalem, comme la lamentation de Hadadrimmon dans la vallée de Méguiddon ; [12] et le pays se lamentera, chaque famille à part, la famille de la maison de David à part, et leurs femmes à part ; la famille de la maison de Nathan à part, et leurs femmes à part ; [13] la famille de la maison de Lévi à part, et leurs femmes à part ; la famille des Shimhites à part, et leurs femmes à part, [14] toutes les familles qui seront de reste, chaque famille à part, et leurs femmes à part. [1] En ce jour-là, une source sera ouverte pour la maison de David et pour les habitants de Jérusalem, pour le péché et pour l'impureté.

L'affliction du corps décrite dans Zacharie 12:1-9 conduit à l'affliction de l'âme décrite dans les versets indiqués ci-dessus. L'affliction physique de la grande tribulation conduit à l'affliction spirituelle d'Israël, et, par conséquent, au salut d'Israël. C'est ce qui va conduire à la deuxième venue (Zacharie 14:1-15) et à l'établissement du royaume messianique (Zacharie 14:16-21).

C. Conclusion

Yom Kippour suit Yom T'ruah. Par le fait que Yom Kippour trouve son accomplissement lors de la tribulation et que Yom T'ruah s'accomplit lors de l'enlèvement, il est clair que l'enlèvement précède la tribulation.

La septième saison sainte : *Souccot—La fête des tabernacles*

[33] Et l'Éternel parla à Moïse, disant, [34] Parle aux fils d'Israël, en disant, Le quinzième jour de ce septième mois, la fête des Tabernacles se célébrera à l'Éternel pendant sept jours. [35] Le premier jour il y aura une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service. [36] Pendant sept jours, vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu ; le huitième jour, vous aurez une sainte convocation, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu, c'est une assemblée solennelle ; vous ne ferez aucune œuvre de service. (Lévitique 23:33-36)

I. Introduction et noms

Le mot hébreu *souccot* est le pluriel de soukkah, qui fait référence à un abri temporaire tel qu'une cabane ou une hutte. C'est l'origine du nom de la fête de Souccot, car c'est un temps où les gens demeurent dans des cabanes. Souccot est la septième et dernière saison sainte dont il est parlé dans Lévitique 23.

Souccot bat toutes les autres fêtes quant au nombre de noms qui lui sont associés. Il y a neuf termes qui se réfèrent à cette saison sainte. Certains d'entre eux sont bibliques ; d'autres sont des appellations rabbiniques. Le premier nom est *Hag Hasukkot*, qui veut dire « la fête des Tabernacles » ou « la fête des cabanes. » Ce nom biblique se trouve dans Lévitique 23:34.

Le deuxième nom est *Hag Adonai*, qui signifie « la fête de l'Éternel » ou « la fête du Seigneur ». Ce nom biblique se trouve dans Lévitique 23:39.

Le troisième nom est *Hag Haasiph* (aussi transcrit *Hag Ha-Asif*, qui signifie « la fête du rassemblement ». On trouve ce nom biblique dans Exode 23:16: *et la fête de la moisson des premiers fruits de tes travaux, de ce que tu auras semé dans le champ ; et la fête de la récolte, à la fin de l'année, quand tu recueilleras du champ les fruits de tes travaux*. Souccot est appelé « la fête du rassemblement » parce que la fête marque la fin de la récolte d'été et précède de peu le début de la saison des pluies.

Le quatrième nom est *Hag* (ou *Chag)* ce qui veut simplement dire « la fête. » C'est un nom biblique et rabbinique à la fois. Lorsque les Juifs parlent de « la fête » (*ha-hag*) sans lui donner d'autre nom, il s'agit généralement de Souccot, comme dans I Rois 8:2: *Et tous les hommes d'Israël s'assemblèrent vers le roi Salomon, à la fête, au mois d'Ethanim, qui est le septième mois.*

Le cinquième nom est *Z'man Simchateinu*, qui veut dire « la saison de notre réjouissance. » Il s'agit aussi d'un nom rabbinique.[1]

Le sixième nom est *Yom ha-Shvii Shel Aravah*, qui veut dire « le septième jour du saule ». C'est un nom rabbinique[2] pour le septième jour de Souccot, lorsque des prières spéciales sont adressées à Dieu pour la pluie.

Le septième nom est *Hoshanah Rabbah*, qui veut dire « sauve-nous au plus haut ». Là aussi, il s'agit d'un nom rabbinique pour le septième jour de la fête,

[1] Voir Siegel, *The Jewish Catalog*, p. 126.

[2] Les rabbins pris ce nom de *Mishnah Sukkah* 4 :3.

parce qu'en ce jour des prières spéciales sont récitées concernant l'avenir et la rédemption finale d'Israël.[3]

Le huitième nom est *Shemini*[4] *Atzeret*, qui signifie "le huitième jour de l'assemblée. »[5] Ce nom rabbinique fait référence au huitième jour qui a été ajouté selon le commandement donné dans Lévitique 23:36. En théorie, Shemini Atzeret est vu comme un jour saint indépendant de Souccot, mais il suit immédiatement la fête ce qui fait qu'il est toujours associé avec cette fête. C'est ce huitième jour qui marque la fin de toutes les festivités et célébrations de Souccot, bien que les lois de Souccot ne s'appliquent pas à ce jour.

Le neuvième nom est *Simchat Torah*, qui veut dire « la réjouissance de la loi ».[6] C'est un autre terme rabbinique pour le huitième jour qui est basé sur Nombres 29:35-38. Il est appelé Simchat Torah parce que le cycle des lectures liturgiques de la Torah dans la synagogue, d'une part se termine et d'autre part recommence à cette occasion. La loi a été divisée en 52 parties de telle sorte que la totalité du texte peut être lue en une année lors des services de la synagogue. À Simchat Torah, le huitième jour de Souccot, la dernière portion du Deutéronome est lue avec les premiers versets du livre de la Genèse.

II. La célébration biblique

La célébration biblique de Souccot est essentiellement détaillée dans Lévitique 23:34-44, Néhémie 8:13-18, et Zacharie 14:16-19. Une introduction élémentaire est donnée dans cette section, mais le sujet est analysé plus en détail par la suite, lorsqu'on aborde l'étude des Écritures.

Souccot suit Yom Kippour et c'est un temps de réjouissance après l'affliction de Yom Kippour. Souccot marque les premiers fruits de la récolte d'automne.

La fête elle-même dure sept jours. Les gens la célèbrent en construisant des cabanes, dont le but est de leur rappeler les quarante ans d'errance dans le désert.

---

[3] Voir Nosson Scherman et Meir Zlotowitz, eds., *Succos — Its Significance, Laws, and Prayers/A Presentation Anthologized from Talmudic and Traditional Sources* (Brooklyn, NY: Mesorah Publications, 1982), pp. 69-71.

[4] Aussi orthographié "Sh'mini" or "Shmini."

[5] Voir Siegel, *The Jewish Catalog*, p. 128.

[6] Voir ibid.

Lévitique 23:40 mentionne quatre plantes-en hébreu, *arba'at ha-minim* ou de manière abrégée *arba minim* ("les espèces") qu'il faut apporter à la fête : le fruit de beaux arbres, ou l'*etrog*, qui est un fruit de la famille du citron ; des branches de palmier, ou le *lulav*, qui est une branche de palmier ; des rameaux d'arbres touffus, ou le *hadass*, qui est un rameau de myrte ; et du saule de rivière, ou l'*aravah*, qui est un rameau de saule.

Un huitième jour d'une assemblée solennelle a été ajouté ; il suit immédiatement le septième jour de Souccot, mais en théorie, il ne fait pas partie de Souccot. À cause de cela, les Juifs parlent des « huit jours de Souccot ». Pendant sept jours, ils doivent vivre, dormir, et manger dans des cabanes afin de se souvenir de l'errance dans le désert. Puis, un huitième jour a été ajouté qui est un jour d'assemblée solennelle, mais lors duquel il n'est pas demandé de manger, de dormir et de vivre dans des cabanes.

III. La célébration rabbinique

On trouve les détails de la célébration rabbinique de Souccot essentiellement dans la Mishna (*m. Sukkah* 1:1-5:8), le Tosefta (*t. Sukkah* 1:1-4:28), le Talmud de Jérusalem (*y. Sukkah* 1 a), et le Talmud babylonien (*b. Sukkah* 2a-56b). Par ailleurs, le *Shulchan Aruch* contient plusieurs chapitres qui traitent de Souccot. Les règles et régulations rabbiniques spécifiques seront examinées après quelques considérations préliminaires.[7]

A. Considérations rabbiniques générales

L'élément central de la fête est la cabane elle-même, qui s'appelle la *soukkah* en hébreu. Selon la pensée juive, la soukkah est devenue un symbole qui a un double sens. D'une part, c'est le symbole d'une espérance nationale dissipée

[7] Pour les lois rabbiniques concernant Souccot, l'expiation des non-juifs, et le rôle d'Élie, voir *b. Sukkah* 23a-24a ; 55b ; *b. Baba Meẓi`a* 83a-86b. Concernant les pratiques durant la période du deuxième Temple, voir George Foot Moore, *Judaism in the First Centuries of the Christian Era : The Age of Tannaim*, 3 vols. (Peabody, MA : Hendrickson, 1997), vols. 2 et 3, pp. 43-49. Concernant la célébration de cette fête par Yéchoua, voir Jacob Neusner et al., éd., *The Social World of Formative Christianity and Judaism* (Philadelphia : Fortress Press, 1988), pp. 264-289 ; Alfred Edersheim, *The Temple : Its Ministry and Services* (Peabody, MA: Hendrickson, 1994), pp. 220-226.

parce que la structure de la cabane est fragile. D'autre part, la soukkah apporte l'espérance d'une restauration future. Amos 9:11 en est la base : *En ce jour-là, je relèverai le tabernacle de David, qui est tombé, et je fermerai ses brèches, et je relèverai ses ruines, et je le bâtirai comme aux jours d'autrefois.*

Dans un commentaire écrit aux environs de l'année 1100, Rabbi Samuel ben Meir, connu sous le nom de Rashbam, explique la corrélation qui existe entre Souccot et l'époque à laquelle a lieu la fête. En un temps où les maisons des Juifs sont remplies du fruit de leur travail, il est nécessaire de se rappeler de la pauvreté qui a été la leur et leur dépendance de Dieu. Selon les mots de Rashbam, le commandement se lit de la manière suivante :

> Ne dis pas dans ton cœur, « Ma puissance et la force de ma main m'ont acquis ces richesses. » (Deutéronome 8:17) ; tu devrais te rappeler que le Seigneur ton Dieu, est celui qui le donne la force pour avancer. Par conséquent, les gens quittent [leurs] maisons, qui sont remplies de tout ce qu'il y a de bon à la saison des récoltes, et vont demeurer dans des cabanes, pour se souvenir de ceux qui n'avaient ni biens dans le désert ni maisons où vivre. Pour cette raison, Celui qui est saint a établi la fête des Tabernacles au temps des récoltes de l'aire de battage et du pressoir, afin que les gens ne s'enorgueillissent pas de leurs maisons bien meublées.[8]

Les gens construisaient les cabanes avant le début de la célébration de Souccot :[9]

> Lorsqu'Israël voit que Celui qui est saint a fait l'expiation pour eux [à Yom Kippour] et qu'il a effacé leur dette, que font-ils ? Pendant les quatre jours qui séparent le jour des expiations de celui de la fête des Tabernacles, ils vont chercher des branches de myrte, de saule et de palmier et ils construisent des cabanes en chantant des louanges à Celui qui est saint.[10]
>
> Quant à une vieille soukkah, Beit Shammai la rejette, alors que Beit Hillel l'accepte. Qu'est-ce qu'une vieille soukkah ? C'est toute [soukkah] que l'on a

[8] Commentaire de Lévitique 23:43 par Rashbam tel que traduit dans Philip Goodman, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology* (Philadelphia: Jewish Publication Society, 1973), p. 54.

[9] Voir aussi les "Laws Concerning the Sukkah" par Solomon Ganzfried in Goodman, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology*, pp. 65-67.

[10] *Pesikta Rabbati* 51,8 tel que cité dans Goodman, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology*, p. 26.

> construite trente jours avant la fête. Mais si quelqu'un l'a construite pour la fête, même [s'il l'a construite] dès le début de l'année, elle est valable.[11]

Les murs doivent être exécutés avant le toit, et l'idée est de procurer de l'ombre :

> Une soukkah plus longue que vingt cubits n'est pas valable. Rabbi Yehudah l'accepte. Et une qui n'a pas la hauteur de dix largeurs de main, ou qui n'a pas trois murs, ou dont [la surface] frappée par le soleil est plus grande que la surface ombragée n'est pas valable.[12]

Selon les rabbins, le commandement biblique ne concerne pas tant la construction des cabanes, mais le fait d'y demeurer, c'est-à-dire de manger et de dormir dans la soukkah :

> Rabbi Eliezer dit : il est obligatoire de prendre quatorze repas dans la soukkah, un le matin et un le soir [chacun des sept jours de la fête].[13]

> MISHNAH : pendant les sept jours de *Souccot*, la soukkah devient le lieu de résidence permanent d'une personne alors que sa maison est pour l'occasion sa résidence temporaire. En cas de pluie, à partir de quand est-il permis de quitter la soukkah ? Cela est permis à partir du moment où il pleut tellement fort que les plats de nourriture caillée se gâtent. Les sages racontent une parabole : À quoi cette affaire est-elle comparable ? On peut la comparer à un serviteur qui vient servir du vin à son maître, et il lui verse un pichet [*kiton*] d'eau sur le visage pour lui montrer que sa présence n'est pas désirée. Ainsi, là aussi, dans la *sukka*, la pluie est une indication que Celui qui est saint, qu'il soit béni, ne veut pas que la personne accomplisse la mitzva de la *sukka*.[14]

Selon Deutéronome 16:13 et faisant allusion à Souccot, , il est dit, *Tu célébreras la fête des Tabernacles pendant sept jours, quand tu auras recueilli les produits de ton aire et de ta cuve*. En hébreu, le verbe traduit par "célébreras" veut dire en fait « feras. » Par conséquent, les rabbins interprètent le verset comme un signe que la cabane doit être « faite par soi-même » et qu'elle doit être sa propre cabane. La personne qui veut accomplir la *mitzvah* de Souccot doit posséder au moins en partie la soukkah, mais il n'est pas indispensable qu'il en possède la

[11] *m. Sukkah* 1:1.

[12] Ibid.

[13] *m. Sukkah* 2:6.

[14] *b. Sukkah* 28b.

structure toute entière. Une soukkah qui a été volée ou empruntée ne remplit pas les conditions du commandement :

> Les sages enseignent : Concernant une *soukka* qui a été volée et concernant celui qui couvre une *soukka* dans le domaine public, ce qui est équivalent à voler du terrain dans le domaine public, Rabbi Eliezer estime que ces *sukkot* ne permettent pas d'accomplir la mitzva, alors que les Rabbis considèrent qu'elles sont convenables.[15]

Une soukkah communautaire est permise afin que la congrégation toute entière puisse vivre dans une seule cabane, dans la mesure où elle est suffisamment grande.

Une autre préoccupation rabbinique concerne les profits dérivés de la soukkah ; il est interdit d'en tirer tout avantage pratique excepté lorsqu'il pleut :

> [Nos sages déclarent :] tout comme le saint nom de D-ieu demeure sur les choses qui sont consacrées, et d'où il est interdit d'en tirer profit, ainsi, de même, Son saint nom demeure sur la *soukkah*, comme il est écrit, « … la fête de Souccot pendant sept jours à D-ieu. » Tout comme la fête, c.-à-d., l'offrande *chagigah* de la fête est consacrée à D-ieu, de même, la *soukkah* est consacrée à D-ieu.[16]

> La sainteté d'une *soukkah* surpasse celle de nombreux objets qui sont utilisés pour les mitzvos [sic]. Par exemple, les *tzitzis* (voir sec. 21 :1 dans Vol. 1 du présent ouvrage) sont considérés comme *tashmishei mitzvah,* des objets utilisés pour une *mitzvah*, et ils doivent être traités avec respect. Néanmoins, ils ne sont pas catalogués comme étant « saints ». Par contre, le *s'chach* et (par extension) les murs d'une *soukkah* ont un degré de sainteté similaire à celui attribué à un animal sacrificiel. (Même les décorations d'une *soukkah* ne doivent pas avoir d'autres fonctions ; . . .)[17]

À partir du moment où une soukkah a été qualifiée conforme au commandement et que le temps de la fête arrive, même les fruits et les noix qui sont utilisés pour la décoration doivent être laissés pour la durée complète de la fête ; ils ne doivent pas être mangés pendant ces sept jours :

---

[15] *b. Sukkah* 31a. Voir aussi *Shulchan Aruch* 638.

[16] *Shulchan Aruch* 638:1.

[17] *Shulchan Aruch* 638, note en bas de page.

> Si quelqu'un l'a couverte [la *soukkah*] selon la loi et l'a décorée avec des tapis et des tapisseries faits main, et a suspendu à l'intérieur des noix, des amandes, des pêches, des grenades et des grappes de raisin, de vigne [des carafes d'] huiles et de bon repas, et de couronnes d'épis de maïs, il est interdit de les utiliser [de manger, par exemple, n'importe quel fruit] jusqu'à la fin du dernier jour de la fête.[18]

La bénédiction officielle de Souccot est : « Béni sois-tu, Ô Seigneur notre Dieu, qui nous a sanctifiés par tes commandements et nous a ordonné de demeurer dans la cabane. »[19] Quant au moment où la bénédiction doit être prononcée, Maïmonides dit :

> Chaque fois que l'accomplissement d'un devoir religieux termine définitivement l'obligation, la bénédiction est récitée à ce moment-là. Toutes les fois que l'accomplissement d'un précepte est un antécédent à un autre précepte, la bénédiction est dite lors de l'accomplissement du dernier. Par exemple, une personne construit une cabane pour la fête des Tabernacles, prépare les branches de palmier pour la fête, confectionne une corne de bélier pour le Nouvel An, met des franges à un vêtement, ou prépare des phylactères ou une *Mezuzah* ; lorsqu'il prépare chacun de ces objets d'utilité religieuse, il ne dit pas la bénédiction « Qui nous a sanctifiés par tes commandements et nous a ordonné de construire une cabane, de préparer les branches de palmier, d'écrire les phylactères » ; ceci, parce que l'acte dans chacun de ces cas est suivi par une autre instruction. Quand la bénédiction doit-elle être dite ? Lorsque la personne s'assied dans la cabane (lors de la fête des Tabernacles), qu'elle tient la branche de palmier, entend la sonnerie de la corne de bélier (lors du Nouvel An) s'enveloppe de son vêtement à franges, met les phylactères, appose la *Mezuzah*.[20]

[18] *b. Betzah* 30b tel que cité dans Goodman, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology*, p. 29.

[19] Pour plus d'information sur cette bénédiction, voir Scherman et Zlotowitz, *Succos – Its Significance, Laws, and Prayers*, pp. 112-113.

[20] Maimonides, *Mishneh Torah*, Laws of Blessings 11:8. Cited 20 July 2018. Online https://www.sefaria.org/Mishneh_Torah%2C_Blessings.11?lang=bi.

B. Règles rabbiniques particulières

Les rabbins donnent dix règles et régulations précises pour la construction de la soukkah. Premièrement, elle doit donner le sentiment d'une demeure temporaire ; il ne faut pas la regarder comme étant une demeure permanente, raison pour laquelle elle doit être une construction légère pour rappeler aux gens les errances dans le désert (Lévitique 23:42-43). Le caractère temporaire de la soukkah n'est pas censé être vu dans les murs eux-mêmes, mais dans le toit de la hutte, appelé le *sechach*. Dans la pensée rabbinique, c'est l'essence même de la cabane. Par conséquent, un grand nombre des lois qui concernent la soukkah se réfèrent en fait à son toit. La hauteur ne doit pas dépasser vingt *amot* (approximativement neuf mètres),[21] et il doit apporter plus d'ombre que de lumière aux heures les plus lumineuses de la journée.

La deuxième règle est que le toit doit être fabriqué avec quelque chose qui pousse de la terre. Cela veut dire qu'il ne peut être fait avec des peaux d'animaux, du métal, ou du tissu. Il doit être fait avec quelque chose qui est coupé et qui n'est plus en contact avec le sol,[22] ce qui exclut l'utilisation de branches qui sont encore attachées à l'arbre. Enfin, il ne doit pas être sujet à l'impureté rituelle, ce qui exclut l'utilisation de fruits et de nourriture qui vont se gâter :[23]

> Si quelqu'un fait pousser de la vigne, des courges et/ou du lierre au sommet, et place le *sekhakh* [le toit feuillu qui couvre la soukkah] par-dessus, la soukkah n'est pas valable. Mais si la quantité de *sekhakh* est plus importante que celle des plantes grimpantes, ou si elles ont été coupées [les plantes, de telle sorte qu'elles ne sont plus attachées au sol], alors elle est convenable. C'est

[21] *m. Sukkah* 1:1; *Shulchan Aruch* 633:1 and 634:1.

[22] *b. Sukkah* 11a déclare: « MISHNAH : si une plante grimpante sur treillis telle qu'un plant de vigne ou un plan de courges ou du lierre [*kissos*] grimpe sur une *sukka* tandis qu'ils sont encore attachés au sol, complétant la toiture au sommet, la *sukka* est impropre. Si la quantité de matière constituant le toit est plus importante que celle de la plante attachée au sol, ou si les plantes grimpantes ont été coupées de telle sorte qu'elles ne sont plus attachées au sol, alors la sukkah convient. »

[23] Ibid. : « C'est le principe selon lequel le toit de la *sukka* doit être construit : tout ce qui est susceptible de conduire à une impureté rituelle, par exemple des récipients, ou dont la croissance ne vient pas du sol, par exemple des peaux d'animaux, ne peut être utilisé pour faire le toit d'une *sukka*. Et tout ce qui n'est pas susceptible de devenir rituellement impur et qui pousse du sol peut être utilisé pour constituer le toit d'une *sukka*. » Pour plus d'information sur les matériaux de construction autorisés pour la construction du toit d'une soukkah, voir *Shulchan Aruch* 629.

ici la règle : tout ce qui peut devenir impur ou qui ne pousse pas du sol ne peut pas être utilisé pour le *sekhakh* ; et tout ce qui ne peut pas devenir impur et qui pousse du sol peut être utilisé pour le *sekhakh*.

Des bottes de paille, des fagots de bois, ou des fagots de sarments ne peuvent pas être utilisés pour le *sekhakh*. S'ils sont détachés les uns des autres [de leurs bottes ou fagots], alors tous sont valables. Et ils sont tous utilisables pour les murs [d'une soukkah].

Il est possible d'utiliser des planches [de bois] pour le *sekhakh*, selon Rabbi Yehudah. Et Rabbi Meir les interdit. Si quelqu'un place une planche dont la largeur est de quatre largeurs de main au sommet [de sa soukkah], c'est valable, pour autant que personne ne dorme directement dessous.[24]

La troisième règle est que le toit doit toujours être construit une fois les murs terminés de telle manière qu'avec la pose du toit, la construction de la soukkah est terminée.[25]

La quatrième règle concerne la construction du toit de la soukkah. Le sechach doit être fait de manière à laisser passer la lumière du soleil ; la nuit, les étoiles doivent être visibles au travers et il ne doit pas retenir la pluie. Cependant, il doit procurer plus d'ombre que de lumière lorsque le soleil est au zénith, ce qui fait qu'aucune ouverture ne doit être supérieure à 28 cm.[26] Rabbi Joseph ben Meir Teomim (1727-1792) explique que contempler le ciel et les étoiles rappelle la majesté de Dieu le créateur.[27]

La cinquième règle est que la soukkah ne peut pas être construite à l'intérieur ou sous le surplomb d'un porche, d'un balcon ou sous un arbre. Construite dans ces conditions, une telle cabane n'est pas valable. L'ombre à l'intérieur de la soukkah ne doit venir que de son toit et d'aucune autre source. La soukkah doit se trouver directement sous le ciel :[28]

[24] *m. Sukkah* 1:4-6.

[25] *Shulchan Aruch* 635.

[26] *b. Sukkah* 2a. Voir aussi *y. Sukkah* 2:3; *b. Sukkah* 22b; *Shulchan Aruch* 631:3 et 631:5.

[27] *Shulchan Aruch* 631:2.

[28] See Ronald H. Isaacs, *Every Person's Guide to Sukkot, Shemini Atzeret, et Simchat Torah* (Northvale, NJ: Jason Aronson, 2000), p. 56.

> Si quelqu'un a construit sa *soukkah* sous un arbre, c'est comme s'il l'avait construite à l'intérieur de la maison [comme s'il a avait deux toits, et par conséquent, elle n'est pas valable]. Si une so*ukkah* est construite au-dessus d'une autre, la soukkah supérieure est valable, mais celle qui est en dessous n'est pas valable. R. Judah dit, s'il n'y a pas d'occupants dans la soukkah supérieure, alors celle d'en dessous est valable.[29]

La sixième règle est qu'il n'y a pas de restrictions quant aux matériaux utilisés pour la construction des murs ; par exemple, les murs peuvent être en métal, en bois, en toile, en brique, en pierre :

> MISHNAH. DES BOTTES DE PAILLE, DES FAGOTS DE BOIS, ET DES FAGOTS DE BRANCHAGES NE PEUVENT PAS ÊTRE UTILISÉS COMME COUVERTURE DE LA SOUKKAH, MAIS TOUS, S'ILS SONT DÉLIÉS, SONT ALORS UTILISABLES. CEPENDANT, TOUS LES MATÉRIAUX SONT UTILISABLES TELS QUELS POUR LES MURS.[30]

La septième règle est qu'il doit y avoir un minimum de deux murs complets, mais il peut y avoir trois et même quatre murs.[31] Le quatrième côté peut être laissé entièrement ouvert. Lorsque la construction est faite dehors contre une maison, un ou plusieurs murs de la maison peuvent être aussi utilisés comme murs de la cabane.[32]

La huitième règle concerne la taille de la soukkah. Il n'existe pas de taille maximum, mais la cabane doit être suffisamment spacieuse pour contenir une personne et une table. Par conséquent, la taille minimum a été fixée par les rabbins à 66 cm par 66 cm :

> Si la tête d'une personne et la plus grande partie de son corps sont dans la soukkah, et si la table [sur laquelle il mange] se trouve dans la maison, Beit

[29] *Sukkah* I.2 tel que cité dans Goodman, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology*, p. 28.

[30] *m. Sukkah* 12a. *Shulchan Aruch* 630:1 codifie cela.

[31] Les rabbins ne sont pas d'accord sur le nombre de murs nécessaires pour faire une soukkah kasher : *m. Sukkah* 2 a dit qu'il faut trois murs. La Guemara (*Sukkah* 6b) cite *t. Sukkah* 1 :9 disant que deux murs complets et un troisième d'une largeur minimum d'un *tefach* (entre 8 et 10 cm) sont nécessaires. Hersh Goldwurm conclut : « Les lois concernant le nombre minimum de murs — dans le cas où il n'y a pas quatre murs complets — sont compliquées, aussi, il est conseillé de faire quatre murs solides (*Rama* in O.C. 630 :5), » (dans Scherman et Zlotowitz, *Succos – Its Significance, Laws, and Prayers*, p. 75).

[32] Rabbi Aviel Orenstein, éd., *M. Berurah*, Vol. VI (Jerusalem, Israel: Pisgah Foundation, 1999), § 630.

> Shamai la rejette, et Beit Hillel l'accepte. [Les élèves de] Beit Hillel disent aux [élèves de] Beit Shamai, « Est-ce que les anciens de Beit Shamai et les anciens de Beit Hillel ne sont pas allés visiter Rabbi Yochanan ben Hachoroni, et ils l'ont trouvé assis avec sa tête et la plus grande partie de son corps dans la soukkah, tandis que sa table se trouvait dans la maison, et ils n'ont rien dit pour [l'arrêter] lui. » Les [élèves de] Beit Shamai leur ont répondu, « [Peut-on réellement apporter] une preuve à cela ?! En fait, ils lui ont dit, 'Si telle a été votre habitude, vous n'avez jamais accompli la mitzvah de soukkah de toute votre vie !' »[33]

La neuvième règle concerne la hauteur de la soukkah ; elle ne doit pas être inférieure à 81cm et pas supérieure à 9m, ce qui représente vingt *amot* ou cubits : « Une *soukkah* qui fait plus de vingt cubits de hauteur n'est pas valable. »[34] Parce qu'il faut être conscient d'être assis dans une soukkah, les rabbins ont jugé que, si le toit est plus haut, on n'a plus l'impression d'être dans une cabane.[35]

La dixième règle concerne la décoration de la soukkah ; ici, l'accent est mis sur l'esthétique. Les murs peuvent être décorés avec des tableaux, des tapisseries, ou des fleurs. Le toit peut être décoré, mais il ne doit pas être constitué de fruits, de noix, de pommes, de raisins, et de grenades ; ceux-ci ne peuvent pas être mangés durant la semaine entière.[36]

C. Autres règles et coutumes concernant la soukkah

Selon la tradition kabbalistique, il y a sept « invités » spéciaux qui viennent chaque jour rejoindre la famille dans leur soukkah. Ces sept invités sont de grands dirigeants du passé d'Israël. Appelés *ushpizin*, le mot araméen pour « invités », ils viennent rendre visite chacun des sept jours, mais chaque jour, un invité différent conduit les autres :

> Lorsqu'un homme est assis dans cette demeure de l'ombre de la foi, la présence divine étend ses ailes sur lui, et Abraham ainsi que cinq autres justes élisent leur domicile près de lui. Rabbi Abba dit : « Ce sont Abraham et cinq

[33] *m. Sukkah* 2:7.

[34] *Sukkah* I.1 as quoted in Goodman, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology*, p. 28.

[35] Voir Orenstein, *M. Berurah*, § 633. Voir aussi *m. Sukkah* 1:1 et *Shulchan Aruch* 633:1 et 634:1.

[36] Orenstein, *M. Berurah*, § 638.

> autres justes [Isaac, Jacob, Joseph, Moïse, et Aaron] et un roi [David] qui élisent leur domicile près de lui. » Et c'est pourquoi l'Écriture dit : « Je serai assis dans les tentes sept jours ». [37]

Les deux groupes principaux de Juifs, les Ashkénazes et les Sépharades, ont un ordre différent quant à celui qui conduit le groupe chaque jour. La citation précédente est tirée du Zohar, le texte central de la Kabbale juive. Elle suit la tradition ashkénaze, Abraham conduisant le premier jour, Isaac le deuxième, Jacob le troisième, Joseph le quatrième, Moïse le cinquième, Aaron le sixième jour, et David le septième jour. C'est l'ordre chronologique. L'ordre sépharade va d'Abraham le premier jour, à Isaac le deuxième jour, à Jacob le troisième jour, puis à Moïse le quatrième jour, à Aaron le cinquième jour, à Joseph le sixième jour et à David le septième jour.

D. Les quatre variétés selon la tradition rabbinique

Selon la Bible, Souccot doit être célébré avec *arba minim*, ou "quatre types," "quatre variétés" de plantes : *le fruit de beaux arbres, des branches de palmiers, et des rameaux d'arbres touffus et de saules de rivière* (Lévitique 23:40). Cependant, la tradition rabbinique a ajouté 326 règles et régulations concernant les quatre variétés. Seuls sept points concernant les quatre variétés et les pratiques rabbiniques seront abordés.

1. Introduction

Chaque année, le arba minim symbolise la dernière récolte et il est présenté en signe de reconnaissance pour cette récolte. Selon les rabbins, la raison pour laquelle Dieu a choisi ces quatre plantes est qu'elles retiennent toutes l'humidité pendant les sept jours et que ces quatre variétés sont faciles à trouver en Israël.[38]

---

[37] Zohar 103b, Zohar III, Le livre de la Splendeur, traduit du texte chaldaïque et accompagné de notes de Jean de Pauly, Editions G.-P. Maisonneuve et Larose, Paris, 1970.

[38] Dans *Moreh Nevuchim* 3:43, Rambam explique : « Je crois que les quatre variétés sont une expression symbolique de notre joie que les israélites aient quitté le désert, "Ce n'est pas un lieu où l'on puisse semer ; on n'y trouve ni figuiers, ni vignes, ni grenadiers, et il n'y a pas d'eau pour boire" (Nom. 20 :5), pour un pays rempli d'arbres fruitiers et de rivières. Afin de s'en souvenir, on prend le fruit le plus agréable parmi les fruits du pays, les branches les plus parfumées, les plus belles feuilles, et aussi les meilleures herbes, par

2. Les lois générales

Aucun objet utilisé pendant la fête ne doit être volé ou emprunté ; tout doit appartenir au participant. Tandis que ces deux lois générales sont vraies pour tout ce qui touche à Souccot, elles ont une signification particulière en ce qui concerne les quatre variétés :

> R. Ammi a dit, une branche flétrie [branche de palmier] n'est pas valable parce qu'elle n'est pas *belle* (Lévitique 23:40) ; une qui a été volée n'est pas valable parce qu'elle constitue un précepte accompli au travers d'une transgression.[39]

> Si quelqu'un n'a pas les quatre variétés de premier choix, il est préférable qu'il remplisse ses obligations avec celles d'un ami. Cependant, il est tenu de posséder lui-même les quatre espèces, selon ses moyens, avec lesquelles pendant *Hallel* ") il les agitera durant la cérémonie et les prendra avec lui lors des processions [autour de la synagogue].[40]

3. Les lois partagées

Il y a onze lois partagées qui sont vraies pour les quatre variétés. Premièrement, les quatre variétés doivent être tenues toutes ensemble dans la main :

> Rabbah dit, Le *lulav* [doit être tenu] dans la main droite et l'*etrog* dans la gauche. Pour quelle raison ? Le premier constitue trois commandements [ceux de la palme, du myrte et du saule qui sont liés ensemble] et le dernier, un seul [étant donné que la main droite est considérée comme étant la plus

exemple, les saules des rivières. Ces quatre types de végétaux ont aussi les trois buts suivants : Premièrement, ils étaient abondants en ces temps en . . . [*Eretz Israel*], ce qui fait que quiconque pouvait les obtenir facilement. Deuxièmement, ils ont une belle apparence, ils sont verts, certains d'entre eux, c'est-à-dire le citron et le myrte, ont un très bon parfum, les branches de palmier et le saule sont neutres du point de vue de leur odeur. Troisièmement, ils restent frais et verts pendant sept jours, ce qui n'est pas le cas pour les pêches, les grenades, les asperges, les noix, et leurs semblables » (*Guide for the Perplexed*, Engl. Trans. Friedlander, 1903, n.p. [cited 29 July 2018]. Online : https://www.sefaria.org/Guide_for_the_Perplexed%2C_Part _3.43.5 ?lang=bi&with=all&lang2=en).

[39] *Sukkah* 30a tel que cite dans Goodman, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology*, p. 34.

[40] *Kitzur Shulhan Arukh* 136 tel que cité dans ibid., p. 67.

> importante, par conséquent, c'est dans cette main que la partie la plus importante des variétés doit être tenue].[41]

Deuxièmement, les rabbins ont débattu pour savoir si le commandement « vous prendrez » fait référence à l'acte de saisir les quatre variétés ou de les tenir dans la main après les avoir saisies. En fin de compte, ils ont adopté la deuxième option :

> GUEMARA : D'où est-ce que ces choses ont été tirées, à savoir qu'on ne peut pas remplir ses obligations avec le *lulav* d'un autre le premier jour de la fête ? C'est la façon dont les sages ont enseigné ce qui est écrit : " Et le premier jour vous prendrez du fruit de beaux arbres, des branches de palmiers, et des rameaux d'arbres touffus et de saules de rivière" (Lévitique 23:40). L'utilisation de la deuxième personne du pluriel dans la phrase : « Et vous prendrez », indique qu'il faut une prise en main par chaque personne.[42]

La troisième loi partagée est que le arba minim doit être levé depuis leur place. Les branches sont levées avec la main droite, et le fruit ou le citron est pris avec la main gauche. Dans son ouvrage *Mishneh Torah*, Rabbi Maïmonides a résumé la règle :

> La méthode d'accomplir le commandement est de lever le bouquet constitué des trois variétés dans la main droite et le citron dans la gauche, et de les déplacer de haut en bas, agitant le *lulav* trois fois dans chaque direction.[43]

La quatrième loi est que les trois variétés de branches doivent être attachées ensemble :

> Le *lulav*... ne doit être ficelé seulement avec [des brins de] sa propre variété ; ainsi R. Judah. R. Meir dit qu'il peut même être ficelé avec une cordelette. R. Meir remarque, en fait, qu'il arriva aux hommes de Jérusalem d'utiliser des fils d'or pour attacher leurs *lulavim*. Les Rabbis lui ont répondu, mais ils l'ont

[41] *Sukkah* 37b tel que cité dans ibid, p. 34-35.

[42] *b. Sukkah* 41b.

[43] Solomon Gandz et Hyman Klein, trans. *The Code of Maimonides*, Vol. 3 (New Haven, CT: Yale University Press, 1961), p. 397.

Gauche : "Souccot à la Synagogue" par le peintre polonais Leopold Pilichowski

> ficelé avec [des brins] de leur propre variété en-dessous [des brins d'or, les premiers servant pour lier et les seconds étant plutôt décoratifs].[44]

La cinquième loi concerne la durée du commandement. À proximité du Temple, les branches doivent être liées pendant sept jours ; mais en dehors du district du Temple, elles ne doivent être liées qu'une journée.[45]

En sixième, l'arba minim doit être tenu avec les branches dans le sens de leur croissance, la base ou la partie coupée étant en bas et l'extrémité des branches vers le haut. Rabbi Maïmonides note :

> Une fois que ces quatre variétés ont été levées. .. l'obligation est accomplie, aussi longtemps qu'elles sont levées de la manière dont elles ont poussé [c'est-à-dire en position droite].[46]

La septième loi concerne la bénédiction. Normalement, selon la pratique juive, il est de coutume de réciter la bénédiction avant d'accomplir le commandement, cependant la tradition pour Souccot veut que la bénédiction soit récitée seulement une fois que les quatre variétés sont tenues droites et maintenues ainsi.[47]

La huitième loi concerne la secousse des branches. Tandis que les écritures ne demandent que de les tenir, il existe une loi rabbinique de les secouer dans toutes les directions parce que Dieu est omniprésent :

> La façon juste d'exécuter la mitzva consiste à lever avec la main droite un bouquet constitué des trois variétés et l'*etrog* de la main gauche, et puis de

[44] *Sukkah* 3.8 tel que cite dans Goodman, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology*, p. 34.

[45] Scherman et Zlotowitz, *Succos – Its Significance, Laws, and Prayers*, p. 57.

[46] *Mishneh Torah, Hilkhot Lulav* 7:9.

[47] Scherman et Zlotowitz, *Succos – Its Significance, Laws, and Prayers*, p. 114.

> les pousser en avant, de les ramener, de les lever, de les abaisser, et de secouer le *lulav* trois fois dans chaque direction.[48]

Les branches sont secouées d'avant en arrière trois fois dans l'ordre suivant : à l'est, au sud, à l'ouest, au nord, vers le haut en direction du ciel, vers le bas en direction de la terre, mais ce n'est pas tout. Ils sont aussi secoués lors de la récitation des Psaumes 113-118. Le fait de secouer est un moyen d'implorer Dieu pour la pluie ; donc les rabbins les secouent en signe de prière pour la pluie. Ils sont secoués d'avant en arrière afin de contenir le mauvais vent. Ils sont secoués de haut en bas pour retenir la mauvaise pluie. Ils sont secoués afin de rappeler à Dieu ses promesses que, lorsque le royaume sera établi, *tous les arbres des champs battront des mains* (Ésaïe 55:12) :

> Rabbi Yoḥanan a dit : il les secoue d'avant en arrière afin de les dédier à Celui qui est maître des quatre directions. Il les lève et les baisse à Celui à qui appartiennent les cieux et la terre à l'ouest, Eretz Yisrael, ils l'enseignent de la manière suivante. Rabbi Ḥama bar Ukva dit que Rabbi Yosei, fils de Rabbi Ḥanina, a dit : Il les secoue d'avant en arrière afin de demander une trêve aux vents mauvais, aux orages et tempêtes qui viennent de toutes les directions ; il les soulève et les baisse afin d'arrêter les rosées et les pluies malfaisantes qui viennent d'en haut.[49]

La dixième loi est que les variétés doivent être très belles ; il ne faut pas qu'elles soient flétries ou séchées, et les extrémités ne doivent pas être taillées :

> Une branche de myrte qui… est complètement sèche est impropre. Une branche de myrte prélevée d'un arbre qui est vénéré lors de pratiques idolâtres [*asheira*] ou une branche de myrte prélevée dans une ville dont les habitants sont disposés à l'idolâtrie est impropre. Si l'extrémité de la branche de myrte a été coupée, si les feuilles ont été complètement coupées, ou si le nombre de ses baies dépasse le nombre de ses feuilles, elle est impropre. Si le nombre de baies est réduit en les ôtant de la branche de telle manière qu'ils ne dépassent plus le nombre des feuilles, la branche de myrte est valable. Mais il n'est pas permis de diminuer le nombre pendant la fête elle-même.[50]

[48] Ibid.

[49] *b. Sukkah* 37b.

[50] *b. Sukkah* 32b; voir aussi *b. Sukkah* 30a et *y. Sukkah* 53.c

La dixième loi concerne la fixation des trois branches entre elles. Le mot "lulav" littéralement fait référence à une branche de palmier, mais lorsqu'elle est liée aux branches de saule et de myrte, le bouquet est vu comme une unité et il est appelé le *lulav*. Il est constitué d'une branche de palmier, de deux branches de saule et de trois branches de myrte.[51]

La onzième loi est que les quatre variétés doivent être levées et agitées à l'unisson à un moment spécifique du service.[52]

4. Les lois spécifiques

Il existe des lois spécifiques qui ne s'appliquent pas aux quatre variétés.[53] Premièrement, en ce qui concerne la branche de palmier, elle doit être prélevée uniquement d'un palmier dattier, et elle doit être en bonne condition. La fronde doit être fermée ; si les feuilles sont étalées, elle ne peut pas être utilisée. Si la fronde est fendue, craquelée, si elle apparait comme étant double, si elle a des épines sur la tige centrale, si elle est courbée vers l'avant, si le sommet est tordu, si elle est sèche, si l'extrémité a été coupée, si les feuilles de palmier ne sont pas attachées à la tige, si la plupart des feuilles ont été coupées, alors la branche est disqualifiée et ne peut pas être utilisée.[54]

Deuxièmement, concernant les deux branches de saule, elles doivent être prélevées du saule des ruisseaux, les feuilles doivent être allongées comme une rivière, le bord de la feuille doit être lisse, et la tige doit être rouge. Cependant, si la pointe est coupée, si la plupart des feuilles sont sèches ou tombées, ou si le bord des feuilles est dentelé, les branches ne peuvent pas être utilisées.[55]

Troisièmement, en ce qui concerne les branches de myrte, elles doivent sembler tressées, les feuilles doivent être larges et semblables à la forme d'un œil, et les trois branches doivent avoir la même taille. Cependant, si les feuilles sont sèches ou coupées, si les rameaux présentent plus de bois que de feuilles, ou s'il y a plus de baies que de feuilles, elles sont disqualifiées et ne peuvent pas être utilisées.

---

[51] Scherman et Zlotowitz, *Succos — Its Significance, Laws, and Prayers*, pp. 114-115.

[52] Ibid., p. 84-85.

[53] On trouve les lois qui suivent dans Rabbi Maimonides' *Mishneh Torah : Hilchot Lulav*.

[54] Voir aussi *Shulchan Aruch* 645 et *Pesikta Rabbati* 51:2.

[55] Voir aussi *b. Sukkah* 44b.

Quatrièmement, le citron, ou *etrog*, symbolise la Terre promise. Il doit appartenir à celui qui le détient et ne doit pas être plus petit qu'un œuf, alors qu'il n'y a pas de limite supérieure dans la taille.[56] Tandis que la branche de palmier, les deux branches de saule et les trois branches de myrte sont liées en un seul bouquet, l'etrog est séparé et tenu dans la main gauche pendant la bénédiction, avec la pointe vers le haut. S'il est percé ou si une partie est manquante, s'il est fissuré, a un trou ou est transpercé, si une grande partie est marquée ou a séché, s'est fendue, a été pelée, ou s'il est rond comme une balle, il ne peut pas être utilisé.

5. Le symbolisme

La branche de palmier est utilisée parce qu'elle symbolise quelque chose qui porte du fruit, mais sans avoir de parfum. Le myrte a du parfum, mais ne porte pas de fruit. Le saule n'a ni parfum ni fruit, mais le etrog possède les deux, le parfum et le fruit.

Les quatre variétés symbolisent le corps humain : le palmier symbolise la colonne vertébrale, le myrte symbolise l'œil, la branche de saule symbolise la bouche, et l'etrog symbolise le cœur.[57]

Les quatre variétés représentent aussi Israël. L'etrog, ayant du fruit et du parfum, symbolise les Juifs qui sont justes, qui ont la connaissance de la loi et des bonnes actions. La branche de palmier, qui a du fruit, mais pas de parfum, symbolise les Juifs qui ont la connaissance de la loi de Moïse, mais pas les bonnes actions. Le myrte, qui a le parfum, mais pas le fruit, symbolise les Juifs qui ont les bonnes actions, mais pas la connaissance de la loi. La branche de saule, qui n'a ni le fruit ni le parfum, représente par conséquent les Juifs qui n'ont ni la connaissance de la loi ni les bonnes actions.[58]

[56] Voir *b. Sukkah* 3:7.

[57] Scherman et Zlotowitz, *Succos — Its Significance, Laws, and Prayers*, p. 56.

[58] Voir ibid., p. 56-57; *Leviticus Rabbah* 30:14; *Pesikta Rabbati* 51:2; et *Sefer ha-Hinukh* 285.

6. L'unité

Le fait que les quatre variétés soient placées ensemble enseigne que les Juifs constituent une ethnie unie dans laquelle les défaillances de certains sont compensées par les vertus des autres. Le point soulevé ici est qu'il y a une unité juive malgré la diversité.[59]

E. *Hoshanah Rabbah*

Le septième jour de Souccot est appelé *Hoshanah Rabbah*, ce qui signifie « sauve-nous au plus haut. » Dans le nom sept prières sont soulignées ; elles sont appelées « les prières *Hoshanot* », et concernent l'avenir et la rédemption finale d'Israël.

Hoshanah Rabbah est aussi connu comme étant le dernier des jours de jugement qui commencent à Rosh Hashanah lorsque Dieu émettant un jugement. À Yom Kippour, il le scelle. Cependant, le verdict n'est pas prononcé avant Hoshanah Rabbah ; jusque-là, le décret de Dieu peut être inversé, surtout s'il s'agit de la pluie. Par conséquent, avec Hoshanah Rabbah on parle aussi « du jour du grand scellement ». Ce jour-là, Dieu décide si ce sera une bonne saison des pluies ou pas. « À la fête des Tabernacles, le jugement est rendu en ce qui concerne la pluie. »[60]

Un midrash sur les psaumes explique :

> Lorsque le premier jour de la fête des Tabernacles arrive… tous les enfants d'Israël… prennent leur gerbe de fête dans la main droite et leur citron dans la gauche, puis tous les gens du monde savent qu'au jugement les enfants d'Israël ont été proclamés victorieux. De plus, lorsqu'arrive Hoshana Rabbah, les enfants d'Israël, prennent avec eux les saules des ruisseaux et font sept fois la procession, tandis que le lecteur de la synagogue, tel un ange de Dieu, se tient debout avec les rouleaux de la Torah dans les bras, les gens tournant autour de lui, comme s'il était lui-même l'autel. Concernant ces déplacements en cercles, nos maîtres ont enseigné : chaque jour lors des six premiers de la fête des Tabernacles, ils font une fois le tour de l'autel, en disant, *Ô Éternel, sauve, je te prie ! Éternel, je te prie, donne la prospérité !* (Psaume

[59] Voir *Yalkut Shimoni* 188a.

[60] *Rosh Hashanah* 1:2.

> 118:25). Mais le septième jour, ils tournent autour de l'autel sept fois . . . Là-dessus, les anges qui exercent le ministère se réjouissent, et disent : « Les enfants d'Israël sont victorieux, les enfants d'Israël sont victorieux. » . . . Si les enfants d'Israël observent ainsi la fête des Tabernacles, le Seigneur leur donnera du plaisir, et avec sa main droite il les déclarera victorieux lors du jugement.[61]

Concernant Hoshanah Rabbah, le *Kitzur Shulchan Aruch* contient la loi suivante:

> Le dernier jour intermédiaire [de Souccot] est Hoshana Rabba. Il est de coutume de rester debout la nuit précédente et d'étudier la Torah telle qu'elle est exposée dans le livre de prières, parce que lors de la fête, notre jugement s'exerce par l'eau, et toute la vie de l'homme dépend de l'eau. Ce jour est le dernier jour de la fête et tout suit le scellement (du jugement). Le matin, on augmente légèrement l'intensité des lumières de la synagogue (tel que nous le faisons) à Yom Kippour. Le lecteur porte le Kittel (robe blanche), nous disons « Pour le musicien en chef. Un psaume de David » [Ps. 19] tout comme lors d'une fête et nous disons aussi « Un psaume de reconnaissance » [Ps. 100], on ne dit pas « le souffle de tout ce qui vit », nous disons « Nul n'est semblable à toi » (et) « Écoute Oh Israël » tout comme lors d'un jour de fête lors des prières supplémentaires Kedusha (nous disons) « Nous révérerons ».
>
> La coutume veut (d'après) les prophètes qu'en ce jour, chacun prenne du saule autre que celui utilisé pour le lulav… le commandement est mieux exécuté lorsque ce (saule) a de nombreuses feuilles et une longue tige. La règle veut que cinq tiges soient liées ensemble aux feuilles du lulav.
>
> On ne les prend pas ensemble avec le lulav, mais quand on en vient à « Répondez à vos fidèles » on dépose le lulav et l'etrog et on les prend (5 tiges de saule), parce que maintenant, nous sommes (sur le point) de prier pour l'eau (la pluie). Après le Hoshanot, on les agite et on frappe le sol cinq fois avec.[62]

[61] *Midrash on Psalms* 17.5 tel que cité dans Goodman, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology*, pp. 39-40.

[62] *Kitzur Shulchan Aruch* 138:1-3, traduit par Yona Newman. Cité le 29 juillet 2018. En ligne https://web.archive.org/web/20160324044243/http://yonanewman.org/kizzur/kizzur138.html.

À Hoshanah Rabbah, le Psaume 27 est lu, et les prières de Hoshanot sont psalmodiées. Elles parlent des mérites des patriarches et sont récitées parce que les gens sentent qu'ils n'ont aucun mérite d'avoir une bonne pluie. C'est la raison pour laquelle ils demandent une bonne pluie à Dieu en se basant sur les mérites d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

Comme mentionné auparavant, le septième jour de Souccot, Hoshanah Rabbah, est aussi appelé *Yom ha-Shvii Shel Aravah*, qui veut dire « le septième jour du saule. » Une branche supplémentaire de saule est portée et tenue élevée lors de la procession autour de l'autel.[63]

Dans le Talmud, la question suivante est posée :

> Comment la mitzvah du saule [les branches] est-elle accomplie ? Il y avait une place sous Jérusalem, qui s'appelait Motzah. Ils descendaient à cet endroit pour y prélever de grandes branches de saule, puis ils allaient les placer en position droite sur les côtés de l'autel, avec leurs pointes inclinées au-dessus de l'autel. Ils sonnaient un *tekiyah* [une sonnerie continue], puis un *teruah* [une sonnerie hachée], et un *tekiyah*.[64]

Chaque jour durant Souccot, les sacrificateurs font le tour de l'autel une fois en disant, « *Ana Adonai Hoshiah na. Ana Adonai hatzlichah na* », ce qui veut dire, « S'il te plait Seigneur, sauve maintenant. S'il te plait Seigneur, rend nous prospères maintenant. » Le septième jour, ils tournent autour de l'autel sept fois. Lorsqu'ils s'en vont, ils disent, « La beauté t'appartient, ô autel. » En hébreu, le fait de tourner en rond s'appelle *hakkafot*, qui veut dire « des cercles. » Cela peut faire référence aux parcours des processions cérémonielles, tels que ceux que nous trouvons dans le livre de Josué lors de la chute des murailles de Jéricho. À l'époque du Temple, pendant la fête de Souccot, il y avait une procession journalière autour de l'autel ; de nos jours, la procession se fait dans la synagogue autour du *bimah*[65]. Pendant les six premiers jours, une procession a lieu chaque jour, mais lors de Hoshanah Rabbah, le septième jour de la fête, la procédure est répétée sept fois.[66] Chacun des sept hakkafot rappelle l'un des sept patriarches et l'un des sept attributs qui leur sont associés. La première procession représente

[63] Voir *Shulchan Aruch* 138.

[64] *m. Sukkah* 4.

[65] Table dans la synagogue pour les rouleaux de la Torah.

[66] Pour plus d'information sur cette tradition, voir Scherman and Zlotowitz, *Succos – Its Significance, Laws, and Prayers*, pp. 67-69.

la bonté d'Abraham. La deuxième représente la puissance d'Isaac. La troisième représente la gloire de Jacob. Le quatrième représente le côté immuable de Moïse. Le cinquième représente la splendeur d'Aaron. La sixième représente le fondement de Joseph. La septième représente la royauté de David.

À Hoshanah Rabbah, des aliments spéciaux sont consommés : le citron ; le miel ; et le *kreplach*, une recette juive de chaussons fourrés à la viande et aux oignons battus qui représentent le battage des saules. Il était d'usage de rester

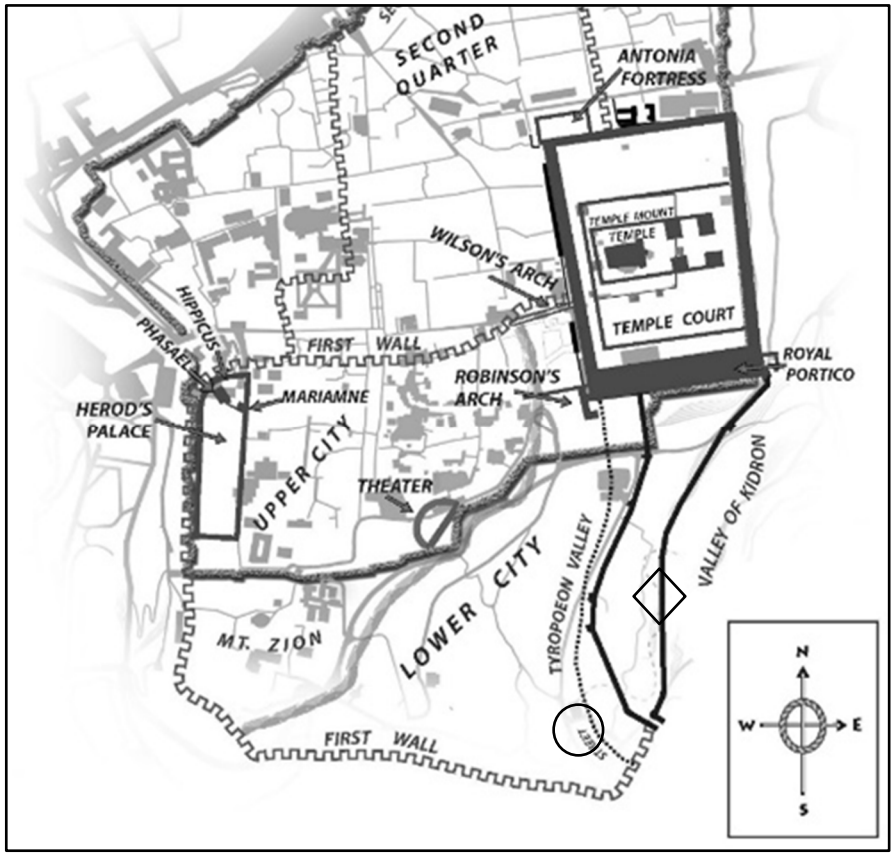

Ci-dessus : Carte partielle de la Jérusalem du premier siècle. Le cercle indique l'emplacement de la piscine de Siloé. Le carré indique la position approximative de la porte de l'Eau. Pour plus d'information sur la piscine, voir *y. Pesahim* 6:1; *y. Taanit* 2:1; *b. Sukkah* 21a-b; W. D. Davies, *The Gospel and the Land: Early Christianity and Jewish Territorial Doctrine* (Sheffield, UK: JSOT Press, 1994).

debout toute la nuit de ce jour et de consacrer le temps à la prière, à l'étude, et à la lecture du livre du Deutéronome.

F. Les deux cérémonies

Durant la période du deuxième Temple (515 av. J.-C. -70 apr. J.-C.), lors de la fête des Tabernacles, il y avait deux cérémonies clés qui étaient célébrées dans l'enceinte du Temple et à sa périphérie. La première cérémonie, appelée « l'effusion de l'eau », ou *Nisuch Ha-Mayim* en hébreu, était aussi appelée « réjouissance de la maison de laquelle est puisée [l'eau] », ou *Simchat Bet Ha-Shoeivah*.

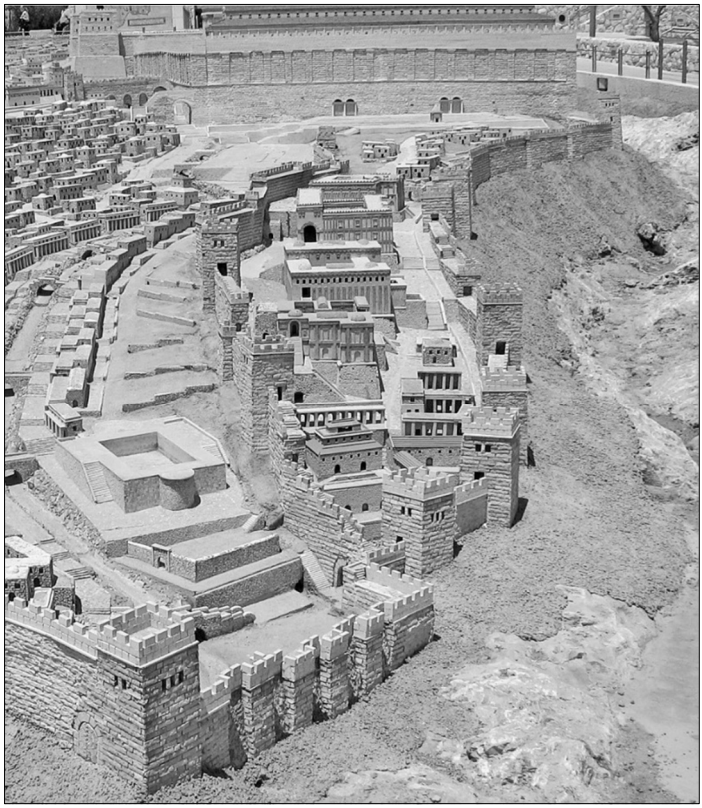

Ci-dessus : Maquette de Jérusalem du premier siècle vue depuis le sud, montrant la piscine de Siloé comme un carré à gauche et le Temple en arrière-plan. La piscine était alimentée par les eaux de la source de Gihon, conduites à cet endroit par deux aqueducs. (Photo : Ariely)

Chaque jour pendant sept jours, les sacrificateurs descendaient la colline escarpée de l'enceinte du Temple jusqu'au bas de la cité de David. Lorsqu'ils avaient atteint la piscine de Siloé, ils remplissaient d'eau des cruches et des pichets puis retournaient au Temple en empruntant la porte de l'Eau.[67] Ils se trouvaient alors dans la cour extérieure du Temple.

Dans *Middoth* II.6, les rabbins apportent l'information suivante sur la porte de l'Eau :

> ABBA JOSE B. ḤANAN DIT : IL Y AVAIT TREIZE PORTES. AU SUD CÔTÉ OUEST, IL Y AVAIT LA PORTE SUPÉRIEURE, LA PORTE BRÛLÉE, LA PORTE DU PREMIER NÉ, ET LA PORTE DE L'EAU. (POURQUOI ÉTAIT-ELLE APPELÉE LA PORTE DE L'EAU ? PARCE QUE C'EST LA PORTE PAR LAQUELLE ILS APPORTAIENT LES CRUCHES D'EAU POUR LES LIBATIONS LORS DE LA FÊTE. R. ELIEZER B. JACOB DIT: PAR ELLE, L'EAU JAILLISSAIT, ET DANS L'AVENIR, ELLE SORTIRA DE DESSOUS LE SEUIL DU TEMPLE).[68]

La Mishna explique comment la cérémonie était célébrée :

> UNE BONBONNE D'OR DE LA CONTENANCE DE TROIS BUCHES ÉTAIT REMPLIE À LA PISCINE DE SILOÉ. LORSQU'ILS AVAIENT ATTEINT LA PORTE DE L'EAU, ILS SONNAIENT UN TEḴI'AH [LONGUE SONNERIE]. UN TERU'AH [NOTE SACCADÉE] ET À NOUVEAU UN TEḴI'AH [LONGUE SONNERIE]. [LE SACRIFICATEUR ENSUITE] ENTREPRENAIT LA MONTÉE [VERS L'AUTEL] ET S'ORIENTAIT VERS LA GAUCHE OÙ SE TROUVAIENT DEUX COUPES D'ARGENT . . . L'UNE AVAIT UN BEC ÉTROIT, L'AUTRE UN BEC LARGE ET ELLES SE VIDAIENT SIMULTANÉMENT (CELLE AU BEC LARGE ÉTAIT DESTINÉE AU VIN, CAR LE VIN S'ÉCOULAIT PLUS LENTEMENT. LA COUPE SITUÉE À L'OUEST ÉTAIT POUR L'EAU ET CELLE À L'EST POUR LE VIN.[69]

Pour atteindre la cour intérieure, les sacrificateurs montaient 15 marches. Sur la première marche, ils chantaient le Psaume 120; sur la deuxième, le Psaume 121; ils continuaient de cette manière jusqu'à ce qu'ils aient chanté les Psaumes 120 à 134. Dans le texte hébreu, chacun de ces psaumes commence par la phrase *Un cantique (ou psaume) des degrés* parce que les sacrificateurs les chantaient alors

---

[67] Pour plus d'information sur cette fête, voir *y. Sukkah* 4:6; Lawrence H. Schiffman, ed., *Texts and Traditions: A Source Reader for the Study of Second Temple and Rabbinic Judaism* (Hoboken, NJ: KTAV Publishing House, Inc., 1998), pp. 710-711; Darrell L. Bock et Gregory J. Herrick, eds., *Jesus in Context: Background Readings for Gospel Study* (Grand Rapids, MI: Baker Academic, 2005), pp. 221, 224-225.

[68] *b. Middoth* II.6.

[69] *b. Sukkah* 48a-b.

qu'ils gravissaient les marches qui mènent de la cour extérieure à la cour intérieure. Alors qu'ils pénétraient dans la cour intérieure, ils répandaient l'eau à la base de l'autel, et une immense joie suivait. Comme le dit la Mishna : « Celui qui n'a pas vu la joie à l'endroit où l'eau est répandue n'a jamais expérimenté la joie dans sa vie. »[70] Selon l'interprétation rabbinique, cet acte symbolise l'effusion du Saint-Esprit sur Israël dans les derniers jours :

> R. Joshua b. Lévi a dit "Pourquoi est-il appelé *bet hashshoebah* [place de la libation] ? « Parce que c'est de là qu'ils puisent le Saint-Esprit, conformément au verset suivant de l'Écriture, 'Et vous puiserez de l'eau avec joie aux fontaines du salut.' » (Ésaïe 12:3) . . . R. Jonah a dit "Jonah b. Amittai était un de ceux qui sont montés aux fêtes [à Jérusalem], et il est venu pour la réjouissance de *bet hashshoebah*, et le Saint-Esprit est demeuré sur lui.[71]

À peu près cinq fois dans les Écritures hébraïques, les prophètes ont parlé de l'effusion de l'Esprit sur tout Israël dans les derniers jours, et la cérémonie symbolise cette effusion à venir. Dans le judaïsme, cependant, le Saint-Esprit n'est pas un membre de la divinité, mais une force divine, ou une influence du Dieu unique.[72] Le Midrash Rabbah déclare :

> ET BOIRE DE CE QUE LES JEUNES HOMMES ONT SOUTIRÉ se rapporte à la fête où l'eau est répandue. Et pourquoi est-ce appelé 'libation de l'eau' ? Parce que de là ils tirent l'inspiration du Saint-Esprit, et il est dit, Et vous puiserez de l'eau avec joie aux fontaines du salut. (Ésa. XII, 3).[73]

La deuxième cérémonie importante pendant la fête des Tabernacles est « l'allumage des chandeliers ».[74] À la fin du premier jour de la fête des Tabernacles, les sacrificateurs descendent vers la cour des femmes qui est éclairée par d'immenses chandeliers équipés de quatre coupelles en or au sommet de chacun d'eux.[75] Quatre échelles, qui selon le Talmud avaient une hauteur de 75 pieds

[70] *b. Sukkah*, 5.1; 51a-b.

[71] *y. Sukkah* 5:1.

[72] Pour ce point, voir Alfred Edersheim, *The Life and Times of Jesus the Messiah* (Peabody, MA: Hendrickson, 1997), Book 4, pp. 577-579.

[73] *Midrash Rabbah*: Ruth VI.8.

[74] Pour plus d'information, voir *b. Shabbath* 21a-b.

[75] Ibid.

(22,5m)[76] permettent à quatre jeunes « prêtres en formation »[77] de monter jusqu'aux coupelles et de les remplir d'huile : « Il n'y a pas une seule cour dans Jérusalem qui ne soit pas illuminée par la lumière de la place de la libation de l'eau. »"[78] Selon l'interprétation rabbinique, l'allumage des chandeliers représente la gloire Shechinah, la manifestation visible de la présence de Dieu.

De plus, les rabbins voient un lien étroit entre la cérémonie de l'allumage et le Messie. Cette idée est probablement tirée de Zacharie 14:16-21, qui prophétise que la fête trouve son accomplissement dans le royaume messianique.

Pendant la cérémonie, les femmes sont assises dans la galerie qui entoure la cour des femmes, tandis que les hommes sont assis en dessous « afin qu'ils ne se mélangent pas les uns aux autres [M. Mid. 2 :5]."[79] L'enseignement est basé sur un passage de Zacharie, qui déclare :

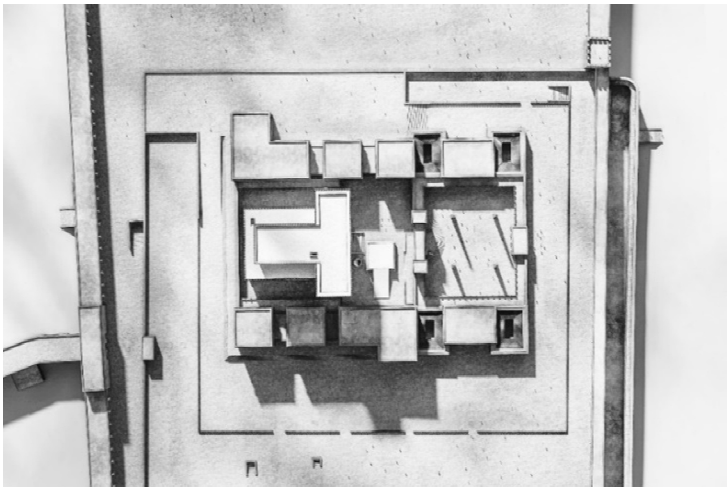

Ci-dessus : Vue du Temple d'Hérode à vol d'oiseau. L'eau tirée de la piscine de Siloé est transportée jusqu'à l'autel de bronze directement devant le Temple. La cour des Femmes est située à droite. Les immenses chandeliers projettent de longues ombres dans la cour. (Illustration par Josh et Jesse Gonzales)

[76] Voir Alan Kerr, *The Temple of Jesus' Body: The Temple Theme in the Gospel of John* (NYC, NY: Sheffield Academic Press Ltd., 2002), p. 227, note 56.

[77] *y. Sukkah* 5:2-5:5.

[78] *b. Sukkah* 51a-b.

[79] *y. Sukkah* 5:2; 5:3.

> Et le pays se lamentera, chaque famille à part, la famille de la maison de David à part, et leurs femmes à part ; la famille de la maison de Nathan à part, et leurs femmes à part ; (Zacharie 12:12).[80]

Par ailleurs, certains rabbins, interprètent ce verset comme faisant référence « à une supplication pour la venue du Messie. »[81]

Commentant le sens symbolique de la cérémonie de l'allumage des chandeliers et l'attente messianique des rabbins, Alfred Edersheim note :

> En premier (Sukk. 5,2), ou, comme on le trouve dans le Talmud (Jér. Sukk. 55b ; Sukk. 53a), chaque nuit de la semaine de la fête, la cour des femmes est illuminée avec éclat, et la nuit est passée dans les démonstrations qui ont déjà été décrites. C'est ce que l'on appelle 'la joie de la fête.' Cette 'joie de la fête', dont l'origine est obscure, est sans aucun doute liée à l'espérance d'une grande joie engendrée par la moisson sur terre lors de la conversion du monde païen, et ainsi elle pointe vers 'les jours du Messie.' En relation avec cela, on souligne que le terme 'lumière' s'applique particulièrement au Messie. Dans un passage très intéressant du Midrash il nous est dit, que, tandis que les fenêtres sont habituellement larges à l'intérieur et étroite à l'extérieur, c'est l'inverse dans le Temple de Salomon, parce que la lumière qui vient du Sanctuaire doit éclairer ce qui ne l'est pas. Cela nous rappelle les paroles de Siméon, cet homme pieux et âgé, lorsqu'il parle du Messie (Luc 2 :32), en tant 'qu'une lumière pour la révélation des nations, et la gloire de ton peuple Israël.' Le Midrash précise que, si la lumière du Sanctuaire doit brûler constamment devant l'Éternel, ce n'est pas qu'il a besoin d'une telle lumière, mais c'est pour honorer Israël par cela en tant que commandement symbolique. Dans les temps messianiques, Dieu 'allumera pour eux la Grande Lumière', afin d'accomplir la signification prophétique de ce rite, et les nations du monde les montreront du doigt, ceux qui ont allumé la lumière pour lui, lui qui éclaire le monde entier. Mais ce n'est pas tout. Les Rabbis parlent de la lumière originale avec laquelle Dieu s'est lui-même enveloppé comme d'un vêtement (Ber. R. 3), et qui ne pouvait briller le jour, parce que cela aurait affaibli la lumière du soleil. C'est avec cette lumière, que le soleil, la lune et les étoiles ont été allumés (Bemidb. R. 15). Elle est à présent réservée sous le trône de Dieu pour le Messie (Yalk. sur Ésa. 60), qui éclairera à nouveau

[80] Ibid.

[81] Ibid.

> lorsque son temps sera venu. Enfin, nous devons nous référer à un passage d'un autre Midrash, dans lequel, après une remarquable discussion sur des noms du Messie tels que 'le Seigneur notre justice,' 'le Germe', 'le Consolateur', 'Shiloh', 'Compassion', sa naissance est liée à la destruction, et son retour à la restauration du Temple. Mais dans ce passage précis le Messie est aussi désigné spécifiquement comme 'Celui qui éclaire', les mots (dans Daniel 2:22) : 'la lumière demeure auprès de lui', lui étant attribuée.[82]

G. Les lectures des Écritures

Trois passages sont lus le premier jour de Souccot : Lévitique 22:26-23:44, qui passe en revue les sept saisons saintes d'Israël ; Nombres 29:12-16, qui traite des sacrifices particuliers à cette occasion ; et Zacharie 4, qui parle de la célébration de cette fête pendant le royaume messianique.

Le deuxième jour, I Rois 8:2-21 est lu ; ce passage parle de la dédicace du premier Temple.

Le jour de sabbat qui tombe pendant cette fête, appelé « le sabbat intermédiaire », Nombres 29:12-16 est lu à nouveau et la lecture d'Exode 33:12-34:26 y est ajoutée.

Ce dernier passage parle des 13 attributs de Dieu et des fêtes de pèlerinage, y compris Souccot. Sont aussi lus, Ézéchiel 38 qui décrit les évènements qui précèdent l'établissement du royaume messianique et le livre de l'Ecclésiaste. Alors qu'il commente l'histoire de cette tradition, Michael V. Fox souligne :

> La lecture de l'Ecclésiaste comme faisant partie de la liturgie de la synagogue n'est pas mentionnée dans la littérature rabbinique ancienne, même pas dans la littérature gaonique. Cependant, au onzième siècle, certaines communautés juives lisaient l'Ecclésiaste en tant que choix de lecture pendant Souccot. De nos jours, le livre est lu par la plupart des ashkénazes lors du sabbat intermédiaire de Souccot—ou le huitième jour de la fête (Shemini Atzeret), s'il tombe un jour de sabbat. La coutume a été adoptée par de nombreuses synagogues sépharades et Mizraḥi.[83]

---

[82] Edersheim, *The Life and Times of Jesus the Messiah*, Book 4, p. 589.

[83] Michael V. Fox, *The JPS Bible Commentary: Ecclesiastes — The Traditional Hebrew Text with the New JPS Translation* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society, 2004), p. xv.

Le côté pessimiste du livre de l'Ecclésiaste traduit l'humeur des gens qui sortent d'une longue période de fête qui a commencé avec Yom T'ruah, puis s'est poursuivie par Yom Kippour, et maintenant se termine par les huit jours de Souccot.

H. La liturgie

Il existe trois liturgies particulières à Souccot. La première liturgie est connue sous le nom de *Hoshanot* ; elle fait référence aux prières pour une pluie abondante, pour une bonne récolte, pour le secours de l'exile, la rédemption messianique finale et le royaume. La deuxième liturgie, appelée *Hallel* (« louange »), est la récitation des Psaumes 113-118. Pendant le Hallel, chacun tient les quatre variétés de plantes (à l'exception du jour de sabbat, où cela est interdit). La troisième liturgie est connue sous le nom de *Yaaleh Veya-vo* (« monte et viens »). Il s'agit d'une demande à Dieu de recevoir les prières d'Israël et de restaurer le Temple à Jérusalem.

I. Hachel

Hachel est un rassemblement particulier qui est tenu le dernier jour de Souccot lors de l'année sabbatique. À cette occasion, tous les sept ans, la loi toute entière est lue. Le nom de la cérémonie biblique s'écrit aussi "hakhel."

Le commandement de tenir une assemblée pendant Souccot est basé sur Deutéronome 31:10-12a:

> *[10] Et Moïse leur commanda, disant, Au bout de sept ans, au temps fixé de l'année de relâche, à la fête des Tabernacles, [11] quand tout Israël viendra pour paraître devant l'Éternel, ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi, tu liras cette loi devant tout Israël, à leurs oreilles ; [12] tu réuniras le peuple, hommes et femmes, et enfants, et ton étranger qui sera dans tes portes, afin qu'ils entendent, et afin qu'ils apprennent, et qu'ils craignent l'Éternel, votre Dieu, et qu'ils prennent garde à pratiquer toutes les paroles de cette loi ;*

Le texte biblique ne précise pas le jour de Souccot lors duquel les célébrations du Hachel doivent avoir lieu. Le Talmud les mentionne une seule fois, en passant, dans *m. Sotah* 7 :8. La mitzvah de s'assembler a été maintenue jusqu'à la fin de la période du deuxième Temple. Lorsque le Temple a été détruit, et que le peuple d'Israël a été dispersé, la cérémonie du Hachel a été abandonnée. Au vingtième siècle, certains groupes de Juifs hassidiques l'ont restaurée.

J. Les principes spirituels

Quatre principes spirituels sont associés à Souccot. Premièrement, Souccot est une période de jugement parce que Dieu exerce ce jour-là son jugement en utilisant la pluie pour l'année à venir : ou la saison sera bonne, ou elle sera mauvaise. Le jugement par le blé a lieu à Pessah ; celui par le fruit a lieu à Shavouot ; le jugement pour le péché a lieu à Yom Kippour ; le jugement par l'eau a lieu à Souccot.

Le deuxième principe spirituel de Souccot concerne ses aspirations messianiques. Dans Amos 9:11, la cabane symbolise l'espérance messianique nationale, alors qu'il est dit, *En ce jour-là, je relèverai le tabernacle de David, qui est tombé, et je fermerai ses brèches, et je relèverai ses ruines, et je le bâtirai comme aux jours d'autrefois*. Zacharie 14:16-21 parle de la célébration de Souccot dans le royaume messianique. En se basant sur les Écritures, les rabbins attribuent des implications messianiques spécifiques à Souccot.[84] La bénédiction traditionnelle qui est récitée après les repas pendant cette saison sainte inclut par conséquent la phrase : « Que le miséricordieux relève pour nous la soukkah de David qui est tombée. ».[85]

Le troisième principe spirituel est celui de l'universalisme : d'une certaine manière, Souccot affectera les Juifs tout comme les non-juifs. Dans Zacharie 14, Souccot n'est pas célébré par les Juifs, mais par les non-juifs. Par ailleurs, Souccot demande le sacrifice de sept taureaux. Genèse 10 traite des soixante-dix nations qui ont été engendrées par les trois fils de Noé. Selon les rabbins, ces soixante-dix nations sont symbolisées par les sept taureaux qui sont sacrifiés pendant Souccot. C'est une observation importante : Déjà très tôt dans le judaïsme, il existe une relation entre Souccot et les nations des non-juifs.[86]

Le quatrième principe spirituel est la destruction du Léviathan, car on croit que ce Léviathan sera vaincu à cette occasion.[87]

---

[84] Voir *b. Sukkah* 52a. Pour plus d'information, voir Alan Avery-Peck, éd., *The Review of Rabbinic Judaism : Ancient, Medieval, and Modern* (Leiden, Netherlands: Brill, 2005), Vol. VIII, p. 101; Charlotte Elisheva Fonrobert, Martin S. Jaffee, eds., *The Talmud and Rabbinic Literature* (Cambridge, MA: Cambridge University Press, 2007), p. 330.

[85] Pour une discussion rabbinique sur ce sujet, voir *b. Sanhedrin* 96b-97a.

[86] *b. Avodah Zarah* 2a-b. Pour plus d'information, voir Scherman et Zlotowitz, *Succos – Its Significance, Laws, and Prayers*, pp. 32-33, 47.

[87] Pour plus d'information, voir ibid., p. 34-38.

K. Similitudes entre Souccot et Hanouccah

En 165 av. J.-C., les Maccabées célèbrent Souccot à l'époque où le Temple est dédié à nouveau, et ils le célèbrent avec le citron et les trois autres variétés. Le livre II Maccabées déclare que la célébration de Hanouccah est modelée sur celle Souccot. Beaucoup plus d'information sera donnée sur la fête dans la deuxième partie de cet ouvrage. Cependant, à ce stade, on peut signaler trois similitudes entre Souccot et Hanouccah :

1. Hanouccah tout comme Souccot ont une durée de huit jours.
2. Le Hallel complet, c'est-à-dire les Psaumes 113-118, est récité chaque jour.
3. Il y a des lectures analogues dans la loi.

L. *Shemini Atzeret*

Shemini Atzeret veut dire le « huitième jour de rassemblement. » C'est le nom qui est donné par les rabbins au jour qui est ajouté à la fête des Tabernacles. Ils fondent cette tradition sur Lévitique 23:36 et disent :

> Le huitième jour est une fête séparée, car, tout comme les sept jours de la fête ont [leurs propres] sacrifices, psaumes, bénédiction et veille de nuit, le huitième jour doit avoir un sacrifice, un psaume, une bénédiction et une veille de nuit qui lui soient propres.[88]
>
> R. Joshua b. Lévi a dit : En principe, le rassemblement du huitième jour devrait suivre la fête des Tabernacles après un intervalle de cinquante jours, tout comme la Pentecôte suit la Pâque. Mais, étant donné qu'on passe de la saison d'été à celle d'automne, lors du rassemblement du huitième jour, les conditions climatiques ne sont pas propices aux déplacements. [Dieu était semblable] à un roi qui possédait plusieurs filles mariées, certaines vivant à proximité, alors que d'autres étaient éloignées. Un jour, elles sont toutes venues rendre visite à leur père . . . Le roi déclara, "Celles qui vivent à proximité peuvent voyager à n'importe quel moment. Mais celles qui sont éloignées ne

[88] *b. Sukkah* 47 a, tel que cité par Goodman, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology*, p. 41.

> peuvent pas voyager n'importe quand. Ainsi, alors qu'elles sont toutes ici avec moi, faisons une fête pour qu'on se réjouisse avec elles toutes.[89]

En Israël, Shemini Atzeret est célébré un seul jour, mais dans la diaspora, la célébration dure deux jours. Ce qui distingue ce jour, c'est qu'il est habituellement considéré comme le jour qui met un terme à Souccot. En réalité, il s'agit d'un jour saint qui est séparé et indépendant, raison pour laquelle les rituels propres à Souccot ne sont pas célébrés ce jour-là.

La Bible l'impose, mais n'en donne pas la raison. La raison qu'avancent les rabbins est que cela permet d'avoir après Souccot un jour de joie supplémentaire, un jour de bonheur en plus. C'est le jour où la vie dans la soukkah prend officiellement fin.[90]

Ce jour, il y a des similitudes avec Souccot, telles que la récitation du Hallel.[91] C'est aussi un jour de joie. C'est un jour où l'on prie pour la pluie[92] et un jour où l'on fait des œuvres de charité.

Parmi les Écritures qui sont lues, il y a Deutéronome 14:22-16:17, qui parle des dîmes d'Israël, de l'année sabbatique, de l'aumône pour les pauvres, et des fêtes de pèlerinage ; Nombres 29:35-30:1, qui parle des offrandes quotidiennes ; I Rois

À droite : Tableau de Souccot par l'artiste tchèque Paula Gans (1883-1941)

[89] *Cantique des cantiques Rabbah* 7.2 comme cité dans ibid.

[90] Pour plus d'information sur ce changement de tradition, voir Scherman et Zlotowitz, *Succos – Its Significance, Laws, and Prayers*, p. 48. Pour de l'information sur le développement de cette fête, voir Goodman, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology*, pp. 134-136.

[91] Pour plus d'information sur l'Hallel, voir Scherman et Zlotowitz, *Succos — Its Significance, Laws, and Prayers*, p. 64.

[92] Pour plus d'information sur les prières pour la pluie et un exemple d'une telle prière, voir Goodman, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology*, pp. 42-43, 82-84.

8:54-66, qui parle de la dédicace du premier Temple par Salomon ; et le livre de l'Ecclésiaste.

M. *Simchat Torah*

Simchat Torah veut dire « la joie de la loi ». C'est aussi un nom donné au huitième jour qui a été ajouté, et, comme le précédent[93], c'est un nom rabbinique que l'on ne trouve pas dans les Écritures. Dans la compilation qu'a faite Joseph Karo sur un code de loi juive du Moyen Âge dont le titre est *Shulchan Aruch*, il explique : « Le dernier jour de la fête qui est aussi Shemini Atzeret, s'appelle Simhat Torah. »[94] Dans le catalogue juif, il est ajouté :

> Simhat Torah, la joie de la loi est associée à Souccot, mais en fait c'est une fête indépendante qui tombe le jour qui suit. Dans la diaspora, elle tombe le neuvième jour, tandis qu'en Israël, elle est unie à Shemini Atzeret.[95]

Comme cela a été mentionné auparavant, le cycle de la lecture de la loi se termine et recommence ce jour-là. La lecture du livre du Deutéronome s'achève et la lecture du livre de la Genèse suit directement (Deutéronome 33:27-34:12 et Genèse 1:1-2:3).[96]

IV. Souccot dans les Écritures hébraïques

Dans les Écritures hébraïques, Souccot est probablement mentionnée plus fréquemment que toute autre fête. Dans la Torah, on la trouve mentionnée dans Lévitique 23:33-36 et 23:39-43, Exode 23:14-17, Nombres 29:12-38, Deutéronome 16:13-16 et 31:9-13. Dans les Prophètes, elle est mentionnée dans I Rois 8:1-66 et 12:25-33; dans les Écrits, elle est traitée dans II Chroniques 7:8-10, Esdras 3:4, et Néhémie 8:13-18.

---

[93] NDT : Shemini Atzeret

[94] *Kitzur Shulchan Aruch* 138 tel que cité dans Goodman, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology*, p. 70.

[95] Siegel, *The Jewish Catalog*, p. 128.

[96] Pour plus d'information sur le déroulement de cette fête, voir Goodman, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology*, pp. 136-141.

A. Dans la Torah

1. Lévitique 23:33-36

[33] Et l'Éternel parla à Moïse, disant, [34] Parle aux fils d'Israël, en disant, Le quinzième jour de ce septième mois, la fête des Tabernacles se célébrera à l'Éternel pendant sept jours. [35] Le premier jour, il y aura une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service. [36] Pendant sept jours, vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu ; le huitième jour, vous aurez une sainte convocation, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu, c'est une assemblée solennelle ; vous ne ferez aucune œuvre de service.

Au verset 33, Dieu parle à Moïse et lui dit ce que doit faire le peuple juif à cette occasion particulière.

La date précise est indiquée au verset 34 : *Le quinzième jour de ce septième mois,* qui est le mois de Tishri. À noter que les trois dernières saisons saintes ont toutes lieu le même mois. Pendant ce mois qui dure 29 ou trente jours, dix d'entre eux sont des jours saints. Le verset 34 donne aussi le nom à Souccot, l'appelant la fête des Tabernacles. Elle doit être célébrée pendant sept jours.

Au verset 35, il est indiqué que le premier jour de Souccot est un jour saint particulier, un jour de sainte convocation. Aucun travail ne doit être effectué ce jour-là. Ce jour doit être traité comme un jour de sabbat.

Au verset 36a, il est demandé au peuple *de présenter à l'Éternel un sacrifice fait par feu* pendant les sept jours. Le contenu précis du sacrifice est indiqué dans Nombres 29:12-34. Au verset 36b, il est fait mention d'un jour supplémentaire, le huitième jour, qui est aussi une sainte convocation. Ce jour-là, les israélites doivent aussi offrir au Seigneur un sacrifice fait par le feu. Ce doit être un jour d'assemblée solennelle, et il doit aussi être traité comme un sabbat ; aucun travail ne doit être fait ce jour-là. Le mot hébreu traduit par « assemblée solennelle » est *atzeret*, indiquant qu'il s'agit d'une assemblée de clôture, une fête de clôture. Dans Deutéronome 16 :18, le même terme est utilisé pour le septième jour de la fête des pains sans levain, Hag Hamatzot.

De ce premier passage, quatre conclusions spécifiques peuvent être tirées :

1. Souccot est une fête qui dure sept jours.
2. Le premier jour doit être traité comme un sabbat, c'est-à-dire qu'aucune tâche ne doit être effectuée ce jour-là.

3. Des sacrifices particuliers doivent être offerts chaque jour pendant la durée des sept jours, mais seul le premier jour est un jour de repos.
4. Comme cela a été mentionné auparavant, il y a un jour supplémentaire, un huitième jour, connu sous le nom de Shemini Atzeret. Ce jour est aussi un jour où des sacrifices particuliers sont offerts. Il marque la fin de Souccot, et doit être traité comme un sabbat dans le sens qu'aucun travail n'est permis ce jour-là.

2. Lévitique 23:39-43

39 Mais le quinzième jour du septième mois, quand vous aurez recueilli le rapport de la terre, vous célébrerez la fête de l'Éternel pendant sept jours, le premier jour il y aura repos, et le huitième jour il y aura repos. 40 Et le premier jour vous prendrez du fruit de beaux arbres, des branches de palmiers, et des rameaux d'arbres touffus et de saules de rivière ; et vous vous réjouirez devant l'Éternel, votre Dieu, pendant sept jours. 41 Et vous célébrerez la fête comme fête à l'Éternel, pendant sept jours chaque année ; c'est un statut perpétuel, en vos générations, vous la célébrerez le septième mois. 42 Vous habiterez sept jours dans les tabernacles ; tous les indigènes en Israël habiteront dans des tabernacles, 43 afin que vos générations sachent que j'ai fait habiter les fils d'Israël dans des tabernacles, lorsque je les fis sortir du pays d'Égypte. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu.

Lévitique 23:39-43 va plus loin dans le développement de ce qui a été dit sur Souccot aux versets 33-36. Le passage commence par un résumé du premier passage. Au verset 39, il est répété que Souccot doit être célébré le quinzième jour du septième mois, après que les israélites aient récolté les fruits du pays. Souccot est la dernière fête des récoltes de l'année. Elle dure sept jours. Le premier jour et le huitième jour qui est ajouté sont particulièrement saints et ce sont des jours de repos solennels.

Au verset 40, l'accent est mis sur l'assemblée. Les israélites doivent récolter les fruits des beaux arbres. Quand on lit le texte hébreu, ce peut être le fruit de n'importe quel arbre, mais ce doit être les meilleurs fruits. Selon la tradition juive, ce fruit est le *etrog* ou le citron. Les gens doivent apporter trois types de branches en plus du fruit : premièrement, il y a les branches ou les feuilles du palmier, appelées « lulav ». Deuxièmement, ils doivent apporter les branches d'arbres touffus. En hébreu, il s'agit simplement de « branches feuillues ». Ce peut être

n'importe quelle branche possédant des feuilles, mais, selon la tradition juive, des branches de myrte sont utilisées. Troisièmement, les Juifs doivent apporter des branches de saule du ruisseau. Il s'agit de branches de peuplier ou de saule. En hébreu, on les appelle *aravah*. Le fruit et des branches sont utilisés comme manière de se réjouir devant l'Éternel pendant sept jours.

Au verset 41, la fête proprement dite est décrite. C'est une fête obligatoire, un statut perpétuel, pour vos générations, ce qui signifie que la célébration de cette fête est obligatoire aussi longtemps que la loi mosaïque est applicable. Elle doit être célébrée le septième mois, celui de Tishri, le même mois que les deux fêtes qui précèdent.

Au verset 42, un autre élément est ajouté à la célébration de la fête. Les gens doivent demeurer dans des cabanes, ou sukkot, pendant sept jours. À nouveau, l'accent est mis sur le fait que la fête est obligatoire pour tous ceux qui sont « nés dans la maison » en Israël. En d'autres termes, sous la loi mosaïque, Souccot est réservé aux Juifs. Les « étrangers qui vivent parmi eux », c'est-à-dire les non-juifs, ne sont pas inclus.

La raison pour laquelle elle n'est obligatoire que pour les Juifs est donnée au verset 43 : *afin que vos générations sachent que j'ai fait habiter les fils d'Israël dans des tabernacles, lorsque je les fis sortir du pays d'Égypte. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu.* Chaque année, pendant sept jours, les générations qui suivent doivent vivre dans des cabanes, ou sukkot, afin de leur rappeler l'expérience de leurs ancêtres lors de l'errance dans le désert. Ils doivent obéir à ce commandement, car l'Éternel est leur Dieu.

Six conclusions particulières peuvent être tirées de ce passage :

1. Souccot est une fête de sept jours avec l'ajout d'un huitième jour particulier.
2. Le premier et le huitième jour doivent être traités comme un sabbat dans le sens que tout travail est interdit.
3. Souccot intervient après la récolte de l'été.
4. Elle doit être célébrée de deux manières : en ramassant des fruits et des branches, et en demeurant dans des sukkot.
5. C'est un temps de réjouissance qui suit l'affliction de Yom Kippour.
6. Son but est de rappeler l'errance dans le désert.

3. Exode 23:14-17

[14] Trois fois l'an, tu me célébreras une fête. [15] Tu garderas la fête des pains sans levain ; pendant sept jours, aux temps fixés du mois d'Abib, tu mangeras des pains sans levain, comme je t'ai commandé, car en ce mois tu es sorti d'Égypte ; et on ne paraîtra pas à vide devant ma face ; [16] et la fête de la moisson des premiers fruits de tes travaux, de ce que tu auras semé dans le champ ; et la fête de la récolte, à la fin de l'année, quand tu recueilleras du champ les fruits de tes travaux. [17] trois fois l'an, tous tes mâles paraîtront devant la face du Seigneur, l'Éternel.

Le troisième passage de la Torah qui concerne Souccot commence en soulignant au verset 14, que chaque année il y a trois fêtes de pèlerinage. La participation est obligatoire pour tout homme âgé de plus de vingt ans.

Au verset 15, il est parlé de la fête des Pains sans levain, qui est Hag Hamatzot.

Au verset 16, il est question de la fête des Moissons, Shavouot, qui marque la récolte des premiers fruits. Il est aussi question de la fête du rassemblement, Souccot, qui marque la récolte à la fin de l'année.

Au verset 17, les israélites sont informés qu'à cette occasion, ils doivent se présenter au Tabernacle devant le Seigneur, où qu'il se trouve ; plus tard, ils devront se présenter au Temple à Jérusalem.

4. Nombres 29:12-38

Le quatrième passage souligne les différentes offrandes qu'il faut présenter durant la fête. Ce passage, qui est étendu, peut-être scindé en quatre parties.

La première partie, au verset 12, présente un résumé des lois de Souccot : la fête doit commencer le quinzième jour du septième mois, c'est-à-dire Tishri, et le premier jour de la fête est une sainte convocation, qui doit être vécue comme un jour de sabbat. La durée de la saison sainte de Souccot est de sept jours.

La deuxième partie, aux versets 13-34, détaille les sacrifices qui doivent être offerts chacun des sept jours de la fête : le premier jour aux versets 13-16, le deuxième jour aux versets 17-19, le troisième jour aux versets 20-22, le quatrième jour aux versets 23-25, le cinquième jour aux versets 26-28, le sixième jour aux versets 29-31, et le septième jour aux verstes 32-34.

La troisième partie, au verset 35, parle du huitième jour qui est ajouté, jour d'assemblée solennelle. Ce jour est distinct de Souccot, et il doit être traité comme un jour de sabbat, un jour de repos.

La quatrième partie, aux versets 36-38, traite des offrandes particulières qui sont présentées le huitième jour qui est ajouté à la fête.

Le contenu de ce passage peut être scindé en deux parties : ce qui concerne Souccot et ce qui concerne le huitième jour qui a été ajouté. Concernant Souccot, on peut tirer quatre conclusions principales :

1. Il s'agit d'une fête de sept jours, qui commence le quinzième jour du mois.
2. Le premier jour est un jour de sainte convocation, et il doit être traité comme un jour de sabbat.
3. Quatre types d'offrandes spéciales pour chacun des sept jours sont requises. Premièrement, les sacrifices par le feu consistent en des béliers, des agneaux mâles, et des taureaux : deux béliers chaque jour, soit un total de quatorze béliers ; quatorze agneaux chaque jour, soit un total de quatre-vingt-dix-huit agneaux. Le premier jour, treize taureaux sont sacrifiés. Le nombre est diminué d'un taureau chaque jour ce qui conduit à un total de soixante-dix taureaux sacrifiés après sept jours. Conformément au judaïsme, ces soixante-dix taureaux représentent les soixante-dix nations des non-juifs qui sont énumérées dans Genèse 10. La deuxième catégorie est l'offrande d'un gâteau fait de fleur de farine pétrie à l'huile, dont la taille est fonction du nombre de sacrifices prescrits. La troisième catégorie est une libation qui est aussi adaptée aux sacrifices. La quatrième catégorie est un sacrifice pour le péché, qui consiste en un bélier chaque jour, soit un total de sept béliers sacrifiés pendant les sept jours.
4. Tous ces sacrifices particuliers ne remplacent pas les sacrifices quotidiens réguliers, mais ils viennent en supplément.

Quant au huitième jour ajouté, on peut en tirer trois conclusions :

1. Le huitième jour qui est ajouté est associé à Souccot, mais en théorie il en est séparé.
2. C'est un jour d'assemblée solennelle qui doit être traité de la même manière qu'un sabbat, un jour de repos.

3. C'est aussi un jour de sacrifices particuliers. Quatre catégories d'offrandes sont apportées : un sacrifice par le feu constitué d'un taureau, d'un bélier, et de sept agneaux mâles ; un gâteau ; une libation ; et un sacrifice pour le péché.

5. Deutéronome 16:13-16

[13] Tu célébreras la fête des Tabernacles pendant sept jours, quand tu auras recueilli les produits de ton aire et de ta cuve. [14] Et tu te réjouiras dans ta fête, toi, et ton fils, et ta fille, et ton serviteur, et ta servante, et le Lévite, et l'étranger, et l'orphelin, et la veuve, qui sont dans tes portes. [15] Tu feras pendant sept jours la fête à l'Éternel, ton Dieu, au lieu que l'Éternel aura choisi, car l'Éternel, ton Dieu, te bénira dans toute ta récolte et dans tout l'ouvrage de tes mains ; et tu ne seras que joyeux. [16] trois fois l'an tout mâle d'entre vous paraîtra devant l'Éternel, ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi, à la fête des pains sans levain, et à la fête des semaines, et à la fête des Tabernacles ; et on ne paraîtra pas devant l'Éternel à vide.

Le cinquième passage de la Torah qui parle de Souccot est Deutéronome 16:13-16. Il commence en soulignant au verset 13 que la célébration de Souccot est un commandement : *Tu célébreras la fête des Tabernacles*. À nouveau, la célébration de la fête n'est pas une option, mais une obligation. C'est une fête qu'il faut célébrer pendant sept jours après la rentrée des récoltes de l'aire de battage et du pressoir ; c'est-à-dire, après la récolte d'été.

Le verset 14 dit que ce doit être un temps de réjouissance. Tout le monde sans exception doit se réjouir en cette occasion. Il est commandé d'être joyeux.

Le verset 15 précise le lieu et dit que la célébration doit se dérouler *au lieu que l'Éternel aura choisi*, qui finira par être Jérusalem. De plus, le verset en mentionne la raison, disant qu'il faut que la célébration ait lieu parce que c'est l'occasion pour Dieu de bénir le peuple juif par les récoltes et le fruit du travail de leurs mains. Donc, Souccot doit être un temps de réjouissance à cause de la bénédiction que Dieu apporte dans le pays et de la productivité de la terre lors de l'année écoulée.

Au verset 16, il est mentionné que Souccot est l'une des trois fêtes de pèlerinage, la fête des Pains sans Levain, la fête des Semaines et la fête des Tabernacles. Tous les hommes doivent se présenter devant Dieu à l'occasion de ces trois fêtes,

à l'endroit qu'il a choisi, et ils ne peuvent pas *paraître devant l'Éternel à vide* ; ils doivent venir avec des sacrifices.

De ce passage, on peut tirer cinq conclusions :

1. Souccot est une fête qui dure sept jours.
2. Elle doit être célébrée après la récolte d'été.
3. Un accent particulier est mis sur la réjouissance.
4. C'est un temps où on se souvient des bénédictions de Dieu.
5. C'est une fête de pèlerinage qu'il faut célébrer à l'endroit choisi par Dieu.

6. Deutéronome 31:9-13

[9] Et Moïse écrivit cette loi, et la donna aux sacrificateurs, fils de Lévi, qui portaient l'arche de l'alliance de l'Éternel, et à tous les anciens d'Israël. [10] Et Moïse leur commanda, disant, Au bout de sept ans, au temps fixé de l'année de relâche, à la fête des Tabernacles, [11] quand tout Israël viendra pour paraître devant l'Éternel, ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi, tu liras cette loi devant tout Israël, à leurs oreilles ; [12] tu réuniras le peuple, hommes et femmes, et enfants, et ton étranger qui sera dans tes portes, afin qu'ils entendent, et afin qu'ils apprennent, et qu'ils craignent l'Éternel, votre Dieu, et qu'ils prennent garde à pratiquer toutes les paroles de cette loi ; [13] et que leurs fils qui n'en auront pas eu connaissance, entendent, et apprennent à craindre l'Éternel, votre Dieu, tous les jours que vous vivrez sur la terre où, en passant le Jourdain, vous entrez, afin de la posséder.

Le sixième passage de la Torah qui traite de Souccot commence au verset 9 en s'adressant à ceux qui conservent les manuscrits. Moïse, qui a écrit la loi, finit par la confier aux sacrificateurs. Étant les gardiens des manuscrits contenant la loi, ils ont aussi la responsabilité de la faire appliquer.

Le commandement est donné à Moïse au verset 10 : à la fin de chaque cycle de sept années, pendant l'année sabbatique (Deutéronome 15), tous les esclaves juifs doivent retrouver leur liberté. C'est au temps de Souccot que la libération doit avoir lieu ; ainsi, pendant la célébration de l'année sabbatique, les israélites doivent aussi obéir aux lois de Souccot.

Les instructions pour l'année sabbatique sont données au verset 11 : la célébration de l'année sabbatique à Souccot est aussi une fête de pèlerinage, et tout

Israël doit venir se présenter ensemble devant Dieu à l'endroit qu'il a choisi et qui finira par être Jérusalem. De plus, les sacrificateurs doivent lire la totalité de la loi mosaïque dans la présence de tout Israël.

Au verset 12, il est demandé que cette assemblée rassemble les hommes, les femmes, les enfants, et les étrangers résidant dans le pays. Le but de cette lecture publique de la loi tous les sept ans aux adultes est qu'ils entendent, qu'ils apprennent et qu'ils craignent Dieu, et qu'ils obéissent à toutes les paroles de la loi.

Pour les enfants, le but est donné au verset 13 : ceux qui n'ont pas appris, qui sont restés ignorants, ont l'occasion d'entendre les détails de la loi de Moïse afin qu'ils apprennent à craindre Dieu.

On peut tirer trois conclusions spécifiques de ce passage :

1. La responsabilité de s'assurer que les lois sont appliquées repose sur les lévites, la tribu sacerdotale, et les anciens d'Israël, qui sont les dirigeants de la nation.
2. À l'occasion de Souccot de l'année sabbatique, une assemblée particulière d'Israël est réunie pour assister à la lecture publique de la totalité de la loi de Moïse. La lecture doit probablement couvrir la section de la Torah allant du chapitre 20 du livre de l'Exode jusqu'à la fin du livre du Deutéronome.
3. La lecture est au profit des adultes comme des enfants, afin que par cette lecture, ils entendent la loi et apprennent à craindre Dieu et à garder ses commandements.

B. Souccot dans les Prophètes

1. I Rois 8:1-66

Le premier passage dans les Prophètes qui traite de Souccot rapporte la dédicace du Temple de Salomon. À cause du nombre de versets, seul un résumé du passage est présenté.

Les versets 1-11 décrivent comment l'arche de l'alliance est apportée dans le Saint des saints. Cela se passe *à la fête, au mois d'Ethanim, qui est le septième mois* ; le nom de cette fête qui n'est pas identifiée est Souccot. Comme cela a été mentionné auparavant, les dates de Souccot et de la dédicace du Temple coïncident. Mais I Rois 8 ne précise pas que la fête est célébrée à proprement parler.

Après la dédicace du Temple, les célébrations suivies par les israélites durent deux semaines, mais il n'est pas mentionné qu'ils demeurent dans des sukkot ou qu'ils célèbrent la dernière récolte de l'année selon les prescriptions que l'on trouve dans les cinq livres de Moïse.

Aux versets 12-21, Salomon s'adresse au peuple. Les versets 22-53 rapportent sa prière de dédicace. On trouve la bénédiction aux versets 54-61. Les sacrifices sont décrits aux versets 62-64. Le verset 65 relate la manière dont la fête est célébrée à cette occasion. La célébration dure deux périodes consécutives de sept jours, ce qui veut dire que le peuple célèbre la période de sept jours de Souccot deux fois sans pour autant célébrer la fête comme la loi de Moïse le demande. Après 14 jours de célébration, au huitième jour qui est ajouté, le peuple est renvoyé, et au verset 66, le peuple bénit le roi.

2. I Rois 12:25-33

25 Et Jéroboam bâtit Sichem dans la montagne d'Ephraïm, et y habita ; et il
sortit de là, et bâtit Penuel. 26 Et Jéroboam dit en son cœur, Maintenant le
royaume retournera à la maison de David. 27 Si ce peuple monte pour offrir
des sacrifices dans la maison de l'Éternel à Jérusalem, le cœur de ce peuple
retournera à son seigneur, à Roboam, roi de Juda, et ils me tueront, et ils
retourneront à Roboam, roi de Juda. 28 Et le roi prit conseil, et fit deux veaux
d'or, et dit au peuple, C'est trop pour vous de monter à Jérusalem ; voici tes
dieux, Israël ! qui t'ont fait monter du pays d'Égypte. 29 Et il en mit un à
Béthel, et l'autre il le plaça à Dan. 30 Et cela devint un péché, et le peuple alla
devant l'un des veaux jusqu'à Dan. 31 Et il fit une maison de hauts lieux, et
établit des sacrificateurs d'entre toutes les classes du peuple, lesquels n'étaient
pas des fils de Lévi. 32 Et Jéroboam établit une fête au huitième mois, le quin-
zième jour du mois, comme la fête qui avait lieu en Juda ; et il offrit sur l'au-
tel. Il fit ainsi à Béthel, sacrifiant aux veaux qu'il avait faits, et il plaça à
Béthel les sacrificateurs des hauts lieux qu'il avait établis. 33 Et il offrit sur
l'autel qu'il avait fait à Béthel, le quinzième jour du huitième mois, le mois
qu'il avait imaginé dans son propre cœur ; et il fit une fête pour les fils
d'Israël, et offrit sur l'autel, faisant fumer l'encens.

Le deuxième passage dans les Prophètes qui mentionne Souccot traite de la corruption de la fête. Aux versets 25-31, Jéroboam, le premier roi du royaume du nord d'Israël, a peur que le cœur des habitants de son royaume ne se tourne

contre lui, s'ils se rendent au Temple à Jérusalem pour offrir des sacrifices. C'est la raison pour laquelle il établit deux lieux de culte dans le nord pour remplacer Jérusalem, l'un à Dan, l'autre à Béthel.

Les versets 32-33 rapportent que le roi instaure une fête qui doit être célébrée exactement un mois après Souccot, le quinzième jour du huitième mois. Il est clairement dit que cette fête est une imitation de Souccot, elle doit être *comme la fête qui avait lieu en Juda*, et elle doit avoir lieu *le quinzième jour du huitième mois, le mois qu'il avait imaginé dans son propre cœur ; et il fit une fête pour les fils d'Israël.*

C. Souccot dans les Écrits

1. II Chroniques 7:8-10

[8] Et Salomon célébra la fête en ce temps-là, pendant sept jours, et tout Israël avec lui, depuis l'entrée de Hamath jusqu'au torrent d'Égypte, une très grande congrégation. [9] Et au huitième jour ils célébrèrent une fête solennelle ; car ils firent la dédicace de l'autel pendant sept jours, et la fête pendant sept jours. [10] Et le vingt-troisième jour du septième mois, il renvoya le peuple à ses tentes, joyeux et le cœur heureux à cause du bien que l'Éternel avait fait à David, et à Salomon, et à Israël, son peuple.

Le premier passage dans les Écrits qui traite de Souccot n'est autre qu'une répétition de I Rois 8:1-66. Au verset 8, il est dit que les israélites observent la fête pendant sept jours à l'époque de la dédicace du Temple de Salomon. À nouveau, ce n'est pas Souccot qu'ils célèbrent, mais c'est la dédicace du Temple.

Au verset 9, les israélites participent à l'assemblée solennelle du huitième jour qui a été ajouté et qui est la fête de clôture après Souccot. Ils célèbrent la dédicace de l'autel pendant sept jours puis la fête pendant sept jours.

Selon le verset 10, le peuple s'en retourne à ses tentes le vingt-troisième jour du septième mois.

2. Esdras 3:4

[4] Et ils firent la fête des Tabernacles selon ce qui est écrit, et les holocaustes, jour par jour, selon leur nombre, selon l'ordonnance, le service de chaque jour en son jour.

Le deuxième passage dans les Écrits souligne que lorsque les enfants d'Israël rentrent au pays après la captivité babylonienne, ils célèbrent la fête des Tabernacles le septième mois.

3. Néhémie 8:13-18

13 Et le second jour, les chefs des pères de tout le peuple, les sacrificateurs et les lévites, s'assemblèrent auprès d'Esdras, le scribe, et cela pour devenir intelligents dans les paroles de la loi. 14 Et ils trouvèrent écrit dans la loi que l'Éternel avait commandée par Moïse, que les fils d'Israël devaient habiter dans des tabernacles pendant la fête du septième mois, 15 et qu'ils devaient faire entendre et faire passer une proclamation dans toutes leurs villes et à Jérusalem, disant, Sortez dans la montagne, et apportez des branches d'olivier, et des branches d'olivier sauvage, et des branches de myrte, et des branches de palmier, et des branches d'arbres touffus, pour faire des tabernacles, comme il est écrit. 16 Et le peuple sortit et en rapporta, et ils se firent des tabernacles, chacun sur son toit, et dans leurs cours, et dans les parvis de la maison de Dieu, et sur la place de la porte des eaux, et sur la place de la porte d'Ephraïm. 17 Et toute la congrégation de ceux qui étaient revenus de la captivité fit des tabernacles, et ils habitèrent dans les tabernacles ; car les fils d'Israël n'avaient pas fait cela depuis les jours de Josué, fils de Nun, jusqu'à ce jour-là. Et il y eut une très grande joie. 18 Et on lut dans le livre de la loi de Dieu chaque jour, depuis le premier jour jusqu'au dernier jour. Et ils célébrèrent la fête sept jours, et au huitième jour, il y eut une assemblée solennelle, selon l'ordonnance.

Le troisième passage dans les Écrits souligne sept points. Le premier, au verset 13, parle des circonstances. Le deuxième jour du mois de Tishri, les chefs de toutes les familles, avec les sacrificateurs et les lévites, s'assemblent autour d'Esdras pour prêter attention aux paroles de la loi mosaïque.

Le deuxième point est indiqué au verset 14. Lorsque la loi leur est lue, le peuple réalise que Moïse a clairement commandé de célébrer Souccot et qu'ils doivent demeurer dans des cabanes pendant la fête du septième mois.

Le troisième point, au verset 15, est l'ordre de collecter des branches pour la construction des sukkot. Il est intéressant de remarquer que la branche de saule n'est pas mentionnée dans les branches qui sont ramassées, alors que c'est le type de branches qui est utilisé pour la célébration juive actuelle. Néhémie indique

que, plutôt que du saule, ce sont des rameaux d'olivier et des branches d'olivier sauvage qui doivent être utilisées. La collecte des branches avait pour but la construction des cabanes.

Le quatrième point se trouve au verset 16. Le peuple obéit en fonction de ce qu'il comprend de la loi à ce moment-là. Ils ramassent des branches et ils construisent eux-mêmes des cabanes, sur leurs propres toits, dans leurs cours, dans les parvis de la maison de Dieu, et sur la place de la porte de l'Eau et de la porte d'Ephraïm.

Le cinquième point, au verset 17, souligne qu'Israël a négligé de fêter Souccot au travers des siècles. À ce moment-là, c'était non seulement la première fois que le peuple juif célèbrait la fête depuis la captivité babylonienne, mais c'était aussi la première fois qu'il la célèbrait depuis les jours de Josué. Comme nous l'avons vu dans les passages précédents, la célébration qui a lieu lors de la dédicace du Premier Temple n'est pas vraiment une célébration de Souccot, bien que la période de célébration soit celle-là même de la fête. L'accent est mis sur la dédicace du Temple, et il n'est fait aucune mention de la construction de sukkot par les israélites. Donc, il est très clair que c'est la première célébration de la septième saison sainte lors de laquelle des cabanes sont construites depuis l'époque de Josué. Il n'existe aucun autre récit dans les Écritures dans lequel il est fait mention que le peuple d'Israël célèbre la fête de Souccot.

Le sixième point, au verset 18a, est la façon dont ils célèbrent la fête à cette occasion. La loi de Moïse est lue chaque jour de Souccot conformément aux exigences de la célébration lors d'une année sabbatique, conformément à ce qui est prescrit dans Deutéronome 31:10-11.

Le septième point, au verset 18b, est la célébration du huitième jour ajouté.

On peut tirer deux conclusions de ce passage :

1. La célébration de Souccot reprend après la captivité babylonienne.
2. C'est la première véritable célébration de la fête depuis les jours de Josué.

V. Souccot dans le Nouveau Testament

Dans le Nouveau Testament, Souccot n'est mentionné que dans Jean 7:1-10:21. On peut diviser en sept sections ce long passage, qui rapporte la célébration de Souccot par le Messie.

A. Jean 7:1-10: Le défi de ses frères

Les versets 1-2 rapportent que ces évènements commencent alors que la saison de Souccot approche. Aux versets 3-4, les frères de Yéchoua, qui ne sont pas croyants, le défient de monter à Jérusalem et de se proclamer publiquement roi, comme Zacharie l'a prophétisé. De leur point de vue, c'est logique, étant donné que le royaume doit être l'accomplissement de Souccot, mais au verset 5, il est précisé que ce défi est le fruit de leur incrédulité. Aux versets 6-9, le Messie répond qu'il ne montera pas à Souccot en réponse à leur défi, mais qu'il s'y rendra pour des raisons qui lui sont propres.

B. Jean 7:11-52: Le conflit à la fête

La deuxième section parle du conflit qui va naitre à la fête entre Yéchoua et les pharisiens. Aux versets 11-15, l'autorité du Messie est contestée. Certaines personnes le cherchent, alors que d'autres savent que les dirigeants l'ont déjà rejeté en tant que Messie d'Israël. Alors, au milieu de la fête (ce qui est le quatrième jour de Souccot), Yéchoua commence à enseigner publiquement. Le contenu de son enseignement suscite la question, « Où a-t-il reçu son enseignement ? » Cette interrogation remet en question l'autorité de Yéchoua : comment se fait-il que cet homme puisse parler avec autorité, étant donné qu'il n'a jamais été formé ni établi par aucune école rabbinique ?

La réponse du Messie est donnée aux versets 16-24. Aux versets 16-18, il déclare qu'il a reçu de Dieu ce qu'il enseigne et que ceux qui réellement veulent faire la volonté de Dieu doivent reconnaitre que son enseignement vient de Lui. Il a été envoyé par Dieu pour apporter cet enseignement, et la personne qui est envoyée cherche la gloire de celui qui l'a envoyé (Jean 7:18). Yéchoua recherche la gloire du Père, c'est pour cela qu'il n'y a aucune injustice en lui. Aux versets 19-20, il souligne que le problème vient du fait de leur échec à pratiquer la loi. C'est aussi la raison pour laquelle ils ne sont pas capables de reconnaitre qui il est, ce qui est traduit clairement par leur désir de le tuer. Un autre problème majeur est qu'ils passent complètement à côté de la véritable signification de l'observance du sabbat. Ainsi, selon les versets 21-24, ils jugent que Yéchoua viole le sabbat et pour cette raison, ils veulent le mettre à mort. Le raisonnement que suit Yéchoua est de dire que s'il est permis de circoncire le jour du sabbat, bien que ce soit considéré comme un « travail, » à combien plus forte raison il

est permis de guérir le jour de sabbat. Selon la loi de Moïse, le repos du sabbat laisse la possibilité de guérir.

Aux versets 25-27, la personne du Messie est remise en question. Certains habitants de Jérusalem sont perplexes devant la réticence des dirigeants à arrêter Yéchoua, étant donné qu'ils savent qu'ils l'ont condamné à mort. Est-il possible que les dirigeants l'aient reconnu comme étant effectivement le Messie (Jean 7:26 b) ? Est-ce la raison pour laquelle ils le laissent enseigner dans le Temple ? Si c'est le cas, la question qui se pose est *: Mais nous connaissons celui-ci, et nous savons d'où il est ; mais lorsque le Messie viendra, personne ne sait d'où il est* (Jean 7:27). Ils contestent la personne de Yéchoua parce que personne n'est supposé savoir d'où va venir le Messie, et tous pensent que Yéchoua est né à Nazareth.

Aux versets 28-30, le Messie répond en disant qu'ils ne connaissent pas son origine divine. Certains cherchent à le saisir ; mais, à cause de son origine divine, toutes les tentatives de le tuer prématurément vont échouer.

Aux versets 31-36, il est dit que nombreux sont ceux qui croient en Yéchoua, et quand les pharisiens apprennent cela, ils songent à se saisir de lui. C'est à ce moment qu'avec l'accord du souverain sacrificateur qui est lui-même un sadducéen, ils envoient des officiers de la police du Temple pour l'arrêter. En réponse, le Messie parle de son départ prochain. La réaction des gens indique qu'ils ne comprennent pas ce qu'il dit : « Va-t-il aller dans la dispersion au milieu des Grecs, et enseigner les Grecs ? ».

Aux versets 37-44, on apprend que c'est maintenant le septième jour de Souccot, et ce jour est de loin le plus important : pendant les six premiers jours, les sacrificateurs font le tour de l'autel une seule fois par jour ; mais, le septième jour, ils font le tour de l'autel sept fois tout en récitant le Psaume 118 : *Hoshanah Rabbah, sauve-nous au plus haut*. L'eau est particulièrement importante. C'est à ce moment que le Messie se tient debout et invite ceux qui sont présents à venir à lui et à boire et à croire en lui. La conséquence sera que des sources d'eau vive couleront de ceux qui auront cru, faisant référence au Saint-Esprit selon Jean 7:39.

Aux versets 45-52, les pharisiens répondent à l'invitation de Yéchoua par le rejet et l'incrédulité.

C. Jean 7:53-8:11: Le conflit sur la loi de Moïse

La troisième section traite du conflit sur la loi de Moïse dans le cas d'une femme adultère. Les versets déclarent qu'il s'agit d'une tentative par les pharisiens de prendre au piège Yéchoua, de l'amener à parler contre la loi de Moïse et de la contredire (Jean 8:6), cependant, son insistance à observer la loi dans les moindres détails conduit à l'échec du complot. Il semble que dans le cas présent il y ait des témoins oculaires de l'adultère commis par la femme (Jean 8:4). La loi de Moïse est très claire : l'homme et la femme pris en train de commettre un adultère doivent tous deux être mis à mort (Lévitique 20:10; Deutéronome 22:22). Où est l'homme ? Aussi, dans Deutéronome 19:15, il est spécifié : *Un seul témoin ne se lèvera pas contre un homme, pour une iniquité ou un péché quelconque, quelque péché qu'il ait commis, sur la déposition de deux témoins ou sur la déposition de trois témoins, la chose sera établie.* En outre, les deux ou trois témoins qui portent l'accusation doivent être ceux qui jettent les premières pierres (Deutéronome 13:9, 17:2-7), mais les témoins ne peuvent pas être coupables, ou complices, du même crime (Deutéronome 19:16-19). Par conséquent, Yéchoua dit à ceux qui accusent la femme, *Que celui de vous qui est sans péché, jette le premier la pierre contre elle.* La réponse des « témoins » est de quitter les lieux ; et parce que personne ne veut lui jeter la première pierre, il n'y a aucun motif légal pour la condamner. C'est la seule fois que les pharisiens essaieront de prendre au piège Yéchoua en le poussant à contredire un point de la loi de Moïse.

D. Jean 8:12-20: Le conflit sur la lumière

La quatrième section dans l'évangile de Jean traite du conflit sur la lumière. Le Messie proclame qu'il est lui-même la lumière du monde ; ceux qui l'acceptent « marcheront dans la lumière, », mais ceux qui le rejettent marcheront dans les ténèbres. Les pharisiens l'accusent ici de rendre témoignage de lui-même, et donc, que son témoignage n'est pas valable ; mais il répond que même s'il est seul à témoigner de lui-même, son témoignage est vrai à cause de son origine. En outre, il a un deuxième témoin : Dieu lui-même (Jean 8:18).

E. Jean 8:21-59: Le conflit sur sa personne

La cinquième section décrit le conflit sur la personne du Messie ; deux points principaux sont soulevés ici. Premièrement, aux versets 21-30, le Messie déclare que pour avoir la vie éternelle, il faut croire en lui ; il est le véritable objet de la foi (Jean 8:24). Deuxièmement, aux versets 31-59, le Messie est celui qui délivre véritablement des trois choses qui sont la source d'un esclavage : le péché (v. 31-40), Satan (v. 41-48), et la mort (v. 49-59).

Au verset 58, Yéchoua déclare sa divinité. La réaction de ceux qui l'entendent prouve qu'ils comprennent parfaitement ce qu'il dit, étant donné qu'ils prennent des pierres pour le lapider. En d'autres termes, ils tentent de le tuer pour cause de blasphème.

F. Jean 9:1-41: Le conflit sur son miracle de guérison

La sixième section décrit le conflit qui nait suite à la guérison d'un aveugle-né. Il s'agit d'un miracle très particulier. Yéchoua a accompli de nombreux types de miracles, mais un nombre limité d'entre eux provoquent une réaction toute particulière de la foule et des dirigeants. Ces miracles sont différents de tous ceux qui n'ont jamais été réalisés, et ils prouvent qu'il est effectivement le Messie d'Israël. L'auteur du présent ouvrage appelle « miracles messianiques » ces miracles tout à fait particuliers qu'accomplit Yéchoua. La guérison d'un aveugle-né fait partie de ces miracles, et il a lieu au temps de Souccot.[97]

Les écrits juifs donnent des exemples de guérison de la vue chez des personnes qui l'ont perdue après leur naissance, mais être né aveugle est considéré comme étant un jugement de Dieu. Cela est sous-entendu au verset 2 lorsque les disciples demandent à Yéchoua : *Rabbi, qui a péché, celui-ci, ou ses parents, pour qu'il soit né aveugle ?* Les rabbins croient qu'une telle personne ne peut acquérir la vue avant que le Messie vienne. Il est possible que cette croyance trouve son origine dans les prophéties d'Ésaïe 35:5 et 61:1.

Cinq points sont soulevés dans Jean 9:1-41. Le premier point, aux versets 1-12, est en rapport avec la guérison physique de l'homme. Cet homme est né aveugle. Selon le verset 32, il est très clair que ce miracle est tout à fait unique :

[97] Pour plus d'information, voir de l'auteur *Yeshua : The Life of Messiah from a Messianic Jewish Perspective*, Vol. 3, pp. 36-51.

Jamais on n'ouït dire que quelqu'un ait ouvert les yeux d'un aveugle-né. Par conséquent, lorsque le Messie guérit cet homme, il démontre qu'il est le Messie.

Le deuxième point, aux versets 13-17, est que cette expérience conduit au premier interrogatoire de l'homme. De nombreuses personnes disent que Yéchoua doit être au moins un prophète. Parce que les pharisiens ne veulent pas accepter qu'un miracle ait eu lieu, ils interrogent l'homme. Pendant l'interrogatoire, quelqu'un suggère que peut-être il s'agit d'un imposteur et qu'il n'a jamais été réellement aveugle.

Le troisième point, aux 18-22, couvre l'interrogatoire des parents de l'aveugle, qui affirment qu'il s'agit bien de leur fils et qu'il est effectivement né aveugle. Par conséquent, les pharisiens ne peuvent pas faire valoir que la guérison de l'homme est un simulacre.

Le quatrième point, aux versets 23-34, couvre le deuxième interrogatoire de l'homme. Les pharisiens prétendent ne pas savoir qui est Yéchoua, mais affirment qu'il doit être un pécheur. Au verset 30, l'homme aveugle-né répond de manière très abrupte à l'affirmation des pharisiens : *En ceci pourtant il y a une chose étrange, que vous ne sachiez pas d'où il est, et il a ouvert mes yeux*. Les dirigeants religieux d'Israël devraient être à même d'expliquer ce miracle tout à fait unique. Au verset 33, l'homme tire la conclusion évidente que les pharisiens essaient d'éviter par tous les moyens : *Si celui-ci n'était pas de Dieu, il ne pourrait rien faire.* Cette remarque défie leur autorité, aussi, est-il jeté hors de la synagogue.

Le cinquième point concerne la guérison spirituelle de l'homme, qui est décrite aux versets 35-41. Après son interrogatoire, l'homme qui a acquis la vue, mais qui a perdu tout le reste, rencontre à nouveau Yéchoua. Cette fois, il peut le voir, et quand cela se passe, il croit en lui et l'adore. Tandis que le chapitre commence par sa guérison physique, il se termine par sa guérison spirituelle.

G. Jean 10:1-21: Le conflit sur le berger

La septième section traite du conflit sur le Messie en tant que berger, et quatre points sont avancés. Premièrement, aux versets 1-6, le Messie est le vrai berger ; tous les autres bergers sont des imposteurs. Le deuxième point, aux versets 7-10, indique que le Messie est la porte, et tous doivent entrer par lui. Aux versets 11-18, le troisième point souligne que le Messie n'est pas seulement le vrai berger, mais il est aussi le bon berger. Un bon berger est un berger qui est prêt à donner

sa vie pour ses brebis. Yéchoua accomplit cela et il unit en un seul troupeau les « brebis » juives et celles issues des nations. Le quatrième point, aux versets 19-21, est qu'il y a division dans le monde juif parce que certains Juifs croient, et d'autres ne croient pas ; cette division se poursuit jusqu'à aujourd'hui.

VI. Les implications messianiques de Souccot

A. Les deux mauvaises applications

Pendant la vie du Messie, deux incidents ont été pris à tort pour être l'accomplissement de Souccot. Le premier évènement est la transfiguration (Matthieu 17:1-8; Marc 9:2-8; Luc 9:28-36). Lorsque Yéchoua est transfiguré, Pierre voit la gloire que le Messie aura dans le royaume. Pierre sait que le royaume est l'accomplissement de Souccot et il pense que le royaume est sur le point d'être établi, aussi, il demande s'il peut construire trois tentes, une pour Moïse, une pour Élie, et une pour Yéchoua (Matthieu 17:4). Le fait qu'il veut construire trois tentes montre qu'il pense que le royaume est sur le point d'être établi. Cependant, il ne réalise pas que Pessah doit s'accomplir avant Souccot. Tandis que Souccot trouvera effectivement son accomplissement avec le royaume messianique, Pessah doit s'accomplir premièrement par la mort du Messie.

Le deuxième évènement est l'entrée triomphale (Matthieu 21:1-11, 14-17; Marc 11:1-11; Luc 19:29-44; Jean 12:12-19). Alors que Yéchoua entre dans Jérusalem monté sur un ânon, les réactions des gens, tout comme leurs déclarations et leurs actes, indiquent qu'ils s'attendent à ce que le royaume soit établi à ce moment, accomplissant ainsi Souccot. Selon Jean 12:12-13, ils coupent des branches de palmier alors qu'ils vont à la rencontre de Yéchoua. Cette démarche est dans la logique de la célébration de Souccot, mais elle a lieu au temps de Pessah. En outre, selon Matthieu 21:8-9 et Marc 11:8-10, c'est à ce moment que la foule s'écrie : « Hosanna dans les lieux très hauts, » essayant d'accomplir la mitzvah de Hosanah Rabbah. Tout comme Pierre, la foule ne comprend pas encore que l'accomplissement de Pessah par la mort du Messie doive précéder l'accomplissement de Souccot.

B. Deux applications

On a vu dans la section qui concerne la célébration juive de Souccot qu'a l'époque du Temple, il y avait deux cérémonies principales : le puisement suivi de la libation de l'eau et l'allumage des lumières. On a aussi vu comment Yéchoua le Messie observait Souccot dans Jean 7-10. À cette occasion, il se manifeste aussi lors de ces deux cérémonies particulières.

1. La réaction de Yéchoua à la cérémonie du puisement de l'eau

> *[37] Et en la dernière journée, la grande journée de la fête, Jésus se tint là et cria, disant, Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive. [38] Celui qui croit en moi, selon ce qu'a dit l'écriture, des fleuves d'eau vive couleront de son ventre. [39] (Or il disait cela de l'Esprit qu'allaient recevoir ceux qui croyaient en lui ; car l'Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié).* (Jean 7:37-39)

Comme cela a été mentionné auparavant, les rabbins interprètent la libation de l'eau le septième jour de Souccot comme étant l'effusion du Saint-Esprit sur Israël (Ésaïe 12:3), et c'est ce qui explique la réaction de Yéchoua aux versets 37b-38. La terminologie qu'il utilise se rapporte à la libation de l'eau lors de la célébration de Souccot. Tout comme les rabbins, Yéchoua identifie aussi la libation de l'eau à l'effusion du Saint-Esprit, attestant ainsi un accomplissement national futur de la prophétie d'Ésaïe. Cependant, en disant que des flots d'eau vive couleront du sein de ceux qui croiront en lui, il applique la cérémonie au niveau individuel, c*elui*, plutôt qu'à la nation. Le verset 39a rend cela très clair : *Or il disait cela de l'Esprit qu'allaient recevoir ceux qui croyaient en lui*. Tout comme la piscine de Siloé est alimentée de l'intérieur, le Saint-Esprit va demeurer de manière permanente à l'intérieur des croyants. Cette eau représente le Saint-Esprit, qui est promis à ceux qui croient dans le Messie. Yéchoua dit que ceux qui acceptent sa messianité seront habités du Saint-Esprit, et que des fleuves d'eau vive couleront d'eux.

Il est important de noter qu'à ce stade du récit de l'évangile, la demeure permanente de l'Esprit est encore à venir. *Car l'Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié* (Jean 7:39b). Yéchoua interprète la cérémonie comme symbolisant la demeure permanente future du Saint-Esprit dans le croyant. Il ne parle pas du ministère du Saint-Esprit qu'on trouve dans les Écritures hébraïques, mais du ministère inauguré dans le Nouveau Testament en

Actes 2. La demeure permanente du Saint-Esprit ne commence qu'après l'ascension du Messie.

Donc, la bonne application de cet évènement au temps de l'Église est que la demeure du Saint-Esprit dans le croyant est un accomplissement individuel de Souccot, et non pas un accomplissement national.

2. La réaction de Yéchoua à l'allumage des chandeliers

[12] Jésus donc leur parla encore, disant, Moi, je suis la lumière du monde ; celui qui me suit ne marchera point dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie. (Jean 8:12)

La réaction du Messie à la deuxième cérémonie de Souccot, l'allumage des chandeliers, est indiquée dans Jean 8:12. Après être habité par le Saint-Esprit le croyant en tant qu'individu est alors capable de « marcher dans la lumière » parce qu'il a la lumière de la vie.

La déclaration de Jean 8 :12 est illustrée par le récit de l'homme aveugle-né dans Jean 9:1-41. Ce qui n'a pas été mentionné dans l'exégèse de cette histoire, c'est que la scène se déroule à la piscine de Siloé, qui est la source d'eau essentielle pour le déroulement de Souccot parce que le puisement de l'eau lors de cette cérémonie débute à cette piscine. C'est là que les cruches d'or sont remplies d'eau et emmenées sur le mont du Temple, où l'eau y est déversée. Pour la deuxième fois, Yéchoua déclare qu'il est la lumière du monde (Jean 8:12). Tout d'abord, on en a une démonstration physique dans Jean 9:6-7. L'homme aveugle-né passe des ténèbres de sa cécité physique à la lumière de la vue physique : *Il s'en alla donc, et se lava, et revint voyant*. Plus tard, l'illustration est spirituelle dans Jean 9:35-41 dans le sens où l'homme passe des ténèbres du péché et de l'aveuglement spirituel à la lumière du salut et à la lumière spirituelle.

On a ici la deuxième bonne application de Souccot pour l'âge présent. Marcher dans la lumière est son accomplissement pour l'individu, mais non pas pour la nation d'Israël.

C. Zacharie 14:16-19: L'accomplissement de Souccot

[16] Et il arrivera que tous ceux qui resteront de toutes les nations qui seront venues contre Jérusalem, monteront d'année en année pour se prosterner devant le roi, l'Éternel des armées, et pour célébrer la fête des Tabernacles. [17] Et

il arrivera que, celle des familles de la terre qui ne montera pas à Jérusalem pour se prosterner devant le roi, l'Éternel des armées, … sur celle-là, il n'y aura pas de pluie ; 18 et si la famille d'Égypte ne monte pas et ne vient pas, il n'y en aura pas sur elle, ce sera la plaie dont l'Éternel frappera les nations qui ne monteront pas pour célébrer la fête des tabernacles. 19 Ceci sera la peine du péché de l'Égypte et la peine du péché de toutes les nations qui ne monteront pas pour célébrer la fête des Tabernacles.

D'après ce que prophétise Zacharie au chapitre 14, versets 16-19, la signification typologique de Souccot est très claire. La fête s'accomplit par le royaume messianique, qui est un temps de réjouissance après les afflictions de la grande tribulation. Tout comme Souccot est un temps de réjouissance qui suit les afflictions de Yom Kippour, ainsi, le royaume messianique est un temps de réjouissance qui suit les afflictions du jour du Seigneur, de la grande tribulation.

Aux versets 16-19, Zacharie prophétise la célébration de Souccot par les non-juifs lors du millénium. Dans le royaume messianique, la célébration de Souccot est obligatoire non seulement pour les Juifs, mais aussi pour tous les non-juifs. Chaque année, chaque nation de non-juifs doit envoyer une délégation à Jérusalem. C'est logique, parce que le royaume est l'accomplissement de Souccot, aussi, il est donc normal que tous ceux qui entrent dans le royaume doivent assister à la fête, et participer à sa célébration, tant Juifs que non-juifs. Au verset 16, Zacharie souligne le fait qu'il est demandé aux non-juifs de venir adorer, *Et il arrivera que tous ceux qui resteront de toutes les nations qui seront venues contre Jérusalem*. Ici, il est question de tous les non-juifs qui ont survécu à la tribulation. Ce sont les « brebis » issues des nations de Matthieu 25:31-46 qui hériteront du royaume qui leur a été préparé dès la fondation du monde. Chaque année, ces nations de non-juifs monteront à Jérusalem dans le but d'adorer le roi, l'Éternel des armées, et de célébrer la fête des Tabernacles. Ils devront faire un pèlerinage annuel à Jérusalem afin d'accomplir deux choses :

1. Adorer le roi. Enfin, l'Éternel des armées paraîtra dans toute sa gloire en la personne de Yéchoua le Messie.
2. Célébrer Souccot. C'est en participant à Souccot que les nations de non-juifs adoreront l'Éternel des armées en ce jour.

La pluie ne tombera pas sur toute nation qui refusera de monter à Jérusalem pour célébrer la fête (Zacharie 14:17). Ces nations devront subir une année entière de sécheresse sur leur territoire.

Les versets 18-19 donnent comme exemple l'Égypte. Pourtant, cela ne veut pas dire que les autres nations de non-juifs dans le royaume seront traitées différemment. Les mêmes conséquences s'appliqueront à toutes. Si une nation se rebelle et refuse d'envoyer une délégation à Jérusalem pour célébrer Souccot, elle sera frappée par la sécheresse.

VII. Conclusion

Le premier cycle des saisons saintes trouve son accomplissement lors du programme de la première venue de Yéchoua :

- ✡ Pessah est accompli par la mort du Messie.
- ✡ Hag Hamatzot est accompli par l'offrande de lui-même, alors qu'il est sans péché.
- ✡ Hag Habikkurim est accompli par la résurrection du Messie.
- ✡ Shavuot est accompli par la naissance de l'Église.

L'intervalle de quatre mois entre les fêtes du printemps et celles d'automne est en cours d'accomplissement avec le temps de l'Église.

Le deuxième cycle des saisons saintes s'accomplit par le programme du Messie lors de sa deuxième venue, en suivant l'ordre donné dans Lévitique 23:

- ✡ Yom T'ruah s'accomplit avec l'enlèvement de l'Église. On a ici une des preuves que l'enlèvement a effectivement lieu avant la tribulation.
- ✡ Yom Kippour s'accomplit par la tribulation, un temps lors duquel Israël subit l'affliction du corps et de l'âme, conduisant au salut d'Israël et à son expiation au niveau national.
- ✡ Souccot s'accomplit avec le royaume messianique.

Part 2 :
Les deux fêtes post-mosaïques

La première fête post-mosaïque : *Pourim-La fête des sorts*

I. Introduction et noms

La première fête post-mosaïque est *Pourim* ; elle est inaugurée dans le livre d'Esther. Dans *The Purim Anthology*, Philip Goodman introduit le livre par le commentaire suivant :

> [*Megillat*, ou le rouleau d'*Esther*] est le seul livre de la Bible qui ne contient pas le nom de Dieu, et, cependant, sa divine providence est ressentie dans la totalité de l'ouvrage… *Megillat Esther*, populairement connu sous le nom de *Megillah*, a gagné la faveur du cœur du peuple juif.[1]

Les évènements contenus dans le livre d'Esther, connu sous le nom de *Megillah*, couvrent les années 483 à 473 av. J.-C., une période de dix ans pendant le règne du roi perse Xerxès I. En hébreu, le roi s'est fait connaitre sous le nom d'Assuérus. Il régna sur la Perse de 486 à 465 av. J.-C.

De loin, le nom le plus commun de cette fête est Pourim. Selon Esther 9:26, c'est aussi le nom biblique : c'est la raison pour laquelle ces jours sont appelés Pourim, qui vient du nom de Pur. C'est à cause de toutes les paroles de cette lettre, et de tout ce qu'ils ont vu et enduré.

Pourim est la forme plurielle du mot hébreu *pur*, qui veut dire « sort », ainsi *Pourim* veut dire « sorts ». Ce qui fait de Pourim la fête des sorts, et la raison pour laquelle ce nom a été attribué est expliquée dans Esther 9:24: *Car Haman, fils d'Hammedatha, l'Agaguite, l'oppresseur de tous les Juifs, avait tramé contre les Juifs de les faire périr, et avait fait jeter le pur, c'est-à-dire le sort, pour les détruire et les faire périr.*

Un deuxième nom est « le jour de Mardochée ».[2] C'est le nom qui est donné à la fête dans les premiers écrits juifs de la période intertestamentaire et on le trouve dans l'un des livres apocryphes, II Maccabées 15 :36. Il a été donné à la fête ce nom en l'honneur de l'homme qui a inauguré la fête, le benjaminite Mardochée (Esther 9:20-21).

[1] Philip Goodman, *The Purim Anthology* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society of America, 1949), p. 95.

[2] II Maccabees 15:36. Voir aussi, Samuel C. Heilman, *Defenders of the Faith: Inside Ultra-Orthodox Jewry* (Berkley, CA: University of California Press, 1992), p. 109.

Le troisième nom est *Id El Sukar*, un terme arabe qui veut dire « la douce fête » ou « la fête sucrée ».[3] Ce nom a été donné par les Arabes de Jérusalem pendant l'occupation turque (1517-1917). C'est devenu une habitude juive à Jérusalem que de donner ce jour-là des bonbons sucrés aux autorités musulmanes ; c'est ainsi que les Arabes commencèrent à donner ce nom à Pourim.

II. Pourim dans les Écritures : Esther 9:17-32

A. L'explication

1. L'origine de la fête : Esther 9:15-19

15 Et les Juifs qui étaient à Suse s'assemblèrent aussi le quatorzième jour du mois d'Adar, et ils tuèrent dans Suse trois cents hommes ; mais ils ne mirent pas la main sur le butin. 16 Et le reste des Juifs qui étaient dans les provinces du roi s'assemblèrent et se mirent en défense pour leur vie, et eurent du repos de leurs ennemis ; et ils tuèrent soixante-quinze mille de ceux qui haïssaient ; mais ils ne mirent pas la main sur le butin, 17 ce fut le treizième jour du mois d'Adar ; et le quatorzième jour du mois, ils se reposèrent, et ils en firent un jour de festin et de joie. 18 Et les Juifs qui étaient à Suse s'assemblèrent le treizième jour du mois et le quatorzième jour, et ils se reposèrent le quinzième jour, et en firent un jour de festin et de joie. 19 C'est pourquoi les Juifs de la campagne qui habitaient des villes ouvertes firent du quatorzième jour du mois d'Adar un jour de joie et de festin, et un jour de fête, où l'on s'envoyait des portions l'un à l'autre.

L'histoire de Pourim fait intervenir le complot d'Haman, le méchant vizir du roi Assuérus, contre le peuple juif qui vit en Perse. Elle fait aussi intervenir les efforts de Mardochée, le Juif, et de sa cousine Esther qui vont conduire à la défaite finale d'Haman. Le 13e jour du mois d'Adar,[4] le jour qui a été fixé au départ pour leur massacre, les Juifs vivant dans les provinces vont se défendre victorieusement contre leurs ennemis, en en tuant des milliers. Le jour suivant, ils vont se reposer, et faire de ce jour un jour de joie et de fête (v. 16-17, 19).

[3] Lesli Koppelman Ross, *Celebrate! The Complete Jewish Holidays Handbook* (Lanham, MD: Rowman & Littlefield, 1994), p. 298.

[4] Le mois juif d'Adar coïncide avec les mois de février/mars du calendrier grégorien.

Les Juifs qui vivent à Shushan[5] se rassemblent le 13e jour d'Adar, et le 14e jour de ce mois, ils tuent trois cents ennemis. Ensuite, ils vont faire du 15e jour d'Adar un jour de repos et un jour de fête et de joie (v. 15, 18).

Charles Ryrie donne l'explication suivante :

> Les Juifs dans les provinces célèbrent leur victoire le quatorzième jour d'Adar, tandis que les Juifs de Suse attendent jusqu'au quinzième jour (à cause des évènements indiqués au v. 15). Finalement, Mardochée ordonne que les deux jours soient célébrés chaque année en tant que fête de Pourim.

Selon le verset 19, le 14e jour d'Adar est décrit de quatre manières :

1. C'est un jour de joie plutôt que de tristesse.
2. C'est un jour de fête, par opposition au jeûne.
3. C'est une bonne journée par opposition à une journée de deuil.
4. C'est un jour où des cadeaux sont échangés par opposition à un jour où les biens leur sont arrachés.

2. Les lettres de Mardochée : Esther 9:20-22

[20] Mardochée écrivit ces choses et envoya des lettres à tous les Juifs qui étaient dans toutes les provinces du roi Assuérus, à ceux qui étaient près et à ceux qui étaient loin, [21] afin d'établir pour eux qu'ils célébreraient le quatorzième jour du mois d'Adar et le quinzième jour, chaque année, [22] comme des jours dans lesquels les Juifs avaient eu du repos de leurs ennemis, et comme le mois où leur douleur avait été changée en joie, et leur deuil en un jour de fête, pour en faire des jours de festin et de joie, où l'on s'envoie des portions l'un à l'autre, et où l'on fait des dons aux pauvres.

Selon le verset 20, Mardochée écrit *ces choses*, c'est-à-dire tout ce qui concerne la célébration de Pourim, et il envoie des lettres aux Juifs qui vivent dans toutes les provinces du royaume du roi Assuérus, celles qui sont proches comme celles qui sont éloignées.

[5] *Shushan* est le nom hébreu de la ville de Suse, une des principales capitales de l'Empire perse. Elle était située approximativement à 240 km au nord du golfe persique et servait de résidence d'hiver aux rois.

Au verset 21, il exhorte, ou oblige, ses compagnons juifs à célébrer le 14e et le 15e jour d'Adar. En outre, il décide que la célébration de la victoire sur Haman ait lieu chaque année.

La raison en est donnée au verset 22a. La fête doit être célébrée de cette manière parce que les Juifs doivent se reposer de leurs ennemis ces jours-là. Ils doivent se reposer de leurs frayeurs et de la guerre. Par conséquent, en ce mois, leur tristesse est changée en allégresse et leur deuil en un jour joyeux.

Finalement, au verset 22b, Mardochée détaille la façon de célébrer ; trois éléments sont inclus : premièrement, les Juifs doivent faire de ces jours des jours de fête et de joie, et non pas de jeûne et de tristesse ; deuxièmement, ils doivent se faire des cadeaux les uns aux autres, plutôt que d'avoir leurs biens ôtés ; et troisièmement, ils doivent faire des cadeaux aux pauvres.

3. La célébration par les Juifs : Esther 9:23-25

23 Et les Juifs acceptèrent de faire ce qu'ils avaient commencé et ce que Mardochée leur avait écrit. 24. Car Haman, fils d'Hammedatha, l'Agaguite, l'oppresseur de tous les Juifs, avait tramé contre les Juifs de les faire périr, et avait fait jeter le pur, c'est-à-dire le sort, pour les détruire et les faire périr. 25 Et quand Esther vint devant le roi, il ordonna, par lettres, que le méchant dessein qu'Haman avait tramé contre les Juifs retombât sur sa propre tête, et on le pendit au bois, lui et ses fils. C'est pourquoi on appela ces jours Purim, d'après le nom de pur.

Le verset 23 rapporte l'obéissance et la persévérance des Juifs à poursuivre ce qu'ils ont commencé, étant donné que la première célébration s'est faite spontanément. Mais maintenant, ils s'engagent à continuer cette célébration chaque année, comme Mardochée le leur a demandé dans ses lettres.

Les deux versets suivants résument l'arrière-plan historique de Pourim, en commençant par le complot de Haman au verset 24, puis l'échec de ce complot au verset 25, alors que Haman et ses méchants fils sont pendus.

4. L'attribution d'un nom à la fête : Esther 9:26 a

C'est pourquoi on appela ces jours Purim, d'après le nom de pur.

C'est pourquoi, veut dire à cause du verset 24, les Juifs appellent ces jours « Pourim », qui est la forme plurielle d'un mot qui veut dire « sort ». Étant donné que

Haman a jeté le sort (v. 24) afin de déterminer quel jour les Juifs doivent être détruits, et parce que le sort a voulu que ce jour corresponde à sa propre destruction ainsi que celle des ennemis, le nom choisi pour cette fête est la fête de Pourim, ou la fête des sorts.

Walvoord et Zuck arrivent à la conclusion : « Le *pur* est devenu un symbole de la façon dont Dieu utilise les circonstances pour délivrer son peuple. »[6]

5. La célébration de la fête : Esther 9:26b-28

[26b] C'est pourquoi, à cause de toutes les paroles de cette lettre, et à cause de ce qu'ils avaient ainsi vu et de ce qui leur était arrivé, [27] les Juifs établirent et acceptèrent pour eux et pour leur semence, et pour tous ceux qui se joindraient à eux, de ne pas négliger de célébrer chaque année ces deux jours selon leur ordonnance et selon leur temps fixé ; [28] et qu'on se souviendrait de ces jours et qu'on les célébrerait dans toutes les générations, dans chaque famille, dans chaque province, et dans chaque ville ; et que ces jours de Purim ne seraient point négligés au milieu des Juifs, et que leur mémoire ne périrait jamais chez leur semence.

Le verset 26b donne l'arrière-plan de ce qui est annoncé par le terme « C'est pourquoi » : c'est à cause de tous les mots contenus dans la lettre de Mardochée (aux versets 20-22) et de ce dont ils sont témoins (la délivrance des Juifs de Haman et de ses partisans) et à cause de ce qui leur arrive (la menace de destruction), à cause de toutes les obligations détaillées dans le verset suivant.

Au verset 27, les Juifs s'engagent à célébrer Pourim. Cet engagement implique trois groupes de personnes : *eux*, c'est-à-dire la génération qui est délivrée des mains d'Haman ; *leur semence*, c'est-à-dire les descendants juifs de cette génération ; et *pour tous ceux qui se joindraient à eux*, c'est-à-dire les non-juifs convertis au judaïsme. Le but est qu'il ne faut pas manquer de célébrer la fête. L'engagement leur dicte d'observer la célébration ces deux jours selon la lettre de Mardochée et selon les dates indiquées, c'est-à-dire le 14e et le 15e jour du mois d'Adar. En outre, Pourim doit être célébrée chaque année.

Le verset 28 en souligne la pérennité : en tout lieu, chaque famille juive doit se rappeler de Pourim.

[6] Walvoord et Zuck, *The Bible Knowledge Commentary*, p. 713.

6. Les lettres de Mardochée et d'Esther : Esther 9:29-32

[29] Et la reine Esther, fille d'Abikhaïl, et Mardochée, le Juif, écrivirent avec toute insistance pour confirmer cette seconde lettre sur les Purim ; [30] et à tous les Juifs dans les cent vingt-sept provinces du royaume d'Assuérus, il envoya des lettres avec des paroles de paix et de vérité, [31] pour confirmer ces jours de Purim à leurs époques fixes, comme Mardochée, le Juif, et la reine Esther les avaient établis pour eux, et comme ils les avaient établis pour eux-mêmes et pour leur semence, à l'occasion de leurs jeûnes et de leur cri. [32] Et l'ordre d'Esther établit ce qui concernait ces jours de Purim, et cela fut écrit dans le livre.

De toute évidence, d'autres lettres ont été écrites et envoyées aux Juifs dans tout l'Empire perse, et le verset 29 parle des auteurs de ces lettres. Cette fois-ci, il y a deux auteurs, la première étant Esther, la reine et fille d'Abikhaïl, le second étant Mardochée le Juif. La lettre est écrite avec toute l'autorité nécessaire pour confirmer la première lettre de Pourim. La première lettre avait été écrite par Mardochée seul (v. 20-22), mais celle-ci est écrite par Mardochée et Esther.

Les récipiendaires des lettres sont indiqués au verset 30 : elles sont envoyées *à tous les Juifs* ; en d'autres termes, des copies des lettres sont envoyées dans la totalité des 127 provinces du royaume d'Assuérus, de l'Empire perse. Les mots d'introduction de la lettre sont des paroles de « paix et de vérité. »

Selon le verset 31, le but de la deuxième lettre est *de confirmer ces jours de Pourim à leurs époques fixes* en se basant sur deux coutumes. La première indique que c'est par un décret de Mardochée et de la reine Esther établi à leur intention. La seconde coutume est qu'ils sont concernés eux-mêmes ainsi que leurs descendants et qu'ils doivent suivre les instructions quant aux temps de jeûne et de lamentations. L'origine de ces jeûnes et lamentations se trouve dans Esther 4:3 et 16 où le décret du roi de détruire, de tuer, et d'annihiler tous les Juifs (Esther 3:13) engendre un grand deuil parmi le peuple.

Finalement, au verset 32, *l'ordre d'Esther établit ce qui concernait ces jours de Purim*. Cela indique que la reine confirme tout ce que Mardochée a dit et écrit concernant la célébration de la fête. La célébration de Pourim est maintenant scellée de l'autorité royale par la main d'Esther, prenant ainsi le statut de loi perse. Par ailleurs, l'ordre d'Esther est écrit *dans le livre*. Il n'est pas clair de quel livre il s'agit. C'est peut-être le Megillah lui-même, ou il s'agit peut-être du livre

mentionné dans Esther 6:1 dans lequel sont consignés les procès-verbaux et les chroniques du royaume de Perse.

B. Conclusions

Si on résume le passage qui vient d'être étudié, on peut en tirer plusieurs conclusions. Le nom de la fête trouve son origine dans les actes d'Haman : il tire au *sort* pour déterminer le jour où il va essayer de détruire les Juifs. La fête est célébrée à cause de son échec.

Hors de Suse, la capitale, Pourim est célébrée le quatorzième jour du mois d'Adar. À Suse, elle est célébrée le quinzième jour de ce mois. C'est la raison des différences de célébrations juives observées par la suite. Jusqu'à aujourd'hui, dans les villages et les villes non fortifiées, les Juifs célèbrent Pourim le quatorzième jour du mois ; mais, dans les villes fortifiées, ils la célèbrent le quinzième jour du mois d'Adar.

Cinq éléments caractérisent la célébration de la fête de Pourim. Premièrement, ce doit être un temps de fête et non pas de jeûne, ce qui aurait été le cas si les Juifs avaient été massacrés. Deuxièmement, ce doit être un jour de joie plutôt que de tristesse. Troisièmement, ce doit être une bonne journée plutôt qu'un jour de deuil. Quatrièmement, c'est un jour où on se donne des portions les uns aux autres plutôt qu'un jour où on est dépossédé de ses biens.[7] Cinquièmement, c'est un jour où l'on fait des cadeaux aux pauvres par opposition à un jour où on n'aurait rien pu donner si le complot de Haman avait réussi.

Alors que la première célébration a été entièrement spontanée et a été un signe de soulagement, la pratique d'une célébration annuelle a été initiée par Mardochée. Les lettres qu'il a écrites ont encouragé les Juifs à célébrer et c'est la reine Esther qui a donné à cette célébration le statut de loi. Par la suite, les Juifs se sont engagés à célébrer la fête chaque année.

[7] Afin de motiver les gens à tuer des Juifs, Haman dit que ceux qui appliquent ses consignes auront le droit de prendre les biens de leurs victimes.

III. Les implications messianiques

La fête de Pourim ne contient pas de référence directe à la personne du Messie ni au programme messianique. Cependant, il nous apporte un enseignement sur le peuple messianique, les Juifs. Le livre d'Esther et un bon exemple d'un principe que l'on trouve dans l'alliance abrahamique : *je maudirai ceux qui te maudiront* (Genèse 12:3). Ce principe enseigne que ceux qui maudissent les Juifs seront eux-mêmes maudits par Dieu. En outre, il contient la promesse que les Juifs survivront au travers du temps des nations.[8]

La Loi tout comme les Prophètes soulignent le fait que les Juifs vont survivre, quelles que soient les difficultés par lesquelles ils vont passer pendant le temps des nations - c'est une garantie biblique-et le livre d'Esther est un exemple de l'utilisation par Dieu de la providence pour assurer la survie d'Israël dans la dispersion.

Il est intéressant de noter que le nom de Dieu n'est jamais mentionné dans le Megillah. Cependant, on voit que Dieu œuvre sur la base de l'alliance abrahamique, en particulier sur la base du seul principe : *je maudirai ceux qui te maudiront* (Genèse 12:3). Étant donné qu'au travers de la plus grande partie de l'histoire humaine, Dieu choisit d'agir de manière providentielle plutôt que par intervention directe, ce livre est un magnifique exemple de la manière dont cela

[8] Pour trouver une définition de ce qui est appelé "le temps des nations", on peut puiser dans Luc 21:24 : *Et ils tomberont sous le tranchant de l'épée, et seront menés captifs parmi toutes les nations ; et Jérusalem sera foulée aux pieds par les nations jusqu'à ce que les temps des nations soient accomplis*. Selon ce verset et d'autres, on peut définir au mieux le temps des nations comme la longue période qui s'étend de l'empire babylonien jusqu'à la deuxième venue du Messie, période pendant laquelle les non-juifs dominent sur la cité de Jérusalem. C'est une période qui s'étend entre la destitution du dernier roi de la maison de David (Sédécias) et le temps où à nouveau, un roi de la lignée de David sera assis sur le trône de David. Cette définition n'exclut pas un contrôle temporaire de la ville par les Juifs, mais ce contrôle ne sera que temporaire, jusqu'à ce que le Messie revienne. De tels contrôles temporaires ont eu lieu pendant la période des Maccabées (164-63 avant J.-C.), lors de la première révolte juive face aux Romains (66-70 apr. J.-C.), lors de la seconde révolte juive (la révolte de Bar Kokhba) contre Rome (132-135 apr. J.-C.), et depuis 1967, à la suite de la guerre des Six Jours. C'est aussi temporaire, étant donné que les nations vont encore fouler aux pieds Jérusalem pendant au moins $3^{1/2}$ ans (Apocalypse 11:1-2). Il faut donc considérer comme temporaire tout contrôle juif de Jérusalem avant la deuxième venue et ne pas considérer que le temps des nations soit terminé. Le temps des nations ne peut pas se terminer avant que les non-juifs ne puissent plus fouler aux pieds la ville de Jérusalem.

fonctionne. Il montre l'utilisation de Dieu de la providence pour assurer la survie d'Israël pendant le temps de la dispersion. Bien qu'un grand nombre de Juifs peuvent être tués, comme cela a été le cas avec l'Holocauste, Dieu a promis que les Juifs vont survivre en tant que peuple et nation. Et il en sera ainsi jusqu'au salut national d'Israël et au retour du Messie.

IV. La fête de Pourim dans le judaïsme

Pour la plupart des Juifs, le Pourim de la bible n'est pas demeuré un élément historique dramatique, mais il est devenu une expérience essentielle pour leur propre vie. L'histoire de la providence divine et de l'héroïsme humain sont tellement chéris que la fête a fait son chemin dans la littérature, la poésie, la musique et l'art du monde. Cela est dû en grande partie à la dévotion rabbinique pour la fête, que Goodman résume dans le paragraphe suivant :

> L'histoire de Pourim dans le livre d'Esther est largement enjolivée par les commentaires et les interprétations des rabbins du Talmud et du Midrash, et cela hors de toute proportion. Sans aucun doute, les personnages et les évènements de l'histoire de Pourim ont fortement séduit l'imagination des rabbins, leur sens poétique ainsi que leur conscience éthique et morale. Donc, partant des versets du livre d'Esther comme texte de base, ils laissent leur imagination circuler à l'intérieur et au travers du texte, donnant du relief à ses phrases insignifiantes, apportant les motifs qui poussent les principaux individus à agir et humanisant les personnages d'Esther et de Mardochée.[9]

A. Les lois et les traditions rabbiniques

Parmi les nombreuses lois et traditions qui sont apparues aux temps talmudiques, on en retiendra cinq qui seront étudiées dans les pages suivantes.

1. Le jeûne d'Esther

Le jeûne d'Esther, ou *Ta'anit Esther*, est basé sur les paroles prononcées par Esther dans Esther 4:16:

[9] Goodman, *The Purim Anthology*, p. 125.

> *Va, rassemble tous les Juifs qui se trouvent à Suse, et jeûnez pour moi, et ne mangez ni ne buvez pendant trois jours, ni la nuit, ni le jour ; moi aussi, et mes jeunes filles, nous jeûnerons de même ; et ainsi, j'entrerai vers le roi, ce qui n'est pas selon la loi ; et si je péris, je périrai.*

Selon la tradition juive, Esther elle-même a jeûné pendant le mois de Nisan. Plus tard, lorsqu'il est devenu interdit de jeûner pendant le mois de Nisan, le jeûne a été déplacé au mois d'Adar.

À l'origine, le jeûne est observé pendant trois jours consécutifs. Plus tard, il est observé le lundi, le jeudi et le lundi précédent la fête de Pourim[10]. Plus tard encore, il devient le jeûne d'une seule journée, qui est observé le jour précédent Pourim, c'est-à-dire le13ème jour d'Adar. C'est aussi le jour lors duquel, en l'an 160 av. J.-C., Judas Maccabée vainc le général syrien Nicanor. Goodman souligne :

> Ce jour a été célébré un certain temps comme un jour de réjouissance. Cependant, dans le Traité Sofrim, il est écrit : « Nos Rabbis en Eretz Israël ont l'habitude de jeûner après Pourim à cause de Nicador et de ses amis. » Ainsi on voit que le 13e jour d'Adar n'est pas suivi comme jeûne d'Esther avant que le Jour de Nicanor [qui, en hébreu est appelé *Yom Nicanor*] ne soit tombé en désuétude.[11]

Le jeûne a pour but de se rappeler Celui qui est saint, qui voit et entend les prières de chaque homme au temps de la détresse alors qu'il jeûne et revient à Dieu de tout son cœur. Étant donné qu'il commémore le jeûne d'Esther et le jour où les ennemis des Juifs ont été tués, il doit être considéré comme un jour de deuil et non pas comme un jour de fête.

La loi rabbinique ne considère pas le jeûne d'Esther comme faisant partie des quatre jeûnes publics qui sont commandés par les prophètes. Par conséquent, les rabbins sont plus indulgents quant à son observation, en particulier pour les femmes enceintes, les mères qui allaitent, et les mariés qui se trouvent dans la période des sept jours qui suit leur mariage.

[10] *b. Sofrim* 17:4.

[11] Goodman, *The Purim Anthology*, p. 425.

L'*Encyclopedia of Jewish Medical Ethics* ajoute : « Si un patient qui n'est pas gravement malade souffre d'un œil ou d'une autre maladie et se trouve dans un état très inconfortable, il est dispensé de jeûner le *jeûne d'Esther.* »[12]

Si Pourim tombe un dimanche, le jeûne est observé le jeudi qui précède, étant donné que selon la tradition juive, il n'est pas permis de jeûner ni le vendredi ni le samedi.

2. Les sept obligations de Pourim

Les Juifs doivent remplir sept obligations spécifiques à Pourim. La première obligation consiste à lire le Megillah, le rouleau d'Esther. Pour demeurer fidèles au principe énoncé dans le livre d'Esther, ceux qui demeurent dans des villes entourées de murailles au temps de Josué lisent le Mégillah le 15e jour du mois d'Adar, tandis que les Juifs qui vivent dans des villages ou dans de grandes villes sans murailles font la lecture le 14e jour d'Adar.[13]

La deuxième obligation concerne la lecture de la Torah à cette occasion. Le passage spécifique lu est Exode 17 :8-16, passage qui décrit la guerre avec Amalek. Selon la tradition juive, Haman est un descendant du roi Agag, le roi des Amalécites du temps de Saul.[14] C'est la raison pour laquelle la lecture de la Torah se fixe sur la bataille initiale entre Amalek et les israélites qui a lieu près de mille ans avant les évènements qui touchent le livre d'Esther.

La troisième obligation concerne certains ajouts au service de la synagogue à Pourim. Goodman résume ces ajouts de la manière suivante :

> À Pourim, on insère dans le Amidah[15] du soir, du matin et de l'après-midi, juste après « Nous te rendons grâce . . . » la prière de reconnaissance suivante qui comprend un bref résumé de l'histoire de Pourim. Elle est aussi ajoutée à

[12] Avraham Steinberg, M. D., *Encyclopedia of Jewish Medical Ethics* (Jerusalem, Israel: Feldheim Publishers, 2003), Vol. 1, p. 489.

[13] *Mishnah Megillah*, 1:2. Pour des lois rabbiniques complémentaires sur la lecture du Megillah, voir Goodman, *The Purim Anthology*, p. 143-150.

[14] Josephus appelle Haman « un Amalécite de naissance » (dans *Antiquities of the Jews*, XI, 6.5).

[15] Le terme « Amidah » vient du mot hébreu pour se tenir debout, *amidah*. À la synagogue, toutes les prières demandent que les participants se lèvent. Donc, cette partie du service de louange joue un rôle important dans la liturgie de la synagogue ; il est aussi appelé *HaTefillah*, ou « La prière. »

la grâce qui est rendue après les repas, avant le paragraphe qui commence par « Pour tout cela . . . » . . .

> Nous te remercions pour la merveilleuse délivrance, la libération triomphante, le réconfort providentiel et les guerres que tu as gagnées pour nos pères dans les temps passés, à cette époque.
>
> Puis à Suse, la forteresse du temps Mardochée et d'Esther, le méchant Haman s'éleva et chercha à piller, à tuer et à détruire tous les Juifs, jeunes et vieux, femmes et enfants, en un jour, le treizième jour du mois d'Adar, le douzième mois. Mais toi, par ta grande compassion, tu déjouas sa résolution et renversas ses projets, l'obligeant à faire marche arrière, jusqu'à ce que lui et ses fils soient pendus sur la potence.[16]

La quatrième obligation qu'ont les Juifs à Pourim concerne l'envoi de portions les uns aux autres (Esther 9:22). Selon la loi rabbinique, il faut envoyer au minimum deux types de nourritures à un ami. La raison en est que le terme « portions » est au pluriel, mais le terme « ami » est au singulier. Le grand rabbin Maïmonides explique :

> Chacun doit envoyer deux portions de viande ou deux types de plats cuisinés ou d'autres types de nourriture à son ami, comme il est dit que l'envoi de portions l'un à l'autre (implique) deux portions à une personne. Et celui qui augmente le nombre de portions aux amis est digne d'éloges. Et si quelqu'un n'a pas (assez pour envoyer), il doit faire l'échange avec son ami, chacun envoyant son diner à l'autre, afin d'accomplir (les paroles).[17]

La cinquième obligation qu'ont les Juifs à Pourim est de faire des cadeaux aux pauvres. Comme pour le point précédent, cette tradition vient aussi d'Esther 9:22. Parce que le mot "cadeaux" est au pluriel, les Juifs sont obligés de se plier à la règle suivante :

> Chacun est obligé le jour de Pourim de distribuer (des cadeaux) aux pauvres. Il doit distribuer au moins à deux pauvres, donnant à chacun un présent ou

[16] Goodman, *The Purim Anthology*, p. 428. Pour des informations sur les bénédictions et les prières supplémentaires, voir ibid., pp. 428-33.

[17] Moses Ben Maimon, *Mishneh Torah, Hilchot Megillah* 2:15 ; tel que cité par Goodman dans *The Purim Anthology*, p. 147.

> de l'argent ou un plat cuisiné ou toute autre nourriture, selon qu'il est mentionné des cadeaux aux pauvres, c'est-à-dire (au moins) deux cadeaux et deux pauvres.[18]

Il s'agit d'une œuvre de charité plus importante que celles habituellement prodiguées, parce que même un Juif qui est pauvre doit donner deux portions et deux cadeaux à chaque Pourim. Les rabbins enseignent qu'il est préférable d'augmenter le nombre de cadeaux faits aux pauvres plutôt que de faire un gros repas pour soi ou donner une portion supplémentaire à un ami. Cependant, si quelqu'un vit dans un lieu où il n'y a pas de pauvres, il peut alors soit envoyer le présent par la poste, soit le donner à un ami. En plus des dons à ceux qui sont dans le besoin et de ceux aux amis, il est d'usage de donner « une demi-pièce de monnaie courante, dans la monnaie du lieu, pour commémorer le demi-shekel qu'ils avaient l'habitude de donner pour acheter les offrandes publiques. »[19] Cela se fait avant le début de Pourim.

La sixième obligation pour tous les Juifs à Pourim se rapporte aux oraisons funèbres et aux jeûnes. Il est interdit de jeûner ou de faire une oraison funèbre le 14e et le 15e jour d'Adar. Ainsi, même si Pourim est célébré seulement l'un de ces deux jours, la règle s'applique aux deux jours.[20]

La septième obligation concerne la fête de Pourim elle-même, et les lois qu'ont mises en œuvre les rabbins sont basées sur Esther 9:18 et 9:22. Les Juifs sont obligés de manger, de boire, et d'être joyeux.[21] Le Rabbi orthodoxe Shlomo Ganzfried (1804-1886) a étendu la période de joie du jour à la totalité du mois, disant : « Dès qu'Adar arrive, tous doivent déborder de joie. »[22] Mais, jusqu'où est-il permis de boire d'après Esther 9:22 ? Un rabbin talmudique, Abba ben Joseph bar Hama (environ 280-352 av. J.-C.), connu sous le nom de Rava, a dit : « À Pourim, on devrait boire jusqu'à ce qu'on ne puisse plus distinguer la différence entre "Maudit soit Haman" et "Béni soit Mardochée." »[23] Cette déclaration est problématique pour de nombreux autres rabbins parce que cela sous-

[18] *Mishneh Torah, Hilchot Megillah* 2:16; in ibid.

[19] Goodman, *The Purim Anthology*, p. 149.

[20] Voir ibid., p. 146.

[21] Ibid., p. 147.

[22] Solomon Ganzfried, *Code of Jewish Law (Kizur Shulhan Aruk)* (New York, NY: Hebrew Publishing, 1927), Vol. 3, p. 115.

[23] *b. Megillah* 7b; tel que cité dans Goodman, *The Purim Anthology*, p. 148.

entend que l'on peut être ivre à Pourim. Tandis que le judaïsme permet la consommation de vin et même l'encourage pour certaines traditions et certains rituels spécifiques, l'ivresse est mal vue. Ainsi, dans un commentaire sur le Shulchan Aruch, le rabbin polonais Moses Isserles (1530-1572) décrète :

> Au moins doit-on boire plus que de coutume pour se rappeler le grand miracle, ainsi on s'endormira, et, du fait du sommeil, on ne pourra plus distinguer entre « Maudit soit Haman » et « béni soit Mardochée ». Cependant, si quelqu'un est de tempérament faible, et sait qu'en buvant il se laisserait entraîner - que Dieu nous en préserve - à traiter avec mépris une mitsvah (devoir religieux) quelconque, soit une bénédiction soit une prière, ou bien en arriverait à se laisser aller dans sa conduite - que Dieu nous en préserve -, dans ces cas-là, il vaudra mieux ne pas s'enivrer. Toutes les actions de l'homme se feront toujours avec l'intention d'accomplir la volonté divine.[24]

Chose intéressante, si un homme blesse un voisin à cause d'un « excès de "joie" de Pourim »,[25] ce qui veut dire qu'il est un peu trop ivre, il est dispensé de payer des dommages.[26]

Le moment choisi pour accomplir l'obligation de boire et de se réjouir est aussi important. Selon le traité *Megillah*, on n'accomplit pas la mitzvah en mangeant la nuit, étant donné que le texte dit « jours de réjouissance », et non pas « nuits de réjouissance ».[27] C'est la raison pour laquelle le *seudah* (repas de fête) de Pourim commence après les prières de l'après-midi et peut se prolonger jusqu'au soir. Les portions données aux amis et les dons faits aux pauvres doivent aussi être envoyés pendant le jour. De plus, il est bon d'entreprendre l'étude de la Loi pendant un temps limité au début de la fête. Cette tradition trouve son origine dans Esther 8:16, où il est dit que pour les Juifs, il y avait de la lumière. Les rabbins interprètent cette lumière non pas de manière littérale, mais voient ici la lumière de la Torah, la lumière de la Loi.[28]

---

[24] *Shulchan Aruch* 692:2, La Guemara, Tome II, § 6, chapitre 142, 142.6, p.844.

[25] Goodman, *The Purim Anthology*, p. 148.

[26] *Shulchan Aruch, Orech Chaim* 695:2.

[27] *b. Megillah* 7b.

[28] Pour une explication complète de ces règles, voir Goodman, *The Purim Anthology*, pp. 151-152.

3. Pourim de Suse

Un jour après Pourim vient la fête du *Pourim de Suse*. Comme cela a été précisé auparavant, Pourim est célébré le 14e jour d'Adar parce que les Juifs vivant dans des villes et cités non fortifiées ont combattu leurs ennemis le 13e jour d'Adar et se sont reposés le jour suivant. Cependant, à Suse, les choses sont différentes, et le peuple juif vivant là se reposa le 15e jour d'Adar (Esther 9:18). Pour le commémorer, les rabbins ont décidé que, tandis que la victoire est célébrée partout le 14e jour d'Adar, la célébration de Pourim pour les Juifs vivant dans des villes entourées de murailles du temps de Josué aura lieu le 15e jour d'Adar :

> Les habitants des villes entourées de murailles au temps d'Assuérus doivent faire la lecture le 15e jour. Pour quelle raison ? Faut-il que ce soit comme à Suse ? Étant donné qu'à Suse ils font la lecture le 15e jour, de même, la lecture doit se faire le 15e jour dans toutes les villes qui sont entourées de murailles.[29]

Il n'est pas toujours aisé de savoir si une ville était entourée de murailles du temps de Josué. C'est la raison pour laquelle ces villes célèbrent Pourim le 14e et le 15e jour d'Adar. De nos jours en Israël, les villes concernées sont Japho, Acco, Gaza, Lod, Tiberius, Sichem, Hébron, Safed et Haïfa.

Étant donné qu'il ne fait aucun doute que Jérusalem était entourée d'une muraille, les Juifs qui y vivent célèbrent le Pourim de Suse le 15e jour d'Adar.[30] Ailleurs, le Pourim de Suse « est célébré en partie comme une fête. Ce jour, les prières propitiatoires ne sont pas dites et le jeûne est interdit ; cependant, *Al ha-Nissim* (nous te remercions pour les miracles) n'est pas récité. »[31] Il est de coutume de faire une fête et de se réjouir. Il est permis de se marier ce jour-là, mais pas le 14e jour, parce que, selon la coutume juive, deux sujets de joie différents ne doivent pas être associés.[32]

Au cas où Pourim tomberait un jour de sabbat, une autre règle particulière qui s'applique principalement aux Juifs vivant à Jérusalem a été fixée. L'année

[29] *b. Megillah* 1.

[30] Pour plus d'information, voir Goodman, *The Purim Anthology*, p. 152, 440; Rabbi Elozor Barclay, Rabbi Yitzchok Jaeger, *Guidelines: Over two hundred and fifty of the most commonly asked questions about Purim* (Southfield, MI: Targum Press, 2001).

[31] Goodman, *The Purim Anthology*, p. 440.

[32] Voir ibid., p. 152.

où cela se produit, les gens célèbrent un « Pourim de trois jours »[33]: le vendredi, le 14e jour d'Adar, ils lisent le Megillah ; le samedi, ils récitent la bénédiction « Qui a accompli les miracles » ; et le dimanche, le 16e jour d'Adar, ils mangent le repas de Pourim.

4. La nourriture de Pourim

Le commandement de célébrer Pourim comme des jours de fête dans Esther 9:22 (en mangeant un *seudah*, ou un repas de Pourim) et en s'envoyant mutuellement des *mishloah manot*, ou des cadeaux de nourriture, a donné lieu à la création de nombreuses friandises. Tandis que l'art culinaire de Pourim a suivi des chemins différents dans les différentes nations où les Juifs résident, deux plats sont couramment préparés partout : le *hamantashen* et le *kreplach*.

Le hamantashen est une pâtisserie triangulaire. Personne n'est vraiment sûr de l'origine du nom de ce biscuit sucré, mais trois significations sont avancées. Certains pensent que *hamantashen* veut dire "le chapeau d'Haman" en référence à un chapeau à trois pointes ; d'autres pensent que cela veut dire « les poches d'Haman, » qui ont été bourrées de pots-de-vin ; et enfin, d'autres pensent qu'il s'agit « des oreilles d'Haman, » pour commémorer le fait que les oreilles d'Haman ont été coupées en châtiment pour son complot contre le peuple juif. Indépendamment de la véritable signification du mot, au départ, les hamantashen étaient remplies de graines de pavot, puis, de pruneau, et, nos jours, la garniture peut être remplacée par toutes sortes de confitures, de pépites de chocolat ou de noix et noisettes.[34]

Le kreplach[35] et une sorte de ravioli juif, c'est-à-dire, une pâte remplie de viande finement hachée mélangée à de l'oignon, de l'ail et des épices. La différence entre le kreplach juif et le ravioli italien tient dans le fait que le kreplach a une forme triangulaire et est mangé le soir de Pourim. Alors qu'il fait un commentaire sur la viande hachée qui est utilisée pour faire ce plat, Goodman souligne :

---

[33] Ibid., p. 376.

[34] Pour des détails sur l'histoire des hamantashen et la façon de les préparer, voir par exemple : Gil Marks, *Encyclopedia of Jewish Food* (Boston, MA : Houghton Mifflin Harcourt, 2010).

[35] Aussi épelé *creplich* et *kreplah*.

> Les *Kreplah* servis à Pourim sont aussi servis à l'occasion de deux autres jours importants du calendrier juif – le soir du jour des Expiations et à Hosha'ana Rabba. Le folkloriste justifie de manière astucieuse leur popularité par les motifs suivants : les *Kreplah* sont mangés les jours lors desquels il y a « flagellation ». Le soir du jour des Expiations, les hommes sont fouettés de quarante coups de fouet. Les branches de saule sont fouettées le jour de Hosha'ana Rabba. Pendant la lecture du livre d'Esther à Pourim, Haman est frappé chaque fois que son nom est prononcé.[36]

Les haricots, la dinde et le *keylitsh* sont trois autres plats moins courants. Les haricots sont soit des pois chiches (appelés *nahit*), soit des fèves (appelées *bub*). Ils sont cuits avec du sel, parce qu'on croit qu'Esther a suivi un régime alimentaire végétarien pour ne pas enfreindre les lois kasher.

Ceux qui mangent de la dinde le font peut-être parce qu'ils sont plus « pointilleux »[37] quant à la célébration de Pourim, l'idée derrière étant : En hébreu, la dinde s'appelle *tarnegol hodu*, ou « poulet d'Inde. » Elle est considérée comme étant la volaille la plus stupide. Il est dit qu'Assuérus a régné de l'Inde (*Hodu*) jusqu'à l'Éthiopie (*Kush*). Ainsi, le plat de Pourim est associé à la stupidité du roi Assuérus.

Le dernier plat à mentionner est appelé *keylitsh*.[38] C'est une sorte de pain challah aux raisins, de grande dimension, très riche, et dont le dessus est constitué de longues bandes de pâte tressées. Les bandes sont larges et épaisses au milieu, mais étroites et minces aux deux extrémités pour symboliser la longue corde qui a servi à pendre Haman.

5. Les jeux, farces et parodies de Pourim

Comparée aux sept saisons saintes qui ont été étudiées dans la première partie de ce commentaire, Pourim est une fête relativement mineure. Cependant, dans la culture populaire juive, elle joue un très grand rôle et elle est célébrée comme

[36] Goodman, *The Purim Anthology*, p. 416.

[37] Ibid., p. 417.

[38] Ce mot polonais s'épelle aussi *koyletsh*, *keylitch*, *koilitch*, et *koylatsh*.

si elle était une des fêtes juives principales.[39] Cela est dû en partie aux nombreuses pièces, farces et parodies que les Juifs ont développées avec la célébration de Pourim.

Souvent, les pièces, appelées aussi *Spiels* en Yiddish, sont des représentations dramatiques d'évènements qui sont décrits dans le livre d'Esther. Elles font intervenir un rabbin et un roi, un méchant homme et une bonne reine ; tandis que les pièces de Pourim peuvent défier « l'exactitude du récit",[40] comme le note Goodman, elles donnent la possibilité aux foules d'acclamer les héros et de huer le méchant (Haman).[41]

Une autre facette des réjouissances de Pourim consiste à faire des farces. Au cours de l'histoire juive, différents types de farces de Pourim ont été développés ; trois d'entre elles sont examinées ici. La première farce consiste à brûler l'effigie d'Haman. Cette pratique fut inaugurée en Babylonie et en Perse durant la période talmudique, comme Gaster l'explique :

> Un document médiéval trouvé, à la fin du dix-neuvième siècle, dans la Genizah au Caire décrit comment les jeunes hommes avaient l'habitude de confectionner une marionnette de Haman et de l'exposer au sommet des toits pendant les quelques jours précédent Pourim. Puis, pendant la fête, ils allumaient un feu de joie et la brûlaient avec beaucoup de joie et de jubilation. Un érudit du onzième siècle mentionne que cette même coutume était pratiquée couramment dans les temps anciens parmi les Juifs de Babylonie et d'Elam. En Italie, une marionnette représentant le scélérat maudit était montrée dans les rues pour finir brûlée sur un bûcher ; et parmi les Juifs de la montagne du Kurdistan, c'est (ou c'était) une coutume bien établie à Pourim que les ménagères jettent dans la cheminée un morceau de laine noire qui était baptisé Haman.[42]

Une deuxième farce consiste à "frapper Haman." Chaque fois que le nom haï d'Haman est prononcé pendant la lecture du Megillah, l'auditoire exprime son dédain, la plupart du temps en faisant du bruit. Autrefois, le nom d'Haman était inscrit sur deux petites pierres et celles-ci étaient frappées l'une contre l'autre

[39] Pour une analyse plus en profondeur de l'importance des célébrations de Pourim dans le monde juif en général, voir Goodman, *The Purim Anthology*, p. 3-92.

[40] Ibid., p. 360.

[41] Pour l'historique des pièces et quelques exemples, voir ibid., p. 357-367.

[42] Gaster, *Festivals of the Jewish Year*, p. 227.

jusqu'à ce que le nom écrit sur la pierre disparaisse. Parfois le nom d'Haman était inscrit sur la semelle des chaussures, et quand il était prononcé, les pieds piétinaient le sol. De nos jours, de nombreux Juifs utilisent un équipement qui fait du bruit connu sous le nom de *homenklaper* ou « grogger. » Lorsque le grogger est utilisé, les pieds sont aussi martelés sur le sol. Le nom d'Haman est mentionné 54 fois dans le livre d'Esther, aussi il y a autant de réponses à la prononciation de ce nom. Si on ajoute les dix fils d'Haman pour lesquels la réponse est la même, on a un total de 64 fois.[43]

La troisième farce de Pourim est le port de masques qui sont le portrait des différents personnages que l'on trouve dans le Megillah. En Israël, cela a presque pris des allures d'Halloween ou d'un carnaval du type de ceux qu'on trouve en Europe.[44]

Dernier point, mais pas le moindre, il y a les parodies de Pourim, dans lesquelles certains écrivains juifs se moquent de manière affectueuse du monde du Talmud, de la liturgie de la synagogue, et même des Écritures. Les auteurs du *Jewish Catalog* expliquent :

> Joie et célébration… sont les éléments centraux de ce jour. Les festivités de Pourim commencent par le service Maariv. Ce service représente souvent une satire ou une parodie des autres services de l'année, utilisant les mélodies propres aux différentes fêtes tout en les exagérant ou en les plaçant à des endroits inattendus.[45]

Selon certains érudits, le domaine de la parodie juive est un des derniers domaines dans l'étude de la littérature hébraïque où il y a encore de la place pour approfondir la recherche.[46] À ce jour, la seule publication académique sur le sujet à ce jour est la thèse de doctorat d'Israël Davidson, dont le titre est « La parodie

[43] Pour plus d'information et pour un survol de cette farce et d'autres farces, voir Goodman, *The Purim Anthology*, p. 321-329. Pour une discussion parmi les rabbins sur la tradition, voir Rabbi Yisroel Meir HaCohen, *Mishnah Berurah: The Classic Commentary to Shulchan Aruch Orach Chayim Comprising the Laws of Daily Jewish Conduct* (Jerusalem, Israel: Pisgah Foundation, 1999), Vol. VI, p. 307.

[44] Pour plus d'information, voir Goldman, *The Purim Anthology*, p. 326-7.

[45] Siegel, *The Jewish Catalog*, p. 135.

[46] Un de ces érudits est James L. Kugel, Professeur Émérite dans le département de la Bible de l'Université Bar Ilan en Israël, comme on peut le voir dans Hindy Najman, Judith H. Newman, eds., *The Idea of Biblical Interpretation: Essays in Honor of James L. Kugel* (Leiden, the Netherlands: Brill, 2004).

dans la littérature juive. » Elle a été publiée en 1907. Traitant de l'histoire du genre, Davidson explique :

> La parodie a été définie comme étant une « composition dans laquelle la forme et l'expression d'écrits sérieux et dignes sont imités de près, mais rendus risibles par le sujet ou la méthode de traitement » . . . Sous sa forme la plus simple, une parodie peut consister uniquement au changement d'un mot, voire d'une lettre… Il n'est pas exagéré de dire que tous les grands courants dans l'histoire juive moderne se retrouvent dans la parodie juive : les hassidim, le judaïsme réformé, le socialisme, le sionisme et de nombreux autres courants mineurs de la pensée juive ; tous ont apporté leurs propres parodies. La parodie satirique est une de ces branches de la littérature qui sort directement de l'histoire contemporaine, et en retraçant l'histoire de la parodie de la littérature juive, nous pouvons être certains de mettre en lumière de nombreuses phases de la vie juive et de la pensée juive, qui sont demeurées jusqu'ici inaperçues par celui qui est à l'affut de faits ennuyeux et qui sont négligées par ceux qui n'ont qu'un œil pour ce qui est sérieux…
>
> C'est… au douzième siècle, que nous rencontrons pour la première fois de la parodie dans la littérature juive...
>
> C'est probablement au même siècle que Menahem ben Aaron écrit l'hymne pour la nuit de Pourim . . . Il parodie l'hymne de la Première Nuit de la Pâque de Meier ben Isaac, l'imitant davantage dans la forme que dans la diction. Le parodiste, semble-t-il, n'a pas d'autre but que d'habiller une chanson que l'on chante lorsqu'on boit du vin en un hymne religieux. La vocation de la chanson est qu'à Pourim on doit se débarrasser de tout souci et de toute anxiété . . .
>
> Pendant les sept décades qui ont suivi, l'art de la parodie a été négligé, et lorsqu'il a prospéré à nouveau, ça ne s'est plus passé dans la péninsule ibérique, mais en Provence et en Italie.[47]

Le développement et l'histoire des jeux, des farces et des parodies de Pourim attestent de la nature frivole et joyeuse de la fête.

[47] Israel Davidson, *Parody in Jewish Literature* (Ph.D. diss. Columbia University; imprimé par W. Drugulin in 1907), p. XIV-XIX, 3-5. Pour plus d'information sur l'histoire de la parodie de Pourim, voir Goodman, *The Purim Anthology*, p. 330-56.

B. Autres lois, coutumes et curiosités de Pourim

Des livres entiers ont été écrits, sur de nombreuses coutumes supplémentaires et lois établies par les rabbins pour célébrer convenablement Pourim. Quelques-unes de ces lois qui influencent la vie de tous les jours des communautés juives dans le monde sont examinées ici.

Les rabbins déclarent qu'il est permis de travailler à Pourim, mais que ce n'est pas souhaitable. En fait, Maïmonides dit, « toute personne qui est affairée à ses occupations quotidiennes à Pourim ne profitera jamais la bénédiction d'un tel travail. »[48] De plus, les rabbins demandent que les vêtements portés à Pourim soient encore plus beaux que ceux portés les jours de sabbat.[49] Alors qu'en temps normal, il est interdit de porter des vêtements de l'autre sexe, à Pourim, cela est permis, « comme étant une caractéristique du jour de la fête ».[50]

Quand il revient de la synagogue, le Juif doit trouver sa maison prête pour Pourim, les lumières déjà allumées et la table mise.[51]

En plus de la fête de Pourim principale, de nombreuses communautés juives de par le monde célèbrent d'autres « Pourim ». Chaque fois qu'ils échappent à un danger, ils instaurent une célébration locale, dont le déroulement imite celui de la fête initiale. Un jour de jeûne précède celui de la fête, les gens lisent dans un rouleau le récit de la nouvelle expérience et répètent la nouvelle histoire puis ils récitent certaines prières de la fête d'Esther. Dans le monde, il existe plus d'une centaine de ces Pourim disséminés dans les différentes communautés juives.[52]

C. Un dernier mot sur le livre d'Esther

Comme mentionné auparavant, pour plusieurs raisons, le livre d'Esther est unique dans le canon biblique, l'une d'elles étant que le nom de Dieu n'est jamais

[48] *Hilchos Megilah* 2:14; tel que cité par Rabbi Pinchas Stolper dans *Purim in a New Light: Mystery, Grandeur, and Depth as Revealed Through the Writings of Rabbi Yitchak Hutner* (Lakewood, NJ: David Dov Publications, 2003), p. 101.

[49] Pour la règle spécifique, voir Goodman, *The Purim Anthology*, p. 148.

[50] Alfred Kingsley Glover, *Jewish Laws and Customs: Some of the Laws and Usages of the Children of the Ghetto* (Wells, MN: W. A. Hammond, 1900), p. 247.

[51] Meir Ha-Cohen, *Mishnah Berurah*, Vol. VI, p. 343.

[52] Pour plus d'information, voir Goodman, *The Purim Anthology*, p. 377.

cité dans le texte. Alors qu'on lui demande pourquoi, Rabbi Hai Gaon (998-1038) répond, « La raison est que Mardochée savait que les Perses allaient copier le livre et il ne voulait pas que le nom de Dieu soit utilisé à des fins idolâtres. »[53]

Une autre particularité du livre d'Esther est qu'il contient des mots uniques, utilisés nulle part ailleurs dans la Bible hébraïque. Ces mots sont au nombre de six :[54]

1. *Tevet*, qui est le dixième mois hébreu (Esther 2:16)
2. *Kasher* : Ce terme apparait essentiellement dans Esther 8:5, mais aussi deux fois dans Ecclésiaste 10:10, 11:6. Dans le Megillah, il signifie « juste » ou « droit. » Dans le livre de l'Ecclésiaste, il a le sens de « réussite » ou « prospérité »
3. *Pathshegen*, le mot perse pour dire une « copie des écrits » (Esther 3:14, 4:8, 8:13)[55]
4. *Pur*, le mot perse pour dire "sort" (Esther 3:7, 9:24)
5. *Karpas*, le mot perse pour dire « coton » ou « fin lin » (Esther 1:6)
6. *Achashteran* : le sens premier de ce terme perse pour « royal » (Esther 8:10, 8:14) est « coursier rapide », mais qui peut aussi faire référence à des chameaux.

En outre, Esther 3:13 contient toutes les lettres de l'alphabet hébreu, et Esther 8:9 est le verset le plus long dans toutes les Écritures hébraïques. Les 43 mots hébreux de ce verset sont traduits en près quatre-vingts mots français, selon la traduction utilisée.

Les lecteurs qui s'intéressent à l'histoire pourront trouver de l'intérêt aux deux faits suivants : Tout d'abord, l'organisation des femmes juives sionistes Hadassah a été fondée en 1912,[56] le jour de Pourim et baptisée du nom hébreu d'Esther ; ensuite, en 1938, les nazis ont interdit toutes les célébrations de Pourim en Allemagne ainsi que la lecture du livre d'Esther. Un an plus tard, Julius Streicher, le fondateur et éditeur du journal virulemment antisémite *Der Stürmer*, expliquait :

[53] Ibid., p. 368.

[54] Cette liste est basée sur les recherches de Goodman dans ibid.

[55] Le terme apparait aussi dans Esdras 7:11, mais avec une autre orthographe.

[56] Goodman, *The Purim Anthology*, p. 373-4.

> Tout comme les Juifs ont massacré soixante-quinze mille Perses en une nuit, le même sort serait arrivé au peuple allemand si les Juifs avaient réussi à inciter une guerre contre l'Allemagne ; les Juifs auraient institué une nouvelle fête de Pourim en Allemagne.[57]

Puis, le 30 janvier 1944, Adolph Hitler fait un discours en l'adressant avant tout à ses ennemis britanniques. Parce qu'il faisait des prévisions sur le destin des États-Unis en cas de défaite de l'Allemagne, le discours a été traduit en anglais et publié en entier par le *New York Times* le jour suivant. On peut lire l'extrait suivant :

> Si l'Allemagne ne gagne pas la guerre, le sort des États d'Amérique du Nord, d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud sera fixé en quelques mois. L'ouest suivra rapidement.
>
> Dix ans plus tard, le plus vieux continent civilisé aura perdu les traits caractéristiques de sa vie. L'image si chère à nous tous d'un développement culturel et matériel vieux de plus de vingt-cinq siècles aura été effacée… Pendant ce temps, l'Assuérus [Xerxès] dévastateur juif pourra célébrer la destruction de l'Europe à l'occasion d'une deuxième fête de Pourim triomphante.[58]

En d'autres termes, en cas de défaite des nazis, les Juifs vont célébrer une deuxième Pourim.

Combien Hitler avait raison ! Le 16 octobre 1946, dix nazis ont été pendus à Nuremberg, subissant le même « sort » que les fils d'Haman. L'un d'entre eux était Julius Streicher, qui déclara, avant d'être pendu, « La fête de Pourim, 1946 ».[59] Il n'a probablement pas réalisé que Pourim ne célèbre pas la pendaison de son prédécesseur Haman, mais le salut du peuple juif.

---

[57] Yehoiakin-Barukh ben Ya'ocov, *Book of the Shining Path* (New York City, NY: Page Pub., 2014), version E-reader. Récupéré le 30 janvier 2019, de https://books.google.com.

[58] Max Domarus, *Hitler, Speeches and Proclamations : 1932-1945* (Mundelein, IL : Bolchazy-Carducci Publishers, 2004), Vol. 4, p. 2873.

[59] *New York Post*, le 16 octobre 1946, p. 38, tel que cité par Goodman in *The Purim Anthology*, p. 376.

La deuxième fête post-mosaïque : *Hanouccah—La fête de la Dédicace*

La fête d'*Hanouccah* ne débute pas avec Moïse. En fait, on ne la trouve nulle part dans les Écritures hébraïques parce qu'elle apparait à une époque située entre la fin de l'Ancien Testament et le début du Nouveau Testament. Néanmoins, c'est une fête biblique à deux égards. Premièrement, les évènements qui conduisent à la célébration annuelle de Hanouccah sont prédits dans le livre de Daniel. Deuxièmement, Yéchoua lui-même authentifie cette fête-ci dans le sens qu'il se rend à Jérusalem pour la célébrer.

I. Les noms hébreux pour la fête

En hébreu, cette fête a deux noms : *Hanouccah* et *Hag Ha-Orim*. Le premier nom, *Hanouccah*,[1] veut dire « dédicace », et la fête est appelée *Hanouccah* parce qu'elle célèbre l'évènement lors duquel, en 165 av. J.-C., le Temple juif est reconsacré après avoir été profané par les Grecs.[2]

Comme indiqué auparavant, le mot *Hanoucah* n'apparait pas dans les Écritures hébraïques pour désigner une fête qui portera ce nom par la suite. Selon Philip Goodman, « En tant que fête, le nom apparait pour la première fois dans le *Megillat Taanit* 9 et fait référence à la dédicace du Temple et de l'autel ».[3] Dans I Maccabées, Hanouccah se rapporte à « la dédicace de l'autel », alors qu'elle est appelée « la fête de la purification » dans II Maccabées 2 :16-18.

Le deuxième nom hébreu, *Hag Ha-Orim*, veut dire « La fête des Lumières ». On trouve ce nom dans les écrits de l'historien juif Josèphe, et il est basé sur une légende. La légende raconte que lorsque les Juifs ont reconsacré le Temple et qu'ils ont voulu allumer à nouveau le chandelier, la quantité d'huile qu'ils ont trouvée ne permettait pas de maintenir le chandelier allumé plus d'une journée. Bien que huit jours soient nécessaires pour fabriquer à nouveau de l'huile, les gens décidèrent néanmoins d'allumer le chandelier en utilisant la quantité d'huile restante. Par miracle, la légende dit que l'huile dura les huit jours. Ainsi,

[1] Selon *Merriam Webster's Dictionary* (11e éd., Springfield, MA : Merriam-Webster, 2014), le nom de la fête est le plus souvent épelé « Hannukkah », mais aussi « Chanukah » et « Hanukah ». NDT En français, l'orthographe Hanouccah est retenue.

[2] L'arrière-plan complet sera abordé au point III de ce chapitre.

[3] Philip Goodman, *The Hanukkah Anthology* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society of America, 1976), p. 276.

la fête prit le nom de *Hag Ha-Orim* bien qu'aucun des écrits historiques (tels que I et II Maccabées) n'atteste ce miracle.

II. L'arrière-plan historique de Hanouccah

A. Israël entre deux nations en guerre

Partant de l'ascension d'Alexandre le Grand, l'histoire du peuple juif et celle de l'empire grec vont être intimement mêlées. Alors qu'Alexandre n'est qu'un adolescent, l'assassinat de son père l'oblige à prendre en main le royaume macédonien. Treize ans plus tard, il va lui-même mourir. Pendant cette courte période, Alexandre combat et conquiert la totalité du monde civilisé, y compris Israël. Lorsqu'il meurt en 323 av. J.-C., son empire est divisé en quatre royaumes. Deux de ces royaumes vont marquer l'histoire d'Israël : la Syrie et l'Égypte.

Le nouveau monde hellénistique qui apparait pose plusieurs problèmes sérieux au peuple juif, dont deux en particulier qui sont abordés ici. Premièrement, Israël devient une « arène de jeu » entre l'Égypte et la Syrie. Au début, le pays tombe aux mains des Égyptiens, ou des Ptolémée, mais en 198 av. J.-C., il est annexé à l'empire syrien séleucide. Deuxièmement, les forces d'occupation vont mettre le peuple juif en contact avec la culture hellénistique, divisant la société israélienne en deux factions. D'un côté, on trouve les Juifs pieux qui s'opposent de manière virulente à l'influence grecque. De l'autre côté, il y a les Hellénistes qui sont des Juifs qui adoptent le mode de vie grec, favorables aux nouveaux codes moraux et aux pratiques religieuses étrangères. Lorsque les forces d'occupation construisent un stade à côté du mont du Temple pour la pratique des jeux grecs, ils l'acceptent avec empressement et ne voient aucun problème à ce que ces jeux soient pratiqués en permanence par des athlètes nus.[4]

Bien que I et II Maccabées n'appartiennent pas aux Écritures inspirées, ce sont des livres historiques qui rapportent des faits avec une certaine précision. II Maccabées 4 rapporte que même les prêtres sont séduits par l'Hellénisme :

> Dès que Jason eut pris le pouvoir, il obligea ses concitoyens à adopter le style de vie propre aux Grecs. Il abolit les privilèges qu'un précédent roi avait gé-

[4] Pour une histoire détaillée de la réaction des Juifs à l'Hellénisme, voir ibid., p. 3-26.

> néreusement accordés aux Juifs grâce aux démarches de Jean, le père d'Eupolème. — Cet Eupolème est celui qui sera envoyé plus tard comme ambassadeur à Rome pour y conclure un traité d'amitié et d'alliance avec les Romains. — Jason supprima aussi les institutions fondées sur la loi de Dieu et inaugura des usages contraires à cette loi. Il prit un malin plaisir à construire un gymnase juste au pied de la colline du temple et incita les jeunes gens les plus qualifiés à s'y entraîner à la façon des Grecs. Ainsi, les usages grecs devinrent à la mode, on imita de plus en plus les coutumes étrangères, et tout cela par la faute de Jason, cet homme incroyablement mauvais, ennemi de Dieu et indigne d'être grand-prêtre ! Les choses en arrivèrent à un point tel que les prêtres eux-mêmes se désintéressèrent de leur service à l'autel. (II Macc. 4 :12-13, version en français courant).

La perversion de la prêtrise va tellement loin que chaque fois que la trompette retentit dans le stade, des lévites se précipitent dans l'arène, se mettent nus, lancent le disque, puis reviennent pour faire le service des sacrifices (II Macc. 4 :14-15). Il s'agit d'une abomination pour le Seigneur.

La personne clé de cette période est l'un des rois séleucides connu sous le nom d'Antichos Épiphane, qui gouverne la Syrie de 175 à 164 av. J.-C. Son véritable nom est Antiochos IV, mais il ajoute le nom « d'Épiphane », qui veut dire « Dieu manifeste », parce qu'il croit être la manifestation de Dieu. Les Juifs vont changer deux consonnes et l'appeler « Epimanes » ce qui veut dire « Antiochos, le fou ».[5]

Antiochos dirige plusieurs campagnes contre l'Égypte, deux d'entre elles étant des opérations militaires majeures. Lors de la première campagne, il rapporte beaucoup de butin, mais il ne peut conquérir la totalité de l'Égypte. Lors de la deuxième attaque majeure, la campagne de 168 av. J.-C., alors qu'il est sur le point de conquérir l'Égypte, Rome intervient et le pousse à la retraite.

Pour certaines raisons, Antiochos va se venger sur les Juifs :

> Il revint donc d'Égypte, plein d'une fureur sauvage, et il occupa la ville par la force des armes. Puis il ordonna à ses soldats d'abattre impitoyablement tous ceux qu'ils rencontreraient et d'égorger ceux qui se réfugieraient dans les maisons. Ils tuèrent jeunes et vieux, exterminèrent femmes et enfants, massacrèrent jeunes filles et bébés. En trois jours seulement, Jérusalem perdit

[5] Voir ibid., p. 11.

> quatre-vingt mille habitants : quarante mille tombèrent sous les coups et autant d'autres furent vendus comme esclaves. (II Macc. 5:11b-14, version en français courant)

Le massacre conduit aux évènements qui déclenchent la révolte des Maccabées, et avec elle, la fête de Hanouccah.

B. La révolte des Maccabées

I Maccabées 1 :10-64 expose différentes causes à l'origine de la révolte. Lorsque Rome force Antiochos à la retraite, mettant fin alors à sa deuxième (et peut être troisième) campagne majeure contre l'Égypte, il doit retourner avec ses troupes en Syrie en passant par Israël. C'est là que le roi tire sa vengeance contre le peuple juif et les massacre *en masse*. En outre, il émet un décret interdisant quatre éléments essentiels de la vie juive : la pratique du judaïsme, la pratique des lois alimentaires, la circoncision, et la lecture de la loi. Ensuite, il ordonne de confisquer et de brûler tous les rouleaux de la loi. Enfin, le 25e jour de Kislev de l'année 167 av. J.-C., Antiochos dresse une statue de Zeus, l'abomination de la désolation, dans l'enceinte du Temple, et une truie est sacrifiée sur l'autel.

Antiochos instaure une politique de persécution pour ceux qui ne se soumettent pas à son décret. Par exemple, si un enfant est circoncis, il est tué et son corps est attaché au cou de sa mère. La mère doit ensuite porter le corps de son enfant mort autour du cou. À la fin, elle est aussi mise à mort. Même les rabbins sont obligés de manger du porc. Un grand nombre d'entre eux, tel qu'Éléazar âgé de 90 ans et dont l'histoire est rapportée dans II Maccabées 6, choisissent la mort plutôt que de désobéir à la loi mosaïque. L'auteur de II Maccabées rapporte aussi l'histoire de Hannah et de ses sept fils, qui vont passer par le supplice d'une mort lente parce qu'elle refuse de manger de la nourriture non kasher et de s'incliner devant des idoles.[6]

Afin d'imposer ses lois et de s'assurer que les Juifs prennent part à l'adoration des idoles, Antiochos Épiphane envoie ses soldats dans les villages de toute la Judée. Lorsque les soldats arrivent à Modi'in, une ville située approximativement à 19 km au nord-ouest de Jérusalem, ils demandent au dirigeant local, Mattathias, de montrer l'exemple à sa communauté en sacrifiant un porc sur un autel païen. Le sacrificateur refuse et tue non seulement le Juif qui s'avance pour

[6] II Macc. 7 ; voir aussi *b. Gittin* 57b ; *Lamentations Rabbah* 1 :16, 50.

accomplir la demande syrienne, mais il exécute aussi le représentant du roi. Ensuite, il démolit l'autel païen. Antiochos va répondre rapidement en attaquant les habitants de Modi'in et en tuant les hommes, les femmes, les enfants et les animaux. On dit que mille personnes vont perdre la vie ce jour-là (I Macc. 1:38).

Cet évènement va déclencher une révolte majeure. En 167 av. J.-C., Matthatias et ses cinq fils sont rejoints dans leur combat pour la libération de leur pays par « un groupe d'hommes réputés pour leur courage en Israël et chacun d'eux était prêt à défendre la loi de Moïse » (I Macc. 2:42). Le nom de Maccabées est donné à la famille du sacrificateur, qui appartient à la dynastie Hasmonéenne. Le nom Maccabée veut dire « le marteau ». Il est donné à Judas, le chef des cinq frères qui continue à « frapper avec acharnement » les Syriens, pour finir par les vaincre trois ans plus tard.

Après leur victoire, les Maccabées purifient le Temple et détruisent le vieil autel, qui a été souillé lors du sacrifice du porc. Ensuite, ils construisent un nouvel autel et fabriquent de nouveaux récipients, un chandelier, un autel des parfums, une table pour les pains de proposition, et des rideaux. Une fois le tout terminé, ils reconsacrent le Temple, trois ans après qu'il ait été souillé : le 25e jour de Kislev. On est alors en 165 apr. J.-C. Les évènements sont rapportés dans II Maccabées 10:1-8 et aussi par Josèphe dans son ouvrage *Histoire ancienne des Juifs*.

C'est à ce moment qu'une nouvelle fête est inaugurée. Lorsque le roi Salomon consacre le premier Temple, il décide que les festivités suivent celles de Souccot, la fête des Tabernacles. Par conséquent, la consécration va durer huit jours ainsi que l'allumage des chandeliers. Les Maccabées décident d'imiter ces célébrations et de célébrer la reconsécration du Temple pendant huit jours ; parce que Souccot est célébré avec les chandeliers allumés, ils allumèrent aussi les chandeliers en cette occasion. C'est la raison pour laquelle on associe les lumières à Hanouccah, comme le souligne Josèphe :

> Ils eurent [Judas Maccabée et ses concitoyens] tellement de joie à renouveler leurs traditions, et à obtenir de manière inattendue le droit d'avoir leur propre service après si longtemps, qu'ils établirent la règle que leurs descendants devraient célébrer la restauration du service du Temple pendant huit

> jours. Et depuis ce temps, on célèbre cette fête, qu'on appelle fête des Lumières, lui donnant ce nom, je pense, par le fait que, le droit d'adorer nous est apparu à un moment où nous n'osions à peine l'espérer.[7]

Plus tard, les rabbins inventent la légende du miracle de Hanouccah : un petit flacon d'huile a permis de maintenir les lampes allumées pendant les huit jours entiers. Cependant, ce détail n'apparait dans aucun des textes juifs écrits pendant les six siècles qui suivent la première fête d'Hanouccah :

> La Guemara pose la question : Qu'est-ce que Hanouccah, et pourquoi les lumières sont-elles allumées à Hanouccah ? La Guemara répond : Les Sages ont enseigné dans le *Megillat Ta'anit* : le vingt-cinquième jour de Kislev, les jours de Hanouccah sont au nombre de huit. Lors de ces jours, on ne doit pas prononcer d'oraison ni jeûner. Pour quelle raison ? Lorsque les Grecs ont pénétré dans le sanctuaire, ils souillèrent toutes les huiles qui s'y trouvaient en les touchant. Et lorsque la monarchie hasmonéenne les combattit et sortit victorieuse, on rechercha et on ne trouva qu'un flacon d'huile qui avait le sceau de souverain sacrificateur apposé, et qui n'avait pas été touché par les Grecs. Et la quantité d'huile contenue ne permettait d'allumer le candélabre qu'une journée. Un miracle eut lieu, et le candélabre resta allumé huit jours avec cette huile. L'année suivante, les Sages firent de ces jours une fête, récitant le *hallel* et faisant des prières et des bénédictions spéciales de reconnaissance.[8]

Cependant, il n'existe aucun document historique qui mentionne qu'un tel miracle ait eu lieu.

[7] Ralph Marcus, trans., *Josephus – Jewish Antiquities*, 9 vols. (Cambridge, MA: Harvard University Press, 1943), Vol. 7, p. 169. See also *b. Shabbat* 21b; *Pesikta Rabbati* 2:1, 3:1, and 8:1. Pour plus de références rabbiniques, voir Goodman, *The Hanukkah Anthology*, p. 72-76.

[8] *b. Shabbat* 21b (*The William Davidson Talmud*, tel que trouvé sur le site Internet à www.sefaria.org).

III. L'arrière-plan prophétique dans le livre de Daniel

Alors que les Écritures hébraïques ne mentionnent pas Hanouccah, Daniel prophétise les évènements qui vont conduire à cette fête. On trouve l'allusion prophétique à ces évènements dans deux passages : Daniel 8:9-14 et 11:21-35.[9]

A. La petite corne – Antiochos Épiphane : Daniel 8:9-14

Le premier passage parle des évènements qui entourent la petite corne. Il ne s'agit pas de la « petite corne » de Daniel 7 qui représente l'Antichrist, mais plutôt d'un type d'Antichrist, le Séleucide Antiochos Épiphane qui gouverne la Syrie. Daniel 8:9-14 peut être divisé en deux sections.

1. Les activités d'Antiochos : Daniel 8:9-12

[9] Et de l'une d'elles sortit une petite corne, et elle grandit extrêmement vers le midi, et vers le levant, et vers le pays de beauté. [10] Et elle grandit jusqu'à l'armée des cieux, et fit tomber à terre une partie de l'armée et des étoiles, et les foula aux pieds. [11] Et elle s'éleva jusqu'au chef de l'armée ; et le sacrifice continuel fut ôté à celui-ci, et le lieu de son sanctuaire fut renversé. [12] (Et un temps de détresse fut assigné au sacrifice continuel, pour cause de transgression.) Et elle jeta la vérité par terre, et agit, et prospéra.

a. Sa montée au pouvoir : Daniel 8:9

Le verset 9 traite de la montée au pouvoir d'Antiochos : *Et de l'une d'elles sortit une petite corne*. Parmi les quatre cornes dont Daniel parle précédemment dans

[9] Cette étude n'est pas un commentaire exhaustif du livre de Daniel. Pour plus d'information, voir John F. Walvoord, *Daniel: The John Walvoord Prophecy Commentaries* (Chicago, IL: Moody Publishers, 2012); John F. Walvoord, *Every Prophecy of the Bible: Clear Explanations for Uncertain Times* (Colorado Springs, CO: David C Cook, 2011); John F. Walvoord, Roy B. Zuck, eds., *The Bible Knowledge Commentary: An Exposition of the Scriptures by Dallas Seminary Faculty—Old Testament* (Wheaton, IL: SB Publications, 1985); Gleason L. Archer Jr., "Daniel," in *The Expositor's Bible Commentary: Daniel and the Minor Prophets*, Frank E. Gaebelein, ed., vol. 7 (Grand Rapids, MI: Zondervan Publishing House, 1986); James A. Montgomery, *A Critical and Exegetical Commentary on the Book of Daniel* (Edinburgh: T & T Clark, 1959); C. F. Keil and F. Delitzsch, *Commentary on the Old Testament in Ten Volumes, Vol. IX—Ezekiel, Daniel* (Grand Rapids, MI: Eerdmans, 1969); Leon J. Wood, *A Commentary on Daniel* (Eugene, OR: Wipf and Stock, 1998).

ce chapitre, une petite corne s'élève. Les quatre cornes représentent les quatre divisions de l'empire grec après la mort d'Alexandre le Grand.[10] Une de ces divisions est la Syrie. La petite corne se lève de la Syrie, et Antiochos Épiphane vient de Syrie.

Selon le verset 9, il est aussi précisé que *la petite corne grandit extrêmement*, menant des conquêtes dans trois directions : vers le sud, il conquiert l'Égypte, à l'est, la Mésopotamie et d'autres territoires jusqu'à l'Arménie ; et finalement, il s'attaque *au pays de beauté*. Le pays de beauté est Israël (Ézéchiel 20:6; Daniel 11:16, 41).[11] Historiquement parlant, ce pays de beauté devient le champ de bataille de deux des divisions de l'empire grec : la Syrie et l'Égypte. Antiochos Épiphane, comme le relate cette prophétie, va tout d'abord battre l'Égypte pour ensuite envahir Israël.

b. Sa guerre contre les Juifs : Daniel 8:10

La guerre menée par Antiochos contre les Juifs est décrite au verset 10. Daniel déclare deux choses : premièrement : *elle grandit jusqu'à l'armée des cieux*. L'expression « armée des cieux » a provoqué toute une controverse parmi les commentateurs de la Bible. Est-il question d'êtres angéliques ou d'êtres humains, c'est-à-dire, du peuple juif ?

Le premier sens du terme *tsaba'*,[12] ou « armée, » est celui « d'un ensemble de personnes (ou des créatures au sens figuratif), spécialement organisées en ordre de bataille pour la guerre (une *armée*) ; ... en un temps précis, une armée, une bataille, une compagnie, une foule, un service, des soldats, en position d'attente ».[13] *Tsaba'* décrit aussi le royaume céleste des anges et des étoiles (Genèse 2:1; Psaume 33:6; Ésaïe 40:26) et constitue une partie d'un des noms propres de Dieu : *Yahweh Sabaoth*, l'Éternel des armées (p. ex., I Samuel 1:3).

Dans les Écritures hébraïques, la phrase « armées du ciel » fait habituellement référence à des corps célestes (tels que des étoiles : Deutéronome 4:19, 17:3), ou à des êtres célestes (aussi bien à des anges saints qu'à des anges déchus : p. ex., I

[10] Pour plus d'information sur ce sujet, consulter l'ouvrage de l'auteur *The Footsteps of the Messiah: A Study of the Sequence of Prophetic Events* (San Antonio, TX: Ariel Ministries, 2014).

[11] Walvoord, *Daniel*, p. 229.

[12] Ou *tzava*.

[13] *Strong's Exhaustive Concordance*, #6635.

Rois 22:19-21; II Chroniques 18:18; Psaume 148:2). Le terme peut aussi être traduit par « l'armée de Dieu. » Parfois, « l'armée » ou « l'armée de Dieu » fait référence à l'armée angélique, alors que d'autres fois, il fait référence à Israël (Genèse 15:5, 22:17; Exode 7:4; 12:17, 12:41; Nombres 33:1).[14] Gleason L. Archer Jr. note:

> La "foule" (*ṣāḇā'*) est un terme le plus souvent utilisé pour désigner les armées des anges au service de Dieu (en particulier dans le titre fréquemment utilisé de *YHWH ṣeḇā'ôṯ*, « L'Éternel des armées »), ou bien pour désigner les étoiles du ciel (p. ex. Jérémie 33:22). Mais il est aussi utilisé pour désigner le peuple de Dieu, qui doit devenir aussi nombreux que les étoiles du ciel (Genèse 12:3 ; 15:5) et décrit comme étant « les armées de l'Éternel » (version Semeur, « les troupes de l'Éternel ») qui quittèrent le pays d'Égypte[15] dans Exode 12:41.

Antiochos va persécuter les Juifs au mépris de l'armée des anges qui sont leurs protecteurs (Daniel 12:1).

La deuxième chose que Daniel déclare est : *et fit tomber à terre une partie de l'armée et des étoiles, et les foula aux pieds*. Ici, Daniel prophétise qu'Antiochos Épiphane est destiné à faire la guerre contre l'armée et les étoiles, c'est-à-dire les Juifs, et qu'il réussira à les vaincre.[16] Le premier livre des Maccabées relate l'accomplissement de la prophétie de Daniel 8:10.

c. La prophétie de l'abomination de la désolation : Daniel 8:11-12

La prophétie décrivant la manière dont Antiochos Épiphane va se rendre coupable de ce qui est appelé « l'abomination de la désolation »[17] est indiquée aux

[14] Cet avis est celui de nombreux érudits, tels que Michael A. Rydelnik et Michael Vanlaningham (in *The Moody Bible Commentary*. Chicago, IL: Moody Publishers, 2014. P. 1301); Charles C. Ryrie, *The Ryrie NASB Study Bible* (Chicago, IL: Moody Bible Institute, 2012), p. 1052; Renald E. Showers, *The Most High God: Commentary on the Book of Daniel* (Bellmawr, NJ: Friends of Israel, 1982), p. 99; et Walvoord, *The Bible Knowledge Commentary*, p. 1355; Walvoord, *Daniel*, p. 230.

[15] Gleason L. Archer Jr., "Daniel," in *The Expositor's Bible Commentary*, p. 99.

[16] Cette façon de voir est celle de nombreux érudits, tels que John F. Walvoord (in *The Bible Knowledge Commentary*, p. 1356), John C. Whitcomb (in *Daniel—Everyman's Bible Commentary*. Chicago, IL: Moody Press, 1985. P. 111), et John F. MacArthur (in *The MacArthur Bible Commentary*. Nashville, TN : Thomas Nelson, 1982. P. 960).

[17] Le terme est tiré de Daniel 9:27 et Matthieu 24:15.

versets 11-12. Dans ces versets, Daniel apporte dix informations sur la petite corne.

Premièrement : *elle s'éleva*. Le pronom « elle » se rapporte à la petite corne, Antiochos Épiphane, qui revendique sa divinité. En fait, le nom qu'il se donne, « Épiphane », veut dire « manifestation de Dieu ».

Deuxièmement : *jusqu'au chef*[18] *de l'armée*. À nouveau, "l'armée" se réfère à Israël, le chef étant le dirigeant d'Israël, qui, à cette époque, est le souverain sacrificateur.[19] Antiochos Épiphane, à sa guise, va remplacer le souverain sacrificateur. Selon la loi mosaïque, les seules conditions pour que le souverain sacrificateur soit remplacé sont la mort ou une infirmité physique (Lévitique 21:16-24). Cependant, Antiochos fait fi de tout cela.

Troisièmement : *et le sacrifice continuel fut ôté à celui-ci*. Cela veut dire qu'Antiochos Épiphane met fin au système sacrificiel. L'accomplissement de cette prophétie est relaté dans I Maccabées 1 :44-45.

Quatrièmement : *le lieu de son sanctuaire fut renversé*. Le verbe « renversé » implique que le sanctuaire soit profané, comme le souligne A. Montgomery :

> Il ne semble pas que le temple ait été littéralement « renversé » ; cependant, il est décrit comme ayant été « laissé désolé comme un désert » et « foulé aux pieds » I Macc. 1^{39}, 3^{45}.[20]

L'accomplissement de la prophétie est rapporté dans I Maccabées 1:21-59 et dans II Maccabées 6:1-5.

Cinquièmement : *L'armée fut livrée* (version Louis Segond). La prophétie est qu'Antiochos a la victoire sur les Juifs, et que de nombreux Juifs meurent au

[18] NDT : En hébreu, *sar*, le prince.

[19] En hébreu, le terme *sar*, ou "prince," peut être utilisé pour Dieu ou pour un homme. Certains commentateurs identifient le prince de Daniel 8:11 à Dieu lui-même, qui plus tard, au verset 25, est appelé le *prince des princes* (voir par exemple, *The Ryrie NASB Study Bible*, p. 1052 ; Rydelnik, *Moody Bible Commentary*, "Daniel" ; Montgomery, *A Critical and Exegetical Commentary on the Book of Daniel*, p. 335). D'autres pensent que le prince est l'archange Michael étant donné qu'il est appelé *ton prince*, le *prince des Juifs*, dans Daniel 12:1 (voir Montgomery, *Daniel*, p. 335). À nouveau, certains rejoignent l'avis de l'auteur, à savoir que, selon le contexte de Daniel 8, le prince est le chef du peuple juif (p. ex. I Chroniques 24:5). À cette époque, il s'agissait du souverain sacrificateur (Montgomery, *Daniel*, p. 335).

[20] Montgomery, *Daniel*, p. 336. Voir aussi Walvoord, *Daniel*, p. 232.

cours des persécutions. Le premier livre des Maccabées 1:24-32 rapporte l'accomplissement de cette prophétie.

Sixièmement : *avec le sacrifice perpétuel* (version Louis Segond). La véritable adoration biblique cesse. Antiochos Épiphane accomplit cette prophétie lorsqu'il instaure un culte païen dans l'enceinte du Temple (I Macc. 1:41-43).

Septièmement : Tout cela est accompli *pour cause de transgression*. La transgression arrive de deux manières. D'une part, Antiochos Épiphane transgresse la loi de Dieu par les actions qu'il commet. D'autre part, une partie de la population juive, connue sous le nom de parti helléniste, pèche lorsqu'elle tente de remplacer le judaïsme biblique par la culture et la religion grecques. On parle de ce groupe dans I Maccabées 1:11-15, 43.

Huitièmement : *Et elle jeta la vérité par terre*. Il s'agit de *la vérité*, car la version originale a un article défini ; c'est *la vérité* qui est jetée à terre, plus précisément, la loi de Moïse.[21] Antiochos Épiphane interdit la lecture et la pratique de la loi de Moïse (I Macc. 1:44-49, 56-58).

Neuvièmement : *et agit*. Antiochos Épiphane est un roi très entêté, faisant ce qu'il veut, et n'étant pas concerné par les commandements de Dieu.

Dixièmement : *et prospéra*. Le verbe hébreu ici est *tsalach*, qui veut dire « se précipiter », « avancer, prospérer, progresser, réussir, être rentable ».[22] Historiquement, cela se produit lorsqu'Antiochos Épiphane atteint son objectif de paganiser le judaïsme et le peuple juif.

En résumant les versets, John F. Walvoord souligne :

> Cette partie de la vision prévoit la montée d'un dirigeant dans l'empire grec qui assujettira le peuple et le pays d'Israël, profanera le Temple, mettra fin à l'adoration et exigera pour lui-même l'autorité et l'adoration qui reviennent à Dieu.[23]

[21] Voir Walvoord, *Daniel*, p. 232. Montgomery déclare : « 'la vérité,' . . . n'est pas la paix abstraite . . . mais la vraie religion telle qu'elle est incarnée dans les Écritures, spécialement la Torah . . . Une référence historique concrète se trouve dans la destruction du livre sacré, Macc. I[54ff] » par Ant. [Antiochos] » (dans Montgomery, *Daniel*, p. 338).

[22] Strong's #6743.

[23] Walvoord, *The Bible Knowledge Commentary*, p. 1356.

2. L'étendue des activités d'Antiochos : Daniel 8:13-14

[13] Et j'entendis un saint qui parlait ; et un autre saint dit au personnage qui parlait, Jusqu'où va la vision du sacrifice continuel et de la transgression qui désole, pour livrer le lieu saint et l'armée pour être foulés aux pieds ? [14] Et il me dit, Jusqu'à deux mille trois cents soirs et matins ; alors le lieu saint sera purifié.

a. La question : Daniel 8:13

Deux êtres saints apparaissent, l'un d'entre eux posant une question à l'autre. En hébreu, le mot pour « celui qui est saint » est l'adjectif *qadosh* traité comme un nominatif. De nombreux commentateurs reconnaissent qu'il s'agit d'êtres angéliques.[24]

La question concerne la durée de *la vision du sacrifice continuel et de la transgression qui désole* le Temple, et la durée des persécutions des Juifs par Antiochos Épiphane.

b. La réponse : Daniel 8:14

La réponse est donnée au verset 14 : *Jusqu'à deux mille trois cents soirs et matins.* Si Daniel entend deux parties d'une journée, alors il s'agit de 2300 jours. S'il veut dire 2300 sacrifices, comptant séparément les sacrifices du matin de ceux du soir, alors le total est de 1150 jours, comme Walvoord l'explique :

> Certains considèrent que les 2300 soirs et matins veulent dire 2300 jours, ce qui représente un peu plus de six ans. Selon cette interprétation, les six années sont comptées à partir de la première incursion d'Antiochos dans Jérusalem (170 av. J.-C.) jusqu'à la remise à neuf et à la restauration du Temple par Judas Maccabée en fin d'année 164. Une deuxième interprétation semble préférable. Plutôt que d'assimiler chaque soir et chaque matin à un

[24] cf. "Êtres saints" dans Dan. 4 :17 (bien qu'en araméen) ; Zach. 14 :5. Voir Walvoord, *Daniel*, p. 233 ; Montgomery, *Daniel*, p. 340 ; Keil et Delitzsch, *Commentary on the Old Testament in Ten Volumes, Vol. IX—Ezekiel, Daniel*, p. 301. Voir aussi les entrées lexicales dans *The Brown-Driver-Briggs Hebrew and English Lexicon Containing the Biblical Aramaic: Coded with the Numbering System from Strong's Exhaustive Concordance* (Peabody, MA: Hendrickson, 1996), p. 872; and Ludwig Koehler, et. al., *The Hebrew & Aramaic Lexicon of the Hold Testament*, Vol. 3, New Edition (Leiden, Netherlands: Brill Publishing, 1996), p. 1066-67.

> jour, il est peut-être fait référence aux sacrifices du soir et du matin qui ont été interrompus par la profanation d'Antiochos . . . Deux sacrifices étant faits chaque jour, les 2300 sacrifices couvrent une période de 1150 jours, soit trois ans (de 360 jours chacun) plus 70 jours. On a ici la période qui s'étend entre la profanation du Temple par Antiochos (16 décembre 167 av. J.-C.) et la rénovation et la restauration du Temple par Judas Maccabée à la fin de l'année 164 et au début de l'année 163 av. J.-C., lorsque tous les sacrifices juifs sont entièrement rétablis et que l'indépendance religieuse est acquise pour le royaume de Juda. Quelle que soit l'interprétation retenue, le chiffre de 2300 est littéral et ainsi, on a un accomplissement littéral de cette période.[25]

C.F. Keil et F. Delitzsch expliquent pourquoi il est préférable de retenir 2300 jours :

> Lorsque les Hébreux veulent exprimer séparément le jour de la nuit, les composantes d'un jour de la semaine, alors le nombre de chacun est exprimé. Ils diront, p. ex., quarante jours et quarante nuits… et trois jours et trois nuits… Un lecteur hébreu ne peut pas comprendre le concept d'une période de 2300 soirs-matins comme étant 2300 demi-journées ou 1150 journées entières, car soir et matin à la création ne constituaient pas un demi-jour, mais un jour . . . Nous devons donc prendre les mots tels qu'ils sont, c'est-à-dire comprendre qu'il s'agit de 2300 jours entiers.[26]

Le mot « et » entre *soirs* et *matins* n'existe pas en hébreu. Par conséquent, une traduction plus correcte de l'original est : *deux mille trois cents soirs-matins*, ce qui donne une période de 2300 jours. Ainsi, les persécutions par Antiochos Épiphane vont durer 2300 jours.

[25] Walvoord, *The Bible Knowledge Commentary*, p. 1358-59. Charles C. Ryrie propose les dates suivantes: « La persécution des Juifs par Antiochos durerait 2 300 jours, la période couverte depuis 171 av. J.-C. (lorsque les relations paisibles entre Antiochos et les Juifs cessent) et le 25 décembre, 165 av. J.-C. (lorsque la restauration du Temple par Judas Maccabée permet le rétablissement du culte) » (dans *The Ryrie NASB Study Bible*, p. 1053).

[26] Keil, Delitzsch, *Commentary on the Old Testament in Ten Volumes, Vol. IX*, p. 303-304.

c. L'accomplissement historique : II Maccabées 4:7-50

L'accomplissement historique des prophéties de Daniel 8:9-14 est rapporté dans II Maccabées 4:7-50. Un survol a été apporté au point II de ce chapitre. Cependant, il y a lieu ici d'apporter quelques détails supplémentaires.

Les persécutions des Juifs en Terre sainte commencent en 175 av. J.-C. lorsque le souverain sacrificateur Onias III, aussi connu sous le nom de « Onias le Juste », est remplacé.[27] Antiochos Épiphane nomme Jason, le frère inique d'Onias, comme souverain sacrificateur à sa place (II Macc. 4:7). Jason est remplacé par un frère encore plus inique, du nom de Mélénaüs, qui soudoie Antiochos Épiphane pour obtenir la position. Onias est le seul souverain sacrificateur qui soit légitime selon la Bible, d'après la loi de Moïse. À partir de ce moment, des souverains sacrificateurs illégitimes vont se succéder jusqu'en 164 av. J.-C., date de la mort d'Antiochos. En 171 av. J.-C., alors que Ménélaüs occupe la fonction de souverain sacrificateur, il fait assassiner son frère, l'ancien souverain sacrificateur Onias III, le Juste (II Macc. 4:34).[28] Historiquement, on sait aussi que le 25e jour de Kislev 168 av. J.-C., l'abomination de la désolation est érigée dans le Temple.[29] Cette statue de Zeus « avait pour visage celui d'Antiochos ».[30] Trois ans plus tard, le 25e jour de Kislev 165 av. J.-C., le sanctuaire est purifié. Cela

[27] James C. VanderKam explique : "Pour la fin précise de la prêtrise d'Onias, nous avons la chance, rare à ce point, de pouvoir en spécifier la date. Juste après avoir écrit qu'Onias faisait appel au roi, celui qui compose l'épitomé dit : « Lorsque Séleucos mourut et qu'Antiochos, qui était appelé Épiphane, succéda au trône, Jason le frère d'Onias obtint la position de souverain sacrificateur par corruption » (2 Macc 4:7). La transition entre les deux souverains sacrificateurs est donc associée à la transition entre deux règnes séleucides. Appien affirme qu'Héliodorus a assassiné Séleucos IV, tandis que la liste en écriture cunéiforme des rois séleucides mentionne simplement sa mort et l'accession au pouvoir d'Antiochos tout comme on le trouve dans 2 Maccabées. La liste indique que Séleucos régna pendant douze ans et mourut en 137 (selon le décompte séleucide), le . . . 2 ou 3 septembre de l'an 175 av. J.-C. Donc, la fin du règne d'Onias comme souverain sacrificateur à Jérusalem a probablement eu lieu la même année. Cependant, il n'est mort que près de trois ans plus tard . . . » (dans James C. VanderKam, *From Joshua to Caiaphas : High Priests After the Exile*. Minneapolis, MN: Fortress Press, 2004. P. 197).

[28] Pour une explication plus complète sur la datation, voir Walvoord, *Daniel*, p. 234; et Emil Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi* (Leipzig, Germany: J. C. Hinrichs´sche, 1886), p. 616.

[29] Voir Montgomery, *A Critical and Exegetical Commentary on the Book of Daniel*, p. 457.

[30] Randall Price, *Rose Guide to the Temple* (Torrance, CA: Rose Publishing, 2012), p. 63.

indique que les 2300 jours commencent le 9 septembre 171 av. J.-C.,[31] avec la mort d'Onias et dure jusqu'à la re-consécration du Temple, le 25 décembre 165 av. J.-C.

Comme toujours, la prophétie s'accomplit littéralement. Exactement comme Daniel l'a prophétisé, il y a 2300 jours entre le meurtre d'Onias et la re-consécration du Temple (I Macc. 4:36-59 ; II Macc. 10:1-9).

B. Antiochos IV Épiphane : Daniel 11:21-35

Comme cela a été mentionné auparavant, Daniel prophétise dans deux passages, les évènements qui conduisent à Hanouccah ; le second passage est Daniel 11 :21-35. Walvoord et Zuck introduisent le passage par les mots suivants :

> Ces versets dépeignent Antiochos IV, un fils d'Antiochos III le Grand. Il est donné à ce Séleucide qui règne pendant la période 175-163 av. J.-C., une attention équivalente à celle de tous les Séleucides réunis qui l'ont précédé. Il est la petite corne de Daniel 8:9-12, 8:23-25. Une longue section (11:21-35) lui est consacrée, pas seulement à cause des conséquences de son invasion de la terre d'Israël, mais plutôt parce qu'il annonce la petite corne (le roi) de 7:8 qui dans un temps futur va profaner et détruire la terre d'Israël.[32]

On peut diviser Daniel 11:21-35 en quatre sections : les versets 21-24, 25-28, 29-30a, et 30b-35.

Ci-dessus : Cette pièce de monnaie ancienne porte l'inscription grecque : "Roi Antiochos, image de Dieu, porteur de victoire."

[31] Wood et Showers, ont calculé qu'il s'agissait du 6 septembre 171 av. J.-C. Voir Showers, *The Most High God*, p. 101; Wood, A Commentary on Daniel, p. 218.

[32] Walvoord, *The Bible Knowledge Commentary*, p. 1369.

1. La montée au pouvoir d'Antiochos : Daniel 11:21-24

Daniel 8:9-12 introduit Antiochos Épiphane comme étant la petite corne qui émerge de l'un des quatre royaumes provenant de la division de l'empire grec. Les versets n'expliquent pas comment cet homme méprisable est venu au pouvoir. La première section de Daniel 11:21-35 fournit les informations manquantes.

a. L'usurpation du trône : Daniel 11:21

> *Et un homme méprisé s'élèvera à sa place, auquel on ne donnera pas l'honneur du royaume ; mais il entrera paisiblement, et prendra possession du royaume par des flatteries.*

Ce verset apporte cinq informations sur l'usurpation du trône par Antiochos. Premièrement, Antiochos *s'élèvera* à sa place, c'est-à-dire à la place du précédent roi syrien, Séleucos IV Philopator, qui vient de mourir.

Deuxièmement, il est *un homme méprisé*. Keil et Delitzsch expliquent que, dans ce contexte, « méprisé » sous-entend qu'il est illégitime :

> Il apparait comme… *quelqu'un de méprisé*, c'est-à-dire non pas comme quelqu'un qui peut prétendre légalement au trône par sa naissance, et donc, Antiochos Épiphane est un intrus… il n'est pas le véritable héritier du trône, celui-ci étant son neveu Démétrius, le fils de Séleucos Philopator qui a été assassiné.[33]

Antiochos est non seulement un roi illégitime, mais il n'est pas non plus légitimé à cause de son caractère. Le mot « méprisé » « suppose l'indignité »,[34] et Walvoord explique qu'Antiochos « est considéré comme étant tellement peu digne de confiance qu'on lui attribue le surnom d'Épimanes, ce qui veut dire "l'insensé". »[35]

Troisièmement, Antiochos est celui *auquel on ne donnera pas l'honneur du royaume*. Comme on l'a vu précédemment, il n'est pas l'héritier légitime, mais un fourbe qui a usurpé le trône.

---

[33] Keil, Delitzsch, *Commentary on the Old Testament in Ten Volumes, Vol. IX*, p. 450.

[34] Ibid.

[35] Walvoord, *The Bible Knowledge Commentary*, p. 1369.

Quatrièmement, il *entrera paisiblement*.[36] Antiochos se trouve à Athènes lorsqu'il apprend que son frère a été assassiné. Démétrius, l'héritier légitime au trône, se trouve à l'époque pris en otage à Rome. Antiochos Épiphane arrive à Antioche, la capitale de l'empire séleucide et il se présente comme le tuteur du jeune héritier.[37]

Cinquièmement, Antiochos prend *possession du royaume par des flatteries*, ce qui veut dire « finesse, habilité, belles promesses »,[38] et « d'une manière générale, par des paroles et des actes hypocrites ».[39] Par ses intrigues, il reçoit l'appui du roi de Pergame Eumène et de son frère Attalos, qui apporte l'argent et les troupes nécessaires à la prise du pouvoir. Par la suite, il complote contre le véritable héritier du trône, Démétrius, qui sera ensuite assassiné par Andronicus. Afin de s'assurer que personne ne puisse faire remonter le crime jusqu'à lui, Antiochos organise également l'assassinat du meurtrier de Démétrius.[40] C'est par ces intrigues qu'il accède au trône.

b. Consolidation du pouvoir : Daniel 11:22

> *Et les forces qui débordent seront débordées devant lui et seront brisées, et même le prince de l'alliance.*

Ce verset traite de la consolidation du pouvoir d'Antiochos ; il mentionne deux choses. Premièrement, il y a une armée qui cherche à arrêter sa progression, mais il sort vainqueur et conserve le trône qu'il a usurpé.

Deuxièmement, Antiochos triomphe aussi du *prince de l'alliance*. Il s'agit du souverain sacrificateur juif, qui est le dirigeant de la théocratie en Israël. Daniel prédit qu'Antiochos Épiphane va vaincre ce prince de l'alliance, et c'est effectivement ce qu'il fait lorsqu'il destitue Onias III, qui est le souverain sacrificateur légitime.[41]

---

[36] Cf. Dan. 8:25.

[37] Walvoord, *Daniel*, p. 340.

[38] Strong's Hebrew #2519.

[39] Keil et Delitzsch, *Commentary on the Old Testament in Ten Volumes, Vol. IX*, p. 451.

[40] Voir Walvoord, *Daniel*, p. 340.

[41] Cet avis est soutenu par Walvoord, *The Bible Knowledge Commentary*, p. 1369; et Montgomery, *A Critical and Exegetical Commentary on the Book of Daniel*, p. 451.

c. Montée en puissance : Daniel 11:23

Et dès qu'il sera associé à lui, il agira avec fraude, et il montera, et sera fort avec peu de gens.

La montée en puissance d'Antiochos est mentionnée dans ce verset. Cinq points y sont soulignés. Premièrement, il est question d'une association. Cette association se rapporte peut-être à l'alliance qu'Antiochos fait en 170 av. J.-C. avec son neveu, le dirigeant égyptien Ptolémée VI. Ce traité fait partie du complot qu'il trame pour faire avancer sa propre influence en Égypte.[42]

Deuxièmement, il *agira avec fraude*. Antiochos Épiphane complote en permanence contre le trône d'Égypte, tout en prétendant être leur ami.

Troisièmement, *il montera*, ce qui veut dire que son pouvoir va s'accroitre encore davantage.

Quatrièmement, *il sera fort*, ce qu'il fait par tromperie.

Cinquièmement, Antiochos va accomplir tout cela *avec peu de gens*. Il est possible que l'expression « fasse référence à la taille réduite du royaume syrien »,[43] qui est devenue petite après une défaite face à Rome. Mais maintenant Antiochos va reconstituer son armée pour vaincre les Égyptiens.

Walvoord résume le verset de la manière suivante :

> Le verset 23 parle des différentes alliances d'Antiochos avec les autres nations, en particulier avec l'Égypte, qui ont nécessité de nombreuses intrigues et tromperies. À cette époque, il y avait une lutte de pouvoir entre deux des neveux d'Antiochos, Ptolémée VI Philmétor et Ptolémée Euergetes pour le contrôle de l'Égypte. Antiochos soutient Ptolémée VI Philométor, mais par pur intérêt. Par ce soutien, il accroit sa puissance.[44]

d. Croissance des richesses : Daniel 11:24

En pleine paix il entrera dans les lieux les plus riches de la province, et il fera ce que ses pères et les pères de ses pères n'ont pas fait ; il leur distribuera du

[42] Pour des détails sur la relation entre Antiochos et Ptolémée IV, voir Wood, *A Commentary on Daniel*, p. 298-9.

[43] Montgomery, *A Critical and Exegetical Commentary on the Book of Daniel*, p. 452.

[44] Walvoord, *Daniel*, p. 340.

butin, et des dépouilles, et des richesses, et il tramera ses desseins contre les places fortes, et cela pour un temps.

Ce verset parle de la croissance des richesses personnelles d'Antiochos et souligne six points. Premièrement, cela se produit *en pleine paix*. Antiochos identifie les personnes qui pensent vivre en sécurité et laisse leurs défenses se relâcher. Ce sont les personnes qu'il choisit d'attaquer.

Deuxièmement, il entre dans *les lieux les plus riches de la province*. L'expression « les lieux les plus riches » concerne les régions fertiles ; il attaque les endroits les plus riches sans prévenir et il se saisit de leurs produits.

Troisièmement, il fait des choses que *ses pères et les pères de ses pères n'ont pas faites*. Les ancêtres d'Antiochos ont pillé d'autres pays, mais ils ont utilisé l'argent pour vivre dans le luxe. Lui utilise l'argent pour soudoyer les autres, comme on peut le voir dans la suite du verset.

Quatrièmement, Antiochos *leur distribuera du butin, et des dépouilles, et des richesses*, ce qui veut dire qu'il utilise le butin de guerre pour obtenir le soutien des autres en les soudoyant. L'explication suivante est donnée dans I Maccabées 3:27-31 :

> Quand le roi Antiochos apprit ce qu'on racontait [concernant les victoires de Judas Maccabée contre les Syriens], il devint fou de colère. Il ordonna de réunir toutes les troupes de son royaume en une armée très puissante. Il paya le salaire d'une année à ses soldats, en puisant dans ses propres réserves. Il leur ordonna de se tenir prêts à toute éventualité. Après quoi, il s'aperçut qu'il n'y avait plus d'argent dans ses coffres. Par sa propre faute, les impôts rapportaient peu dans cette province : en effet, il avait provoqué des désordres et des malheurs dans le pays en supprimant des coutumes qui existaient depuis toujours. Antiochos avait l'habitude de dépenser et de donner largement, plus qu'aucun roi avant lui. Il craignit de ne plus pouvoir le faire et il en fut très préoccupé. Il décida d'aller en Perse pour collecter les impôts dans les provinces de cette région et y ramasser beaucoup d'argent. (Français courant).

Cinquièmement, Antiochos *tramera ses desseins contre les places fortes*. Il poursuit ses complots contre l'Égypte et contre d'autres.

Sixièmement, ce sera *pour un temps*, ce qui laisse entendre « aussi longtemps que Dieu le permet ».[45] Dieu va permettre à Antiochos de régner sur une période de douze ans.

Le verset montre clairement qu'Antiochos Épiphane est un type du futur Antichrist. De nombreux traits qui le caractérisent sont aussi caractéristiques du futur Antichrist, et Donald K. Campbell conclut justement :

> Les premiers rois sont décrits [par le prophète Daniel, chapitre 11, versets 2-20] afin de donner un arrière-plan à Antiochos Épiphane (175-164 B.C.), puis il lui est apporté beaucoup d'attention parce qu'il préfigure l'Antichrist de la fin des temps. L'action de ce chapitre est centrée sur ces deux personnages importants qui affectent de manière dramatique le destin des Juifs.[46]

2. La première campagne égyptienne : Daniel 11:25-28

La deuxième section de Daniel 11:21-35 décrit la première campagne menée par Antiochos contre l'Égypte et ses actions contre la théocratie d'Israël. Un résumé de ces versets est présenté.

> *[25] Et il réveillera sa puissance et son cœur contre le roi du midi, avec une grande armée. Et le roi du midi s'engagera dans la guerre avec une grande et très puissante armée. Mais il ne tiendra pas, car ils trameront leurs desseins contre lui ; [26] et ceux qui mangeaient ses mets délicats le briseront ; et son armée se dissoudra, et beaucoup de gens tomberont tués. [27] Et ces deux rois auront à cœur de faire du mal, et diront des mensonges à une même table ; mais cela ne réussira pas, car la fin sera encore pour le temps déterminé. [28] Et il retournera dans son pays avec de grandes richesses, et son cœur sera contre la sainte alliance, et il agira, et retournera dans son pays.*

La première campagne d'Antiochos commence au verset 25, quand il affirme son pouvoir et son courage contre le roi du sud avec une grande armée. Le premier livre des Maccabées 1:16-19 raconte l'histoire de cette guerre :

> Quand Antiochos jugea que son royaume était assez fort, il fit le projet de vaincre l'Égypte pour devenir le roi des deux pays. Il se rendit en Égypte avec

[45] Montgomery, *A Critical and Exegetical Commentary on the Book of Daniel*, p. 452.

[46] Donald K. Campbell, *Daniel: Decoder of Dreams* (Wheaton, IL: Victor Books, 1977), p. 127.

> une armée puissante, des chars, des éléphants et une grande flotte. Il engagea le combat contre Ptolémée, le roi d'Égypte qui recula devant lui et s'enfuit. Beaucoup de soldats furent tués. Antiochos s'empara des villes fortifiées d'Égypte et pilla le pays. (Français courant).

Antiochos sort vainqueur de la première campagne qu'il mène contre l'Égypte, et lorsqu'il retourne en Syrie, il revient avec un gros butin. Cependant, il n'a pas atteint le but qu'il s'était fixé, c'est-à-dire celui de conquérir l'Égypte.[47]

Au verset 28, il est dit que le cœur d'Antiochos est contre la sainte alliance, la théocratie d'Israël. La rumeur que Antiochos Épiphane a été tué est parvenue aux Juifs qui tentent de se rebeller contre la Syrie. Il se trouve que Antiochos n'est pas mort, et alors qu'il traverse le pays d'Israël, il écrase la révolte. Le bilan de la révolte, du côté des Juifs, se traduit par 80 000 tués et 40 000 prisonniers emmenés en esclavage. Après cela, la prophétie indique : *il agira*, et c'est ce qu'il fait. Ensuite, Antiochos Épiphane s'en retourne dans son pays.

L'accomplissement de cette prophétie est retracé dans I Maccabées 1:20-28 :

> En 143, Antiochos revint sur ses pas, se dirigea vers Israël et marcha sur Jérusalem avec sa puissante armée. Il entra dans le temple avec arrogance. Il fit enlever l'autel d'or, le porte-lampe avec ses accessoires, la table des pains offerts à Dieu, les flacons pour les offrandes de vin, les bols à aspersion, les coupes d'or, le rideau, les couronnes ; il fit arracher toute la décoration d'or sur la façade du temple. Il prit également l'argent, l'or et les autres objets de valeur. Il trouva même les trésors qu'on avait cachés et les emporta. Après s'être emparé de tout, il rentra dans son pays. Il avait répandu la mort et tenu les discours les plus arrogants. Partout dans le pays, on s'est lamenté amèrement sur le sort d'Israël. Les chefs et les anciens ont gémi, les jeunes filles et les jeunes gens sont restés sans force, les femmes ont perdu leur beauté. Les jeunes mariés se sont joints aux lamentations ; assises dans leur chambre, les épouses ont été dans la consternation. Face aux malheurs des habitants d'Israël, la terre a tremblé, toute la population s'est vue couverte de honte. (Français courant).

Maccabées 5:11-17 du second livre des Maccabées ajoute :

[47] Pour des détails sur ce passage, voir Keil and Delitzsch, *Commentary on the Old Testament in Ten Volumes, Vol. IX*, p. 453-455.

> Quand le roi Antiochos reçut la nouvelle de ce qui s'était passé à Jérusalem, il crut que toute la Judée s'était révoltée. Il revint donc d'Égypte, plein d'une fureur sauvage, et il occupa la ville par la force des armes. Puis il ordonna à ses soldats d'abattre impitoyablement tous ceux qu'ils rencontreraient et d'égorger ceux qui se réfugieraient dans les maisons. Ils tuèrent jeunes et vieux, exterminèrent femmes et enfants, massacrèrent jeunes filles et bébés. En trois jours seulement, Jérusalem perdit quatre-vingt mille habitants : quarante mille tombèrent sous les coups et autant d'autres furent vendus comme esclaves.
>
> Comme si cela ne suffisait pas, Antiochos eut l'audace de pénétrer dans le temple le plus saint de toute la terre, et celui qui l'y introduisit fut Ménélas, ce traître aux saintes lois et à la patrie. De ses mains impures, Antiochos saisit les objets sacrés ; de ses mains souillées, il ramassa les offrandes que d'autres rois avaient déposées dans ce saint lieu pour l'honorer et en accroitre la splendeur. Il s'enfla d'orgueil, sans comprendre que le Seigneur était irrité pour peu de temps seulement par les péchés des habitants de la ville, raison pour laquelle il refusait de veiller sur le temple. (Français courant).

3. La troisième campagne égyptienne : Daniel 11:29-30 a

Antiochos conduit une deuxième campagne contre l'Égypte, qui n'est pas prophétisée par Daniel. Cependant, la campagne égyptienne qui suit est mentionnée dans la troisième section de Daniel 11:21-35, en commençant au verset 29:

> *[29] Au temps déterminé il retournera et viendra dans le midi ; mais il n'en sera pas la dernière fois comme la première ; [30,] car les navires de Kittim viendront contre lui ;*

Cette campagne a failli réussir, mais elle est interrompue subitement par *les navires de Kittim*, c'est-à-dire Rome.[48] Walvoord fait le résumé de l'histoire de cet évènement :

> Lors de sa dernière expédition contre l'Égypte… le succès d'Antiochos n'a pas été aussi grand que celui de ses expéditions précédentes… L'invasion s'arrête lorsque Antiochos est rejoint près d'Alexandrie par le consul romain Gaius Popillius Laenas, qui ordonne à Antiochos de quitter l'Égypte sous peine

[48] Voir Montgomery, *A Critical and Exegetical Commentary on the Book of Daniel*, p. 455.

d'être attaqué par Rome. Polybe rapporte que le consul de Rome a tracé un cercle autour du roi et lui a dit de prendre sa décision avant de sortir du cercle. Plutôt que de risquer une guerre avec Rome, Antiochos… se retire immédiatement d'Égypte et cède l'Égypte au pouvoir romain.[49]

4. La persécution des Juifs : Daniel 11:30b-35

La quatrième et dernière section de Daniel 11:21-35 traite de la persécution des Juifs.

a. Le programme de vengeance d'Antiochos : Daniel 11:30b-31

[30b] Et il sera découragé, et retournera et sera courroucé contre la sainte alliance, et il agira ; et il retournera et portera son attention sur ceux qui abandonnent la sainte alliance. [31] Et des forces se tiendront là de sa part, et elles profaneront le sanctuaire de la forteresse, et ôteront le sacrifice continuel, et elles placeront l'abomination qui cause la désolation.

Le verset 30b traite de l'apostasie qui touche les nombreux Juifs qui sont en faveur de l'implantation de la culture grecque dans leur pays. Il y a six points qu'il convient d'examiner ici. Premièrement, Antiochos *sera découragé*. Il est découragé parce qu'il est sommé par Rome de ne pas envahir l'Égypte et il désire se venger sur les Juifs, même si ceux-ci ne sont coupables d'aucun acte répréhensible contre lui.

Deuxièmement, il *retournera*. Israël est situé entre les deux pays, à savoir l'Égypte et la Syrie. Lorsque Antiochos retourne dans son royaume, il le fait en traversant Israël.

Troisièmement, il *sera courroucé contre la sainte alliance*. La sainte alliance est la théocratie d'Israël qui est fondée sur l'alliance mosaïque. Le courroux d'Antiochos est sa colère contre les Juifs.

Quatrièmement, *il agira* en exécutant son programme contre le peuple juif.

Cinquièmement, *il retournera*, ce qui veut dire qu'il revient à nouveau en Israël.

Sixièmement, il *portera son attention sur ceux qui abandonnent la sainte alliance*. Ce sont les Juifs apostats, ou les Hellénistes. Ils ont abandonné la sainte

[49] Walvoord, *Daniel*, p. 343-44.

alliance sous la direction de Ménélaüs. On trouve l'accomplissement de Daniel 11:30b dans II Maccabées 4:7-50.

L'abomination de la désolation est traitée au verset 31 ; cinq points y sont abordés. Premièrement, des forces se tiendront là *de sa part*. C'est une répétition de la vérité énoncée dans le verset précédent, à savoir qu'Antiochos dispose de l'appui des Juifs apostats. On trouve l'accomplissement de ce point dans I Maccabées 1:43.

Deuxièmement, ils *profaneront le sanctuaire*. Le jour de sabbat, les apostats offrent des porcs sur l'autel (I Macc. 1:47), et en cela, ils profanent le sanctuaire.

Troisièmement, la forteresse est aussi profanée. Elle garde l'enceinte du Temple, dont s'est emparé l'ennemi (I Macc. 1:31-37).

Quatrièmement, les Juifs apostats *ôteront le sacrifice continuel*. Les sacrifices quotidiens par le feu qui sont ordonnés par la loi mosaïque sont interrompus de force (I Macc. 1:45-47).

Cinquièmement, ils placent *l'abomination qui cause la désolation.* Une « abomination » fait référence à une idole. Dans le cas présent, il s'agit d'une idole qui est installée dans l'enceinte du Temple. Antiochos Épiphane érige une image de Zeus, le chef des dieux grecs. Des sacrifices de porcs lui sont offerts. La célébration du sabbat est interdite, et les soldats grecs s'adonnent à des pratiques sexuelles dans l'enceinte du Temple. De cette manière, effectivement, ils profanent, dévastent et provoquent l'abomination du Temple *(I Macc. 1:54-59 ; II Macc. 6:2-5). Walvoord et Zuck font le résumé suivant de l'évènement :*

> En cherchant à éradiquer le judaïsme et à helléniser les Juifs, il [Antiochos Épiphane] interdit aux Juifs de suivre leurs pratiques religieuses (y compris leurs fêtes et la circoncision), et ordonne que les copies de la loi soient brûlées. Ensuite, il place l'abomination qui cause la désolation. Avec cet acte extrême, il érige le 16 décembre 167 av. J.-C. un autel à Zeus sur l'autel des sacrifices par le feu à l'extérieur du Temple, et il offre des porcs sur l'autel. Les Juifs sont obligés d'offrir des porcs le 25e jour de chaque mois afin de célébrer l'anniversaire d'Antiochos Épiphane. Antiochos promet aux Juifs apostats… de grandes récompenses s'ils mettent de côté le Dieu d'Israël et adorent Zeus, le dieu de la Grèce. Nombreux sont ceux qui en Israël sont séduits par ses promesses (flatterie) et qui adorent le faux dieu. Cependant, un

petit reste demeure fidèle à Dieu, refusant de s'engager dans ces pratiques abominables. Antiochos IV meurt fou en Perse en 163 av. J.-C.[50]

b. La révolte : Daniel 11:32-35

[32] Et, par de douces paroles, il entraînera à l'impiété ceux qui agissent méchamment à l'égard de l'alliance ; mais le peuple qui connait son Dieu sera fort et agira. [33] Et les sages du peuple enseigneront la multitude ; et ils tomberont par l'épée et par la flamme, par la captivité et par le pillage, plusieurs jours. [34] Et quand ils tomberont, ils seront secourus avec un peu de secours, et plusieurs se joindront à eux par des flatteries. [35] Et d'entre les sages il en tombera pour les éprouver ainsi, et pour les purifier, et pour les blanchir, jusqu'au temps de la fin ; car ce sera encore pour le temps déterminé.

Dans ces versets, il est prophétisé un soulèvement qui conduit à la fête de Hanouccah. Cette insurrection prend le nom de révolte des Maccabées.

La politique d'Antiochos Épiphane est décrite au verset 32a : Par des flatteries, il pervertit ceux qui agissent méchamment à l'égard de l'alliance, c'est-à-dire les Hellénistes. Antiochos les corrompt en les opposant les uns aux les autres. De manière délibérée, il favorise, élève et promeut les apostats.

Au verset 32b, il est parlé des ennemis d'Antiochos, c'est-à-dire de ceux du peuple qui connaissent leur Dieu qui sont forts et qui vont accomplir de grands exploits. Il s'agit des Maccabées. Ils demeurent fermes dans le Seigneur et finissent par vaincre toutes les armées qui leur sont envoyées par Antiochos Épiphane (I Macc. 2:1-13:53 ; 16:1-2 ; II Macc. 8:1-15:36).

Les justes parmi les Juifs sont mentionnés au verset 33 ; il s'agit des sages du peuple qui instruisent la multitude. En dépit du décret d'Antiochos interdisant l'enseignement des Écritures, les justes continuent à enseigner les voies du Seigneur. Cependant ils tombent. Parce qu'ils se rebellent de cette manière contre le roi de Syrie, nombreux sont ceux qui meurent des quatre manières prophétisées par Daniel : par l'épée, les flammes, la captivité et le pillage (II Macc. 6:18-31 ; 7:1-42).

[50] Walvoord et Zuck, *The Bible Knowledge Commentary*, p. 1370. (Les caractères gras ont été remplacés par des caractères normaux pour une meilleure intégration avec le format de ce commentaire.)

La chute des Maccabées est prophétisée au verset 34 : Alors qu'ils tombent, ils sont secourus *avec un peu de secours*. Le sujet du verset qui précède est « les sages du peuple ». Ces justes reçoivent un peu de secours des Maccabées, qui réussissent à délivrer Israël des Syriens, bien qu'eux aussi tombent. Des cinq frères, trois meurent dans la bataille, et deux meurent à la suite d'une trahison. Le verset se poursuit en expliquant que nombreux sont ceux qui rejoignent les Maccabées par des flatteries. De nombreux Juifs qui avaient adopté l'hellénisme rejoignent les Maccabées parce qu'ils sont victorieux des Syriens.[51] Cependant, par la suite, ils pervertissent les descendants des Maccabées et font d'eux des hellénistes engagés.[52]

Au verset 35a, le but divin de la persécution est révélé. Certains des sages vont tomber, et leur chute va les affiner, les purifier, et les blanchir. Dieu permet la persécution afin que les justes soient affinés, purifiés et blanchis. À propos du processus de purification, Montgomery écrit ceci :

> 'Affiner,' ou 'tester,' comme lors du procédé d'extraction par fusion des métaux ; 'cribler' (*cf.* Am. 9^3), comme du grain ; 'décaper,' ou 'blanchir,' le mot utilisé dans le NHeb [Hébreu moderne]. Pour nettoyer, polir des récipients, des instruments, etc., mais aussi pour des vêtements.[53]

Au verset 35b, Daniel conclut cette section en soulignant qu'Antiochos Épiphane ne pourra gouverner que pendant un temps déterminé, et qu'ensuite, Dieu mettra fin à son règne : *jusqu'au temps de la fin ; car ce sera encore pour le temps déterminé*. C'est ce que fait Dieu en 164 av. J.-C.

IV. Les pratiques juives

Selon les sources juives classiques, Hanouccah n'est jamais appelé une fête. Il est fait mention « des jours d'Hanouccah », principalement parce que son origine

[51] Pour plus d'information, voir Showers, *The Most High God*, p. 161; Keil et Delitzsch, *Commentary on the Old Testament in Ten Volumes, Vol. IX—Ezekiel, Daniel*, p. 460; Montgomery, *A Critical and Exegetical Commentary on the Book of Daniel*, p. 458-9.

[52] Pour plus d'information, voir H. H. Ben-Sasson, éd., *A History of the Jewish People* (Cambridge, MA: Harvard University Press, 1985), ch. 14.

[53] Montgomery, *A Critical and Exegetical Commentary on the Book of Daniel*, p. 459.

n'est pas dans la loi de Moïse, mais dans la période intertestamentaire. La commémoration annuelle de Hanouccah est un temps de joyeuse célébration dont les pratiques juives sont multiples. Elles sont divisées en trois catégories : les lois rabbiniques, la célébration à la maison, et les coutumes juives en relation avec la fête.

A. Les lois rabbiniques concernant Hanouccah

Hanouccah commence le soir du 25e jour de Kislev et dure huit jours. Les rabbins ont établi de multiples règles quant à la façon dont il faut célébrer ces huit jours ; 25 de ces règles sont étudiées dans ce qui suit.

Premièrement, le vrai motif doit être celui de proclamer le miracle de l'huile qui a duré les huit jours.[54]

Deuxièmement, aucune oraison ne doit être prononcée pendant les huit jours de la fête, excepté en présence d'un scribe ou d'un docteur de la Torah, la loi.[55]

Troisièmement, le jeûne n'est pas permis pendant ces huit jours, parce qu'il y a obligation de fêter pendant ces jours.[56]

Quatrièmement, les lumières doivent être allumées à l'apparition des étoiles, peu de temps après le coucher du soleil. S'il n'est pas possible de les allumer à heure fixe, alors il est autorisé de les allumer une heure plus tôt. Si quelqu'un rentre chez lui après le coucher du soleil, il doit quand même allumer les lumières.[57]

Cinquièmement, la lampe doit être placée à l'extérieur de l'entrée de la maison, sur le côté gauche de la porte. Elle doit être au moins à trois largeurs de main au-dessus du sol, de manière qu'elle soit bien visible par les passants. Mais elle ne doit pas être à plus de 10,8 m du sol parce que si elle dépasse cette hauteur, les gens ne la remarqueront pas, et le devoir n'est pas rempli.[58]

[54] *Shulchan Aruch, Siman* 672:2.

[55] *Shulchan Aruch, Siman* 670:1, 3.

[56] *Shulchan Aruch, Siman* 670:2.

[57] *Shulchan Aruch, Siman* 672:2.

[58] *Shulchan Aruch, Siman* 671:6-8. See also *b. Shabbat*, 22a.

Sixièmement, pour ceux qui vivent dans les étages supérieurs d'immeubles, la lampe doit être placée sur la fenêtre la plus proche de la rue.[59]

Septièmement, au cas où il y a danger pour un Juif de placer ces lumières à l'extérieur parce qu'il vit dans un lieu où il est interdit d'exercer le commandement, alors, il lui est permis de la placer sur une table à l'intérieur, près de l'entrée de la maison.[60] Bien que dans ce cas, il n'y ait pas de proclamation du miracle, elles remplissent une autre fonction, celle d'entretenir l'espérance de cette personne juive. Les lumières sont allumées pour apporter de l'inspiration, parce que la lumière du Messie doit brûler ardemment dans le cœur d'une personne, même si les autres ne peuvent pas le voir.

Huitièmement, si un homme doit faire un choix entre acheter de l'huile pour allumer les lumières ou du vin pour le sabbat, il doit choisir l'huile. Si un homme doit vendre tout ce qu'il possède pour acheter les lumières, il doit le faire. Cela montre combien la fête est importante selon la loi rabbinique.[61]

Neuvièmement, le chandelier doit être placé au bon endroit avant l'allumage. Il doit rester à l'endroit où les lumières ont été allumées et ne doit pas être déplacé une fois l'allumage des lumières effectué.[62]

Dixièmement, les lumières doivent être allumées une fois que tout le monde est présent.

Onzièmement, l'allumage des lumières en cette occasion est une obligation pour tous les hommes :

> Nos Maîtres enseignent dans la Baraïta : "On a accompli son devoir de l'allumage de Hanouccah, en allumant une lampe (par jour et) par famille. Les fervents allument une lampe pour chaque membre de la famille, et les plus fervents, Beth Chamaï disent : le premier jour on allume huit lampes, et les jours suivants on va en décroissant, et Beth Hillel disent : le premier jour on allume une lampe, et les jours suivants on va en augmentant."[63]

[59] *Shulchan Aruch, Siman* 671:5.

[60] Ibid.

[61] *Shulchan Aruch, Siman* 671:1.

[62] *Shulchan Aruch, Siman* 675:1.

[63] La Guémara, le Talmud de Babylone, tome 1 : *Chabbat, Chabbat 21b*, 1972, pp. 99-100, traduit par M. Désiré Elbèze, Rabbin Aix-en-Provence, Keren Hasefer.

Douzièmement, les femmes ont aussi l'obligation d'allumer les lumières ou du moins d'être présentes lorsqu'un homme allume les lumières, parce qu'elles sont aussi incluses dans le miracle.[64] Selon la tradition juive, la loi d'Antiochos exigeait que le jour de son mariage, l'épouse de chaque Juif ait en premier des relations sexuelles avec un prince grec. Ainsi, lorsque les femmes ont été libérées de cette oppression, elles ont été incluses dans le miracle.[65]

Treizièmement, si un mari est en déplacement, il est obligé d'allumer les lumières là où il se trouve, et l'épouse doit allumer les lumières là où elle se trouve.[66]

Quatorzièmement, un invité qui n'allume pas les lumières dans sa propre maison doit donner une pièce de monnaie à son hôte pour acheter un morceau de bougie, et de cette manière, il peut aussi participer à la célébration.[67] Une autre possibilité pour une personne qui ne possède pas de bougies est de regarder son hôte allumer les bougies ; de cette manière, il participe à la célébration.

Quinzièmement, la femme ne doit pas travailler pendant le temps que les bougies se consument.[68]

Seizièmement, tout type d'huile peut être utilisé pour l'alimentation des lumières de Hanouccah, mais l'huile d'olive est celle qui est préférée.[69] De nos jours, la question se pose de savoir si l'électricité peut satisfaire au commandement. Après avoir étudié les textes de nombreuses sources rabbiniques, Rabbi Isaac Klein (1905-1979) arrive à la conclusion suivante : « La majorité des rabbins s'opposent à l'utilisation d'une ménora électrique. »[70] Par conséquent, les lumières électriques ne peuvent pas être utilisées à cette occasion.

---

[64] *b. Shabbat* 23a.

[65] Voir Isidore Singer, Cyrus Adler, eds., *The Jewish Encyclopedia: A Descriptive Record of the History, Religion, Literature, and Customs of the Jewish People from the Earliest Times to the Present Day* (New York et London: Funk et Wagnalls, 1916), Vol. 7, p. 395.

[66] *Shulchan Aruch, Siman* 676:3.

[67] *Shulchan Aruch, Siman* 677:1.

[68] *Shulchan Aruch, Siman* 670:1.

[69] *Shulchan Aruch, Siman* 673:1.

[70] Rabbi Isaac Klein, *A Guide to Jewish Religious Practice* (Brooklyn, NY: KTAV Publishing House, 1992), p. 229.

Dix-septièmement, concernant la quantité d'huile, ou la longueur des bougies, elles doivent permettre d'éclairer au moins pendant une demi-heure.[71]

Dix-huitièmement, concernant l'ordre dans lequel les lumières doivent être allumées, les rabbins sont divisés sur la question. Une école de rabbins pense qu'il faut allumer les huit bougies le premier soir et que chaque soir qui suit, on allume une bougie de moins que le soir précédent. Une autre école de rabbins enseigne l'opposé, à savoir qu'on allume une seule bougie le premier soir et que chaque soir qui suit, une bougie supplémentaire est allumée.

> Beth Chamaï disent : le premier jour on allume huit lampes, et les jours suivants on va en décroissant, et Beth Hillel disent : le premier jour on allume une lampe, et les jours suivants on va en augmentant.
>
> Ula dit : "cette Baraïta est l'objet de discussion entre deux rabbins israéliens de l'époque talmudique : Rabbi Yossé fils de Abine, et Rabbi Yossé fils de Zevida. L'un dit : "la raison de Beth Chamaï, est de représenter (par les lampes allumées) les jours de Hanouccah à venir, et la raison de Beth-Hillel est de représenter les jours de Hanouccah passés". L'autre dit "la raison de Beth Chamaï est inspirée par le nombre des boeufs sacrifiés pour la fête de Souccoth, et la raison de Beth-Hillel est inspirée par le principe suivant : lorsqu'il s'agit du sacré, il faut toujours élever et ne jamais descendre".[72]

En fin de compte, c'est l'école d'Hillel qui a gain de cause.

Dix-neuvièmement, les bougies de Hanouccah ne doivent servir à aucune tâche. Leur lumière ne doit pas être utilisée pour lire ou travailler. Le but est d'allumer les bougies afin d'accomplir la loi, et non pas d'en tirer un avantage quelconque.[73]

Vingtièmement, les huit lumières de Hanouccah doivent être alignées. Le chandelier utilisé pour cette occasion s'appelle un *hanukkiah*. Contrairement à la ménora à sept branches, il y a la place pour neuf bougies, mais la neuvième bougie, appelée le *shamash*, ou « lumière serviteur », se distingue des autres. Elle

---

[71] *b. Shabbat* 21b.

[72] La Guémara, le Talmud de Babylone, tome 1: Chabbat, Chabbat 21b, 1972, pp. 99-100, traduit par M. Désiré Elbèze, Rabbin Aix-en-Provence, Keren Hasefer. Voir aussi *Shulchan Aruch, Siman* 671:2.

[73] *b. Shabbat* 22a. *Shulchan Aruch, Siman* 673:1; 681:1.

doit être allumée en premier, ensuite, elle est utilisée pour allumer toutes les autres bougies.[74]

Vingt-et unièmement, en ce qui concerne l'ordre d'allumage des bougies, les bougies sont placées de droite à gauche sur le chandelier. Chaque jour, une bougie supplémentaire est ajoutée à gauche de la dernière bougie précédente. Cependant, la nouvelle bougie est toujours allumée en premier, ce qui veut dire que l'allumage se fait de gauche à droite.[75]

Vingt deuxièmement, le vendredi soir, on doit s'assurer que les bougies de Hanouccah sont allumées avant celles du sabbat.[76]

Vingt troisièmement, le samedi soir, les bougies de Hanouccah doivent être allumées après la fin de la célébration du sabbat.[77]

Vingt quatrièmement, si quelqu'un est trop malade pour se rendre à la fenêtre et allumer les lumières, alors, il doit le faire à côté de son lit ; en fin de compte, c'est l'allumage des lumières qui importe.[78]

Et vingt cinquièmement, concernant la célébration à la synagogue, les lumières de Hanouccah doivent être allumées entre le service de l'après-midi et celui du soir.[79]

À gauche : Une *hanukkiah* de synagogue du 18e siècle

[74] *Shulchan Aruch, Siman* 673:1.

[75] Ibid.

[76] *Shulchan Aruch, Siman* 679.

[77] *Shulchan Aruch, Siman* 681.

[78] Goodman, *The Hanukkah Anthology*, p. 91.

[79] Il n'y a pas de service particulier de Hanouccah à la synagogue, et ce n'est pas une règle qui vient directement du *Shulchan Aruch*. Cependant, il y a des autorités rabbiniques (tel que Rabbi Schneerson) qui imposent que les lumières de Hanouccah soient allumées entre le service de l'après-midi et celui du soir. (Pour la traduction en anglais des ordonnances de Rabbi Menachem M. Schneerson, voir www.chabad.org/therebbe/article_cdo/aid/3315244/jewish/25-Kislev.htm# footnote5a3315244.)

B. Le déroulement de Hanouccah à la maison

Le point central de Hanouccah est la lumière, et la seule mitzvah propre à la fête est l'allumage des lumières chaque soir. Avant que les lumières ne soient allumées, la personne juive de sexe masculin doit réciter la bénédiction suivante :

> Béni sois-tu, Éternel notre Dieu, Roi de l'Univers, qui nous a sanctifiés par ses commandements et nous a ordonné d'allumer les lumières de Hanouccah.
>
> Béni sois-tu, Éternel notre Dieu, Roi de l'Univers, qui a fait des miracles pour nos pères en ces jours-là, en ce temps-ci.[80]

Le premier soir seulement, une bénédiction supplémentaire, connue sous le nom de *Shehecheyanu* est récitée :

> Béni sois-tu, Éternel notre Dieu, Roi de l'Univers, qui nous a fait vivre, exister et parvenir jusqu'à ce moment.[81]

Puis, une fois que les lumières sont allumées, chacun des huit soirs, la bénédiction connue sous le nom de *Hanerot Hallalu* (qui veut dire « ces lumières ») est prononcée :

> Nous allumons ces lumières pour [commémorer] les actes de rédemption, les miracles et les merveilles que tu as accomplis pour nos ancêtres, en ces jours et à cette époque, à travers tes saints prêtres. Et durant les huit jours de Hanouccah, ces lumières sont sacrées, et nous n'avons pas le droit d'en faire usage, mais seulement de les observer, afin de rendre hommage et louer Ton saint Nom, pour tes miracles, pour tes merveilles et pour tes actes de rédemption.[82]

Ces bénédictions sont suivies d'un chant particulier qui date du 13e siècle et qui porte le nom de *Maoz Tzur*, signifiant « Rocher puissant ». Il y a six strophes à ce chant, la première exprimant l'espérance messianique et le rétablissement du culte de l'ancien Temple. La seconde, la troisième, et la quatrième strophe louent Dieu pour avoir délivré Israël respectivement des mains de l'Égypte, de Babylone et d'Haman. La cinquième strophe résume le miracle de Hanouccah, et la

[80] NDT Pour la version française, voir https://fr.chabad.org/library/article_cdo/aid/1321985/jewish/Les-bndictions.htm

[81] Ibid.

[82] Ibid.

dernière strophe est une référence à l'empereur germanique Frédéric Barberousse et à la délivrance des Juifs de ce souverain inique.

Chaque jour de Hanouccah, trois prières spéciales sont récitées, la première étant connue sous le nom de *Al ha-Nissim*, ou « sur les miracles ». Cette prière relate l'histoire de Hanouccah, remerciant Dieu pour ses miracles. Soulignant les batailles et non pas les lumières, la prière indique que l'héroïsme ne se trouve pas dans la majorité, mais dans un petit nombre de gens valeureux. La deuxième prière est le Hallel, qui comprend les Psaumes 113-118; et la troisième prière est la prière mystique, kabbalistique *Ana Bekoach*, qui signifie « en force ».

Pendant les célébrations de Hanouccah, on lit des passages des Écritures tirés de la Loi, des Prophètes et des Écrits. Les textes de la Loi sont Exode 40, ce passage qui transmet le concept de consécration de l'autel de Dieu. Dans les Prophètes, on lit Zacharie et I Rois, lors du premier sabbat de Hanouccah. Dans les Écrits, ce sont les Psaumes 33, 67, 90, 91, et 133 qui sont lus.

Les autres lectures sont tirées des Apocryphes ; elles comprennent II Maccabées 7, l'histoire de Hannah et de ses sept fils, et le livre de Judith.

C. Différentes coutumes juives

Parmi les différentes coutumes juives d'Hanouccah, trois d'entre elles sont étudiées de manière plus détaillée. La première d'entre elles est celle qui consiste à faire des dons, en particulier aux enseignants. Souvent au cours de l'histoire juive, dans les communautés juives pauvres, c'est à cette occasion que le professeur d'hébreu recevait sa principale source de revenu. L'argent qui est donné a pris le nom de Hanouccah *gelt*. *Gelt* est le mot yiddish pour « argent ». Selon *The Jewish Catalog*, l'intention de cette coutume très répandue est de propager « de la lumière et de la joie », de transmettre une « motivation à étudier », et de hâter « la venue du Messie ».[83] Le Rabbi Abraham Bloch ajoute :

> La tradition de donner de l'argent aux enfants existe de longue date. Elle vient des communautés des Juifs de Pologne du 17e siècle ; il était de coutume de donner de l'argent aux petits enfants afin qu'ils le distribuent à leurs enseignants. Avec le temps, alors que les enfants réclamaient leur part, de l'argent a aussi été donné aux enfants pour leur propre compte. Les adolescents sont venus à leur tour chercher leur part. Selon Magen Avraham (18e siècle), il

[83] Siegel, *The Jewish Catalog*, p. 131.

> était d'usage que les étudiants pauvres de yeshiva visitent les maisons des bienfaiteurs qui avaient donné de l'argent à Hanouccah (Orach Chaim 670). Les rabbins approuvaient la coutume de donner de l'argent à Hanouccah, car cela faisait connaître l'histoire du miracle de l'huile.[84]

Au 20e siècle, les chocolatiers américains ont repris la coutume du gelt en confectionnant des pièces de monnaie en chocolat.

Une deuxième coutume concerne la nourriture qui est mangée spécialement pendant Hanouccah. Il s'agit essentiellement de pâtisseries, et de pommes de terre frites à l'huile en souvenir du miracle de l'huile.

Une troisième coutume concerne certains jeux pratiqués à cette occasion, le plus populaire étant connu sous le nom de *dreidel*.[85] Le dreidel est une toupie à quatre faces. Sur chaque face, est inscrite une lettre hébraïque et chaque lettre représente un mot hébreu, constituant la phrase, « Un grand miracle a eu lieu là-bas ». Cependant, en Israël, le mot « là-bas » est remplacé par le mot « ici ». À nouveau, c'est une référence au miracle de l'huile. L'origine de ce jeu est débattue. Certains prétendent qu'il vient d'une vieille légende selon laquelle la toupie de Hanouccah a été inventée du temps des Maccabées :

> Antiochos interdit l'étude de la Torah. Cependant, les gens se rassemblaient en petits groupes et étudiaient en secret la Torah et l'apprenaient par cœur. Si des soldats s'approchaient, le groupe se dispersait. Une autre façon de faire pour éviter d'être pris était le jeu du dreidel. Le dreidel était posé sur la table. À l'avertissement de la sentinelle, les étudiants faisaient tourner la toupie. Lorsque l'ennemi arrivait, tout ce qu'il pouvait voir, c'était des Juifs jouant à un jeu innocent. C'est ainsi que le dreidel a sauvé de nombreuses vies.[86]

Cependant, selon le savant Noam Zion, la plupart « des explications ont été inventées après coup. Le jeu de dreidel au départ n'a rien à voir avec Hanouccah ; il a été joué pendant des siècles par toutes sortes de personnes, dans différentes

[84] Rabbi Abraham P. Bloch, *The Biblical and Historical Background of Jewish Customs and Ceremonies* (Brooklyn, NY: KTAV Publishing, 1980), p. 277.

[85] Le terme *dreidel* est du Yiddish. En hébreu, le jouet s'appelle *sevivon*.

[86] Morris Epstein, *All About Jewish Holidays and Customs* (Brooklyn, NY: KTAV Publishing, 1970), p. 39.

langues. »[87] Quoi qu'il en soit, le jeu de dreidel a pour but « d'augmenter la joie de la fête ».[88]

V. Les implications messianiques de Hanouccah

Il a été dit que les évènements qui ont conduit à Hanouccah se sont produits pendant la période intertestamentaire. Par conséquent, la fête n'est pas mentionnée dans les Écritures hébraïques, si ce n'est sous forme prophétique dans le livre de Daniel ; néanmoins, c'est une fête qui est valable, car Yéchoua lui-même l'observe.

A. Jean 10:22-39

[22] Or la fête de la Dédicace se célébrait à Jérusalem, et c'était en hiver. [23] Et Jésus se promenait dans le temple, au portique de Salomon. [24] Les Juifs donc l'environnèrent et lui dirent, Jusques à quand tiens-tu notre âme en suspens ? Si toi, tu es le Christ, dis-le-nous franchement. [25] Jésus leur répondit, Je vous l'ai dit, et vous ne croyez pas. Les œuvres que moi je fais au nom de mon Père, celles-ci rendent témoignage de moi ; [26,] mais vous, vous ne croyez pas, car vous n'êtes pas de mes brebis, comme je vous l'ai dit. [27] Mes brebis écoutent ma voix, et moi je les connais, et elles me suivent, [28] et moi, je leur donne la vie éternelle, et elles ne périront jamais ; et personne ne les ravira de ma main. [29] Mon Père, qui me les a données, est plus grand que tous, et personne ne peut les ravir de la main de mon Père. [30] Moi et le Père, nous sommes un. [31] Les Juifs donc levèrent encore des pierres pour le lapider. [32] Jésus leur répondit, Je vous ai fait voir plusieurs bonnes œuvres de la part de mon Père, pour laquelle de ces œuvres me lapidez-vous ? [33] Les Juifs lui répondirent, Nous ne te lapidons pas pour une bonne œuvre, mais pour blasphème ; et parce que toi, étant homme, tu te fais Dieu.[34] Jésus leur répondit, N'est-t-il pas écrit dans votre loi, Moi j'ai dit, Vous êtes des dieux ? [35] S'il appelle dieux ceux à qui la parole de Dieu est venue (et l'écriture ne peut être anéantie), [36] dites-vous à celui que le Père a sanctifié, et qu'il a envoyé dans le monde, Tu

[87] Noam Zion, Barbara Spectre, eds., *A Different Light: The Hanukkah Book of Celebration* (Devora Publishing, 2000), p. 177.

[88] Goodman, *The Hanukkah Anthology*, p. 392.

blasphèmes, parce que j'ai dit, Je suis le Fils de Dieu ? [37] Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez pas ; [38,] mais si je les fais, alors même que vous ne me croiriez pas, croyez les œuvres, afin que vous connaissiez et que vous croyiez que le Père est en moi, et moi en lui. [39] Ils cherchaient donc encore à le prendre ; mais il échappa de leur main.

1. Les évènements

Or la fête de la Dédicace se célébrait à Jérusalem, et c'était en hiver. Ce verset situe le cadre, présente l'occasion, le lieu, et l'époque des évènements. Il est précédé par Jean 7:1-10:21, un passage qui traite des évènements de la vie du Messie pendant la fête des Tabernacles, ou Souccot. Ce n'est pas un hasard si, après avoir parlé de Souccot, Jean associe la vie du Messie à la fête qui suit, Hanouccah, étant donné que le concept des lumières et des huit jours de Hanouccah est tiré de Souccot, ainsi les évènements qui suivent trouvent aussi leur origine dans cette fête. Pendant Souccot, Yéchoua déclare qu'il est la lumière du monde (Jean 8:12 ; 9:5). Ceci est repris trois mois plus tard, lorsqu'il fait d'autres déclarations à son sujet pendant la fête de Hanouccah.

C'est la fête de la Dédicace, Hanouccah. Yéchoua monte à Jérusalem dans le but de célébrer la fête. On est en hiver, étant donné que la fin du mois de Kislev tombe généralement en décembre. Yéchoua marche dans l'enceinte du Temple, dans la section qu'on appelle le portique de Salomon ; dans ce secteur qui est dans la partie sud, le Temple est constitué d'une longue colonnade à un étage recouvert d'un toit.

Alors que Yéchoua est dans l'enceinte du Temple, les gens qui l'entourent l'accusent d'apporter la confusion (v. 24). Ils lui reprochent de n'avoir jamais été vraiment clair au sujet de son identité. Ils veulent savoir franchement si oui ou non il est le Messie.

Yéchoua rejette l'accusation et il rappelle à la foule que sa revendication a été clairement exprimée de deux manières : par ses paroles (Jean 10:25a) et par ses œuvres (Jean 10:25b). La véritable cause n'est pas qu'il soit obscur ; plus exactement, ils ne sont pas ses brebis et ils ne le reconnaissent pas (Jean 10:26). À l'inverse, ses brebis le reconnaissent et le suivent, et il leur donne la vie éternelle (Jean 10:27-28). Pour finir, il dit, *personne ne les ravira de ma main* ; et, *personne ne peut les ravir de la main de mon Père* (Jean 10:28b, 29b). On a ici l'enseigne-

ment de la double sécurité éternelle. Le croyant est à la fois dans la main du Messie et dans la main de Dieu le Père ; les croyants ne peuvent ni être ravis de la main du Père, ni ravis de la main du Fils.

Ensuite, il ajoute, *Moi et le Père, nous sommes un* (Jean 10:30). Par ces paroles, il proclame une unité divine avec Dieu le Père, l'unité du *Sh'ma* : *Écoute, Israël, L'Éternel, notre Dieu, est un seul Éternel* (Deutéronome 6:4). Si Dieu est un, et si Yéchoua est un avec Dieu, alors il est Dieu lui-même. Les Juifs qui l'écoutent, comprenant ses paroles, ramassent des pierres et veulent le lapider (Jean 10:31). Ils comprennent parfaitement qui il prétend être : le Messie Dieu-Homme, qui bénéficie d'une unité unique avec le Père.

Comme s'il voulait être encore plus clair, Yéchoua pose une question : *Je vous ai fait voir plusieurs bonnes œuvres de la part de mon Père, pour laquelle de ces œuvres me lapidez-vous ?* (Jean 10:32). Leur réponse montre que la foule comprend parfaitement le sens de ce qu'il dit : *Nous ne te lapidons pas pour une bonne œuvre, mais pour blasphème ; et parce que toi, étant homme, tu te fais Dieu* (Jean 10:33b). Ils comprennent qu'il déclare être Dieu lui-même lorsqu'il proclame son unité avec le Père.

Pour répondre, Yéchoua parle en paraboles (Jean 10:34-38). Il prend le contexte du Psaume 82:6 pour fonder ce qu'il dit : *Moi j'ai dit, Vous êtes des dieux, et vous êtes tous fils du Très-haut*. Dans ce verset, Dieu s'adresse aux juges d'Israël, qui sont ses représentants et à qui il confère son autorité. Par mission directe personnelle, ils font les œuvres de Dieu. En tant que ses représentants agissant en son nom, ils sont appelés *elohim* or « dieux ». Si ces représentants sont appelés *elohim*, en quoi l'affirmation de Yéchoua d'être le Fils individuel de Dieu est-il un blasphème alors qu'il a reçu non pas une autorité déléguée, mais le commandement direct et personnel de faire les œuvres du Père ? Il leur demande, pourquoi *dites-vous à celui que le Père a sanctifié, et qu'il a envoyé dans le monde, Tu blasphèmes, parce que j'ai dit, Je suis le Fils de Dieu ?* (Jean 10:36).[89] Moïse est aussi appelé « dieu » dans les Écritures hébraïques. Dans Exode 4:16, il est un dieu pour Aaron, et dans Exode 7:1, il est un dieu pour Pharaon. Moïse n'est pas devenu un dieu, mais il prend sur lui le message de Dieu. Une source rabbinique déclare : « "Élohim" ici se réfère à Moïse, comme il est dit : Voici, je

[89] Edersheim arrive à la même conclusion dans *The Life and Times of Jesus the Messiah*, Book 4, pp. 634-635.

t'ai donné comme un dieu (élohim) à Pharaon. »[90] Si Moïse, qui est un homme, peut être comme un dieu pour Aaron et Pharaon, pourquoi Yéchoua ne peut-il pas être le Fils particulier de Dieu ? Lui, tout comme Moïse, est le messager de Dieu, portant son message. Les enfants d'Israël ont écouté Moïse, alors pourquoi ne l'écouteraient-ils pas, lui ? Yéchoua déclare être le Messie, et ses œuvres lui donnent raison, montrant qu'il est plus qu'un simple représentant de Dieu. Il est un avec le Père.

La réponse de la foule indique à nouveau qu'ils comprennent ce qu'il prétend être : *Ils cherchaient donc encore à le prendre ; mais il échappa de leur main* (Jean 10:39).

2. La relation entre Jean 10:22-39 et Hanouccah

Après avoir parlé de tout ce qui s'est passé dans Jean 10:22-39, la question qui se pose est de savoir en quoi ces évènements sont liés à Hanouccah. Comme on l'a mentionné, la fête est célébrée en souvenir d'une légende en rapport avec la nouvelle dédicace du Temple : le miracle de l'huile. Un bien plus grand miracle est rapporté dans Jean 10:22-39. Dans ce passage, Yéchoua fait trois déclarations surprenantes : il se déclare être un avec le Père, il se déclare être son Fils, et il proclame sa divinité. Ces trois proclamations indiquent quel est le plus grand miracle : le miracle qui doit être réellement célébré à Hanouccah est que Dieu s'est fait homme pour mourir pour l'humanité afin que ceux qui croient puissent recevoir le salut. Ce salut ne peut pas être perdu. Parce que les croyants ont un salut éternel, ils peuvent marcher dans la lumière, parce que celui qui est la lumière du monde demeure en eux.

B. I Jean 1:5-9

[5] Et c'est ici le message que nous avons entendu de lui et que nous vous annonçons, savoir que Dieu est lumière et qu'il n'y a en lui aucunes ténèbres. [6] Si nous disons que nous avons communion avec lui, et que nous marchions dans les ténèbres, nous mentons et nous ne pratiquons pas la vérité ; [7] mais si nous marchons dans la lumière, comme lui-même est dans la lumière, nous avons communion les uns avec les autres, et le sang de Jésus Christ son

[90] Curt Leviant, ed., *Masterpieces of Hebrew Literature: Selections from 2000 Years of Jewish Creativity* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society, 2008), p. 129.

Fils nous purifie de tout péché. [8] Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous. [9] Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité.

Construit sur Jean 8-9, passage dans lequel le Messie déclare lui-même être la lumière du monde, ce passage souligne aussi le concept de lumière. La conséquence de sa venue en tant que lumière est que ceux qui marchent dans les ténèbres, c'est-à-dire ceux qui ne marchent pas selon la Parole de Dieu, n'ont pas de communion avec Dieu (v. 6). D'autre part, ceux qui marchent dans la lumière sont en communion avec Dieu, et ils sont en communion avec ceux qui marchent aussi dans cette lumière (v. 7).

Quand quelqu'un devient croyant, il devient un enfant de lumière. Les croyants seront toujours des enfants de lumière, bien qu'il soit possible qu'ils ne marchent pas toujours dans la lumière. Le croyant a l'obligation de marcher dans la lumière. Cela fait en particulier référence à la lumière de la Parole de Dieu, parce que c'est la Parole qui apporte l'illumination nécessaire au croyant pour lui indiquer comment il doit marcher. Si le croyant marche dans la lumière, alors il est en communion avec Dieu et avec ceux qui marchent aussi dans la lumière. On peut toujours affirmer qu'un croyant vit dans le péché lorsqu'il y a une rupture soudaine de la communion entre lui et les autres croyants.

Si un croyant quitte la lumière et marche dans les ténèbres, c'est à cause du péché que cela se produit. Il ne perd pas son salut, mais il perd sa communion avec Dieu et avec les autres croyants. La manière de corriger ce faux pas dans les ténèbres est indiquée au verset 9. En confessant son péché, c'est à dire en reconnaissant devant Dieu qu'il s'agit d'un péché et en reconnaissant d'avoir participé à ce péché, la promesse est que Dieu est fidèle et juste pour pardonner le péché et pour purifier le pécheur de toute iniquité. De cette manière, les œuvres des ténèbres sont écartées et la marche dans la lumière du Seigneur et de sa Parole peut reprendre.

On a ici un miracle consécutif : En marchant dans la lumière, le croyant expérimente la communion avec Dieu et avec les autres croyants.

Part 3 :
Les fêtes juives secondaires

Rosh Chodesh —
La fête de la Nouvelle Lune

La fête de la nouvelle lune est une fête souvent citée dans les Écritures ; elle est célébrée une fois par mois, mais on en parle rarement et elle est peu étudiée.

I. Le nom

Le nom de la fête en hébreu est *Rosh Chodesh*, qui s'épelle aussi *Rosh Hodesh*. Littéralement, il veut dire « la tête du mois », bien qu'il soit habituellement simplement traduit par « la nouvelle lune ». La fête marque le premier jour de chaque mois du calendrier juif.

Le calendrier juif est basé sur le système lunaire, ce qui veut dire que l'apparition et la disparition de la lune fixent le début et la fin de chaque mois. Le jour où la lune réapparait comme une ligne fine à l'horizon est le premier jour du mois, et ce jour est appelé Rosh Chodesh. Parce que la fête est ainsi reliée à la lune, elle est habituellement appelée la fête de la nouvelle lune.

II. Rosh Chodesh dans les Écritures

Il existe seize passages dans les Écritures hébraïques qui parlent de Rosh Chodesh.

A. Lévitique 23:23-25

[23] Et l'Éternel parla à Moïse, disant, [24] Parle aux fils d'Israël, en disant, Au septième mois, le premier jour du mois, il y aura un repos pour vous, un mémorial de jubilation, une sainte convocation ; [25] vous ne ferez aucune œuvre de service, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu.

Ce passage déclare que Rosh Chodesh, ou premier jour du septième mois est aussi Yom T'ruah, la fête des Trompettes. C'est la seule fois dans le calendrier juif que la fête de la nouvelle lune correspond avec une autre fête.

B. Nombres 10:10

Et dans vos jours de joie, et dans vos jours solennels, et au commencement de vos mois, vous sonnerez des trompettes sur vos holocaustes, et sur vos sacrifices de prospérités, et elles seront un mémorial pour vous devant votre Dieu. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu.

Dans ce passage, Rosh Chodesh est appelé un jour où l'on sonne des trompettes. Le verset commence en parlant du jour de la *joie* d'Israël, qui est le jour de sabbat. Il mentionne ensuite les *jours solennels*, c'est-à-dire les sept saisons saintes d'Israël qui sont étudiées dans la première partie de cet ouvrage. Puis, il parle du *commencement* des mois, c'est-à-dire de la fête d'Israël des nouvelles lunes. Les mots « commencement » et « mois » sont au pluriel dans le texte hébreu parce qu'il y a douze nouvelles lunes au cours d'une année juive normale et treize nouvelles lunes au cours d'une année embolismique. Tandis que les autres fêtes telles que Pessah, Shavouot, et Souccot sont célébrées une fois par an, Rosh Chodesh est célébrée le premier jour de chaque mois. La déclaration *vous sonnerez des trompettes* fait référence aux deux trompettes d'argent de Nombres 10:2. Les israélites doivent sonner de ces trompettes lors de leurs holocaustes et de leurs sacrifices de prospérité. En outre, la fête de la nouvelle lune doit servir de mémorial devant leur Dieu au peuple juif, et ils doivent obéir au commandement de célébrer Rosh Chodesh parce que l'Éternel est leur Dieu.

On peut faire deux remarques sur ce passage. Premièrement, la fête de la nouvelle lune doit être annoncée au son des deux trompettes d'argent ; et deuxièmement, ce doit être un jour de sacrifices.

C. Nombres 28:11-15

[11] Et au commencement de vos mois, vous présenterez en holocauste à l'Éternel deux jeunes taureaux, et un bélier, et sept agneaux âgés d'un an, sans défaut ; [12] et trois dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, pour un taureau ; et deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, pour le bélier ; [13] et un dixième de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, pour un agneau, c'est un holocauste d'odeur agréable, un sacrifice par feu à l'Éternel ; [14] et leurs libations seront d'un demi-hin de vin pour un taureau, et d'un tiers de hin pour le bélier, et d'un quart de hin pour un agneau. C'est l'holocauste mensuel,

pour tous les mois de l'année. [15] Et on offrira à l'Éternel un bouc en sacrifice pour le péché, outre l'holocauste continuel et sa libation.

Ce passage souligne que Rosh Chodesh est un jour de sacrifices particuliers. Le moment choisi pour la fête de la nouvelle lune est indiqué au verset 11 a : *Et au commencement de vos mois*. À ce moment, les israélites doivent offrir à Dieu un holocauste constitué de deux jeunes taureaux (ou veaux), un bélier, et sept agneaux mâles d'un an sans défaut (v. 11b).

Les offrandes de gâteau sont décrites aux versets 12-13. Le gâteau est confectionné à partir d'un mélange de fleur de farine et d'huile. La quantité offerte est un multiple de dixièmes de partie et dépend de l'animal sacrifié. Chaque gâteau offert doit être brûlé avec le sacrifice de l'animal auquel il est associé comme un holocauste d'odeur agréable fait à Dieu.

Ensuite viennent les libations, au verset 14a : un demi-*hin* de vin doit être offert pour un taureau, un tiers de *hin* pour un bélier, et un quart de *hin* pour un agneau. Selon *The New Unger's Bible Dictionary*, un *hin* est équivalent à près de 3,6 litres.[1] Tout comme pour les gâteaux, les libations offertes sont proportionnelles aux animaux sacrifiés qui les accompagnent. Plus l'animal est gros, plus la quantité de vin offerte à Dieu est importante. Ensuite, le verset 14b déclare que les sacrifices de Rosh Chodesh doivent être offerts douze fois par an.

Au verset 15, il est ajouté que les israélites doivent aussi offrir un bouc comme sacrifice pour le péché. Ce sacrifice, tout comme les autres doivent venir en supplément et non pas en remplacement des sacrifices journaliers habituels. Par ailleurs, ces sacrifices sont à faire douze fois par an pour une année régulière et treize fois pour une année embolismique.

D. I Samuel 20:5, 18, 24, et 27

[5] Et David dit à Jonathan, Voici, c'est demain la nouvelle lune, et je devrai m'asseoir auprès du roi pour manger ; laisse-moi donc aller, et je me cacherai dans les champs jusqu'au troisième soir... .[18] Et Jonathan lui dit, C'est demain la nouvelle lune, et on s'apercevra que tu manques, car ton siège sera vide... [24] Et David se cacha dans les champs ; et c'était la nouvelle lune, et le roi s'assit au repas pour manger... [27] Et le lendemain de la nouvelle lune, le

[1] Merrill F. Unger, "Liquid Measures of Capacity," *The New Unger's Bible Dictionary* (Chicago, IL: Moody Bible Institute, 1988), ePub.

second jour, comme la place de David était vide, Saül dit à Jonathan, son fils, Pourquoi le fils d'Isaï n'est-il venu au repas ni hier ni aujourd'hui ?

On peut faire trois observations sur les versets de I Samuel 20 : premièrement, il était devenu courant dans la société juive de fêter Rosh Chodesh ; deuxièmement, Saül célébrait régulièrement cette fête avec ses généraux, en incluant aussi Jonathan, Abner, et David ; et troisièmement, parce que Saül tenta de le tuer auparavant, David évita de fêter la nouvelle lune à la table du roi.

E. II Rois 4:23

Et il dit, Pourquoi vas-tu vers lui aujourd'hui ? Ce n'est ni nouvelle lune ni sabbat. Et elle dit, Tout va bien.

Ce passage parle de Rosh Chodesh et d'Élisée le prophète. Ce que l'on peut en tirer, c'est qu'au temps où II Rois est écrit, il est devenu habituel de consulter des prophètes lors de l'une des deux occasions suivantes : soit à sabbat, soit à Rosh Chodesh. Ce qui est particulier dans le contexte de ce

Ci-dessus : Rosh Chodesh peinture de Debra Riley

passage, c'est que, contrairement à la coutume, la femme Sunamite fait appel à Élisée le prophète, alors que ce n'est ni un jour de sabbat ni une fête de nouvelle lune.

F. I Chroniques 23:31

et pour être de service pour tous les holocaustes qu'on offrait à l'Éternel, aux sabbats, aux nouvelles lunes, et aux jours solennels, en nombre, conformément à l'ordonnance à leur égard, continuellement, devant l'Éternel ;

Dans ce passage, David donne ses instructions pour réorganiser la tribu de Lévi. Selon ce verset, il donne les ordres pour hâter la mise en place du système sacrificiel selon la loi de Moïse. Il base ses instructions sur les deux passages tirés du livre des Nombres qui traitent de Rosh Chodesh.

G. II Chroniques 2:4

Voici, je bâtis une maison pour le nom de l'Éternel, mon Dieu, pour la lui consacrer, pour faire fumer devant lui l'encens de drogues odoriférantes, et pour l'arrangement continuel des pains, et pour les holocaustes du matin et du soir, des sabbats, et des nouvelles lunes, et des jours solennels de l'Éternel, notre Dieu ; cela est prescrit à Israël à toujours.

Le septième passage traite du rôle du Temple. Il devient clair que l'un des buts du Temple de Salomon est de célébrer Rosh Chodesh. C'est conforme à la loi de Moïse, et le décret est instauré pour toujours en Israël.

H. II Chroniques 8:13

Offrant chaque jour ce qu'il fallait, selon le commandement de Moïse, pour les sabbats, et pour les nouvelles lunes, et pour les jours solennels, trois fois par an, à la fête des pains sans levain, et à la fête des semaines, et à la fête des Tabernacles.

Le huitième passage parle de la célébration par Salomon. Ce passage suscite deux remarques : premièrement, Salomon fournit les sacrifices pour la nouvelle lune ; deuxièmement, le déroulement est conforme aux pratiques de la loi de Moïse.

I. II Chroniques 31:3

Et il établit que la portion du roi serait prise sur ses biens, pour les holocaustes, pour les holocaustes du matin et du soir, et pour les holocaustes des sabbats et des nouvelles lunes et des fêtes solennelles, comme il est écrit dans la loi de l'Éternel.

Ce passage traite de la célébration par Ézéchias. Tout comme Salomon, Ézéchias prélève dans ses propres biens pour célébrer la nouvelle lune. Cette célébration de Rosh Chodesh est conforme à la loi de Moïse.

J. Psaume 81:3

Sonnez de la trompette à la nouvelle lune, au temps fixé, au jour de notre fête.

Le verset 3 du Psaume 81 souligne la relation qui existe entre Rosh Chodesh et Yom T'ruah, la fête des Trompettes. Comme cela est mentionné auparavant, Yom T'ruah est le seul jour dans les saisons saintes juives qui tombe en même temps que la fête de la nouvelle lune.

K. Ésaïe 1:13-14

[13] Ne continuez pas d'apporter de vaines offrandes, l'encens m'est une abomination, la nouvelle lune et le sabbat, la convocation des assemblées ; je ne puis supporter l'iniquité et la fête solennelle. [14] Vos nouvelles lunes et vos assemblées, mon âme les hait ; elles me sont à charge, je suis las de les supporter.

Ce passage souligne le fait que Dieu rejette le pur formalisme, et il souligne que les commandements mosaïques concernant Rosh Chodesh ont été réduits à un rituel sans substance. Cependant, c'est le formalisme que Dieu condamne et non pas la célébration de la nouvelle lune, car Dieu lui-même a ordonné cette célébration.

L. Ésaïe 66:23

Et il arrivera que, de nouvelle lune à nouvelle lune, et de sabbat en sabbat, toute chair viendra pour se prosterner devant moi, dit l'Éternel.

Le douzième passage traite de la célébration de Rosh Chodesh dans le royaume messianique. La seule information qu'apporte ce verset est que la fête de la nouvelle lune sera célébrée lors du règne de mille ans du Messie sur la terre.

M. Ézéchiel 45:17

Et le prince sera chargé de fournir les holocaustes, et l'offrande de gâteau, et la libation, aux jours de fête, et aux nouvelles lunes, et aux sabbats, dans toutes les solennités de la maison d'Israël. Lui, offrira le sacrifice pour le péché, et l'offrande de gâteau, et l'holocauste, et les sacrifices de prospérités, pour faire propitiation pour la maison d'Israël.

Ce passage confirme que Rosh Chodesh est célébré dans le royaume messianique. La célébration est exigée sous la loi de Moïse ; elle n'est pas requise lors du temps de la grâce, mais elle est demandée à nouveau sous la loi du royaume. Par ailleurs, le prince, qui dans le contexte d'Ézéchiel 45 est le roi David, pourvoit à tous les offrandes et préparatifs pour la fête de la nouvelle lune du millénium.

N. Ézéchiel 46:1 et Ézéchiel 46:3

[1] Ainsi dit le Seigneur, l'Éternel, La porte du parvis intérieur, qui regarde vers l'orient, sera fermée les six jours de travail ; mais le jour du sabbat, elle sera ouverte, et le jour de la nouvelle lune, elle sera ouverte... [3] Et le peuple du pays rendra son culte à l'entrée de cette porte, les jours de sabbat et aux nouvelles lunes, devant l'Éternel.

Ce passage traite de Rosh Chodesh en relation avec la porte orientale intérieure. Dans ces versets, il est réitéré que la fête de la nouvelle lune est célébrée chaque mois lors du royaume millénial. Par ailleurs, la porte orientale intérieure de l'enceinte du Temple joue un rôle central lors de la célébration de Rosh Chodesh. Dans le millénium, elle est fermée les six jours ouvrables, mais elle est ouverte en deux occasions : à chaque sabbat et à chaque jour de Rosh Chodesh. À ces occasions, les gens se rassemblent à cette porte en ces occasions pour adorer Dieu.

O. Ézéchiel 46:6-8

[6] Et, au jour de la nouvelle lune, un jeune taureau sans défaut, et six agneaux, et un bélier ; [7] ils seront sans défaut ; et il offrira une offrande de gâteau d'un épha pour le taureau, et d'un épha pour le bélier ; et, pour les agneaux, selon ce que sa main aura pu trouver ; et de l'huile, un hin par épha. [8] Et quand le prince entrera, il entrera par le chemin du portique de la porte, et il sortira par le même chemin.

Le quinzième passage traite des sacrifices offerts lors de la nouvelle lune dans le royaume messianique. Quatre observations peuvent être tirées du passage. Premièrement, non seulement Rosh Chodesh est célébré dans le royaume messianique, mais cette célébration est obligatoire.

Deuxièmement, les sacrifices pour Rosh Chodesh sont différents de ceux de la loi de Moïse. Cela indique que le système sacrificiel dans le royaume n'est pas une réintroduction du système sacrificiel mosaïque. Le tableau qui suit donne la liste des différents sacrifices :

Comparaison des sacrifices (loi du Royaume et loi de Moïse)

Lois du royaume	Loi mosaïque
Sacrifices par le feu	
1 taureau	2 taureaux
6 agneaux	7 agneaux
1 bélier	1 bélier
Gâteaux	
1 épha pour le taureau	3/10 d'épha par taureau
1 épha pour le bélier	2/10 d'épha pour le bélier
Selon ses possibilités pour les agneaux	1/10 d'épha par agneau
1 hin d'huile par épha	Pas de spécifications

Troisièmement, le prince, David ressuscité, a la responsabilité du système sacrificiel.

Et quatrièmement, ses allées et venues se font en empruntant le portique de la porte.

P. Amos 8:4-5

[4] Écoutez ceci, vous qui êtes acharnés après les pauvres pour faire disparaitre les débonnaires du pays, disant, [5] Quand sera passée la nouvelle lune, pour que nous vendions du blé ? Et le sabbat, pour que nous ouvrions nos greniers ? Faisant l'épha petit et le sicle grand, et falsifiant la balance pour frauder ;

Le dernier des seize passages des Écritures hébraïques qui se rapportent à Rosh Chodesh traite de la frustration d'Israël vis-à-vis de la fête. Au temps d'Amos le prophète, les gens voient Rosh Chodesh comme un embarras et une nuisance. Amos est le contemporain d'Osée et d'Ésaïe. Il exerce son ministère sous le règne de Jéroboam II (793-753 av. J.-C.) en Israël et d'Ozias (790-739 av. J.-C.) en Juda. Selon John A. Jelinek, « la plupart des érudits datent le ministère d'Amos vers la fin de cette période ; cependant, étant donné que Jotham est corégent avec Ozias pendant la dernière partie de son règne... la période entre 760 et 755 av. J.-C. cerne probablement de manière plus précise la période de son ministère."[2] Au temps d'Amos, les Juifs sont impatients que Rosh Chodesh soit terminé, afin de retourner à leurs affaires et gagner de l'argent.

III. Conclusions et implications messianiques

On peut tirer huit conclusions précises des seize passages qui traitent des célébrations de Rosh Chodesh sous les lois mosaïque et messianique :

1. Sous la loi mosaïque, le premier jour de chaque mois est la fête de la nouvelle lune.
2. La fête est annoncée par la sonnerie de deux trompettes d'argent.
3. La fête de Rosh Chodesh du septième mois est aussi Yom T'ruah, la fête des Trompettes. C'est la seule fois dans l'année que Rosh Chodesh

[2] John A. Jelinek, "Amos," *The Moody Bible Commentary* (Chicago, IL: Moody Publishers, 2014), ePub.

coïncide avec un autre jour saint du calendrier juif. Ce jour-là, le shofar et les deux trompettes d'argent doivent être sonnés.

4. Les célébrations de Rosh Chodesh sont accompagnées de quatre sacrifices supplémentaires :
   - ✡ Deux taureaux, un bélier, et sept agneaux comme holocaustes
   - ✡ Des gâteaux mélangés à de l'huile
   - ✡ Des libations de vin
   - ✡ Un bouc comme sacrifice pour le péché

   Ces sacrifices viennent en supplément et non en remplacement des sacrifices régulièrement offerts chaque jour.
5. Les Écritures hébraïques apportent les précisions suivantes concernant Rosh Chodesh dans l'histoire juive.
   - ✡ Le roi Saül célèbre la fête avec ses généraux.
   - ✡ Ce jour devient un jour où l'on consulte un prophète.
   - ✡ David réorganise la tribu de Lévi pour hâter la célébration de Rosh Chodesh et des autres fêtes.
   - ✡ Une des raisons qui conduit Salomon à construire le Temple est la célébration de Rosh Chodesh.
   - ✡ Salomon tout comme Ézéchias fournissent les sacrifices pour la célébration de la nouvelle lune.

6 Selon les prophètes, la célébration de Rosh Chodesh est devenue une formalité sans substance. Les gens sont impatients que la nouvelle lune se termine afin de retourner à leur commerce et à leurs activités lucratives.

7. Rosh Chodesh est un jour de repos. Les israélites fêtent ce jour en prenant un repas de fête. Alors qu'il ne doit pas y avoir de commerce ce jour-là, le travail n'est pas formellement interdit.
8. Tandis que sous la loi mosaïque, Rosh Chodesh n'est obligatoire que pour les Juifs, dans le royaume messianique, il est aussi célébré par les non-juifs. Au début de chaque mois, le roi David ressuscité conduit l'adoration. Cette adoration a lieu à la porte orientale intérieure du Temple du millénium, qui est ouverte pour cette occasion. Il y a un système sacrificiel en place, qui pour Rosh Chodesh inclut des holocaustes et des offrandes de gâteaux.

IV. Rosh Chodesh dans le judaïsme

Dans le premier chapitre de cet ouvrage, le calendrier luni-solaire juif est introduit, et il est souligné que dans les temps anciens, le changement de mois se faisait à partir de l'observation. L'apparition d'une fine tranche de lune après la lune noire indique le début du mois lunaire. Les gens qui observaient la nouvelle lune en avertissaient le sanhédrin. Le sanhédrin à son tour, annonçait Rosh Chodesh après avoir entendu deux témoins indépendants et dignes de confiance.[3] La connaissance de la date de Rosh Chodesh est essentielle pour déterminer quand les autres fêtes tombent dans l'année. Les dates de ces fêtes sont précisées dans la Torah, mais elles ne peuvent être célébrées qu'en comptant les jours à partir d'un point de départ précis, et ce point est Rosh Chodesh. Ainsi, « la connaissance précise de Rosh Chodesh... est nécessaire pour l'observation au temps convenable de toutes les fêtes... [C'] est le *mo-ed* par lequel tous les autres *mo-adim* sont déterminés. »[4]

Au fil du temps, la croissance et le déclin de la lune prennent une signification supplémentaire pour le peuple juif, comme le mentionne le *The Jewish Catalog* :

> La lune croît et décroît et reflète ainsi le destin fluctuant d'Israël. Pourtant, tout comme Israël, la lune est toujours renouvelée. À ce titre, elle est perçue comme un signe de la rédemption d'Israël, tout comme un réconfort pendant les périodes de persécution.[5]

Plus récemment, alors que certains Juifs commencent à voir la célébration de Rosh Chodesh comme une pratique archaïque qu'il faut abandonner, le Rabbi orthodoxe Samson Raphael Hirsch (1808-1888) souligne :

[3] Pour plus d'information, voir Jacob Neusner, ed., *A History of the Mishnaic Law of Appointed Times, Part 4: Besah, Rosh Hanshanah, Taanit, Megillah, Moed Qatan, Hagigah* (Eugene, OR: Wipf & Stock, 1983), p. 62ff., 168.

[4] Victor Hillel Reinstein, "Anticipating the New Moon: Birkat HaChodesh," in Berrin, ed., *Celebrating the New Moon: A. Rosh Chodesh Anthology*, p. 133.

[5] Siegel, *The Jewish Catalog*, p. 96.

> La lune, se trouvant à nouveau unie au soleil n'est pour nous qu'un modèle de notre union retrouvée avec Dieu, le rajeunissement de la lune étant une image et une incitation à notre propre rajeunissement.[6]

A. Les lois rabbiniques

Dans le judaïsme, Rosh Chodesh est considéré comme un *moed*, un jour de fête. Il y a plusieurs lois spécifiques qui sont associées à cette fête ; quatre d'entre elles sont examinées ici.

La première loi rabbinique concerne le festin. Les Écritures ne demandent pas de festoyer à Rosh Chodesh, mais la pratique juive se base sur I Samuel 20:5, 18, et 24-27 pour faire un repas spécial en ce jour.[7] Si Rosh Chodesh tombe un jour de sabbat, la fête est reportée au dimanche.

La deuxième loi rabbinique concerne le jeûne ; alors que festoyer est facultatif, jeûner est interdit selon la loi rabbinique. Cependant, si quelqu'un a commencé un jeûne avant l'arrivée des témoins[8], alors il n'est pas tenu de l'interrompre :

> On ne décrète un jeûne à l'intention d'une collectivité ni aux Néoménies, ni à Hanouca, ni à Pourim et si on a commencé à s'astreindre à une série de jeûnes, on ne l'interrompt pas si l'un d'entre eux coïncide avec ces fêtes, propos de Rabban Gamaliel. Rabbi Meir a précisé : Bien que Rabban Gamaliel ait dit de ne pas s'interrompre, il admettait que dans ce cas, on ne prolonge pas le jeûne jusqu'à la nuit. Et de même si le 9 Av tombe la veille de Chabat, on rompt le jeûne avant l'entrée de la fête.[9]

Selon la troisième loi, les hommes sont autorisés à travailler ce jour, mais pas les femmes, étant donné que le Talmud déclare : « Il est de coutume que les femmes s'abstiennent de travailler lors de la nouvelle lune. »[10] Les rabbins donnent toute une série de raisons à cette règle, l'une d'entre elles étant tirée d'une légende : le congé a été donné aux femmes comme récompense parce qu'elles refusèrent de remettre les bijoux d'or à leurs maris, qui voulaient les utiliser pour faire le veau

---

[6] Samson Raphael Hirsch, *The Pentateuch*, 7 Vol. (New York City, NY: Bloch Publishing, 1960), 2:125.

[7] *Shulchan Aruch, Orach Chaim*, 419.1.

[8] NDT Les témoins annonçant Rosh Chodesh

[9] *Le Talmud, Edition Steinsaltz, Taanit 1, Taanit 15b, 1995, pp. 146-147*

[10] *b. Megillah* 22b.

d'or. À cause de leur droiture, les femmes sont dispensées de travailler le jour de Rosh Chodesh. Au onzième siècle, le célèbre érudit juif Rashi spécifie dans son commentaire sur le Talmud que les femmes doivent s'abstenir de filer, tisser et coudre.[11]

La quatrième loi rabbinique concerne le deuil. Certains aspects du deuil, tel que les chants funèbres, sont autorisés à la nouvelle lune. D'autres aspects, tels que les lamentations conduites par une femme qui s'adresse à un groupe qui répond en cœur, sont interdits ce jour-là ; toutes les oraisons sont aussi interdites.[12]

B. Le service à la synagogue

Rosh Chodesh est une fête mineure avec un nombre limité de célébrations. Cependant, lors de ce jour, la liturgie du culte juif subit un certain nombre de modifications.[13]

Des lectures spéciales sont ajoutées au service de synagogue habituel :

- Tiré de la Torah, Nombres 28:1-15 est lu.
- Les lectures des Prophètes dépendent du jour sur lequel tombe la nouvelle lune. S'il tombe un jour de sabbat, le passage qui est lu est Ésaïe 66:1-23. Mais si le sabbat tombe avant Rosh Chodesh, alors I Samuel 20:18-42 est lu.
- Dans les Écrits, on lit le Psaume 104. Il contient les mots « Il a fait la lune pour les saisons ; le soleil connait son coucher. » Après le service du matin, une version abrégée du Hallel est récitée.

[11] Pour plus d'information, voir Berrin, éd., *Celebrating the New Moon: À Rosh Chodesh Anthology*; J. Simcha Cohen, *How Does Jewish Law Work? —A Rabbi Analyzes 119 More Contemporary Halachic Questions* (Northvale, NJ : Jason Aronson, 2000), pp. 222-3.

[12] Jacob Neusner, trans. *The Talmud of the Land of Israel, Vol. 18: Besah and Taanit* (Chicago, IL: The University of Chicago Press, 1987), p. 204.

[13] Pour plus de détails sur le service à la synagogue de Rosh Chodesh, voir Siegel, *The Jewish Catalog*, pp. 97-99.

Une prière supplémentaire, appelée *ya'aleh v'yavo*, est ajoutée au Amidah.[14] Dans cette prière, les Juifs demandent à Dieu qu'il se souvienne d'eux et qu'il leur soit favorable en ce jour.

Finalement, un quatrième service, appelé *mussaf*, est ajouté aux trois services journaliers habituels. Son but est de simuler les sacrifices supplémentaires qui sont demandés à cette occasion.

C. Le sabbat de bénédiction

Selon des calculs astronomiques, le mois juif commence au moment même où la lune est située exactement entre la terre et le soleil et qu'elle ne peut être vue. Pour les Juifs, ce moment est connu sous le nom de *molad*, qui veut dire « naissance ». Il s'agit de la naissance de la lune. Six heures plus tard, une fraction de la lune devient visible, et ainsi, la nouvelle lune peut être proclamée.

Au quatrième siècle, alors que le calendrier juif est systématisé et ainsi fixé, Rosh Chodesh peut être déterminé à l'avance. Cela a conduit à un nouveau rituel, qui a été introduit au huitième siècle : À partir de cette date, Rosh Chodesh est nommé le sabbat précédent l'apparition de la nouvelle lune. Ce sabbat prend le nom de *Shabbat Mevarchim*, ce qui signifie « le sabbat de bénédiction ». L'annonce de la date de Rosh Chodesh et la prière qui l'accompagne sont appelées *Birkat HaChodesh* (« la bénédiction de la nouvelle lune »).

Rabbi Isaac Klein (1905-1979), une autorité de premier plan en matière de droit religieux juif, fait le résumé suivant de l'histoire du rituel :

> Au cours du temps, cette annonce [de Rosh Chodesh] subit un changement frappant, et plutôt que d'être simplement une proclamation de la nouvelle lune, il est maintenant considéré comme la bénédiction du mois qui vient . . . Le sabbat est appelé Shabbat Mevarekhim lorsque ces prières sont récitées, et les prières portent le nom de Birkat Haḥodesh, ou plus communément, en yiddish, Rosh Ḥodesh Bentchen.

[14] L'Amidah est la prière centrale des quatre services de la synagogue : Le *shacharit* (service du matin), le *mincha* (service de l'après-midi), le *maariv* (service du soir), et le *mussaf* (service supplémentaire). Le Amidah comprend trois parties : une introduction par trois bénédictions faites de louanges à Dieu ; treize demandes à Dieu pour différents besoins ; et une clôture par trois bénédictions de reconnaissance.

> Au départ, le Birkat Haḥodesh consiste simplement à l'annonce de la date (p. ex. le jour de la semaine) du début du nouveau mois… Plus tard, des prières sont ajoutées. Le thème central de ce qui en résulte est l'espérance dans la rédemption d'Israël . . . Tout comme la lune quitte son éclipse totale pour briller, ainsi Israël est racheté de son exile et ramené dans le pays de ses ancêtres.[15]

Dans son résumé de l'histoire de ce rituel post-talmudique, Rabbi Klein fait allusion au fait « qu'une grande partie de la bénédiction de la cérémonie de la lune concerne l'espérance de la rédemption et de la restauration du royaume davidique. »[16]

Le lien entre la nouvelle lune et l'espérance d'Israël est déjà exprimé par les auteurs du Talmud :

> R. Simeon b. Pazzi souligne une contradiction [entre les versets]. Un verset dit : La plus grande lumière… et la lumière la plus faible. La lune a dit au Saint, béni soit-il, "souverain de l'univers ! Est-il possible que deux rois portent une couronne" ? Il répondit : "Va et fais-toi plus petit". "Souverain de l'univers" ! cria la lune, "Parce que j'ai suggéré ce qui est approprié dois-je alors me faire plus petit" ? Il répondit : "Va et tu règneras jour et nuit". "Mais quelle est la valeur de cela" ? crie la lune ; "À quoi sert une lampe en plein jour" ? Il répond : "Va. Israël comptera par toi les jours et les années". "Mais c'est impossible", dit la lune, "de se passer du soleil pour le calcul des saisons, comme il est écrit : et qu'ils soient pour signes et pour saisons [déterminées] et pour jours et pour années" [Genèse 1:14] "Va. Les justes tireront de toi leur nom, comme nous le voyons, Jacob le petit [cf. Amos 7:2], Samuel le petit, David le petit" [cf. I Samuel 17:14]. En voyant qu'elle ne peut être consolée, le Saint, béni soit-il, dit : "Faites une expiation pour moi pour avoir rendu la lune plus petite". C'est ce que veut dire R. Simeon b. Lakish lorsqu'il déclara : En quoi le bouc offert à la nouvelle lune se distingue de ce qui est écrit à son sujet pour le Seigneur ? Parce que le Saint, béni soit-il dit : Que ce bouc soit une expiation pour moi pour avoir rendu la lune plus petite.[17]

---

[15] Klein, *A Guide to Jewish Religious Practice*, p. 261-62. Voir aussi Berrin, *Celebrating the New Moon: A Rosh Chodesh Anthology*, pp. 140-41.

[16] Siegel, *The Jewish Catalog*, p. 96.

[17] *b. Hullin* 60b.

Selon la pratique actuelle à la synagogue, l'annonce de la nouvelle lune se fait à la suite de la lecture des Prophètes. C'est devenu une habitude que de se tenir debout pendant cette annonce afin d'imiter le sanhédrin se tenant debout dans la cour à Jérusalem alors que Rosh Chodesh est proclamé. Celui qui fait la lecture prend ensuite le rouleau de la Loi, annonce le moment précis du molad, et proclame le jour ou les jours de la célébration de Rosh Chodesh. Puis, la cérémonie se termine par une prière afin que la nouvelle lune soit pour « la vie, la paix, la joie, le salut, et la consolation de la maison d'Israël. » Après chaque phrase, la congrégation répond « Amen, que ce soit ta volonté ».

D. La consécration de la lune

Alors qu'ils voient apparaitre la nouvelle lune au début du mois, les Juifs prononcent une bénédiction sur la lune. En hébreu, cette bénédiction pour la consécration de la lune s'appelle soit *Birkat HaLevanah* (« la bénédiction de la lune ») ou *Kiddush Levanah* (« la sanctification de la lune »).[18]

Dans la bénédiction, il y a deux phrases clés qui reflètent la situation prévalant pendant la période amoraïque de Rabbi Judah Hanasi. La première expression est « David, roi d'Israël, vit et souffre. » Cette phrase est récitée trois fois en hébreu. La deuxième phrase est, « Que la paix soit sur toi, et que sur toi soit la paix. ».

La consécration de la lune est liée aux conceptions rabbiniques de la bénédiction. Le traité talmudique *Sanhédrin* 42 enseigne que "Toute personne qui prononce la bénédiction sur la nouvelle lune au bon moment accueille en quelque sorte la présence de la Shechinah. »[19] Le même traité ajoute :

> Si le mérite d'Israël était limité au privilège d'accueillir la présence de son père céleste une fois par mois [en récitant la bénédiction sur la nouvelle lune], cela serait suffisant.[20]

[18] Pour plus de détails sur la consécration de la lune, voir Macy Nulman, *The Encyclopedia of Jewish Prayer: The Ashkenazic and Sephardic Rites* (Lanham, MD: Rowman & Littlefield, 1993), p. 101-3.

[19] *b. Sanhedrin* 42a (as quoted in Siegel, *The Jewish Catalog*, p. 98).

[20] Ibid.

1. Les lois rabbiniques

Sept lois rabbiniques concernent la consécration de la lune. Premièrement, la consécration doit avoir lieu la nuit où la nouvelle lune est visible.

Deuxièmement, cela se passe à l'extérieur afin de pouvoir voir ce qui est béni.

Troisièmement, la consécration ne peut avoir lieu que si la lune est clairement visible ; elle ne doit pas être cachée par des nuages, car l'accent est mis sur la nécessité de la voir.[21]

Quatrièmement, le Birkat HaLevanah peut être récité entre le troisième soir qui suit l'apparition de la nouvelle lune et le quinzième jour du mois lunaire, mais pas au-delà, car la lune commence à décroître après le quinzième jour.

Cinquièmement, dans le mois d'Av, la cérémonie est reportée après le 9e jour du mois, car c'est un mois de deuil. Le 9e jour d'Av, le peuple juif commémore plusieurs catastrophes qui l'ont touché, tel que le péché de Kadesh-Barnéa et la destruction du premier Temple. Le 9e jour d'Av a toujours été considéré comme un mauvais jour. Par conséquent, les neuf premiers jours du mois sont critiques pour ce mois, et la cérémonie de la bénédiction de la nouvelle lune ne doit pas avoir lieu avant le 9e jour d'Av.

Sixièmement, lors du mois de Tishri, la cérémonie de la consécration de la lune est reportée à la fin de Yom Kippour, après le dixième jour du mois. La raison est que Yom T'ruah est célébré le jour de Rosh Chodesh du septième mois.

Septièmement, à cette occasion, le thème central de la prière est l'adoration de Dieu en tant que créateur et maître de la nature, y compris celui qui renouvelle la lune. *L'Encyclopedia of Jewish Prayer* indique la raison de cette coutume :

> En disant *Alaynu* et en prononçant la prière, « Sache donc… que l'Éternel est Dieu… il n'y en a point d'autre » (Deutéronome. 4:39), personne ne pensera à tort qu'en bénissant la lune nous rendons hommage à la lune. Nous sortons à l'air libre seulement pour voir la puissance du Tout-Puissant, c'est-à-dire la manière dont il apporte l'illumination par sa volonté au monde entier.[22]

[21] Siegel, *The Jewish Catalog*, p. 98.

[22] Nulman, *The Encyclopedia of Jewish Prayer*, p. 102.

En plus de la bénédiction de la lune que tous les Juifs récitent, il existe une distinction de coutumes entre Juifs ashkénazes et Juifs sépharades.[23] Les premiers lisent les versets 1 à 6 du Psaume 148, tandis que les seconds lisent les versets 4 et 5 du Psaume 8.

2. Les coutumes

La consécration de la nouvelle lune est célébrée par le sanhédrin avec beaucoup de joie. Après avoir annoncé Rosh Chodesh dans la cour à Jérusalem, les deux trompettes d'argent sont sonnées, et les gens dansent. Il est encore d'usage aujourd'hui de se lever sur la pointe des pieds vers la lune tout en récitant trois fois : « Alors que je danse vers toi, mais que je ne peux pas te toucher, aucun de mes ennemis pervers ne peut me toucher. »[24]

[23] Les Juifs ashkénazes (ou *Ashkenazim*) sont les descendants des Juifs allemands, français et de l'Europe de l'Est. Le mot "Ashkenazi" (singulier) vient de l'hébreu *Ashkenaz*, qui fait référence à l'Allemagne. Les Juifs sépharades (ou *Sephardim*) sont les Juifs originaires d'Espagne, du Portugal, d'Afrique du Nord, et du Moyen-Orient. Le mot "Sephardi" (singulier) est dérivé du mot hébreu *Sepharad*, qui fait référence à l'Espagne.

[24] Voir Siegel, *The Jewish Catalog*, p. 98.

Le jeûne de Tisha B'Av—
Le neuvième jour d'Av

I. Introduction

Dans le judaïsme, il existe trois catégories de jeûnes : ceux qui sont une démonstration de la repentance (*teshuvah*), ceux qui implorent Dieu de sauver une personne de calamités imminentes (*bakashah*), et ceux qui expriment le deuil (*aveilut*). En dehors du jour des expiations, jour de jeûne principal, il y a quatre jeûnes secondaires dans le calendrier juif qui tombent dans la troisième catégorie. Ces jeûnes ne sont pas exigés par la loi de Moïse, mais ils sont mentionnés par le prophète Zacharie aux environs de 520 à 518 av. J.-C. Il est « communément supposé »,[1] comme le note Gaster, que ces jeûnes ont été institués au temps de l'exil babylonien.

Selon le calendrier juif, le programme des jeûnes est le suivant :

1. *Shivah Asar B'Tammuz* – Le dix-septième jour de Tammuz
2. *Tisha B'Av* – Le neuvième jour d'Av
3. *Tzom Gedaliah* – Le jeûne de Gedaliah (observé le 3e jour de Tishri)
4. *Asarah B'Tevet* – Le dixième jour de Tébeth

Cependant, les jeûnes ne prennent pas en compte la chronologie des évènements qu'ils commémorent lorsqu'ils sont pris strictement dans l'ordre du calendrier. La tradition juive associe chacun des quatre jeûnes à des évènements qui accompagnent le siège et la chute de Jérusalem sous Nebucadnetsar. La liste suivante rétablit donc la chronologie :

1. *Asarah B'Tevet* rappelle la date à laquelle Jérusalem a été assiégée pour la première fois par les Babyloniens.
2. *Shivan Asar B'Tammuz* commémore la première brèche dans la muraille de la cité.
3. *Tisha B'Av* commémore la destruction du Temple.
4. *Tzom Gedaliah* marque le meurtre de Guedalia (II Rois 25:22-26; Jérémie 41:1-3).

Deux des quatre jeûnes tombent dans la période de trois semaines appelée *Bein HaMetzarim*, ou « Les jours entre les détroits ». Le nom est tiré de Lamentations 1:3, dans lequel il est dit :

[1] Gaster, *Festivals of the Jewish Year*, p. 191. Voir aussi also Hayyim Schauss, *The Jewish Festivals: History and Observance* (New York City, NY: Schocken Books, 1962), pp. 98-99.

> *Juda est allé en captivité à cause de son affliction et de la grandeur de son esclavage ; il habite parmi les nations, il n'a pas trouvé de repos ; tous ses persécuteurs l'ont atteint dans* [ou entre] *ses lieux resserrés.*

Dans le monde juif francophone, cette période est simplement appelée « les Trois Semaines ». Elle est caractérisée par un deuil croissant, en commémoration de la destruction des temples juifs. Les Trois Semaines commencent par le jeûne Shivah Asar B'Tammuz, le 17e jour de Tammuz, et se terminent par le jeûne de Tisha B'Av le 9e jour d'Av.

Parmi les quatre jeûnes, celui de Tisha B'Av est de loin le plus important. On le remarque par la liturgie du jour à la synagogue. Elle est beaucoup plus élaborée et complexe que celle des jeûnes de Tébeth, de Tammuz et de Guedalia. Gaster ajoute à cette observation une remarque intéressante :

> Les rabbins des temps passés… ont prescrit pour [Tisha B'Av]… une série de règles qui sont spécifiques aux rites funéraires. « Quand on entre dans Ab », ils disent, « toute joie doit sortir » ; et jusqu'à ce jour, dans le cas d'Ab, il est d'usage d'omettre la bénédiction de la nouvelle lune qui, pour les autres mois, est récitée pendant le service du matin du sabbat précédent.[2]

À cause de l'importance de Tisha B'Av, et parce que le jeûne est commémoré comme un véritable jour saint, ce chapitre détaille les traditions que le peuple juif a développées afin de respecter convenablement ce jour.

II. Tisha B'Av dans les Écritures

Le nom *Tisha B'Av* veut dire "le neuvième d'Av," Av étant le cinquième mois du calendrier juif. Il tombe aux mois de Juillet-Août du calendrier grégorien. Le jour de Tisha B'Av est vécu dans le jeûne et le deuil. Il commémore plusieurs tragédies que le peuple juif a endurées, y compris la destruction des premier et deuxième temples juifs.

La commémoration de Tisha B'Av n'est pas exigée dans les Écritures. Cependant, le jeûne est mentionné dans trois passages du prophète Zacharie : Zacharie 7:3, 5 et 8:19.

[2] Gaster, *Festivals of the Jewish Year*, p. 200.

A. Zacharie 7:3

Afin de placer le verset dans son contexte, il y a lieu d'examiner Zacharie 7:1-3.

> *[1] Et il arriva, la quatrième année du roi Darius, que la parole de l'Éternel vint à Zacharie, le quatrième jour du neuvième mois, au mois de Kislev, [2] quand Béthel envoya Sharétser et Réguem-Mélec et ses hommes pour implorer l'Éternel, [3] pour parler aux sacrificateurs qui étaient dans la maison de l'Éternel des armées, et aux prophètes, disant, Pleurerai-je au cinquième mois, en me séparant comme j'ai fait, voici tant d'années ?*

Le jeûne de Tisha B'Av est instauré à la suite de la destruction de Jérusalem et du Temple par les Babyloniens en 586 av. J.-C. (II Rois 25:8-10). Mais à présent, au temps de Zacharie, le Temple est reconstruit. Aussi, la question qui se pose est de savoir s'il faut poursuivre « l'observance religieuse du jeûne que les Juifs se sont imposée au cinquième mois[3] » : *Pleurerai-je au cinquième mois, en me séparant comme j'ai fait, voici tant d'années ?*

B. Zacharie 7:5

En réponse à la question, Zacharie reçoit un message divin (Zacharie 7:4-7). Dans ce message, Dieu rappelle au peuple qu'il a déjà averti leurs pères par le biais de prophètes antérieurs qu'il n'a jamais été intéressé par les rituels :

> *[4] Et la parole de l'Éternel des armées vint à moi, disant, [5] Parle à tout le peuple du pays, et aux sacrificateurs, disant, Quand vous avez jeûné et que vous vous êtes lamentés au cinquième et au septième mois, et cela pendant soixante-dix ans, est-ce réellement pour moi, pour moi, que vous avez jeûné ? [6] Et quand vous avez mangé et bu, n'est-ce pas vous qui mangiez et qui buviez ? [7] Ne sont-ce pas là les paroles que l'Éternel a criées par les premiers prophètes, alors que Jérusalem était habitée et jouissait de la paix, ainsi que ses villes qui l'entouraient, et que le midi et le pays plat étaient habités ?*

De toute façon, lorsque les israélites ont jeûné à Tisha B'Av, ils ne l'ont pas vraiment fait pour Dieu. Par conséquent, pour Dieu, c'est sans importance s'ils continuent ou pas ce jeûne. Dieu n'a jamais ordonné ce jeûne pour commencer.

[3] Walvoord, *The Bible Knowledge Commentary*, p. 1559.

C. Zacharie 8:19

Le chapitre 8 de Zacharie traite des bénédictions futures d'Israël durant la période du millénium. Au verset 19, Dieu déclare :

> *Ainsi dit l'Éternel des armées, Le jeûne du quatrième mois, et le jeûne du cinquième, et le jeûne du septième et le jeûne du dixième mois seront pour la maison de Juda allégresse et joie, et d'heureuses assemblées. Aimez donc la vérité et la paix.*

Dans le royaume millénaire, Tisha B'Av, qui selon les rabbins « est la journée la plus triste de l'année juive »,[4] est changé en une fête. Il est célébré avec allégresse, joie et gaité.

III. Les évènements de Tisha B'Av

Le Talmud parle de Tisha B'Av comme de *yom shehuchpelu bo tzaros*, « un jour lors duquel les tragédies se sont accumulées. »[5] Dans la Mishna, les rabbins énumèrent cinq tragédies qui ont eu lieu à Tisha B'Av :

> Cinq événements [tragiques] ont éprouvé nos ancêtres le 17 Tamouz, et cinq [autres] se sont produit le 9 Av. Le 17 Tamouz, les Tables de la loi furent brisées, le sacrifice quotidien cessa d'être offert, une brèche fut faite dans la muraille de la ville, Apostemos brûla la Torah et érigea une statue dans le Sanctuaire.
>
> Le 9 Av, il fut décrété que nos ancêtres n'entreraient pas en Terre promise, et le premier Temple fut détruit ainsi que le deuxième, la ville de Betar fut prise et la ville sainte labourée. Dès que commence le mois de Av, on réduit les réjouissances.
>
> Cinq malheurs arrivèrent à nos ancêtres le 17 Tammouz et cinq le 9 Av : le 17 Tammouz, les Tables de la Loi furent brisées, le sacrifice quotidien cessa d'être offert, une brèche fut faite dans la muraille de la ville (Jérusalem), Apostomos brûla la Thora et érigea une statue dans le Sanctuaire. Le 9 Av, il

[4] Rabbi Aryeh Kaplan, trans. *The Story of Tisha B'Av: The Torah Anthology MeAm Lo'ez* (New York City, NY: Maznaim Publishing, 1981), p. vii.

[5] *b. Rosh Hashana* 18b.

fut décidé que nos ancêtres n'entreraient pas en Terre [Sainte], le premier et le deuxième Temple furent détruits, Bétar fut prise et la Ville [Sainte] fut rasée par la charrue. À partir du début du mois d'Av, on diminue toute manifestation de joie.[6]

Mais la liste ne s'arrête pas là. Aujourd'hui, on peut ajouter sept autres évènements tragiques. La liste qui suit fait le résumé de la totalité des douze calamités.

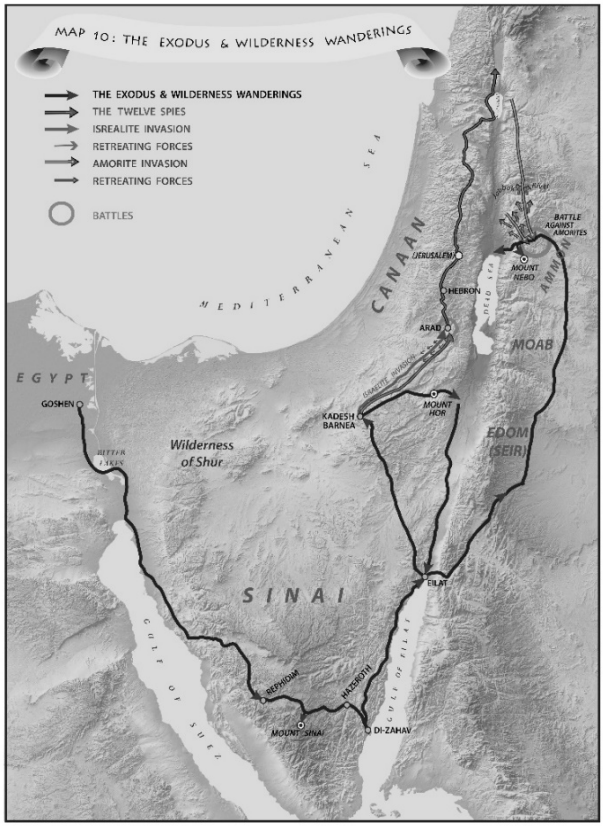

Ci-dessous : Cette carte indique la position de Kadès Barnéa. Elle a été initialement publiée en couleur dans l'ouvrage de l'auteur : *The Historical and Geographical Maps of Israel*.

[6] La michna, Tome 10, taanit-meguila moed, Ta'anit 4:6, 1976, p. 21, traduit par les membres du Rabbinat Français. Collection dirigée par M. Rabbin Ernest Gugenheim, Keren Hasefer.

A. Le péché de Kadès-Barnéa

Les détails de cet évènement sont relatés dans le livre des Nombres. Dans les chapitres 13-14 de ce livre, le peuple juif finit par arriver à l'oasis de Kadès-Barnéa, située juste à la frontière de la Terre promise. De là, Moïse envoie douze hommes pour espionner le pays. Lorsqu'ils reviennent quarante jours plus tard, ils sont tous d'accord sur un point. Le pays correspond en tous points à ce que Dieu a dit ; c'est un pays où coule le lait et le miel. Cependant, dix des douze espions déclarent que les habitants du pays sont tellement puissants en nombre et du point de vue militaire qu'en aucun cas, les Juifs vont pouvoir le conquérir. Seuls deux espions, Josué et Caleb, disent au peuple qu'ils croient que Dieu est avec eux et qu'ils vont donc pouvoir s'emparer du pays. Dans Nombres 13:30, ils déclarent : *nous sommes bien capables de le faire*.

Malheureusement, une rébellion généralisée va éclater face à l'autorité de Moïse et d'Aaron, les deux hommes perdant presque la vie lors d'un mouvement de foule jusqu'à ce que Dieu intervienne pour les sauver. À ce moment, Dieu prononce un jugement précis sur la génération de l'Exode. Selon ce jugement, tous ceux qui sont sortis d'Égypte vont errer dans le désert pendant quarante ans, un an pour chaque jour que les espions ont passé dans le pays. Pendant ces quarante ans, tous ceux qui sont sortis d'Égypte vont mourir, à l'exception de Josué et de Caleb, les deux bons espions, et de ceux qui ont moins de vingt ans. En se basant sur les chiffres qui sont avancés dans le livre des Nombres, Moïse est témoin de la mort de près de 1 200 000 personnes pendant une période de 38 ans. Cela indique qu'en moyenne, 31 580 personnes sont mortes chaque année. Plus précisément, il faut organiser 87 funérailles par jour. Le désert, qui ne devait être qu'un lieu de passage vers la Terre promise, devient un immense cimetière.

Selon les rabbins, le péché de Kadès-Barnéa a lieu le 9e jour d'Av :

> Le 9 Av, enseigne encore notre michna, on décréta à l'encontre de nos ancêtres qu'ils n'entreraient pas en Terre d'Israël…Le 29 Sivan, Moïse envoya les explorateurs, et il est écrit (Nombres 13:25): « Ils revinrent de l'exploration du pays au bout de quarante jours », à la veille du 9 Av. Cependant, objecte la Guemara, du 29 Sivan à la nuit du 8 au 9 d'Av, il n'y que trente-neuf jours et non quarante - le 29 et le 30 Sivan, plus vingt-neuf jours de tamouz auxquels on ajoute les huit premiers jours d'Av !
>
> Abaye explique : Tamouz de cette année on en fit un mois plein de 30 jours, si bien que les explorateurs absents les deux derniers jours de sivan, les trente

> jours de tamouz et les premiers jours d'Av, sont bien revenus au bout de quarante jours à la veille du 9 Av. Dans le texte biblique, on trouve une allusion au fait que tamouz fut prolongé d'une journée pour en faire un mois plein car il est écrit (Lamentations 1:15): « Dans le désert, on avait proclamé une fête, c. a. d, un jour de Néoménie supplémentaire à mon intention, pour briser mes jeunes gens. » Précisément à cette date, les pleurs éclatèrent dans le camp des Hébreux comme indiqué dans ce verset (Nombres 14:1) « Et toute l'assemblée s'est lamentée, a donné de la voix; et cette nuit-là, le peuple a pleuré. »[7]

Quand le peuple commet le péché de Kadès-Barnéa, ils ne savent pas que, grâce aux rabbins, ce jour restera dans la mémoire comme l'un des plus sombres de l'histoire juive.

B. La destruction du Premier Temple

Dans les dernières années du royaume de Juda, les Babyloniens lancent trois opérations militaires contre Jérusalem, et, en ces trois occasions, c'est le Temple qui est visé. La première campagne est décrite dans II Chroniques 36:5-7. Lors de cette campagne, Nebucadnetsar II fait prisonnier Jehoïakim, le roi de Juda, le lie avec des chaînes et le déporte à Babylone. Nebucadnetsar prend aussi les vases du Temple de Dieu et les place dans un temple païen à Babylone. Par ailleurs, il emmène un certain nombre de Juifs en captivité, dont font partie Daniel et ses trois amis.

La deuxième campagne des Babyloniens est rapportée dans II Chroniques 36:9-10. Dans cette campagne, Nebucadnetsar fait prisonnier le fils de Jehoïakim, et il fait roi Sédécias. À cette époque, Ézéchiel est emmené en captivité.

Ensuite a lieu la troisième campagne qui est cruciale et qui est décrite dans II Chroniques 36:17-19. Lors de cette campagne, le Temple de Jérusalem finit par être détruit. Tous les vases, les grands comme les petits, et tous les trésors du Temple sont emmenés à Babylone. Puis finalement, le Temple lui-même est brûlé jusqu'au sol.

On est alors en 586 av. J.-C. Quant au jour exact, il y a deux passages apparemment contradictoires dans les Écritures :

[7] *Le Talmud, Taanit 1, Taanit 29a, 1995, pp. 290-291, Edition Steinsaltz.*

II Rois 25:8-10	Jérémie 52:12-13
[8] *Au cinquième mois,* ***le septième jour du mois*** *(c'était la dix-neuvième année du roi Nebucadnetsar, roi de Babylone) Nebuzaradan, chef des gardes, serviteur du roi de Babylone, vint à Jérusalem.* [9] *Et il brûla la maison de l'Éternel, et la maison du roi, et toutes les maisons de Jérusalem ; et il brûla par le feu toutes les grandes maisons.* [10] *Et toute l'armée des Chaldéens qui était avec le chef des gardes abattit les murailles qui étaient autour de Jérusalem.*	[12] *Et au cinquième mois,* ***le dixième jour du mois*** *(c'était la dix-neuvième année du roi Nebucadnetsar, roi de Babylone), Nebuzaradan, chef des gardes, qui se tenait devant le roi de Babylone, vint à Jérusalem.* [13] *Et il brûla la maison de l'Éternel, et la maison du roi, et toutes les maisons de Jérusalem ; et il brûla par le feu toutes les grandes maisons.*

Selon Jérémie, Jérusalem est débarrassé des rebelles et incendié le 10e jour d'Av. Cela semble contredire le récit donné dans II Rois 25, qui indique que les Babyloniens arrivent le septième jour du mois. Walvoord apporte l'explication suivante :

> Certains pensent que l'une des deux dates est une erreur de copie ultérieure par un scribe. Cependant, il n'y a pas de preuves textuelles ou manuscrites à l'appui de cette position. D'autres croient que « le 7e » indique le jour de l'arrivée de Nebuzaradan à Jérusalem et « le 10e » le jour où il commence à incendier la ville.[8]

Ryrie est d'accord avec cette explication, disant : « Il est possible que Nebuzaradan entre dans Jérusalem le 7e jour et commence à incendier la ville le 10e jour. »[9] Cette opinion est celle des rabbins. Pour appuyer les deux dates données

[8] Walvoord, *The Bible Knowledge Commentary*, p. 1204-5.

[9] Ryrie, *The Ryrie NASB Study Bible*, p. 962.

dans la Bible, les sages déclarent que la destruction du Premier Temple commença le 7e jour d'Av et se poursuivit jusqu'au 10e jour d'Av. Pour confirmer que le 9e d'Av a l'importance que les rabbins lui attribuent, ils affirment que les Babyloniens mettent le feu au Temple le soir du 9e jour d'Av, peu de temps avant le coucher du soleil :

> Et il est enseigné dans un baraita : Il est impossible de confirmer que le Temple a été brûlé le septième jour d'Av, étant donné qu'il a déjà été dit, dans Jérémie, qu'il a été détruit le dix du mois. Et il est aussi impossible de dire que le Temple a été brûlé le dix du mois d'Av, étant donné qu'il a déjà été dit qu'il a été détruit le septième jour, dans II Rois 25:8-9. Comment cela ; qu'est-ce qui s'est réellement passé ? Le septième jour du mois d'Av, les païens sont entrés dans le sanctuaire et le septième et le huitième jour du mois, ils y ont mangé et l'ont profané, en se livrant à des actes de fornication.
>
> Et le neuvième jour, aux alentours de la tombée de la nuit, ils y ont mis le feu et il a brûlé continuellement toute la journée, comme il est dit. « Malheur à nous ! car le jour baisse, car les ombres du soir s'allongent. » (Jérémie 6:4).
>
> Ce verset est pris comme étant une prophétie du soir où le Temple a été brûlé. Et c'est ce que Rabbi Yohanan veut dire lorsqu'il déclare : Si j'avais vécu à cette époque, je n'aurais établi le jeûne que le dixième du mois d'Av, car la plus grande partie du sanctuaire a été brûlée ce jour-là. Et les sages, qui ont instauré le jeûne le neuvième jour, comment réagissent-ils à ce commentaire ? Ils maintiennent qu'il est préférable de commémorer le début de la tragédie.[10]

C. La destruction du Second Temple

Tout comme le Premier Temple, le Second Temple est aussi détruit à cause des péchés d'Israël, dans ce cas-ci, le péché d'avoir rejeté la messianité de Yéchoua. En 66 apr. J.-C., les Juifs se révoltent contre Rome, provoquant la première guerre entre Romains et Juifs. Après trois ans de combat acharné, en 68 apr. J. – C., les forces romaines entament un siège de Jérusalem qui dure deux ans. Finalement, en 70 apr. J.-C., ils parviennent à faire une brèche dans les murailles

[10] *Le Talmud, Taanit 1, Taanit* 29a, 1995, *pp. 290-291, Edition Steinsaltz.*

de la ville et le Second Temple est détruit. Selon les rabbins, cela se passe à Tisha B'Av.

Dans son ouvrage *La guerre des Juifs*, l'historien Josèphe raconte :

> Ainsi, Titus se retira dans la tour Antonia, et il résolut de prendre d'assaut le temple le jour suivant, tôt le matin, avec toute son armée, et de camper autour de la sainte maison. Mais quant à cette maison, Dieu l'avait condamnée depuis longtemps au feu ; et maintenant, ce jour fatal était venu, selon le bouleversement des âges ; c'est le dixième jour du mois de Lous [Av], lors duquel la ville avait été autrefois brûlée par le roi de Babylone.[11]

Débattant de la date à laquelle le Second Temple est détruit, les rabbins finalement concluent :

> La Mishna… enseigne que le Temple a été détruit pour la deuxième fois aussi le neuvième jour d'Av. La Guemara demande : D'où est-ce que l'on tient que le Second Temple a été détruit à cette date ? Il est enseigné dans un *baraita* : Une affaire méritoire est engendrée un jour favorable, et une affaire délétère un jour peu propice, c'est-à-dire, le neuvième jour d'Av, lors duquel plusieurs tragédies se sont déjà produites.
>
> Les sages ont dit : lorsque le Temple a été détruit pour la première fois, ce fut le neuvième jour d'Av ; et c'était la fin du sabbat ; et c'était l'année qui suivait l'année sabbatique ; et c'était la semaine de la veille sacerdotale de Joïarib ; et les Lévites chantaient en se tenant sur leur plate-forme. Et quelle chanson chantaient-ils ? Ils chantaient le verset : « Il fera retomber sur eux leur iniquité, et les détruira par leur méchanceté ; l'Éternel, notre Dieu, les détruira » (Psaume 94:23). Et ils ne purent pas réciter la fin du verset : « l'Éternel, notre Dieu, les détruira », avant que les païens ne viennent et ne les vainquent. De même, il s'est produit une chose semblable lorsque le Second Temple a été détruit.[12]

[11] Josèphe, *La guerre des Juifs*, Livre 6.

[12] *b. Taanit* 29a. See also Kaplan, *The Story of Tisha B'Av*, p. 74.

Ci-dessus : En 70 apr. J.-C., le Second Temple à Jérusalem a été détruit par l'armée romaine. Ce tableau exécuté par l'artiste italien Francesco Hayez (1791-1881) donne une bonne idée de ce qu'a pu être la bataille pour le Temple.

D. La chute de Betar

La forteresse en montagne de Betar[13] est située au sud-ouest de Jérusalem. Au deuxième siècle après J.-C., c'est le bastion de Simon Bar Kokhba le chef de la révolte contre l'empereur Hadrien de Rome. La révolte porte le nom de « Deuxième révolte juive » ou « Révolte de Bar Kokhba ». Cette révolte est née en réaction au projet d'Hadrien de reconstruire Jérusalem en tant que cité païenne avec un temple dédié à Jupiter situé sur le mont du Temple.

La révolte éclate en l'an 131 apr. J.-C. Au début de la seconde révolte juive, en face d'une force juive unifiée, les Romains résistent très mal. Puis, le sanhédrin et Rabbi Akiba déclarent que Bar Kokhba est le messie juif. À partir de ce moment, la révolte perd de son caractère purement nationaliste pour devenir aussi messianique. Jusqu'à ce stade, les Juifs messianiques s'étaient volontairement

[13] Aussi épelé "Bethar" ou "Beitar."

ralliés à l'insurrection contre Rome, mais le changement de politique les oblige à se retirer de la guerre, étant donné qu'ils ne peuvent reconnaitre personne d'autre que Yéchoua comme Messie. Les forces juives vont être grandement affaiblies.

Les différentes légions romaines finissent par s'emparer de la Judée et de Jérusalem, à l'exception de Betar. Cependant, en 135 apr. J.-C., les Romains prennent cette dernière forteresse. Bar Kokhba est tué dans le conflit. Cela met fin à la Deuxième révolte juive.

Selon la tradition tannaïtique, cela se passe le jour de Tisha B'Av.[14]

E. Le labour du mont du Temple

Après la conquête de Jérusalem lors de la révolte de Bar Kokhba, un certain Térentius Rufus, que les talmudistes pensent être Turnus Rufus le méchant, prend le commandement de l'armée romaine en Judée. Cet homme sait que ses ennemis se cachent dans les souterrains du mont du Temple. Dans le but de découvrir leurs cachettes, il ordonne que le mont du Temple soit détruit.[15]

Alors qu'il raconte l'histoire, Rabbi Maïmonides souligne que cela se passe le jour de Tisha B'Av :

> Les fondations mêmes du Temple furent excavées, selon l'habitude romaine . . . Le neuvième jour du mois d'Ab [Av], jour fatal pour la vengeance, le méchant Turnus Rufus, des enfants d'Edom, laboura le temple, et les emplacements qui l'entourent pour que la parole puisse être accomplie, Sion sera labourée comme un champ.[16]

On a ici cinq évènements précis qui, selon la Mishna (*Ta'anit* 4 :6), ont lieu à Tisha B'Av. Mais les calamités ne s'arrêtent pas là ; il faut mentionner sept occasions encore plus déplorables.

---

[14] Pour la légende rabbinique autour de cet évènement, voir Kaplan, *The Story of Tisha B'Av*, p. 5-7. Pour plus d'information sur la Deuxième révolte juive, voir Abraham Malamat, *A History of the Jewish People* (Cambridge, MA : Harvard University Press, 1976).

[15] Pour le récit de Josèphe sur ces évènements, voir *La Guerre des Juifs*, ch. 2.

[16] Paroles de Maïmonides tirées du traité *Taanith*, comme cité dans l'ouvrage d'Henry Harrison Epps, *The Coming Temple of God: Consummation of the Ages* (Create Space Publishing, 2012), p. 79.

F. La première croisade

Jusqu'en plein Moyen Âge, Tisha B'Av continue d'être un jour de calamité récurrente. C'est lié à la première croisade, qui commence le 20 juillet 1096, lorsque le pape Urbain II appelle les « chrétiens » d'Europe à partir en guerre contre les musulmans afin de reconquérir la Terre sainte. D'après le calendrier juif, c'est le 9e jour d'Av de l'an 4856.

Dans son ouvrage, *Israel Betrayed*, Andrew Robinson écrit :

> Avec le lancement de la première Croisade en 1096 par le pape Urbain II (environ 1035-1099 apr. J.-C.), les décrets protégeant les intérêts juifs sont déchirés en morceaux. Bien que les Juifs d'Allemagne portent le poids des atrocités, c'est à Rouen, en France, que les croisés justifient en premier leurs actes en déclarant que « nous avons sous les yeux les Juifs, une nation dont l'inimitié envers Dieu est sans égale. »[17]

Au cours de la croisade, dix mille Juifs sont tués le premier mois et de nombreuses communautés juives de France et de Rhénanie sont détruites.

G. L'expulsion anglaise de 1290

Les premiers Juifs arrivant en Angleterre sont invités à s'y établir par Guillaume le Conquérant (1028-1087). Dès le début, les Juifs sont sous la protection de la couronne. En tant que « serviteurs » du roi, ils jouissent d'un statut juridique

[17] Andrew D. Robinson, *Israel Betrayed: The History of Replacement Theology* (San Antonio, TX: Ariel Ministries, 2018), p. 84.

différent de celui de leurs concitoyens non-juifs, ayant leurs propres lois et tribunal. Bien que cela constitue une certaine protection contre les attaques xénophobes, le sort des Juifs en Angleterre dépend beaucoup des rois qui gouvernent le pays. Le règne d'Henry II (1152-1189) est généralement considéré comme un temps où les privilèges des Juifs sont encore assurés. En Angleterre, le peuple juif devient rapidement un élément essentiel de l'économie du pays. Ils occupent des fonctions de docteurs, de poètes, et d'orfèvres. Cependant, prêter de l'argent, tâche qui est interdite aux « chrétiens », est leur principale source de revenu. Leurs compétences bancaires deviennent essentielles pour le fonctionnement de l'économie anglaise.

Les débuts plutôt prometteurs de la vie juive en Angleterre commencent à se détériorer vers le milieu du XIIe siècle, lorsque l'antisémitisme venant d'Europe franchit la Manche. Cela provient en partie d'une accusation fallacieuse à l'encontre des Juifs appelée « l'accusation du sang ». En gros, ce mythe dit que les Juifs assassinent un enfant chrétien pendant la semaine sainte à des fins rituelles. Cette horrible allégation entraîne un changement de la position officielle de l'Église d'Angleterre à l'égard des Juifs : elle passe lentement de la tolérance à une hostilité croissante. Naturellement, les enseignements de l'église influencent l'opinion des gens ordinaires.

> À l'époque où Edward I monte sur le trône en 1272, les communautés juives d'Angleterre sont dans un tel état d'abandon que « leur intérêt pour le trésor est devenu négligeable ». Tovey l'observe de façon poignante, « En Égypte, les Juifs sont obligés de fabriquer des briques, tandis qu'on n'attend rien de moins que de l'or des Juifs anglais. » À la suite de pressions exercées par les "Communs" au Parlement, Edward introduit le Statut juif (*Statutem de Judaismoin*) en 1275, qui va effectivement, mais par inadvertance, semble-t-il, ouvrir la voie au bannissement des Juifs des côtes britanniques . . .[18]

Ce bannissement devient official à Tisha B'Av, le 18 juillet 1290, lorsque le roi Edward I publie l'édit d'expulsion, obligeant tous les Juifs à quitter l'Angleterre. L'édit royal est en vigueur pour le restant du Moyen Âge.

[18] Ibid., p. 112-3.

H. L'expulsion française de 1306

Seize ans après l'expulsion d'Angleterre, la France emboîte le pas et expulse sa population juive du pays. On estime à cent mille le nombre de personnes arrêtées ou obligées de s'enfuir, laissant derrière elles toutes leurs possessions. La date à laquelle l'édit prend effet est Tisha B'Av, le 22 juillet 1306.

Le monarque français qui ordonne l'expulsion est le roi Philippe IV (1268-1314), connu aussi sous le nom de Philippe le Bel. Les historiens donnent des points de vue différents sur les motifs du décret d'expulsion, mais deux raisons ressortent dans presque tous les articles écrits sur le sujet : tout d'abord, Philippe IV est influencé par son grand-père, le roi Louis IX, dont « l'attitude envers les Juifs est caractérisée par une inimitié implacable qui perdure tout au long de son long règne. »[19] En cherchant continuellement à honorer la mémoire de son grand-père, Philippe IV se laisse convaincre que le peuple juif est intrinsèquement diabolique et qu'il constitue donc un danger pour son autorité. Ensuite, le roi a besoin d'argent pour financer ses campagnes militaires dans les Flandres, en Angleterre et dans les autres nations européennes. Quand les Juifs sont forcés de quitter la France, leurs possessions sont confisquées et vendues, le produit de la vente étant transféré dans les caisses du roi. En outre, le roi s'approprie les dettes envers les prêteurs d'argent juifs, remplissant ainsi avec succès ses coffres vides.[20]

I. L'expulsion espagnole de 1492

La dernière de la série des expulsions dans l'Europe médiévale a lieu en 1492 en Espagne, lorsque le roi Ferdinand II d'Aragon et sa femme Isabelle, reine de Castille, chassent les Juifs de leurs royaumes respectifs. Le décret d'expulsion prend le nom de Décret de l'Alhambra. Signé le 31 mars 1492, il donne aux Juifs d'Espagne exactement quatre mois pour quitter le pays. Ainsi, à Tisha B'Av de cette

[19] « Louis », *Encyclopedia Judaica*, access en ligne le 10/05/2018 sur www.encyclopedia.com.

[20] Pour une description détaillée des intentions financières du roi Philippe concernant l'expulsion française, voir Jochen Burgtorf, Paul F. Crawford, Helen J. Nicholson, eds., *The Debate on the Trial of the Templars (1307-1314)* (Burlington, VT: Ashgate, 2010), p. 57-70.

année, quelques « 300 000 Juifs se traînent dans les ports de la mer Méditerranée, prêts à quitter l'Espagne pour toujours. »[21]

Un nombre incalculable de volumes ont été écrits sur cet évènement tragique, décrivant son histoire et son contexte. Pour résumer, l'expulsion met fin à ce qui a pris le nom de *siglo de oro*, l'Âge d'Or de l'Espagne, lors duquel les Juifs contribuent par les arts, la gestion des affaires publiques et les sciences. La raison avancée pour le décret est l'élimination de l'influence des Juifs pratiquants au sein de l'importante population espagnole de *converso*. Afin de s'assurer que les juifs convertis au catholicisme ne reviennent pas au judaïsme, ceux qui refusent de renoncer à leur identité juive sont expulsés.

Dans son journal, Christophe Colomb note :

> Le même mois que Leurs Majestés émettent le décret que tous les Juifs doivent être chassés du royaume et de ses territoires, le même mois, ils me donnent l'ordre d'entreprendre avec suffisamment d'hommes mon expédition pour la découverte des Indes.[22]

On estime à trois cent mille le nombre de Juifs qui quittent l'Espagne, des dizaines de milliers mourant alors qu'ils cherchent à se mettre à l'abri. Racontant les évènements, le rabbin américain Joseph Telushkin écrit :

> Dans certains cas, les capitaines de navires espagnols chargent des sommes exorbitantes à des passagers juifs, puis ils les jettent à la mer au milieu de l'océan. Dans les derniers jours qui précèdent l'expulsion, des rumeurs se répandent dans toute l'Espagne selon lesquelles les réfugiés en fuite ont avalé de l'or et des diamants, et de nombreux Juifs sont tués à coups de couteau par des brigands dans le but de trouver des trésors dans leur estomac.[23]

À la suite de l'expulsion de l'Espagne, le centre de la vie juive se déplace vers les Amériques, l'Europe de l'Est, et les pays arabes, qui « absorbent la plupart des réfugiés. »[24]

---

[21] Rabbi Chaim Schloss, *2000 Years of Jewish History: From the Destruction of the Second Bais HaMikdash until the Twentieth Century* (Nanuet, NY: Feldheim, 2004), p. 139.

[22] Ibid., p. 141.

[23] Joseph Telushkin, *Jewish Literacy: The Most Important Things to Know About the Jewish Religion, Its People, and Its History* (New York City, NY: Harper Collins, 2001), p. 199.

[24] Menahem Mansoor, *Jewish History and Thought: An Introduction* (Hoboken, NJ: KTAV Publishing, 1991), p. 296.

J. Les massacres de Chmielnicki en Pologne

Dans les années 1600, les descendants des Juifs qui ont fui l'Espagne vers l'est de l'Europe s'acclimatent à la vie en Pologne, en Lituanie, et en Ukraine. Ils atteignent un niveau de stabilité économique confortable et bénéficient souvent de la protection des seigneurs non-juifs, qui les utilisent pour prendre soin des questions bancaires, activité que l'Église catholique a interdite aux « chrétiens » dans ces pays.

Au 17e siècle, une guerre éclate en Ukraine qui vise à libérer le pays de la domination polonaise. La guerre fait rage pendant plusieurs années au cours desquelles plusieurs soulèvements vont avoir lieu, le plus important débutant en 1648. Cette insurrection est dirigée par Bogdan Chmielnicki[25] (1595-1657), un cosaque qui prend le nom de « Chmiel le méchant » dans la littérature juive. Les catholiques polonais sont l'ennemi principal de Chmielnicki et de ses partisans. Cependant, alors que les Juifs servent souvent d'administrateurs de biens des nobles polonais, les insurgés commettent aussi des actes de cruauté effroyables contre les Juifs :

> [les rebelles cosaques] en torturent de nombreux, en convertissent de force un certain nombre, en massacrent des dizaines de milliers, et mutilent ceux qui restent. Trois cents communautés juives sont détruites, et entre 100 000 et 300 000 Juifs sont tués dans les massacres.[26]

Étonnamment, nombreux sont ceux qui s'attendent à ce que l'année juive de 5408 (après 1648) soit l'année de la venue du Messie. Au contraire, cela devient l'année de la destruction massive des Juifs, en particulier en Pologne :

> Le 20e jour de Sivan, 6 000 Juifs de Nemirov (Pologne) sont tués, et ce jour est déclaré plus tard jour de jeûne… pour commémorer le début des massacres. À Tulchin (Pologne), un millier de Juifs sont torturés puis tués le 4e jour de Tammuz ; à Polonoye (Pologne), 10 000 sont tués le 3e jour d'Av… et à Staro-Konstantinov (Pologne), 3 000 Juifs sont massacrés à Tisha B'Av.[27]

[25] Nom transcrit de l'alphabet cyrillique, le nom s'épelle aussi Khmelnitsky.

[26] Mattis Kantor, *The Jewish Time Line Encyclopedia: A Year-by-Year History from Creation to the Present* (Lanham, MD: Rowman & Littlefield, 2004), p. 198.

[27] Ibid.

Tragiquement, les Juifs massacrés à Starokostiantyniv, nom que porte la ville ukrainienne actuelle, fuient les régions avoisinantes pour échapper aux rebelles cosaques. Sous la domination polonaise, Starokostiantyniv est devenu un centre de commerce important. Les Juifs y vivent depuis la fin des années 1500. En 1629, ils représentent le quart de la population de la ville. Cependant, à Tisha B'Av de l'année 1648, les cosaques font irruption dans la ville solidement fortifiée et assassinent tous les Juifs. Ce massacre est devenu l'un des évènements tragiques qui sont commémorés à Tisha B'Av.

K. Première guerre mondiale

Le 1er août 1914, l'Allemagne déclare la guerre à la Russie. Selon le calendrier juif, ce jour est Tisha B'Av. Cet acte d'agression va être la source d'abominations indescriptibles au sein des communautés juives en Europe, étant donné qu'il a été le catalyseur de la Seconde Guerre mondiale.

On estime à cent mille le nombre de Juifs qui se battent dans les tranchées de tous les côtés du conflit, « devenant des super-patriotes dans leurs pays respectifs, déterminés à prouver leur "appartenance". C'est particulièrement vrai pour les Juifs allemands. »[28] La guerre se termine par un désastre complet pour l'Allemagne et les nombreux Juifs qui se battent dans les rangs de son armée. Pire encore, « les conditions économiques vont permettre à Adolf Hitler d'avoir l'influence nécessaire pour faciliter sa tentative de "solution finale", à savoir l'extermination du peuple juif. »[29]

C'est la raison pour laquelle le début de la Première Guerre mondiale est à juste titre inclus dans la liste des tragédies survenues à Tisha B'Av.

L. La conférence de Wannsee

Le 20 janvier 1942, une réunion a lieu dans une villa appartenant à la *Schutzstaffel* (SS) de Hitler, au bord du lac Wannsee, situé près de Berlin. Le chef du bureau central de la sécurité du Reich et de la police secrète allemande, Reinhard Heydrich, demande la présence de plusieurs fonctionnaires nazis, dont le tristement

[28] Boyd Gutbord, *A Religious Curse—Judeo-Christian History* (Bloomington, IN: iUniverse, 2017), chapter 14.

[29] Raphael Ben Levi, *Romance of the Hebrew Calendar: Breaking the Alabaster Jar* (England: Xlibris Publishing, 2013), p. 238.

célèbre chef de la Gestapo, Adolf Eichmann. Les hommes doivent élaborer des stratégies pour coordonner et organiser le meurtre des onze millions de Juifs d'Europe. Une partie de leur « solution finale à la question juive » consiste à rassembler et à assassiner environ 2 300 000 Juifs résidant dans le district gouvernemental de la Pologne occupée par les Allemands[30]. Le plan prend le nom « d'Opération Reinhard ».

Trois centres d'extermination sont construits à cet effet. Ce sont Belzec et Sobibor dans le district de Lublin et Treblinka II dans le district de Varsovie. Belzec commence à fonctionner en mars 1942, suivi par Sobibor en mai de la même année. Les premiers sept mille Juifs à être déportés à Treblinka proviennent du ghetto de Varsovie. Ils arrivent au camp de la mort le 23 juillet, le jour de Tisha B'Av de cette année.[31] Ce jour-là, Treblinka est opérationnel et les gens sont immédiatement tués.[32]

IV. Les traditions rabbiniques

A. Lois pour *Rosh Chodesh Av* et *Shavua SheChal Bo*

Le premier jour du mois d'Av s'appelle *Rosh Chodesh Av*. C'est le début d'une période de neuf jours qui tombe dans les Trois Semaines de deuil. Pendant ces neuf jours, toute joie doit être mise de côté, comme le déclare le traité talmudique *Taanit* : « " *Mishenichnas Av, Mema'atin Besimcha*" – lorsque vient le

[30] Le gouvernement général comprend les districts de Varsovie, Cracovie, Lublin, Radom, et Lvov.

[31] Les chiffres ont été fournis par Clancy Young, qui en 2007 a contribué au Holocaust Research Project en compilant au jour le jour la liste des meurtres qui eurent lieu à Treblinka. Voir Clancy Young, "Treblinka Death Camp Day-by-Day," *H.E.A.R.T. —Holocaust Education and Archive Research Team*. Retrieved 8 October 2018. https://web.archive.org/web/ 20130522164956/http://www.holocaustresearchproject.net/ar/treblinkadaytoday.html.

[32] Pour plus d'information, voir Yitzhak Arad, "Operation Reinhard: Extermination Camps of Belzec, Sobibor and Treblinka," *Shoah Resource Center*. Online, www.yadvashem.org; and Yitzhak Arad, *The Operation Reinhard Death Camps: Belzec, Sobibor, Treblinka* (Bloomington, IN: Indiana University Press, 1987), chapter 12.

mois d'Av, nous restreignons nos joies. »[33] Neuf activités de tous les jours sont soit réduites soit totalement interrompues pendant ces jours :[34]

1. Réduction des activités commerciales
2. Arrêt des construction
3. Pas de plantation
4. Pas de fiançailles
5. Pas de mariages
6. Pas de bains
7. Pas de lavage de vêtements
8. Pas de confection de nouveaux vêtements
9. Pas de fabrication de nouvelles chaussures

Il convient de noter que certains Juifs ne s'abstiennent des activités énumérées ci-dessus que si elles ont pour objectif le bien-être. L'auteur de *The Story of Tisha B'Av* explique :

> Dès l'arrivée d'Av, il est interdit de se réjouir. Il va sans dire que toute célébration est interdite . . . Il faut contenir autant que possible sa joie. Par conséquent, une personne ne doit pas entreprendre la construction d'un ouvrage qui sera source de joie, telle qu'une maison pour marier son fils ou un bâtiment décoré de bas-relief ou un bâtiment construit uniquement pour la beauté. Il est interdit de planter des arbres qui apportent du confort, comme celui d'un lieu ombragé l'on peut s'asseoir. Cependant, si un mur est sur le point de tomber, il est autorisé de le reconstruire, même s'il profite au mariage de son fils.[35]

Certains Juifs s'abstiennent de consommer de la viande et du vin à Rosh Chodesh Av uniquement, alors que d'autres s'abstiennent de ces mets délicats pendant les Trois Semaines de deuil.[36]

La semaine durant laquelle Tisha B'Av est commémorée s'appelle *Shevua SheChal Bo*. Certaines lois sont ajoutées à celles qui s'appliquent déjà aux neuf

[33] *m. Ta'anit* 4:6.

[34] La liste est basée sur *b. Yevamot* 43a et le *Hilchot Taanit* 5:6 de Rambam.

[35] Kaplan, *The Story of Tisha B'Av*, p. 89.

[36] Ibid., p. 92.

premiers jours d'Av. La coutume sépharade est de ne pas couper les cheveux durant cette semaine, alors que le *minhag*[37] ashkénaze interdit de couper les cheveux pendant la durée complète des Trois Semaines. De plus, les Juifs séfarades ne font pas de lessive pendant Shevua SheChal Bo uniquement, tandis que les Ashkénazes arrêtent de laver leurs vêtements à partir de Rosh Chodesh Av.

Le sabbat qui tombe pendant les neuf jours qui précèdent Tisha B'Av est appelé *Shabbat Chazon*. Le nom se réfère à la *haftarah*, portion des textes qui est lue à la synagogue ce jour-là. Le lecteur chante le premier chapitre d'Ésaïe, qui commence par le mot hébreu *chazon*. Le chapitre prédit ensuite les tragédies auxquelles Israël allait être confronté après la destruction du Temple.

Le sabbat qui suit immédiatement le 9e d'Av s'appelle *Shabbat Nachamu*, le « sabbat de consolation ». Ce jour, Ésaïe 40 est lu, chapitre qui commence par *nachamu, nachamu, ami* (« Consolez, consolez mon peuple »), et les activités telles que les mariages peuvent reprendre.

B. Le jour précédent Tisha B'Av

Le jour précédent le 9e jour d'Av se nomme *Erev Tisha B'Av*. Littéralement, le nom veut dire « la veille de Tisha B'Av. » Ce jour, certaines lois sont ajoutées à celles déjà mises en place pour les Trois Semaines de deuil et pour la période des neuf jours qui débute avec Rosh Chodesh Av :

1. S'il s'agit du dernier repas avant le jeûne de Tisha B'Av, on ne doit pas manger deux plats cuisinés après-midi.[38]
2. L'étude de la Torah est interdite en dehors des portions qu'il est permis d'étudier pour Tisha B'Av proprement dit.

Quant au repas de ce jour, il se nomme *seudah hamafseket*, le « repas de séparation ». Son but est de séparer le jour de la semaine du jeûne de Tisha B'Av. Pris l'après-midi, il consiste en un plat de lentilles et haricots cuits, un morceau de pain sec avec du sel, et d'un œuf dur avec quelques cendres. Il est dit de ceux qui désobéissent à cette loi qu'ils attirent sur eux le jugement de leurs propres iniquités et ne verront pas la gloire future de Jérusalem :

[37] Une tradition ou un groupe de traditions acceptées dans le judaïsme.

[38] *b. Taanit* 26b.

> Quiconque prend le deuil sur Jérusalem aura le privilège de participer à ses joies futures, et qui ne prend pas le deuil sur Jérusalem n'y assistera pas. On a aussi enseigné la même idée dans cette baraita : "Quiconque mange de la viande et boit du vin le 9 Av est visé par le verset (Ézéchiel 32:27) "Leurs péchés seront sur leurs os". Même leur squelette portera la marque indélébile du mépris témoigné à la commémoration de cet évènement majeur.[39]

De nombreux Juifs prennent le repas dans un état de deuil en étant assis sur le sol. Parce qu'il ne s'agit pas d'un repas communautaire, pas plus de trois personnes prennent le repas ensemble, et de plus, ils s'asseyent loin les uns des autres afin de ne pas être tentés de prononcer le *Birchat MaMazon*, la bénédiction prononcée sur le pain du repas, ce qui leur inspirerait un sentiment de joie.[40]

C. Le jour de Tisha B'Av

Appelé *Yom Tisha B'Av*, le 9e jour d'Av est commémoré en tant que jeûne. Comme Yom Kippour, ce jeûne s'étend du coucher du soleil au coucher du soleil suivant, le dernier repas étant pris à midi le jour d'Erev Tisha B'Av.

Le jeûne de Tisha B'Av n'est ni imposé dans la loi mosaïque, ni une mitzvah prophétique, mais une mitzvah rabbinique. C'est un des quatre jeûnes qui commémorent la destruction du Premier Temple. Selon la chronologie du calendrier juif, il s'agit du troisième jeûne.

Les lois rabbiniques s'appliquent au soir et au jour de Tisha B'Av. Par ailleurs, elles s'appliquent aussi bien à l'individu en deuil qu'à la nation.

Le jour de Tisha B'Av est unique par ses restrictions, car il associe deux séries d'interdictions. Tout d'abord, c'est un jeûne public avec des lois comparables à celles de Yom Kippour (points 1-5 ci-dessous). Ensuite, c'est un jour de deuil avec des lois comparables à celles de *shiva*[41] (points 6-10 ci-dessous).

---

[39] *Le Talmud, Taanit 1, Taanit 30b, 1995, pp. 305-306, Edition Steinsaltz.*

[40] Pour des détails, voir Kaplan, *The Story of Tisha B'Av*, pp. 97-105.

[41] Le mot hébreu *shiva* veut simplement dire "sept." Après l'inhumation, ceux qui sont dans le deuil retournent dans la maison de celui qui est décédé pour passer shiva pendant sept jours. Pendant cette semaine, les personnes en deuil sont censées s'asseoir sur des tabourets bas pour accentuer leurs sentiments de douleur.

1. Aucune nourriture ou boisson ne doit être consommée, car « quiconque mange ou boit le neuvième jour d'Av est semblable à celui qui mange ou boit le jour des Expiations. »[42]
2. Aucun bain ne doit être pris. Il est même interdit de tremper le doigt dans l'eau. Exception est faite au cas où les mains, les pieds ou toute autre partie du corps d'une personne est souillée ou couverte de boue. « Cependant, il est interdit de laver toute partie du corps qui n'est pas souillée. »[43]
3. Oindre le corps de parfum ou d'huile est interdit si cela est fait par plaisir. Cependant, c'est autorisé pour des raisons médicales, « si quelqu'un a des croûtes sur le corps »[44] qui doivent être soignées.
4. Il est interdit de porter des chaussures en cuir. Alors que des chaussures faites de tissus, de bois, ou de fibres végétales sont autorisées, certaines exceptions sont tout de même permises : « Si les rues sont boueuses ou si quelqu'un doit aller chez des non-juifs [*sic*] il est autorisé à porter des chaussures. Lorsque quelqu'un entre ensuite dans un cadre juif, il doit ôter ses chaussures . . . Certaines personnes portent des chaussures pour la prière de l'après-midi, mais cela est interdit. »[45]
5. Il est interdit d'avoir des relations sexuelles à Tisha B'Av. « Selon certaines autorités, il est même interdit aux époux de se toucher, tout comme lorsque la femme est impure à cause de ses règles. »[46]
6. Tandis que le travail n'est pas interdit, il doit être réduit au minimum, car les sages ont averti : « Quiconque travaille le neuvième jour d'Av ne verra jamais aucun signe de bénédiction dans son travail. »[47] La raison avancée est que « quiconque travaille le neuvième jour d'Av et ne porte pas le deuil de Jérusalem ne partagera pas sa joie. »[48] Néanmoins, les restrictions concernant le travail dépendent largement des habitudes locales.

[42] *b. Taanit* 30b.

[43] Kaplan, *The Story of Tisha B'Av*, p. 107.

[44] Ibid., p. 108.

[45] Ibid.

[46] Ibid., p. 109.

[47] *b. Taanit* 30b.

[48] Ibid.

7. On n'est pas autorisé à saluer une autre personne. Même dire bonjour à quelqu'un est interdit.[49] Si quelqu'un est salué par une autre personne qui ignore la loi, il peut le saluer à son tour « spontanément, mais de manière mesurée »[50] afin de ne pas blesser l'autre personne.
8. Il est déconseillé de s'asseoir sur une chaise. Il est d'usage de s'asseoir sur le sol la nuit et pendant le jour jusqu'à midi. Ensuite, il est permis de s'asseoir sur une chaise. Si la position assise sur le sol est trop inconfortable, il est autorisé de prendre un coussin ou un tabouret bas.[51]
9. Il est interdit de lire les Écritures saintes, non seulement les Écritures, mais aussi la Mishna, le Talmud, le Midrash, le Halacha, et la Haggadah. La raison est donnée dans le Psaume 19:8, où il est dit : *Les ordonnances de l'Éternel sont droites, réjouissant le cœur ; le commandement de l'Éternel est pur, illuminant les yeux.* Étant donné que la lecture des Écritures apporte de la joie, il est seulement autorisé d'étudier les sujets de la Torah qui traitent de tragédies et de deuil. Il est permis de lire les Lamentations, Job, et certaines sections de Jérémie qui traitent de malheur. Par ailleurs, il est aussi autorisé de lire les passages talmudiques qui traitent de tragédies, telles que le chapitre *Ve-eilu Migelhin* de *Moed Katan*.
10. Quant aux objets tels que les *tefillin*[52] et les *talit*,[53] il y a différentes traditions. Les Ashkénazes ne portent pas de téfillins lors du service de *Shacharit* (du matin), et ils ne font pas la bénédiction sur les *tzitzit*. À *Minchah* (service de l'après-midi), les téfillins sont portés, et ceux qui portent un *talit gadol*[54] font alors la bénédiction. Certains Sépharades portent le talit et les téfillins lors du service Shacharit comme de coutume. D'autres portent publiquement les téfillins seulement pendant le Minchah.

[49] Pour les raisons, voir *Mishnah Brurah* 554:42.

[50] Kaplan, *The Story of Tisha B'Av*, p. 109.

[51] *Mishnah Brurah* 559 :11.

[52] Série de petites boîtes en cuir noir contenant des morceaux de parchemin sur lesquels sont inscrits des versets de la Torah.

[53] Vêtement avec des franges appelées *tsitsit* qui sont tressées et nouées aux quatre coins.

[54] Le mot hébreu *gadol* veut dire « gros », « grand ». Donc, *talit gadol* veut dire « grand talit ». Le châle est porté par les Juifs pendant leurs prières du matin. Contrairement au talit habituel, le talit gadol est suffisamment grand pour couvrir tout le corps. Il est parfois utilisé pour souligner l'importance de la personne qui le porte.

Ces lois et règles ont un but : À Tisha B'Av, tout l'esprit du peuple juif doit être centré sur le deuil de Jérusalem. Tous devraient être comme quelqu'un qui vient de perdre un proche parent. L'auteur de *The Story of Tisha B'Av* explique :

> C'est pour que nos cœurs soient réveillés et que nous nous souvenions des mauvaises actions que nous avons commises et des mauvaises actions que nos pères ont commises qui sont à l'origine de toutes ces grandes tragédies [commémorées à Tisha B'Av]. En y pensant, cela doit nous inciter à nous repentir et à changer notre manière d'être.
>
> Nous devons également envisager le fait que si nous nous repentons, Dieu va nous racheter et reconstruire le Temple à notre époque. Par conséquent, c'est de notre faute si le Temple a été détruit. Nos sages disent donc, « Si le Temple n'est pas construit pendant la vie d'une personne, c'est comme s'il avait été détruit durant sa vie. » C'est à cause des péchés de la personne que le Temple n'est pas construit de son vivant.[55]

D. L'ordre du jour

Tisha B'Av est à la fois un jour de jeûne pour chaque individu et un jour de deuil communautaire. La liste qui suit indique comment l'ordre du jour permet aux Juifs de réunir les deux aspects :

1. La nuit – ôter les chaussures de cuir.
2. Le service *Maariv* (du soir) :
   - ✡ Aller à la synagogue.
   - ✡ S'asseoir sur le sol telle une personne endeuillée.
   - ✡ Aucune lumière d'allumée à l'exception d'une seule bougie.
   - ✡ Le rideau d'arche sainte (*parokhet*) est ôté et inversé de telle sorte que la doublure fait face à la congrégation.
   - ✡ Le service Maariv est récité à voix basse.
   - ✡ Le livre des Lamentations est lu.
   - ✡ *Piyyutim* (poèmes liturgiques) sont récités.
   - ✡ Les prières de *Kinot* sont récitées. Traditionnellement, ces prières implorent Dieu face aux cruautés que les autres ont infligées au peuple

[55] Kaplan, *The Story of Tisha B'Av*, p. 110.

juif. Elles décrivent la destruction du Temple et les péchés du peuple juif.

- ✡ Le *Kaddish* complet est récité. Le thème central de cet hymne de louange à Dieu est la glorification et la sanctification de son nom.

3. Le service Shacharit (du matin) :
   - ✡ En signe de deuil, les téfillins et les talits ne sont pas portés.
   - ✡ La Torah est lue alors que la congrégation est assise par terre.
   - ✡ Le Kinot est récité.
   - ✡ L'Haftarah est lu : Jérémie 8:13-9:23 est chanté à la façon d'une mélodie des Lamentations à l'exception du dernier verset, qui est récité de manière habituelle.
4. Le service Minchah (après-midi) :
   - ✡ Le Kaddish complet.
   - ✡ Introduction du thème de *nechama*, « consolation ».[56]

[56] Dans un excellent article sur Tisha B'Av, Rabbi Elchanan Adler explique comment *nechama* et Tisha B'Av sont liés l'un à l'autre : « Au milieu de la douleur intense engendrée par Tisha B'Av, émerge un rayon de lumière nous permettant de faire l'expérience d'un petit goût de consolation. Nos Rabbis (*Ta'anis* 30b) font allusion à ce phénomène dans l'enseignement suivant : . . . *Celui qui pleure Jérusalem mérite de voir sa réjouissance*. Pour dire les choses simplement, cette déclaration offre la garantie que celui qui pleure Jérusalem aura finalement le mérite de la voir reconstruite—que ce soit dans la vie présente ou après la résurrection des morts . . . Cette expérience de purification . . . est étroitement associée à un phénomène connu sous le nom de « *nechama*, » traduit habituellement par « consolation. » . . . En réalité, il y a quelque chose de très déroutant dans le fait d'associer *nechama* à l'après-midi de Tisha B'Av. La Guemara (*Ta'anis* 29a) nous dit que c'est lors de la veille du neuvième jour d'Av que *Beis Hamikdash* [Temple] a été incendié et que c'est au cours des deux jours qui ont suivi—du neuvième jour d'Av au dixième jour—qu'il a été totalement consumé par les flammes. Sur cette base . . . ne semble-t-il pas incongru que cette période soit précisément désignée comme nechama ? La réponse réside peut-être dans l'étymologie du mot *nechama*, qui, à part son sens commun, « consolation », implique également « un réexamen » . . . l'essence de la consolation est la capacité de changer de perspective, de regarder la même réalité et . . . de la voir avec une lumière différente. Alors qu'auparavant, une tragédie pouvait être vue . . . comme insensée . . . *nechama* permet d'obtenir des nuances de gris, ce qui amène à percevoir une lueur d'espoir dans la profondeur de la souffrance . . . En bref, nechama évoque la capacité de reconsidérer. Même si, à l'extérieur, rien n'a changé et que, parfois, les choses peuvent paraître pires, à l'intérieur, une transformation s'est produite dans la signification que l'on attribue à cette dure réalité. » (Elchanan Adler, "Tisha B'Av: Hope in the Face of Sorrow," *Yeshiva University—The Benjamin and Rose Berger Torah To-Go Series*, 2011. Online at www.download. yutorah.org. Retrieved 9 Oct 2018.)

- ✡ Les téfillins et les talits sont portés.
- ✡ La Torah est lue.

5. Fin de Tisha B'Av :
   - ✡ Selon la liturgie ashkénaze, certains récitent *Tsiyon ha-lo' Tishali* (« Concernant Israël et l'exile ») par Judah Halevi (c. 1075-1141). Cette complainte poétique pour le malheur d'Israël a été publiée pour la première fois en 1778.[57]
   - ✡ Certains font à nouveau la lecture du livre des Lamentations.

E. La lecture du livre des Lamentations

Comme on l'a vu dans le point précédent, un des points centraux du service de Tisha B'Av est la lecture du livre des Lamentations. La narration se fait sous forme d'une « mélodie chantée de manière triste ».[58]

Lorsqu'ils parlent des Lamentations, les auteurs talmudiques font référence à *Eichah*. Ce titre est tiré du premier mot du livre, *eichah*, qui peut être traduit par « Hélas ! » ou « Comment ! » Un autre titre rabbinique est *Qinot*, qui veut dire « chants funèbres » ou « complaintes ».[59]

Selon la tradition juive, le livre a été écrit par Jérémie.[60] Réitérant cinq poèmes ou complaintes, le prophète pleure sur Jérusalem et sur la destruction du Premier Temple. Faisant le résumé du contexte historique, Charles Ryrie note :

> De 588 à 586 av. J.-C., l'armée babylonienne assiège Jérusalem… l'allié de Juda, l'Égypte, est vaincu, et les mises en garde répétées de Jérémie adressées aux Juifs n'ont pas été entendues. Alors que l'étau de Babylone sur Jérusalem se resserre, les gens meurent de faim, mais ils continuent de se tourner vers les idoles pour obtenir de l'aide. Finalement, des brèches sont

[57] Pour une analyse de cette expression d'amour passionné envers la Terre d'Israël, voir Rabbi Joseph B. Soloveitchik, *The Rav on Kinot: Tziyon Halo Tish'ali* (extrait du *Koren Kinot Mesorat HaRav*; Jerusalem: OY Press and Koren Publishers, 2010; disponible pour être chargé online.yutorah.org/2012/1053/Tisha_bav_To-Go_-_5770.pdf).

[58] Gaster, *Festivals of the Jewish Year*, p. 201.

[59] Voir Walvoord, *The Bible Knowledge Commentary*, p. 1207. *Qinot* est la forme plurielle de *qinah*, le terme biblique pour oraison ou complainte funèbre que l'on trouve dans II Sam. 1:17 and 3:33.

[60] *b. Bava Batra* 15a.

> faites dans les murailles, la ville qui était en sécurité est pillée, le Temple, le palais et les autres bâtiments sont brûlés, et les prisonniers sont déportés à Babylone. Étant témoin de ces atrocités, Jérémie compose ces complaintes.[61]

Il a été mentionné qu'il est interdit de lire tout passage des Écritures saintes à Tisha B'Av en dehors des Lamentations, du livre de Job, et des passages de Jérémie qui parlent de malheur. Sont aussi autorisées, les commentaires sur les Lamentations tels que le *Midrash Eichah*. Cependant, la narration des Lamentations n'est pas seulement permise, elle est imposée.[62] Ainsi, après le coucher du soleil, pendant le service de Maariv de Tisha B'Av, le *al mikra megillah*, une bénédiction concernant la lecture du rouleau, est récitée puis les Lamentations sont psalmodiées, « en un cantique plaintif particulier, et il est de coutume que le lecteur élève la voix au commencement de chaque chapitre. »[63] Pendant la lecture, la synagogue est maintenue dans le noir, seules quelques bougies étant allumées. Les personnes sont assises par terre ou sur des bancs bas, et certains déchirent leurs vêtements en signe de deuil.

Le livre se termine par une question et une déclaration qui sont toutes deux remplies de désespoir : *Nous oublies-tu à jamais, nous abandonnes-tu pour de longs jours ?* (Lamentations 5:20) *Ou bien, nous aurais-tu entièrement rejetés ? Serais-tu extrêmement courroucé contre nous ?* (Lamentations 5:22). Entouré de ces deux versets, le verset 21déclare : *Fais-nous revenir à toi, ô Éternel ! et nous reviendrons ; renouvelle nos jours comme ils étaient autrefois !* Lorsque le cantor a fini de réciter le livre, la congrégation répète ce verset afin que le service se termine sur une note d'espoir.

Les Juifs se sont inspirés du livre des Lamentations pour certaines des coutumes de Tisha B'Av. Au verset 2 du chapitre 1, il est parlé des pleurs de Jérusalem la nuit. Par conséquent, à Tisha B'Av, le livre des Lamentations est lu la nuit.

Dans Lamentations 1:3, il est déclaré à propos de Juda que *tous ses persécuteurs l'ont atteint dans ses lieux resserrés*. Ce verset est devenu la source du nom pour les Trois Semaines qui précèdent Tisha B'Av : *Bein Hametzarim*. Il est aussi devenu la source pour les coutumes qui traduisent le deuil.

---

[61] Ryrie, *The Ryrie NASB Study Bible*, p. 964.

[62] *Shulchan Aruch, Orach Chaim* 559:1-2.

[63] Klein, *A Guide to Jewish Religious Practice*, p. 249.

Dans Lamentations 1:7, il est noté : *Jérusalem, dans les jours de son affliction et de son bannissement, lorsque son peuple tombait dans la main de l'ennemi et qu'il n'y avait personne qui lui aidât, s'est souvenue de toutes les choses désirables qu'elle avait dans les jours d'autrefois ; les adversaires l'ont vue, ils se sont moqués de sa ruine.* Le souvenir est devenu le motif pour repousser le Havdalah au dimanche soir si Tisha B'Av tombe le jour de sabbat.

Dans Lamentations 1:15, il est dit que Dieu a convoqué une assemblée solennelle, une *moed*, contre Jérusalem. Tisha B'Av est une moed, et ce verset est la raison de l'omission de certaines prières.

Dans Lamentations 2:10, il est dit que les anciens de la fille de Sion sont assis par terre et gardent le silence à la suite de la destruction de Jérusalem. De la même manière, le peuple juif commémore aujourd'hui Tisha B'Av en étant assis sur le sol et en récitant le livre à voix basse. Le verset poursuit en disant que les anciens mettent de la poussière sur leurs têtes, ce qui conduit les rabbins à empêcher le port des téfillins. Certains vont même jusqu'à mettre de la poussière sur leurs têtes à la place des téfillins.

Selon Lamentations 2:17 il est expliqué que tout ce qui est arrivé lors de l'invasion babylonienne s'est produit selon le plan de Dieu : *L'Éternel a fait ce qu'il s'était proposé, il a accompli sa parole qu'il avait commandée dès les jours d'autrefois.* Les rabbins justifient de ne pas porter le talit à cause de ce verset.

Dans Lamentations 2:19, les Juifs sont encouragés à se lever la nuit et à pleurer, au début des veilles, la raison pour laquelle la lecture des Lamentations n'est pas faite lors du service du matin.

Dans Lamentations 3:6, l'auteur dit que Dieu l'a fait demeurer dans des lieux sombres. Par conséquent, seule une bougie est allumée pour lire le livre.

Lamentations 3:8, exprime la désolation de l'auteur qui pousse des cris et demande de l'aide, mais Dieu ferme l'accès à sa prière. Cela a conduit les rabbins à apporter des modifications à la prière du Kaddish.

Lamentations 3:16 poursuit en disant que Dieu a brisé les dents de l'auteur avec du gravier et l'a couvert de cendres. C'est la raison pour laquelle le pain est trempé dans de la cendre à Erev Tisha B'Av.

Dans Lamentations 3:28, chacun est encouragé à s'asseoir seul et à garder le silence si Dieu l'a placé sur son cœur. C'est la raison avancée pour demander d'éviter de rendre grâce à Erev Tisha B'Av, et c'est devenu la base de la coutume

selon laquelle on ne mange pas avec deux autres personnes, car lorsque trois mangent ensemble, la grâce est requise.

Dans Lamentations 5:16, le peuple juif reconnait ses péchés, disant : *La couronne de notre tête est tombée. Malheur à nous, car nous avons péché*. À cause de ce péché, certains placent le rouleau de la Torah sur le sol.

Finalement, dans Lamentations 5:21, il est demandé au Seigneur de revenir à Israël afin qu'Israël revienne à lui. Comme mentionné, cela apporte une certaine consolation après la lecture de ce livre très triste, et le service se termine par la lecture d'Ésaïe 59:20, verset dans lequel Dieu lui-même promet : *Et le rédempteur viendra à Sion et vers ceux qui, en Jacob, reviennent de leur rébellion.*

F. Le Messie naitra à Tisha B'Av

Tandis que l'objectif principal de l'observance de Tisha B'Av repose sur la commémoration des nombreux évènements tragiques survenus ce jour-là dans l'histoire juive, nombreux sont les Juifs qui perçoivent que Tisha B'Av apporte aussi une note d'espoir. Ils voient un projet divin derrière les calamités. L'exile, par exemple, n'est pas un tournant de l'histoire sans conséquences, mais il fait partie d'un plan global de rédemption. Donc, Tisha B'Av relie les expériences du passé à l'espérance messianique. Cette espérance est évoquée lors des services de Tisha B'Av lorsque Lamentations 5:21 est répété à haute voix par la congrégation, « Fais-nous revenir à toi, ô Éternel ! et nous reviendrons ; renouvelle nos jours comme ils étaient autrefois ! »

Il existe aussi une tradition selon laquelle le Messie naitra à Tisha B'Av:

> Le jour où le saint Temple a été détruit, un Juif était en train de labourer son champ lorsque sa vache beugla soudainement. Un Arabe passait par là et entendit le beuglement de la vache. L'Arabe dit : « Fils de Juda ! Détache ta vache, libère le piquet de ta charrue, car ton saint Temple a été détruit aujourd'hui. » C'est alors que la vache beugla une seconde fois. L'Arabe dit au Juif : « Fils de Juda ! met le joug à ta vache, place à nouveau le piquet de ta charrue, car le Rédempteur est né aujourd'hui… »[64]

[64] *y. Berachot* 2:4.

D'autres disent que le Messie se fera connaitre en tant que Messie à Tisha B'Av.[65] En réponse à ce point de vue, certaines femmes se parent et balayent la maison au cas où il viendrait.

Par conséquent, la notion que la rédemption naissant des cendres de la destruction devient une source d'espérance pour l'avenir et permet aux gens de terminer leur commémoration de Tisha B'Av dans un climat d'espoir : « La joie viendra à nous à Tisha B'Av, car à l'avenir, celui qui est saint fera de ce jour un jour férié, comme il est dit : « Je changerai votre deuil en allégresse. »[66]

G. Lorsque Tisha B'Av tombe un jour de sabbat

Les commandements qui s'appliquent au sabbat supplantent presque toutes les autres coutumes ou règles, étant donné que le sabbat a la prérogative dans la loi juive. Par décret rabbinique, même le *oneg Shabbat*, la joie du sabbat, a la priorité sur les commémorations de tristesse personnelle ou nationale, et le deuil public est interdit le jour du sabbat. Par ailleurs, le meilleur repas de la semaine est pris ce jour-là. C'est en contradiction avec la loi du jeûne de Tisha B'Av.

Afin de résoudre la difficulté, les rabbins ont décidé que si Tisha B'Av tombe un jour de sabbat, le jeûne est reporté au dimanche. Ils ont estimé que l'exigence prophétique, qu'on trouve dans Zacharie 8:19, demande de jeûner aux mois de Tébeth, Tammuz, Av et Tishri. Cependant, comme le verset ne précise pas les jours des jeûnes, c'est aux rabbins d'en fixer les dates. C'est ce qu'ils ont fait après la destruction du Deuxième Temple, tout en permettant un changement de date au cas où le jeûne tomberait un jour de sabbat.

Ce changement de date a une incidence sur la loi qui régit la consommation de viande et de vin au cours des neuf jours qui précèdent Tisha B'Av. Si Tisha B'Av tombe un jour de la semaine, la règle de s'abstenir de ces produits alimentaires s'étend jusqu'au 10e jour d'Av. Si Tisha B'Av tombe un jour de sabbat, le jeûne est suivi le 10e jour et les restrictions concernant la viande et le vin se prolongent jusqu'au 11e jour.

Le changement de date a aussi une incidence sur une cérémonie qui habituellement a lieu à la fin du jour de sabbat. La cérémonie s'appelle *Havdalah*, qui veut dire littéralement « séparation » ou « distinction ». Elle marque de manière

[65] *Pesikta Rabbati* 28:3.

[66] Ibid., 28:4.

formelle la fin du sabbat et le début de la semaine de travail. Si Tisha B'Av tombe un jour de sabbat et donc doit être suivi le dimanche, le Havdalah est repoussé au dimanche soir.

H. Le dixième jour d'Av

Comme cela a été mentionné auparavant, Josèphe rapporte que le Deuxième Temple a été détruit le 10e jour du mois d'Av de l'an 70 apr. J.-C. Cependant, plusieurs siècles plus tard, le Talmud de Babylone donne la date du 9e jour d'Av.[67] Cet écart peut être expliqué quand on se rend compte qu'un bâtiment de la taille du Temple ne peut brûler en une seule journée. L'incendie a débuté le 9e jour et le feu s'est prolongé jusqu'au 10e jour. Par ailleurs, lorsque les Romains entrèrent dans l'enceinte le 7e jour du mois, tous les objets consacrés ont perdu leur caractère sacré.[68] Ainsi, ce qui a brûlé le 10e jour est un bâtiment déjà désacralisé.

À cause de l'importance du 10e jour, certains sages talmudiques, tels que Rabbi Avin et Rabbi Levi, ont jeûné les deux jours.[69] Les rabbins n'ont pas exigé que leur exemple soit suivi, toutefois le *Shulchan Aruch* déclare qu'il est approprié de maintenir certaines interdictions de Tisha B'Av jusqu'à midi, le 10e d'Av. Les Juifs ne peuvent pas se laver, se couper les cheveux, laver leurs vêtements ou réciter *Shehecheyanu*.[70] En outre, ils doivent s'abstenir de manger de la viande et de boire du vin le 10e jour.[71]

C'est ce qui conduit certaines communautés juives à poursuivre le jeûne de Tisha B'Av de sorte que le jeûne dure deux jours. D'autres ne font que s'alimenter pour subsister, d'autres encore mangent des repas complets, mais s'abstiennent de viande et de vin.

---

[67] *b. Taanit* 29a.

[68] Ibid.

[69] *y. Taanis* 4:6.

[70] La bénédiction de *Shehecheyanu* est une prière juive de reconnaissance qui est dite au début des fêtes et lors de célébrations spéciales.

[71] *Shulchan Aruch, Orach Chaim* 558.

V. Les implications messianiques de Tisha B'Av

Il a été dit que dans le royaume millénaire, Tisha B'Av devient une fête (Zacharie 8:19). Par ailleurs, cette étude souligne que le deuil juif de ce jour inclut toujours le deuil pour Jérusalem, car les sages disent, « Tous ceux qui pleurent Jérusalem méritent de la voir dans sa joie. »[72] Pendant le royaume messianique, lorsque Tisha B'Av devient une fête, Jérusalem est la capitale d'Israël. Elle est appelée la cité de Dieu (Psaume 87).

Les Prophètes Majeurs ont beaucoup à dire sur la Jérusalem millénaire. Ézéchiel 48:30-35, par exemple, décrit les dimensions de la cité. Ésaïe promet que le Messie règne sur la montagne de Sion et que Jérusalem devient le centre mondial de l'attention de toutes les nations. (Ésaïe 24:23; Ésaïe 52:7-10; 60:10-14.) Plusieurs passages, tel que Jérémie 30:9, parlent de David comme étant roi d'Israël et prince sous la souveraineté du Messie Roi. Ainsi, le trône davidique est rétabli à Jérusalem.

Parmi tous les Prophètes Mineurs, Zacharie est celui qui a le plus à dire sur la Jérusalem millénaire. Dès le tout premier chapitre de son livre, il rapporte que Dieu a la ferme intention de choisir Jérusalem en dépit des désolations que lui infligent les nations :

> *14 Et l'ange qui parlait avec moi me dit, Crie, disant, Ainsi dit l'Éternel des armées, Je suis jaloux d'une grande jalousie à l'égard de Jérusalem et à l'égard de Sion ; 15 et je suis courroucé d'un grand courroux contre les nations qui sont à leur aise ; car j'étais un peu courroucé, et elles ont aidé au mal. 16 C'est pourquoi, ainsi dit l'Éternel, Je suis revenu à Jérusalem avec miséricorde ; ma maison y sera bâtie, dit l'Éternel des armées, et le cordeau sera étendu sur Jérusalem. 17 Crie encore, disant, Ainsi dit l'Éternel des armées, Mes villes regorgeront encore de biens, et l'Éternel consolera encore Sion, et choisira encore Jérusalem.* (Zacharie 1:14-17)

Ensuite, dans Zacharie 2:1-5, le prophète déclare :

> *1 Et je levai les yeux, et je regardai ; et voici un homme, et dans sa main un cordeau à mesurer. 2 Et je dis, Où vas-tu ? Et il me dit, Je vais pour mesurer Jérusalem, pour voir quelle est sa largeur et quelle est sa longueur. 3 Et voici, l'ange qui parlait avec moi sortit, et un autre ange sortit à sa rencontre, 4 et*

[72] *b. Taanit* 30b.

lui dit, Cours, parle à ce jeune homme, disant, Jérusalem sera habitée comme les villes ouvertes, à cause de la multitude des hommes et du bétail qui seront au milieu d'elle. [5] Et moi, je lui serai, dit l'Éternel, une muraille de feu tout autour, et je serai sa gloire au milieu d'elle.

Jérusalem est effectivement reconstruite selon un modèle beaucoup plus étendu que jamais auparavant (v. 1-2). La cité reconstruite est décrite comme étant une cité sans murailles (v. 3-4). Il n'est pas dit qu'il n'y aura pas de murailles. Il est dit simplement qu'elle est *comme* les villes ouvertes. Les murailles autour des villes ont pour fonction la protection et la sécurité. Cependant, la Jérusalem millénaire n'a pas besoin de protection étant donné que le Messie lui-même demeure au milieu d'elle. En outre, la gloire *Shechinah* entoure la cité sous la forme d'une muraille de feu (v. 5). Ainsi, les murailles de Jérusalem n'ont qu'un but décoratif.

Le point est souligné à nouveau dans Zacharie 2:10-12 :

[10] Exulte, et réjouis-toi, fille de Sion ! car voici, je viens et je demeurerai au milieu de toi, dit l'Éternel. [11] Et beaucoup de nations se joindront à l'Éternel en ce jour-là, et elles me seront pour peuple, et je demeurerai au milieu de toi ; et tu sauras que l'Éternel des armées m'a envoyé à toi. [12] Et l'Éternel possédera Juda comme sa part sur la terre sainte, et il choisira encore Jérusalem.

Dieu, en la personne du Messie, demeure dans Jérusalem (v. 10). Pour cette raison, la cité devient le centre de l'attention mondiale des nations (v. 11). Depuis son trône à Jérusalem, le Messie règne sur tout Israël et sur la Terre sainte (v. 12).

On trouve une autre description de la Jérusalem millénaire dans Zacharie 8:1-8; après la description, il réitère que la cité devient le centre de l'attention des nations (Zacharie 8:20-22).

La position unique de Jérusalem dans le royaume est ensuite décrite dans Zacharie 14:9-11:

[9] Et l'Éternel sera roi sur toute la terre. En ce jour-là, il y aura un Éternel, et son nom sera un. [10] Tout le pays, de Guéba à Rimmon qui est au midi de Jérusalem, sera changé pour être comme l'Araba, et Jérusalem sera élevée et demeurera en son lieu, depuis la porte de Benjamin jusqu'à l'endroit de la première porte, jusqu'à la porte du coin, et depuis la tour de Hananeël

jusqu'aux pressoirs du roi. [11] Et on y habitera, et il n'y aura plus d'anathème ; et Jérusalem habitera en sécurité.

Le Messie est roi dans la cité (v. 9), et la topographie de la Terre est profondément modifiée de telle sorte que Jérusalem est agrandie et surélevée (v. 10). Ce n'est qu'à ce stade qu'elle devient réellement la cité de la paix et qu'on peut y vivre en toute sécurité (v. 11).

Finalement, la sainteté qui caractérise Jérusalem s'étend même aux cloches des chevaux et aux casseroles des cuisines, selon Zacharie 14:20-21:

[20] En ce jour-là, il y aura sur les clochettes des chevaux, Sainteté à l'Éternel ; et les chaudières dans la maison de l'Éternel seront comme les bassins devant l'autel. [21] Et toute chaudière dans Jérusalem et en Juda sera une chose sainte, consacrée à l'Éternel des armées ; et tous ceux qui offriront des sacrifices viendront et en prendront, et y cuiront. Et il n'y aura plus de Cananéen dans la maison de l'Éternel des armées, en ce jour-là.

L'âge d'or de Jérusalem est encore à venir.

Epilogue

Yom T'ruah, la fête des Trompettes, est la prochaine fête qui doit trouver son accomplissement dans le programme de Dieu. Tous les croyants dans le Messie Yéchoua attendent cet évènement, étant donné qu'ils seront enlevés ou ôtés de la terre avant que le grand et terrible jour du Seigneur ne commence.

Certains aimeraient savoir à quel moment avant la tribulation l'enlèvement a lieu, et de nombreux ouvrages ont été écrits pour essayer d'en identifier la date. Cependant, tout ce que nous apprenons des Écritures est que la venue du Messie pour le croyant est imminente, c'est-à-dire, qu'elle peut venir à tout moment. Par exemple, dans Jean 21:20-23, il est clair qu'il aurait pu revenir du temps de l'apôtre Jean, alors qu'il est écrit :

> *[20] Pierre, se retournant, voit suivre le disciple que Jésus aimait, qui aussi, durant le souper, s'était penché sur sa poitrine, et avait dit, Seigneur, lequel est celui qui te livrera ? [21] Pierre, le voyant, dit à Jésus, Seigneur, et celui-ci, que lui arrivera-t-il ? [22] Jésus lui dit, Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que t'importe ? Toi, suis-moi. [23] Cette parole donc se répandit parmi les frères, que ce disciple-là ne mourrait pas. Et Jésus ne lui avait pas dit qu'il ne mourrait pas, mais, Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que t'importe ?*

Dans Romains 13:11-12, la rédemption du corps est présentée comme étant très proche :

> *[11] Et encore ceci, connaissant le temps, que c'est déjà l'heure de nous réveiller du sommeil, car maintenant le salut est plus près de nous que lorsque nous avons cru, [12] la nuit est fort avancée, et le jour s'est approché ; rejetons donc les œuvres des ténèbres, et revêtons les armes de la lumière.*

Le salut doit être vu ici de manière eschatologique plutôt que de manière soté-riologique, car ce salut est considéré comme futur. Alors que chaque jour se ter-mine, un jour de moins rapproche le croyant du moment où l'enlèvement peut avoir lieu. À cause de son imminence, il est temps que les croyants se réveillent de leur sommeil et vivent une vie qui soit compatible avec la position qu'ils ont en tant que fils de la lumière.

Dans les deux passages principaux qui concernent l'enlèvement (I Corin-thiens 15:50-58; I Thessaloniciens 4:13-18), Paul s'identifie aux vivants qui pour-raient expérimenter l'enlèvement.

Dans Jacques 5:7-9, la venue de Yéchoua est vue comme étant à portée de main :

> *7 Usez donc de patience, frères, jusqu'à la venue du Seigneur. Voici, le labou-reur attend le fruit précieux de la terre, prenant patience à son égard jusqu'à ce qu'il reçoive les pluies de la première et de la dernière saison. 8 Vous aussi, usez de patience ; affermissez vos cœurs, car la venue du Seigneur est proche. 9 Ne murmurez pas les uns contre les autres, frères, afin que vous ne soyez pas jugés, voici, le juge se tient devant la porte.*

La venue du Seigneur est proche, et le juge se tient *devant la porte*. Son appari-tion est certainement vue comme imminente.

La déclaration conclusive de Yéchoua dans Apocalypse 22:20 indique aussi l'imminence : *Celui qui rend témoignage de ces choses dit, Oui, je viens bien-tôt. Amen ; viens, Seigneur Jésus !*

Ces six passages démontrent clairement que l'enlèvement est imminent : Yéchoua peut venir à n'importe quel moment. Cela n'est vrai que dans la mesure où l'enlèvement a lieu avant la tribulation. Dans le mid-tribulationisme, l'enlè-vement est toujours éloigné au moins de trois ans et demi. Dans le post-tribula-tionisme, il est éloigné au moins de sept ans. Dans les deux cas, il n'est jamais imminent.[1]

Ainsi, sur la question de savoir quand l'enlèvement aura lieu, on peut noter deux choses : l'enlèvement aura lieu avant la tribulation ; et il est imminent. Il peut se produire à n'importe quel moment. Cependant, "imminent" ne veut pas

[1] Pour une excellente étude détaillée de l'imminence, voir l'ouvrage de Renald Showers, *Maranatha: Our Lord, Come!: A Definite Study of the Rapture of the Church* (Bellmawr, NJ: Friends of Israel Gospel Ministry, 1995).

dire “bientôt.” Cela veut simplement dire que rien d’autre ne doit le précéder et qu’il peut arriver à tout moment.

À la lumière de l’imminence de l’enlèvement, les croyants sont encouragés à racheter le temps (Éphésiens 5:16) en partageant la bonne nouvelle du Messie Yéchoua et en faisant des disciples, car l’évangile *est la puissance de Dieu en salut à quiconque croit, et au Juif premièrement, et au Grec* (Romains 1:16).

Indexes

Index des images et des illustrations

Page titre : Vieil homme à Jérusalem. Photo par Christiane Jurik.

Page 13 : "Étui pour rouleaux de la Torah avec fleurons et pointeur," artiste inconnu, 1887, NCMA. Photo par Christiane Jurik.

Page 27 : Illustration de l'autel de bronze par Jesse et Josh Gonzales.

Page 32 : Photo par Christiane Jurik.

Page 35 : Tableau de la Pâque peint par l'artiste israélienne Shirley Znaty. Pour plus d'œuvres de l'artiste, consulter MessiahArt.com. Le rouleau à l'arrière de la peinture représente une partie du texte de la Haggadah traditionnelle : « L'Éternel nous sortit d'Égypte, non par l'intermédiaire d'un ange, non par l'intermédiaire d'un séraphin et non par l'intermédiaire d'un messager. Le Saint, béni soit-il, dans toute Sa gloire, le fit Lui-même. » Dans le cercle central du plateau, on lit "Pâque," et dans les autres cercles les éléments sont nommés et reproduits de manière symbolique.

Page 48 : Cette vue rapprochée d'une carte postale allemande des années 1920 représente un père juif portant le Kittel (NDT : le vêtement blanc) et le manteau noir. Aujourd'hui, la carte appartient au Jewish Museum de Londres.

Page 60 : « Plateau du seder de la Pâque avec quatre assiettes » par Ilya Schor, environ 1952-1955 ; photo par NCMA.

Page 60 : Partie du plateau de seder de la Pâque illustré ci-dessus. Photo par Christiane Jurik.

Page 83 : Image du pain sans levain (matzah) et de quatre coupes de vin par Jesse Gonzales.

Page 87 : Tableau de Hag Hamatzot peint par Shirley Znaty. Le texte hébreu se lit, « Ceci est mon sang, ceci est mon corps. ».

Page 88 : "Ôter le levain." Cette œuvre d'art est dans le domaine public et fait partie du *Chad Gadja – Das Peßachbuch*, publié par Hugo Herrmann, Berlin, Allemagne : Jüdischer Verlag, 1914. Extrait le 14 janvier 2019, de https://www.gutenberg.org/files/50683/50683-h/50683-h.htm.

Page 91 : Page tirée de l'Union Haggadah de 1923. Photo par Christiane Jurik.

Page 105 : Tableau de Hag Habikkurim peint par Shirley Znaty. Le texte hébreu dit, « Les premiers fruits de ta récolte. »

Page 117 : Tableau de Shavouot peint par Shirley Znaty. Lévitique 23 :15 est écrit des deux côtés de la flamme qui descend sur les deux pains de proposition.

Page 139 : La fête des Trompettes par Shirley Znaty.

Page 142 : Tableau peint par Debra Riley.

Page 147 : Image de shofar par Jesse Gonzales.

Page 151 : Un petit shofar style ashkénaze fait d'une corne de bélier. Domaine public : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Liten_askenasisk_sjofar_5380 .jpg. Photo originale par Olve Utne convertie en nuances de gris.

Page 151 : Photo de grand koudou mâle près de Groot Okevi, Etosha National Park, Namibie. Domaine public : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Tragelaphus_strepsiceros_%E2%99%82_ (head) .jpg. Photo originale par Hans Hillewaert convertie en nuances de gris.

Page 181 : Tableau de Yom Kippour peint par Shirley Znaty. Le verset en hébreu au-dessus des têtes des personnages est Zacharie 12:10.

Page 190 : "Juifs priant dans la synagogue à Yom Kippour." Tableau original en couleurs par Maurycy Gottlieb, 1878. Domaine public : https://de.wikipedia.org/wiki/Jom_ Kippur.

Page 192 : Kol Nidrei d'un *machzor*, ou livre de prières du 19e siècle. Domaine public : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Kol_Nidrei.jpg.

Page 212 : Ésaïe 53 – portion d'une reproduction photographique du Grand Rouleau d'Ésaïe, le rouleau biblique le mieux conservé des rouleaux bibliques découverts à Qumran. Il contient la totalité du livre d'Ésaïe en Hébreu, en dehors de quelques petites parties endommagées. Domaine public : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Great_Isaiah_Scroll_Ch53.jpg.

Page 245 : Tableau de Souccot peint par Shirley Znaty. Le titre sur la soukkah inférieure se lit « Le tabernacle de David, » et à l'intérieur de la soukkah, il est dit : « Le miséricordieux, Il la relèvera » (un dicton courant en Israël).

Page 260 : "Souccot dans la Synagogue." Daté en 1894/94 et peint par Leopold Pilichowski (1869-1934). Domaine public : https://commons.wikimedia.org/wiki/ File : Leopold_Pilichowski_Sukkot.jpg.

Page 267 : Carte de Jérusalem du premier siècle tirée de l'ouvrage de l'auteur *An Historical and Geographical Study Guide of Israel With a Supplement on Jordan*, publié par Ariel Ministries. Illustration par Debra Riley.

Page 268 : Maquette de Jérusalem du premier siècle ; source : Israel Museum. Domaine public : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:City_of_David.jpg. Photo originale par Ariely convertie en nuances de gris.

Page 271 : Illustration du Temple d'Hérode par Jesse et Josh Gonzales.

Page 277 : Détail d'une peinture médiévale. Domaine public : http://www.medievalists.net/2014/03/dietary-laws-medieval-christian-jewish-polemics-survey/ medieval-Jewish-sukkah/.

Page 303 : Tableau de Pourim peint par Shirley Znaty. Le texte hébreu dans la chevelure d'Esther dit, "Pour un temps comme celui-ci. » Le mot sur le sceptre veut dire « grâce. »

Page 327 : Tableau de Hanouccah peint par Shirley Znaty. Le verset hébreu au bas du tableau est tire d'Ésaïe 52 et dit, "Voici, mon serviteur agira sagement ; il sera exalté et élevé, et placé très haut." La raison pour laquelle l'artiste a choisi ce verset vient de la comparaison du Messie à un Hanukkiah. Contrairement à la ménora traditionnelle, la Hanukkiah possède neuf branches, et celle du milieu doit être plus grande que les autres pour que la Hanukkiah soit « kasher. » Cette branche centrale s'appelle le « *Shamash*, » qui veut dire « serviteur. » Il est situé au centre du chandelier, et est plus élevé que les autres. Sa bougie doit être allumée en premier, et c'est elle qui sert à allumer les autres bougies. Bien que le Shamash soit « exalté et élevé, et placé très haut, » il est un serviteur et source de lumière-une très belle image du Messie.

Page 342 : Pièce de monnaie frappée de l'effigie d'Antiochos IV Épiphanes. L'inscription grecque côté face veut dire, "Roi Antiochos, image de dieu, porteur de victoire." Domaine public par : Classical Numismatic Group, Inc., http://www/cngcoins.com.

Page 358 : "Chandelier de Hanouccah pour une synagogue." Artiste inconnu, 1770/1771 (dédicace), avec quelques éléments du 19e siècle. North Carolina Museum of Art. https://ncartmuseum.org/blog/view/sharing_grief.

Page 369 : Tableau de Rosh Chodesh peint par Shirley Znaty. Le texte hébreu veut dire « Rosh Chodesh ».

Page 373 : Tableau de Rosh Chodesh peint par Debra Riley.

Page 389 : Tableau de Tisha B'Av peint par Shirley Znaty.

Page 394 : Map 10 selon Dr Fruchtenbaum's *The Historical and Geographical Maps of Israel* indiquant l'Exode et l'errance du peuple juif dans le désert. Il est aussi indiqué la position géographique de Kadès-Barnéa. Illustration par Debra Riley.

Page 400 : Peinture à l'huile de Francesco Hayez donnant une idée de ce qu'a pu être la destruction du Temple d'Hérode. Le tableau original est accroché dans la Gallerie dell'Accademia à Venise, Italie. La photo est dans le domaine public : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Francesco_Hayez_017.jpg. Elle a été convertie en nuances de gris.

Page 402 : Illustration par Jesse et Josh Gonzales.

Bibliographie

Abrahams, Louis Barnett, *A Manual of Scripture History for Use in Jewish Schools and Families* (London, UK: Trübner & Co., Ludgate Hill, 1882)

Abrams, Judith Z., *Rosh Hashanah Family Service* (Minneapolis, MN: Kar-Ben Publishing, 2004)

Avery-Peck, Alan, ed., *The Review of Rabbinic Judaism: Ancient, Medieval, and Modern* (Leiden, Netherlands: Brill, 2005)

Barclay, Rabbi Elozor; Jaeger, Rabbi Yitzchok; *Guidelines: Over two hundred and fifty of the most commonly asked questions about Purim* (Southfield, MI: Targum Press, 2001)

Baron, David, *The Ancient Scriptures and the Modern Jew* (London: Hodder and Stoughton, 1900)

_____, *The Servant of Jehovah: The Sufferings of the Messiah and the Glory That Should Follow* (New York, NY: Marshall, Morgan & Scott, 1922)

Becher, Rabbi Mordechai, *Gateway to Judaism: The What, How, and Why of Jewish Life* (Brooklyn, NY: Shaar Press, 2005)

Ben-Sasson, H. H., ed., *A History of the Jewish People* (Cambridge, MA: Harvard University Press, 1985)

Berrin, Susan, ed., *Celebrating the New Moon: A Rosh Chodesh Anthology* (Lanham, MD: Rowman & Littlefield, 1996)

Bloch, Rabbi Abraham P., *The Biblical and Historical Background of Jewish Customs and Ceremonies* (Brooklyn, NY: KTAV Publishing, 1980)

Bock, Darrell L.; Herrick, Gregory J.; eds., *Jesus in Context: Background Readings for Gospel Study* (Grand Rapids, MI: Baker Academic, 2005)

Braude, William G., trans., *Pesikta Rabbati: Homiletical Discourses for Festal Days and Special Sabbaths*, 2 vols. (New Haven, CT: Yale University Press, 1968)

Bulman, Nachman, *The Book of Our Heritage: The Jewish Year and Its Days of Significance*, Vol. 1 (Jerusalem and New York: Feldheim Publishers, 1999)

Burgtorf, Jochen; Crawford, Paul F.; Nicholson, Helen J.; eds., *The Debate on the Trial of the Templars (1307-1314)* (Burlington, VT: Ashgate, 2010)

Campbell, Donald K., *Daniel: Decoder of Dreams* (Wheaton, IL: Victor Books, 1977)

Central Conference of American Rabbis, The, ed., *The Union Haggadah—Home Service for the Passover* (NYC, NY: The Central Conference of American Rabbis, 1923)

Cohen, Abraham, *Everyman's Talmud* (London, England: J. M. Dent & Sons: 1949)

Cohen, J. Simcha, *How Does Jewish Law Work? — A Rabbi Analyzes 119 More Contemporary Halachic Questions* (Northvale, NJ: Jason Aronson, 2000)

Cohen, Jeffrey M., *1,001 Questions and Answers on Rosh Hashanah and Yom Kippur* (Northvale, NJ: Jason Aronson, 1997)

Davidson, Israel, *Parody in Jewish Literature* (Ph.D. diss. Columbia University; printed by W. Drugulin in 1907)

Davies, W. D., *The Gospel and the Land: Early Christianity and Jewish Territorial Doctrine* (Sheffield, UK: JSOT Press, 1994)

Domarus, Max, *Hitler, Speeches and Proclamations: 1932-1945* (Mundelein, IL: Bolchazy-Carducci Publishers, 2004)

Drazin, Israel; Wagner, Stanley M., *Onkelos on the Torah: Understanding the Bible Text—Leviticus* (Jerusalem, Israel: Gefen Publishing House, 2008)

Edersheim, Alfred, *The Life and Times of Jesus the Messiah* (Peabody, MA: Hendrickson, 1997)

_____, *The Temple, Its Ministry and Services, As They Were at the Time of Jesus Christ* (New York, NY: Fleming H. Revell, 1874)

_____, *The Temple: Its Ministry and Services* (Peabody, MA: Hendrickson, 1994)

Eider, Rabbi Shimon D., *Halachos of Pesach* (Jerusalem, Israel: Feldheim Publishers, 1998)

Elwell, Sue Levi, ed., *The Open Door: A Passover Haggadah* (New York, NY: CCAR Press, 2003)

Epps, Henry Harrison, *The Coming Temple of God: Consummation of the Ages* (Create Space Publishing, 2012)

Epstein, Isidore ed., *The Babylonian Talmud*, *Seder Mo'ed*, 4 Volumes (London, UK: The Soncino Press, 1938)

_____, *All About Jewish Holidays and Customs* (Brooklyn, NY: KTAV Publishing, 1970)

Fonrobert, Charlotte Elisheva; Jaffee, Martin S.; eds., *The Talmud and Rabbinic Literature* (Cambridge, MA: Cambridge University Press, 2007)

Fox, Michael V., *The JPS Bible Commentary: Ecclesiastes — The Traditional Hebrew Text with the New JPS Translation* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society, 2004)

Fruchtenbaum, Arnold G., *A Passover Haggadah for Jewish Believers* (San Antonio, TX: Ariel Ministries, 1970)

_____, *The Footsteps of the Messiah: A Study of the Sequence of Prophetic Events* (San Antonio, TX: Ariel Ministries, 1998)

_____, *The Sabbath* (San Antonio, TX: Ariel Ministries, 2015)

_____, *Yeshua: The Life of Messiah From a Messianic Jewish Perspective*, 4 Volumes (San Antonio, TX: Ariel Ministries, 2016-17)

Gaebelein, Frank E., ed., *The Expositor's Bible Commentary: Daniel and the Minor Prophets*, Vol. 7 (Grand Rapids, MI: Zondervan Publishing House, 1986)

Gandz, Solomon; Klein, Hyman; trans., *The Code of Maimonides*, Vol. 3 (New Haven, CT: Yale University Press, 1961)

Ganzfried, Solomon, *Code of Jewish Law (Kizur Shulhan Aruk)* (New York, NY: Hebrew Publishing, 1927)

Gaster, Theodor H., *Festivals of the Jewish Year: A Modern Interpretation and Guide* (New York City, NY: Morrow Quill, 1978)

Glover, Alfred Kingsley, *Jewish Laws and Customs: Some of the Laws and Usages of the Children of the Ghetto* (Wells, MN: W. A. Hammond, 1900)

Goldman, Edward A., trans., *The Talmud of the Land of Israel: A Preliminary Translation and Explanation*, Vol. 16 (Chicago, IL: The University of Chicago Press, 1988)

Goodman, Philip, *The Hanukkah Anthology* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society of America, 1976)

_____, *The Purim Anthology* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society of America, 1949)

_____, *The Rosh Hashanah Anthology* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society of America, 1973)

_____, *The Shavuot Anthology* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society of America, 1974)

_____, *The Sukkot/Simchat Torah Anthology* (Philadelphia: Jewish Publication Society, 1973)

Greenwald, Rabbi Ze'ev, *Shaarei Halachah: A Summary of Laws for Jewish Living* (Jerusalem, Israel: Feldheim Publishers, 2000)

Guggenheimer, trans., Seder Olam : The Rabbinic View of Biblical Chronology (Lanham, MD: Rowman & Littlefield, 2005)

Gutbord, Boyd, A Religious Curse—Judeo-Christian History (Bloomington, IN: iUniverse, 2017)

HaCohen, Rabbi Yisroel Meir, Mishnah Berurah: The Classic Commentary to Aruch Orach Chayim Comprising the Laws of Daily Jewish Conduct (Jerusalem, Israel: Pisgah Foundation, 1999)

Heilman, Samuel C., Defenders of the Faith: Inside Ultra-Orthodox Jewry (Berkley, CA: University of California Press, 1992)

Herczeg, Yisrael Isser Zvi, trans., Perush Rashi 'al ha-Torah (Brooklyn, NY: Mesorah Publications, 1995)

Hirsch, Samson Raphael, The Pentateuch, 7 Vol. (New York City, NY: Bloch PubliHeinrich W.shing, 1960)

Hoffman, Rabbi Lawrence A.; Arnow, David; eds., My People's Passover HaggShulchan*adah, Volume 2: Traditional Texts, Modern Commentaries* (Woodstock, VM: Jewish Lights Publishing, 2008)

Isaacs, Ronald H., *Every Person's Guide to Sukkot, Shemini Atzeret, and Simchat Torah* (Northvale, NJ: Jason Aronson, 2000)

Jacobs, Joseph, et al. *Jewish Encyclopedia*, Vol. 7 (New York and London: Funk and Wagnalls, 1906)

Kantor, Mattis, *The Jewish Time Line Encyclopedia: A Year-by-Year History from Creation to the Present* (Lanham, MD: Rowman & Littlefield, 2004)

Kaplan, Rabbi Aryeh, trans. *The Story of Tisha B'Av: The Torah Anthology MeAm Lo'ez* (New York City, NY: Maznaim Publishing, 1981)

Karesh, Sara E.; Hurvitz, Mitchell M.; *Encyclopedia of Judaism* (New York, NY: Facts on File, 2006)

Karo, Yosef, *Shulcan Aruch, Orach Chaim* (www.chabad.org)

Keil, C. F.; Delitzsch, F.; *Commentary on the Old Testament in Ten Volumes, Vol. IX—Ezekiel, Daniel* (Grand Rapids, MI: Eerdmans, 1969)

Kerr, Alan, *The Temple of Jesus' Body: The Temple Theme in the Gospel of John* (NYC, NY: Sheffield Academic Press Ltd., 2002)

Klein, Rabbi Isaac, *A Guide to Jewish Religious Practice* (Brooklyn, NY: KTAV Publishing House, 1992)

Koehler, Ludwig, *The Hebrew & Aramaic Lexicon of the Hold Testament*, Vol. 3, New Edition (Leiden, Netherlands: Brill Publishing, 1996)

Koppelman Ross, Lesli, *Celebrate! The Complete Jewish Holidays Handbook* (Lanham, Maryland: Rowman & Littlefield Publishers, 2004)

Levi, Raphael Ben, *Romance of the Hebrew Calendar: Breaking the Alabaster Jar* (England: Xlibris Publishing, 2013)

Leviant, Curt, ed., *Masterpieces of Hebrew Literature: Selections from 2000 Years of Jewish Creativity* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society, 2008)

MacArthur, John F., *The MacArthur Bible Commentary* (Nashville, TN: Thomas Nelson, 1982)

Malamat, Abraham, *A History of the Jewish People* (Cambridge, MA: Harvard University Press, 1976)

Mansoor, Menahem, *Jewish History and Thought: An Introduction* (Hoboken, NJ: KTAV Publishing, 1991)

Marcus, Ralph, trans. *Josephus—Jewish Antiquities*, 9 vols. (Cambridge, MA: Harvard University Press, 1943)

Marks, Gil, *Encyclopedia of Jewish Food* (Boston, MA: Houghton Mifflin Harcourt, 2010)

Matt, Daniel C., trans. *The Zohar: Pritzker Edition*. Vol. 4. (Stanford, CA: Stanford University Press, 2007)

Miller, Chaim, *Haggadah: The Kol Menachem Haggadah* (Brooklyn, NY: Kol Menachem, 2008)

Montagu, Jeremy, *The Shofar: Its History and Use* (Lanham, MD: Rowman & Littlefield, 2015)

Montgomery, James A., *A Critical and Exegetical Commentary on the Book of Daniel* (Edinburgh: T & T Clark, 1959)

Moore, George Foot, *Judaism in the First Centuries of the Christian Era: The Age of Tannaim*, 3 vols. (Peabody, MA: Hendrickson, 1997)

Najman, Hindy; Newman, Judith H.; eds., *The Idea of Biblical Interpretation: Essays in Honor of James L. Kugel* (Leiden, the Netherlands: Brill, 2004)

Neusner, Jacob, *A Theological Commentary to the Midrash*, Vol. 6 (Lanham, Maryland: University Press of America, 2001)

_____, *Between Time and Eternity: The Essentials of Judaism* (Eugene OR: Wipf and Stock, 1975)

_____, ed., *A History of the Mishnaic Law of Appointed Times, Part 4: Besah, Rosh Hanshanah, Taanit, Megillah, Moed Qatan, Hagigah* (Eugene, OR: Wipf & Stock, 1983)

_____, ed., *The Talmud of the Land of Israel* (Chicago, IL: The University of Chicago Press, 1988 and 1994)

_____, et. al., ed., *The Social World of Formative Christianity and Judaism* (Philadelphia: Fortress Press, 1988)

Newman, Aryeh, ed., *Mayanot—Jewish Teacher's Companion, III, Shavuot* (Jerusalem, Israel: Department for Torah Education, 1963)

Nulman, Macy, *The Encyclopedia of Jewish Prayer: The Ashkenazic and Sephardic Rites* (Lanham, MD: Rowman & Littlefield Publishers, 1993 and 1996)

Orenstein, Rabbi Aviel, ed., *Mishnah Berurah*, Vol. VI (Jerusalem, Israel: Pisgah Foundation, 1999)

_____, ed., *Mishnah Berurah*, Vol. 5, *Laws of Pesach* (Jerusalem, Israel: Feldheim Publishers, 1995)

Price, Randall, *Rose Guide to the Temple* (Torrance, CA: Rose Publishing, 2012)

Pritchard, James B., ed., *The Ancient Near East: An Anthology of Texts and Pictures* (Princeton, NJ: Princeton University Press, 2011)

Robinson, Andrew D., *Israel Betrayed: The History of Replacement Theology* (San Antonio, TX: Ariel Ministries, 2018)

Rydelnik, Michael A.; Vanlaningham, Michael; eds; *The Moody Bible Commentary*. Chicago, IL: Moody Publishers, 2014

Ryrie, Charles C., *The Ryrie NASB Study Bible* (Chicago, IL: Moody Bible Institute, 2012)

Safrai, Shuel, ed., *The Literature of the Sages*, Part 2 (Assen, Netherlands: Royal Van Gorcum, 2006)

Schauss, Hayyim, *The Jewish Festivals: History and Observance* (New York City, NY: Schocken Books, 1962)

Scherman, Nosson; Goldwurm, Hersh; Gold, Avie, *Yom Kippur—Its Significance, Laws, and Payers/A Presentation Anthologized from Talmudic and Traditional Sources* (Brooklyn, NY: Mesorah Publications, 1989)

_____, et. al; eds., *Rosh Hashanah: Its Significance, Laws and Prayers* (Brooklyn, NY: Mesorah Publications, 2004)

_____, et al ; eds., *Succos—Its Significance, Laws, and Prayers/A Presentation Anthologized from Talmudic and Traditional Sources* (Brooklyn, NY: Mesorah Publications, 1982)

_____, et al ; eds., *Tashlich and the Thirteen Attributes* (Brooklyn, NY: Mesorah Publications, 1979)

_____, *Yom Kippur Reader: Overviews, Laws, and Insights Anthologized from Talmudic and Traditional Sources* (Brooklyn, NY: Mesorah Publications, 1992)

_____, et al ; eds., *Shavuos Treasury* (Brooklyn, NY: Mesorah Publications, 1993)

Schiffman, Lawrence H., ed., *Texts and Traditions: A Source Reader for the Study of Second Temple and Rabbinic Judaism* (Hoboken, NJ: KTAV Publishing House, Inc., 1998)

Schloss, Rabbi Chaim, *2000 Years of Jewish History: From the Destruction of the Second Bais HaMikdash until the Twentieth Century* (Nanuet, NY: Feldheim, 2004)

Schürer, Emil, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi* (Leipzig, Germany: J. C. Hinrichs'sche, 1886)

Showers, Renald E., *The Most High God: Commentary on the Book of Daniel* (Bellmawr, NJ: Friends of Israel, 1982)

_____, *Maranatha: Our Lord, Come!: A Definite Study of the Rapture of the Church* (Bellmawr, NJ: Friends of Israel Gospel Ministry, 1995)

Sicker, Martin, *A Passover Seder Companion and Analytic Introduction to the Haggadah* (Lincoln, NE: iUniverse, 2004)

Siegel, Richard; Strassfeld, Michael; Strassfeld, Sharon; eds., *The Jewish Catalog: A Do-It-Yourself Kit* (Philadelphia PA: The Jewish Publication Society of America, 1947)

Singer, Isidore; Adler, Cyrus; eds., *The Jewish Encyclopedia: A Descriptive Record of the History, Religion, Literature, and Customs of the Jewish People from the Earliest Times to the Present Day* (New York and London: Funk and Wagnalls, 1916)

Spier, Arthur, *The Comprehensive Hebrew Calendar, Twentieth to Twenty Second Century* (Jerusalem/New York: Feldheim Publishers, 1986)

Steinberg, Avraham, M. D., *Encyclopedia of Jewish Medical Ethics* (Jerusalem, Israel: Feldheim Publishers, 2003)

Stolper, Rabbi Pinchas, *Purim in a New Light: Mystery, Grandeur, and Depth as Revealed Through the Writings of Rabbi Yitchak Hutner* (Lakewood, NJ: David Dov Publications, 2003)

Streane, Annesley William, *Hagigah: A translation of the treatise Chagigah from the Babylonian Talmud* (Cambridge: At the University Press, 1891)

Tabory, Joseph, *JPS Commentary on the Haggadah: Historical Introduction, Translation, and Commentary* (Philadelphia, PA: The Jewish Publication Society, 2008)

Talmud, The William Davidson (www.sefaria.org)

Telushkin, Joseph, *Jewish Literacy: The Most Important Things to Know About the Jewish Religion, Its People, and Its History* (New York City, NY: Harper Collins, 2001)

VanderKam, James C., *From Joshua to Caiaphas: High Priests After the Exile* (Minneapolis, MN: Fortress Press, 2004)

Walvoord, John F., *Daniel: The John Walvoord Prophecy Commentaries* (Chicago, IL: Moody Publishers, 2012)

_____, *Every Prophecy of the Bible: Clear Explanations for Uncertain Times* (Colorado Springs, CO: David C. Cook, 2011)

_____, Zuck, Roy B.; eds., *The Bible Knowledge Commentary: An Exposition of the Scriptures by Dallas Seminary Faculty—Old Testament* (Wheaton, IL: SB Publications, 1985)

Wolowelsky, Joel B., *Women at the Seder: A Passover Haggadah* (Brooklyn, NY: KTAV Publishing, 2005)

Wood, Leon J., *A Commentary on Daniel* (Eugene, OR: Wipf and Stock, 1998)

Zion, Noam; Spectre, Barbara; eds., *A Different Light: The Hanukkah Book of Celebration* (Devora Publishing, 2000)

Index des Écritures

A

Actes 10 · 135
Actes 11:15-16 · 132
Actes 15:14 · 179
Actes 2 · 131, 172, 179, 180, 298
Actes 2:1 · 119, 132
Actes 2:1-4 · 32, 130, 131, 132
Actes 2:41-42 · 135
Actes 20:16 · 119, 130
Actes 20:32 · 104
Actes 8:32 · 79
Actes 8:33 · 79
Amos 1:14 · 167
Amos 2:2 · 167
Amos 3:6 · 166
Amos 7:2 · 384
Amos 8:4-5 · 378
Amos 9:11 · 249, 275
Apocalypse 1:10 · 167
Apocalypse 11:1-2 · 311
Apocalypse 11:3-13 · 114
Apocalypse 20:4 · 115
Apocalypse 22:20 · 426
Apocalypse 4:1 · 167
Apocalypse 5:6 · 80
Apocalypse 5:8 · 198
Apocalypse 8:2 · 169
Apocalypse 8:3-4 · 198

C

Cantique des cantiques 1:12 · 58
Colossiens 1:18 · 132
Colossiens 1:20 · 233

D

Daniel 11:16, 41 · 335
Daniel 11:21 · 343
Daniel 11:21-24 · 343
Daniel 11:21-35 · 334, 342, 343, 347, 349, 350
Daniel 11:22 · 344
Daniel 11:2-20 · 347
Daniel 11:23 · 345
Daniel 11:24 · 345
Daniel 11:25-28 · 347
Daniel 11:29-30a · 349
Daniel 11:30b-31 · 350
Daniel 11:30b-35 · 350
Daniel 11:32-35 · 352

Daniel 12:1 · 336
Daniel 2:22 · 273
Daniel 7 · 334
Daniel 8:10 · 335, 336
Daniel 8:11 · 337
Daniel 8:11-12 · 336
Daniel 8:13 · 339
Daniel 8:13-14 · 339
Daniel 8:14 · 339
Daniel 8:23-25 · 342
Daniel 8:9 · 334
Daniel 8:9-12 · 334, 342, 343
Daniel 8:9-14 · 334, 341
Daniel 9:27 · 336
Deutéronome 10:1-10 · 122
Deutéronome 13:9 · 293
Deutéronome 14:22-16 :17 · 277
Deutéronome 14:22-16:17 · 93
Deutéronome 15 · 285
Deutéronome 15:19-16:17 · 93, 122
Deutéronome 16:1 · 3
Deutéronome 16:10 · 118
Deutéronome 16:13 · 250
Deutéronome 16:13-16 · 278, 284
Deutéronome 16:16 · 31, 98
Deutéronome 16:1-7 · 71
Deutéronome 16:1-8 · 38
Deutéronome 16:2 · 41
Deutéronome 16:3 · 46, 98
Deutéronome 16:3-4, 8 · 98
Deutéronome 16:3-4, 8, et 16 · 98
Deutéronome 16:4 · 99
Deutéronome 16:5 · 41
Deutéronome 16:8 · 99, 118
Deutéronome 16:9 · 129
Deutéronome 16:9-10 · 106
Deutéronome 16:9-12 · 126, 129
Deutéronome 17:2-7 · 293
Deutéronome 17:3 · 335
Deutéronome 19:15 · 293
Deutéronome 19:16-19 · 293
Deutéronome 21:23 · 78
Deutéronome 22:22 · 293
Deutéronome 26:8 · 61
Deutéronome 31:10-11 · 290
Deutéronome 31:10-12a · 274
Deutéronome 31:9-13 · 278, 285
Deutéronome 33:27-34:12 · 278
Deutéronome 4:19 · 335
Deutéronome 5:19-30 · 122
Deutéronome 6:20 · 65
Deutéronome 6:20-21 · 62
Deutéronome 6:21 · 51
Deutéronome 6:4 · 364
Deutéronome 8:17 · 249
Deutéronome 9:9-19 · 122
Deutéronome. 4:39 · 386

E

Ecclésiaste 10:10 · 325
Ecclésiaste 11:6 · 325
Éphésiens 2:11-16 · 133
Éphésiens 3:5-6 · 133
Éphésiens 3:6 · 179
Éphésiens 5:16 · 427
Ésaïe 1:13-14 · 375
Ésaïe 1:18 · 238
Ésaïe 10:32-12:6 · 93
Ésaïe 12:3 · 270, 297
Ésaïe 14:12-14 · 233
Ésaïe 18:3 · 166
Ésaïe 24:23 · 422

Ésaïe 27:13 · 168, 169
Ésaïe 30:29 · 56
Ésaïe 31:5 · 184
Ésaïe 35:5 · 294
Ésaïe 40:26 · 335
Ésaïe 49:1-4 · 209
Ésaïe 49:5-8 · 208, 215
Ésaïe 49:6 · 209
Ésaïe 52:13 · 210
Ésaïe 52:13-53:12 · 210, 211, 215
Ésaïe 52:15 · 210
Ésaïe 52:7-10 · 422
Ésaïe 53 · 80
Ésaïe 53:1 · 78
Ésaïe 53:10 · 25, 26
Ésaïe 53:10-12 · 211
Ésaïe 53:12 · 26
Ésaïe 53:1-9 · 76, 78, 80, 212
Ésaïe 53:2 · 76
Ésaïe 53:3 · 78
Ésaïe 53:4 · 26, 78, 214
Ésaïe 53:4-6 · 76
Ésaïe 53:4-6 et 8 · 210
Ésaïe 53:5 · 79, 84, 214
Ésaïe 53:5-6 · 26
Ésaïe 53:6 · 79, 238
Ésaïe 53:7 · 79
Ésaïe 53:7-9. · 77
Ésaïe 53:8 · 79
Ésaïe 53:9 · 26, 80, 103
Ésaïe 55:12 · 261
Ésaïe 58:1 · 166
Ésaïe 60:10-14 · 422
Ésaïe 61:1 · 294
Ésaïe 66:1-23 · 382
Ésaïe 66:23 · 375
Esdras 3:11-13 · 167
Esdras 3:1-6 · 162, 164
Esdras 3:4 · 278, 288
Esdras 6:19-21 · 72
Esdras 6:21-22 · 101
Esdras 7:17 · 21
Esther 1:6 · 325
Esther 2:16 · 325
Esther 3:13 · 309, 325
Esther 3:14 · 325
Esther 3:7 · 325
Esther 4:16 · 312
Esther 4:3 · 309
Esther 4:8 · 325
Esther 6:1 · 310
Esther 8:10 · 325
Esther 8:13 · 325
Esther 8:14 · 325
Esther 8:16 · 317
Esther 8:5 · 325
Esther 8:9 · 325
Esther 9:15-19 · 305
Esther 9:17-32 · 305
Esther 9:18 · 316, 318
Esther 9:20-21 · 304
Esther 9:20-22 · 306
Esther 9:22 · 315, 316, 319
Esther 9:23-25 · 307
Esther 9:24 · 304, 325
Esther 9:26 · 304
Esther 9:26 a · 307
Esther 9:26b-28 · 308
Esther 9:29-32 · 309
Exode 12 · 36, 38, 70, 80
Exode 12:10 · 40
Exode 12:15 · 94
Exode 12:15-20 · 94
Exode 12:16 · 29, 94

Exode 12:17 · 46, 95, 336
Exode 12:18 · 95
Exode 12:19 · 95
Exode 12:2 · 3, 39
Exode 12:20 · 95
Exode 12:21-51 · 69
Exode 12:22 · 50
Exode 12:26 · 65
Exode 12:26-27 · 62
Exode 12:33-34 et 39 · 89
Exode 12:39 · 46
Exode 12:41 · 336
Exode 12:46 · 37
Exode 12:5 · 81
Exode 12:8 · 37
Exode 13: 8 · 62
Exode 13:1-16 · 92
Exode 13:14 · 65
Exode 13:14-15 · 71
Exode 13:17-15:26 · 93
Exode 13:3-4 · 70
Exode 13:3-8, 23:15, 34:18 · 38
Exode 13:8 · 65
Exode 13:8, 14 · 62
Exode 15 · 69
Exode 16:5, 21-30 · 30
Exode 19:10-13 · 122
Exode 19:1-20:17 · 122
Exode 19:16 · 166
Exode 19:19 · 166
Exode 19:6 · 15
Exode 20:18 · 166
Exode 20:8-11 · 30
Exode 22:24-23:19 · 92
Exode 23:14 · 95, 126
Exode 23:14-15 · 71, 95
Exode 23:14-17 · 31, 278, 282
Exode 23:15 · 88, 96
Exode 23:16 · 118, 126, 246
Exode 25:18 · 194
Exode 25-31 · 229
Exode 3:17 · 125
Exode 31:14 · 77
Exode 33:12-34:26 · 93, 273
Exode 33:3 · 125
Exode 34:1-26 · 92
Exode 34:22 · 118, 126
Exode 34:22-24 · 31
Exode 34:25 · 36, 71
Exode 34:29-35 · 183
Exode 35-40 · 229
Exode 4:16 · 364
Exode 40 · 360
Exode 40:17 · 15
Exode 6:6-7 · 63
Exode 7:1 · 364
Exode 7:4 · 336
Exode18:11-12 · 19
Ézéchiel 1:1-28 · 122
Ézéchiel 20:33-38 · 240
Ézéchiel 20:35 · 241
Ézéchiel 20:6 · 335
Ézéchiel 21:22 · 167
Ézéchiel 28:11-19 · 233
Ézéchiel 32:27 · 411
Ézéchiel 33: 3-6 · 166
Ézéchiel 33:19 · 189
Ézéchiel 37:1-14 · 93
Ézéchiel 38 · 273
Ézéchiel 40-48 · 85
Ézéchiel 45:17 · 376
Ézéchiel 45:21-24 · 72
Ézéchiel 46:1 · 376
Ézéchiel 46:3 · 376

Ézéchiel 46:6-8 · 377
Ézéchiel 48:30-35 · 422

G

Genèse 1:1-2:3 · 278
Genèse 1:14 · 384
Genèse 1:14-18 · 1, 3
Genèse 1:16-18a · 2
Genèse 1:5 · 37
Genèse 12:17 · 77
Genèse 12:3 · 311, 336
Genèse 15:5 · 336
Genèse 2:1 · 335
Genèse 2:17 · 173
Genèse 22 · 155, 157
Genèse 22:17 · 336
Genèse 27:16 · 15
Genèse 3:10 · 15
Genèse 3:15 · 14
Genèse 3:17-19 · 173
Genèse 3:21 · 15
Genèse 3:7 · 15
Genèse 32:13 · 22
Genèse 32:18 · 22
Genèse 6:14 · 193
Genèse 8:20 · 19
Genèse 8:20-21 · 19

H

Habakuk 2:20-3:19 · 122
Hébreux 10:10 · 104
Hébreux 10:10, 14 · 104
Hébreux 10:11 · 82
Hébreux 10:1-18 · 233
Hébreux 10:12 · 82
Hébreux 10:1-4 · 17
Hébreux 10:18 · 239
Hébreux 10:4 · 17, 104
Hébreux 10:6-8 · 21
Hébreux 12:19 · 167
Hébreux 13:10-16 · 235
Hébreux 4:14-16 · 221
Hébreux 5:11-6:20 · 222
Hébreux 5:1-4 · 221
Hébreux 5:1-7:28 · 221
Hébreux 5:5-10 · 222
Hébreux 7:1-10 · 222
Hébreux 7:11-18 · 220
Hébreux 7:11-25 · 224
Hébreux 7:26-28 · 225
Hébreux 7:27 · 16
Hébreux 8:1-13 · 226, 232
Hébreux 8:6-13 · 16
Hébreux 9:1-10 · 228
Hébreux 9:11-10:18 · 103
Hébreux 9:11-10:28 · 230
Hébreux 9:11-12 · 104, 230
Hébreux 9:13-28 · 231
Hébreux 9:14 · 104
Hébreux 9:15 · 104

I

I Chroniques 15:28 · 167
I Chroniques 23:31 · 374
I Chroniques 24:5 · 337
I Chroniques 9:32 · 29
I Corinthiens 1:2 · 104
I Corinthiens 11:24 · 83
I Corinthiens 12:13 · 132

I Corinthiens 14:8 · 167
I Corinthiens 15 · 79, 80
I Corinthiens 15:12 · 113
I Corinthiens 15:14 · 113
I Corinthiens 15:20-23 · 113
I Corinthiens 15:3-4 · 32, 113, 211
I Corinthiens 15:35-49 · 176
I Corinthiens 15:50-58 · 173, 426
I Corinthiens 15:51-53 · 174
I Corinthiens 15:53-54 · 114, 115
I Corinthiens 16:8 · 119, 130
I Corinthiens 5:1-13 · 82
I Corinthiens 5:6-7 · 80, 89
I Corinthiens 5:6-8 · 101
I Corinthiens 5:7 · 81, 102
I Corinthiens 5:8 · 102
I Corinthiens 6:11 · 104
I Jean 1:5-9 · 365
I Jean 1:9 · 103
I Pierre 1:18-19 · 80
I Pierre 1:19 · 81
I Pierre 2:21-25 · 79
I Pierre 2:22 · 26
I Pierre 2:24 et 25 · 26
I Rois · 360
I Rois 1:34 · 166
I Rois 1:41 · 166
I Rois 12:25-33 · 278
I Rois 12:25-33 · 287
I Rois 22:19-21 · 336
I Rois 8:1-66 · 278, 286
I Rois 8:2 · 246
I Rois 8:2-21 · 273
I Rois 8:54-66 · 278
I Samuel 1:1-2:10 · 155
I Samuel 1:3 · 335
I Samuel 13:3 · 166
I Samuel 17:14 · 384
I Samuel 20:18 · 372, 381
I Samuel 20:18-42 · 382
I Samuel 20:24 · 372
I Samuel 20:27 · 372
I Samuel 20:5 · 372, 381
I Samuel 4:5, 6 · 167
I Samuel 6:9 · 77
I Thessaloniciens 4:13-18 · 170, 426
I Thessaloniciens 4:16 · 175
I Thessaloniciens 4:17 · 170
II Chroniques 13:12 · 167
II Chroniques 15:14 · 167
II Chroniques 18:18 · 336
II Chroniques 2:4 · 374
II Chroniques 30:1-22 · 71
II Chroniques 30:23-27 · 100
II Chroniques 31:3 · 375
II Chroniques 35:1-19 · 72
II Chroniques 36:17-19 · 396
II Chroniques 36:5-7 · 396
II Chroniques 36:9-10 · 396
II Chroniques 7:8-10 · 278, 288
II Chroniques 8:13 · 31, 374
II Corinthiens 5:21 · 83
II Rois 15:5 · 77
II Rois 23:1-9 · 92
II Rois 23:21-23 · 71
II Rois 23:21-25 · 92
II Rois 25 · 397
II Rois 25:22-26 · 390
II Rois 25:8-10 · 392, 397
II Rois 25:8-9 · 398
II Rois 4:23 · 373
II Rois 9:13 · 166
II Samuel 15:10 · 166
II Samuel 20:1 · 166

II Samuel 22:1-51 · 93
II Samuel 6:15 · 167

J

Jacques 1:1 · 135
Jacques 1:18 · 135
Jacques 5:7-9 · 426
Jean 1:29 · 80
Jean 1:35-36 · 80
Jean 10:1-21 · 295
Jean 10:22-39 · 362, 365
Jean 10:25 · 363
Jean 10:26 · 363
Jean 10:27-28 · 363
Jean 10:28 · 363
Jean 10:29 · 363
Jean 10:30 · 364
Jean 10:31 · 364
Jean 10:32 · 364
Jean 10:33 · 364
Jean 10:34-38 · 364
Jean 10:36 · 364
Jean 10:39 · 365
Jean 11:55-57 · 73
Jean 12:12-13 · 296
Jean 12:12-19 · 296
Jean 12:37-38 · 78
Jean 12:38 · 26
Jean 13:1-11 · 74
Jean 13:1-30 · 73
Jean 13:21-30 · 75
Jean 14:1-3 · 172
Jean 19:1 · 79, 84
Jean 19:17-18 · 84
Jean 19:34 · 79
Jean 19:34, 37 · 84
Jean 19:36 · 81
Jean 19:38-42 · 80
Jean 19:9 · 79
Jean 2 · 73
Jean 2:13-25 · 72
Jean 20:16 · 178
Jean 20:17 · 178
Jean 20:19 · 178
Jean 20:26-29 · 178
Jean 20:27 · 178
Jean 21:20-23 · 425
Jean 21:7 · 178
Jean 4:22 · 180
Jean 4:35 · 137
Jean 4:35-38 · 134
Jean 6:22-59 · 84
Jean 6:35, 47 · 84
Jean 6:4 · 72
Jean 7:1-10 · 291
Jean 7:1-10:21 · 290, 363
Jean 7:11-52 · 291
Jean 7:18 · 291
Jean 7:26b · 292
Jean 7:27 · 292
Jean 7:37-39 · 297
Jean 7:39 · 297
Jean 7:53-8:11 · 293
Jean 7-10 · 297
Jean 8:12 · 208, 298, 363
Jean 8:12-20 · 293
Jean 8:18 · 293
Jean 8:21-59 · 294
Jean 8:24 · 294
Jean 8:4 · 293
Jean 8:6 · 293
Jean 8-9 · 366

Jean 9:1-41 · 294, 298
Jean 9:35-41 · 298
Jean 9:5 · 363
Jean 9:6-7 · 298
Jérémie 16:13 · 214
Jérémie 17 · 166
Jérémie 20:16 · 167
Jérémie 30:9 · 422
Jérémie 31: 33-34 · 235
Jérémie 31:2-20 · 155
Jérémie 31:31-34 · 210, 228
Jérémie 31:35-36 · 2
Jérémie 33:22 · 336
Jérémie 4:19 · 166, 167
Jérémie 4:21 · 166
Jérémie 4:5 · 166
Jérémie 41:1-3 · 390
Jérémie 42:14 · 166
Jérémie 49:2 · 167
Jérémie 51:27 · 166
Jérémie 52:12-13 · 397
Jérémie 6:1 · 166
Jérémie 6:4 · 398
Jérémie 8:13-9:23 · 415
Job 1:5 · 19
Job 33:26 · 167
Job 38:31-33 · 1
Job 38:7 · 140
Job 39:24 · 166
Job 39:25 · 167
Job 42:7-9 · 19
Job 8:21 · 167
Joël 2:1 · 166
Joël 2:15 · 166
Josué 5:2-11 · 69
Josué 5:9-11 · 71
Josué 6: 20 · 167
Josué 6: 4-16 · 166
Josué 6:5 · 167
Juges 3:27 · 166
Juges 7:16-22 · 166

L

Lamentations 1:15 · 418
Lamentations 1:16 · 214
Lamentations 1:3 · 390, 417
Lamentations 1:7 · 418
Lamentations 2:10 · 418
Lamentations 2:17 · 418
Lamentations 2:19 · 418
Lamentations 3:16 · 418
Lamentations 3:28 · 418
Lamentations 3:6 · 418
Lamentations 3:66 · 67
Lamentations 3:8 · 418
Lamentations 5:16 · 419
Lamentations 5:20 · 417
Lamentations 5:21 · 419
Lamentations 5:22 · 417
Lévitique 1 :12 · 102
Lévitique 1:1 a · 14
Lévitique 1:1-2 · 16
Lévitique 1:3 · 81
Lévitique 1:3-17 · 19, 195
Lévitique 10:1-7 · 194
Lévitique 14:10-14 · 26
Lévitique 16 · 24, 231, 236, 238
Lévitique 16:11-14 · 197
Lévitique 16:1-2 · 194
Lévitique 16:1-34 · 193
Lévitique 16:15-19 · 198
Lévitique 16:15-22 · 198

Lévitique 16:20-22 · 199
Lévitique 16:23-28 · 201
Lévitique 16:29-34 · 203
Lévitique 16:31 · 182
Lévitique 16:3-5 · 195
Lévitique 16:6-10 · 196
Lévitique 17:11 · 17, 193, 204
Lévitique 19:20-22 · 26
Lévitique 19:24 · 145
Lévitique 2:11 · 102, 119
Lévitique 2:1-16 · 21
Lévitique 20:10 · 293
Lévitique 21:16-24 · 337
Lévitique 22:26-23:44 · 92, 273
Lévitique 23 · xvii, 18, 140, 300
Lévitique 23 :27-31 · 181
Lévitique 23:10 · 106
Lévitique 23:11 · 107
Lévitique 23:12 · 81, 107
Lévitique 23:1-2 · 13
Lévitique 23:1-4 · 28
Lévitique 23:15 · 106, 120
Lévitique 23:15-16 · 106, 117
Lévitique 23:15-21 · 126, 127
Lévitique 23:17 · 119, 133
Lévitique 23:19 · 22, 24
Lévitique 23:2 · 28
Lévitique 23:22 · 136, 137
Lévitique 23:23-25 · 139, 162, 370
Lévitique 23:24 · 140, 146, 148, 166
Lévitique 23:26-32 · 193, 205
Lévitique 23:27 · 182
Lévitique 23:27-29 · 183
Lévitique 23:3 · 29, 30
Lévitique 23:32 · 184
Lévitique 23:33-36 · 245, 278, 279
Lévitique 23:34 · 246
Lévitique 23:34-44 · 247
Lévitique 23:36 · 247, 276
Lévitique 23:39 · 118, 246
Lévitique 23:39-43 · 278, 280
Lévitique 23:40 · 248, 257, 258, 259
Lévitique 23:42-43 · 253
Lévitique 23:43 · 249
Lévitique 23:4-5 · 71
Lévitique 23:5 · 35
Lévitique 23:5-8 · 38
Lévitique 23:6-8 · 87, 96
Lévitique 23:9-11 · 105
Lévitique 23:9-14 · 21, 110
Lévitique 24:5-9 · 29
Lévitique 25:55 · 28
Lévitique 25:9 · 148, 149, 167
Lévitique 26:46 · 14
Lévitique 27:34 · 14
Lévitique 3:1-17 · 22
Lévitique 4:1-35 · 195
Lévitique 4:4-5:13 · 23
Lévitique 5:14-19 · 25
Lévitique 5:14-6:7 · 24, 26
Lévitique 5:15 · 25
Lévitique 5:15, 18 · 25
Lévitique 5:16 · 25
Lévitique 6:17 · 102
Lévitique 6:1-7 · 25
Lévitique 6:2-6 · 25
Lévitique 6:5 · 25
Lévitique 7:12 · 102
Lévitique 7:2 · 25
Lévitique 7:5 · 26
Lévitique 7:6 · 26
Luc 17:14 · 21
Luc 19:29-44 · 296
Luc 2:23-24 · 21

Luc 2:32 · 272
Luc 2:41-50 · 72
Luc 21:24 · 311
Luc 22 · 73
Luc 22:14-18 · 73
Luc 22:14-20 · 83
Luc 22:17-18 · 85
Luc 22:19 · 74, 83, 85
Luc 22:20 · 75, 85
Luc 22:37 · 26
Luc 22:7 · 101
Luc 23:41 · 103
Luc 23:47 · 103
Luc 23:50-54 · 80
Luc 23:52-53 · 84
Luc 23:8-9 · 79
Luc 24:31 · 178
Luc 24:41-43 · 179
Luc 9:28-36 · 296

M

Malachie 4:5 · 62
Marc 11:1-11 · 296
Marc 11:8-10 · 296
Marc 12:33 · 21
Marc 14 · 73
Marc 14:1 · 101
Marc 14:12 · 101
Marc 14:1-2 · 73
Marc 14:17-21 · 74
Marc 14:22 · 74
Marc 14:22-25 · 75
Marc 14:26 · 75
Marc 14:60-61 · 79
Marc 15:15 · 79
Marc 15:3-5 · 79
Marc 15:42-46 · 80
Marc 9:2-8 · 296
Matthieu 12:22-45 · 78
Matthieu 13:24-30 · 134
Matthieu 17:1-8 · 296
Matthieu 17:4 · 296
Matthieu 18:15-17 · 103
Matthieu 21:1-11 · 296
Matthieu 21:14-17 · 296
Matthieu 21:8-9 · 296
Matthieu 24 · 169
Matthieu 24:15 · 336
Matthieu 24:31 · 168
Matthieu 25:31-46 · 299
Matthieu 26 · 73
Matthieu 26:17 · 101
Matthieu 26:20-25 · 74
Matthieu 26:23 · 74
Matthieu 26:2-5 · 73
Matthieu 26:26 · 74
Matthieu 26:27-29 · 75
Matthieu 26:30 · 75
Matthieu 26:62-63 · 79
Matthieu 27:12-14 · 79
Matthieu 27:26 · 79
Matthieu 27:57-60 · 80
Matthieu 3:11-12 · 134
Matthieu 5:23-24 · 25
Matthieu 6:12 · 25
Matthieu 6:2 · 167
Matthieu 8:17 · 26, 78
Michée 7:18-20 · 156, 157

N

Néhémie 4:18, 20 · 166
Néhémie 8:10 · 158
Néhémie 8:1-12 · 162, 165
Néhémie 8:13-18 · 247, 278, 289
Nombres 10:10 · 371
Nombres 10:5, 6 · 167
Nombres 13:30 · 395
Nombres 15:1-16 · 21
Nombres 15:22-29 · 23
Nombres 15:3 · 19
Nombres 15:30-31 · 23
Nombres 18:16 · 71
Nombres 18:21 · 41
Nombres 19 · 231
Nombres 23:15-21 · 126
Nombres 23:21 · 167
Nombres 28 :17-25 · 93
Nombres 28 et 29 · 18, 29
Nombres 28:11 · 20
Nombres 28:11-15 · 371
Nombres 28:1-15 · 382
Nombres 28:16 · 71
Nombres 28:16-25 · 38, 69
Nombres 28:17 · 3
Nombres 28:17-24 · 19
Nombres 28:17-25 · 92, 93, 96, 97
Nombres 28:19-24 · 22
Nombres 28:22 · 24
Nombres 28:26 · 118
Nombres 28:26-31 · 20, 22, 110, 111, 122, 128
Nombres 28:9, 10 · 29
Nombres 29:1 · 140, 148, 166
Nombres 29:11 · 24
Nombres 29:1-2 · 20
Nombres 29:12-13 · 21
Nombres 29:12-16 · 273
Nombres 29:12-34 · 279
Nombres 29:12-38 · 278, 282
Nombres 29:12ff · 22
Nombres 29:1-6 · 22, 155, 162, 163, 164
Nombres 29:16, 19, 22, 25, 28, 31, 34, et 38 · 24
Nombres 29:35 · 21
Nombres 29:35-30:1 · 277
Nombres 29:35-38 · 247
Nombres 29:5 · 24
Nombres 29:6 · 20
Nombres 29:7-11 · 22, 193, 206
Nombres 29:7-8 · 20
Nombres 31:6 · 167
Nombres 33:1 · 336
Nombres 5:5-10 · 26
Nombres 6:9-12 · 26
Nombres 9:1-14 · 71, 92
Nombres 9:2-14 · 38

O

Osée 14:2 · 162
Osée 14:3 · 41
Osée 5:1-14 · 241
Osée 5:15 · 242
Osée 5:15-6:3 · 241
Osée 5:8 · 166
Osée 6:1-3 · 242
Osée 8:1 · 166

P

Philippiens 3:21 · 177
Psaume 110 · 215, 220
Psaume 110:1 · 235
Psaume 110:1-4 · 218
Psaume 110:4 · 220, 222, 224
Psaume 113-118 · 51
Psaume 118 · 292
Psaume 118:25 · 265
Psaume 118:5-9 · 157
Psaume 120 · 269
Psaume 121 · 269
Psaume 134 · 269
Psaume 136 · 56, 67
Psaume 148 · 387
Psaume 148:2 · 336
Psaume 19:1 · 1
Psaume 19:8 · 413
Psaume 2:7 · 222
Psaume 22 · 215, 216, 220
Psaume 22:13-14 · 218
Psaume 22:15 · 218
Psaume 22:7 · 218
Psaume 24 · 157
Psaume 27 · 143, 144, 266
Psaume 27:6 · 167
Psaume 33 · 157
Psaume 33:3 · 167
Psaume 33:6 · 335
Psaume 47 · 156
Psaume 47:5 · 167
Psaume 69:24 · 67
Psaume 72:17 · 214
Psaume 79:6-7 · 67
Psaume 8 · 387
Psaume 81:3 · 166, 375
Psaume 81:3-4 · 162, 164
Psaume 82:6 · 364
Psaume 87 · 422
Psaume 89:15 · 167
Psaume 94:23 · 399
Psaume 98:6 · 166
Psaume 99:1 · 194
Psaumes 113-118 · 40, 69, 123, 261, 274, 276, 360
Psaumes 115-118 · 56, 58, 67, 75
Psaumes 133 · 360
Psaumes 33 · 360
Psaumes 67 · 360
Psaumes 90 · 360
Psaumes 91 · 360

R

Romains 1:16 · 427
Romains 10:16 · 26, 78
Romains 11:1-10 · 209
Romains 11:11-15 · 180
Romains 11:17-24 · 180
Romains 11:25 · 180
Romains 11:25-26 · 209
Romains 11:25-27 · 179
Romains 13:11-12 · 425
Romains 5:1 · 23
Romains 5:12-14 · 173
Romains 6:1-10 · 104
Ruth 2:14 · 214

S

Sophonie 1:16 · 166

Z

Zacharie 1:14-17 · 422
Zacharie 12:10 · 84, 216
Zacharie 12:10-13:1 · 241, 242
Zacharie 12:12 · 272
Zacharie 12:1-9 · 242, 243
Zacharie 14 · 275
Zacharie 14:1-15 · 243
Zacharie 14:16-19 · 247, 298
Zacharie 14:16-21 · 243, 271, 275
Zacharie 14:17 · 299
Zacharie 14:20-21 · 424
Zacharie 14:9-11 · 423
Zacharie 2:10-12 · 423
Zacharie 2:1-5 · 422
Zacharie 4 · 273
Zacharie 7:3 · 392
Zacharie 7:3, 5 · 391
Zacharie 7:4-7 · 392
Zacharie 7:5 · 392
Zacharie 8:1-8 · 423
Zacharie 8:19 · 391, 393, 420, 422
Zacharie 8:20-22 · 423
Zacharie 9:14 · 166

Cet ouvrage est consacré aux fêtes et jeûnes juifs qui sont observés chaque année.

L'introduction retrace l'arrière-plan historique, la fonction et l'organisation du calendrier juif. Elle est suivie par la première partie du livre, qui passe en revue les sept fêtes saintes d'Israël. Pour ouvrir la voie, les sacrifices décrits dans le livre du Lévitique sont présentés, puis suivis par une introduction de Lévitique 23, le chapitre qui contient la description la plus fondamentale des saisons saintes d'Israël. Ensuite, les fêtes sont étudiées une à une, en commençant par *Pessah* et en terminant par *Souccot*. L'auteur explique comment les saisons saintes doivent être célébrées conformément à la loi de Moïse, comment le judaïsme rabbinique les observe, quelles en sont les implications messianiques, et comment elles ont été accomplies ou comment elles seront accomplies selon le programme messianique.

La deuxième partie de ce commentaire couvre les fêtes qui sont venues après les fêtes d'Israël du temps de Moïse, à savoir *Hanouccah* et *Pourim*. La troisième partie termine l'étude ; elle traite des fêtes mineures et des jeûnes juifs que sont *Rosh Chodesh* et *Tisha B'Av*.

Le commentaire est le fruit de dizaines d'années d'enseignement et de recherche dans les textes originaux du Talmud par Arnold Fruchtenbaum ; il s'appuie également sur les travaux d'autres érudits. Compilé et édité par Christiane K. Jurik, M. A., cet ouvrage est enrichi de nombreux tableaux et illustrations qui en fait un outil précieux pour ceux qui veulent approfondir leur étude de la Bible et pour ceux qui veulent enrichir le contenu de leurs sermons et de leurs présentations.

Le commentaire a été traduit par Philippe Mayu.

Arnold Fruchtenbaum est titulaire d'un B.A. en hébreu et hellénistique de Cederville University, d'un Th.M. en hébreu et étude de l'Ancien Testament du Dallas Theological Seminary, et obtint son Ph. D. à l'Université de New York, avec sa thèse : *L'Israélologie : le maillon manquant à une théologie systématique*. Il est le fondateur et directeur d'Ariel Ministries et son autorité en tant qu'érudit de la Bible est largement reconnue dans les milieux évangéliques et messianiques.

ISBN 978-1-951059-67-5
90000>
9 781951 059675

Cover Design by Josh and Jesse Gonzales